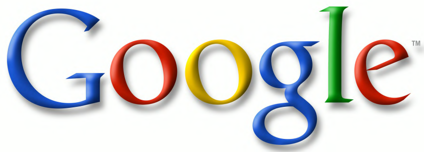

Google




600034874W

HISTOIRE

CONTEMPORAINE

HISTOIRE CONTEMPORAINE

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME SEPTIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1867

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

LA FRANCE ET L'EUROPE DURANT LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

1848.

I

Le gouvernement de hasard qui osait assumer la responsabilité de la situation ne parvint pas sur-le-champ à se faire obéir. Au milieu de l'étrange confusion des événements le pouvoir semblait appartenir à quiconque avait la hardiesse de le prendre, et les concurrents étaient nombreux. En France, dans la multitude si diverse qui s'intitule le parti démocratique, on rencontre un petit nombre d'hommes convaincus et dévoués dont on exploite volontiers le courage; au-dessus d'eux se présente aux regards une autre catégorie d'individus qui évitent prudemment le danger, parlent tout haut, se dressent sur

la borne ou à la tribune aux harangues, et se montrent, après le combat, avides à la curée des places, impatients de se partager entre eux les dépouilles des vaincus; ceux-là sont les plus nombreux, les plus implacables, les seuls écoutés. Parmi eux baucoup se contentent, lorsqu'il le faut, d'un emploi de sous-préfet ou de commissaire de police, mais tous rêvent d'abord la dictature et s'en croient dignes. Ceux d'entre eux qui occupaient déjà les appartements, les corridors, les escaliers de l'hôtel de ville, se plaignaient tout haut de ce qu'on installât au sommet de la révolution des hommes dont ils dicutaient les titres et qui, à les entendre, n'étaient pas tous dignes de représenter le peuple. Une tourbe d'émeutiers, exaltés par l'ardeur de la lutte, les mains noires de poudre, la bouche convulsive, les regards enflammés, acceptait ces réclamations et les trouvait justes. Le reste de la foule, composé d'hommes qui voulaient en finir et qu'épouvantait leur propre victoire, se montrait au contraire disposé à accueillir le gouvernement provisoire et à lui concilier l'obéissance de tous. Ceux-là vantaient aux autres le patriotisme modeste et opiniâtre de Dupont (de l'Eure), la science républicaine d'Arago, le génie de Lamartine, la probité de Garnier-Pagès; ils énuméraient les services d'Armand Marrast et de Flocon; ils rappelaient les théories de Louis Blanc en faveur du travail, et surtout ils persuadaient aux ouvriers qu'ils avaient tout à espérer, tout à attendre d'un comité suprême dans les rangs duquel l'un d'eux, le citoyen Albert, avait obtenu place. Durant les conflits, les luttes, les fluc-

tuations qui s'élevaient au sujet de ces questions personnelles, les membres du gouvernement, obligés de reculer à chaque instant sous la pression de l'émeute, se réfugiaient de chambre en chambre, se barricadaient, en quelque sorte, dans un réduit ignoré, et cherchaient à se grouper, à se concerter, à remplir au plus vite leur mission imprévue et difficile. Qu'on se les figure exposés à tous les revirements de la tempête, divisés entre eux, mais groupés par la force des événements, ayant à peine des siéges pour s'asseoir, une table de commis pour écrire, un peu d'eau pour étancher leur soif, quelques débris de pain et de sucre pour soutenir leurs corps épuisés, et se demandant si leur volonté réussirait à se manifester au dehors, à commander aux masses, à rétablir un peu de silence et de sécurité! A la fin ils prévalurent. Comme ils étaient nommés, acclamés, et comme ils s'affirmaient eux-mêmes, toutes les protestations individuelles furent écartées ou éteintes. Leurs adversaires, leurs rivaux se retirèrent ou s'attribuèrent des fonctions moins hautes. La nuit était à peine à la moitié de sa course, et déjà le gouvernement provisoire se sentait dégagé et s'apprêtait à formuler des décrets.

C'était bien la peine d'avoir reproché, durant dix-huit ans, à Louis-Philippe de n'avoir pas fait légitimer par la France entière son autorité royale. Mais les révolutions se piquent-elles d'être logiciennes!

II

Une circonstance de détail que la France a oubliée, mais qui, à cette époque, ne demeura pas tout à fait inaperçue, c'est que durant les premiers jours le gouvernement provisoire se trouva divisé en deux catégories; ceux qui avaient été acclamés au Palais-Bourbon prétendaient constituer à eux seuls le gouvernement; ceux que les insurgés avaient élus à l'hôtel de ville ou sur la place publique n'étaient point acceptés par eux comme collègues, mais comme secrétaires, ces derniers, comme on l'a vu, étaient MM. Armand Marrast, Louis Blanc, Flocon et Albert. La distinction qu'on cherchait à maintenir entre les membres du gouvernement n'était fondée à aucun titre sérieux; les uns émanaient du choix, plus ou moins libre, de cinquante députés de la gauche et de la cohue de faubouriens armés qui avaient envahi la Chambre; les autres avaient été désignés par les comités insurrectionnels, par les sociétés populaires, par les masses victorieuses maîtresses du pavé de Paris et de la maison municipale; leur origine était la même, et on ne tarda pas à le reconnaître.

Personne n'ignore que, dès la première nuit, une divergence profonde entre la majorité et la minorité du conseil s'était trahie au moment même où l'on avait discuté les termes de la proclamation par laquelle on venait d'annoncer au peuple son propre triomphe et la chute de la dynastie. M. de Lamartine en avait d'abord rédigé une qui contenait ces mots : « Le

gouvernement provisoire déclare que la république est adoptée provisoirement par le peuple de Paris et par lui ; » et encore : « Sous le gouvernement populaire et républicain proclamé par le gouvernement provisoire, » etc. Cette rédaction mécontenta également les deux partis. MM. Louis Blanc, Ledru-Rollin, Flocon voulaient proclamer la république simplement et sans aucune condition de ratification. MM. Garnier-Pagès, Marie, Dupont (de l'Eure) voulaient qu'on se tût sur la forme définitive du gouvernement; ils admettaient tout au plus l'expression d'une préférence pour le gouvernement républicain. M. Arago refusait d'apposer son nom à un acte qu'il qualifiait d'usurpation. Pour tourner l'écueil MM. de Lamartine et Crémieux, qui tenaient la plume, s'efforçaient de trouver des expressions neutres, acceptables pour toutes les susceptibilités. On a vu plus haut dans quels termes ils avaient promulgué le premier manifeste d'une révolution qui s'accomplissait et qu'ils ne pouvaient encore définir.

III

A l'exception d'un homme de génie et de quelques hommes de talent, les dictateurs improvisés dans l'orage du 24 février étaient des révolutionnaires de troisième ordre, des célébrités plus ou moins subalternes.

M. de Lamartine est trop connu pour qu'il soit ici besoin de rappeler ses titres comme poëte et comme orateur. Sa figure dominait la situation, et,

en dépit de l'immensité de son ambition et des contradictions étonnantes de son passé, on le savait courageux et honnête, et quiconque avait peur espérait en lui. La récente publication des *Girondins* l'avait, il est vrai, réconcilié avec les meneurs de la faction républicaine, et son nom, jusqu'à ce jour relégué dans les nuages olympiens de la littérature, venait de descendre de plusieurs degrés jusqu'au niveau de la presse révolutionnaire. C'était un malheur, et M. de Lamartine en avait profité pour se construire une popularité de médiocre aloi, au-dessus de laquelle la grandeur de sa réputation aurait dû le maintenir. La noblesse du génie oblige au moins autant que la noblesse sociale. M. de Lamartine pouvait bien étudier successivement toutes les phases d'une question, mais, ébloui et fasciné par la foi en sa propre intelligence, il n'envisageait jamais une chose que d'un seul côté, et il croyait la posséder par la vision sous toutes ses faces. Il avait aimé la monarchie traditionnelle par instinct de famille, par réminiscence des souvenirs du premier Empire, souvenirs qui à ses yeux se résumaient en ces trois mots : guerre, conscription, force du sabre. Après la révolution de 1830 il avait fait vers la liberté une de ces évolutions imprévues, dont M. de Genoude semblait avoir seul le secret et qui n'était acceptée par aucun partisan sérieux des idées de 1789. Vers le déclin de la monarchie de Juillet, séduit d'abord par le rôle de protecteur de la politique conservatrice, bientôt après entraîné par les vaniteuses perspectives du rôle de chef de l'opposition nationale, M. de Lamartine avait tour à tour

aimé et menacé un gouvernement qui, trop aisément oublieux de ses dangers, ne s'était mis en peine ni de son concours ni de son inimitié, ne voulant voir en cet homme illustre qu'un poëte changeant de formule selon les caprices de la poésie. Ce maladroit dédain des calculateurs et des doctrinaires, M. de Lamartine ne l'avait jamais pardonné aux ministres et aux familiers de Louis-Philippe, et nous venons de voir comment il avait pris sa revanche dans la sinistre journée du 24 février. Il est vraisemblable que, ce jour là eût-il été fidèle à la cause de la duchesse d'Orléans et du comte de Paris, il n'aurait point eu la force de conjurer la révolution qui s'accomplissait; mais il eut du moins l'amère satisfaction de se venger d'un pouvoir qui ne s'était pas réfugié sous ses ailes et qui ne l'avait point mesuré à sa taille. Il lui fut donné de précipiter le cours des événements et de faire tomber les barrières qui retardaient encore le règne de la république et le triomphe de la démocratie.

IV

M. Ledru-Rollin, républicain de fraiche date et dont la réputation datait à peine de quelques années, semblait s'être attribué le rôle de Danton, à la hauteur duquel les circonstances ne devaient point l'élever. En se posant ainsi il obéissait à son parti et subissait un mot d'ordre, mais au fond il se serait accommodé d'un autre rôle, et il s'étonnait lui-même de la peur qu'il inspirait. En des temps vulgaires, libre de suivre ses propres inspirations, il n'aurait

pas mieux demandé que de rester au niveau du libéralisme de M: Billault et de faire aux ministres de Louis-Philippe une opposition assez sage pour ne point le reléguer au rang des hommes impossibles. Les places étant prises par les amis de M. Odilon Barrot, M. Ledru-Rollin s'était rejeté sous les drapeaux du républicanisme et avait signalé sa présence à la tribune par la violence et l'âpreté dont personne ne lui disputait le privilége. Rentré dans la vie privée, il aimait les jouissances, la bonne chère, le confortable, et ne se souciait nullement du brouet noir de Blanqui, de la communauté phalanstérienne de Considerant. Ces utopistes, qu'il affectait de redouter, lui paraissaient au plus haut degré destructeurs du bonheur individuel. Il se promettait bien de retarder leur avénement autant que possible et de s'en tenir à une imitation plus ou moins exacte du régime conventionnel naguère mis à la mode par M. Thiers, et dont, à son honneur, M. Ledru-Rollin excluait volontiers le tribunal révolutionnaire, les massacres et la guillotine. M. Ledru-Rollin était vaniteux ; il aspirait à croître, il voulait façonner la France à l'image de ce qu'elle était en l'an III, mais il n'était ni persécuteur, ni méchant, et, s'il aimait à soulever ou à conduire les masses, ce n'était pas en vue du pillage, du désordre et du crime, mais dans l'espoir de produire par elles des choses colossales. On l'entretenait dans cette illusion et on comptait se servir de lui.

V

En dehors de ces deux hommes, en qui se résumait la révolution nouvelle, le gouvernement provisoire comptait dans son sein quelques brillantes individualités dont le prestige n'était point assez puissant pour dominer le peuple. M. Arago passait pour un savant des plus illustres, bien qu'il n'eût fait faire à la science aucun pas très-remarquable, mais on le citait sur les bancs de l'école et on l'écoutait repectueusement à l'Institut. M. Louis Blanc, auteur déjà très-connu de l'*Histoire de Dix Ans*, passait avec raison pour un écrivain habile et pour un théoricien des plus hardis. M. Armand Marrast était un publiciste très-distingué, dont l'âpreté républicaine avait fini par s'éteindre, et qui passait, non sans motif, pour un homme de mœurs faciles et de beaucoup d'esprit. M. Garnier-Pagès, sans avoir hérité de la popularité de son frère, n'était point inconnu, et on parlait à juste titre de sa probité et de son expérience en matière de chiffres. MM. Crémieux et Marie étaient classés au premier rang du barreau de Paris et au troisième rang des hommes d'État. M. Dupont (de l'Eure) passait pour un souvenir et pour un vestige, mais on sentait qu'il ne pouvait rien par lui-même. M. Martin, dit Albert, était parfaitement ignoré, mais on se disait qu'il était imposé à la situation par les gens en blouse, et on ne s'attendait guère à ce qu'il exerçât par lui-même une autorité sérieuse. M. Ferdinand Flocon, l'un des rédacteurs de la presse révolution-

naire, imprimait aux esprits pacifiques et aux riches bourgeois un sentiment involontaire d'antipathie et de crainte qu'il ne devait nullement justifier. On cherchait à ridiculiser sa vie privée, on voulait le déconsidérer en le signalant comme un pilier d'estaminet et de club; au fond, c'était un homme laborieux, aimant la liberté sincèrement, et trop heureux d'avoir vu fonder la république pour vouloir s'en faire un moyen d'oppression et de vengeance.

VI

Au-dessous d'eux, et même à leur niveau, on remarquait deux hommes d'une nature essentiellement différente et qui inspiraient une terreur réelle aux ennemis de la révolution de février; nous voulons parler de M. Jules Favre et de Marc Caussidière.

M. Jules Favre, au moment où nous écrivons ces lignes, est loin d'avoir dit son dernier mot et nous ignorons l'avenir qui lui est réservé. Sorti du barreau de Lyon, qui a compté dans son sein des orateurs et des publicistes éminents, il avait été précédé à Paris par une réputation de douceur, d'impartialité et de justice dont ses adversaires ne lui tenaient aucun compte. On parlait de son talent et de son intelligence, et on le craignait sans savoir pourquoi. Cette fois, il faut le dire, l'instinct des vaincus ne les trompait pas et ils avaient raison d'avoir peur. M. Jules Favre, très-dévoué à la cause républicaine, ne se faisait aucune illusion sur la situation de son parti; il sentait, il comprenait à merveille que la victoire du 24

février n'était qu'une surprise, et il ne doutait pas que la majorité, en ce moment subjugée par la terreur, ne tarderait pas à se relever, à se compter, à réagir. Il laissait ses amis, maîtres du pouvoir, se bercer d'illusions et croire que la France accepterait avec enthousiasme la république ; pour lui, sa perspicacité lui démontrait que les vainqueurs devaient se hâter de prendre des précautions et de compléter leur victoire, afin qu'elle ne leur fût pas disputée dès le lendemain. Puisque la France avait peur et se soumettait, il faillait continuer de lui faire peur afin de prolonger sa soumission. Ce calcul n'était que trop juste, et M. Jules Favre se rendait un compte assez exact des nécessités du moment. Dès le premier jour il s'installa en quelque sorte au cœur du gouvernement provisoire. Ne pouvant maîtriser M. de Lamartine ni réduire à l'inaction le socialisme, il se trouva en mesure de surveiller M. Ledru-Rollin et de le diriger, en restant à la seconde place. Dominer le pays, terrifier la majorité, faire prévaloir la volonté et les doctrines de la minorité victorieuse, asseoir la république sur un sol exclusivement monarchique, la rendre possible d'abord par la crainte, puis par la puissance des faits accomplis, imprimer aux futures élections générales une direction absolument démocratique, atteindre ces divers résultats par l'adresse, par la force, par la menace, c'était là la mission qu'il avait acceptée ou dont il s'était lui-même investi, et il s'en fallut de bien peu qu'il ne réussit à l'accomplir.

Ce qui paralysait à moitié ses efforts, ce qui déjouait ses calculs, c'est que, dès le premier jour, il s'était

laissé deviner, c'est qu'il faisait peur. La bourgeoisie affectait de trembler rien qu'à son nom; elle en faisait une espèce de Blanqui doué d'intelligence et de bon sens, et qui n'en était que plus dangereux. Elle lui reprochait son teint pâle et blême, elle voyait un symptôme de danger dans le moindre de ses actes.

Marc Caussidière était un homme d'action, un Danton de la borne, un conspirateur émérite, dont le nom avait figuré dans les greffes politiques, sur le banc des accusés ou sur les registres éternels de l'émeute. Dépourvu d'éducation, révolutionnaire grossier, démocrate aux formes rudes, incapable de peur, il occupait la préfecture de Police, commandait à tous les insurgés, et groupait autour de lui les légions de la guerre civile, composées de faubouriens armés de piques, de sicaires coiffés de bonnets rouges, de fanatiques endoctrinés dans les sociétés carbonariques et vieillis dans les complots. Cet auxiliaire étrange causait une sorte de terreur au gouvernement provisoire lui-même ; sans oser le désarmer, on cherchait à lui disputer le terrain, à limiter son action, à lui assigner une situation subordonnée. La bourgeoisie et la noblesse se disaient qu'un tel adversaire, une fois maître de la police et des sociétés secrètes, était capable de tout, et qu'on avait tout à craindre de sa puissance irritée par quinze ans de souffrances.

VII

Pendant que Caussidière, traînant après lui son acolyte Sobrier, espèce d'halluciné toujours au service de

l'émeute, s'installait à la préfecture de Police et prenait possession de l'autorité, M. Étienne Arago, frère du savant et homme d'action, s'emparait de l'hôtel des Postes et en chassait M. Dejean au nom de la république. Homme rude avec ses inférieurs, doctrinaire aux formes absolues, M. Dejean se retirait sans résistance et expiait à cette heure les récentes satisfactions de son passage aux affaires. Une heure après son entrée en fonctions M. Etienne Arago put écrire à l'hôtel de ville, au gouvernement quelconque qu'il supposait devoir y être installé, le billet suivant : « Citoyens gouvernants, le service de la poste pour les départements sera fait ce soir comme à l'ordinaire. » Et il tenait parole. A sept heures précises toutes les malles-postes brûlaient le pavé des routes, emportant une dépêche laconique qui annonçait à la France la victoire du peuple et la chute de la dynastie.

Caussidière n'était point disposé à remplir un rôle effacé. A peine maître de la préfecture il adressa au peuple un manifeste qui annonçait les changements accomplis. Cette proclamation se terminait ainsi :

« Il est ordonné à tous les boulangers et fournisseurs de vivres de tenir leurs magasins ouverts à tous ceux qui en auraient besoin.

« Il est expressément recommandé au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions, ni son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par la trahison ; il importe de ne pas laisser de possibilité à d'aussi terribles et d'aussi criminels attentats.

« Pour satisfaire au vœu général du peuple souverain, le gouvernement provisoire a décidé et effectué,

avec l'aide de la garde nationale, la mise en liberté de tous nos frères détenus politiques; mais, en même temps, il a conservé dans les prisons, toujours avec l'assistance honorable de la garde nationale, les détenus constitués en prison pour crimes ou délits contre les personnes et les propriétés.

« Les familles des citoyens morts ou blessés pour la défense des droits du peuple souverain sont invitées à faire parvenir aussitôt que possible, aux délégués au département de la Police, les noms des victimes de leur dévouement à la chose publique, afin qu'il soit pourvu aux besoins les plus pressants. »

Par ordre du gouvernement provisoire la proclamation de Caussidière ne fut point insérée au *Moniteur;* mais la population parisienne n'osa point la considérer comme non avenue et obéissance fut accordée aux volontés de la police insurrectionnelle.

VIII

Nous avons bien souvent raconté la grandeur et la gloire de notre pays; maintenant nous avons à mentionner l'une des plus tristes périodes de son histoire, période d'effacement de la part de toutes les forces supérieures de la société, intervalle durant lequel la peur prit le nom de fraternité, l'hypocrisie celui de patriotisme. Plusieurs de ceux qui allaient gouverner subissaient eux-mêmes la république dont ils n'auraient pas voulu et qui effrayait leurs espérances ou leurs instincts. Ils se résignèrent à la proclamer. L'idée que l'anarchie serait possible, et qu'à tout

prix il fallait la prévenir, épouvanta tellement les intérêts qu'aucune voix, dans cette immense nation transformée malgré elle en république, ne s'éleva contre la surprise faite à la France.

Les courriers apportèrent de toutes parts la soumission des départements, des villes et des communes; aucun essai de résistance ne se produisit; chaque jour *le Moniteur* enregistra les adhésions des hommes que leur passé semblait invinciblement rattacher à la monarchie.

Heureux d'avoir assisté à la chute de Louis-Philippe, qu'ils détestaient avec toute l'imprudence de la haine, les légitimistes se hâtèrent de reconnaître le nouvel ordre de choses, qui faisait justice d'une usurpation et remplaçait, selon eux, le gouvernement d'une poignée de félons par le gouvernement de tous. Au fond il y avait plus de crainte que de sincérité dans cette soumission aux événements, et si, après la peur, un sentiment vrai se cachait sous la joie apparente des légitimistes, c'est que beaucoup d'entre eux se disaient que, la république étant impossible, des catastrophes ne tarderaient pas à surgir, à la suite desquelles le pays, pour échapper aux horreurs de la guerre civile, de la guerre étrangère et des échafauds, se déterminerait enfin à se réfugier sous le sceptre de Henri V et à rappeler ses vieux maîtres. Ce calcul ne devait point se réaliser.

Les partisans de Louis-Philippe, presque tous en possession des fonctions publiques ou des hautes fortunes sociales, se sentaient suffisamment dégagés par l'abdication de ce prince et la fuite de sa famille, et, sous

prétexte d'union et de concorde, ils se hâtaient d'envoyer leur soumission au gouvernement provisoire. On fut témoin d'adhésions étranges et inattendues que nul n'osa qualifier sévèrement : les uns les acceptèrent parce qu'elles apportaient à la république la certitude de la vie et de la force : les autres n'eurent pas le droit de s'en plaindre, parce qu'elles leur donnaient un exemple à suivre, parce qu'elles autorisaient l'ingratitude et la lâcheté, tant elles descendaient de haut. Nous manquerions au programme d'indulgence que nous nous sommes tracé si nous insistions à ce sujet et si nous rappelions les personnages dont les noms n'auraient point dû figurer sur la liste des adhérents. Pour les punir, ceux qui profitaient de leur empressement pusillanime les appelèrent les *républicains du lendemain*, et se maintinrent, avec une sorte de fierté, parmi les *républicains de la veille*. A ce titre ils s'affublèrent de rubans rouges, ils montèrent à la tribune des clubs, ils couvrirent les murailles de protestations et d'affiches démocratiques, ils multiplièrent les motions en faveur des ouvriers, des travailleurs, des blessés, des prolétaires; mais les républicains du lendemain les suivirent dans cette voie et les dépassèrent plus d'une fois en manifestations patriotiques.

Il n'y avait plus qu'à attendre à l'œuvre les gouvernants et les gouvernés, et ici allait commencer la période des impossibilités et des luttes. Un peuple ne serait-il pas trop heureux s'il suffisait de quarante-huit heures d'émeute pour lui donner le calme, la sécurité et le bonheur?

X

M. Ledru-Rollin avait pris la direction du ministère de l'intérieur. A peine venait-il d'y poser le pied qu'il se trouva entouré de tous les hommes qui, depuis dix-huit ans, travaillaient au triomphe de la république, les uns dans les conciliabules du carbonarisme, les autres dans les rangs subalternes de la presse. C'étaient des instruments dont il importait de se servir, et parfois des gens exaltés dont il fallait occuper l'activité révolutionnaire loin du foyer gouvernemental. On choisit parmi eux des commissaires généraux, des commissaires extraordinaires, des sous-commissaires, qui furent chargés de se rendre en toute hâte dans les départements et d'en prendre l'administration. Les préfets de Louis-Philippe, bien que la plupart eussent sans grands efforts de conscience consenti à être les préfets de la république, ne présentaient évidemment aucune garantie au pouvoir insurrectionnel. Il ne s'agissait pas, pour le moment, de faire de l'administration, mais de fonder un ordre nouveau et de démocratiser le pays. Les commissaires de la République acceptèrent cette mission avec le zèle ardent de conspirateurs qui ont attendu pendant dix-huit ans de souffrances un jour de victoire. Sur tous les points de la France ils remplacèrent les préfets et les sous-préfets. Agents d'un gouvernement dictatorial, ils exercèrent la plénitude de la dictature au nom du peuple, et en proclamant cette devise : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*, dont la république de 1848

se faisait honneur. Les populations, dans beaucoup de départements, s'étonnèrent des choix qu'on avait imposés à M. Ledru-Rollin. Un très-grand nombre de commissaires ordinaires et de commissaires généraux avaient l'incontestable privilége d'un républicanisme sincère et farouche; ils avaient fait leurs preuves dans les cachots, dans l'exil, sur le banc des cours d'assises ; mais ils manquaient de tenue, de formes, d'éducation, et les manifestations brutales de leur patriotisme ne réussissaient pas à leur faire trouver grâce auprès des gens bien élevés. Quelques-uns de leurs collègues, mais ils étaient rares, n'étaient pas en mesure de se vanter d'un passé irréprochable; pris au hasard, à la suite d'une insurrection victorieuse, ils avaient quelque chose à faire oublier, et on ne comprenait pas que le gouvernement provisoire eût confié à de semblables délégués le soin de représenter son autorité dans les provinces. Le plus grand nombre des agents qu'on improvisait ainsi étaient complétement dépourvus des notions administratives et financières les plus élémentaires et ils avaient beau prendre l'attitude des anciens représentants du peuple envoyés en mission dans les départements sous la Terreur, ils étaient hors d'état d'imprimer une marche sérieuse aux affaires et de résoudre les difficultés autrement que par la force.

D'autres hommes sans doute auraient moins bien compris la démocratie, ils en auraient moins bien parlé le langage, mais ils l'auraient fait aimer, et la République s'en serait mieux trouvée. Il fut aisé de le voir dans les départements à la tête desquels on avait

placé des hommes intelligents, des hommes de cœur, qui, tout en essayant d'organiser le nouvel ordre social, s'attachèrent à respecter la justice et à prendre la liberté au sérieux.

X

A Paris, dès le lendemain de la révolution, l'une des plus vives préoccupations du gouvernement provisoire fut de reconstituer et d'appeler à sa défense la force armée. Pour cela il était urgent d'arrêter le mouvement de désorganisation qui, s'il eût continué quelques jours encore dans l'armée, amenait sa dissolution complète. Déjà un très-grand nombre de soldats avaient quitté leurs corps, entraînés par des hommes du peuple, et il était à craindre que, autant par fausse honte que par désir de rentrer dans leurs familles, ils ne vinssent plus rejoindre le drapeau. La plupart des casernes avaient été forcées par les insurgés, qui s'étaient emparés des armes et des équipements. Dans la matinée du 25, un régiment de ligne, caserné dans la rue de la Pépinière, après avoir résisté pendant quelques heures, avait, sur l'ordre du général Bedeau, rendu ses armes, et on l'avait vu, suivi d'un cortége populaire, promener dans Paris son humiliation.

La garde municipale, forcée de se dérober aux colères de la multitude, n'osait plus paraître. Un décret du gouvernement venait de la dissoudre. La garde nationale, qui montrait du zèle et qui conservait encore assez d'ascendant sur le peuple, était harassée et ne pouvait suffire à tous les besoins.

Trois décrets furent rendus consécutivement dans l'après-midi du 25, à l'hôtel de ville, en vue de reconstituer une force publique. Le premier de ces décrets, qui suivait dans *le Moniteur* une proclamation où le gouvernement invitait *l'armée à jurer amour au peuple*, lui promettant que *le peuple oublierait tout en serrant les mains de ses frères*, enjoignait aux autorités départementales de sévir contre les déserteurs selon toute la rigueur des lois. Le second, dont M. de Lamartine a revendiqué l'initiative, portait création de vingt-quatre bataillons d'une garde nationale mobile qu'on devait recruter au sein même de cette partie de la population parisienne qui venait de faire la révolution. On confiait le soin de son organisation à un militaire d'un caractère et d'un talent éprouvés, le général Duvivier. On assurait à ce nouveau corps une solde exceptionnelle. Le troisième décret réorganisait les gardes nationales, dissoutes par le dernier gouvernement pour des causes politiques.

Nous avons vu que M. Ledru-Rollin avait accepté le portefeuille de l'intérieur sans cesser d'être membre du gouvernement. On se hâta de pourvoir à la direction des autres services. M. Dupont (de l'Eure) fut nommé président du conseil. On confia à M. de Lamartine le ministère des affaires étrangères, à M. Arago celui de la marine. M. Garnier-Pagès, élu maire de Paris par le peuple, tenant à garder ce poste important, n'accepta point de ministère. Il s'adjoignit MM. Recurt et Guinard en qualité d'adjoints, M. Flottard en qualité de secrétaire général, et désigna pour les finances un banquier d'une probité reconnue,

qui s'était fait au *National* une réputation d'habileté, M. Goudchaux. M. Carnot fut chargé du ministère de l'instruction publique, auquel on réunit les cultes. M. Marie reçut le portefeuille des travaux publics, et M. Bethmont, député de l'opposition, celui du commerce. Le commandement général de la garde nationale et de la première division fut donné au colonel de Courtais, membre de la chambre des Députés, ancien officier de garde royale, qui avait le don et le goût de la popularité. La nomination de M. Charles Lagrange, que le peuple avait salué du titre de gouverneur de l'hôtel de ville, ne fut ni contestée ni officiellement ratifiée. Le général Subervie, un volontaire de 1792, accepta, non sans résistance, le portefeuille de la guerre.

XI

Cependant, depuis la veille, Paris était au pouvoir du peuple. Les barricades, gardées par les plus intrépides entre les combattants, interceptaient les communications et tenaient isolé, dans une anxiété extrême, tout ce qui n'appartenait pas au mouvement révolutionnaire. Les soldats, désarmés, débandés, ou cernés dans leurs casernes, ne pouvaient plus rien. Les gardes nationaux essayaient timidement, en se mêlant à la multitude, de prévenir par leurs exhortations les désastres que l'effervescence générale semblait présager. Les bruits les plus sinistres se répandaient et trouvaient créance. A la bourgeoisie atterrée on disait que des hordes de malfaiteurs, délivrés

[illegible] portaient partout l'incendie et le pillage : les Tuileries et le Palais-Royal, assurait-on, étaient déjà dévastés de fond en comble ; les musées, les bibliothèques étaient la proie de nouveaux Vandales. Paris allait souffrir tous les outrages et toutes les horreurs que subit une ville prise d'assaut. Des rumeurs d'une autre nature couraient de barricade en barricade. La duchesse d'Orléans et ses fils n'avaient pas quitté Paris. Le maréchal Bugeaud, le général Trézel et les princes, restés dans Vincennes, marchaient sur les faubourgs, que les forts allaient bombarder. Une conspiration pour la régence se tramait au sein même du gouvernement provisoire ; une Saint-Barthélemy des républicains montagnards était concertée entre les royalistes du dehors et les Girondins de l'hôtel de ville. Tels étaient les propos qui semaient partout le soupçon. Le peuple, inquiété, excité par l'insomnie, par l'ivresse d'une victoire inespérée, à tel point qu'il ne la tenait pas encore pour certaine, affluait de toutes parts vers la place de Grève et s'y amassait en flots pressés d'où s'élevait une clameur inarticulée, mais formidable.

L'hôtel de ville, envahi par la multitude, présentait un spectacle d'une inexprimable confusion. Des courants et des contre-courants d'hommes bizarrement armés d'armes de rencontre, piques, couteaux, fusils, sabres et baïonnettes, et qui paraissaient en proie à une sorte de vertige, se choquaient et se mêlaient dans les cours, sur les escaliers, dans les galeries, sous les voûtes, où retentissaient des coups de feu tirés à l'aventure par des enfants ou des gens

ivres. Plusieurs, animés de cet instinct d'ordre que ne perd jamais, même dans ses plus grands entraînements, la population parisienne, gardaient les canons, mèche allumée, et, se plaçant en sentinelle au bas des perrons, devant les entrées principales, s'efforçaient, par des discours pleins de sens, d'arrêter ou du moins de contenir les invasions de la foule (1).

A chaque instant cette foule se rangeait d'elle-même, et, se découvrant, livrait passage à des brancards ou à des cercueils qui, des points les plus éloignés de Paris, amenaient des morts et des blessés à ce gouvernement sans nom, sans pouvoir, né à peine, auquel, par un penchant invincible du caractère français, on remettait déjà tous les soins et tous les embarras de la vie civile. La vaste salle Saint-Jean recevait les cadavres qu'un prêtre veillait en silence et qu'honorait un *poste des Morts*, tandis que, tout près de là, dans les salons somptueux destinés aux fêtes de la ville, des bandes de prolétaires se répandaient pêle-mêle, foulaient de leurs pieds nus les tapis d'Aubusson, se jetaient harassés sur les siéges de velours, étonnaient de leur aspect inculte, de leurs visages hâves, de leurs vêtements en lambeaux, de leurs regards curieux ou farouches, les glaces splendides où se répétaient naguère à l'infini les élégances d'une société aujourd'hui vaincue et dont leur misère voulait tirer vengeance.

A l'extrémité d'un long couloir, dans un cabinet encombré déjà de solliciteurs, d'importuns, de dé-

(1) Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*.

serteurs de la royauté, de cette tourbe vile qui pullule dans toutes les antichambres et apporte à tous les souverains, quels qu'ils soient, l'hommage de ses lâchetés, le gouvernement provisoire, toujours en permanence, et dont les membres ne se reposaient qu'à tour de rôle, cherchait à diriger la révolution, sans pouvoir mesurer les coups qu'elle allait porter. Dominé par le sentiment des dangers publics, il se sentait travaillé par des dissidences intestines auxquelles il imposait silence tant bien que mal, et autant que les fureurs capricieuses de la multitude lui permettaient d'étudier ou d'ajourner les solutions.

Des hordes qui se succédaient sans relâche, et qui hésitaient à reconnaître l'autorité de hasard dont le gouvernement provisoire se trouvait investi, lui prescrivaient avec des clameurs menaçantes d'organiser sur-le-champ le travail et de prendre pour bases les théories du socialisme. On lui donnait une heure pour remplir cette mission, et, en cas de refus, on lui montrait la place de Grève aux sinistres souvenirs. Louis Blanc, dont le thème était connu d'avance, insistait pour qu'on se hâtât de donner satisfaction au peuple : Albert, qui lui servait d'écho, ne croyait pas qu'il fût possible d'hésiter. Les autres membres du gouvernement, M. de Lamartine, M. Marie, M. Garnier-Pagès, M. Ledru-Rollin lui-même, comprenaient qu'on ne pouvait sans folie livrer en un seul moment la France à toutes les expérimentations du socialisme, et ils déclaraient que de pareils problèmes devaient être ajournés.

Un ouvrier, nommé Marche, paraissait avoir été

chargé par la multitude de contraindre le gouvernement à décréter l'organisation du travail dans le sens du programme socialiste. M. de Lamartine essayait de le captiver par un langage flatteur et persuasif; Marche l'interrompit. « Assez de phrases comme cela, s'écria-t-il ironiquement, assez de poésie! Le peuple n'en veut plus. Il est le maître, et vous ordonne de décréter sans plus de retard le droit au travail. »

Alors M. de Lamartine, irrité à son tour et provoqué par une sommation si impérieuse, reprit d'un ton ferme : « Que mes collègues fassent sur ce point ce qu'ils jugeront utile; quant à moi, je le déclare, fussé-je menacé de mille morts, fussé-je conduit par vous en face de ces canons chargés à mitraille qui sont là sous vos fenêtres, jamais je ne signerai un décret que je ne saurais comprendre. » Puis, baissant un peu le ton et radoucissant les inflexions de sa voix, il mit la main sur le bras de l'ouvrier, pour mieux s'emparer de son attention, et, tout en lui accordant que le vœu du peuple était légitime et méritait d'être pris en considération, il tenta de nouveau de le persuader. Il lui peignit en traits éloquents la situation critique du gouvernement en proie à mille soucis, obligé de pourvoir à la fois à tous les besoins; il lui montra la République en danger, ses ennemis aux portes; il insista sur ce qu'un aussi grand problème que celui du droit au travail ne pouvait être résolu sans le concours et l'avis de tous les hommes compétents, de tous les républicains éclairés en qui le peuple avait mis sa confiance.

A mesure que M. de Lamartine, de plus en plus

calme, développait sa pensée, Marche, troublé dans sa conviction, hésitant, insensiblement ému, gagné, se tournait vers les délégués venus avec lui comme pour leur demander conseil. Ceux-ci, hommes de bonne foi et de sincérité, se rendaient à la voix de la raison et s'autorisaient l'un l'autre, du regard et du geste, à ne point insister. Marche les comprit. « Eh bien! oui, s'écria-t-il enfin, nous attendrons. Nous aurons confiance dans notre gouvernement, puisqu'il a confiance en nous; le peuple attendra; il met trois mois de misère au service de la République. »

XII

L'anarchie avait fait choix d'une bannière, et personne n'a oublié que, depuis les sanglants combats livrés, en 1832, autour du cloître Saint-Merry, l'insurrection se rangeait volontiers sous le drapeau rouge. Les socialistes en étaient venus à considérer avec haine et mépris cet étendard tricolore qui symbolise dans le monde la liberté, l'égalité et les principes de 1789. Vainement nos pères avaient-ils arboré les couleurs nationales sur toutes les capitales de l'Europe, aux bords du Nil, aux bords du Jourdain, et par delà les rivages de l'Atlantique; vainement nos aînés de 1830 avaient-ils *secoué la poussière qui ternissait* le drapeau de la Révolution; en 1848 les républicains exaltés répudiaient les enseignes de Valmy et de Waterloo, et lui préféraient un signe de colère et de sang, un étendard qui portait dans ses plis la vengeance et la mort.

Le 25 février, vers trois heures de l'après-midi, un rassemblement armé de fusils et de sabres, précédé du drapeau rouge, envahit l'hôtel de ville au bruit de la mousqueterie et des tambours. Les chefs de cette cohue révolutionnaire, que soutenait au dehors une foule immense, osèrent intimer au gouvernement provisoire l'ordre de décréter que le drapeau rouge serait désormais celui de la France. Plusieurs membres du gouvernement s'associaient à cette réclamation menaçante; ils invoquaient l'histoire du pays et rappelaient la couleur de l'oriflamme, aux jours de Philippe-Auguste et de Louis-le-Gros; ils disaient que le nouveau drapeau serait celui d'une république *démocratique et sociale*, et qu'il fallait répudier celui de la république bourgeoise plus ou moins inaugurée par La Fayette et que rendaient haïssable les souvenirs de la monarchie de Juillet.

La majorité des membres du gouvernement refusait de se prêter à cette politique insurrectionnelle; ils comprenaient instinctivement quelles théories allait faire prévaloir le changement du signe national; mais le danger qui pesait sur eux semblait avoir paralysé la résistance du plus grand nombre. A l'aspect de ces fusils chargés, au bruit de ces menaces de mort, plusieurs d'entre eux s'étaient retirés, d'autres semblaient hésiter; M. de Lamartine, M. Marie, M. Garnier-Pagès cherchaient seuls à faire prévaloir un refus, et aucun d'eux ne consentait à proclamer la déchéance du drapeau tricolore. En ce moment le ministre des finances, M. Goudchaux, entra dans la salle des délibérations, et, protestant avec véhémence

contre le terrorisme qui frappait aux portes, il conjura le gouvernement de ne point faiblir. Sa voix était émue, ses convictions raffermirent les courages. M. de Lamartine, qui déjà à plusieurs reprises avait paru aux fenêtres de l'hôtel de ville pour tenter de conjurer la tempête, résolut, au péril de ses jours, de descendre, en fendant une foule compacte et toute hérissée d'armes, jusqu'à l'entrée de la voûte principale, d'où sa voix retentirait peut-être avec assez de force pour être entendue sur la place. Là, entouré, pressé, poussé, étouffé, menacé de mort par l'inadvertance, la passion, la folie ou l'ivresse de ces hommes hors d'eux-mêmes, M. de Lamartine, calme, imperturbable, ne perdit pas un instant, et c'est ce qui le sauva, le sentiment de l'ascendant que donne sur les passions impersonnelles et irresponsables de la multitude une volonté qui a conscience d'elle-même.

Tantôt se livrant à l'inspiration, comme s'il n'eût entendu au sein de cette épouvantable rumeur que la voix de la muse, tantôt silencieux, les bras croisés sur sa poitrine, laissant planer son œil confiant sur des visages crispés par la colère et désarmant d'un sourire les soupçons les plus farouches, il soutint, sans faiblir une minute, une lutte presque surnaturelle. L'électricité révolutionnaire dont son organisation nerveuse s'était tout imprégnée depuis vingt-quatre heures, son attitude fière, l'abondance et la souplesse de sa parole, tour à tour impérieuse ou caressante, exerçaient sur le peuple une séduction à laquelle les plus endurcis cherchaient vainement à se soustraire. Vingt fois, pendant ces heures critiques,

la vie de Lamartine dépendit d'un mot, d'un regard. Un instant on vit osciller au-dessus de sa tête une hache dont l'éclair sinistre arracha à la foule un cri d'effroi. Soit qu'il ne l'eût pas aperçue, soit que, toujours maître de lui, il sentit que cet incident déterminait en sa faveur un mouvement sympathique dont il fallait se hâter de profiter, Lamartine pressa sa parole et prodigua, dans un effort suprême, toutes les ressources d'une éloquence consommée. Il sut captiver, attendrir le peuple au récit des *prodiges* opérés pendant trois jours; il l'exalta au tableau de sa *propre grandeur*; et quand, par un heureux tour oratoire, il opposa *le drapeau rouge, faisant le tour du Champ de Mars traîné dans le sang du peuple, au drapeau tricolore faisant le tour du monde et portant partout le nom et la gloire de la patrie*, une immense acclamation de ce peuple lui apprit qu'il demeurait vainqueur. Un prolétaire en haillons, la poitrine nue, saignante encore d'une récente blessure, se jeta dans ses bras et l'étreignit en pleurant (1). Le drapeau rouge fut abattu, déchiré, et les trois couleurs de 1789 demeurèrent les couleurs de la France.

Ce jour fut le plus grand de ceux que Dieu avait réservés à M. de Lamartine; il mit le comble à sa gloire, il lui permit d'inscrire son nom au rang de ceux qui, par l'héroïsme et l'intelligence, ont bien mérité de la patrie et de la civilisation. La France ingrate semble avoir oublié ce jour; une réaction

(1) Daniel Stern.

animée d'étroites rancunes et de tristes jalousies a volontairement perdu de vue l'immense service que M. de Lamartine rendit au pays; elle a prodigué le dédain et l'outrage à un homme que l'ambition égara, sans doute, et qui fut trop souvent dupe des illusions éblouissantes de son propre génie. L'histoire vengera le citoyen et l'orateur de l'inconcevable oubli de ceux qu'il a soustraits aux fureurs de l'anarchie. M. de Lamartine, dans le cours d'une carrière politique longue et diverse, a pu se tromper souvent et commettre bien des fautes, mais tout s'efface devant les souvenirs du 25 février, et il a le droit d'étendre la main sur les autels du Capitole et de répondre à ses accusateurs : « Ce jour-là j'ai sauvé la France! »

XIII

Le gouvernement provisoire avait maintenu le drapeau tricolore et le coq gaulois comme les enseignes nationales de la France. Des mesures d'ordre furent prescrites pour rétablir la circulation, pour assurer les subsistances, pour réorganiser les services administratifs de la mairie de Paris et des mairies d'arrondissement. Caussidière et Sobrier parurent disposés à contrecarer les ordres du ministre du commerce et ceux de M. Garnier-Pagès. Ils voulaient que le peuple restât armé, derrière ses barricades, et toujours en mesure de dicter ses volontés par l'insurrection. Ils avaient autour d'eux une garde prétorienne, composée de révolutionnaires exaltés, mais dans les rangs

de laquelle s'étaient introduits des malfaiteurs et des hommes tarés dont la violence patriotique cachait le passé impur. Ces satellites, armés de pistolets et de sabres, revêtus de brassards rouges, d'une ceinture rouge et de haillons maculés de boue ou de poudre, s'affublaient du nom de *montagnards* et semblaient prêts à commettre tous les excès. C'est avec ces janissaires de l'émeute qu'il fallait garder les prisons, assurer la sécurité des personnes, et empêcher les hordes de pillards et de révoltés, qui pullulaient dans Paris, de briser les presses et de détruire les machines industrielles. Tandis que Sobrier, installé dans une maison de la rue de Rivoli, non loin des Tuileries, remplissait une mission de surveillance révolutionnaire, dont l'avait chargé son collègue, ce dernier, homme farouche et grossier, mais animé de certains instincts raisonnables, se détermina, comme il le déclara plus tard, à faire de l'ordre avec du désordre. Rassemblant ses bandes de montagnards, il les chargea de procéder elles-mêmes à leur épuration, de chasser de leurs rangs les voleurs et les repris de justice, et de faire dans Paris une police implacable. Il fut obéi par ces étranges auxiliaires, et les malfaiteurs qui menaçaient Paris furent sur-le-champ désarmés ou comprimés par la terreur.

Refoulé hors des murs de la grande cité, le génie de la dévastation se manifesta, dans les villes et dans les villages de la banlieue, par des tentatives de destruction et de pillage. On désola le magnifique château de Neuilly, résidence favorite de Louis-Philippe; on mit le feu au château de M. Salomon Rothschild, à

Suresnes ; on s'attaqua aux chemins de fer, à l'établissement desquels on imputait la ruine de plusieurs industries, et des bandits détruisirent par l'incendie ou le marteau les gares, les rails, les wagons, les marchandises, jusque dans un rayon assez éloigné de Paris. Ces déplorables violences eurent lieu particulièrement dans les stations des chemins de fer du Nord, de Saint-Germain et de Rouen.

Il importait que la révolution ne dégénérât point en jacquerie. Tout ce qui avait de l'honnêteté et du cœur se sentit menacé par l'apparition du brigandage. Des volontaires, appartenant aux diverses classes de la société, s'organisèrent en colonnes pour faire la chasse aux bandits ; MM. Hippolyte Dussard, Félix Avril, Hélie, Aristide Guilbert, républicains justement considérés, se mirent à la tête des citoyens groupés par le sentiment des dangers publics ; des étudiants, des élèves des hautes écoles, des gardes nationaux sortirent de Paris, précédés de drapeaux sur lesquels on lisait : *République française ; expédition contre les incendiaires*. Ce déploiement de forces comprima sur-le-champ les malfaiteurs et les bandits de la banlieue, et la sécurité fut rétablie sur toutes les lignes.

A l'exception du château de Neuilly, qui fut dévasté, toutes les autres résidences royales qui avoisinaient Paris échappèrent à la destruction et au pillage ou n'eurent à subir que des pertes d'une importance médiocre. Un décret les avait placées sous la sauve-garde du peuple.

Pour préserver les Tuileries on transforma ce château en *Hôtel des Invalides civils*. Les insurgés blessés,

les ouvriers malades, les faubouriens dépourvus de travail et de salaires s'y installèrent en maîtres, ou plutôt réussirent à s'y maintenir après en avoir pris possession le 24 février. Un triste spectacle fut donné à Paris. La famille royale avait à peine quitté sa demeure que des hordes de factieux et de communistes avaient fait du château des Tuileries une espèce de camp retranché et s'y étaient établies en même temps qu'un certain nombre d'ouvriers blessés recueillis dans une ambulance. Ceux-ci étaient hors d'état de préserver le château contre la spoliation et le désordre ; beaucoup de ceux qui avaient envahi les Tuileries à la suite des combattants victorieux s'y laissèrent aller à d'étranges excès, à tous les caprices d'une imagination en délire. Des saturnales indescriptibles profanèrent les appartements royaux. On brisa les meubles les plus précieux, on lacéra des tableaux, on détruisit les œuvres d'art, on mit le feu aux papiers, on foula aux pieds les tentures, les velours, les brocards, les tapisseries; on mit en réquisition tous les marchands de comestibles des quartiers voisins, et il leur fut enjoint d'approvisionner de pain, de vin et de viande, les hôtes des Tuileries, ceux qui s'étaient substitués au roi et aux princes. Les nouveaux maîtres du château étaient d'ailleurs armés de toutes pièces et en état de subir un siége. Nul n'osait essayer de les forcer dans leur somptueux repaire. Les passants qui traversaient le Carrousel se détournaient pour ne pas voir l'antique demeure des rois capétiens au pouvoir des insurgés, mais aux fenêtres, du côté de la cour ou sur le jardin, apparaissaient des faubou-

riens affublés de robes de velours, coiffés de bonnets rouges, revêtus de lambeaux dorés et d'uniformes disparates; et ces soldats de l'émeute usurpaient le nom de peuple!

XIV

Et pendant que les Tuileries étaient livrées aux plus regrettables profanations, pendant que l'incendie menaçait Neuilly d'une destruction complète, le roi et sa famille fuyaient au hasard par diverses routes, cherchant une issue pour sortir de France.

Louis-Philippe, la reine Marie-Amélie et madame la duchesse de Nemours, entourés d'une escorte, s'étaient retirés en toute hâte dans la direction de Dreux. Arrivé à Trianon le roi y fit une halte et prit un déguisement qui le rendait presque méconnaissable. A Dreux les fugitifs voulaient se reposer quelques jours, mais, l'émotion causée par les événements de Paris ayant pris un caractère menaçant, ils s'enfuirent précipitamment du côté d'Honfleur dans l'intention de s'embarquer pour l'Angleterre. Ils espérèrent un moment qu'il leur serait donné de se réfugier, à Trouville, à bord d'un petit bâtiment frété par les soins de leurs amis. Le roi passa la journée du 28 février dans la maison d'un médecin, M. Biard. Le vent soufflait avec violence sur la côte; les plus hardis pilotes déclaraient la mer impraticable; néanmoins on comptait à tous risques s'embarquer le lendemain; mais le 29 au matin les mariniers vinrent dire que la marée ne donnait pas assez d'eau pour prendre le large, et qu'avant trois ou

quatre jours aucune barque de pêche ne pourrait sortir. Au même moment on apprenait que la population de Trouville commençait à s'émouvoir; le bruit courait dans la ville que M. Guizot s'y cachait. Il devenait périlleux pour Louis-Philippe d'y rester. Le 1er mars, en effet, vers dix heures du soir, la maison de M. Biard fut subitement entourée par les gendarmes. On disait que ce n'était pas le ministre, mais le roi lui-même qui s'y trouvait. Toute la population était sur pied. Le commissaire de police se présenta pour faire une perquisition. Pendant que M. de Perthuis le recevait avec une présence d'esprit qui trompait tout le monde, le roi s'évadait à pied par les derrières de la maison et se jetait dans la campagne. A Touques on lui procurait une voiture pour Honfleur, où il arrivait le 2 mars, à cinq heures du matin. La reine, qui s'y était rendue avec le général Dumas, l'attendait depuis deux jours, en proie aux transes les plus vives. Le consul britannique mit à la disposition du roi le paquebot *l'Express*, qui chauffait dans le port du Havre. Le soir on s'embarqua sur un bac et on arriva au Havre. Louis-Philippe et la reine se rendirent séparément sur le paquebot anglais; peu après ils étaient hors de danger, loin des côtes de France.

On a vu plus haut que madame la duchesse d'Orléans, en fuyant le Palais-Bourbon, s'était réfugiée à l'hôtel des Invalides. Là, durant les premières heures, elle résista aux conseils timides qui la pressaient de mettre sa vie en sûreté. Il fallut, pour la décider à quitter sa retraite, qu'elle apprit de M. Barrot les tristes résultats de la tentative faite en sa faveur à l'hôtel

de ville et la nouvelle qu'un groupe de peuple se dirigeait sur les Invalides. Alors seulement elle consentit à s'éloigner. M. de Mornay la conduisit à pied chez une personne dévouée qui demeurait dans le voisinage, madame Anatole de Montesquiou. Le comte de Paris la suivit à quelque distance, entouré d'un groupe d'amis. Il était près de six heures. La princesse monta presque aussitôt dans la voiture de M. de Montesquiou avec le jeune prince; M. de Mornay et M. Regnier l'accompagnaient. La sortie de Paris fut difficile; il fallait traverser des groupes d'insurgés à qui tout fuyard était suspect. Mis en joue à la barrière, le cocher lança hardiment ses chevaux au plus épais de la foule, au risque de fracasser sa voiture sur les pavés amoncelés; sa hardiesse réussit. La princesse arriva le soir même au château de Bligny, près d'Arpajon, où le duc de Chartres lui fut amené par madame de Montesquiou. Elle y demeura jusqu'au 26, pendant que M. de Mornay, rentré dans Paris, se procurait un passe-port pour l'Allemagne. Le 26, à dix heures du soir, elle gagna en poste le chemin de fer de Lille, où elle attendit, sans quitter sa voiture, le départ du convoi pour la Belgique. En passant la frontière, la princesse, qui avait montré jusque-là beaucoup de calme et de résignation, fondit en larmes.

M. le duc de Nemours quitta Paris, sans rencontrer de grands obstacles, dès qu'il se fut assuré que nul danger ne menaçait sa belle-sœur et les jeunes princes. MM. d'Aragon et Biesta assurèrent son évasion. Madame la duchesse de Montpensier, un moment abandonnée au hasard, accepta la protection de M. Jules de

Lasteyrie et se rendit à Eu, accompagnée du général Thierry. M. Estancelin et le général la conduisirent d'abord à Abbeville, bientôt après à Boulogne, et pendant trois jours elle eut à endurer toutes les angoisses de l'incertitude et de l'isolement. Le 28 février elle débarqua à Folkestone. M. le duc de Wurtemberg quitta Paris, muni de passe-ports pour l'Allemagne que lui envoya M. de Lamartine. Le gouvernement provisoire favorisait toutes ces évasions. M. Guizot, qui s'était enfui par les jardins du ministère de l'intérieur, avec MM. Duchâtel, de Salvandy et Hébert, au moment où M. Barrot venait prendre possession de l'hôtel, se réfugia chez madame de Mirbel et y demeura plusieurs jours. M. de Lamartine et M. Arago facilitèrent sa sortie de France.

Le gouvernement provisoire se sentit soulagé d'une responsabilité énorme lorsqu'il apprit l'évassion du roi et des princes.

Louis-Philippe fut accueilli en Angleterre avec des sympathies respectueuses; le gouvernement et les hautes classes, au spectacle de cette chute qui étonnait le monde, ne songèrent plus aux mariages espagnols et perdirent le souvenir de leurs griefs. L'Angleterre avait bien désormais d'autres sujets de préoccupations; la révolution de février et l'avénement de la République lui faisaient pressentir de formidables conflits en vue desquels il lui fallait se tenir prête. Quant au peuple, séduit par les apparences du courage et du dévouement, il manifestait très-énergiquement son admiration pour les Parisiens, dont on lui racontait le triomphe, et le gouvernement de la reine, dominé

par le courant de l'opinion publique, affectait de désirer la paix et l'alliance avec la France, à la seule condition qu'elles fussent possibles.

XV

Le 27 février le gouvernement provisoire se rendit en corps sur la place de la Bastille et voulut en quelque sorte, au pied de la colonne de Juillet, proclamer l'ère nouvelle qui s'ouvrait pour la nation française. La magistrature et les principaux chefs de toutes les administrations politiques, militaires et civiles, s'étaient rangés à la suite des dictateurs de hasard dont personne n'osait contester l'autorité. La justice était rendue au nom du peuple français; tous ceux qui étaient investis d'une parcelle de pouvoir avaient fait leur soumission; les masses ne marchandaient ni leur adhésion, ni leur obéissance. Le moment semblait donc bien choisi pour mettre directement en rapport le gouvernement provisoire et le peuple. La République fut donc inaugurée, une fois de plus, au bruit des acclamations; mais sous ces dehors de confiance, d'espoir et d'allégresse, se cachaient des réalités contraires.

Le peuple en blouse, les travailleurs ignorants, les artisans de clubs et de barricades, ivres de la victoire remportée le 24 février, étaient seuls à compter sur la durée de leur œuvre. Les démocrates plus éclairés, saisis d'un juste effroi à la vue des difficultés qui attendaient le nouveau pouvoir et le nouvel ordre social, se dévouaient intrépidement à la cause de la

république ; ils étaient déterminés à se sacrifier pour elle, mais ils doutaient de l'avenir, et les acclamations de la journée ne leur faisaient nullement perdre de vue les dangers du lendemain. La noblesse et les hautes classes, revenues de leur premier éblouissement, avaient peur de cette république dont elles voyaient passer les enseignes, et presque toutes les familles riches songeaient à réaliser assez d'argent pour qu'il fût possible de fuir loin de Paris et d'aller attendre, au fond des provinces ou à l'étranger, le dénoûment de cette crise redoutable. La bourgeoisie se désolait d'avoir été dupe de la révolution alors qu'elle n'avait sollicité que la réforme ; elle entrevoyait, avec une silencieuse terreur, la ruine du commerce et de l'industrie, la fermeture des ateliers, le rétablissement du *maximum* et des assignats, et la banqueroute des familles précédant de bien peu la banqueroute de l'État. On ne la rassurait guère en lui disant que le peuple était clément, qu'il renonçait à la vengeance, qu'il n'entendait pas relever les échafauds. Elle se disait que ce peuple aurait faim, qu'il exigerait la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, et qu'en faisant peur aux riches il ne tarderait pas à tarir toutes les sources de sa propre fortune. La bourgeoisie était terrifiée, en affectant au dehors des simulacres de confiance et de fraternité. A aucun prix elle ne voulait repasser par les routes ouvertes, il y avait moins de soixante ans, par le jacobinisme et la révolte, mais elle se sentait poussée dans ces mêmes voies par la puissance même des ch ses, et, en secret, elle maudissait la surprise du 24 février. Elle ne regrettait qu'à

demi Louis-Philippe et les d'Orléans; elle leur imputait d'avoir amené les événements par leur résistance aveugle et opiniâtre; mais l'idée d'être soumis à Caussidière, la seule pensée d'avoir pour chefs Albert et Flocon, lui faisaient entrevoir une longue série de catastrophes que nulle force humaine ne devait conjurer. M. de Lamartine la rassurait par son honnêteté et son courage, mais l'histoire était là pour apprendre en combien de jours ou d'heures les Montagnards réussirent à chasser les Girondins et à prendre possession du pays. Elle se résignait donc à laisser passer, au milieu des angoisses et des misères publiques, l'expérience d'une seconde république, et elle ne se soumettait qu'autant qu'il était nécessaire de se soumettre afin de ne point exaspérer le lion.

Les fonctionnaires publics, les juges, les administrateurs, les conseillers d'État, les agents du pouvoir politique ou du fisc sentaient bien tout ce que leur position avait de précaire. Après avoir gardé leurs emplois, au mépris de leur passé et en faisant preuve d'une abnégation souvent dépourvue de dignité, ils comprenaient que ces positions étaient déjà mises en question par la convoitise des vainqueurs non encore repus et qui avaient faim; ils pressentaient de prochaines catastrophes que le gouvernement provisoire n'aurait pas la force de conjurer, et qui entraîneraient dans des abîmes inconnus, mais certains, tout ce qui avait quelque chose à perdre.

Le gouvernement provisoire entrevoyait très-bien cette situation et ne s'en dissimulait ni les difficultés, ni les périls. Quand les protestations bruyantes se

seraient assoupies, quand la fumée des lampions se serait dissipée, quand il faudrait résoudre tout à la fois les insolubles problèmes du dedans et du dehors, son impuissance éclaterait au grand jour, et la direction de la France serait livrée aux mains des anarchistes de bas étage dont on avait tout à craindre. Et cependant la vie des peuples est soumise à des conditions dont on ne peut s'affranchir. On ne gouverne pas sans argent et sans armée. Le crédit est une nécessité indispensable au maintien de tout mécanisme social. Ces masses qui dissipaient leur temps à parader autour de l'hôtel de ville manquaient déjà de travail en attendant qu'elles manquassent de pain, et, au lieu de se résigner à des réductions de salaires, elles ordonnaient au pouvoir de résoudre dans le sens du communisme, pour l'ouvrier et contre le maître, en faveur du labeur individuel et en haine du capital, les innombrables questions qui se rattachaient à l'organisation du travail et de l'industrie. Comment les contraindre à accepter silencieusement le chômage et la misère! Comment les rendre subitement assez éclairées et assez intelligentes pour les dissuader de vouloir trancher par la violence du fusil et du sabre des problèmes formidables dont la race humaine étudie depuis trente siècles la solution, sans en avoir jamais rencontré d'autres que celle dont l'Évangile expose la divine théorie et qui se résume en ces mots : résignation et charité! Formule sublime, qui ne fait disparaître de la terre ni la pauvreté, ni la souffrance, mais qui les sanctifie et les élève en quelque sorte au rang des béa-

titudes célestes, au-dessus du bonheur humain.

Evidemment l'avenir était sombre et gros d'orages. Dans le sein du gouvernement, un petit groupe, composé d'hommes aventureux et ardents, l'envisageaient sans beaucoup d'effroi, parce qu'ils comptaient bien surnager alors même qu'une nouvelle tempête se déchaînerait sur la France; la majorité, plus honnête et qui ne consentait pas volontiers à se courber sous l'anarchie, entrevoyait la situation sous les plus tristes aspects; mais elle se préparait à tenir tête jusqu'au bout aux terroristes, et à s'ensevelir sous les debris de ce qui restait de justice et d'ordre avant de prêter les mains au pillage social, de quelque nom honorable dont on osât le décorer.

XVI

Majorité et minorité, divisées entre elles, dans le sein du gouvernement, par des questions d'organisation théorique, se rencontraient, il faut le dire, lorsqu'il s'agissait de certaines questions de principe proposées à l'étude des hommes généreux de tous les siècles.

On voulait rassurer la France et l'Europe sur la possibilité d'une nouvelle ère qui rappellerait les saturnales de 1793 et les sanglantes proscriptions dont le souvenir faisait horreur au pays. Le moyen qui s'offrait naturellement au gouvernement provisoire était l'abolition de la peine de mort en matière politique. Le décret fut proposé par M. de Lamartine et voté avec émotion. Tous les membres du gouvernement, ajour-

nant l'explosion de leurs querelles intestines, se prirent la main et s'associèrent à la même pensée. Ils étaient fiers de signaler par un pareil acte leur dictature éphémère. Tous ensemble ils se rendirent sur le perron de l'hôtel de ville afin d'annoncer au peuple cette victoire solennelle de la civilisation sur les traditions barbares. Une immense multitude stationnait alors sur la place de Grève, dans l'attente d'une grave communication. M. de Lamartine s'avança; tous les yeux se tournèrent vers lui. Un silence profond succéda tout d'un coup au tumulte de la foule et au bruissement des armes. Il parla ainsi :

« Citoyens! le gouvernement provisoire de la République vient prendre le peuple à témoin de sa reconnaissance pour ce magnifique concours national qui vient accepter les nouvelles institutions.

« Le gouvernement provisoire de la République n'a que d'heureuses choses à annoncer au peuple assemblé.

« La royauté est abolie.

« La République est proclamée.

« Le peuple exercera ses droits politiques.

« Des ateliers nationaux de travail sont ouverts pour les ouvriers sans salaire.

« L'armée se réorganise. La garde nationale s'unit indissolublement avec le peuple pour fonder promptement l'ordre, de la même main qui vient de conquérir la liberté.

« Enfin, Messieurs, le gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier décret qu'il vient de délibérer et de signer, dans cette séance mé-

morable : l'abolition de la peine de mort en matière politique.

« C'est le plus beau décret, Messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple le lendemain de sa victoire.

« C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement. Nous vous l'apportons. Il n'y a pas de plus digne hommage au peuple que le spectacle de sa propre magnanimité. »

Une acclamation enthousiaste salua ces paroles et s'étendit, en se prolongeant, de la place de l'hôtel de ville aux quais et aux rues environnantes. Des cris passionnés de Vive la République! vive le gouvernement provisoire! vive Lamartine! s'élevèrent dans l'air et retentirent pendant plus d'une heure, et la France entière, dès que lui parvint la nouvelle de ce décret, applaudit avec des transports dont l'Europe lui envia la glorieuse initiative.

Le gouvernement provisoire se fit également un titre d'honneur de l'abolition du serment politique; il vit, dans cette réforme, un hommage à la vérité, à la dignité de l'homme, à la liberté de conscience, et surtout le libre retour de tous les citoyens à la cause de la République. Il est certain que la sainteté du serment avait été mise en oubli par tous les partis, depuis un demi-siècle, et avait été profanée par des parjures érigés en théorie et légitimés par les publicistes. Cela ne faisait honneur ni au pays, ni aux hommes, ni à la société; mais le serment est une chose sacrée qui a droit au respect et que le scandale des palinodies ne

doit pas faire reléguer au rang des institutions mauvaises. Les ténèbres n'ont pas le droit de nier le soleil.

XVII

A la différence de la révolution de Juillet 1830, celle qui s'accomplissait en février 1848 ne témoignait à la religion et aux ministres du culte que des égards et du respect. Le clergé recueillait le bénéfice de l'attitude qu'il avait prise sous le règne de Louis-Philippe. Comme il s'était tenu en dehors des partis, indifférent aux faveurs de cour, appelant à Dieu les hommes de toutes les opinions, et se bornant à revendiquer pour l'Église le droit commun et la liberté, il n'avait suscité dans le pays ni jalousie ni colère, et la robe du prêtre était honorée partout où elle se montrait. Durant la bataille les églises étaient restées ouvertes et aucune profanation n'avait été commise. Après la victoire le peuple avait demandé au clergé de prier pour la République et de bénir l'arbre de la liberté. L'archevêque de Paris, M. Affre, dont le nom ne tardera pas à reparaître, publia sans retard un mandement dans lequel il prescrivait de prier pour le peuple; le journal *l'Univers*, organe des catholiques militants, inséra dans ses colonnes un article, dû à la plume de M. Louis Veuillot, qui traçait aussi leur voie aux hommes religieux : « Dieu parle par la voix des événements. La révolution de 1848 est une notification de la Providence. A la facilité avec laquelle ces grandes choses s'accomplissent, et lorsque l'on

considère combien, au fond, la volonté des hommes y a peu contribué, il faut reconnaître que les temps étaient venus. Ce ne sont pas les conspirations qui peuvent de la sorte bouleverser de fond en comble et en si peu de temps les sociétés humaines. Une conspiration qui réussit allume instantanément la guerre civile. Le principe politique attaqué et renversé par surprise cherche immédiatement à se défendre. Qui songe aujourd'hui en France à défendre la monarchie? Qui peut y songer? La France croyait encore être monarchique et elle était déjà républicaine. Elle s'en étonnait hier, elle n'en est point surprise aujourd'hui. Revenue d'un premier mouvement de trouble, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement, à se donner des institutions en rapport avec les doctrines qu'elle a depuis longtemps définitivement acceptées. La monarchie succombe sous le poids de ses fautes; personne n'a autant qu'elle travaillé à sa ruine. Immorale avec Louis XIV, scandaleuse avec Louis XV, despotique avec Napoléon, inintelligente jusqu'en 1830, astucieuse, pour ne rien dire de plus, jusqu'à 1848, elle a vu successivement décroître le nombre et l'énergie de ceux qui la croyaient encore nécessaire. Elle n'a plus aujourd'hui de partisans. Charles X avait encore des amis personnels et des serviteurs dévoués; de nobles cœurs ont porté son deuil; son héritier a pu pendant un temps trouver des soldats. Louis-Philippe n'a été reconduit que jusqu'à la porte de sa demeure. On a protégé sa vie, mais pas sa couronne, et on l'a laissé se sauver sans lui faire l'honneur de le croire dangereux. Jamais

trône n'a croulé d'une façon plus humiliante. C'est que ce trône n'était plus un trône. *Il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français.* Parmi les principes sociaux qui viennent de triompher et qui vont se formuler en institutions, quels sont ceux que l'Église repousse? Quels sont ceux que sa voix n'ait pas fait retentir depuis dix-huit siècles à l'oreille des peuples et des rois? Nous n'en voyons aucun. »

Sur tous les points du territoire les exhortations du clergé et des publicistes chrétiens déterminèrent l'adhésion des populations religieuses, qu'effrayait encore le seul nom de la république; dans les cloitres, dans les communautés, on multiplia les quêtes en faveur des blessés, et toutes les voix qui se firent entendre au dehors exprimèrent la résignation et l'obéissance. Du haut de la chaire de Notre-Dame le Père Lacordaire, l'éloquent Dominicain, félicita les vainqueurs de février de leur courage et enseigna comment l'idée démocratique peut se concilier avec la doctrine que Jésus-Christ lui-même a établie dans le monde. Ces déclarations, impatiemment attendues et commentées avec une anxiété légitime, semblaient confirmer les droits du nouveau pouvoir et ratifier les faits accomplis.

XVIII

Les regards se détournaient, non sans inquiétude, vers l'Afrique, où commandait alors le duc d'Aumale. On se demandait si le signal de la résistance ne par-

tirait pas d'Alger. Le jeune gouverneur général trompa les espérances de la guerre civile et se résigna. Son désistement modeste et inattendu fut imité par M. le prince de Joinville, placé à la tête de nos escadres de la Méditerranée. Les deux princes, apprenant que M. le général Cavaignac venait d'être promu au gouvernement de la colonie algérienne, firent en termes nobles et touchants leurs adieux aux armées de terre et de mer et prirent le chemin de l'exil (1). On vit à plusieurs reprises le duc d'Aumale descendre dans

(1) PROCLAMATION ET ORDRE DU JOUR DU DUC D'AUMALE.

Habitants de l'Algérie,

Fidèle à mes devoirs de citoyen et de soldat, je suis resté à mon poste tant que j'ai pu croire ma présence utile au service du pays.

Cette situation n'existe plus. M. le général Cavaignac est nommé gouverneur général de l'Algérie; jusqu'à son arrivée à Alger les fonctions de gouverneur général par intérim seront remplies par M. le général Changarnier.

Soumis à la volonté nationale, je m'éloigne; mais, du fond de l'exil, tous mes vœux seront pour votre prospérité et pour la gloire de la France, que j'aurais voulu servir plus longtemps.

Alger, 5 mars 1848.

H. D'ORLÉANS.

En me séparant d'une armée modèle d'honneur et de courage, dans les rangs de laquelle j'ai passé les plus beaux jours de ma vie, je ne puis que lui souhaiter de nouveaux succès. Une nouvelle carrière va peut-être s'ouvrir à sa valeur; elle la remplira glorieusement, j'en ai la ferme croyance.

Officiers, sous-officiers et soldats, j'avais espéré combattre avec vous pour la patrie. Cet honneur m'est refusé; mais, du fond de l'exil, mon cœur vous suivra et partout vous rappellera la volonté nationale; il triomphera de vos succès; tous ses vœux seront toujours la gloire et le bonheur de la France.

H. D'ORLÉANS.

la cour de son palais et communiquer lui-même, sans en rien dissimuler, aux soldats et au peuple, les revers de sa famille. Il contenait son émotion, réprimait les témoignages de sympathie qu'inspirait sa conduite, et, faisant taire les *vivat* qui s'adressaient à lui, il demandait qu'à son exemple on ne criât plus que *Vive la France!* Le 5 mars les deux frères s'embarquèrent avec leurs jeunes femmes et leurs enfants à bord du bateau à vapeur *le Solon* et firent voile sur Gibraltar, où ils se proposaient d'attendre des nouvelles de Paris. On dit qu'en prenant congé de la foule qui l'accompagnait jusqu'au rivage le prince de Joinville, vivement touché de ces marques d'affection, s'écria : « Bientôt, mes amis, vous aurez la guerre. L'Océan et la Méditerranée se couvriront de vaisseaux ennemis. Vous verrez alors arriver à l'improviste un schooner américain commandé par un jeune homme. Vous entendrez dire que ce jeune homme est le capitaine Joinville, et vous reconnaîtrez s'il est bon Français aux boulets que lancera son petit navire sur les vaisseaux des ennemis de la France. »

Après le départ des princes le général Changarnier resta seul chargé du commandement jusqu'à l'arrivée du général Cavaignac. La république ne convenait guère à son humeur; elle venait, d'ailleurs, l'arrêter brusquement au moment où il touchait au but de ses ambitions; aussi son dépit se trahissait-il dans tous ses propos. Une partie de la population s'étant portée vers sa demeure pour lui demander de reconnaître la République et d'organiser une garde natio-

nale, il s'y refusa, et, de peur qu'on ne s'armât malgré lui, il fit secrètement enlever par la troupe les armes du dépôt de la milice. Quand le général Cavaignac arriva à Alger, le général Changarnier affecta de ne pas se rendre à sa rencontre. Sans se mettre beaucoup en peine de ce mauvais vouloir, dont il feignit de ne point avoir connaissance, le nouveau gouverneur prit possession de ses hautes fonctions et chercha à justifier la confiance de la République, tout en évitant de froisser les généreuses susceptibilités de la population et des troupes.

XIX

Une adhésion vint surprendre le gouvernement provisoire et ajouter aux embarras de la situation.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, l'ancien prisonnier de Ham, quitta sa retraite de Londres et accourut précipitamment à Paris. Dès son arrivée il écrivit en ces termes aux membres du gouvernement :

« Messieurs,

« Le peuple de Paris ayant détruit par son héroïsme les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la République qu'on vient de proclamer.

« Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévoue-

ment à la cause qu'ils représentent comme de ma sympathie pour leurs personnes.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ces sentiments.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le gouvernement provisoire, surpris de cette adhésion, qu'il n'avait point sollicitée et dont il appréhendait les suites, affecta d'être inquiet au plus haut degré de la présence du prince Louis-Napoléon à Paris et enjoignit à l'impérial exilé de sortir encore une fois de France.

Le prince répondit :

« Messieurs,

« Après trente années d'exil et de persécution, je croyais avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie.

« Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras. Je m'éloigne donc momentanément; vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et la sincérité de mon patriotisme.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sympathie.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le gouvernement provisoire toléra la présence en France des autres membres de la famille Bonaparte, parmi lesquels on remarquait l'ancien roi de Westphalie, Jérôme, et son fils, le prince Napoléon Bona-

parte. L'un et l'autre résidaient depuis quelque temps à Paris, où le gouvernement de Louis-Philippe ne les inquiétait nullement. On ne les jugea point dangereux pour l'établissement de la nouvelle république et on ne troubla point la sécurité de leur retraite.

XX

Ce n'était point de ce côté, pour le moment du moins, que la révolution de Février se trouvait compromise. Depuis six jours les ateliers étaient fermés, et les classes ouvrières, après avoir savouré à l'aise la joie de leur victoire ou l'orgueil de leurs espérances, se disaient que le temps était venu de réaliser les théories de Louis Blanc sur l'organisation du travail. Vainement on avait décrété que le gouvernement s'engageait à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail; ce n'était là qu'une promesse stérile tant que la dictature révolutionnaire n'aurait pas changé de gré ou de force les rapports du maître et de l'ouvrier et n'aurait pas promulgué une théorie à l'aide de laquelle il serait désormais possible de mettre les classes laborieuses à l'abri du chômage et de leur assurer à jamais de l'occupation et des salaires proportionnés à leurs besoins. Là, il est vrai, gisait une difficulté insurmontable et qu'aucun homme sensé n'espérait résoudre d'une manière satisfaisante; mais les aspirations brutales du déshérité, les ardentes jalousies du prolétaire n'entendaient pas raison, et il fallait, à tout prix, sans se soucier de l'intérêt et des droits du maî-

tre, procurer de larges et incessantes rémunérations à l'ouvrier. Voilà où en était venue la question sociale.

A Dieu ne plaise que nous nous renfermions dans une aveugle insouciance lorsqu'il s'agit de solutions destinées à adoucir les souffrances du pauvre. Nous croyons que le monde n'a pas été livré à la concurrence, mais à la charité, c'est-à-dire à la fraternité et à l'amour, ces deux termes devant être entendus dans le sens chrétien et non dans le sens que leur attribuent les révolutionnaires et les démagogues. Les économistes, qui suppriment Dieu de la théorie sociale et abandonnent les peuples à l'individualisme, ont fait reposer les institutions humaines sur cette maxime : *Chacun pour soi;* mais le Dieu des chrétiens ne condamne pas la société à périr par l'égoïsme ; sous prétexte de glorifier le droit isolé et la liberté il ne rétablit pas l'esclavage et le servage dans leurs plus dures conditions; il ne soumet pas le pauvre à l'exploitation du riche ; il proclame que le riche et le pauvre sont frères, et qu'en échange de sa résignation et de ses labeurs le riche doit au pauvre une immense mesure d'amour. C'est ainsi que l'Évangile institue la théorie sur laquelle doit s'asseoir le monde et en laquelle se résume vraiment cette sublime formule : liberté, égalité, fraternité !

Mais, s'il est possible, s'il est juste de modifier les règlements, les lois, les traditions qui régissent l'organisation de l'industrie et tendent à protéger le faible contre le fort, de pareilles améliorations ne peuvent être essayées ou réalisées qu'aux époques

de paix et d'abondance, que lorsqu'aucune perturbation redoutable n'est à craindre dans la situation du maître. Durant les crises politiques et commerciales, quand le travail est frappé d'atonie, quand le capital se cache, quand le manufacturier a peur et n'ose compter sur le lendemain, il y a un danger flagrant à mettre à l'étude le problème de l'organisation du travail, à imposer au maître, d'une part, la diminution des heures de labeur, d'autre part l'augmentation du salaire de l'ouvrier. A de pareilles injonctions le maître ne peut opposer qu'une seule réponse : il ferme ses ateliers, il suspend la fabrique, il proteste qu'aucune loi ne peut le condamner à la ruine en lui imposant de faire travailler à perte. Tous les économistes intelligents et sérieux, tous les théoriciens avancés, Louis Blanc lui-même, comprenaient ces vérités élémentaires; mais le peuple ignorant, qu'on avait à dessein endoctriné et exalté, ne manifestait qu'une volonté, celle de ne pas attendre davantage et de contraindre le gouvernement à décréter *le droit au travail* et l'accroissement proportionnel des salaires.

Ce décret, le gouvernement provisoire l'avait promulgué dès le 26 février, en évitant toutefois d'employer des mots trop absolus et qui ne lui permettraient pas de revenir en arrière. Cette concession, arrachée par le désir de calmer l'effervescence des ouvriers, était un malheur, en ce qu'elle bouleversait d'un seul coup, sans rien statuer sur leur constitution nouvelle, toutes les lois et tous les rapports industriels et commerciaux de la société. Ce qui devait

s'opérer graduellement, librement surtout, par consentement de l'opinion publique et par accord international, la transformation du monde industriel, fut décrété d'autorité par quelques hommes étrangers aux études économiques, à l'instigation d'un esprit versé, il est vrai, dans ces questions ardues, mais sans expérience des affaires et circonscrit dans l'étroitesse d'un système.

M. Louis Blanc, qui avait provoqué le décret et l'avait en quelque sorte imposé à ses collègues, n'était pas, lui, sans en pressentir l'inanité. Homme d'étude, il n'ignorait pas que les lois de l'association, sur lesquelles seules peut s'appuyer le *droit au travail*, n'étaient encore que très-imparfaitement connues. Décréter qu'on les découvrirait, c'était chose aussi dérisoire qu'eût pu l'être, en d'autres temps, un décret par lequel on aurait ordonné la découverte du Nouveau-Monde. Mais le jeune législateur se persuadait que, si, par suite de l'initiative qu'il venait de prendre, on l'investissait de la dictature des travaux publics, il pourrait du moins imprimer au mouvement du commerce et de l'industrie un essor tout nouveau favorable au prolétariat. Il était animé de cette confiance en soi que donnent les convictions ardentes et les excitations de la popularité. Aussi apprit-il avec une satisfaction extrême que les ouvriers projetaient de se présenter une seconde fois à l'hôtel de ville afin d'exiger du gouvernement provisoire la création d'un ministère spécial chargé de l'exécution du décret sur le droit au travail.

Ce projet ne demeura pas longtemps en suspens.

Le 28, vers midi, un grand nombre de corporations, formant environ douze mille hommes, débouchèrent sur la place de Grève, où elles se rangèrent en silence. Elles portaient des bannières distinctives des différents métiers, sur lesquelles se lisaient, en gros caractères, ces mots : *Ministère du progrès ; Organisation du travail ; Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme.* A cette vue le conseil s'émut. Une discussion s'éleva, la plus vive qui l'eût encore agité, entre M. Louis Blanc, qui réclamait impérieusement l'adoption de la mesure demandée par le peuple, et M. de Lamartine, dont le refus n'était ni moins hautain, ni moins péremptoire (1).

M. Louis Blanc offrit sa démission. L'accepter, en face d'un peuple soulevé par la souffrance et la misère moins encore que par les fausses doctrines dont le jeune écrivain s'était déclaré l'apôtre, c'eût été provoquer une collision sanglante et pleine d'incertitudes. On prit un moyen terme conciliateur, et on institua une commission chargée d'élaborer toutes les questions relatives au travail et à l'amélioration morale et matérielle de la classe ouvrière. Le même décret ordonna que la *Commission permanente de gouvernement pour les travailleurs* siégerait au palais du Luxembourg, sous la présidence de Louis Blanc, assisté d'Albert, vice-président.

Les délégués de la classe ouvrière furent alors introduits. Un mécanicien parla au nom de tous. Après qu'il eut achevé sa harangue, il y eut dans le

(1) Daniel Stern.

conseil un moment d'embarras. Les membres du gouvernement qui avaient le plus insisté sur l'inopportunité d'un ministère du progrès s'étaient retirés dans le fond de la pièce, comme pour indiquer que cette affaire ne les concernait pas. Seul, M. de Lamartine, toujours prêt à accepter la responsabilité de ses actes, restait sur la brèche, et, voyant que personne ne se souciait de prendre la parole, il répéta, au nom de ses collègues, ce qu'il avait dit déjà en plusieurs rencontres. Il demanda aux ouvriers de la patience, du dévouement à la République. Ceux-ci l'écoutaient à peine; ils questionnaient du regard celui en qui ils mettaient toute leur confiance, épiant un mot, un signe qui leur apprît ce qu'ils avaient à faire.

Longtemps M. Louis Blanc détourna les yeux en silence; enfin il se décida à parler; mais son geste si prompt, auquel le commandement semblait familier, devint hésitant, presque timide. Son œil se voila. D'une voix mal affermie il répéta, comme une leçon mal apprise, des considérations tirées d'une politique qui n'était point la sienne, et prononça sur lui-même une sentence dont il comprenait toute l'ironie. Les ouvriers, déconcertés, n'en pouvant croire leurs oreilles, se turent. On leur donna lecture du décret qui éludait leur vœu; après quoi ils se retirèrent, l'esprit rempli d'incertitude, et se demandant par quel incompréhensible mystère on ajournait sans relâche, après la victoire, la récompense due aux vainqueurs. Plusieurs d'entre eux rêvèrent dès lors le plan d'une revanche à prendre par l'inauguration armée d'une dictature communiste; d'autres, plus nombreux et plus

intelligents, peut-être, entrevirent une fois de plus, que l'ouvrier, artisan des insurrections et instrument nécessaire du combat, n'a rien à gagner aux révolutions et ne verse son sang qu'au profit de quelques meneurs dont il fait la fortune.

XXI

Le gouvernement provisoire avait hâte de s'affranchir du joug de l'émeute : pour atteindre ce but il prit une résolution dont on s'était déjà avisé, en 1830, sur une moins large échelle ; il enrégimenta les émeutiers et les fauteurs de barricades, les organisa en garde nationale mobile, et assura à chacun de ces nouveaux enrôlés une haute paye de trente sous par jour. Moyennant ce salaire les éléments les plus redoutés dont se composaient les rassemblements et les séditions allaient devenir, entre les mains des dictateurs du 24 février, une troupe prétorienne désormais intéressée au maintien de l'ordre matériel, et dont il serait possible de se servir contre les factieux eux-mêmes le jour où ceux-ci oseraient relever la tête.

Mais ce n'était point assez pour rétablir la sécurité et donner le change aux multitudes toujours prêtes à appuyer des manifestations menaçantes. On avait garanti aux ouvriers du travail et des salaires ; il fallait réaliser cet engagement dans la mesure du possible. Le ministère des travaux publics proposa au gouvernement provisoire et fit décréter l'établissement immédiat d'ateliers nationaux en vue

desquels on embrigaderait tous les ouvriers sans ouvrage ; on décida que ces derniers, une fois inscrits, recevraient du trésor public une solde journalière et seraient dirigés sur des points désignés par le gouvernement lui-même ou par les ingénieurs de l'État. L'affluence des ouvriers qui se firent porter sur la liste des travailleurs employés aux ateliers nationaux fut si considérable, dès les premiers jours, qu'en dépit des efforts du maire de Paris et de ses délégués on ne put exercer sur ces embrigadés aucun contrôle sérieux, et que beaucoup d'entre eux reçurent double paye, alors même qu'ils restaient oisifs et inoccupés. Ajoutons que de tous les départements, et de la Belgique elle-même, on vit accourir des ouvriers sans travail, sollicitant leur inscription sur les registres des ateliers nationaux, et s'imposant d'eux-mêmes comme une charge énorme au budget de l'État et aux établissements de bienfaisance de la ville de Paris. Ce fut le signal d'abus, de gaspillages et de scandales dont s'indignèrent les citoyens paisibles et auxquels le gouvernement lui-même ne pouvait remédier. Que dire d'un pays, fier de sa civilisation, de sa richesse et de sa puissance, qui, pour arriver à résoudre, tant bien que mal, le problème de l'organisation du travail, ne savait que convier les ouvriers à des labeurs illusoires et inutiles, et rétribuer, par peur, la sédition et la paresse, toujours prêtes à remettre en question la sécurité du jour ou la paix du lendemain ?

XXII

Tous les services publics paraissaient fonctionner et l'expédition des affaires n'avait subi, du moins en apparence, qu'un ralentissement de courte durée. Au ministère de l'intérieur M. Ledru-Rollin avait éconduit M. Al. Andryane et un certain nombre d'hommes, appartenant à l'école libérale, qui, au moment où la lutte se prolongeait encore, avaient paru disposés à se partager les hauts emplois administratifs. Ce n'était point dans cette région que la nouvelle république voulait recruter ses agents. M. Ledru-Rollin prit pour chef de cabinet M. Élias Regnault, journaliste obscur, dont le nom n'avait été et ne devait être attaché à aucune œuvre littéraire de quelque valeur; il confia la direction de la sûreté générale à M. Carteret, avocat, dont le dévouement personnel lui était connu. M. Carteret était un homme modeste, de mœurs douces, et dont les manières bienveillantes rassuraient, au moins, ceux qu'étonnait son inexpérience de la situation administrative. M. Jules Favre fut désigné pour remplir les fonctions de secrétaire général, qu'il ne garda que peu de jours, mais assez longtemps cependant pour imprimer autour de lui le double sentiment de l'antipathie et de la crainte. Ce sentiment n'était peut-être pas mérité; mais, tandis que les nouveaux arrivants, M. Ledru-Rollin lui-même, se montraient accueillants, affables, disposés en quelque sorte à se faire pardonner leur victoire, M. Jules Favre, intelligent et habile à sa manière,

sentait qu'il fallait tirer parti de la peur de ses ennemis et s'imposer à eux d'autorité afin d'empêcher tout ce qui pourrait ressembler à l'organisation de la résistance.

M. Ledru-Rollin ne professait pas une amitié sans bornes pour M. Jules Favre et ne subissait qu'à regret le joug de ce conseiller dont il respectait la supériorité instinctive. Par malheur un joug encore moins acceptable pesait sur lui. Les avenues de son hôtel et de son cabinet étaient obstruées par des républicains violents, verbeux, bruyants, qui se préparaient à exploiter la faiblesse de caractère du ministre et son manque de tact politique. Ces gens-là s'honoraient d'être *la queue de Robespierre* et de singer, par leur langage et leurs allures, le vieux parti de la Montagne. Ceux d'entre eux qui étaient honnêtes et de bonne foi, et dont Barbès offrait le véritable type, ne connaissaient ni les habitudes, ni les nécessités du pays. Exaltés par la solitude des prisons et la longue durée de la souffrance, ils vivaient dans le monde des rêves, familiers avec l'idéal du jacobinisme, et hors d'état de se prêter aux réalités dont l'évidence aurait dû les accabler. Les autres étaient moins capables encore de fonder une démocratie sympathique à la nation. Pris dans leur ensemble, ces écrivains subalternes, ces avocats ignorés, ces médecins inoccupés, ces savants de troisième ordre avaient apporté dans la guerre offensive un concours efficace; mais, isolément, leurs talents inexpérimentés et leurs personnalités rivales allaient être d'une médiocre assistance pour l'organisation du pouvoir. Enfin dans les derniers rangs du

parti se pressaient une foule de gens de mœurs basses, de caractère équivoque, tour à tour ouvriers de complots ou limiers de police, qui s'efforçaient de tirer de leur abjection même la popularité d'une heure, et de détourner, par le fracas de leurs emportements démagogiques, les soupçons et les répugnances que faisait naître leur existence suspecte. La plupart s'étaient glissés dans les sociétés secrètes et y avaient contracté des intimités dont il était difficile de ne tenir aucun compte. C'est le malheur des partis qui conspirent, quand ils arrivent au pouvoir, d'avoir à récompenser des hommes et des actes qu'il faut désavouer au grand jour de l'opinion publique. Ce fut l'entrave, ce fut la fatalité de M. Ledru-Rollin de ne pas trouver immédiatement sous sa main des hommes de caractère, d'esprit, de mœurs véritablement démocratiques. Mais ceux-là ne se rencontraient pas dans la portion remuante du parti républicain; ils se tenaient à l'écart, ils agissaient sans bruit; il aurait fallu une volonté active pour les chercher, du temps pour les attendre. Or les minutes étaient comptées et le zèle du ministre se laissait facilement distraire. Assailli par des républicains pleins d'exigences, qui, ne voyant dans la république qu'un coup de fortune favorable à leurs intérêts privés, évaluaient les persécutions subies, fixaient le taux des services rendus, sollicitaient au nom de leur pauvreté ou menaçaient au nom de leur influence sur les masses, le ministre de la République se voyait à leur égard dans une situation assez analogue à celle où s'étaient trouvés les ministres de la Restauration en présence des vieux émigrés. Une

aristocratie d'un nouveau genre, mais aussi exclusive, aussi arrogante qu'aucune autre, s'imposait à lui. Les ultra-républicains de 1848, infatués à l'égal des ultra-royalistes de 1814, prétendaient, sous prétexte de puritanisme, éloigner des emplois et des places tout ce qui n'avait pas été éprouvé depuis 1830 dans les complots ou du moins dans les affiliations secrètes. M. Ledru-Rollin n'avait pas une volonté assez bien assise pour résister à de semblables violences. Le ministre de l'intérieur possédait un ensemble d'avantages très-propres à le signaler dans les rangs de la démocratie militante, mais, du moment où il fut porté au gouvernement, ces avantages devaient perdre beaucoup de leur valeur par l'absence d'une qualité qui relie et couronne en quelque sorte toutes les autres. En un mot M. Ledru-Rollin manquait d'autorité. Ni sa vie privée, qu'il n'avait pas su plier à une règle assez sévère, ni son patriotisme sincère, mais emphatique, ni son caractère ouvert et généreux, mais sans fixité, ni ses connaissances, plus apparentes que solides, ni même sa droiture naturelle, trop souvent altérée par le désir excessif de la popularité, ne le rendaient propre au commandement (1). Encore moins se trouvait-il en mesure d'apprécier la valeur réelle des instruments qui s'offraient à lui pour fonder la République dans les départements et forcer la France à subir le nouvel ordre de choses.

Se sentant malgré lui entraîné par une tourbe révolutionnaire dont il avait fait son entourage nocturne,

(1) Daniel Stern.

il eut l'idée, ou peut-être se trouva-t-il forcé par ses collègues du gouvernement provisoire, de soumettre au conseil la liste des commissaires auxquels il allait confier la direction des départements. Les autres ministres eurent l'énergie et l'intelligence de répudier les choix les plus malencontreux, et plus d'un républicain du lendemain fut chargé de la délégation dictatoriale dont il aurait voulu investir des conspirateurs grossiers et vulgaires. Heureux les départements qui furent administrés par ce petit nombre d'hommes modérés et instruits! Les autres eurent à endurer l'autorité proconsulaire d'une poignée de démocrates dont le langage, les formes, la tenue suffisaient pour répandre la crainte, mais qui n'étaient dignes ni de confiance, ni de respect. Et cependant ces hommes avaient tous à remplir les plus difficiles devoirs; il leur fallait faire appel à toutes les nuances libérales, accroître le nombre des adhérents, conquérir les indifférents par la justice, calmer les inquiétudes du riche, assoupir les plaintes du pauvre, rassurer la propriété, maintenir l'ordre et réaliser le progrès à force de modération et de sagesse.

XXIII

Le général Subervie, à peine installé au ministère de la guerre, n'était point parvenu à y faire respecter son autorité; les généraux placés sous ses ordres et chargés de le seconder n'avaient accepté qu'avec regret cette condition et ne s'y étaient soumis qu'en apparence. Pour mettre fin à une situation dont il

fallait reconnaître le péril, le gouvernement provisoire se hâta de destituer le général Subervie et de le remplacer par le général Eugène Cavaignac, frère du tribun révolutionnaire dont la démocratie pleurait encore la mort. Le nouveau ministre de la guerre, dont on vantait la modestie et le patriotisme, était médiocrement apprécié de l'armée, et ses frères d'armes affectaient de dénigrer ses talents. Comme on l'a vu, tandis qu'on lui conférait le portefeuille de la guerre, il s'était rendu en Algérie pour y remplir les fonctions de gouverneur général. Rappelé en France, il se hâta de quitter l'Afrique, où des obstacles sans nombre commençaient à paralyser son énergie. Durant son absence l'intérim du ministère de la guerre fut confié à M. Arago, déjà chargé du département de la marine.

Selon le rapport du comité de défense nationale, l'état de l'armée, telle que la laissait le gouvernement de Louis-Philippe, ne permettait pas de songer à la guerre. L'effectif, dans tous les corps, était si faible que les régiments d'infanterie, en réunissant tous les hommes disponibles, arrivaient à peine à fournir deux bataillons de guerre de cinq cents hommes chacun. Dans la cavalerie chaque régiment ne pouvait former que quatre escadrons de guerre, comptant ensemble cinq cent vingt-cinq chevaux. Les régiments d'artillerie, à moins de désorganiser les dépôts et d'arrêter ainsi l'instruction des recrues, ne pouvaient mettre chacun qu'une batterie sur pied de guerre. Les services administratifs manquaient presque complétement de moyens de transport. Dans la situation la plus précaire

on se soit jamais trouvé un gouvernement, sans argent, sans crédit, avec la volonté bien arrêtée de ne point faire appel aux passions révolutionnaires, il fallait parer tout à coup aux éventualités d'une guerre de coalition monarchique : il fallait garnir nos côtes et nos frontières sans affaiblir l'Algérie : nous tenir prêts, au premier signal des Lombards ou des Polonais, à franchir le Rhin ou les Alpes, sans toutefois abandonner le cœur du pays, où l'on redoutait les menées des partis royalistes et les insurrections ultra-révolutionnaires. Le ministre des affaires étrangères ne demandait pas moins de 215,000 hommes pour soutenir la politique pacifique du manifeste; 150,000 hommes sur le Rhin, 30,000 au pied des Alpes, 15,000 à la frontière des Pyrénées, étaient, selon lui, nécessaires. Ces exigences, combinées avec la sûreté de l'Algérie, que le comité de défense et le ministre ne voulaient en aucune façon compromettre, et avec les besoins du service intérieur, portaient à 514,000 hommes le chiffre des troupes à mettre sur pied. La dépense supputée pour atteindre ce résultat montait à 114 millions. Or les caisses de l'État étaient à peu près vides, et, selon le rapport de la commission de défense, on ne pouvait pas compter sur plus de 101,000 hommes immédiatement disponibles.

M. Arago se hâta de pourvoir aux redoutables nécessités de cette situation : on appela sous les drapeaux les réserves des dernières années, on organisa deux cents bataillons destinés à être mobilisés, on pourvut aux armements de toute sorte. D'un autre côté, on fit marcher avec une extrême rapidité la formation défini-

tive de la garde mobile, déjà forte de vingt-cinq mille hommes recrutés dans les faubourgs et parmi les artisans de barricades, et qu'on enrégimenta tant bien que mal en vue de la défense de l'ordre et du territoire. Cette troupe fut placée sous le commandement du général Duvivier.

M. Arago s'attacha avec non moins de persévérance et d'énergie à réorganiser tous les services de la marine. L'état moral et matériel de l'armée de mer appelait de notables réformes; M. Arago en prit avec bonheur l'initiative. Malgré le conseil de l'amirauté, qui jugeait toute discipline perdue si l'on se relâchait de l'ancienne rigueur, M. Arago, dès son entrée au ministère, fit décréter l'abolition des châtiments corporels à bord des bâtiments de l'État, effaçant ainsi de notre code maritime un système de répression qui n'était plus depuis longtemps en harmonie avec l'ensemble de notre pénalité. En même temps il s'occupait d'améliorer l'existence des marins à bord de la flotte. Le conseil de l'amirauté reçut aussi, par l'initiative de M. Arago, des modifications importantes. Des officiers de tout garde, jusqu'à celui de lieutenant de vaisseau inclusivement, furent appelés à en faire partie. Ce conseil devenu ainsi plus apte à représenter tous les intérêts de l'armée navale, on le chargea de former un état d'avancement des officiers par ordre de mérite, avec un tableau particulier de ceux que l'on jugeait capables d'être appelés au commandement des bâtiments de l'État.

XXIV

Un grand acte de justice et d'humanité fut accompli et M. Arago voulut y attacher son nom.

L'esclavage fut aboli dans les colonies françaises, et une indemnité fut stipulée en faveur des possesseurs d'esclaves, dont cette réforme, vraiment nationale, vraiment chrétienne, allait compromettre les intérêts matériels. M. Arago fut secondé dans cette œuvre par M. Schœlcher, qu'il s'était adjoint en qualité de sous-secrétaire d'État au département de la marine et des colonies.

Le gouvernement provisoire, entrant dans cette voie de concessions faites aux principes d'humanité et de miséricorde, abolit la contrainte par corps et fit mettre en liberté tous les individus détenus pour dettes.

Il eût été commode de renouveler la face du pays sans autre préoccupation que de consulter des livres philosophiques et d'appliquer les théories décorées du nom de progrès; mais les difficultés, déjà si graves au lendemain de février, s'amoncelaient et prenaient chaque jour des proportions plus redoutables.

Il fallait pourvoir en même temps au maintien de la sécurité intérieure, au rétablissement de nos relations avec les puissances et aux besoins financiers de plus en plus accusés par les deux termes de cette situation : d'une part, suppression ou ajournement du payement de l'impôt, et, d'autre part, nécessité de faire face aux énormes dépenses dont on avait accepté la responsabilité et la durée.

XXV

La tranquillité publique était sans relâche compromise par la violence des clubs et par les désordres de la rue.

La révolution s'était faite sous prétexte de maintenir l'exercice du droit de réunion; la victoire était à peine demeurée au peuple que, de toutes parts, les clubs s'ouvrirent. Sous peine de renier sa propre origine le gouvernement provisoire dut respecter leur liberté illimitée et ne mettre aucune digue à leur licence.

Dès le 25 février, vers neuf heures du soir, cinq ou six cents révolutionnaires, coiffés du bonnet rouge, presque tous anciens membres des sociétés secrètes, se trouvèrent réunis au *Prado* sous la présidence d'Auguste Blanqui, l'un des chefs de l'insurrection du 12 mai, l'un de ceux que la révolution avait affranchis de la prison et de la surveillance.

Blanqui était né à Nice, d'un père conventionnel; au moment où éclatait la révolution de Février il était à peine âgé de quarante-trois ans, mais il avait vieilli, avant le temps, dans les luttes, dans les conspirations, dans les souffrances. On l'avait vu, en 1830, effrayer *les Amis du Peuple eux-mêmes* par l'exagération de ses fureurs démagogiques. Plus tard il s'était abouché avec Pepin, l'un des complices de Fieschi. A une époque moins reculée il avait été l'organisateur de tous les complots ourdis dans la *Société des Saisons* et dans la *Société des Familles*. Condamné à mort par la cour

des Pairs, il avait obtenu grâce de la vie, on ignore à quelles conditions; puis le gouvernement royal, las de détenir ce maniaque dans les cellules des maisons de réclusion, lui avait permis de vivre retiré et inaperçu à environ vingt lieues de Paris. Petit, maigre, pâle, l'œil brillant d'une flamme empruntée à la fièvre, il cherchait à communiquer aux initiés du carbonarisme et aux parias de la place publique le souffle ardent de la destruction et toutes les colères implacables du jacobinisme. C'était le Marat de 1830 et de 1848, avec plus de talent et moins de malpropreté, comme il convenait au progrès de nos mœurs. Il inspirait aux philosophes l'étonnement et la pitié; il imposait aux multitudes déguenillées et avides de pillage une confiance mêlée d'admiration; il répandait autour de lui, et dans toutes les régions de la société, une odeur de haine et de crainte. Ceux qui l'avaient vu de près à l'œuvre, dans les heures de péril, ne parlaient point de son courage et ne le classaient point parmi les hommes d'action. Peut-être, à cet égard, ne se trompaient-ils pas entièrement, mais, à coup sûr, aucun démagogue, mieux que Blanqui, ne méritait le triste honneur d'être rangé au nombre des hommes dangereux.

C'était lui qui, à l'heure même où s'installait le gouvernement provisoire, avait déclaré au peuple qu'on escamotait encore une révolution au profit de la bourgeoisie; lui qui avait suscité les manifestations essayées en faveur du drapeau rouge; lui qui ne cessait de parler aux ouvriers de leur misère et de les pousser à la vengeance. Il avait voulu prendre

possession de la préfecture de Police et avait été contraint de reculer devant Caussidière. Déconcerté, profondément ulcéré, il s'était résigné, pour le moment, à présider le club du Prado et à y donner l'essor aux motions les plus sinistres, les plus antisociales. La *Société centrale républicaine* (on désignait ainsi dans les journaux le club Blanqui) ne tarda pas à tenir ses séances dans l'une des salles du Conservatoire de Musique et y attirait un grand concours de curieux avides de voir de près et d'entendre les énergumènes dont le seul nom leur faisait peur.

Le *club de la Révolution* avait pour président Armand Barbès, un illuminé de bonne foi, qui, sous l'exaltation de ses doctrines, semblait laisser entrevoir un dévouement sincère et une générosité loyale. Fils d'un prêtre marié, et qui avait fini ses jours par le suicide, Barbès se croyait marqué de bonne heure de l'empreinte du malheur et s'attribuait les apparences d'un martyr de l'ordre social. Riche et maître de ses biens, il avait embrassé avec ardeur les théories du communisme dans ce qu'elles ont de plus absolu. Il était modeste et simple et ne cherchait à créer aucun embarras au gouvernement provisoire, se réservant de faire entrer la république, dès que le mouvement pourrait s'accomplir, dans les voies tracées aux peuples par Babeuf, par Buonarotti, par Mazzini, par les illuminés qui se prétendent les héritiers des vaincus de Thermidor.

Le club des *Amis du Peuple* siégeait au Marais, sous la présidence de M. Raspail, dont on vantait le savoir scientifique, et qui ralliait à lui, au nombre de cinq ou six milliers d'hommes, les partisans les plus obs-

curs de la démocratie. On imputait à M. Raspail de prêcher l'extermination des riches, à l'exemple de Marat; c'était là une calomnie qui n'eut d'autre résultat que d'exaspérer les rancunes et les colères d'un écrivain aigri par de longues souffrances, et qui se sentait méconnu par ceux-là mêmes dont il avait si longtemps servi la cause.

Un homme d'une considération moins élevée, l'utopiste Cabet, apôtre de la théorie *Icarienne*, avait ouvert, dans la rue Saint-Honoré, un club très-fréquenté par le peuple et qui causait beaucoup d'inquiétudes aux classes riches. Cabet était un démagogue qui, sous des formes vulgaires, cachait une grande habileté d'organisation, et il avait su plier ses partisans à une discipline aveugle dont ils subissaient le joug sans se plaindre.

Les phalanstériens, présidés par MM. Considerant, Cantagrel, Laverdant, Hennequin, continuèrent, sans y mêler beaucoup de politique, l'enseignement de l'école. Le club de *l'Arsenal* et le club des *Quinze-Vingts*, très-violents, mais très-surveillés, attiraient chaque soir les prolétaires. Les étudiants du quartier du Panthéon se rassemblaient au club de *la Sorbonne*.

Quelques clubs conservateurs ou légitimistes, le *Club républicain pour la liberté des élections*, sous la présidence de M. Viennet, le *Club du dixième arrondissement*, présidé par M. de Vatimesnil, essayaient aussi, mais timidement, de tempérer le mouvement révolutionnaire. Enfin, l'un des fondateurs de *la Réforme*, M. Grandmesnil, ami particulier de M. Ledru-Rollin, réunit, le 2 mars, dans les combles de la pré-

fecture de Police, sous les auspices de M. Caussidière, un certain nombre d'hommes énergiques qui constituèrent, sous le nom de *Club des Droits et des Devoirs*, une société organisée militairement, dont le but secret était de faire passer aux mains de M. Ledru-Rollin le gouvernement dictatorial de la république. Ce club se fondit plus tard avec la *Société des Droits de l'homme*, présidée par M. Villain, et tint ses séances au *Palais-National*, où il se prépara sans beaucoup de mystère au combat à main armée.

Bientôt tous les clubs sentirent le besoin de s'entendre et de centraliser leur action pour agir sur les élections qui approchaient et dont on pressentait le caractère peu révolutionnaire. Le *Club des Clubs* fut organisé dans ces vues par le démocrate Longepied et s'installa dans la maison qu'occupait Sobrier. Il se composait de trois délégués de chacun des autres clubs. Le ministre de l'intérieur lui alloua un crédit de cent vingt mille francs, afin qu'il pût envoyer dans les départements des agents secrets, chargés de surveiller l'action des commissaires officiels, de les seconder ou de les dénoncer suivant l'occasion, de faire une propagande active dans les villages, dans les régiments, dans tous les lieux de réunions populaires. Il n'y eut pas moins de quatre cent cinquante agents chargés de missions pareilles, et qui touchaient un salaire de cinq francs par jour pour démoraliser le sens politique du pays.

A l'appui de cette odieuse propagande, dont le trésor public faisait les frais, on avait vu éclore de toutes parts des journaux incendiaires, prêchant avec

audace la spoliation, l'anarchie, le communisme. Ces feuilles, que l'on vendait du matin au soir dans les rues, à l'aide de crieurs publics qui se chargeaient de les commenter à haute voix, avaient reçu de leurs obscurs rédacteurs des dénominations révolutionnaires presque toujours imitées du journalisme de 1793. Les partis honnêtes cherchaient à contrebalancer l'effet produit par ces libelles factieux en développant les théories d'une démocratie raisonnable et ayant conscience d'elle-même; mais les faubouriens, les artisans, les clubistes réservaient toutes leurs sympathies pour les feuilles *à un sou* dont la littérature malsaine leur servait d'aliment...

XXVI

Les vainqueurs de Février avaient leurs joies, leurs satisfactions, leurs heures de plaisir; comme ils comprenaient instinctivement ce qu'il y avait de pusillanimité et de faiblesse dans les adulations et même dans la soumission de la haute bourgeoisie, de la noblesse, des familles orléanistes, ils se complaisaient à en exiger chaque jour de nouveaux témoignages. De midi à six heures, profitant de la stagnation des ateliers, ils arrachaient dans les jardins privés ou publics de jeunes arbres de belle venue, et ils les transportaient bruyamment à travers les rues de Paris, pour les planter au milieu des carrefours ou sur les places publiques. En cheminant ils sollicitaient des marchands en boutique ou des passants bien vêtus de petites offrandes patriotiques destinées à faire face aux frais de la cérémonie, et ces contributions étaient ac-

quittées avec plus ou moins de bonne grâce. Ils requéraient ensuite, au presbytère le plus voisin, l'assistance d'un prêtre qui venait bénir l'arbre de la liberté, et qui, ordinairement, adressait à la foule des paroles dont le texte était l'alliance de la démocratie et de la religion. Le prêtre était quelquefois humilié ou fatigué de ce rôle que lui imposait le peuple, mais presque toujours, en le remplissant, il savait donner d'utiles enseignements à son auditoire. Vers la tombée de la nuit la fête populaire prenait une autre apparence. Les attroupements parcouraient les rues et s'arrêtaient devant toutes les maisons de bonne apparence, exigeant, d'abord en chantant, plus tard en menaçant, que les propriétaires et les locataires s'empressassent d'illuminer en signe de joie. On cédait, bon gré mal gré, pour ne pas s'attirer de méchantes affaires, et les rassemblements, proférant sur un rhythme monotone ce cri : *Des lampions! des lampions!* allait un peu plus loin procéder aux mêmes coercitions patriotiques. Le maire de Paris essaya de réprimer ces démonstrations ridicules et n'y parvint pas sans difficulté.

XXVII

Pendant que sa majesté le peuple souverain se laissait aller à ces petites débauches d'orgueil, les finances de l'État présentaient le spectacle le plus déplorable et une catastrophe fiscale semblait prochaine.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, vers le déclin du règne de Louis-Philippe, la situation du trésor était devenue mauvaise, et le gouvernement avait recours à des

expédients hasardeux ou téméraires pour assurer le service des finances. Cet état de choses constituait un grave embarras, mais non un danger. Avec les immenses ressources du pays, et la paix étant garantie au dedans comme au dehors, on pouvait demander quelques sacrifices aux contribuables; il était possible de trouver des combinaisons fiscales destinées à couvrir le déficit, et l'on serait arrivé à rétablir une sorte d'équilibre entre la recette et la dépense de l'Etat. Qui oserait prétendre qu'on ne pouvait sortir de la situation que par une catastrophe financière qui ne s'est point produite depuis lors, en dépit des mauvais jours qu'il a fallu traverser? Le gouvernement provisoire ne pouvait donc être cru sur parole lorsqu'il imputait au gouvernement du roi la responsabilité des embarras inextricables sous le poids desquels on se trouvait placé au mois de mars 1848. Il est évident que la révolution, en amenant une république, en menaçant toutes les personnes, toutes les existences, toutes les fortunes, en supprimant le travail et en augmentant les salaires, avait subitement fait naître une perspective de périls, une presque certitude de ruine, dont les approches épouvantaient les hommes les plus hardis. Ceci est constaté dans le seul intérêt de la vérité et de la justice.

A coup sûr la monarchie avait légué à la république des embarras dont on ne pouvait venir à bout que par une série d'années de sécurité et de calme. L'activité de l'industrie, surexcitée par l'immense entreprise des chemins de fer, la passion de l'agiotage et le goût effréné du luxe, qui s'étaient répandus par-

tout, avaient poussé les classes riches à des extrémités touchant à la ruine. Les établissements de crédit s'étaient engagés dans des opérations démesurées. Des affaires à longue échéance et pleines de risques étaient entreprises avec une légèreté incroyable. Les marchandises s'accumulaient dans les entrepôts et dans les magasins des producteurs; les actions encombraient la place. La multiplication désordonnée des billets dans les transactions commerciales, l'exportation de numéraire nécessitée par l'achat des blés étrangers en 1846, avaient amené une crise métallique qui aggravait encore la crise financière. Le petit commerce ne pouvait faire face à ses engagements; la réserve de la Banque de France avait diminué progressivement et se trouvait réduite à 172 millions. Contraint à avoir recours à des expédients onéreux, le gouvernement royal avait émis des Bons du trésor autant que le public en avait voulu prendre; il avait laissé monter au chiffre de 872 millions la dette flottante, non compris les caisses d'épargne; il avait accru la dette perpétuelle par des emprunts successifs; enfin il venait, vers les derniers mois de l'année 1847, d'en contracter un dont les payements s'échelonnaient à des termes si éloignés que c'était un secours presque illusoire. La Caisse des Dépôts et Consignations, engagée aussi outre mesure, était surchargée d'actions de chemins de fer et de canaux.

Tous les ressorts, on le voit, étaient tendus. Une catastrophe sociale survenant à l'improviste pouvait les briser, et la République, en surgissant du milieu des barricades, était comme l'étincelle qui devait

commencer l'incendie. Et pourtant c'était au gouvernement de hasard improvisé le 24 février qu'il appartenait (lui qui n'avait pas trouvé 200 millions dans les caisses du trésor) de pourvoir à une dépense courante de 125 millions par mois, de salarier les ateliers nationaux, de réorganiser l'armée et la garde nationale, de soutenir l'industrie et le commerce, de venir en aide aux ouvriers sans travail, de parer enfin à l'accroissement subit des dépenses, à la diminution des recettes, à l'éclipse du crédit qu'entraîne toute révolution; le gouvernement provisoire devait encore abolir sur l'heure plusieurs impôts très-productifs, mais impatiemment supportés par le peuple. L'impôt sur le sel, l'impôt du timbre sur les écrits périodiques, qui portait atteinte à la liberté de la presse, l'impôt des boissons ne se pouvaient maintenir sans que le pouvoir parût mentir à toutes les promesses du parti républicain et ne se pouvaient non plus suppléer d'aucune manière.

L'impôt sur le sel, qui produisait, en 1780, 54 millions à l'État, aboli par la première République, rétabli par l'Empire en 1806, réduit par la Restauration au chiffre de 50 millions, et qui en avait donné sous Louis-Philippe 65, allait, par sa suppression totale, créer un déficit énorme. Il était difficile de songer à grever encore la propriété foncière très-obérée et qui attendait depuis longtemps un soulagement. De quelque côté qu'il se tournât, le gouvernement ne trouvait que des exigences à satisfaire et des ressources taries ou douteuses.

Un banquier israélite, M. Goudchaux, l'un des pro-

priétaires du *National*, avait été chargé, dès le 25 février, du portefeuille des finances. Homme honnête, ministre prudent, calculateur timoré, il recula immédiatement devant les impossibilités de sa tâche. Effrayé des prédications socialistes qui lui faisaient pressentir la ruine prochaine du pays, et trop honorable pour accepter la responsabilité de la banqueroute, il fit au conseil l'exposé sombre et véridique de la situation et ne sut proposer aucun remède pour conjurer le danger.

Insistant, d'ailleurs, sur la nécessité de couper court aux bruits alarmants qui circulaient et de ranimer la confiance publique, qui pouvait seule encore sauver le gouvernement, il proposa d'anticiper le payement du semestre des rentes échéant le 22 mars; sa proposition fut accueillie. Mais cette espèce d'ostentation à devancer un payement à échoir, quand on était en si grande peine de faire face aux engagements échus, n'était pas de nature à donner le change ni à rassurer personne; tout au contraire. En voyant la réserve ainsi diminuée, les porteurs de billets de banque s'effrayèrent davantage; la crise métallique, au lieu de s'arrêter, s'aggrava. La Bourse, que M. Ledru-Rollin avait espéré faire ouvrir dès le 26 à 60 et à 100, n'avait pu reprendre encore. Toutes les transactions étaient paralysées; plusieurs maisons de banque avertissaient qu'elles allaient suspendre leurs payements. Quand M. Goudchaux s'aperçut du peu d'effet de sa mesure, il désespéra de lui-même et de ses moyens de salut et porta de nouveau sa démission au gouvernement. A toutes les instances du conseil il opposa cette fois

des refus inébranlables. Il se voyait écrasé, disait-il, par la fatalité de la situation; il ne se sentait pas capable de conduire les finances de l'État quand les principaux obstacles lui venaient d'un des membres du gouvernement; il ne voulait pas être responsable de l'embrasement général dont le foyer s'attisait au Luxembourg. En présence d'une détermination que rien ne pouvait affaiblir, la démission de M. Goudchaux fut acceptée.

M. Garnier-Pagès, membre du gouvernement provisoire, eut le courage d'accepter le portefeuille des finances. Les hautes fonctions de maire de Paris, dont il était déjà investi, furent attribuées à son collègue, M. Armand Marrast.

XXVIII

Secondé très-habilement par M. E. Duclerc, sous-secrétaire d'État au ministère des finances, M. Garnier-Pagès se dévoua tout entier à la mission difficile qui venait de lui être confiée. On était au 7 mars, et, après le payement anticipé du semestre des rentes, le disponible se trouvait réduit à un effectif de 36 millions. Ce n'était point assez pour faire face à quinze jours de dépenses nécessaires et la crise se présentait sous les aspects les plus redoutables. Le nouveau ministre donna ordre de rouvrir la Bourse, qui, depuis le 24 février, était demeurée fermée. Le 5 p. 100, coté à 116 fr. 10 c. le 23 février, descendit, le 7 mars, à 89 fr. et le lendemain à 75 fr. Le 3 p. 100, fermé à 73 fr., ouvrit à 58 fr., et, le

lendemain, tomba à 47 fr. D'un jour à l'autre la baisse allait faire des progrès énormes, au delà de toute prévision. L'effroi était universel, et, subitement, la place fut frappée de stupeur par la suspension de la *Caisse du Commerce et de l'Industrie*, ancienne maison J. Laffitte, et par les liquidations des maisons Ganneron et Baudon. Au spectacle de ces désastres les chefs des grandes maisons financières et industrielles, l'élite des commerçants, des manufacturiers et des banquiers de Paris, se transportèrent en masse à l'hôtel de ville et vinrent réclamer du gouvernement provisoire la prorogation à trois mois de toutes les échéances. C'était comme une banqueroute déguisée.

Le gouvernement provisoire recula devant ces réclamations formulées en termes presque menaçants, et, de part et d'autre, des interpellations fort vives furent échangées. « Vous en appelez au patriotisme du peuple! s'écria un fabricant hors de lui; eh bien! nous vous ferons voir ce que c'est que le peuple. Demain nous fermons nos ateliers, nos boutiques; nous jetons les ouvriers dans la rue; nous leur disons à qui ils doivent s'en prendre, et vous verrez alors s'il vaut mieux avoir affaire à eux qu'à nous et s'ils se contenteront longtemps de vous entendre célébrer leur patriotisme! » Mais toutes ces menaces, toutes ces sommations ne purent ébranler le conseil. Sans en tenir aucun compte, il refusa d'accorder au delà des dix jours de prorogation antérieurement décrétés. La députation se retira en murmurant.

Les jours suivants des tentatives nouvelles furent

faites au ministre des finances ; l'une pour sommer M. Garnier-Pagès d'accorder des secours directs; l'autre, plus raisonnable, pour solliciter son intervention auprès de la Banque afin d'en obtenir pour les escomptes et les liquidations les plus grandes facilités possibles. La première de ces requêtes fut définitivement repoussée, mais la Banque ne refusa pas d'obtempérer en partie à la seconde. La création des comptoirs d'escompte, au moyen d'un prêt de 11 millions fait par le trésor, vint bientôt parer aux dangers les plus imminents. En quelques jours, par les soins de MM. Pagnerre et Marrast, qui en avaient été spécialement chargés, ils furent établis sur les points les plus menacés. Combinés avec l'établissement de magasins généraux où les industriels purent déposer les objets fabriqués, moyennant un récépissé sur lequel les comptoirs et la Banque firent des avances, et avec la réunion des banques des départements à la Banque de France, ils fournirent au commerce des ressources inespérées.

Cependant la réalisation de ces ressources ne put être immédiate; il fallut s'armer de patience, et le péril ne dut être que bien lentement conjuré. A Marseille, à Toulouse, à Lyon, à Nantes, à Rouen, à Lille, les banques se trouvèrent, assez longtemps, dépourvues de capital et hors d'état de verser sur la place le numéraire nécessaire à l'industrie et aux salaires. En attendant, le peu d'argent dont le trésor pouvait encore disposer s'écoulait à vue d'œil, et l'on entrevoyait le moment précis où l'épuisement serait complet. La Banque de France se trouvait à la veille d'être

ruinée et de ne pouvoir rembourser aucun billet. Refoulé dans cette extrémité, le gouvernement prit une mesure hardie; il décréta que le papier de la Banque aurait cours forcé, qu'il serait admis comme monnaie légale. C'était hasarder sur un coup de dé l'avenir financier de la République; c'était entrer dans la voie pleine de périls de la création d'un papier monnaie. Grâce à Dieu, l'épreuve réussit, et aucune panique ne s'empara de l'esprit public au point d'avilir le gage que la Banque offrait aux citoyens et au gouvernement. La Banque obtint d'ailleurs l'autorisation d'émettre des coupures de deux cents et de cent francs, et la circulation de ces effets ne rencontra aucun obstacle.

Le 16 mars M. Garnier-Pagès convoqua le conseil au ministère des finances. Après avoir rappelé ce qu'il avait tenté, l'insuffisance ou l'insuccès de plusieurs mesures sur lesquelles on avait fondé de grandes espérances, il proposa de frapper sur les quatre contributions directes un impôt extraordinaire de 45 centimes. Le ministre s'autorisait de plusieurs précédents. En 1813 Napoléon, pour subvenir aux préparatifs de la guerre, avait ajouté 10 centimes aux contributions des patentes, des portes et fenêtres, et 30 centimes aux contributions foncières. En 1814 il avait doublé cet impôt. En 1815 Louis XVIII frappait les départements d'une contribution de guerre de 100 millions. En 1830 Louis-Philippe élevait encore le chiffre des centimes additionnels de l'empereur; plus tard il y ajoutait (budget de 1832) 30 centimes extraordinaires. M. Garnier-Pagès en concluait que la

mesure était parfaitement légitime et d'un effet certain. Le conseil, pas plus que le ministre, ne voyait d'inconvénients à l'augmentation de l'impôt foncier. La proposition fut donc admise et décrétée. Ainsi la République, moins d'un mois après son avénement, et en dépit de ses promesses, se trouvait réduite à augmenter d'un tiers les contributions imposées à la France par la monarchie. D'injustes clameurs s'élevèrent de toutes parts contre cet impôt des 45 centimes, qui toutefois fut payé et préserva le pays d'une crise redoutable.

XXIX

La question extérieure se présentait avec des difficultés en apparence insolubles, et dont on ne pouvait venir à bout que si la révolution de Février, oubliant son origine, ses engagements et ses nécessités, s'interdisait toute action, toute pression sur les affaires du dehors, et renonçait de bonne foi à une politique de propagande. Et comment obtenir la complicité des multitudes et celle des événements jusqu'au point de ne fournir aux puissances étrangères aucun grief légitime, aucun sujet de plainte?

Ce problème inextricable fut en quelque sorte résolu, grâce à la prudence des gouvernants, grâce surtout aux immenses embarras que la commotion du 24 février suscita à toutes les cours européennes, et qui les contraignirent, soit à veiller d'abord à leur propre sécurité, soit à s'arranger tant bien que mal avec leurs propres sujets avant d'aller faire la police et la guerre sur notre territoire. Nous n'étions plus

en 1815, et la situation extérieure ressemblait sous quelques rapports à celle qui se manifesta autour de nous après la révolution de 1830. Les sympathies des peuples nous étaient énergiquement acquises, et les rois ou leurs cabinets, dominés par les événements, inquiets sur leur avenir, ne se trouvaient nullement en mesure de tirer l'épée. Et à quoi leur aurait servi une guerre destinée à rétablir Louis-Philippe qu'ils n'aimaient pas? Ce n'était pas en vain que l'Europe, depuis dix-huit ans, avait inauguré dans les questions de politique étrangère cet axiome des époques sans générosité et sans grandeur : *Chacun pour soi! Chacun chez soi!* On avait des prétextes spécieux et honnêtes de ne point agir et d'attendre, et aucune menace ne fut dirigée contre la République par les puissances étrangères. La République ne devait succomber que sous ses propres fautes.

M. de Lamartine (son nom offrait déjà à l'Europe des garanties de sécurité), M. de Lamartine s'était installé au ministère des affaires étrangères, et, dès le premier jour, il avait fait expédier une circulaire fort courte, par laquelle il enjoignait aux agents diplomatiques de notifier aux différentes cours auprès desquelles ils étaient accrédités l'avénement de la République. « La forme républicaine du gouvernement, disait M. de Lamartine dans cette circulaire, n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde. Ce sera un bonheur pour moi, Mon-

sieur, de concourir par tous les moyens en mon pouvoir à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque et à rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont nés le même jour en France. »

Quelques jours après, le gouvernement provisoire étant devenu un peu plus maître de la situation, M. de Lamartine soumit à son examen et fit approuver un manifeste dont la teneur indiquait, d'une manière digne et rassurante, l'attitude que la France républicaine allait prendre vis-à-vis de l'Europe.

Il y était dit :

« La révolution française vient d'entrer dans sa période définitive. La France est république ; la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister ; elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

« La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractères, de situation géographique et de dévelop-

pement intellectuel, moral et matériels, chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les représentent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper. La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus, qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face en se comprenant et en se respectant.

« La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848 il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait reculer dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

« Les traités de 1815, disait encore le manifeste, n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base

et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

« Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme fait à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

« Attachez-vous, Monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815 et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

« Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe, ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte et menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

« La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais violer la liberté au dedans; elle est décidée également à ne jamais violer son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institution des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins : elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol; mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois. »

XXX

En France, ceux qui avaient peur de la guerre et des aventures révolutionnaires se réjouirent de ce manifeste; ils comprirent aisément que, sous la dignité des mots et à travers une phraséologie de circonstance, le gouvernement provisoire annonçait à l'Europe que son plus cher désir était de maintenir la

paix et le régime de non-intervention. Les exaltés s'indignèrent de cette timidité, mais ils se promirent bien de faire en sorte que la prudence du gouvernement fût promptement déjouée par les faits et entraînée à la suite des insurrections propagandistes. L'Europe, que la révolution de Février avait profondément consternée (nous parlons des gouvernements et non des peuples), vit dans la déclaration de M. de Lamartine un prétexte honnête d'attendre, de ne rien brusquer, de se maintenir sur la défensive, et de laisser à la France, si elle osait le revendiquer, le rôle agressif. On ne s'étonna pas beaucoup de voir la France procéder à des armements inusités; on comprit qu'elle craignait d'être prise en défaut et que son attitude était une nécessité dont il ne fallait pas s'alarmer outre mesure. D'ailleurs chaque nation, comme nous ne tarderons pas à le voir, se trouvait en proie à des secousses, à des agitations, à des dangers qui suffisaient pour absorber son activité et ses forces, et nul souverain étranger ne se crut assez préparé aux épreuves d'une lutte prochaine pour essayer de menacer la France.

Mais, si les déclarations officielles de M. de Lamartine avaient pour but de calmer les inquiétudes de l'Europe, les violences qu'il ne pouvait empêcher, et que plus d'un de ses collègues semblaient encourager, réveillaient toutes les craintes et ne permettaient point à la France de se faire illusion. M. Ledru-Rollin, toujours flatté de se voir comparer à Danton, ambitionnait la gloire de faire rayonner chez tous les peuples le mouvement révolutionnaire dont il se croyait le

régulateur et le porte-enseigne. Vainement eût-il voulu s'oublier dans les loisirs d'un repos épicurien ; ses amis ne l'avaient pas porté au gouvernement pour le plaisir de l'admirer et de grossir son cortége. Chaque jour, ou, pour mieux dire, chaque nuit des conciliabules avaient lieu au ministère de l'intérieur, et les montagnards émérites qui s'y trouvaient réunis stimulaient l'énergie parfois paresseuse de Ledru-Rollin. Alors on complotait de soulever les pays voisins de la France, soit pour les républicaniser, soit pour en amener la conquête. Caussidière prêtait ouvertement la main à cette politique. Il favorisait à Paris des rassemblements de réfugiés de diverses nations, auxquels on adjoignait les enfants perdus de l'émeute, et on les poussait à franchir les frontières pour déployer au dehors les couleurs insurrectionnelles. On contraignit le ministre de l'intérieur à faciliter le départ de deux colonnes, formant ensemble environ douze à quinze cents hommes, et on les fit entrer en Belgique. Depuis plusieurs jours l'autorité belge, instruite de ces téméraires démonstrations, avait pris des mesures de défense. Les volontaires qui composaient la première colonne s'étant jetés en masse dans un convoi de chemin de fer s'arrêtèrent à Quiévrain. Là un bataillon de troupes belges les reçut au débarcadère, et, après qu'on eut poliment reconduit les Français sur la frontière, on dirigea les Belges, dont plusieurs étaient des repris de justice, dans les prisons de leurs divers domiciles. Le sort de l'autre colonne, bien que moins rapidement décidé, ne fut guère plus heureux. Sous la conduite de quatre élèves de l'École

polytechnique délégués par le gouvernement *pour accompagner les émigrants*, elle resta deux jours à Seclin, où, sur l'ordre du commissaire, on lui délivra des rations de pain, quinze cents fusils, des cartouches et quelques secours en argent. Cependant le ministre de la guerre, averti par le général Négrier, qui commandait à Lille, des projets d'invasion à main armée dont s'entretenaient les émigrants, envoyait l'ordre aux élèves de l'École polytechnique de revenir à Paris, *le gouvernement provisoire ne voulant*, disait la dépêche, *ni violer*, *ni aider à violer la frontière belge.*

Le ministre de l'intérieur, n'osant s'exposer au blâme de ses collègues, donna dans le même sens des ordres obscurs, qui furent mal interprétés, et la seconde colonne insurrectionnelle franchit la frontière. Elle fut accueillie, sur le territoire belge, à coups de fusils, auxquels elle riposta; mais bientôt après elle fut dispersée et réduite à se rallier, sur le sol français, au village de Risquons-tout qui donna son nom à cette malencontreuse tentative.

Une expédition semblable eut lieu en Savoie. Le ministre français et son agent à Lyon la désavouèrent, mais on ne l'imputa pas moins à l'entourage révolutionnaire de Ledru-Rollin. Il est certain qu'aux premières nouvelles annonçant le succès de cette échauffourée une grande joie éclata parmi les familiers du ministre; cette joie fut très-promptement tempérée lorsqu'on apprit que la tentative n'avait pas tardé à échouer. De semblables manœuvres eurent lieu pour révolutionner le grand-duché de Bade;

elles avortèrent de même, à la honte des démagogies allemande et française.

XXXI

Les motifs de crainte ne manquaient pas. Pour donner le change aux ouvriers, pour fournir, au besoin, aux socialistes l'occasion d'étudier leurs propres doctrines, et de voir dans quelle mesure il était possible de les appliquer, le gouvernement avait autorisé les délégués des travailleurs à se constituer en une espèce de congrès et à tenir leurs séances au palais du Luxembourg sous la présidence de Louis Blanc et de Martin, dit Albert. Les prolétaires s'installèrent donc, en blouse et en habits de travail, sur les fauteuils demeurés vacants par la dispersion de la pairie. Les huissiers de l'ancienne Chambre haute, vêtus de noir et l'épée au côté, maintenaient l'ordre durant les délibérations de cet étrange parlement. Homme de talent, écrivain distingué, publiciste téméraire, mais profondément convaincu, M. Louis Blanc avait le bonheur inattendu de pouvoir exposer au grand jour ses théories et d'en provoquer l'application. On sait que le système de M. Louis Blanc, en ce qui concernait *l'organisation du travail,* avait ses racines dans le saint-simonisme, dont on écartait les formules religieuses et le charlatanisme pour se préoccuper exclusivement de la vie sociale. Dans ce système l'État était considéré comme le dépositaire légitime de la richesse commune, et on le transformait en unique capitaliste, distribuant à la société des travailleurs la

tâche et la récompense, réglant la production et la consommation, anéantissant la concurrence et avec elle toutes les inégalités de la fortune. C'était pour faire triompher ces utopies insensées que les représentants de l'industrie et du travail, que les élus des corporations ouvrières avaient reçu mission de tenir leurs assises et de proposer des solutions.

Ces illusions s'évanouirent lorsque chaque socialiste put exposer son propre système et démontrer l'absurdité des systèmes de ses voisins. On discuta, on écouta des harangues, on prodigua des applaudissements; mais, sorti de cette épreuve en proie au découragement à l'impuissance, de part et d'autre on s'en prit, tantôt à l'égoïsme de l'aristocratie industrielle, tantôt aux ineptes fureurs du communisme. Le problème qu'on avait cru pouvoir étudier et résoudre pacifiquement apparut plus insoluble que jamais, et, tout en s'irritant des ajournements et des retards que devait subir la réalisation des utopies socialistes, ceux qui gardaient leurs implacables rancunes et leurs ignorantes convictions en appelèrent à des jours meilleurs et à ce qu'ils appelaient la république démocratique et sociale.

A la suite de la lutte et de la déception des diverses utopies et des théories impossibles, on vit se produire un mouvement plus sérieux. Un certain nombre d'ouvriers, doués de plus d'instruction et de sens pratique que la plupart de leurs collègues, commencèrent à se préoccuper des avantages pratiques de l'association; ils discutaient ses divers modes, se communiquaient des projets de société, des plans

de règlements disciplinaires, se confirmaient insensiblement les uns les autres dans cette salutaire pensée que c'était en eux-mêmes et par eux-mêmes, en substituant à l'ancienne association partielle, incomplète et égoïste, du *compagnonnage*, une solidarité générale des corporations ouvrières, qu'ils devaient chercher la réalisation de leurs vœux. M. Louis Blanc comprit toute l'importance de cette nouvelle direction des esprits; il se flatta de ressaisir par cette voie l'ascendant qu'il compromettait par ses harangues trop multipliées et trop vagues. Il encouragea les désirs manifestés par les ouvriers tailleurs, qui forment la corporation la plus nombreuse, la plus intelligente et la plus souffrante de Paris, de former une association; il les aida à rédiger des statuts, leur fit ouvrir, le 28 mars, l'ancienne prison des détenus pour dettes à Clichy, et obtint pour eux, du ministre de l'intérieur et de la ville de Paris, une commande considérable d'habillements pour la garde nationale sédentaire et pour la garde mobile. M. Louis Blanc contribua aussi à fonder une association de selliers et une association de fileurs.

Au bout de peu de temps ces associations, malgré les difficultés résultant de la crise industrielle et de l'impossibilité où se trouvaient les ouvriers sans fortune de réunir un capital suffisant, réussirent à réaliser des bénéfices modestes. C'en était assez, dans la disposition des esprits, pour que leur exemple fût suivi. L'idée de l'association gagna de proche en proche.

XXXII

Le ministre de la justice, M. Crémieux, appartenait alors comme aujourd'hui au barreau de Paris. Comme il professait le culte israélite, les affaires ecclésiastiques avaient été détachées de son ministère pour être réunies au département de l'instruction publique, confié à M. Carnot. M. Crémieux affectait des allures révolutionnaires qui ne pouvaient manquer de déplaire à la magistrature et de l'inquiéter sur le maintien du principe de l'inamovibilité des charges judiciaires. Intimidés par un chef dont ils suspectaient l'arrière-pensée, dont ils ne pouvaient avoir les sympathies, les conseillers et les juges subissaient l'empire des circonstances, rendaient des arrêts et des jugements au nom du peuple français, et attendaient avec une résignation parfois excessive que de meilleurs jours se levassent pour eux. Mais, en dépit de leurs appréhensions et des formes démocratiques dont il se faisait un vêtement officiel, M. Crémieux n'était ni persécuteur, ni vindicatif; il s'abstenait autant que possible de prononcer des révocations; lorsqu'il renouvelait les parquets, ses choix se portaieut sur des hommes animés d'idées libérales, mais modérés, pour la plupart, et capables. La magistrature se rassura peu à peu et se montra très-disposée à faire acte de dévouement en déployant la sévérité des lois contre ceux qui méditaient de détruire ce qui restait d'ordre, de hiérarchie et d'autorité.

M. Hippolyte Carnot, ministre de l'instruction pu-

blique, avait appartenu autrefois à la secte saint-simonienne. Son nom et ses antécédents donnaient lieu de croire qu'il ne reculerait devant aucune théorie novatrice ou subversive. L'étrange aberration qui lui avait fait désigner l'utopiste Jean Reynaud pour remplir les fonctions de sous-secrétaire d'État n'était point de nature à rassurer les pères de famille, le clergé et l'Université elle-même. On regrettait également qu'il eût appelé au poste de secrétaire général M. Ed. Charton, comme lui ancien saint-simonien. M. Carnot se donna d'abord une tâche de conciliation, mais il ne pouvait qu'échouer devant les sourdes résistances et les antipathies que son avénement avait soulevées; on lui reprocha de porter l'esprit révolutionnaire dans les couches subalternes de l'enseignement. Une déplorable circulaire adressée aux instituteurs ruraux, et qui fut attribuée à Jean Reynaud, ne justifia que trop cette accusation. Toutefois l'administration de M. Carnot fit plus de bruit que de mal, et on lui dut quelques innovations utiles. M. Carnot, dès le 8 mars, fit instituer une École administrative établie sur des bases analogues à celles de l'École polytechnique; la nouvelle école, faute de fonds, ne tarda pas à être annexée au Collége de France, et disparut, quelques mois après, dans l'obscurité de cette absorption. M. Carnot institua une série de chaires nouvelles, ayant pour objet de répandre l'enseignement administratif et politique; il s'occupa de fonder des bibliothèques communales, dans le but de mettre des livres utiles à la portée des populations rurales; il ins-

titua des lectures publiques du soir pour les ouvriers. Il indiqua des tendances favorables à l'éducation des femmes, en autorisant au Collége de France l'ouverture d'un cours qui leur serait plus spécialement destiné. Il annonça l'intention de relever la condition matérielle et morale de l'instituteur, proclama la nécessité de joindre aux écoles primaires l'enseignement agricole et celui des *devoirs civiques*.

Le ministère du commerce et des travaux publics, confié à M. Marie, rencontrait des difficultés d'un ordre opposé et dont il était impossible de hâter la solution. Il s'agissait de sauvegarder la sécurité publique en procurant aux ouvriers du travail et des salaires. Durant les premiers jours l'administration avait essayé de calmer la fermentation des masses, livrées à la misère, en faisant faire à titre de secours des distributions d'argent aux ouvriers sans travail. Chaque maire fut autorisé à délivrer à l'ouvrier, sur le vu d'un timbre constatant qu'il n'y avait pas de place dans les ateliers ouverts, la somme d'un franc cinquante centimes par jour. Cette mesure exorbitante produisit un effet désastreux. Le nombre des ouvriers oisifs s'accrut hors de proportion. Tous ceux à qui des professions sédentaires rendaient le travail du terrassement trop pénible, les ouvriers-artistes, fondeurs, graveurs, ciseleurs, mécaniciens, bijoutiers, etc., dont les mains délicates répugnaient à remuer la terre, les individus employés dans la librairie et dans les magasins, inhabiles à manier le pic ou la pioche, préférèrent à un labeur très-rude et peu rétribué une grève que payait le gouvernement.

L'appât d'un salaire assuré sans travail attira bientôt à Paris une masse énorme d'ouvriers des départements, et d'ouvriers étrangers. Le désordre arriva à un tel point que le 2 mars l'administration se déclara dans l'impuissance de contenir plus longtemps cette multitude oisive. Ce fut alors qu'un jeune ingénieur, M. Émile Thomas, témoin des scènes tumultueuses qui se renouvelaient chaque jour devant les mairies, conçut un projet de centralisation et d'organisation qu'il soumit au ministre. Celui-ci l'approuva et convoqua à l'hôtel de ville une réunion des douze maires, du conseil municipal et des ingénieurs en chef, qui, sous la présidence de M. Garnier-Pagès, discutèrent et adoptèrent le plan de M. Émile Thomas. Le lendemain, 6 mars, M. Émile Thomas fut nommé commissaire de la République et directeur des ateliers nationaux. On lui assigna pour résidence le pavillon de Monceaux, appartenant à la liste civile, et l'on mit sous ses ordres une administration nombreuse. Quoiqu'il relevât immédiatement du ministre des travaux publics, M. Émile Thomas devait se tenir à la disposition du maire de Paris et entrer en correspondance avec les maires des douze arrondissements. Le ministre lui promettait le concours actif des ponts et chaussées.

Les ateliers nationaux avaient une organisation presque militaire ; ils étaient répartis en escouades, en brigades, en compagnies, en lieutenances d'ouvriers. Pour être embrigadé le travailleur devait faire constater à la mairie de son arrondissement qu'il était âgé de plus de seize ans et se présenter

avec un bulletin indiquant son nom, sa profession, sa demeure. La dépense, comme on le voit, même sur une base que l'on s'assura bientôt avoir été très-mal établie, s'élevait à un chiffre considérable, car, indépendamment des ouvriers employés aux travaux de terrassement, qui touchaient deux francs, il y avait des ouvriers en non-activité auxquels on continuait de compter un franc cinquante centimes, et ceux qui travaillaient à la tâche, chacun dans sa profession, recevaient un salaire plus élevé. Les bureaux de secours continuaient d'ailleurs à distribuer des bons de pain, de viande, de bouillon, aux familles des ouvriers inscrits; pour surcroît d'embarras les travaux en cours d'exécution étaient insuffisants. Les ingénieurs n'envoyaient aucun projet. A défaut de travaux sérieux, dans le seul but de ne pas laisser les brigades inoccupées, M. Émile Thomas décida de les employer aux travaux de plantation et de dessouchement des boulevards; mais ces travaux n'occupaient pas plus de quatre cents hommes à la fois. Plutôt que de laisser les autres dans l'oisiveté M. Émile Thomas les envoya chercher des arbres dans les pépinières et des outils dans les forts. Ce système de transport n'était pas économique. Les ouvriers, comprenant tout ce que ce travail avait de dérisoire, n'y apportaient ni zèle ni conscience. On les voyait passer par longues bandes, aux Champs-Élysées, sur les boulevards, chantant des chansons à boire, se moquant de leurs chefs et d'eux-mêmes. Les plus honnêtes gémissaient, les autres se riaient d'un gouvernement qui les payait pour se promener tout le jour; le plus mauvais esprit se répandait dans

ces masses que l'on aurait voulu conduire à d'utiles travaux et passionner pour de grandes entreprises (1).

XXXIII

La bourgeoisie, témoin de ces expériences ruineuses, débordée par les menaces du prolétariat, à demi ruinée par la cessation des affaires et la stagnation de l'industrie, montrait une patience et un courage de résignation qui avaient pour base la crainte que des résistances et des luttes n'amenassent une situation pire et ne fissent monter au pouvoir les démagogues avides de recommencer la Terreur. La garde nationale de Paris avait surtout beaucoup à souffrir, et déjà elle se reprochait amèrement d'avoir laissé faire la révolution de Février en pactisant avec l'émeute et en couvrant de la protection de ses baïonnettes les artisans de barricades, les exaltés sectaires de la réforme. Elle avait voulu, disait-elle, donner une leçon au gouvernement de Louis-Philippe, et elle se repentait d'avoir poussé à de pareilles extrémités cet impolitique enseignement. Vers le 16 mars elle se livra à une démonstration ridicule et qui fournit aux prolétaires des prétextes d'irritation et de haine. Les compagnies d'élite, qui s'étaient formées sous Louis-Philippe sous la dénomination de grenadiers et de voltigeurs, entreprirent de maintenir leurs cadres et l'espèce de privilége qui résultait de leur uniforme.

(1) *Histoire de la Révolution de* 1848, par Daniel Stern.

Elles se réunirent et se portèrent en masse à l'hôtel de ville pour présenter leurs réclamations au gouvernement provisoire. On éconduisit sévèrement ces singuliers pétitionnaires, et on les livra aux sarcasmes de la multitude en désignant leur manifestation du nom de *conspiration des bonnets à poil*. Le lendemain, 17 mars, les ouvriers des ateliers nationaux, affectant de croire la république et l'égalité menacées par les prétentions de la bourgeoisie, se portèrent en masse à l'hôtel de ville et vinrent se mettre à la disposition du gouvernement. On évalua leur nombre à cent mille hommes. La première manifestation avait paru risible et intempestive; la seconde fit peur et imprima une activité plus dévorante au mouvement révolutionnaire.

Ce n'était point seulement pour faire parade de leur nombre et de leur force que les attroupements de montagnards et de jacobins, suscités par les clubs et obéissant peut-être aux instigations de Ledru-Rollin, de Louis Blanc et de Caussidière, avaient voulu défiler devant l'hôtel de ville et répandre la stupeur dans les rangs de la bourgeoisie. Au fond il s'agissait de dominer le gouvernement provisoire, dont presque tous les membres penchaient vers les idées de modération et de justice. On essayait de leur faire croire qu'ils avaient cessé de marcher à l'unisson du peuple et on tentait de pousser la machine politique dans les voies de la démocratie socialiste. Si la garde nationale avait paru se préoccuper outre mesure du soin de garder son organisation et ses compagnies d'élite, on savait qu'en réalité elle avait cherché à protester

contre les tendances révolutionnaires de Ledru-Rollin et les téméraires doctrines de Louis Blanc. D'ailleurs l'époque fixée pour les élections générales n'allait pas tarder à venir, et le parti révolutionnaire, averti de ce qui se passait dans les départements, commençait à craindre qu'une assemblée constituante élue par les modérés et sous l'influence de la bourgeoisie ne vînt bientôt lui arracher la dictature. Les républicains exaltés, irrités de leur isolement, stupéfaits au spectacle de la peur qu'ils inspiraient, avaient à cœur d'ajourner les élections, de les retarder jusqu'à l'heure où, selon eux, la France serait suffisamment préparée pour adhérer tout entière à la république socialiste, aux principes dont le drapeau rouge était le symbole. Le gouvernement provisoire, bien que trahi en quelque sorte par ceux de ses membres qui cherchaient à éliminer la majorité et à constituer un comité de salut public, eut le courage d'envisager la situation et de se maintenir dans la ligne du devoir. Ceux qui ne craignaient pas de conspirer dans son propre sein se virent réduits à désavouer leurs menées, à protester qu'ils étaient étrangers à des manœuvres dangereuses dont ils renvoyaient la responsabilité aux enfants perdus de la Révolution, aux clubistes émérites, à des exaltés dont la raison était troublée par la fièvre de l'insurrection, et parmi ces sectaires de la Terreur et de la révolte on citait avec effroi A. Blanqui, Sobrier, le cuisinier Flotte, l'ancien condamné Huber, un jacobin nommé Lacambre, et, après eux, l'utopiste Cabet, le vieux Raspail, l'illuminé Barbès. Nous omettons à dessein beaucoup d'autres noms

obscurs qui appartiennent aux greffes des cours d'assises et non à l'histoire.

XXXIV

Une manœuvre politique, dont la responsabilité remontait à Ledru-Rollin préoccupait avant tout les esprits et surexcitait les espérances de la Révolution, les alarmes du parti de l'ordre.

Le ministre de l'intérieur, guidé, conseillé, dominé par son entourage, travaillait à élever l'esprit révolutionnaire des départements à la hauteur des socialistes de Paris. Les montagnards, dont il était l'instrument aveugle, comprenaient bien, sentaient bien qu'ils inspiraient à la France une répulsion profonde, et que, dès que la France serait libre d'agir elle-même et de voter en connaissance de cause, la minorité de factieux et d'insurgés qui travaillaient à l'asservir et à la ruiner sans retour disparaîtrait comme une ombre vaine devant la volonté pacifique du pays. Il fallait à tout prix faire peur à la France et contraindre le suffrage universel, dont on allait faire la première expérience, à investir des pouvoirs constituants et dictatoriaux les meneurs du parti rouge, les héritiers de la Convention, les sectaires de la Terreur. Ledru-Rollin avait envoyé sur tous les points de la France des commissaires généraux, des commissaires de département, des sous-commissaires de tous grades, et il les avait chargés de républicaniser le pays par la propagande, par la compression, par la menace.

Pour maintenir l'unité d'action parmi ces agents,

pour accroître et consolider leur autorité, au besoin pour les faire accepter du pays, le ministre de l'intérieur adressait aux commissaires des circulaires officielles, que ces révolutionnaires commentaient à leur guise et interprétaient dans le sens des doctrines les plus ardentes de la Révolution. Le langage des circulaires était élégant, parfois empreint de formules pacifiques, et on sentait que des hommes d'un talent éprouvé avaient mis la main à ce travail. Parmi eux on nommait M. Jules Favre. On désignait aussi un écrivain de premier ordre, madame G. Sand, qui avait droit en effet à revendiquer la responsabilité de plusieurs de ces documents ministériels.

On lisait dans l'une de ces circulaires :

« L'union de tous doit être la source de la modération après la victoire. Votre premier soin aura donc été de faire comprendre que la République est exempte de toute idée de vengeance et de réaction. Toutefois, que cette générosité ne dégénère pas en faiblesse. En vous abstenant de toutes recherches contre les opinions et les actes politiques antérieurs, prenez comme règle que les fonctions politiques, à quelque degré de la hiérarchie que ce soit, ne peuvent être confiées qu'à des républicains éprouvés. Le pouvoir méprisable que le souffle populaire a fait disparaître avait infecté de sa corruption tous les rouages de l'administration; ceux qui ont obéi à ses instructions ne peuvent servir le peuple. Au moment solennel où, recouvrant la plénitude de sa puissance, il va descendre dans ses comices pour y désigner ses élus, il faut que ses magistrats soient profondément

pénétrés de son esprit et dévoués de cœur à sa cause. Le salut de la patrie est à ce prix. Si nous marchons avec fermeté dans la voie de la Révolution, aucune limite ne peut être assignée à sa grandeur et à sa prospérité; si nous nous attiédissons, tout est à craindre. A la tête de chaque arrondissement, de chaque municipalité, placez donc des hommes sympathiques et résolus. Ne leur ménagez pas les instructions, animez leur zèle. Par les élections qui vont s'accomplir ils tiennent dans leurs mains les destinées de la France; qu'ils nous donnent une assemblée nationale capable de comprendre et d'achever l'œuvre du peuple. En un mot, *tous hommes de la veille et pas du lendemain.* »

Après avoir revêtu sa pensée de cette forme dure et brutale, le ministre cherchait à se montrer impartial et recommandait aux commissaires de rassurer les esprits timides et de calmer les impatients. « Les uns, disait-il, s'épouvantent de vains fantômes, les autres voudraient précipiter les événements au gré de leurs ardentes espérances. Vous direz aux premiers que la société actuelle est à l'abri des commotions terribles qui ont agité l'existence de nos pères; aux autres vous direz qu'on n'administre pas comme on se bat. Le sol est déblayé, le moment est venu de réédifier. Or qui, pour l'accomplissement de cette grande œuvre, n'est pas disposé à s'élever au-dessus de tous les méprisables calculs de l'égoïsme? La France est prête à donner au monde le beau spectacle d'une nation assez forte pour faire appel à toutes les libertés, assez sage pour en user pacifiquement. Dans ce vaste

mouvement des esprits, si énergiquement entraînés vers l'application des principes de fraternité et d'union, où est le danger pour qui que ce soit? Où rencontre-t-on le prétexte d'une crainte? »

Ailleurs le ministre ajoutait :

« Quant à nous, salués par l'acclamation populaire pour préparer l'établissement définitif de la démocratie, nous avons hâte, plus que tous, de déposer dans les mains de la nation souveraine l'autorité que l'insurrection et le salut public nous ont conférée. Mais, pour remplir plus dignement cette noble tâche, nous avons essentiellement besoin de confiance et de calme. Tous nos efforts tendront à ce qu'il n'y ait pas une heure de perdue, et qu'au plus tôt, sortis cette fois sans fiction du sein du peuple tout entier, les représentants du pays se réunissent pour révéler sa volonté et régler les destinées de l'avenir. »

Ce langage n'était point dépourvu de dignité; les expressions qui terminaient la circulaire n'étaient point également heureuses; nous les citons :

« Voilà l'avenir (la félicité universelle) qui nous est réservé si nous sommes franchement révolutionnaires, si nos pensées, nos délibérations, nos actes sont conformes à la loi de fraternité qui doit être la règle des sociétés futures. Heureux d'en préparer l'avénement, il nous appartient de rassurer les esprits, de raffermir le crédit, de renouer les transactions, de réunir les matériaux du vaste édifice que l'assemblée nationale élèvera. Que tous les cœurs généreux, que tous les esprits intelligents se mettent à l'œuvre et nous viennent en aide! C'est là un sujet de noble

ambition! Donner au monde l'exemple du calme après une éclatante victoire, en appeler à la puissance des idées et de la raison, accepter courageusement les rudes épreuves du présent, s'unir pour les traverser et les vaincre, c'est là vraiment ce qui caractérise, ce qui doit immortaliser une grande nation! Tel est le but de nos communs efforts. » Le 12 mars Ledru-Rollin, comme s'il eût pris plaisir à défier l'opinion publique, ne craignait pas de définir les attributions confiées à ses proconsuls.

« Vous demandez quels sont vos pouvoirs, disait le ministre; *ils sont illimités. Agent d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaire aussi.* La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche vous êtes investi de sa souveraineté, vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public. »

XXXV

En réalité la lutte sociale s'engageait, et, de part et d'autre, on sentait que, si de sanglantes collisions pouvaient encore être retardées, une guerre sourde ne venait pas moins de commencer entre le prolétariat et les classes moyennes, entre la Révolution et ce qu'il plaisait aux montagnards d'appeler la réaction. Mal commandée, livrée au hasard de quelques vanités ignorantes, l'ancienne garde nationale de Paris avait pu, le 16 mars comme le 23 février, être dupe des mots et choisir des prétextes peu dignes d'elle; mais

au fond on sentait qu'elle était profondément irritée et mécontente, et si, pour un moment, on réussissait à lui imposer silence en déployant l'appareil de grandes masses populaires, beaucoup pensaient qu'elle n'était pas définitivement vaincue et qu'elle prendrait sa revanche. Quant au gouvernement provisoire, un danger commun, la menace d'un 20 juin ou d'un 10 août, avait fait une nécessité à chacun de ses membres de se rallier pour résister aux démagogues du 17 mars; à l'armée des ateliers nationaux; mais chacun d'eux conservait ses antipathies, ses prédilections, ses craintes, et on voyait bien qu'une faction encore à l'état de minorité travaillait dans son sein à se grandir à l'aide des prolétaires et à usurper le pouvoir.

Que voulait la majorité du gouvernement, le groupe d'hommes modérés qui se ralliaient autour de M. de Lamartine et de Dupont de l'Eure? Elle désirait établir une république honnête, respectant les droits de tous, s'appuyant sur les larges bases du suffrage universel, ayant horreur de l'injustice et de la violence, et conservatrice au dedans des intérêts moraux et matériels, au dehors de la gloire nationale et de l'honneur du drapeau. Que voulaient les clubs, les agitateurs, les artisans de l'émeute, les meneurs du socialisme et du parti rouge? Ils aspiraient à établir les doctrines de Babeuf, plus ou moins atténuées par l'adoucissement des mœurs, et rendues pratiques à l'aide des théories de Louis Blanc, de Pierre Leroux, de Cabet et de l'école phalanstérienne, dont on aurait opéré la fusion. Pour en venir là ils sentaient que

les ouvriers pouvaient seuls servir d'instruments au cataclysme social, et que la force brutale, au besoin les tribunaux révolutionnaires et l'échafaud, auraient seuls raison, à un moment donné, des résistances de ce qu'ils appelaient, en termes savants, le capital, et, d'une façon plus claire, la bourgeoisie et les maîtres. Au dehors leur politique consistait à révolutionner tous les peuples afin de s'entourer d'appuis et de complices et d'assurer le triomphe universel du socialisme. Pour en venir là un secret instinct leur faisait appréhender, comme d'insurmontables obstacles, le droit électoral et l'armée. Ils sentaient bien que la France, si elle parvenait à être réunie librement dans ses comices, les désavouerait avec effroi et leur permettrait à peine d'obtenir quelques victoires partielles dans les grands centres de population industrielle. Ils comprenaient que l'armée, vivement humiliée de sa défaite et avide de prendre sa revanche, ne ferait aux insolents vainqueurs de Février ni trêve, ni grâce, et ne se courberait jamais sous leur joug. Et maintenant ceux qui, au-dessus de cette tourbe menaçante et avide de hâter le pillage social, avaient l'intelligence des situations, la notion réelle des faits et la responsabilité prochaine du mouvement, les montagnards et les démocrates des régions gouvernementales, MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon, les anciens rédacteurs du *National* et de *la Réforme*, cherchaient à contenir ces dangereuses multitudes dans les bornes du possible et ne manquaient aucune occasion, il faut leur rendre ce témoignage, d'opérer la réconciliation du peuple et de l'armée.

XXXVI

Le 17 mars le gouvernement provisoire adressa au peuple français la proclamation qu'on va lire et qu'avait rédigée M. de Lamartine :

« Citoyens,

« A tous les grands actes de la vie d'un peuple le gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

« Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple : élire les représentants du pays, faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière ! Vous allez organiser la République.

« Nous n'avons fait, nous, que la proclamer. Portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions repoussé le poste du péril nous aurions été des lâches. Si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande nous serions des usurpateurs.

« Vous seuls êtes forts !

« Nous comptons les jours. Nous avons hâte de remettre la République à la nation.

« La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du su-

prême droit de l'homme, sa propre souveraineté.

« L'élection appartient à tous sans exception.

« A dater de cette loi il n'y a plus de prolétaires en France.

« Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre : « Tu es plus souverain que moi ! » Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne !

« Le règne du peuple s'appelle République.

« Si vous nous demandez quelle république nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : Regardez le peuple de Paris depuis la proclamation de la République !

« Le peuple a combattu avec héroïsme.

« Le peuple a triomphé avec humanité.

« Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure !

« Le peuple a brisé de lui-même, aussitôt après le combat, l'arme de sa juste colère : il a brûlé l'échafaud ; il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

« Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

« Il a respecté la conscience dans la religion, qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilége.

« Il a respecté la propriété.

« Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

« Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes,

« Pas un cri de vengeance contre les personnes.

« Il a fait, en un mot, du nom de peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

« Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner! Inspirez-vous du peuple, imitez-le! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui!

« Le gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple, qui corrompaient les électeurs, et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

« A quoi bon succéder à ces gouvernements si c'est pour leur ressembler? A quoi bon avoir créé et adoré la république si la république doit entrer dès le premier jour dans les ornières de la royauté abolie? Il considère comme un de ses devoirs de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser sur elles. Il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne qui a perverti et dénaturé l'élection.

« Le gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne! Il ne s'inquiète pas des vieux partis; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours! La République les convaincra, si elle est sûre

et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne veut pas remonter aux royautés impossibles; on ne peut pas descendre aux anarchies inconnues; on sera républicain par raison. Donnez seulement sûreté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leur bulletin, et soyez sûrs d'avance qu'ils écrivent le seul nom qui peut les sauver, c'est-à-dire celui d'un républicain capable et probe.

« Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs, voilà l'intention du gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre! voilà le salut du peuple! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous; donnez-lui la liberté et il vous renverra la république.

« Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes : la fondation du gouvernement du peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la république de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus!

« Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans

l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pas emporté avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants, et, quoiqu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

« En trois jours cette œuvre que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire; n'abdiquons pas la plus grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

« Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la république naissante. De ce jour-là tout sera sauvé! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée de peuple, impérissable comme la patrie. »

Il y avait dans ce langage un certain éclat, mais ce n'était plus par des manifestes littéraires, par de pompeuses déclarations de principes, qu'il était possible de calmer les craintes de ceux qui avaient encore quelque chose à perdre, d'imposer un frein aux convoitises de ceux qui avaient quelque chose à prendre.

La situation s'assombrissait d'heure en heure et devenait plus forte que les hommes.

XXXVII

Le gouvernement provisoire, sollicité par un double courant de réclamations, se borna à ajourner au 23 avril les élections générales, qui devaient avoir lieu le 9 du même mois; c'était prolonger et accroître la fièvre qui dévorait la France; mais, en dépit des révolutionnaires, qui comptaient sur la tacite complicité du temps, cet ajournement permettait aux amis de l'ordre de s'encourager, de se concerter, de se préparer à une lutte suprême.

Les artisans de socialisme et les plagiaires des vieux jacobins essayèrent, de leur côté, de mettre le temps à profit. Sous la direction de Sobrier ils organisèrent un *Club des Clubs* et un *Comité central des Clubs*. Le principal moteur de ces associations insurrectionnelles fut un révolutionnaire longtemps éprouvé, qu'on appelait le citoyen Longepied ; ses acolytes, non moins dévoués à la démagogie, furent les citoyens Huber, Desplanques, Gadon, Delaire, N. Lebon, Sobrier, Laugier et Cahaigne. La centralisation des clubs réalisée par leurs soins, il s'agissait de s'emparer de la révolution, de la conduire, de la gouverner, et cette tâche fut confiée à un comité central dont les membres ne furent point connus du public, mais qui, se réunissant chaque jour, se proposa de donner le mot d'ordre à toutes les nuances, à tous les éléments, à tous les sectaires du socialisme. Le point central de

rassemblement et d'action était le bureau du journal *la Commune de Paris*, établi rue de Rivoli, n° 16, dans un local autrefois dépendant de la liste civile, et dont Sobrier s'était rendu maître pour y installer une succursale de la préfecture de Police. Aux forces actives dont nous venons de parler devaient s'adjoindre le *Comité central des Ouvriers*, siégeant au Luxembourg sous la présidence de M. Louis Blanc, et la *Société des Droits de l'homme*, présidée par M. Villain, ancien ouvrier, et par le révolutionnaire N. Lebon. Cette société avait reçu de ses chefs une organisation en vue du combat ; elle se divisait par sections, arrondissements, quartiers et centuries, et elle était comme l'avant-garde de l'armée insurrectionnelle.

Ces redoutables centres de révolte avaient des affiliations au dehors ; on citait la *Société fraternelle centrale*, présidée par Cabet, et le *Club des Amis du peuple*, fondé par M. Raspail, dont le nom seul valait un drapeau. Quant à la *Société républicaine centrale*, que dirigeait A. Blanqui, elle avait le triste honneur d'être la première à épouvanter les amis de la modération et de l'ordre, mais elle agissait isolément et sans autre inspiration que les fureurs de son chef.

XXXVIII

Une circonstance vint, pour un moment, frapper de discrédit ou placer en suspicion ce démagogue que les lauriers de Marat empêchaient de dormir. M. Taschereau, dont le nom avait marqué parmi les opposants du règne de Louis-Philippe, avait

obtenu l'autorisation de publier, dans la *Revue rétrospective*, certains documents de police qu'il livrait à la curiosité des partis. Au nombre de ces documents il en fit figurer qui, si leur authenticité n'était point révoquée en doute, établissaient que Blanqui, sous le gouvernement de Juillet, et à la suite de l'insurrection des 12 et 13 mai, avait eu des communications avec la police monarchique et avait révélé les secrets de ses complices. Blanqui protesta avec audace contre la publication de ces écrits, qu'il désavoua et dont il repoussa la responsabilité. On forma, pour connaître de cette étrange cause, un jury d'honneur devant lequel l'accusé refusa de comparaître.

Blanqui, cependant, après le premier étourdissement causé par un si rude coup, avait compris, avec son grand instinct, qu'au lieu de chercher à se disculper auprès d'hommes aussi fortement prévenus que MM. Barbès, Lamieussens, Martin Bernard, etc., qui avaient fait partager leur opinion à la presque totalité du tribunal d'honneur, il fallait faire diversion, agiter les ouvriers, les entraîner à un coup de main, se montrer plus révolutionnaire que pas un de ses accusateurs, et reprendre ainsi l'avantage que donne infailliblement, dans l'estime des masses, l'action sur la parole, l'audace sur la circonspection.

Redoublant autour de lui le mystère, qui était un de ses principaux moyens de fascination, il ne resta plus en communication qu'avec un petit nombre d'hommes tout à lui, dont la confiance n'avait pas été même effleurée et dont l'ardeur s'était encore accrue du désir de venger l'honneur outragé de leur chef. A

l'aide de ces hommes très-actifs et constamment en rapport avec les ouvriers, il excita partout le sentiment de crainte que donnait l'approche des élections. Il fit dire, répéter, démonter que l'assemblée nationale ne serait composée que de royalistes, et que, si l'on ne prévenait pas sa réunion, c'en était fait de la révolution et de la république. De la sorte il tenait les esprits en éveil, les entretenait dans l'espoir d'un coup de main, et se disposait, comme il l'avait déjà tenté au 17 mars, à saisir la dictature au moment même où ses ennemis, dont il connaissait les menées, se croiraient maîtres de l'hôtel de ville.

XXXIX

Cet incident, que de prochaines crises sociales n'allaient pas tarder à faire oublier, empruntait quelque gravité à une affaire de police dont on venait de faire beaucoup de bruit. Parmi les plus ardents acolytes de Caussidière on remarquait un républicain, nommé Lucien Delahodde, dont on exaltait le patriotisme pur et les services longtemps récompensés par les persécutions de la tyrannie monarchique. Il était rédacteur de *la Réforme* et avait figuré, dès 1832, dans l'organisation des sociétés populaires. De pareils antécédents lui avaient valu, après février, l'honneur d'être investi, à la préfecture de Police, d'un poste de confiance et d'être initié à tous les mouvements du parti vainqueur. Soudain Caussidière acquit la preuve certaine que ce même Delahodde avait servi la police de Louis-Philippe en qualité d'agent secret. Muni

les documents irrécusables qui devaient confondre l'espion, il convoqua à la préfecture une espèce de tribunal dont la présidence fut confiée à Grandmesnil; on remarquait parmi les juges Bergeron, Sobrier, Tiphaine, Pilhes, Albert, Monier, et plusieurs autres républicains. Delahodde, traduit devant cette espèce de cour Vehmique, n'essaya point de se justifier, mais il refusa de se faire justice à lui-même. On n'osa le mettre à mort et on se contenta de l'enfermer dans un cachot.

M. de Lamartine fut alors dupe d'une illusion qui, insensiblement, l'amena à de fausses et impolitiques démarches. Il avait vu avec stupéfaction les démonstrations populaires du 17 mars, et, cédant à une sorte de découragement, il s'était trop aisément persuadé que la force et l'avenir appartenaient maintenant à la faction exaltée que représentait Ledru-Rollin. Pénétré de cette conviction erronée, et surtout ayant une foi trop vive en sa propre influence, il s'imagina que son rôle devait consister à amener à lui la Révolution, à la discipliner, à la conduire, afin de l'empêcher d'entrer dans une voie de violences et de crimes vers laquelle certains démagogues la poussaient. Il se mit en rapports avec Blanqui, avec Raspail, avec plusieurs chefs socialistes; il fit appel à leur dévouement, à leur républicanisme, à leur raison, et il crut les avoir captivés, ralliés, rendus, tout au moins, peu dangereux pour la cause de l'ordre. Cette idée fausse qu'on ne pouvait se passer de Ledru-Rollin, et qu'à l'aide du concours de cet homme on pouvait contenir le peuple et museler la Révolution, le dominait et l'aveuglait,

et ne lui permettait pas de se maintenir dans la voie où sa générosité naturelle et son courage personnel l'avaient placé depuis le lendemain du 24 février.

XL

Ce qui se passait dans les départements aurait dû cependant éclairer M. de Lamartine sur les dispositions réelles de la France.

Les départements avaient subi la république, mais on n'avait pu les contraindre à l'aimer. La cessation du travail, l'avilissement des propriétés, la ruine de l'industrie et du commerce, la progression accablante des impôts, c'étaient là les premiers fruits qu'avait portés, pour les provinces, l'arbre de la Révolution, et une exaspération profonde se manifestait, dans les villes et dans les campagnes, contre le despotisme de Paris, contre cette centralisation inouïe, grâce à laquelle la France était à la merci d'une émeute victorieuse et devenait le satellite impuissant d'une seule ville. A Paris la bourgeoisie osait à peine manifester ses craintes et ses répugnances. On colportait dans le secret des salons les nouvelles alarmantes de la journée, les appréhensions du lendemain, mais au moindre bruit de la rue on allumait des lampions, on battait des mains au passage des corporations socialistes, on s'affublait des insignes les moins honorés du républicanisme et de la Révolution. Dans les villes éloignées du centre, le péril n'étant pas immédiat, la liberté de la parole n'étant que médiocrement atteinte, on ne craignait pas de livrer au mépris les ja-

[illegible] et les montagnards, et on ne se courbait qu'à [illegible] sous le joug des proconsuls expédiés de Paris par Ledru-Rollin sur tous les points de la France.

Sans doute parmi ces fonctionnaires improvisés au ministère de l'intérieur il s'en rencontrait dont on pouvait apprécier les talents, la modération, le caractère. Plusieurs étaient des hommes intelligents et habiles, qui respectaient les droits de tous et voulaient sincèrement faire accepter la république, en la rendant, s'il était possible, prodigue de bienfaits et de sagesse ; beaucoup de leurs collègues, en dépit de l'exaltation trop vive de leurs doctrines, savaient rassurer les populations, contenir les vainqueurs et protéger les vaincus. Mais, dans l'ensemble, un trop grand nombre de commissaires et de sous-commissaires ne songeaient qu'à être les plagiaires des démagogues de 1793, qu'à exhumer les formes et le langage de la Terreur, et les départements ou les arrondissements dont l'administration leur était confiée s'indignaient, au spectacle de leur incapacité, de leur tyrannie, de leur aveugle ignorance.

Il y avait des républicains imbus de convictions passionnées, fermentant en eux depuis vingt ans, qui ne comprenaient rien aux ménagements, à la timidité, aux allures circonspectes du gouvernement provisioire et de Ledru-Rollin lui-même. A Rouen M. Deschamps, avocat dont on ne pouvait méconnaître le talent, était l'expression la plus énergique du parti radical. La bourgeoisie essaya d'obtenir sa révocation et ne put réussir. Dès ce moment la ville et le département, contraints de subir le représentant de la

montagne, se trouvèrent partagés en deux camps opposés, et tout s'y organisa pour la guerre civile. Une situation presque semblable fut imposée aux départements du Nord et du Pas-de-Calais, placés sous l'autorité d'un républicain farouche, M. Delescluze; au département du Rhône, confié à l'administration inexpérimentée de M. Emmanuel Arago. Lyon, après Paris, était le poste le plus difficile et le plus dangereux; là un sentiment d'épouvante paralysait la noblesse et la bourgeoisie, et la violence révolutionnaire, exaltée par la pauvreté et l'ignorance, se déployait à l'aise sans contrepoids, sans obstacle. Les ouvriers étaient maîtres des forts, et on leur avait dit que le gouvernement provisoire venait de leur promettre cinq millions et deux heures de pillage. Ni les armes, ni les munitions de guerre ne leur manquaient; leurs bandes se groupaient sous la bannière de plusieurs associations dont l'histoire a conservé les noms sinistres, savoir : *les Charbonniers*, *les Ventres-Creux* ou *les Voraces*, *les Vengeurs* et *les Vautours*. Aucune force militaire n'était organisée pour leur tenir tête; les soldats, qui ne sentaient plus la main de leurs chefs, fraternisaient avec les ouvriers sur la place publique et dans les clubs. A Lyon la démagogie avait revêtu un caractère ouvertement hostile à la religion et aux couvents; les prêtres, les corporations ecclésiastiques étaient exposés à tous les excès de la haine; la multitude voulait détruire les pénitenciers, les machines, tout ce qui semblait amoindrir sa part de travail et de salaire.

M. Emmanuel Arago ne manquait ni d'énergie, ni

d'intelligence, mais les forces d'un seul homme ne pouvaient parvenir à surmonter tant d'obstacles. Il avait réussi à substituer le drapeau tricolore au drapeau rouge, mais le péril public était loin d'être conjuré. Il importait de créer de vastes ateliers où seraient employés les ouvriers sans pain et sans ressources. Pour y parvenir on avait besoin d'argent, et la caisse municipale était obérée. Vainement aurait-on eu recours à l'emprunt, le capital et les prêteurs se cachaient. Plus les riches se montraient timides, plus ils essayaient de fuir, plus redoublait l'exaspération des prolétaires; dans leur fureur ils attribuaient la peur des propriétaires et des fabricants à une machination concertée pour affamer la république. Dans l'espoir de déjouer ce complot la multitude se porta aux barrières de la ville et se mit en devoir de fouiller toutes les voitures. On peut se figurer de quels désordres une pareille exécution fut l'occasion ou le prétexte. M. Arago, qui, malgré ses instances réitérées, ne recevait du ministère de l'intérieur ni ordres, ni instructions, ni secours, eut dans cette pressante nécessité l'idée de donner une satisfaction apparente au peuple et de prévenir ainsi des désordres plus graves en rendant un décret qui prohibait la sortie du numéraire, un autre qui frappait les quatre contributions directes d'un impôt extraordinaire, avec exemption des cotes au-dessous de 25 fr. et des patentes au-dessous de 100 fr. En même temps il prenait sur lui de consacrer une somme de 500,000 fr., envoyée par M. Garnier-Pagès pour fonder le comptoir d'escompte, à solder la paye arriérée des ateliers nationaux.

L'occupation des forts par les ouvriers donnait aussi de graves inquiétudes au gouvernement. M. Arago décida de se rendre à la Croix-Rousse et de tâcher d'obtenir par la persuasion ce qu'il n'avait aucun moyen d'obtenir d'une autre manière : la remise des forts à la garde nationale. Il comptait dans cette circonstance difficile sur le concours de quelques-unes des principales associations ouvrières, entre autres sur celle des *Voraces*, avec laquelle, depuis son arrivée à Lyon, il entretenait de bons rapports, et qui s'était engagée d'honneur à exercer dans la ville une police rigoureuse. L'attente de M. Arago ne fut pas déçue ; toutefois le commissaire de la République, un moment enveloppé et entraîné par des attroupements furieux, vit ses jours en danger et n'échappa qu'à grand' peine aux emportements de la multitude. Cette situation se prolongeait sans qu'il fût possible d'y porter remède. Les ouvriers étaient maîtres de la ville. Sous la dictature des *Voraces* ils ne reconnaissaient ni l'autorité du commissaire, ni celle de la municipalité, obéissant exclusivement au *conseil exécutif*, constitué révolutionnairement le 25 février, et qui depuis lors n'avait pas quitté l'hôtel de ville. Le quartier général des *Voraces* était établi à la Croix-Rousse. En relation directe avec les clubs populaires, très-mal avec la partie bourgeoise de la garde nationale, ils faisaient la police et maintenaient l'ordre dans les rues, mais à leur manière et par des moyens qui causaient plus de frayeur qu'ils ne donnaient de sécurité. Les visites domiciliaires étaient extrêmement fréquentes ; on se sentait absolument à leur merci. Ni la troupe de ligne,

où l'insubordination faisait chaque jour de nouveaux progrès, ni la garde nationale, où la bourgeoisie était en minorité, ne se mettaient en peine de garantir de toute atteinte les propriétés, les personnes, les droits de tous. L'anarchie révolutionnaire gouvernait seule et ne connaissait aucun frein.

On se lasserait à énumérer les excès, les révoltes, les attentats et les menaces qui se produisirent, durant six semaines, au milieu de cette population aveugle, égarée et abandonnée à ses dangereux instincts.

XLI

Dans les départements où le parti conservateur était en majorité on refusa de subir le joug des commissaires qui appelaient à leur aide l'intimidation comme un moyen de gouvernement. A Valence, à Montauban, on s'insurgea contre les délégués du ministre de l'intérieur; cet exemple fut imité à Béziers et à Besançon. Bordeaux et Amiens furent le théâtre d'indignations populaires soulevées par des mesures violentes prises au nom de la démocratie et que rien ne justifiait. A Marseille un républicain venu du dehors, l'avocat Reppelin, s'était laissé circonvenir par les plus exaltés révolutionnaires et avait blâmé la modération de M. Émile Olivier. Un conflit s'éleva entre ce dernier et son farouche compétiteur, et M. Reppelin dut se retirer devant la réprobation de la multitude. A Toulouse l'avocat Jolly, digne émule de M. Reppelin, montra une ardeur républicaine non moins implacable et non moins inopportune, et fut

désavoué par Ledru-Rollin lui-même. A Troyes une collision sanglante éclata, et M. Crevat, agent de Ledru-Rollin, fut blessé à la tête. En Alsace les populations se soulevèrent contre les Juifs et se livrèrent à de très-regrettables désordres ; ce ne fut point d'ailleurs une question de croyances, mais une vengeance brutale exercée par le débiteur contre l'usurier. Les départements de l'Ouest furent plus heureux ; M. Guépin à Nantes, M. Chevreau à Poitiers et dans la Vendée, M. Bordillon à Angers, M. Marchais à Tours, M. Trouvé-Chauvel au Mans, surent concilier les exigences de leur situation avec le respect des droits, et ni la Bretagne, ni le Poitou, ni le Maine n'eurent un seul moment la pensée de relever le drapeau des guerres civiles. La République proclamait, en matière de religion, une tolérance dont le clergé catholique eut sa part, et aucun acte de persécution ne tira de leur sommeil les fidèles du Morbihan et du Bocage.

Dans beaucoup de départements, et même à Paris, des colères ignorantes poussèrent les ouvriers à menacer les étrangers employés comme eux dans les ateliers et recevant comme eux des salaires. Les Savoisiens, les Piémontais, les Allemands, les Anglais surtout furent attaqués et molestés. Le gouvernement provisoire, après avoir hautement désavoué ces tentatives aveugles et brutales, prit des mesures pour y mettre fin, et le désordre cessa.

Dans les départements voisins des Pyrénées les forêts de l'État furent exposées à des dévastations, mais ce mouvement, qu'on parvint à comprimer en envoyant des troupes sur les points menacés, n'eu-

rent aucune couleur politique. Sur presque tous les points la détresse des banques et des caisses publiques ajoutait un élément dangereux aux difficultés de la situation. Il fallait pourvoir à la disparition du numéraire. Tout souffrait à la fois, l'État, les particuliers, le trésor, l'agriculture, le commerce, l'industrie, et, par suite des révolutions qui s'accomplissaient ou se préparaient au dehors, le secours des capitaux étrangers nous faisait défaut. L'impôt des 45 centimes et le payement anticipé de certaines contributions avaient été d'un immense secours au gouvernement, mais les populations n'avaient vu dans ces mesures extrêmes que des expédients révolutionnaires à l'issue desquels le péril ne tarderait pas à renaître, et les murmures n'étaient apaisés, ni par la création des comptoirs d'escompte, ni par le cours forcé attribué aux billets de la Banque de France, ni par le report des échéances à six mois, ni par la promesse, qui nous semblait une déplorable menace, du prochain établissement de l'impôt progressif et des confiscations déguisées sous l'apparence des théories socialistes. Chaque jour qui s'écoulait ajoutait aux embarras du pouvoir et aux mécomptes des amis de la Révolution.

XLII

Des manifestations qui se rattachaient à la politique extérieure et pouvaient gravement compromettre la France venaient d'heure en heure troubler le gouvernement provisoire et ajouter aux obstacles de la situation.

Des insurrections éclataient en dehors, à Berlin, à Milan, à Vienne, en Italie, en Allemagne, aux confins de la Pologne; au bruit de ces soulèvements populaires, au spectacle des émotions violentes de la France, les étrangers qui résidaient à Paris et à Lyon se livraient à des manifestations ardentes et cherchaient à entraîner notre pays dans les hasards d'une propagande universelle. Nous avons parlé des expéditions de Risquons-Tout et de Chambéry; ce n'étaient là que des symptômes d'une fièvre qui dévorait toutes les âmes et qu'entretenait à son plus haut degré l'exaltation des clubs. Le gouvernement résistait, tantôt sérieusement, tantôt pour la forme, à ces tendances compromettantes, mais il fermait les yeux sur les tentatives désespérées des réfugiés, et il feignait de ne pas s'associer à leurs projets, par cela seulement qu'il ne leur permettait pas de se rassembler en armes et de marcher à la frontière enseignes déployées. A cela près, il favorisait le départ des Polonais et des Allemands qui voulaient tenter hors de France des révolutions nouvelles, et il leur accordait assez largement des secours de route dont la destination réelle était bien connue.

XLIII

Parmi les étrangers qui s'agitaient bruyamment, les Polonais apparaissaient en première ligne. Les Polonais ont pour coutume de tout sacrifier à une idée absolue, au rétablissement de leur indépendance nationale. S'ils ne dévouaient qu'eux-mêmes à cette cause juste et vraiment sympathique à notre pays,

ce serait là un sacrifice glorieux et que l'histoire saluerait avec enthousiasme ; mais les Polonais, trop faibles pour lutter seuls contre de redoutables ennemis, font un devoir à leurs amis de se sacrifier pour eux et avec eux. Depuis quinze ans, et surtout après la révolution de Juillet, on les avait vus prendre part à toutes nos agitations civiles et se ranger toujours sous les drapeaux de l'émeute contre le gouvernement du roi Louis-Philippe. Il n'y avait peut-être pas dans cette attitude la marque d'une reconnaissance bien grande pour les bienfaits du gouvernement, mais on ne détruit pas les armées du czar avec des sentiments placides, et les Polonais rêvaient ordinairement, en France, l'établissement d'une république comme un moyen presque assuré de déployer sur la Vistule le drapeau tricolore et d'en finir avec le joug de la Russie. Après cela, que la France succombât, qu'elle eût à soutenir contre l'Allemagne, l'Angleterre et les armées moscovites, une de ces luttes inégales au bout desquelles les peuples les plus généreux tombent baignés dans leur propre sang, les réfugiés polonais ne s'en inquiétaient guères, et ils ne se faisaient aucun scrupule d'exposer une fois de plus la France aux calamités de 1813. La France, et il faut bien le lui pardonner, raisonnait plus froidement, et ne se déterminait pas volontiers à tirer l'épée pour la Pologne avant d'avoir pris ses précautions contre une défaite certaine, avant de s'être bien convaincue qu'il était impossible de former contre elle une nouvelle coalition européenne.

Quoi qu'il en soit, les réfugiés polonais s'étonnaient

et s'indignaient en quelque sorte de l'excessive circonspection du gouvernement provisoire à l'endroit du czar. Une députation se présenta à l'hôtel de ville, au nom de l'émigration polonaise, et demanda qu'on fournît sans retard des armes et des subsides aux réfugiés de cette nation, afin de les mettre en mesure de coopérer aux soulèvements qui éclataient dans leur patrie. Parmi ces étrangers il s'en trouvait un grand nombre dont l'attitude était convenable; plusieurs autres affectaient des allures menaçantes et osaient prononcer des paroles séditieuses. L'un d'eux déclara à M. de Lamartine que les Polonais étaient plus maîtres que lui dans Paris, qu'ils compteraient avec le gouvernement lui-même, et que, si le gouvernement ne leur cédait pas, ils étaient assez forts pour le renverser. Ces insolentes provocations froissèrent le gouvernement, et M. Flocon lui-même, le révolutionnaire le plus favorable de tous aux insurrections propagandistes, M. Flocon, s'adressant aux Polonais, leur dit : « Nous recevons toujours avec satisfaction les députations des étrangers; mais nous n'aimons pas leurs démonstrations sur les places publiques, parce qu'elles nous troublent. »

M. de Lamartine, parlant à son tour à ceux des émigrés qui ne s'étaient point écartés des convenances, leur fit entendre cette déclaration :

« Citoyens polonais,

« La république française reçoit comme un heureux augure l'hommage de votre adhésion et de votre reconnaissance pour son hospitalité. Je n'ai pas besoin de vous dire ses sentiments pour les fils de la

Pologne. La voix de la France vous les disait chaque année, même quand cette voix était comprimée par la monarchie. La République a la voix et le geste plus libres et plus sympathiques encore; elle vous les redira ces sentiments fraternels; elle vous les prouvera sous toutes les formes compatibles avec la politique de justice, de modération et de paix, qu'elle a proclamées pour le monde.

« Oui, depuis vos derniers désastres, depuis que l'épée a effacé de la carte des nations ces dernières protestations de votre existence comme vestige et comme germe d'une nation, la Pologne n'a pas été seulement le reproche, elle a été un remords vivant debout au milieu de l'Europe. La France ne vous doit pas seulement des vœux et des larmes, elle vous doit un appui moral et éventuel en retour de ce sang polonais que vous avez semé pendant nos grandes guerres sur tous les champs de bataille de l'Europe!

« La France vous rendra ce qu'elle vous doit, soyez-en sûrs! et rapportez-vous-en au cœur de trente-six millions de Français! Seulement laissez à la France ce qui lui appartient exclusivement, l'heure, le moment, la forme dont la Providence déterminera le choix et la convenance, pour vous rendre, sans agression et sans effusion de sang humain, la place qui vous est due au soleil et dans le catalogue des peuples.

« Vous connaissez les principes que le gouvernement provisoire de la République a adoptés invariablement dans sa politique étrangère. Si vous ne les connaissez pas, les voici :

« La République est républicaine sans doute; elle

le dit à haute voix au monde ; mais la République n'est en guerre ouverte ni sourde avec aucune des nations, avec aucun des gouvernements existants, tant que ces nations et ces gouvernements ne se déclarent pas eux-mêmes en guerre avec elle. Elle ne fera donc, elle ne permettra volontairement aucun acte d'agression et de violence contre les nations germaniques. Elles travaillent en ce moment à modifier d'elles-mêmes leur système intérieur de confédération et à créer l'unité et le droit des peuples qui ont une place à leur revendiquer dans son sein. Il faudrait être insensé ou traître à la liberté du monde pour les troubler dans ce travail par des démonstrations de guerre, et pour changer en hostilité, en susceptibilité ou en haine, la tendance libératrice qui les pousse de cœur vers nous et vers vous !

« Et quel moment nous demandez-vous de choisir pour ce contre-sens du droit de la politique et de la liberté ? Est-ce que le traité de Pilnitz se trame par hasard contre nous ? Est-ce que la coalition des souverains absolus se noue et s'arme sur nos frontières et sur les vôtres ? Non. Vous le voyez, chaque courrier nous apporte une acclamation victorieuse des peuples qui se scellent dans notre principe et qui fortifient notre cause précisément parce que nous avons déclaré que ce principe était le respect du droit, des volontés, des formes de gouvernement, du territoire de tous les peuples ! Les résultats extérieurs de la politique du gouvernement provisoire sont-ils donc si mauvais qu'il faille le contraindre violemment à en changer, et nous présenter sur les frontières de nos voisins la

baïonnette à la main, au lieu de la liberté et de la paix à la main?

« Non; cette politique à la fois ferme et pacifique réussit trop bien à la République pour que nous voulions la changer avant l'heure où les puissances la changeront elles-mêmes! Regardez la Belgique! regardez la Suisse! regardez l'Italie! regardez l'Allemagne méridionale tout entière! regardez Vienne! regardez Berlin! que vous faut-il de plus? Les possesseurs eux-mêmes de vos territoires vous ouvrent la route vers votre patrie et vous appellent à en reconstituer pacifiquement les premières assises! Ne soyez injustes ni envers Dieu, ni envers la République, ni envers nous! Les nations sympathiques de l'Allemagne, le roi de Prusse ouvrant les portes de ses citadelles à vos martyrs, les portes de la Pologne ouvertes, Cracovie affranchie, le grand-duché de Posen redevenu polonais, voilà les armes que nous vous avons données en un mois de politique!

« Ne nous en demandez pas d'autres. Le gouvernement provisioire ne se laissera pas changer sa politique dans la main par une nation étrangère, quelque sympathique qu'elle soit à nos cœurs. Nous aimons la Pologne, nous aimons l'Italie, nous aimons tous les peuples opprimés, mais nous aimons avant tout la France, et nous avons la responsabilité de ses destinées et peut-être de celles de l'Europe en ce moment! Cette responsabilité, nous ne la remettrons à personne qu'à la nation elle-même! Fiez-vous à elle, fiez-vous à l'avenir, fiez-vous au passé de ces trente jours qui ont déjà donné à la cause de la démocratie fran-

çaise plus de terrain que trente batailles rangées, et ne troublez ni par les armes, ni par une agitation qui retomberait sur notre cause commune, l'œuvre que la Providence accomplit sans autres armes que les idées pour la régénération des peuples et pour la fraternité du genre humain ! »

M. Godebski, chef de la députation, crut devoir répondre en ces termes :

« Nous avons reçu tant de preuves de la sympathie de la France, cette sympathie a été cimentée sur tant de champs de bataille, qu'il n'y a pas un Polonais qui puisse en douter ; mais, aujourd'hui que le drapeau polonais flotte sur les tombeaux des anciens souverains de la république polonaise, vous comprenez l'impatience qui doit animer l'émigration polonaise. Cette impatience est un devoir ; nos frères se soulèvent ; il ne nous est pas permis de rester inactifs et de contempler de loin, en jouissant de votre généreuse hospitalité, les combats et peut-être le nouveau martyre de nos frères. Nous sommes tenus de nous procurer les moyens d'accomplir notre sainte mission ; c'est à vous de peser dans votre sagesse la manière dont vous voulez remplir nos souhaits. »

M. de Lamartine répliqua à son tour.

« Vous avez, dit-il, admirablement parlé comme Polonais. Quant à nous, notre devoir est de vous parler comme Français ; les uns et les autres nous devons rester dans notre rôle respectif. Comme Polonais vous devez être justement impatients de voler sur le sol de vos pères et de répondre à l'appel qu'une partie de la Pologne déjà libre fait à ses généreux en-

fants. A ce sentiment nous ne pouvons qu'applaudir, et fournir, comme vous le désirez, tous les moyens pacifiques qui aideront les Polonais à rentrer dans leur patrie et à se réjouir de son commencement d'indépendance à *Posen!*

« Quant à nous, comme Français, nous n'avons pas seulement la Pologne à considérer; nous avons l'universalité de la politique européenne, qui correspond à tous les horizons de la France et à tous les intérêts de la liberté, dont la république française est la seconde, et, nous l'espérons, la plus glorieuse et la dernière explosion dans l'Europe. L'importance de ces intérêts, la gravité de ces résolutions font que le gouvernement provisoire de la République ne peut abdiquer entre les mains d'aucune nationalité partielle, d'aucun parti dans une nation, quelque sacrée que soit la cause de cette nation, la responsabilité et la liberté de ses résolutions. »

Les Polonais se retirèrent, et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, ils n'ont point encore pardonné à M. de Lamartine la juste sévérité de ses paroles.

XLIV

Une scène analogue se passa à l'hôtel de ville à l'occasion des soulèvements qui se produisaient de toutes parts en Italie. Une députation de l'*Association nationale italienne*, ayant à sa tête le propagandiste Mazzini, se présenta dans la salle *où siégeait le gouvernement provisoire et donna lecture de l'adresse suivante :*

« L'*Association nationale italienne*, présidée par Jo-

seph Mazzini, Pierre Etiannone et Philippe Canuti, vient apporter son tribut de sympathie au gouvernement provisoire de la république française, et remplit en même temps un devoir en lui faisant connaître sa formation définitive.

« Son but, Messieurs, est le but qu'ont prêché ou prévu tous les grands Italiens, depuis Arnaud de Bresse jusqu'à Machiavel, depuis Dante jusqu'à Napoléon, qui est à nous comme à vous : l'unification politique de la Péninsule ; l'émancipation complète, depuis la mer jusqu'aux Alpes, de ce sol d'où est sorti deux fois le mot d'ordre de l'unité européenne ; la fondation d'une nationalité compacte et forte qui puisse, pour le bien du monde, prendre rang dans la confédération des peuples et apporter au travail commun les inspirations et le dévouement, la pensée et l'action de vingt-quatre millions d'hommes libres, frères et associés en une seule croyance nationale, *Dieu et le peuple*, en une seule croyance internationale, *Dieu et l'humanité*.

« Cette croyance, Messieurs, quoi qu'on ait fait pour l'obscurcir, est celle de nos pères. Depuis l'école pythagoricienne du midi de l'Italie jusqu'à nos penseurs philosophes du dix-septième siècle, entre la torture qui cherchait en vain à anéantir la pensée sociale de notre Campanella et la fusillade qui brisait sur les lèvres des frères Bandiéra leur dernier cri : *Vive l'Italie !* le génie italien a toujours déclaré, par une série ininterrompue de protestations individuelles, que sa tradition nationale était *unité et liberté :* unité comme garantie de mission, liberté comme garantie de pro-

grès. Du milieu des fers, du sein de la corruption qu'engendre le despotisme, sous la baïonnette étrangère qui menaçait chaque battement de son noble cœur, il a toujours, du fond des prisons ou du haut de l'échafaud, crié aux nations attentives : L'Italie n'est pas morte ; elle se transforme, et sa grande pensée sortira pure comme l'or du creuset de ses trois cents ans d'esclavage, lorsque l'œuvre de fusion sera accomplie, lorsque les peuplades italiennes seront enfin mûres, par la souffrance et l'amour, pour se confondre en un embrassement unanime autour de la sainte bannière de la patrie commune, et donner à l'Europe, après l'Italie des empereurs, après celle des papes, l'immense spectacle de l'Italie du peuple !

« Ce moment, Messieurs, nous le croyons, est bien près d'éclore. L'heure de l'émancipation a déjà sonné en Lombardie. Dégager de toutes les impulsions locales la pensée nationale ; en diriger, à travers les tâtonnements du présent, le développement progressif, c'est là l'objet de l'*Association nationale italienne*. Elle le poursuivra avec calme, fermement, de toutes ses forces, de toute son activité, telle que l'exigent les circonstances, telle que le lui impose l'exemple glorieux que la France vient pour la seconde fois de donner au monde.

« Travailler à la constitution d'une forte nationalité italienne, c'est travailler, — il n'y a pas un seul Français qui d'instinct ne comprenne cela, — non seulement pour l'Italie, mais aussi pour la France ; c'est vouloir donner à la France une sœur, une alliée puissante et fidèle, capable de voter avec elle, pour

le progrès de tous, dans les conseils européens, et de combattre à ses côtés pour le triomphe du droit et de la vérité sur le champ des batailles. Entre nous, Messieurs, vous savez cela depuis votre première république et depuis l'Empire, c'est à la vie et à la mort. Nous croyons donc avoir droit à vos sympathies, comme vous avez droit à notre admiration. Donnez-les-nous, Messieurs; elles ne seront pas perdues pour l'Italie d'aujourd'hui; elles ne le seront pas surtout pour l'Italie à venir. »

M. de Lamartine eut encore mission de répondre; nous donnons, d'après les comptes rendus officiels, insérés dans les journaux de cette époque, et le discours de M. de Lamartine, et la mention des manifestations suscitées par sa parole dans cet auditoire d'hommes exaltés.

Voici une page curieuse textuellement empruntée au *Moniteur*.

« Citoyens de l'Association nationale pour la régénération de l'Italie; citoyens, je pense, de toutes les régions de l'Italie... »

Toute la députation : Oui ! oui ! de toute l'Italie.

Le citoyen Lamartine : « C'est pour moi un des plus beaux jours des jours de cette république naissante, c'est pour moi une des plus glorieuses fonctions qu'ait pu me conférer le gouvernement provisoire de la République, que celle de recevoir l'adhésion que vous voulez bien apporter en ce moment à ses principes et à ses actes.

« Et moi aussi, j'ose le dire, et moi aussi je suis un enfant, un enfant d'adoption de votre chère Ita-

lie... (Vives acclamations! Oui! oui! — *Vive Lamartine! vive la République!*)

« J'ose le dire, et je le répète avec gloire comme avec amour, je suis un enfant adoptif de ce grand pays... (Nouvelles acclamations.)

« Votre soleil a échauffé ma jeunesse et presque mon enfance. Votre génie a coloré ma pâle imagination; votre liberté, votre indépendance, ce jour que je vois enfin surgir aujourd'hui, a été pour moi, votre ami, comme pour vous, le plus beau rêve de mon âge mûr. (Bravo! bravo!)

« Vous devez sentir par ces paroles combien je sens délicieusement l'honneur d'être appelé par la Providence à voir réaliser ici par le contact de ces deux grandes nationalités qui n'ont plus à se combattre, qui n'ont plus qu'à s'aimer, à se fortifier, à se défendre l'une l'autre, de voir se réaliser ce rêve des âmes patriotiques, qui va devenir, avant peu de mois, je n'en doute pas, la plus inattendue de toutes les réalités... (Bravo! bravo! *Vive la République! vive Lamartine!*)

« La République, comme vous le pensez bien, n'a pas déplacé mon cœur pour l'Italie; je l'appelais, il y a peu de temps, à la tribune, non pas la reine des nations, mais la reine des races humaines.

« Elle n'a qu'à reprendre sa place, et l'univers reconnaîtra cette royauté intellectuelle du génie italien sur ce coin de terre qu'elle a consacré dans d'autres siècles.

« Le gouvernement provisoire ne s'étonnera pas de la démarche que les Italiens réunis en si grand nombre autour de ce palais du peuple font aujour-

d'hui. Votre cause est la nôtre, et, vos titres à cette cause, vous les avez admirablement énumérés tout à l'heure; vos titres, ils n'ont pas besoin d'être rappelés au genre humain; ils sont écrits en caractères ineffaçables par vos magnifiques débris, par vos impérissables monuments, sur votre sol; ils sont restés écrits aussi éternellement dans vos âmes, et c'est pourquoi il n'a été permis à aucune tyrannie de les effacer s'ils viennent à revivre d'eux-mêmes si légitimement dans l'avenir. (Bravo! bravo!)

« Parmi ces titres, vous avez cité tout à l'heure le plus glorieux peut-être, le plus impérissable de tous; ce sont les noms de ces grands génies qui ont illustré dans tous les temps la terre d'Italie. Tant que ces titres des nations n'ont pas été contre-signés, pour ainsi dire, par des noms immortels, ils n'ont pas le sceau du temps, ils ne sont pas gravés assez profonds, assez éclatants dans l'histoire! C'est la gloire des grands hommes qui constitue la nationalité des peuples.

« Parmi ces noms glorieux que vous venez de citer, il y en a un seul que je vous reproche d'avoir rappelé, à cause de la signification qui s'attache communément à ce nom de Machiavel. (Oui! oui! ce n'est pas sa place!) Effacez désormais ce nom de vos titres de gloire, substituez-lui le nom plus pur de Washington; voilà le nom qu'il faut aujourd'hui proclamer, c'est le nom de la liberté moderne. Ce n'est plus le nom d'un politique, ce n'est plus le nom d'un conquérant qu'il faut au monde; c'est le nom de l'homme le plus désintéressé, le plus dévoué au peuple. Voilà l'homme qu'il faut à la liberté. (Oui! oui!

— Bravo! bravo! Un Washington européen, voilà le besoin du siècle : le peuple, la paix, la liberté! (Nouveaux bravos.)

« Je n'entrerai, vous le sentez bien, avec vous dans aucun détail sur les diverses questions politiques que votre réunion nationale doit débattre dans la plénitude de son libre arbitre et à l'abri de toute influence internationale. Nous avons proclamé le dogme, du respect des nationalités, des gouvernements et des peuples ; nous ne démentirons jamais ce dogme, aussi respectueux pour les peuples et pour les gouvernants que pour nous-mêmes.

« L'indépendance des nations dans le choix du régime intérieur qui leur convient, c'est le drapeau de la république française. Nous voulons qu'il flotte des deux côtés des Alpes, des deux côtés des Pyrénées, des deux côtés du Rhin! Ni crainte, ni complaisance, ni sentiment même de prédilection ne nous fera démentir ce principe. Il est celui de la dignité des peuples et de la sécurité des gouvernants dans leurs rapports avec nous!

« Mais je me reproche de vous entretenir si longtemps. (Non! non!) Il faut me le pardonner, car je me sens un frère dans tous les fils de la famille italienne. (Applaudissement.) Ce sont des adieux, sans doute, que je vous fais au nom de la France! Vous entendez d'ici vos frères de Naples, de Turin, de Rome, de Florence, de Gênes, qui vous appellent! Vous allez sans dou te les rejoindre et les fortifier bientôt de votre concours dans cette œuvre pacifique et déjà accomplie, je l'espère, des constitutions nouvelles de toute nature que la

diversité des États de l'Italie fait surgir des mœurs, des besoins, des intérêts, des formes de ses différents gouvernements! (Oui! oui! nous y allons tous!)

« Eh bien! puisque la France et l'Italie ne font qu'un seul nom dans nos sentiments communs pour sa régénération libérale, allez dire à l'Italie qu'elle a des enfants aussi de ce côté des Alpes! (Bravo!) Allez lui dire que, si elle était attaquée dans son sol ou dans son âme, dans ses limites ou dans ses libertés, que, si vos bras ne suffisaient pas à la défendre, ce ne sont plus des vœux seulement, c'est l'épée de la France que nous lui offririons pour la préserver de tout envahissement! (Bravos unanimes.)

« Et ne vous inquiétez pas, ne vous humiliez pas de ce mot, citoyens de l'Italie libre! Le temps a éclairé la France et lui a donné en raison, en sagesse, en modération, ce qu'elle eut autrefois en impatience de gloire et en soif de conquête. Nous ne voulons plus de conquêtes qu'avec vous et pour vous : les conquêtes pacifiques de l'esprit humain. Nous n'avons plus d'ambition que pour les idées. Nous sommes assez raisonnables et assez généreux, sous la république d'aujourd'hui, pour nous corriger même d'un vain amour de gloire! Notre amour pour l'Italie est désintéressé, et nous n'avons que l'ambition de la voir aussi impérissable et aussi grande que le sol qu'elle a éternisé de son nom. »

Les cris répétés de *Vive Lamartine! vive le gouvernement provisoire! vive la République!* accueillent cette allocution.

André Mazzini, l'un des membres de la députation, prend ensuite la parole en ces termes :

« En ce moment, Messieurs, par une lutte héroïque, désespérée, sans exemple dans notre glorieuse histoire, l'Italie brise ses chaînes séculaires.

« Nos vœux et nos espérances seront enfin accomplis.

« A la veille de rentrer dans notre patrie, prêts à travailler et à combattre avec nos frères pour le triomphe définitif de notre sainte cause, il est de notre devoir de remercier la grande et magnanime nation française de l'hospitalité fraternelle qu'elle nous a de tout temps si généreusement accordée.

« L'Italie, nous l'espérons, saura se suffire à elle-même.

« Au milieu des difficultés du présent, en face des dangers que l'avenir nous réserve, nous saurons nous maintenir fermes, inébranlables, sur le terrain de la lutte; nous saurons, avec la conviction de notre force, défendre avec modération nos droits et faire triompher nos principes.

« Or, Messieurs, nous comptons sur vous.

« Au nom des intérêts généraux de la démocratie européenne, au nom de cette politique de liberté, d'égalité, de progrès, que vous avez proclamée pour le monde, nous comptons sur votre appui moral, qui est et doit être désormais beaucoup plus puissant que l'appui de la force et que l'autorité des armées.

« Forts de cette conviction, nous faisons des vœux devant vous, Citoyens éminents, dignes représentants de la république française, pour l'indépendance et la liberté de l'Italie, pour le salut et le bonheur de l'Europe.

« *Vive la république française!*

« *Vive l'Italie!* »

Après quelques mots de réponse de M. de Lamartine, la députation se retira aux cris répétés de *Vive la République! vive le gouvernement provisoire! vive Lamartine*.

Et voilà sur quelle pente le gouvernement provisoire était entraîné et glissait, étourdi et par la conscience des événements qui pouvaient répondre à ses paroles, et par le bruit, plus redoutable que flatteur, des acclamations du parti révolutionnaire et de la propagande européenne. Contenue par le sentiment de ses propres dangers, l'Europe monarchique n'osait ni protester, ni se plaindre.

XLV

Les sinistres nouvelles qui arrivaient des départements, les désordres, les agressions, les résistances commençaient à donner un triste démenti aux promesses de la République et aux espérances du gouvernement provisoire. Une effroyable crise industrielle et commerciale pesait sur les fabricants et sur les ouvriers, et, après plusieurs expédients ruineux, l'administration ne savait comment procurer aux classes laborieuses du travail et des salaires. L'exaltation des étrangers, les sourdes colères de ceux qui souffraient, l'indignation et les mécomptes de la bourgeoisie, qui, après avoir laissé faire la République pour donner une leçon au pouvoir, ne savait comment museler le monstre et sauver quelques épaves du naufrage universel, toutes ces circonstances se réunissaient pour tendre chaque jour davantage une situation devenue

intolérable, et de laquelle on ne pouvait sortir qu'en faisant de nouveau entrer la France dans des voies régulières. Aussi, tandis que les démagogues et les prolétaires continuaient à vouloir maintenir ce provisoire anarchique et menaçant, tout ce qui gardait encore un peu de respect pour la liberté honnête et pour la cause de l'ordre poussait énergiquement aux élections, hâtait de tous ses vœux la convocation d'une assemblée nationale constituante.

Le parti socialiste prenait à peine le soin de déguiser ses mauvais vouloirs, et ses organes officiels excitaient en quelque sorte le peuple à tenter une révolution nouvelle. Un pamphlet périodique destiné au peuple, et rédigé sous la surveillance du ministre de l'intérieur, le *Bulletin de la République*, publié le 5 avril, renfermait les phrases qu'on va lire :

« Dix-huit ans de mensonge opposent au régime de la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas; les élections, *si elles ne font pas triompher la vérité sociale*, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devraient être le salut de la République, seront sa perte.

« Il n'y aurait alors qu'un seul moyen de salut pour le peuple qui a fait les barricades : *ce serait de manifester une seconde fois sa volonté*. Ce remède déplorable, la France ne voudra pas *forcer* le peuple de Paris à y recourir.

« La France a confié à Paris une grande mission; Paris est le poste avancé de l'armée qui combat pour l'idée républicaine ; Paris est le rendez-vous, *à certaines heures*, de toutes les volontés généreuses, de toutes les forces morales de la France. Si les influences

sociales pervertissent le jugement ou trahissent le vœu des masses, le peuple de Paris se croit et se déclare solidaire des intérêts de toute la nation.

« Citoyens, il ne faut pas que vous en veniez à être forcés de violer vous-mêmes le principe de votre souveraineté. »

Ces excitations étranges, rédigées avec une incontestable habileté, émanaient de Georges Sand; mais Ledru-Rollin, en les publiant au nom du pouvoir, leur donnait un caractère de menace et de défiance qui semblait être un défi jeté à la nation elle-même. La nation devait relever le gant.

Le gouvernement en était venu à se défier de la France, mais la démagogie, qui assiégeait les avenues de l'hôtel de ville, se défiait à son tour du gouvernement. La mairie et la préfecture de Police se surveillaient réciproquement. Quant aux nombreuses organisations de police qui relevaient chacune d'un pouvoir différent, elles luttaient sourdement entre elles. Caussidière faisait surveiller la police de Ledru-Rollin, dirigée par M. Carteret, qui venait de s'adjoindre M. Carlier, ancien officier de paix dont le nom avait figuré dans les affaires politiques les plus épineuses du dernier règne. M. Carlier était pour la République un singulier auxiliaire; s'il l'aimait, s'il consentait à la servir, c'était pour l'amour de l'art, car il avait pendant quinze ans dévoué sa vie à la détruire; mais, homme de police avant tout, il avait besoin de surveiller des intrigues, de déjouer des trames, de faire jouer à travers le gouvernement et les partis des ressorts invisibles connus de lui seul. Du reste il était bienveillant et affable

quand il n'avait rien à craindre, parce que ses convictions étaient dénuées d'énergie. Marc Caussidière, qui conspirait en administrant et n'administrait que pour mieux conspirer, se défiait de cette police et en conduisait une autre, toute favorable à la Montagne, toute dévouée au socialisme. Ces deux polices, qui se haïssaient et se contredisaient mutuellement, étaient l'une et l'autre surveillées par la police du *Club des Clubs*. Quant aux armes, aux munitions de guerre, à tous les moyens d'attaque et de lutte, Caussidière et Sobrier, son digne acolyte, avaient eu soin d'en amasser dans leurs arsenaux, et, au premier coup de fusil, les montagnards, les *Voraces* de Paris, les enfants perdus de la Terreur et du jacobinisme, se croyaient en mesure de combattre et de faire triompher le drapeau rouge.

XLVI

Aux approches du 16 avril les bruits les plus alarmants circulaient dans Paris. On parlait d'un mouvement préparé par les démagogues contre la partie modérée du gouvernement provisoire. La pâle figure de Blanqui apparaissait, comme une menace, dans tous les rêves, dans toutes les craintes. C'était l'heure où des accusations formelles, des bruits sinistres, des soupçons de toute nature et le fanatisme redoublé de ses adeptes, qui parlaient tout haut de le venger par l'assassinat, faisaient à Blanqui comme un cortége invisible d'épouvantements. On le disait, on le croyait capable de tout, prêt à tout. Chaque jour M. de Lamartine était averti que dans la nuit suivante il serait

enlevé, enfermé dans quelque lieu inconnu, tué peut-être par les partisans de Blanqui. Ses amis ne le quittaient plus; ils veillaient armés aux abords de sa chambre, disposant tout dans l'hôtel et dans le jardin, soit pour soutenir un siége, soit pour faciliter une évasion. Moins éloquent, moins habile à généraliser ses idées, mais mieux organisé pour la lutte, le maire de Paris, Armand Marrast, avait entrepris de former à l'hôtel de ville un centre de résistance composé d'éléments recrutés en partie dans les rangs populaires, en partie dans les classes moyennes. Il s'était en secret concerté avec plusieurs hommes d'élite, notamment avec le général Duvivier, chef de la garde mobile, recrutée, comme on l'a vu, parmi les enfants de Paris, et qui comptait dans ses rangs tous les anciens artisans de barricades. Ces vagabonds, ces *gamins*, les émeutiers, dont on avait fait des soldats, assujettis à la discipline, ne demandaient qu'à se battre sans savoir pourquoi ni contre qui; mais on exploitait habilement leurs appétits et leurs colères, et on était parvenu à les mettre en opposition avec les ouvriers des ateliers nationaux. Deux officiers distingués par leurs services militaires, le général Bedeau et le général Changarnier, s'associaient énergiquement à M. Marrast pour assurer la défense de l'hôtel de ville en cas d'attaque. Et cette attaque ne pouvait tarder. On savait que les bandes armées du socialisme, secrètement encouragées par Blanqui, Sobrier et Caussidière, organisaient une manifestation et se préparaient à remplacer le gouvernement provisoire par un comité de salut public dont on nommait déjà les chefs.

Au dernier moment Ledru-Rollin hésitait. Il ne voulait et n'osait pas se séparer de M. de Lamartine; tout en méditant le renversement de la majorité, en souhaitant de se débarrasser de MM. Garnier-Pagès, Marie, Marrast, il craignait de travailler pour M. Blanqui et n'était pas trop sûr de pouvoir s'entendre avec M. Louis Blanc, dont le socialisme ne lui convenait guère. Quelques-uns de ses amis, les plus clairvoyants, commençaient à craindre pour lui qu'il ne restât pas vainqueur de la double et triple conjuration dans laquelle ils l'avaient si légèrement engagé, et, s'efforçant un peu tard de le retenir, ils agissaient sur son esprit dans le même sens que M. de Lamartine. M. Carteret combattait l'influence de M. Caussidière; MM. Jules Favre et Landrin le rendaient attentif aux menées de M. Blanqui; M. Flocon le fortifiait dans la volonté de ne point se séparer de ses collègues. L'indécision naturelle de M. Ledru-Rollin leur venait en aide. A la veille même du jour de l'exécution, lorsque l'un des conjurés apporta au futur dictateur la liste de ses nouveaux collègues dans le comité de salut public, il entra dans une violente colère, déclara avec emportement qu'il ne consentirait jamais à aucune combinaison avec M. Blanqui, et, malgré les instances de MM. Caussidière et Sobrier, il refusa obstinément de recevoir Flotte (1).

Le gouvernement provisoire sentait bien que d'une heure à l'autre une collision sanglante allait éclater, et il n'osait croire à la certitude de son triomphe.

(1) Daniel Sterne, t. 2, p. 173.

Dans la séance du 15 avril Ledru-Rollin fit connaître qu'une manifestation populaire se préparait pour le lendemain. Les clubs révolutionnaires devaient présenter un programme politique au gouvernement; les rassemblements partiraient du Champ de Mars, et Blanqui se disposait à mettre à profit cette manifestation menaçante pour tenter une insurrection et inaugurer un comité de salut public. Les avis furent partagés. Quelques membres du gouvernement voulaient ordonner l'arrestation immédiate de Blanqui et des principaux conspirateurs; d'autres demandaient qu'on respectât la liberté et les lois, et qu'avant de mettre en arrestation des citoyens contre lesquels on n'articulait aucune preuve on attendît que des faits précis de révolte eussent éclaté. Aucune décision ne fut prise. Plusieurs membres du gouvernement adjurèrent MM. Louis Blanc et Albert d'user de leur influence sur la classe ouvrière pour empêcher la manifestation des ateliers nationaux et les attroupements projetés au Champ de Mars; ils déclinèrent cette mission et essayèrent de calmer les justes craintes de leurs collègues. On comprit leurs raisons secrètes et on n'insista pas. M. Flocon, se séparant avec une louable énergie du parti qui conspirait, demanda qu'aucune atteinte ne fût portée à la constitution du gouvernement provisoire. Ceux de ses collègues qui tramaient un complot insurrectionnel éludèrent l'engagement qu'on voulait leur faire prendre. Pour conjurer le danger le gouvernement se borna à décréter l'augmentation de la garde de l'hôtel de ville, la mise à la retraite d'un certain nombre d'officiers supérieurs, l'établis-

sement d'un impôt sur les créances hypothécaires et l'abolition de l'impôt du sel. Tristes palliatifs! garanties tardives et inefficaces données à la révolution dont on essayait d'arrêter la marche.

XLVII

La nuit du samedi au dimanche fut employée, par les chefs de l'insurrection à concerter toutes leurs mesures et à surexciter les passions de la multitude. Ils avaient pour eux la préfecture de Police, les corporations siégeant au Luxembourg, les bandes de Sobrier, les clubs, les faubourgs, les ateliers nationaux, les états-majors de la garde nationale; ils comptaient sur la garde mobile et se sentaient clandestinement encouragés par Ledru-Rollin et Louis Blanc. En énumérant leurs forces numériques ils étaient bien sûrs que deux cent mille insurgés recrutés dans Paris, et bien pourvus de munitions et d'armes, auraient aisément raison d'une poignée d'orateurs depuis longtemps dépopularisés et d'un petit nombre de soldats et de bourgeois qu'allait disperser la colère du peuple. Et toutefois, ralliés autour du drapeau de l'émeute par des convoitises et des haines communes, les principaux meneurs de la démagogie ne parvenaient point à s'entendre et se trouvaient livrés à leurs propres divisions. Barbès repoussait avec horreur l'alliance de Blanqui. Caussidière se trouvait réduit à garder les apparences et à désavouer extérieurement un complot qu'il fomentait tout bas. Sobrier épouvantait les uns sans plaire aux autres.

Ledru-Rollin, en proie aux perplexités, refusait de s'associer à une conjuration armée et n'avait pas l'énergie de la combattre. Louis Blanc et Albert n'osaient donner le signal d'une manifestation dont ils espéraient recueillir les fruits.

A dix heures du matin, au moment où dans les églises de Paris les fidèles se pressaient pour assister aux solennités du dimanche des Rameaux, les corporations du Luxembourg se rendirent au Champ de Mars, déployant des bannières sur lesquelles on pouvait lire : *Organisation du travail*, — *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme*. Entre onze heures et midi, les masses insurrectionnelles, organisées au Champ de Mars et dans les vastes espaces des Champs-Élysées, se mirent en mouvement pour marcher sur l'hôtel de ville. Les artisans d'émeute parcouraient les groupes, transmettant le mot d'ordre et obéissant aux violentes excitations de Blanqui. M. Carteret, chef de la police du ministre de l'intérieur et l'un de ceux qui voulaient déjouer l'insurrection, se rendit auprès de Caussidière et essaya de sonder les intentions réelles de cet étrange préfet. Caussidière, sans se prononcer ouvertement, émit le vœu que Ledru-Rollin se rendît à cheval au Champ de Mars et prît la dictature révolutionnaire aux acclamations du peuple. M. Carteret fit part de ce conseil au ministre de l'intérieur et l'adjura loyalement de ne point entrer dans cette voie fatale, mais de convoquer sans retard la garde nationale et d'envelopper l'insurrection avant qu'elle n'eût triomphé. Ledru-Rollin, toujours hésitant et faible, mais que dominait le sen-

timent de sa responsabilité, se rendit chez M. de Lamartine et vint se concerter avec son collègue.

Il n'y a pas deux partis à prendre, dit M. de Lamartine; il faut combattre si nous ne voulons pas livrer le pays à l'anarchie, la république aux aventuriers, le gouvernement à l'opprobre. » Puis, sans perdre de temps, ces deux hommes, si différents de cœur, de génie, d'espérances et d'allures, s'entendirent pour faire battre dans les rues de Paris le rappel de la garde nationale. Un peu avant midi, Ledru-Rollin étant rentré au ministère de l'intérieur et se trouvant appuyé des conseils de M. Jules Favre, le bruit des tambours se fit entendre. Louis Blanc et Albert, qui étaient auprès du ministre, le regardèrent et l'interpellèrent avec amertume. « Je n'ai pas voulu, répondit Ledru-Rollin, livrer à Blanqui la république et la France. »

Ceux d'entre nous qui ont été témoins de cette journée en garderont à jamais le souvenir. Le rappel battait dans tous les quartiers, à la même heure, et plusieurs légions n'avaient point attendu la permission de Ledru-Rollin. Alors, de toutes les maisons, de toutes les portes, sortaient des citoyens armés de fusils, revêtus ou non d'uniformes, mais se ralliant autour des chefs de leurs bataillons et de leurs compagnies, et se mettant en marche pour aller couvrir l'hôtel de ville que menaçait l'immense horde de l'insurrection. Paris, en moins d'une heure, se trouvait hérissé de fusils, et le long des quais, le long des rues, sur les boulevards, dans toutes les avenues, les milices nationales se présentaient en nombre impo-

sant, prêtes à écraser sous leur talon l'émeute déjà arrêtée et déconcertée. La garde mobile, entraînée elle-même dans ce mouvement conservateur, s'y associait sans le comprendre, mais sa présence autour de l'hôtel de ville était une garantie inattendue de salut et d'ordre. Nous la vîmes défiler, présentant un spectacle à la fois hideux et beau. Ces enfants perdus des barricades, ces hommes au visage pâle, déguenillés, aux poitrines velues, aux mains noircies, se serraient énergiquement autour de leurs drapeaux; les uns étaient vêtus au hasard de lambeaux de laine, les autres coiffés du bonnet rouge, d'autres avaient déjà le privilége de l'uniforme, mais tous ensemble ne formaient qu'un seul corps et semblaient animés du même esprit. La garde nationale, bien que trois fois plus nombreuse que sous Louis-Philippe, ne présentait pas autant d'éléments disparates qu'on aurait pu le croire. Cette fois, elle se montrait dans son vrai rôle, qui est la protection des droits et le respect de la loi. Elle ne pactisait pas, comme au 23 février, avec la sédition et la réforme; elle voulait en finir avec la démagogie et le socialisme.

Cependant la colonne des ouvriers du Champ de Mars s'était ébranlée et venait d'atteindre le quai du Louvre sans avoir encore rencontré la moindre résistance. Aux abords du pont du Carrousel, deux légions, sans démonstrations hostiles, enveloppèrent les ouvriers, les isolèrent, les escortèrent et surveillèrent leur marche jusqu'à l'entrée de la place de Grève. A ce moment les colonnes insurrectionnelles rencontrèrent les légions de la rive gauche, arrivées par le

pont Saint-Michel. La place de l'hôtel de ville était toute couverte de baïonnettes et le général Duvivier veillait à la garde de la maison commune. Les ouvriers, [illegible], ainsi contenus, ne pouvaient ni avancer, ni reculer, et leurs illusions révolutionnaires aboutissaient à un mécompte dont ils ne comprenaient point encore la cause. Pendant qu'ils regardaient autour d'eux, la garde nationale ne cessait de leur faire entendre ces cris inattendus : *A bas Louis Blanc! à bas Blanqui! à bas les communistes*. Un grand nombre de citoyens, fort peu habitués à acclamer la révolution de Février et les hommes qu'elle avait portés au pouvoir, criaient aussi avec énergie : *Vive le gouvernement provisoire! vive la République!* Dans leur pensée c'étaient là des cris de conciliation et d'ordre, et une manière de repousser les anarchistes qui méditaient de ressusciter le jacobinisme et la Terreur. Marc Caussidière ayant paru à cheval sur la place de l'hôtel de ville, revêtu d'un paletot gris, fut l'objet des vives acclamations de la garde nationale. La bourgeoisie s'était éprise d'un ridicule engouement pour ce préfet conspirateur; elle ignorait ses complots. D'après les bruits que Caussidière accréditait lui-même à l'aide de sa police, elle croyait que cet artisan d'émeute consacrait toute son énergie à discipliner la révolution, à la museler, tout en paraissant la servir, et elle lui savait gré de ce que, au lieu de mettre le feu aux quatre coins de Paris, il daignait maintenir parmi les montagnards un peu d'ordre et de discipline. Les Parisiens murmuraient contre M. Garnier-Pagès, dont les expédients financiers avaient été heureux et habiles;

ils ridiculisaient Armand Marrast, qui était un républicain de bonne compagnie, plein de respect pour les droits de tous ; ils chansonnaient Ferdinand Flocon, qui employait sa popularité révolutionnaire à déjouer les trames de Blanqui et à paralyser Ledru-Rollin ; mais ils aimaient Caussidière, dont les allures brutales se faisaient accepter comme autant de garanties de sécurité et de vigilance. Caussidière, rusé et adroit sous des formes vulgaires, exploitait avec une fausse bonhomie les sympathies de la population et trouvait le moyen de se faire bien venir dans les deux camps.

Le gouvernement provisoire voyait se dérouler avec une curiosité anxieuse les divers événements de la journée. MM. de Lamartine, Armand Marrast, Marie, Garnier-Pagès, et plusieurs de leurs collègues, apparaissaient de temps à autre sur le balcon de l'hôtel de ville et remerciaient de la parole et du geste la multitude qui les acclamait. Louis Blanc se sentait vaincu ; il s'indignait des mesures prises contre les corporations ouvrières ; il insistait pour qu'il fût permis aux hommes des ateliers nationaux et du Champ de Mars de défiler honorablement sur la place de Grève. Des ordres furent donnés dans ce sens, mais les ouvriers ne parvinrent à continuer leur route qu'entre deux rangs de gardes nationaux en armes et que sous les regards menaçants de la bourgeoisie. Ledru-Rollin se croyait le héros de la journée parce que Blanqui était réduit à la honte d'une défaite avant d'avoir pu combattre ; mais Ledru-Rollin, objet de la défiance de la garde nationale et des classes

riches, accusé de défection par Albert, Louis Blanc et les socialistes, ne voyait pas que le résultat de la journée tournait contre lui et lui enlevait l'influence, l'autorité, la force. Comme pour accroître son pouvoir il s'était allié à M. de Lamartine, et ni l'un ni l'autre ne comprenait que cette union inattendue et disparate allait les perdre, en enlevant à l'un la confiance des amis de l'ordre, à l'autre les sympathies révolutionnaires.

Quoi qu'il en soit, lorsque le morne défilé des ouvriers fut achevé, la garde nationale commença le sien en poussant des cris de triomphe. Les derniers bataillons passèrent à la clarté des flambeaux devant l'hôtel de ville, et le soir Paris fut spontanément illuminé. Ceux d'entre nous qui avaient l'expérience du passé ou l'intelligence de l'histoire résumaient en ce peu de mots leur jugement sur la journée du 16 avril : la révolution est enrayée; bientôt elle sera vaincue; désormais elle ne peut que perdre du terrain, même après des retours offensifs, vînt-elle même à remporter des victoires de hasard.

XLVIII

Le gouvernement provisoire eut l'instinct de cette situation ; il entrevit le danger qu'allait courir la démocratie, et l'incomparable triomphe du jour ne l'empêcha pas d'entrevoir les défaites du lendemain. Aussi, à peine revenu de ses émotions, mit-il ses soins à désavouer l'ardeur de la bourgeoisie et des gardes nationales, à consoler les socialistes et les clubs. A par-

tir du 16 avril les discussions dans le conseil devinrent d'une violence inouïe. M. Marrast et M. Ledru-Rollin ne pouvaient plus se contenir; il fallait les efforts constants de M. de Lamartine pour les empêcher de rompre avec éclat. A chaque instant l'un ou l'autre membre de la minorité, quelquefois la minorité tout entière, menaçait de se retirer. C'est de cette manière qu'elle obtint coup sur coup plusieurs décisions entièrement opposées à l'opinion qui venait de triompher. Ainsi, le 18 avril, on vit paraître au *Moniteur* une première proclamation qui affectait de confondre dans un même remercîment au peuple les deux journées si différentes du 17 mars et du 16 avril. Une proclamation rédigée en conseil par M. Louis Blanc confirmait la liberté des clubs déjà menacée, frappait de réprobation les cris hostiles aux personnes, c'est-à-dire les cris de *A bas les communistes!* poussés par la garde nationale pendant la journée du 16 avril. Un décret supprimait les droits d'octroi sur la viande de boucherie et modifiait le droit d'octroi sur les vins.

Ces concessions de la majorité à la minorité apaisèrent pour un moment les colères. M. Ledru-Rollin surtout s'adoucit; on le vit alors fréquemment chez M. de Lamartine. Le ton des *Bulletins* changea. « Quant aux communistes, disait le numéro du 20 avril, contre lesquels se sont fait entendre des cris de réprobation et de colère, ils ne valaient pas la peine d'une démonstration. Qu'un petit nombre de sectaires prêchent le chimérique établissement d'une égalité de fortunes impossible, il ne faut ni s'en étonner, ni s'en effrayer. A toutes les époques des esprits égarés ont

poursuivi, sans l'atteindre, la réalisation de ce rêve. »

M. Louis Blanc demandait une enquête sur la manifestation du 16 avril; M. Ledru-Rollin, qui savait ce que deviennent les enquêtes, chargeait M. Landrin de poursuivre l'instruction. Enfin M. Caussidière, affirmant qu'il était sur la trace d'un nouveau complot de M. Blanqui, obtenait du gouvernement provisoire l'autorisation d'arrêter le conspirateur, ainsi que ses amis, MM. Flotte et Lacambre, et de les faire conduire tous trois à Vincennes. Cette détermination n'eut aucune suite, MM. de Lamartine et Crémieux étant intervenus auprès de Caussidière, et l'ayant engagé à détruire le mandat d'arrêt lancé contre Blanqui et ses complices.

XLIX

Il importait de donner le change à la France et à l'Europe, de ne laisser soupçonner, en dehors de Paris, ni les divisions, ni les violences, ni les haines sauvages qui troublaient la capitale et faisaient pressentir de prochains déchirements. On trompe plus aisément qu'on ne pense les diplomaties et les nations, et, à vrai dire, il était d'une bonne politique, en vue de la paix et des élections, de faire croire au monde que la France n'était habitée que par des frères, également dévoués au service de la République, leur mère commune.

Le gouvernement avait décrété pour le jeudi saint, 20 avril, une immense revue de la garde nationale et de l'armée de Paris; il s'agissait de réconcilier le

soldat et l'ouvrier, les régiments et le peuple; de faire disparaître les justes ressentiments des militaires, vaincus et humiliés en février, et les ineptes défiances des socialistes et des faubourgs envers la troupe de ligne. Dans ce but la revue projetée pour le 20 avril reçut la dénomination de *Fête de la Fraternité*, et la proclamation qu'on va lire fut affichée sur tous les murs de Paris.

« Citoyens, au nom de ce grand principe de fraternité si glorieusement proclamé par la République, au nom de la liberté à garantir, au nom de l'ordre à établir dans la liberté, le gouvernement, qui veille à votre sécurité, vous invite à la concorde.

« Cette concorde, il a droit de vous la demander, parce qu'il en donne lui-même l'exemple. Son vœu le plus ardent est de se présenter devant l'assemblée nationale sans avoir eu ni à déplorer ni à punir aucune violence.

« Convaincu que les droits de la conscience humaine sont sacrés et inviolables, qu'entre de vrais républicains il ne saurait exister d'autre lutte que la discussion, la discussion bienveillante et libre, que l'union des esprits est bien près de s'accomplir quand elle a été préparée par l'union des cœurs, que les ennemis de la République peuvent seuls être intéressés à répandre la défiance, à encourager aux dissentiments par des dénominations de parti qui bientôt se traduisent en cris hostiles aux personnes,

« Le gouvernement provisoire déclare désapprouver de la manière la plus formelle tout cri provocateur, tout appel à la division entre les citoyens,

toute atteinte portée à l'indépendance des opinions pacifiques.

« Le gouvernement qui a inscrit le mot *Fraternité* sur les étendards de la patrie ne saurait être qu'un pouvoir tutélaire et conciliateur.

« Le cri qu'il aime à entendre, et on le trouvera toujours prêt à en donner le signal, c'est un cri de généreuse victoire, un cri de liberté, un cri d'espérance; c'est ce cri sauveur : *Vive la République!* »

Le gouvernement décréta, dans les termes suivants, le programme de la fête :

« A sept heures les gardes nationales et les troupes seront réunies et occuperont les places qui leur seront assignées depuis le carré Marigny jusqu'à la Bastille et le long des deux quais.

« A huit heures les membres du gouvernement provisoire se rassembleront au ministère de la guerre; ils en partiront à huit heures et demie pour se rendre sur l'estrade placée à l'arc de triomphe.

« Au moment où ils prendront place vingt et un coups de canon annonceront le commencement de la fête.

« Les colonels des différentes légions et des détachements de l'armée, les chefs de bataillon de la garde nationale mobile, les colonels de la garde républicaine et de la garde civique, tous accompagnés de leurs porte-drapeaux, seront rassemblés en face de l'estrade.

« A neuf heures commencera la distribution des drapeaux.

« Chaque colonel montera sur l'estrade et recevra

d'un des membres du gouvernement provisoire le drapeau qui lui sera remis.

« Pendant la distribution des drapeaux le canon tirera de minute en minute.

« Le défilé commencera ensuite, par bataillons en masse et par pelotons.

« Derrière les membres du gouvernement provisoire seront placés :

« Les membres du conseil d'État, les députations de la cour de cassation, de la cour des comptes, de la cour d'appel et des autres tribunaux, des officiers généraux de l'armée et de la marine, les sous-secrétaires d'État, les adjoints du maire de Paris, les principaux fonctionnaires administratifs, une députation du corps des ponts et chaussées, une députation du conseil de l'instruction publique, une députation de la commission de gouvernement pour les travailleurs, une députation des blessés de Février et des anciens condamnés politiques.

« Une salve d'artillerie annoncera la fin du défilé et le départ des membres du gouvernement provisoire.

« Le soir la ville sera illuminée. »

Ce programme fut suivi dans tous les détails et la manifestation du 20 avril fut vraiment imposante. On eût dit que toutes les opinions et tous les partis se concertaient, ce jour-là, pour suspendre leurs querelles et faire croire à l'union de la France républicaine, sous la dictature du gouvernement provisoire.

Les membres de ce gouvernement siégeaient sur la haute estrade élevée en avant de l'arc de triomphe

et adossée à ce splendide monument. L'élite des fonctionnaires et les chefs des corporations ouvrières les entouraient avec un respect qui se ressentait des grandes émotions de la journée du 16. Sur l'immense voie qui se déroule du palais des Tuileries à l'arc de triomphe, on n'entrevoyait que des légions et des régiments en marche, défilant avec ordre, et au bruit de la musique militaire, entre deux rangs de femmes, d'enfants, de vieillards et de spectateurs de toute classe et de toutes nations qu'étonnait ce déploiement inoui d'armes et d'uniformes. La foule jetait des bouquets de fleurs sur le passage des légions et des régiments. La bouche des canons était ceinte de guirlandes, les baïonnettes étaient ornées de lilas et d'aubépine; un brillant soleil faisait étinceler les armes et les cuirasses, le roulement des tambours se mêlait aux acclamations et aux fanfares, et les cris de *Vive l'armée* répondaient aux cris de *Vive la garde nationale! vive la France!*

Spectacle inattendu et qui portait en lui-même ses espérances et ses menaces. Plus de quatre cent mille hommes, armés de sabres et de fusils, cavaliers, fantassins, artilleurs, gardes mobiles, gardes nationaux, volontaires, défilaient en ordre, en associant les cris de joie au respect de la discipline, et en se prodiguant réciproquement l'expression des mêmes sympathies. La nuit était close, et la revue fut continuée aux flambeaux; mais un si grand nombre d'hommes se pressaient autour des drapeaux que deux légions ne réussirent pas à arriver à temps et ne purent être passées en revue que le lendemain.

Les jours suivants, la France tout entière, convoquée dans ses comices, procéda à l'élection de l'assemblée nationale constituante.

L

La portion modérée du gouvernement aurait voulu laisser aux électeurs une entière liberté ; mais M. Ledru-Rollin et ceux de ses collègues qui appréhendaient de voir la république condamnée par le suffrage même du pays n'avaient rien épargné de ce qui pouvait intimider le peuple ou diriger ses choix dans le sens du parti rouge. La plupart des commissaires généraux, des commissaires départementaux et des sous-commissaires, avaient cru de leur devoir de peser sur l'opinion, afin de faire surgir de l'urne électorale consultée une réponse en harmonie avec les volontés d'une minorité violente, qui sentait son isolement et se voyait, avec une naïve colère, en butte aux antipathies de la majorité. Tantôt on égarait les classes pauvres par des déclamations et des pamphlets révolutionnaires qui flattaient les instincts de la cupidité et de la haine ; tantôt on faisait peur à la bourgeoisie et à la noblesse des fureurs de la multitude à laquelle on aurait imposé des représentants réactionnaires ou royalistes dont elle ne voudrait à aucun prix, et on affectait d'appréhender les horreurs de la guerre civile. Ces manœuvres venaient échouer, pour la plupart, contre le bon sens d'une population qui, depuis trois mois, voyait la république à l'œuvre et commençait à ne plus s'épouvanter de menaces dont la réalisation

semblait impossible. La journée du 16 avril avait révélé au parti de l'ordre la puissance dont il pouvait disposer, aussi longtemps du moins qu'il resterait uni et prêt à combattre. On se disait, dans les départements, qu'il était bien temps de secouer le joug de Paris et de faire entendre aux émeutiers et aux clubistes de la capitale l'imposante voix de la France qui les désavouait et les répudiait.

Cette répulsion qu'ils inspiraient aux populations paisibles, la plupart d'entre les émissaires, agents et commissaires de M. Ledru-Rollin la soulevaient également parmi les exaltés de leur propre parti. Voici dans quels termes un journal socialiste, *la Commune de Paris*, ne craignait pas de les signaler à l'opinion :

« Le gouvernement a sacrifié à ses intérêts les intérêts du pays en créant des charges beaucoup trop rétribuées. Quelle nécessité y avait-il d'envoyer dans les départements des hommes auxquels on donne 40 francs par jour (traitement des commissaires) pour soigner leurs candidatures, quand d'honnêtes citoyens vivent avec 40 sous?.... Au lieu de montrer aux provinces la figure de la Révolution, ces hommes sans énergie, sans conscience, n'ont représenté partout que l'insignifiance de leur caractère. La province en a chassé quelques-uns, elle tolère les autres, mais, en vérité, Paris n'est pas représenté par cette bande d'affamés et de citoyens équivoques. La plupart de ces commissaires ont été choisis dans la classe des jeunes gens incapables et indifférents à tout, qui ont usé leur vie sur le velours des estaminets et des tavernes. Leurs talents sont médiocres, leur probité douteuse. Ils

n'ont vu dans la révolution qu'un coup du hasard.... La veille ils se seraient vendus à la monarchie; ils ont pactisé avec la république.... Ce n'est point avec cette nature d'âme vénale qu'on fonde le gouvernement du peuple. »

On nous rendra cette justice que, parlant de ces mêmes hommes, nos adversaires et nos ennemis, nous nous sommes montré beaucoup moins sévère à leur égard.

Quoi qu'il en soit, en vue des élections d'où dépendait l'avenir de la France, la nation ne s'était point endormie. Partout des comités préparatoires s'étaient constitués. En général ces comités étaient animés d'un esprit de conciliation et consentaient à faire la part du feu; ils admettaient sur leurs listes mixtes un certain nombre de républicains sincères, parfois ardents et exaltés, mais ils leur adjoignaient en plus grand nombre des candidats modérés, des hommes de paix et de raison, très-souvent même des hommes connus par leur zèle religieux et que patronnait le clergé. Pour la première fois, il faut le dire, le prêtre s'associait avec énergie au mouvement politique. Les évêques avaient rappelé à leurs coopérateurs que l'accomplissement du devoir électoral était une obligation rigoureusement imposée aux chrétiens, qu'il fallait adorer Dieu et user des droits sociaux, que, les doctrines et les principes sur lesquels le monde repose étant à la veille d'être mis en question, il fallait envoyer à l'assemblée constituante des gens de cœur et de talent qui sauraient les défendre.

A Paris et dans les grands centres manufacturiers

les ouvriers se concertaient, se groupaient, dressaient leurs listes et élevaient la prétention de porter leurs suffrages sur leurs camarades, afin que la classe ouvrière dominât la majorité constituante. Plus cette volonté aveugle et tyrannique s'affirmait dans le pays, plus les classes moyennes se révoltaient contre un danger de cette nature. Quant aux paysans, dans la plupart des départements ils subissaient l'influence des grands propriétaires; parfois les commissaires réussissaient à les séduire par de brutales déclamations contre les riches; parfois aussi, dans le Midi et dans l'Ouest, ils réglaient leurs choix sur les conseils et sur l'attitude du clergé.

Aux termes de la loi électorale qu'on allait appliquer, tous les Français résidant depuis six mois dans la commune étaient électeurs. A vingt-cinq ans ils étaient éligibles. Tous les électeurs devaient voter au chef-lieu de canton par scrutin de liste. Chaque bulletin devait contenir autant de noms qu'il y avait de représentants à élire dans le département. Le dépouillement devait avoir lieu au chef-lieu de canton, et le recensement au chef-lieu de département. Le scrutin était secret. Nul ne pouvait être nommé représentant du peuple s'il n'avait réuni au moins deux mille suffrages. Enfin chaque représentant recevait une indemnité de 25 fr. par jour pendant toute la durée de la session.

Les candidats multiplièrent les professions de foi, et, de nos jours, l'étude rétrospective de ces documents serait assurément fort curieuse. En général ceux qui sollicitaient les suffrages de la France électorale

s'attachaient moins à plaire à leurs amis qu'à rassurer leurs ennemis : les légitimistes reconnaissaient que la république était désormais la seule forme de gouvernement possible; les Orléanistes avouaient que la monarchie avait fait son temps; les partisans du régime napoléonien s'accordaient à dire que désormais c'était par le droit, et non par l'épée, qu'il fallait conduire la France, et, s'ils étaient encore amis de la gloire, ils l'étaient bien autrement de la démocratie et de la liberté. Quant aux républicains, ils prouvaient qu'on avait grand tort de s'effrayer de leurs noms et de leur passé; aucun d'eux n'avait l'aveugle obstination de vouloir ressusciter en 1848 les hommes et les choses de la Terreur; ils étaient les partisans les plus sérieux de l'ordre, de la propriété, de la famille, et ne songeaient qu'à réaliser le magnifique programme inscrit sur les drapeaux de Février : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*.

D'autres, cédant peut-être un peu trop à la malignité humaine, exhumeraient ces professions de foi et y trouveraient ample matière à des citations désagréables à leurs ennemis politiques. Ils appelleraient cela de la bonne guerre et nous hésiterions à être de leur avis. Ne sait-on pas combien, au lendemain d'une tempête sociale, il est difficile d'avoir l'intelligence du présent et de l'avenir? Ignore-t-on quelles concessions il faut faire aux nécessités du jour pour conjurer des dangers extrêmes? Qu'y a-t-il d'étonnant qu'au mois d'avril 1848 bon nombre de conservateurs aient cru à la durée indéfinie de la république ou que des républicains se soient imaginé de bonne

foi que sous leur propre règne les garanties de la société et de la justice augmenteraient au lieu de diminuer? Nous n'aurons pas la sévérité d'opposer les manifestes des candidats électoraux de cette époque à la situation que ces mêmes hommes occupent de nos jours, soit dans les rangs du pouvoir, soit dans les rangs de l'opposition mécontente. On a recueilli ces professions de foi dans un livre qui renferme la reproduction ou la collection des affiches politiques de cette époque; on pourra les rechercher et en faire des sujets d'accusation ou de raillerie. L'histoire sérieuse attendra longtemps encore avant de faire usage de documents qui sont du domaine du pamphlet, d'armes qui peuvent servir aux hommes de parti. Nous renonçons à ce moyen facile de piquer la curiosité de nos amis et d'attrister nos adversaires.

A Paris l'idée dominante fut de dresser une liste de conciliation sur laquelle on inscrirait des noms appartenant à toutes les nuances de l'opinion républicaine et auxquels on associerait d'autres noms empreints seulement d'une couleur libérale. Sur cette liste les démocrates étaient en grande majorité, les hommes modérés étaient en très petit-nombre, et encore n'osait-on se promettre, dans les salons de la bourgeoisie, de les voir sortir de l'urne appuyés par une quantité suffisante d'adhésions. Le scrutin devait donner une sorte de démenti aux espérances de la démagogie comme aux terreurs des classes moyennes. Les noms des socialistes les plus dangereux furent écartés, et, sous quelques rapports, la plupart

de ceux qui furent élus devaient, eux aussi et aux heures décisives, prendre en main la défense de la société et de la justice. Le député de Paris qui réunit le plus de suffrages fut M. de Lamartine; 260,000 voix lui décernèrent le mandat de représentant; le trente-quatrième et dernier élu du département de la Seine fut l'abbé de Lamennais; il obtint près de 105,000 voix (1).

(1) Nous donnons ci-après deux listes qui paraitront sans doute assez significatives.

LISTE DES CANDIDATS DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

Ledru-Rollin
Louis Blanc.
Albert.
Flocon.
Pierre Leroux.
Vidal, secrétaire de la commission des travailleurs.
Caussidière.
Raspail.
Louis Deplanque, président du Club des Culbs.
Napoléon Lebon, ancien détenu politique.
Étienne Arago.
Thoré, journaliste.
Barbès.
Sobrier, du comité révolutionnaire.
Savary, cordonnier.
Montagne, forgeron.
Valério, scieur de long.
Drevet, mécanicien.
Adam, cambreur.
Malarmet, ouvrier en bronze.
Gautier, dessinateur.
Chevassus, doreur passementier.
Flotte, cuisinier.
Dupuis, serrurier.
Bérard (Philippe), tailleur d'habits.
Cartigny, tisseur en châles.
Redou, chapelier.
Guillaumou, cordonnier.
Charles, compagnon des Devoirs réunis.
Lagarde, horloger.
Agricol Perdiguier, menuisier.
Hubert, corroyeur, ancien détenu politique.
Martin Bernard, typographe, ancien détenu politique.
Grimaux, corroyeur.

LISTE PAR ORDRE NUMÉRIQUE DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE ÉLUS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

1. Lamartine	259,800
2. Dupont (de l'Eure)	245,083
3. Arago (François)	243,640
4. Garnier-Pagès	240,890
5. Armand Marrast	229,166
6. Marie	225,776
7. Crémieux	210,699
8. Béranger	204,471
9. Carnot	195,608
10. Bethmont	189,252
11. Duvivier	182,175
12. Lasteyrie (Ferdinand)	165,156
13. Vavin	151,103
14. Cavaignac	144,187
15. Berger	136,660
16. Pagnerre	135,117

Dans les départements le mouvement électoral fut moins accentué, moins révolutionnaire, et toute-

17. Buchez	135,678
18. Coremnin.	135,050
19. Corbon	135,043
20. Caussidière	133,775
21. Albert	133,041
22. Wolowski	132,333
23. Peupin	131,969
24. Ledru-Rollin	131,587
25. Schmidt	124,383
26. Flocon	121,865
27. Louis Blanc	120,140
28. Recurt	118,075
29. Perdiguier (Agricol)	117,290
30. Bastide (Jules)	110,228
31. Coquerel	109,934
32. Garnon	106,747
33. Guinard	106,262
34. Lamennais	104,871
Moreau (de la Seine)	99,936
Boissel (*idem*)	93,642
David (d'Angers)	79,323
Vellu, charpentier	76,777
Goudchaux, banquier	68,004
Pascal, typographe	65,742
Degousée, ingénieur civil	65,352
Deguerry, curé de Saint-Eustache	64,495
Barbès	64,065
Lacordaire, dominicain	62,333
Savary, cordonnier	61,487
Courtais	61,401
Jouvencel (de la Seine)	60,728
Hugo (Victor)	59,446
Changarnier, général	58,654
Trélat, médecin	57,783
Martin Bernard	53,216
Raspail	52,095
Arago (Étienne)	52,016
Say (Horace)	48,935
Leroux (Pierre)	47,284
Delestre	47,144
Danguy, typographe	46,924
Alton-Shée (d')	45,454
Malarmet, monteur en bronze	42,409
Adam, cambreur	41,555
Champion (petit manteau bleu)	40,829
Drevet, mécanicien	39,714
Dupuis, serrurier	39,644
Montagne, tailleur de limes	39,529
Huber, corroyeur	39,117
Petit, général	38,194
Lavaux, négociant à la Villette	36,909
Bérard, tailleur	36,400
Redon, chapelier	36,344
Ney de la Moskowa	35,680
Sue (Eugène)	35,583
Valério, scieur de long	33,550
Charles, tailleur de pierres	33,035
Gautier - Desmats, dessinateur	32,194
Ledreuille, abbé	31,797
Flotte, cuisinier	31,517
Cartigny, tisseur de laine	31,329
Guillaumou, cordonnier	30,213
Lebon (Napoléon), élève en médecine	28,994
Audry de Puyraveau	28,833
Considerant (Victor)	28,673
Chevassus, tourneur d'or	28,566
Lagarde, horloger	28,176
Thomas (Émile)	28,166
Dupetit-Thouars	26,880
Bayard, imprimeur à Saint-Denis	26,822
La Rochejacquelein	25,684
Lagrange (de Lyon)	25,570
Leroy, bijoutier	25,296
Vidal, économiste	24,868
Girardin (Émile de)	24,340
Grivaux, peintre en décors	23,462
Thoré, écrivain	23,024
Lamoricière	21,045
Cabet	20,616
Sobrier	20,403
Deplanque	19,817
Delmas	17,456
Thayer (Amédée), propriétaire	17,318
Michelet, professeur	16,523
Durand Saint-Amand	15,906
Weil, écrivain	14,739
Thomas (Charles)	14,692
Chambellan, avocat	13,018
Martelet, adjoint	12,661
Halévy, musicien	12,636
Thierry, médecin	12,293
Launette, ébéniste	11,777
Melun (le vicomte de)	11,636
Favre (Jules), secrétaire du ministre de l'intérieur	11,396
Restout	10,727
Pouysée, institut. communal	10,716
Gaillardin	10,294
Delaire, ébéniste	9,273
Thomas (Clément)	7,076
Reyneau, (de Sceaux)	6,225
Riglet, adjoint	5,486

fois les tendances socialistes y obtinrent une assez large place. Le communisme proprement dit y parut en minorité imperceptible. Le nom de M. de Lamartine, élu dans dix départements, caractérisa ce moment de la révolution; il marqua l'acception libérale, pacifique et conciliatrice, que la grande majorité des électeurs entendait donner à la république qui leur était imposée et dont il leur fallait accepter la nécessité.

Le clergé envoya à l'assemblée plusieurs évêques et un assez grand nombre d'ecclésiastiques. Le parti légitimiste fut brillamment représenté par environ cent trente députés, parmi lesquels on comptait MM. Berryer, de Falloux, La Rochejacquelin. A l'exception de M. Thiers, l'ancienne opposition dynastique revenait en masse à l'assemblée nationale.

Une assemblée ainsi composée n'était assurément pas l'expression du prolétariat communiste, elle n'était pas même l'expression du mouvement révolutionnaire; mais, siégeant à Paris, au foyer même de la révolution, sous l'action la plus vive des idées démocratiques, elle ne pouvait servir d'instrument à aucune réaction qui serait tentée en faveur de la monarchie. A peine nommée, elle attira à elle toutes les espérances du pays, et le gouvernement provisoire se prépara, d'un jour à l'autre, à résigner la dictature dont il était investi depuis plus de deux mois.

LI

Avant de se retirer il eut la douleur de voir la guerre civile et en quelque sorte la guerre sociale éclater sur plusieurs points de la France, notamment à Rouen.

Déjà cette ville, placée sous l'autorité proconsulaire d'un agent de Ledru-Rollin, M. Deschamps, avait manifesté l'intention de résister à la tyrannie démocratique. Le commissaire de la République n'avait pas craint d'intervenir dans les questions industrielles en fixant le taux des salaires et en imposant aux manufacturiers des tarifs obligatoires. Cette détermination déplorable n'avait eu d'autre résultat que de diminuer le travail et d'accroître la misère. Selon leur coutume, au lieu de s'en prendre à la force des événements et à l'incapacité de l'administration révolutionnaire, les ouvriers s'étaient attroupés en l'honneur du représentant de Ledru-Rollin, et avaient parcouru la ville aux cris de *Vive la République! vive Deschamps!* à *bas les capitalistes!* Cette démonstration n'était pas de nature à calmer les alarmes des fabricants et à rassurer les écus. Un mois après le haut commerce de Rouen, qui semblait prêt à s'éteindre dans la misère, se félicitait d'avoir protesté par des élections conservatrices contre les violences de la démagogie; les classes ouvrières étaient loin de s'associer à cette joie de la bourgeoisie et des maîtres : une agitation sourde se manifesta, des menaces furent proférées contre les riches, et une collision parut

imminente. Pour la prévenir, s'il était possible, le commissaire du gouvernement, la municipalité, le maire, le procureur général, les chefs de la garde nationale multiplièrent leurs efforts, leurs démarches, leurs sacrifices ; ils firent entendre des paroles conciliatrices à tous les partis, ils sollicitèrent des secours en faveur des classes souffrantes, ils obtinrent la création d'un comptoir d'escompte. Mais ce n'étaient là que des palliatifs inefficaces. La lutte devait éclater d'une heure à l'autre. Les démocrates se déterminèrent à y avoir recours dès que leur défaite électorale fut constatée, dès qu'il fut bien certain que M. Deschamps n'arriverait pas même le dernier sur la liste.

Le 27 avril une troupe d'enfants et de jeunes ouvriers commença la provocation en traversant la place Saint-Ouen avec des cris menaçants, en insultant de propos grossiers les postes de gardes nationaux. Ces tentatives longtemps réitérées n'ayant été suivies d'aucune répression, l'émeute dut se contenter du plus léger prétexte. Deux coups de feu tirés en l'air servirent de signal aux insurgés, qui commencèrent l'attaque. Quelques luttes individuelles s'engagèrent ; des deux côtés il y eut des blessés. Alors les enfants, réunis à quelques groupes de curieux mal intentionnés, se répandirent par la ville en criant : « On assassine nos frères ! aux armes ! » Les gardes nationaux qui marchaient isolés furent alors désarmés par le peuple en blouse ; les petits postes, les faibles patrouilles furent attaqués à coups de pierres. Des barricades s'élevèrent en un clin d'œil dans toute la partie est de la ville, et spécialement aux débouchés de la place

de Robec. On garnit de pavés les toits et les fenètres pour en faire les armes accoutumées de l'insurrection; on mutiplia les obstacles qui devaient arrêter les hommes et les chevaux. La guerre civile était commencée.

Cependant la troupe de ligne et la garde nationale, infanterie et cavalerie, se massaient dans la partie ouest, sur la place d'armes et le long du cours Boieldieu. Des charges de cavalerie balayèrent les rues principales, et la plupart des barricades furent enlevées sans grandes pertes de part et d'autre. Dans les quartiers Saint-Hilaire et Martinville les insurgés se défendirent avec une courageuse opiniâtreté, mais ils durent céder au nombre et à la discipline, et la répression ne cessait de gagner du terrain. La nuit suspendit le combat.

Quand le jour parut une partie de la ville était occupée militairement; l'autre était coupée de barricades toujours gardées et défendues. Les factieux avaient d'ailleurs mis à profit la nuit pour développer dans la ville et dans les faubourgs leurs moyens de défense. M. Deschamps, qui avait d'abord donné sa démission, reprit ses fonctions en présence du danger et adressa une proclamation aux ouvirers. « ...Quels sont, disait-il, les malheureux égarés qui sont venus répandre, dans une cité renommée par son calme, la désolation et le deuil? » M. Deschamps parlait des *repris de justice* qui auraient pris l'initiative de l'émeute; c'est une vieille habitude des pouvoirs menacés par des séditions politiques de vouloir surtout rencontrer parmi leurs ennemis des repris de justice

et des malfaiteurs vulgaires. M. Deschamps disait plus loin : « S'il y a des jours *où l'insurrection devient un devoir* (vocabulaire de 1792), c'est lorsque, par un de ces mouvements d'ensemble qui révèlent la volonté générale, toute la partie active d'une nation se relève (théorie légale de l'émeute) sous le joug qui l'opprimait, et se donne, avec une unanimité qui fait sa force, un gouvernement nouveau. » M. Deschamps, et avec raison, ne reconnaissait point un semblable caractère aux troubles de Rouen, et il terminait en déclarant que force resterait à la loi.

C'était l'affaire de la troupe de ligne et de la garde nationale unies pour combattre la sédition ; ni l'une ni l'autre ne manquèrent à ce qu'exigeait l'accomplissement d'un douloureux devoir. La résistance avait grandi ; les moyens de répression durent être mis au niveau de la révolte. L'entrée de la rue et du faubourg Martainville ne put être forcée que par le canon. Le général Gérard et le général Ordener, commandant en chef de toutes les forces réunies, enlevèrent ces deux positions. A Saint-Sever il en fut de même. De formidables barricades élevées dans les rues Saint-Julien et d'Elbeuf furent vigoureusement canonnées et enlevées à la baïonnette.

Le feu fut surtout meurtrier dans le quartier Saint-Hilaire, dont les rues étroites et tortueuses protégeaient les rebelles ; mais partout la répression fut, avant tout, généreuse. Des sommations multipliées, des avertissements paternels à ces malheureux égarés précédèrent toujours l'attaque des barricades.

A l'arrivée de nombreux renforts, suivis bientôt

de l'envoi d'un bataillon de la garde mobile de Paris, l'ordre était déjà rétabli. La révocation du commissaire général, M. Deschamps, rassura l'opinion publique. Sans doute l'ancien commissaire général n'avait pas pactisé avec l'insurrection, et ce fut avec une incontestable loyauté qu'il exerça et résigna ses pouvoirs; mais M. Deschamps portait dans l'opinion la peine de ses déplorables mesures économiques, et surtout de l'installation des ateliers municipaux. Or c'était de ces ateliers qu'était partie l'émeute.

Le gouvernement provisoire s'émut à la nouvelle de ces cruels événements; la justice évoqua l'affaire, et une instruction, dirigée par M. Sénard, procureur général, eut pour but de mettre en évidence les véritables causes de cet attentat et les coupables dont l'impunité eût encouragé la guerre civile. M. Deschamps fut remplacé à la préfecture de Rouen par M. Hippolyte Dussard, économiste républicain, homme d'intelligence et de cœur, qui pouvait mieux qu'un autre éclairer les classes ouvrières et porter le parti victorieux à la clémence.

Cependant tout n'était point encore terminé, et l'insurrection de Rouen fut comme un signal de désordres dans plusieurs localités environnantes. A Elbeuf, le 28 avril, des barricades furent élevées par les ouvriers de la ville et de la banlieue. Il fallut, là encore, employer la force pour rétablir la tranquillité. La troupe dut faire feu, et l'émeute disparut, abandonnant quelques victimes.

A Nantes, le même jour, l'attitude énergique de l'autorité réussit à paralyser l'agitation naissante.

A Marseille un club dit *de la Montagne* préparait des scènes du même genre. Une évolution rapidement et vigoureusement exécutée pendant la nuit prévint le danger et amena l'arrestation d'un asssez grand nombre de sectionnaires, constitués en permanence et tout prêts pour une attaque.

Nîmes, Rodez, Castel-Sarrazin et plusieurs autres villes furent le théâtre de troubles plus ou moins profonds, de scènes plus ou moins sanglantes; mais c'est à Limoges que l'action gouvernementale reçut l'échec le plus considérable. L'urne électorale fut brisée, le pouvoir régulier déposé, un pouvoir révolutionnaire installé par l'insurrection. Une société populaire voulut s'emparer des élections. Des troupes d'hommes furent apostées sur les routes pour substituer violemment des bulletins de leur choix à ceux qu'apportaient les paysans des communes environnantes. Malgré ces honteuses manœuvres, les noms patronnés par la *Société populaire* parurent, d'après les premiers résultats du dépouillement général, ne devoir pas remporter la victoire. Alors un grand nombre d'individus se précipitèrent sur le bureau, violèrent le scrutin, déchirèrent le procès-verbal et les bulletins, annulant ainsi le résultat du suffrage.

A cette nouvelle trois cents gardes nationaux se réunirent spontanément dans la cour de la préfecture. Là, sous les armes, ils demandèrent au commissaire du gouvernement, M. Chamiot-Avanturier, qu'il fît battre le rappel et qu'il prît des mesures pour faire respecter la liberté des élections. Celui-ci s'y refusa. Les gardes nationaux, bientôt entourés d'une foule

menaçante, abandonnés, mis en suspicion par les autorités de la ville, disséminés d'ailleurs par un dessein prémédité, furent désarmés, et une multitude déchaînée s'empara de Limoges (27 avril).

A la suite de cet audacieux coup de main les clubistes s'emparèrent de l'administration de la ville et constituèrent un comité provisoire composé de MM. Théodore Bac, Villegoureix, Frichon, Coralli, et de quelques sectionnaires de la Société populaire. Sous le poids de l'énorme responsabilité assumée par eux dans cette circonstance, incertains d'ailleurs si des mouvements semblables avaient réussi à Paris et dans d'autres villes de France, les meneurs firent les derniers efforts pour prévenir les violences contre les personnes ou les propriétés. Il faut le dire à leur louange, l'ordre matériel fut maintenu dans ce naufrage de l'ordre moral.

Enfin un commissaire envoyé par le gouvernement central, M. Trélat, arriva à Limoges, et le comité provisoire déposa ses pouvoirs.

C'est ainsi que la république de Février, en dépit des illusions et des espérances de ceux qui avaient mission de la gouverner, voyait des taches de sang ternir son drapeau et se trouvait aux prises avec les extrémités de la guerre civile. Elle n'allait pas tarder à être plus douloureusement encore engagée dans cette voie.

LII

La répression des troubles de Rouen avait exalté jusqu'au délire les fureurs du parti révolutionnaire. « Nous voilà revenus, disaient les journaux de cette faction, aux luttes de la rue Transnonain et aux assassinats de la Croix-Rousse. » Dans les clubs on fit entendre contre la bourgeoisie et l'armée des cris dont nous ne saurions rappeler la démence. « On ne s'est pas battu, s'écriait Blanqui, on a égorgé!... Serait-ce qu'aux yeux du gouvernement provisoire, comme à ceux des rois, le sang du peuple n'est que de l'eau bonne à laver de temps en temps des rues trop encombrées? » Et des adresses rédigées dans ce style, furent placardées sur les murs de Paris; l'une d'elles portait la signature de Barbès, président du *Club de la Révolution*. On ne s'en tint pas d'ailleurs à des protestations écrites, à des allocutions furibondes; les sociétés populaires, obéissant à un mot d'ordre, s'organisèrent en vue d'une lutte prochaine dont les rues de Paris devaient être le théâtre.

LIII

Cependant les événements suivaient une marche rapide et d'une heure à l'autre l'assemblée nationale constituante allait se réunir et prendre en main la dictature sociale. Le gouvernement provisoire n'avait plus qu'à lui céder la place, à déposer ses pouvoirs et à rendre ses comptes. Tout fut disposé, de part et d'autre, pour que l'inauguration de l'assemblée

eût lieu le 4 mai. Ce jour-là, en effet, et malgré les longues et sourdes menaces des anarchistes, les élus du suffrage universel se réunirent au Palais-Bourbon, dans une salle provisoire construite pour les recevoir, l'ancienne salle des séances se trouvant trop étroite pour contenir un aussi grand nombre de représentants. La garde nationale de Paris, convoquée comme pour une fête nationale, protégeait la nouvelle assemblée; la garde mobile, la garde républicaine, la troupe de ligne concouraient au même devoir. On entrevoyait des jours plus calmes, on augurait bien de l'avenir; tous les cœurs se dilataient dans une même espérance.

LIV

A midi la plupart des représentants siégeaient sur les bancs de l'assemblée, et les spectateurs admis dans les tribunes les considéraient avec une légitime curiosité. Beaucoup de députés, enorgueillis de pouvoir se dire républicains de la veille, étalaient leur costume rétrospectif et officiel, dont le gilet blanc à la Robespierre était la partie la plus visible et la plus significative. La grande majorité n'avait pas voulu subir l'étrange décret du gouvernement provisoire qui infligeait aux députés cet accoutrement; ils étaient en habit de ville. Les évêques, les paysans, les ouvriers, les prêtres se faisaient aisément remarquer; mais le blanc costume du dominicain Lacordaire attirait surtout les regards; on y voyait une protestation énergique contre les lois de la première

révolution qui avaient aboli les ordres religieux. Parmi les députés on citait les noms les plus illustres, ceux des orateurs, des savants, des écrivains qui avaient figuré sous le dernier règne et que la révolution croyait avoir balayés d'un seul souffle. Il y avait là M. Thiers, M. de Montalembert, M. Dupin, M. Berryer, M. de Falloux, placés en face de MM. Barbès, Pierre Leroux, Considerant, Trélat, Lamennais, Félix Piat et Vignerte. Les vainqueurs et les vaincus des trente dernières années se coudoyaient et s'étonnaient d'être investis d'un mandat égal. Le maréchal Bugeaud d'Isly et le communiste Greppo pouvaient se mesurer du regard. Deux princes de la famille Bonaparte, l'un fils du roi Jérôme, l'autre fils de Lucien, semblaient représenter l'élément impérial. M. E. de Cazalès et Jean Reynaud avaient pour collègues le pasteur Coquerel et Marc Caussidière.

Soudain le bruit du canon se fit entendre, et tous les membres du gouvernement provisoire, ayant en tête leur président, Dupont de l'Eure, furent introduits dans l'enceinte de l'assemblée. M. Audry de Puiravau, si longtemps député sous les deux derniers gouvernements, était assis au fauteuil comme doyen d'âge, et reçut avec une respectueuse déférence les dictateurs dont l'autorité allait s'éteindre.

M. Dupont de l'Eure prit la parole et prononça le discours suivant :

« Citoyens représentants du peuple, le gouvernement provisoire de la République vient s'incliner devant la nation et rendre un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous êtes investis.

« Élus du peuple, soyez les bienvenus dans la grande capitale, où votre présence fait naître un sentiment de bonheur et d'espérance qui ne sera pas trompé.

« Dépositaires de la souveraineté nationale, vous allez fonder nos institutions nouvelles sur les larges bases de la démocratie et donner à la France la seule constitution qui puisse lui convenir : une constitution républicaine.

« Mais, après avoir proclamé la grande loi politique qui va constituer définitivement le pays, comme nous, Citoyens représentants, vous vous occuperez de régler l'action possible et efficace du gouvernement dans les rapports que la nécessité du travail établit entre tous les citoyens, et qui doivent avoir pour bases les lois de la justice et de la fraternité.

« Enfin le moment est arrivé, pour le gouvernement provisoire, de déposer entre vos mains le pouvoir illimité dont la révolution l'avait investi. Vous savez si, pour nous, cette dictature a été autre chose qu'une puissance morale au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées.

« Fidèles à notre origine et à nos convictions personnelles, nous n'avons pas hésité à proclamer la république naissante de Février.

« Aujourd'hui nous inaugurons les travaux de l'Assemblée nationale à ce cri qui doit toujours la rallier : *Vive la république !* »

L'Assemblée nationale fit entendre le même cri, et les tribunes publiques répondirent avec un enthousiasme dont l'entraînement se communiqua, par une sorte de commotion électrique, aux gardes

nationaux, aux troupes et à la multitude qui environnaient le palais de l'assemblée. Ce fut comme la ratification de l'œuvre de Février, comme une adhésion donnée par la France aux institutions nouvelles.

Et ici encore nous empruntons au *Moniteur* du jour quelques passages significatifs qu'aucune analyse ne pourrait remplacer.

« Le citoyen Ollivier, représentant de Marseille, ayant demandé que chaque membre de l'Assemblée nationale, après son admission, fût tenu de prêter individuellement serment à la république une et indivisible, la Chambre, à la suite de quelques chaleureuses paroles du citoyen Crémieux, ministre de la justice, sur le scandale de tant de serments prêtés pendant les soixante dernières années, s'est de nouveau levée par un élan unanime en faisant retentir la salle des cris mille fois répétés de *Vive la république!*

« Le citoyen Ollivier lui-même a jugé qu'après cette manifestation collective si concluante il n'y avait pas lieu d'insister sur le serment individuel, et il a retiré sa motion.

« Plusieurs représentants, et entre autres le citoyen Ducoux, se sont attachés à faire ressortir la véritable portée de ces démonstrations si unanimes, si satisfaisantes, en déclarant que non-seulement l'Assemblée voulait la république, mais encore la république démocratique, avec toutes ses conséquences.

« Ces déclarations ont été accueillies par de chaleureux applaudissements et ont paru obtenir l'adhésion générale.

« Mais l'épisode qui a le plus contribué à ral-

lier à la représentation nationale toutes les sympathies est celui que nous avons encore à raconter.

« Vers quatre heures et demie, le général Courtais a demandé, au nom de l'héroïque population de Paris, que le gouvernement provisoire, accompagné de tous les représentants qui assistaient à la séance, se rendît sur le péristyle du palais, afin de se montrer au peuple et d'acclamer la république devant la foule assemblée.

« Cette motion a été adoptée par acclamation, et bientôt une masse compacte, au milieu de laquelle étaient confondus les membres du gouvernement provisoire, s'est dirigée vers la porte de sortie.

« Un instant après, en présence des milliers de citoyens qui couvraient les abords de la Chambre, les quais et les ponts, et d'une multitude de gardes nationaux sous les armes, et au bruit des salves de l'artillerie, les membres du gouvernement provisoire et ceux de l'Assemblée ont poussé de nouveau le cri unanime de *Vive la République!* auquel la grande voix du peuple a répondu comme un immense et sympathique écho. Les drapeaux de la garde nationale et ceux de la ligne, que l'on est allé chercher dans les casernes les plus rapprochées, ont été apportés pour donner une consécration de plus à cette solennelle manifestation, et pendant quelques minutes les environs du palais national ont offert le plus imposant spectacle qu'il puisse être donné à une grande nation de contempler.

« Quelques instants après les représentants sont rentrés dans la salle; mais il était six heures

et demie et la séance n'a pas tardé à être levée.

« Nous n'en doutons point, tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister à cette solennité, qui restera comme un des monuments les plus remarquables de nos fastes, auront emporté dans leur cœur, avec le souvenir impérissable de cette grande journée, une confiance pleine et entière dans la stabilité de notre jeune république et dans les hautes destinées réservées à la patrie. »

Trois jours après, la vérification des pouvoirs ayant été accomplie, le gouvernement provisoire, par l'organe de M. de Lamartine et de tous ceux de ses membres qui avaient dirigé un service de l'État, rendit ses comptes au pays et résigna la dictature. L'histoire commençait pour lui et devait se montrer à la fois moins enthousiaste et moins sévère que ne le furent les hommes d'alors, selon leurs impressions diverses.

LV

Il a été de mode, depuis la chute de ces gouvernants, de déverser sur eux beaucoup d'injures et de livrer au jour de la publicité les accusations et les attaques qu'on se bornait, durant la période de leur toute-puissance, à colporter dans les salons et dans les antichambres. Quand l'heure de la peur est passée, les partis ont pour habitude de se venger de la pusillanimité dont ils ont fait preuve en exagérant la malveillance et la calomnie. Portés par une tempête au faîte du pouvoir, les hommes du gouvernement provisoire ne manquèrent ni de capacité, ni de courage.

Ils commirent de grandes fautes, sans doute, ils ouvrirent la porte à de déplorables expériences, ils éveillèrent ou entretinrent dans le cœur des multitudes de fausses idées sur le travail, de dangereuses théories sur les salaires; parmi eux les uns n'eurent pas la force, d'autres n'eurent pas la volonté de faire face à la désorganisation qui menaçait toutes les hiérarchies politiques et sociales de la France; mais, s'ils se laissèrent trop souvent déborder ou entraîner par le torrent, ils n'en rendirent pas moins au pays des services réels, trop promptement oubliés. Ils maintinrent la France en paix avec l'Europe; malgré la pénurie du trésor et la suspension des affaires, ils refusèrent avec énergie de recourir à la fatale ressource du papier-monnaie; ils abolirent la peine de mort en matière politique; ils instituèrent le suffrage universel; ils protégèrent la liberté des cultes et respectèrent la propriété. Alors qu'ils étaient aux affaires, pour leur rendre grâces de ces bienfaits, qui, après tout, n'étaient que l'accomplissement d'un devoir public, certaines classes de la société poussèrent jusqu'au ridicule la soumission et la louange; de Caussidière, artisan d'émeutes et de complots, qui daignait épargner à Paris les horreurs de l'incendie et du pillage, elles firent une idole dont elles rougissent aujourd'hui. Depuis que ces hommes sont tombés sous le poids de leur origine et grâce au réveil de la France, nous ne nous associerons pas à ceux de leurs ennemis, leurs courtisans d'alors, qui, pour effacer le souvenir d'une timide servilité, ne mentionnent maintenant les noms des membres du gouvernement

provisoire qu'avec mépris et colère. Si l'heure de la justice n'est pas venue, elle viendra, et notre modération sera comprise.

Au besoin, alors, on opposera aux haines rétrospectives et aux jugements acceptés de commande ces paroles prononcées par M. de Lamartine, au nom du gouvernement provisoire, et en résumant, s'il est permis de parler ainsi, le bilan politique et social de ce pouvoir :

« Grâce à la Providence, qui n'a jamais manifesté plus évidemment son intervention dans la cause du peuple et de l'esprit humain ; grâce au peuple lui-même, qui n'a jamais mieux manifesté les trésors de raison, de civisme, de générosité, de patience, de moralité, de véritable civilisation, que cinquante ans de liberté imparfaite ont élaborés dans son âme, nous avons pu accomplir, bien imparfaitement sans doute, mais non sans bonheur pourtant, une partie de la tâche immense et périlleuse dont les événements nous avaient chargés.

« Nous avons fondé la République, ce gouvernement déclaré impossible en France à d'autres conditions que la guerre étrangère, la guerre civile, l'anarchie, les prisons et l'échafaud. Nous avons montré la République heureusement compatible avec la paix intérieure, avec l'ordre volontaire, avec la liberté individuelle, avec la douceur et la sérénité des mœurs d'une nation pour qui la haine est un supplice et pour qui l'harmonie est un instinct national.

« Nous avons promulgué les grands principes d'égalité, de fraternité, d'unité, qui doivent, en se dé-

veloppant de jour en jour dans nos lois faites par tous et pour tous, accomplir l'unité du peuple par l'unité de la représentation.

« Nous avons universalisé le droit de citoyen en universalisant le droit d'élection, et le suffrage universel nous a répondu.

« Nous avons armé le peuple tout entier dans la garde nationale, et le peuple tout entier nous a répondu en vouant l'arme que nous lui avons confiée à la défense unanime de la patrie, de l'ordre et des lois!

« Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre force exécutive que l'autorité morale entièrement désarmée dont la nation voulait bien reconnaître le droit en nous, et ce peuple a consenti à se laisser gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations.

« Nous avons traversé plus de deux mois de crise, de cessation de travail, de misères, d'éléments d'agitation politique et d'angoisse sociale accumulés en masse innombrable dans une capitale de deux millions d'habitants, sans que les propriétés aient été violées, sans qu'une colère ait menacé une vie, sans qu'une répression, une proscription, un emprisonnement politique, une goutte de sang répandue en notre nom aient attristé le gouvernement dans Paris! Nous pouvons redescendre de cette longue dictature sur la place publique et nous mêler au peuple sans qu'un citoyen puisse nous demander : *Qu'as-tu fait d'un citoyen ?* »

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

INSURRECTIONS ET GUERRE CIVILE A L'ÉTRANGER ET EN FRANCE.

I

Un petit nombre d'États en Europe n'avaient point subi d'une manière alarmante le contre-coup de la révolution de Février; mais tous, à l'exception peut-être de l'Angleterre, avaient été agités, troublés, et s'étaient vus en proie à des embarras ou à des inquiétudes de diverse nature. En Belgique les populations s'étaient cru menacées d'une invasion française, et, par bonheur, tout s'était borné de ce côté à la ridicule échauffourée de « Risquons-Tout. » Le roi Léopold, surpris au bruit de la chute de Louis-Philippe, avait déclaré à son peuple qu'il ne voulait pas être un obstacle à l'établissement d'une république belge si elle était souhaitée par l'opinion, et le royaume tout entier avait à la hâte rassuré son roi. Pour la Néerlande, la situation que lui faisait la révolution parisienne fut l'occasion d'importantes réformes, et ce pays parvint ainsi à échapper aux commotions violentes qui compromettaient la sécurité des États voisins. Les libertés de la Hollande s'accrurent et les droits généraux des citoyens obtinrent de nouvelles

garanties constitutionnelles dont le royaume se contenta volontiers. En Danemark, le roi Chrétien VIII étant mort, le 20 janvier, après neuf ans d'un règne prospère, son successeur et son fils, Frédéric VII, avait donné une constitution libérale à ses sujets, et l'ordre ne fut troublé que dans les duchés de Slesvig et de Holstein; là, au spectacle de l'ébranlement immense qui agitait l'Allemagne, on s'insurgea pour obtenir une constitution séparée, basée sur le principe du suffrage universel. La question fut vidée par les armes, et, au mois d'avril, les troupes danoises, bien accueillies d'ailleurs par les masses, mirent fin au soulèvement du parti qui aspirait à soustraire les duchés au sceptre de Frédéric VII et à les rattacher au corps germanique. En Suède, notamment à Stockholm, quelques émeutes éclatèrent, mais le roi Oscar prévalut et fit rentrer la sédition dans le devoir. En Suisse la démagogie, qui venait de triompher du Sunderbund, continua d'opprimer tyranniquement la liberté religieuse et les cantons catholiques. En Espagne le gouvernement suspendit les garanties constitutionnelles et prorogea la session des Cortès. En Portugal les septembristes et les miguélistes se montrèrent prêts à recommencer la lutte, et toutefois l'agitation n'aboutit qu'à remplacer l'administration du comte de Thomar par un ministère dont la présidence fut donnée au duc de Saldanha. La Turquie et la Grèce, aux prises avec les graves difficultés de leur situation intérieure, demeurèrent à peu près étrangères au mouvement qui, de Paris, semblait se communiquer aux extrémités de l'Europe.

II

L'Allemagne, l'Italie et la Pologne furent le théâtre des principales explosions révolutionnaires que déterminèrent en Europe les événements de Paris.

Au delà du Rhin les esprits étaient préparés aux commotions politiques et sociales.

En Bavière des troubles graves avaient éclaté à Munich (9 et 11 février) en vue de soustraire l'administration à la honteuse influence d'une femme, la comtesse de Lansfeld (1), qui avait réussi à capter le cœur du vieux roi et ressuscitait, au dix-neuvième siècle, sur une petite échelle, les souvenirs déplorables de Mme de Pompadour et de la du Barry. Le gouvernement avait essayé de contenir dans l'obéissance l'Université et le peuple, mais il avait fallu fléchir sous l'orage et mettre fin à un scandale trop longtemps impuni. On se demandait jusqu'où pourrait aller ce mouvement, légitime dans son but, irrégulier dans sa forme, lorsque la nouvelle de la révolution de Février éclata sur l'Allemagne. L'agitation fut diverse selon les dispositions de chaque État de la Confédération germanique. A Leipzig, à Francfort, on se contenta de réclamer la liberté de la presse et le jury. A Bade, le grand-duc, effrayé d'une sourde fermentation, adressa une proclamation pour solliciter le peuple à concourir au maintien de l'ordre. Dans le Wurtemberg, à la première sommation du comité des états, le

(1) Bien autrement connue en France et en Allemagne sous le nom de Lola-Montès.

roi abolit la censure et établit la liberté de la presse. A Cologne les exigences du peuple furent portées au conseil communal ; le parti révolutionnaire réclamait la législation et l'administration par le pays, c'est-à-dire sur les bases du suffrage universel dans la commune et dans l'État ; il insistait avec énergie pour obtenir qu'une liberté sans limites fût accordée à la parole et à la presse ; il demandait l'abolition des armées permanentes et l'armement général du peuple, avec des chefs par lui élus ; il exigeait, sans tenir compte des impossibilités sociales, la liberté illimitée des associations, l'organisation du travail, l'enseignement donné gratuitement à tous et au nom de l'État. Démagogie et communisme, ces deux mots résumaient les exigences du peuple de Cologne. Le mouvement, commencé sous de pareils drapeaux, n'eut aucune suite et aboutit à des mesures de répression dont les gens honnêtes ne s'alarmèrent point.

La route des concessions était ouverte ; les gouvernements allemands s'y trouvaient engagés malgré eux et l'un après l'autre. Les cours de Berlin et de Vienne se sentaient entraînées dans le mouvement ; elles émancipaient peu à peu la liberté en attendant que le champ fût ouvert par toutes les issues à l'idée révolutionnaire. De toutes parts des pétitions réclamaient la prompte convocation d'un parlement national, chargé de représenter à la Diète toutes les fractions isolées du corps germanique. Bientôt aux pétitions succédèrent des démonstrations populaires souvent menaçantes, toujours désordonnées, et des actes de violence qui rappelaient la Jacquerie s'ac-

complirent avec impunité sur plusieurs points de l'Allemagne.

III

Le 13 mars une insurrection éclata à Vienne. Une pétition demandant la liberté de la presse et la convocation d'une assemblée avait été présentée aux états de la basse Autriche; le pouvoir ne se pressait pas d'y faire droit; alors quelques meneurs signalèrent à la fureur du peuple le prince de Metternich. La foule se porta à la maison de campagne du prince, l'envahit, la saccagea, et bientôt après revint triomphante exiger de l'empereur d'Autriche le renvoi immédiat de son ministre. Tandis que le souverain cherchait à calmer la multitude, la troupe se mit en disposition de dégager le palais, et une collision eut lieu. En quelques heures la situation devint très-grave; pour apaiser l'insurrection le prince de Metternich se démit de ses fonctions et s'éloigna précipitamment de Vienne. Le lendemain l'agitation devint plus formidable encore. L'empereur se vit contraint d'accorder à l'émeute tout qu'elle osait exiger de lui, et la joie publique se manifesta par des démonstrations bruyantes. Elles duraient encore lorsque le bateau à vapeur de Presbourg amena dans Vienne, vers le soir du 15 mars, la députation des révolutionnaires de Hongrie, ayant en tête Louis Kossuth, gentilhomme hongrois et l'un des chefs les plus fameux du parti national. Après avoir servi pendant vingt ans la cause de la démocratie européenne, Kos-

suth, sur la proposition du comte Batthianyi, avait été envoyé à la diète de Presbourg par les électeurs du comitat de Pesth. Le hommes les plus considérables de l'opposition recherchaient son amitié ; chacun de ses discours était élevé à la hauteur d'un événement politique, et c'était lui que les révolutionnaires de Hongrie avaient investi de la mission de faire prévaloir à Vienne les réclamations et les droits de ce peuple.

Le gouvernement impérial et royal, dominé par les circonstances, fit aux Hongrois toutes les concessions qu'il avait faites à l'Autriche. Le 18 mars la députation repartit triomphante pour Presbourg, emportant la nomination du comte Louis Batthianyi en qualité de premier ministre chargé de former un ministère indépendant pour les affaires de Hongrie. L'archiduc Étienne devenait vice-roi. La séparation politique et administrative de la Hongrie était implicitement prononcée. Cette nouvelle concession de la cour avait exalté les Viennois. Kossuth cependant était loin de s'abandonner à l'allégresse générale ; cette satisfaction immodérée lui semblait de mauvais augure. « Ce peuple croit avoir accompli la révolution, disait-il à ses compatriotes ; il ne se doute pas qu'il ne fait que la commencer. »

IV

Il était à la veille de voir se réaliser ses prévisions. Le royaume lombard-vénitien, créé en Italie en vertu des traités de Vienne, subissait douloureusement la lourde oppression de l'Autriche. Depuis de

longues années le patriotisme italien fermentait en dépit de ce joug, et la situation, devenant chaque jour plus tendue et plus difficile, faisait pressentir une explosion prochaine. Cependant le gouvernement autrichien n'avait dans cette contrée que des forces militaires insuffisantes pour la dominer, et le feld-maréchal Radetzki, chargé de contenir la Lombardie et Venise, sollicitait vainement de nouveaux envois de troupes. On en était là lorsque les événements de Paris donnèrent l'éveil à l'Italie et la soulevèrent contre les souverainetés de 1815. Le 17 mars le vice-roi René quitta Milan, précédé par le gouverneur Spaur et le ministre Fiquelmont. La nouvelle de la révolution de Vienne parvint le même jour à Milan; elle fut publiée par le vice-gouverneur, qui ajoutait que les représentants de la Lombardie seraient convoqués le 3 juillet au plus tard. Ce délai ne put calmer l'orage; la populace, rassemblée le 18 à midi devant la municipalité, demandait une garde civique et des armes. Le podestat, comte Casati, homme généralement respecté, se mit à la tête de la foule qui se rendait au palais du gouvernement, et il obtint du vice-gouverneur l'ordre d'armer la garde nationale et de désarmer la police. Ces concessions ne pouvaient plus arrêter l'explosion du volcan révolutionnaire. Deux sentinelles massacrées à la porte du palais furent le signal d'une bataille qui s'engagea sans délai entre les troupes et les habitants et qui s'étendit bientôt à toute la ville. Il y a cent soixante-dix mille habitants à Milan; les rues de cette capitale sont serrées et tortueuses vers le centre de la

ville, ce qui embarrassait les mouvements de l'armée. Les soldats étaient concentrés dans les casernes et dans la citadelle, dont les fortifications, rasées par ordre de Napoléon, n'avaient point été rétablies par l'Autriche. Quoi qu'il en soit, la lutte fut d'abord incertaine ; à peine interrompue par la nuit, elle recommença le lendemain, malgré la pluie, avec un tel acharnement que Radetzki ne voulut plus aventurer ses bataillons dans l'intérieur de la ville. Il se bornait à défendre la place du Dôme avec du canon et par le moyen des chasseurs tyroliens, qui, montés sur le toit de marbre blanc de cette admirable cathédrale, répandaient la mort avec leurs carabines, dont les coups manquaient rarement leur but. Enfin, le troisième jour, le Dôme et le palais du vice-roi furent occupés par le peuple. Les insurgés s'emparèrent successivement du palais de police, des prisons, dont ils délivrèrent les prisonniers d'État, des diverses casernes, enfin du palais du commandant de place, le tout au prix des plus grands sacrifices et avec des efforts inouïs. Les casernes de Saint-Celse étaient défendues par un canon braqué à la porte d'entrée ; l'assaut ne réussit qu'à l'aide de parois mobiles en fascines que les assiégeants faisaient avancer devant eux ; le marquis Trivulce y fut blessé. Le dépôt du génie fut pris par le courage d'un homme du peuple, Pascal Sottocorni, qui mit le feu à la porte cochère. Enfin le maréchal Radetzki fut obligé de retirer toutes ses troupes de la ville, en se bornant à la défense de la citadelle, des bastions et des murs d'enceinte, et tenant ainsi la ville assiégée.

La municipalité insurrectionnelle s'était constituée en gouvernement provisoire ; le 22 mars le maréchal Radetzki lui fit proposer un armistice ; le peuple s'opposa à ce qu'on fît aux Autrichiens une semblable concession, et le mouvement révolutionnaire se développa avec une active énergie dans toutes les contrées voisines. Hors d'état de tenir tête au peuple de Milan et aux armées improvisées qui, de toutes parts, accouraient pour le défendre, le feld-maréchal se retira durant la nuit et vint appuyer ses cantonnements sur Lodi et sur Mantoue. Le soulèvement de Milan s'étendit bientôt à toute la Lombardie ; partout s'établit une lutte entre les bourgeois et l'armée avec une ardeur et des succès divers. A Monza, à Como l'armée mit bas les armes. Les brigades de Pavie et du Tessin se replièrent sur l'armée de Radetzki. A Brescia la moitié de la garnison passa du côté des insurgés. A Crémone et à Pizzighetone trois bataillons, composés d'Italiens, embrassèrent la cause de la révolution. Lodi ne se souleva qu'après le passage du maréchal. Les villes et les campagnes avaient leurs comités révolutionnaire, qui s'occupaient à détruire les ponts, à tendre des inondations, à couper les chemins par des fossés et à interrompre les passages avec de grands arbres abattus, à intercepter les convois de munitions et les courriers. En peu de jours il ne resta au feld-maréchal que les forteresses de Mantoue, de Vérone, de Legnano et de Peschiéra, maintenues dans l'obéissance par des garnisons autrichiennes. En dehors tout le pays était en feu ; les communications avec l'Autriche étaient interceptées ;

un seul chemin, celui de la vallée de l'Adige, l'unissait au Tyrol.

V

Les anciens états de la république de Venise avaient pris fait et cause pour l'insurrection, avec la différence que dans ce pays tout se passait avec une politesse et une courtoisie mutuelles. Parfois les chefs militaires, en se retirant, nommaient un gouvernement provisoire pour épargner aux villes abandonnées les horreurs de l'anarchie. Le général Aspre quitta Padoue pour se porter sur Vérone, où il avait ordre de rassembler les garnisons de la province pour qu'elles ne fussent pas détruites une à une; il se trouvait dans les murs de Vérone dès le 24 mars. Les villes de Padoue, Vicence, Udine, Trévise, Palmanuova, le fort Osopo furent rendus à la domination italienne par les garnisons, qui se retiraient volontairement et sans effusion de sang; une partie des soldats indigènes quittaient les drapeaux de l'empire. La même chose eut lieu à Venise.

Dans cette ville, qui supportait péniblement la tyrannie étrangère, des symptômes de révolte avaient suivi de près la nouvelle des événements de Paris et de Vienne. Le 17 mars la population avait exigé et obtenu la mise en liberté de Manin et de Tomaséo, incarcérés pour avoir sollicité des réformes. On venait d'armer la garde nationale. En peu de jours l'insurrection se manifesta et s'étendit. Manin occupa l'arsenal à la tête de deux cents hommes et proclama

la république vénitienne sur la place de Saint-Marc. La municipalité envoya au comte Sally, gouverneur civil, une députation guidée par le podestat comte Correz; le gouverneur civil, pressé par l'avocat Avesani, remit son pouvoir entre les mains du gouverneur militaire, comte Zichy. Craignant l'effusion du sang et la destruction d'une ville qu'un long séjour lui avait appris à aimer, ne croyant pas avoir des forces suffisantes pour résister à l'émeute, alarmé des nouvelles qui lui parvenaient de Vienne, ce vieux général consentit à signer une capitulation qui l'obligeait à évacuer Venise par mer et à se diriger sur Trieste, partant lui-même avec le dernier transport.

Manin se fit proclamer président du gouvernement, et non doge de la république, oubliant que la loi d'existence d'un pays est la même chose que le droit à l'existence. Ce seul mot prouve que les Vénitiens se firent les pauvres imitateurs de la république française quand ils devaient rétablir leur ancienne patrie. Ainsi, au lieu d'inspirer en Europe et en Italie le respect qu'on porte toujours aux institutions légitimes et séculaires, ils n'éveillèrent que la répugnance naturelle qu'on éprouve à voir les phénomènes éphémères d'un orage révolutionnaire. La faute en est à Manin. Cet homme éminent dominait dans sa ville natale par son intelligence et son énergie; il sut préserver sa patrie des horreurs de la guerre civile pendant un siége mémorable, mais il ne comprit pas assez bien l'histoire de son pays. La république de Venise, n'étant pas rétablie dans son ancienne forme, ne put reprendre son ancien territoire; on ne put se

mettre assez vite en rapport avec les villes voisines. Le gouvernement de Milan éprouva la même difficulté; avant d'appeler des citoyens des autres villes lombardes au sein du gouvernement provisoire, avant que des hommes inexpérimentés eussent pris quelque habitude de l'administration civile et militaire, on laissa à l'ennemi le temps de se remettre de sa première surprise.

VI

Tandis que le mouvement révolutionnaire se développait dans la haute Italie avec une rapidité prodigieuse, des événements d'un ordre également grave s'accomplissaient au nord de l'Allemagne.

Le contre-coup de la révolution de Paris s'était fait sentir à Berlin; bientôt après, la situation du gouvernement devint plus difficile à la nouvelle de l'insurrection de Vienne et des agitations de Munich. Le 15 mars des attroupements nombreux se formèrent dans les rues de Berlin, se portèrent sur la place du château et attaquèrent les sentinelles à coups de pierre. Refoulés dans la Breitenstrasse, les insurgés élevèrent des barricades dont la troupe ne put s'emparer qu'après une lutte assez vive. Une partie de la bourgeoisie voulut s'interposer; des constables spéciaux furent créés à l'instar de ceux qui fonctionnent dans la Grande-Bretagne; ils furent hués et frappés par la foule. Une autre partie de la bourgeoisie sympathisait avec la sédition et profitait des embarras du pouvoir pour lui soumettre des vœux qui ressemblaient à des ordres. Ceux de ces vœux qui venaient du peuple, excité et

conseillé par les étudiants, révélaient l'action sourde et uniforme des théories sociales dans l'Europe tout entière. Dès le 14 mars, sous la pression de l'agitation naissante et à la nouvelle des événements de Vienne, Frédéric-Guillaume avait avancé au 2 avril la convocation de la diète générale prussienne, indiquée pour le 27 du même mois. Dans l'ordonnance de convocation le roi annonçait la convocation prochaine d'un parlement allemand, la transformation de l'Allemagne d'une confédération d'États en un État fédéré ; un Zollverein allemand, les mêmes droits, les mêmes règles pour tout le commerce de l'Allemagne, un système militaire uniforme, une flotte allemande, un tribunal fédéral allemand. En même temps la liberté de la presse était accordée, ainsi que le jugement des délits de presse par les tribunaux ordinaires. Cette dernière ordonnance portait la date du 18. L'enthousiasme populaire ne connut plus de bornes; une foule immense alla exprimer au roi sa gratitude. Mais ce n'était pas là le compte de quelques factieux qui avaient espéré faire naître un conflit plus grave. Là, comme à Paris, on rencontrait de ces soldats de l'émeute qui ne reculent devant aucun crime pour faire triompher leurs théories ou leur ambition. Des groupes d'hommes étrangers à la ville persistèrent donc, malgré la publicité donnée à l'ordonnance royale, à insulter la troupe pour engager une lutte nouvelle. Des coups de feu furent tirés de la Königstrasse sur les soldats; des barricades furent élevées de nouveau. La bourgeoisie trompée crut à une trahison et se mêla à l'émeute qu'organisaient les étudiants. Un bataillon des chas-

seurs de la garde, les tirailleurs de Neuchâtel, tourna du côté des étudiants. Plusieurs maisons furent brûlées et pillées. De nombreuses victimes tombèrent des deux côtés. La nuit put à peine mettre un terme à ces excès, et le combat se prolongea longtemps encore à la clarté d'une illumination générale. Le lendemain, 19 mars, Sa Majesté accepta la démission des ministres et chargea M. le comte d'Arnim de former un nouveau ministère. Ce personnage devait être président du conseil des ministres et chargé provisoirement de l'administration des affaires étrangères et de l'élaboration d'une constitution nouvelle. M. le comte Schwerin était nommé ministre des cultes, M. d'Amrswald, à l'intérieur. Le ministre de la justice, les ministres comte Stolberg et de Rohr restaient provisoirement à leurs postes. Le directeur général des contributions, M. Kulme, était nommé provisoirement ministre des finances. Ces concessions furent trouvées insuffisantes; il fallut faire retirer immédiatement les troupes, rendre tous les prisonniers faits dans les dernières journées et organiser une garde civique. Les Polonais détenus furent mis en liberté. Une dernière épreuve était réservée au roi. De tous côtés on apporta dans la cour du château, sous le balcon royal, les cadavres des individus tués la veille, et il fallut que Sa Majesté, accompagnée de la reine, vînt contempler ce lugubre spectacle. Pâle, profondément ému, le roi, après quelques efforts infructueux pour dominer le tumulte, salua le peuple et se retira.

Le 20 fut signé un décret d'amnistie générale, et deux nouveaux ministres furent nommés : le docteur Bor-

nemann et M. Camphausen, député de la province rhénane, appartenant à l'opinion libérale la plus avancée.

Le 22 eurent lieu les funérailles des victimes de la journée du 18. Cette solennité révolutionnaire n'amena pas de nouveaux désordres. Le roi dut s'incliner devant les cercueils comme il s'était incliné devant les cadavres.

Les provinces prussiennes n'étaient pas plus calmes que la capitale elle-même. A Burg (province de Magdebourg), à Wald, à Solingen (Prusse rhénane), des troubles graves éclatèrent; plusieurs établissements de fabricants furent dévastés : c'étaient ceux où avait été introduit le truck-system. A Trèves un conflit eut lieu entre le peuple et les lanciers. Dans la Pologne prussienne l'esprit révolutionnaire n'amenait encore aucune collision sanglante, mais le parti polonais se préparait à la lutte. A Posen, le 21 mars, un comité provisoire polonais fut constitué; il se composait de MM. G. Pokworowski, Stefanski, Berwinski, Mielzinski, Moraczewski, Andrzeicroski, Krauthofer, Patacz et Jarochowski. Une députation partit pour Berlin pour demander la réorganisation du grand-duché. L'archevêque de Posen, M. Pzynski et les comtes Mielzinski et Raczinski furent chargés d'exposer ces vœux.

VII

Le principe monarchique étant vaincu à Berlin et à Vienne, il n'était plus possible aux gouvernements secondaires de l'Allemagne de prolonger la lutte contre leurs sujets. Partout l'opinion était entraînée dans le

sens du progrès révolutionnaire, partout elle demeurait maîtresse du terrain. A Munich le peuple, qui avait chassé Lola-Montès, contraignit le vieux roi Louis I[er] à déposer la couronne et obtint de son successeur, Maximilien II, la liberté de la presse et la responsabilité des ministres. A Leipzig l'insurrection arracha au roi de Saxe son accession au parlement allemand. En Hanovre, dans le Wurtemberg, dans les Hesses, dans le duché de Bade, on ne put apaiser le peuple qu'en se soumettant à des concessions dont la seule idée, peu de jours auparavant, faisait frémir les souverains de ces États habitués au silence. Hambourg, Brême, Lubeck réformèrent leurs constitutions locales; le Schleswig attira sur lui quelque attention en se livrant à des préparatifs de guerre.

En résumé l'Allemagne de 1848 (plaise à Dieu que l'Allemagne actuelle soit plus heureuse!) était dans un état de malaise général, causé par la multiplicité des petits États qui la composent, par les constitutions diverses de ces États, par les divisions religieuses, par la politique contraire de la Prusse et de l'Autriche, en un mot, par le manque d'unité, que la constitution de la Confédération germanique ne pouvait guère remplacer. Quarante millions d'Allemands, partagés entre trente-huit États, sentaient que la division les empêchait d'être une puissante nation, que la diète de Francfort ne représentait véritablement pas. Les délibérations de la Diète se faisaient en effet, soit en *conseil restreint*, soit en *assemblée plénière* ou *plenum*. Or les plus grands États, l'Autriche, la Prusse, les quatre royaumes secondaires et le grand-

duché de Bade, n'avaient que sept voix dans le conseil restreint, où les résolutions se prenaient à la majorité absolue des voix; dans le *plenum*, où se discutaient les lois fondamentales et les réformes fédérales, le groupe des petits États réunissait 39 voix, tandis que celui des grands États n'en comptait que 29, et il fallait une majorité des deux tiers des voix pour la décision des affaires. Dans les deux cas il dépendait donc des petites principautés d'entraver la marche des affaires, et la Prusse et l'Autriche, qui formaient comme les deux pôles de la politique allemande, étaient continuellement occupées à chercher des voix auprès de ces petits États: unies, les deux grandes puissances absorbaient la Confédération; désunies, elles lui rendaient impossible tout rôle sérieux au dehors.

Cette situation appelait des réformes qui n'eurent pas de durée, parce que la révolution, s'associant au mouvement, compromit ce qu'il avait de juste et de légitime. De nos jours, c'est par la guerre civile qu'on a cherché à résoudre ce problème, et les calamités de la guerre de Sept-Ans ont été au moment de renaître!

VIII

L'Italie (celle qui, de nos jours, prend part aussi à d'autres luttes), l'Italie avait été profondément ébranlée par la révolution de Février.

A Rome un changement de ministère s'accomplit dans le sens des idées libérales, et la commission que Pie IX avait chargée d'élaborer une charte se hâta de

terminer son œuvre. Le statut fondamental pour le gouvernement temporel des États de l'Église parut le 14 mars. Aux termes de cette loi constitutionnelle le pouvoir souverain et suprême était maintenu entre les mains du pape, mais dans des termes vagues et mal définis. Les cardinaux formaient un sénat indivisible de la personne du pontife souverain et ne comptaient pas dans les Chambres politiques. Il était interdit aux Chambres de se mêler des questions religieuses et morales. Le pouvoir délibérant en matière de législation était confié à deux Chambres : le haut conseil (*alto consiglio*), composé de membres nommés à vie par le pape, et le conseil des députés choisis par le peuple. La censure politique était abolie et on ne laissait subsister que la censure ecclésiastique. Ces concessions, naguère encore inespérées, ne suffisaient plus désormais à la révolution victorieuse. Une voix fatale semblait crier à l'Italie insurgée : *Marche!* et chaque jour devait être marqué, de la part des agitateurs, par des excès et des actes de violence dont la liberté elle-même ne devait pas tarder à paraître responsable et à porter la peine.

La révolution s'en prit d'abord aux jésuites, qui, à Rome et dans toute la Péninsule, se virent l'objet des plus odieuses persécutions. Quand les jésuites eurent été menacés de mort, calomniés et chassés, on dirigea les colères de la multitude contre les cardinaux et les prêtres. On criait encore : *Vive Pie IX!* mais bientôt on transforma cette manifestation en disant : Vive Pie IX *seul!* Or ce cri, poussé par l'hypocrisie, commençait à déplaire aux séditieux. Les

sectaires de Mazzini n'attendaient qu'un moment favorable pour faire descendre le pontife du piédestal de sa popularité. Le prétexte ne tarda pas à s'offrir aux partisans exaltés de la cause démocratique.

A la nouvelle des révolutions de Vienne et de Milan un grand enthousiasme s'était manifesté à Rome; les armes de l'Autriche furent brûlées; le peuple, harangué au Colisée, enrôlé dans le Forum, se préparait à marcher en Lombardie. C'était chose étrange que cette assemblée du peuple au Colisée. Ce monument des jeux d'un peuple païen, témoin des luttes sanglantes des gladiateurs, était devenu vénérable par le sang des martyrs qui y confessèrent en mourant la vérité du christianisme. Le temps avait épargné cet édifice, ruiné en partie et d'autant plus beau, car le temps respecte tout ce qui a rapport à l'éternité. Un moine pieux, Léonard de Porto-Maurizio, avait eu l'heureuse idée d'y établir les stations de la croix; depuis cent ans l'écho de ces ruines répétait des sermons, des hymnes et des prières qui rappelaient la Passion du Sauveur; et voici que tout à coup l'esprit de l'antiquité païenne venait reprendre possession de ces ruines sacrées et provoquer de nouveau la soif du sang. Un moine pâle, à cheveux noirs, exhortait les Romains à redevenir le peuple-roi, les maîtres du monde. Il oubliait qu'ils sont encore les dominateurs de la terre par un sacerdoce royal et que l'empire d'un glaive païen ne peut plus revenir dans leurs mains. Il conjurait les femmes romaines de ne pas arrêter leurs frères, leurs époux et leurs fils, en disant que la croix est le symbole de la li-

berté et que la guerre qui commençait était une croisade. Deux autres moines et deux généraux, Durando et Ferrari, haranguèrent le peuple. Cicervacchio voulut aussi s'enrôler pour la guerre, mais on lui dit de rester; il présenta son sang, son fils, pour servir la patrie. Le général Ferrari parlait des conditions d'enrôlement : « Donne-nous du pain et du fer; cela suffit! »

Mis en présence des volontaires, le pape leur donna sa bénédiction en disant : « Comme chef de l'Église « je suis en paix avec tout l'univers, mais comme « prince italien j'ai le droit de défendre la patrie « italienne. Je vous bénis, la cause que vous défendez « est sainte; Dieu la fera triompher. Je vous bénis « encore une fois; combattez et triomphez au nom « du Seigneur! » Ces paroles ne s'adressaient qu'à ceux qui s'armaient pour défendre une cause légitime, celle de la patrie injustement opprimée, et non à ceux qui se levaient pour obéir aux suggestions de la propagande révolutionnaire dont le mot d'ordre éternel est la destruction de tous les trônes et la ruine de tous les autels. Cette propagande, en osant avouer publiquement ses menées, ne tarda pas à mettre le pontife-roi dans la nécessité d'éclairer le monde sur l'attitude qu'il voulait prendre, comme souverain, durant la lutte armée dont l'Italie était déjà le théâtre (1).

(1) Nous donnons ci-après le texte de la célèbre allocution du pape dans le consistoire secret du 29 avril 1848 :

Vénérables Frères,

Plus d'une fois nous avons détesté dans votre assemblée l'audace de

IX

La déclaration solennelle du 29 avril, qui désavouait la révolte et traçait aux princes et aux peuples chré-

quelques hommes qui n'ont pas hésité à nous faire l'injure, à nous et à ce Siége apostolique, de prétendre que nous nous étions écartés des traces de nos saints prédécesseurs, et même, sur plusieurs points, chose horrible à dire ! de la doctrine de l'Église. Aujourd'hui encore ceux-là ne manquent pas qui parlent de nous comme du principal auteur des commotions publiques qui viennent d'avoir lieu, non-seulement dans d'autres parties de l'Europe, mais aussi en Italie. Dans les régions autrichiennes de l'Allemagne surtout, nous l'avons appris, on répand parmi le peuple que le pontife romain, par des émissaires et par d'autres moyens, a excité les Italiens à produire les changements survenus dans les choses publiques ; nous avons appris également que des ennemis de la religion catholique en prenaient occasion de jeter dans les âmes le sentiment de la vengeance et de leur inspirer la haine du Saint-Siége. Les populations catholiques de l'Allemagne et les dignes évêques qui les guident ont en horreur ces manœuvres iniques. Nous n'avons sur ce point aucun doute, mais nous savons que c'est le devoir de notre charge de parer au scandale pour les hommes simples et imprudents qui pourraient se laisser surprendre, et de repousser une calomnie dont l'effet retomberait non-seulement sur notre personne, mais encore sur l'apostolat que nous remplissons et sur ce Saint-Siége. Nos calomniateurs ne peuvent apporter aucune preuve des machinations qu'ils nous attribuent ; c'est pourquoi ils s'efforcent d'appuyer leurs accusations sur ce que nous avons fait en commençant à nous acquitter de la charge temporelle de la souveraineté pontificale. Pour ôter ce prétexte à la calomnie, nous croyons devoir expliquer aujourd'hui dans votre assemblée, clairement et ouvertement, toute la suite des événements.

Vous savez, Vénérables Frères, que déjà sous Pie VII, notre prédécesseur, les principaux souverains de l'Europe prirent la peine d'insinuer au Siége apostolique qu'il devait, dans l'administration des choses civiles, adopter un mode plus facile et conforme aux désirs des laïques. Plus tard, en 1831, leurs vœux et leurs conseils éclatèrent d'une manière plus solennelle par ce célèbre *Memorandum* que les empereurs d'Autriche et de

tiens la limite des droits et des devoirs, fut en Italie un coup de foudre pour le parti révolutionnaire. Le vénérable pontife dont on exploitait la mansuétude,

Russie, et les rois des Français, d'Angleterre et de Prusse, jugèrent convenable d'envoyer à Rome par leurs ambassadeurs. Dans cet écrit il est question, entre autres choses, d'abord d'un conseil de consulteurs appelés de toutes les provinces qui font partie des États romains et qu'il fallait réunir à Rome, puis de la constitution de municipalités à établir ou à agrandir, ainsi que de conseils provinciaux à instituer et d'autres semblables institutions à introduire dans toutes les provinces pour l'utilité commune, à fin de l'admission des laïques à tous les emplois, soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre judiciaire. Ces deux derniers points surtout étaient proposés comme des principes vitaux de gouvernement. Dans d'autres écrits, également transmis par les ambassadeurs, il fut aussi question d'une amnistie pleine et entière à accorder à tous ou à presque tous ceux qui, dans les États pontificaux, avaient violé la fidélité due au souverain.

Personne n'ignore que plusieurs des choses ainsi réclamées furent accomplies par notre prédécesseur, Grégoire XVI, que plusieurs autres furent par lui formellement promises dans des édits rendus d'après ses ordres en cette même année 1831. Cependant ces bienfaits de notre prédécesseur ne parurent pas répondre pleinement aux désirs des princes ni suffire pour assurer la tranquillité publique dans toute l'étendue de l'État temporel du Saint-Siége.

C'est pourquoi, nous, dès que, par le jugement mystérieux de Dieu, nous fûmes élevé aux lieu et place du pontife défunt, sans y être excité par l'exhortation ni le conseil de personne, mû uniquement par notre amour pour le peuple soumis au gouvernement temporel ecclésiastique, nous accordâmes une amnistie pleine et entière à ceux qui avaient violé la fidélité due au gouvernement pontifical, et nous nous hâtâmes de donner les institutions que nous avions jugées les plus propres à faire la prospérité de ce peuple. Or toutes ces choses que nous avons faites au commencement de notre pontificat concordent parfaitement avec celles que les princes de l'Europe demandaient avec tant d'ardeur.

Après que, par le secours de Dieu, nos desseins eurent été réalisés, notre peuple et les peuples voisins éclatèrent en transports de joie, de reconnaissance et d'amour pour nous, et ces manifestations furent telles que nous dûmes, dans Rome même, rappeler aux limites du devoir les

et qu'on avait essayé de compromettre en le transformant en porte-enseigne de la propagande, fut immédiatement signalé aux exaltés de toutes les démo-

clameurs populaires, les applaudissements et les rassemblements, dont l'exaltation se répandait au delà des bornes.

Tout le monde connait, Vénérables Frères, les paroles de l'allocution que nous vous adressions dans le consistoire du 4 octobre de l'année dernière, allocution dans laquelle nous rappelions aux princes la bonté paternelle, les soins attentifs qu'ils doivent aux peuples soumis à leur pouvoir, et aux peuples eux-mêmes la fidélité et l'obéissance qu'ils doivent à leurs princes. Dans la suite nous n'avons négligé aucune occasion d'avertir et d'exhorter, autant qu'il était en nous, et cela à diverses reprises, afin que tous, adhérant fermement à la doctrine catholique et observant les préceptes de Dieu et de l'Église, s'appliquent à établir la concorde mutuelle, la tranquillité et la charité envers tous.

Et plût à Dieu que l'effet eût répondu à nos paroles et à nos exhortations paternelles! Mais tout le monde connait les commotions publiques, dont nous parlons plus haut, des peuples de l'Italie, et les autres événements qui, soit hors de l'Italie, soit dans l'Italie même, les ont précédées ou suivies. Si quelqu'un voulait prétendre que la voie a été ouverte à de tels événements par les actes que notre amour et notre bienveillance pour nos peuples nous ont inspirés au commencement de notre règne sacré, celui-là, certes, se trompe et ne peut rien nous imputer de semblable, puisque nous n'avons fait que ce qui semblait nécessaire à la prospérité de notre État temporel, non-seulement d'après nous, mais encore d'après les princes dont nous avons dit les noms. Quant à ceux qui, dans notre royaume, ont abusé de nos bienfaits, suivant l'exemple du divin Prince des pasteurs, nous leur pardonnons du fond de l'âme, nous les rappelons amoureusement à de meilleurs desseins, et nous demandons avec supplication à Dieu, Père des miséricordes, de détourner de leurs têtes, dans sa clémence, les châtiments qui attendent les hommes ingrats.

Du reste les peuples de l'Allemagne ne peuvent pas raisonnablement s'élever contre nous par cela seul qu'il nous a été impossible de contenir l'ardeur de ceux de nos sujets, dans l'ordre temporel, qui ont applaudi à ce qui a été fait en Italie, et qui, enflammés de l'amour de leur propre nation, ont uni leurs efforts aux efforts des autres peuples italiens. Bien d'autres princes en Europe, dont les armées étaient plus nombreuses que la nôtre, se sont vus également dans l'impuissance de s'opposer au

craties comme l'ennemi de la liberté et le complice de l'absolutisme. Ainsi se termina par un brusque revirement de langage la faveur populaire dont on

soulèvement de leurs peuples. Dans cet état de choses, nous n'avons cependant voulu donner d'autre ordre à nos troupes envoyées aux frontières que l'ordre de protéger l'intégrité et la sécurité de l'État pontifical.

Cependant plusieurs manifestent le désir de nous voir, d'accord avec les autres peuples et princes d'Italie, déclarer la guerre à l'Allemagne; c'est pourquoi nous jugeons que notre charge nous impose le devoir de déclarer clairement et nettement dans votre assemblée que rien n'est plus éloigné de nos desseins, à nous qui, malgré notre indignité, tenons sur la terre la place de Celui qui est l'auteur de la paix, l'amateur de la charité, et qui, remplissant le devoir de notre apostolat suprême, embrassons toutes les races, tous les peuples, toutes les nations dans un égal amour. Que si, néanmoins, grand nombre de nos sujets sont entraînés par l'exemple des autres Italiens, quel moyen avons-nous de réprimer leur ardeur?

Nous ne pouvons nous empêcher de répudier ici, à la face de toutes les nations, les desseins perfides de ceux qui, dans les journaux ou dans des libelles, proposent de mettre le pontife romain à la tête d'une république nouvelle, formée de tous les peuples de l'Italie. De plus nous saisissons cette occasion, dans notre amour pour les peuples italiens, de les avertir et de les exhorter afin qu'ils se gardent soigneusement de ces projets désastreux pour l'Italie elle-même, et afin que, s'attachant inviolablement à leurs princes, dont ils ont déjà éprouvé la bienveillance, ils ne se laissent pas détourner de l'obéissance qu'ils leur doivent. En agissant autrement, non-seulement ils manqueraient à leur devoir, mais encore ils feraient courir à l'Italie le danger de voir se multiplier chaque jour dans son sein les discordes et les factions intestines.

Quant à nous, nous le déclarons de nouveau, toutes les pensées, tous les soins, toute la sollicitude du pontife romain n'ont d'autre but que de procurer chaque jour l'accroissement du royaume de Jésus-Christ, qui est l'Église, et nullement d'étendre les frontières du royaume temporel que la divine Providence a voulu donner au Saint-Siége pour protéger sa dignité et le libre exercice de l'apostolat suprême. Ceux-là sont dans une grande erreur qui, voulant nous entraîner au milieu du tumulte des armes, espèrent nous séduire par l'appât d'une plus grande domination temporelle. Rien ne serait plus doux à notre cœur paternel que de pou-

avait hypocritement entouré le pape pour en faire un instrument de guerre et d'insurrection. Les ardents sectateurs de l'indépendance italienne rompirent publiquement avec Pie IX sur la question nationale. Alors la démocratie se sentit plus à l'aise; même dans Rome elle osa marcher à visage découvert contre le pouvoir temporel des papes, et elle put signaler cette autorité nécessaire au bien de l'Église comme étant inconciliable avec la liberté de l'Italie. Pie IX eut beau accepter le comte Mamiani pour ministre, s'essayer sincèrement au rôle de souverain constitutionnel, écrire une admirable lettre à l'empereur d'Au-

voir, par nos travaux, nos soins et notre amour, contribuer à éteindre le feu des discordes, à réconcilier les âmes des combattants et à résoudre entre eux la paix.

Ce n'est pas pour notre âme une légère consolation de savoir qu'en beaucoup de lieux, en Italie et au dehors, dans ce grand mouvement des choses publiques, les fidèles, nos fils, n'ont en rien manqué à leurs devoirs envers les choses sacrées et les ministres de la religion; mais c'est aussi pour notre cœur une douleur bien vive de savoir que ces devoirs n'ont pas été remplis partout. Nous ne pouvons pas non plus nous empêcher de déplorer dans votre assemblée cette coutume si funeste, en vigueur surtout de notre temps, de mettre au jour toute espèce de méchants libelles dans lesquels on fait une guerre abominable à notre très-sainte religion et aux bonnes mœurs, où l'on attise le feu de la discorde et des perturbations civiles, où l'on attaque les biens de l'Église et tous ses droits les plus sacrés, où les hommes les plus vénérables sont déchirés par de fausses accusations, etc.

Nous avons cru devoir, Vénérables Frères, vous communiquer ces choses en ce jour. Il nous reste maintenant à offrir ensemble, dans l'humilité de notre cœur, d'assidues et ferventes prières à Dieu tout-puissant et tout bon, afin qu'il daigne défendre la sainte Église de toute adversité, nous regarder d'un œil propice du haut de la montagne de Sion, nous protéger et réunir les peuples dans les liens de la concorde et de la paix.

triche pour le supplier de ne pas mettre l'honneur de ses armes dans une lutte à outrance contre la nation italienne, rien ne put désarmer les colères de la révolution déçue dans son attente et qui avait eu l'espérance impie d'inscrire Pie IX parmi ses complices.

X

Ainsi se réalisaient, dans l'ordre des choses de la propagande démagogique, ces instructions que le grand initiateur du socialisme, G. Mazzini, avait récemment données à ses adeptes :

« Les morcellements de l'Italie présentent à la génération des difficultés qu'il faudra surmonter avant que l'on puisse progresser directement. Cependant il ne faut pas perdre courage ; chaque pas vers l'unité sera un progrès, et, sans qu'on l'ait prévu, la régénération sera sur le point d'être accomplie le jour où l'unité pourra être proclamée.

« Dans les grands pays, c'est par le peuple qu'il faut aller à la régénération ; dans le vôtre, c'est par les princes ; il faut absolument qu'on les mette de la partie ; c'est facile. Le pape marchera dans les réformes par principe et par nécessité ; le roi du Piémont, par l'idée de la couronne d'Italie ; le grand-duc de Toscane, par inclination et imitation ; le roi de Naples, par force..... Profitez de la moindre concession pour réunir les masses, ne fût-ce que pour témoigner de la reconnaissance. Des fêtes, des chants, des rassemblements, des rapports nombreux établis entre les hommes de toute opinion suffisent pour faire

jaillir les idées, donner au peuple le sentiment de sa force et le rendre exigeant.

« Le concours des grands est d'une indispensable nécessité pour faire naître le réformisme dans un pays de féodalité. Si vous n'avez que le peuple la défiance naîtra du premier coup; on l'écrasera. S'il est conduit par quelques grands les grands serviront de passeport au peuple....... Utilisez l'influence du clergé. Si vous pouviez, dans chaque capitale, créer un Savonarole, nous ferions des pas de géants. Le clergé n'est pas ennemi des institutions libérales; cherchez donc à l'associer à ce premier travail que l'on doit considérer comme le vestibule obligé du temple de l'égalité; sans le vestibule le sanctuaire reste fermé. N'attaquez le clergé ni dans sa fortune ni dans son orthodoxie; promettez-lui la liberté et vous le verrez marcher avec vous.

« L'échelle du progrès est longue; il faut du temps et de la patience pour arriver au sommet. Le moyen d'aller plus vite, c'est de ne franchir qu'un degré à la fois. Vouloir prendre son vol vers le dernier, c'est exposer l'œuvre à plus d'un danger. Il y a bientôt deux mille ans qu'un grand philosophe, nommé Christ, a prêché la fraternité que cherche encore le monde. Acceptez donc tous les secours qu'on vous offrira sans jamais les regarder comme peu importants. Le globe terrestre est formé de grains de sable; quiconque voudra faire en avant un seul pas doit être des vôtres jusqu'à ce qu'il vous quitte. Un roi donne une loi plus libérale : applaudissez en demandant celle qui doit suivre; le ministre ne montre que des intentions pro-

gressistes : donnez-le pour modèle ; un grand seigneur affecte de bouder ses priviléges : mettez-vous sous sa direction ; s'il veut s'arrêter vous êtes à temps de le laisser ; il restera isolé et sans force contre vous, et vous aurez mille moyens de rendre impopulaires ceux qui seront opposés à vos projets..... »

XI

L'Italie tout entière était en feu. Le signal des révolutions avait été donné, au mois de janvier, par la Sicile et par Naples, et, le 11 février, après avoir inutilement employé la force des armes, le roi Ferdinand II s'était vu contraint d'octroyer à ses peuples une constitution calquée sur la charte française, alors caduque et destinée à une abolition prochaine. Le grand-duc de Toscane, Léopold II, entraîné par l'exemple de Pie IX et dominé d'ailleurs par l'opinion libérale, venait d'accorder à ses sujets une constitution dont la durée devait être courte ; le duc de Modène, François V, venait d'obtenir, grâce aux Autrichiens, le duché de Guastalla, qui dépendait de la succession de l'impératrice-archiduchesse Marie-Louise ; l'autre part de ce riche héritage, le duché de Parme et de Plaisance, avait été attribuée à Charles-Louis de Bourbon, dont le fils, le duc Charles, venait d'épouser Louise-Marie-Thérèse de Bourbon, fille du feu duc de Berry et sœur de M. le comte de Chambord. Une grande agitation avait pris naissance dans ces diverses contrées italiennes à la suite de ces changements de princes, et la fermentation qui régnait disposait les peuples à se

joindre au mouvement du reste de la nation en faveur de l'indépendance de la Péninsule. Quant au Piémont, il était à l'avant-garde de ceux qui s'armaient pour briser le joug de l'Autriche, et c'était à lui qu'était réservée la mission de commencer la guerre.

Le roi Charles-Albert gouvernait ce pays depuis plus de seize ans, continuant d'hésiter entre les opinions de la jeunesse et celles de son âge mûr, entre les idées conservatrices et les idées révolutionnaires. Caractère noble et chevaleresque, il se laissait aisément séduire par de brillantes utopies, et les circonstances allaient le montrer fort accessible aux rêves de l'ambition. Après avoir comprimé chez lui le mouvement révolutionnaire, qui ne l'inquiétait pas assez chez ses voisins, il s'était appliqué à organiser une armée nationale sur le modèle de l'armée française; il avait créé une garde civique, réformé le code piémontais et accordé à la presse une liberté modérée. Passionné pour le progrès en matière d'industrie et de bien-être matériel, il avait encouragé le commerce, ouvert des routes, construit des chemins de fer, et fait du Piémont un État capable d'inspirer le respect. Jusqu'en 1847 il avait suivi les conseils de son principal ministre, le comte de la Margarita, l'une des gloires du parti conservateur; mais depuis moins d'un an le parti des réformateurs politiques l'avait entraîné dans ses voies, et il suivait docilement l'impulsion qui lui venait du comte Balbo et de l'abbé Gioberti, prêtre italien dont le nom était alors en honneur dans les rangs du libéralisme cosmopolite. Insensiblement, les yeux tournés tantôt du côté de Rome, tantôt du côté de l'Autriche, il avait

souhaite des agrandissements de territoire et s'était disposé à envahir la Lombardie et le Milanais, deux proies naturellement offertes à la maison de Savoie. La Vénétie était une conquête moins réalisable, mais il aspirait à faire de cette contrée une nation vassale du Piémont et par lui affranchie de la domination allemande. Pendant qu'il se laissait aller à ces décevantes perspectives, les événements qui s'accomplissaient autour de lui, en France, à Milan, à Rome, à Palerme, à Venise, se chargeaient de lui dire de tout espérer et que tout était prêt pour la satisfaction de ses rêves. Le gouvernement provisoire, à peine installé à Milan, s'était hâté de réclamer le secours de la maison de Savoie; Charles-Albert ne pouvait ni ne voulait le refuser. Depuis longtemps il haïssait l'Autriche et n'attendait qu'une occasion favorable pour délivrer sa patrie en agrandissant ses États. Issu lui-même d'un sang lombard, il ambitionnait depuis longtemps la couronne de fer comme un joyau qui lui était dû. D'autre part l'insurrection de Milan avait communiqué à toute la Péninsule une secousse électrique et devenait partout le signal d'une guerre nationale. Depuis les Alpes jusqu'en Calabre les Italiens croyaient que l'heure de l'indépendance avait sonné; les volontaires piémontais quittaient leurs drapeaux ou leurs paisibles occupations pour entrer en Lombardie sans attendre les ordres du roi. Ne pas suivre ce mouvement général, c'était risquer sa couronne sans gagner la faveur de l'Autriche. Il résolut donc de combattre sans retard.

XII

Le 23 mars il adressa aux peuples de la Lombardie et de Venise une proclamation véhémente; c'était implicitement déclarer la guerre aux impériaux.

La guerre se fit sur-le-champ. Charles-Albert, mécontent des lenteurs de la France et de la circonspection de M. de Lamartine, n'attendit point les secours de la république; il répondit fièrement aux menaces de ses ennemis et aux alarmes de ses amis que l'Italie se suffirait à elle-même : *Italia farà da se*. Cette parole eût été justifiée si l'Italie avait été unie dans un même sentiment, et si l'esprit révolutionnaire n'avait pas compromis par ses excès, ses jalousies et ses méfiances, le mouvement d'indépendance qui se déclarait. Charles-Albert avait pénétré jusqu'à l'Adige. Les partisans de la république s'effrayèrent de ses succès; le pape, pénétrant les projets des révolutionnaires, refusa nettement de déclarer la guerre à l'Autriche, tout en conseillant à cette puissance d'abandonner l'Italie; le roi de Naples, mécontent de l'agrandissement qu'allait recevoir le Piémont, rappela ses troupes, qui obéirent malgré les efforts du général *Guillaume Pépé* pour les retenir. Charles-Albert lui-même répugnait à se servir des bandes indisciplinées des volontaires; il se trouva presque seul avec son armée, et loin du Piémont, pour soutenir les efforts d'une puissance militaire aussi bien organisée que l'Autriche.

Le feld-maréchal Radetzki, contraint d'abandonner le Milanais aux patriotes italiens, s'était replié der-

rière le Mincio. Il occupait ce territoire vénitien qui, depuis lors et depuis Louis XII, a été si souvent le théâtre des grandes luttes dont l'Italie est l'enjeu. Il avait à défendre cette contrée resserrée entre les Alpes et le Pô, entre le lac de Garda et la mer, qui, à l'heure où nous écrivons ces lignes, vient d'être pour la sixième fois ensanglantée par de longues séries de batailles. Indépendamment des lignes de défense que la nature a réunies pour la protéger à toutes les extrémités du quadrilatère, cette vaste et poétique plaine est à chaque pas protégée par des obstacles de tout ordre. Elle est sillonnée, de distance en distance, par les affluents du Pô et de l'Adige, par d'innombrables canaux creusés pour l'agriculture et les irrigations; elle est protégée par des forteresses telles que Peschiéra, Mantoue, Legnano et Vérone. Couverte par le Mincio, par un lac, par des marais, Mantoue passe pour imprenable. Le terrain qui sépare Mantoue du Pô est d'un accès difficile; reste l'espace compris entre Mantoue et Peschiéra, c'est-à-dire trois myriamètres; et, comme si une aussi forte ligne était insuffisante pour la défense, elle se trouve encore doublée par l'Adige, rivière qui est séparée du lac de Garda par le mont Baldo, coule du nord au midi, finit par dévier à l'est, et coule vers l'Adriatique parallèlement au Pô. L'Adige est encore munie de deux forteresses : Vérone, situé sur les deux rives de la rivière, sur la pente des Alpes, à deux myriamètres du lac, dont les fortifications ont été considérablement augmentées par l'Autriche, et Legnano, à quatre myriamètres du lac, en dessous de Vérone, séparé du Pô par des marais. Entre les quatre

forteresses de Peschiéra, Mantoue, Legnano et Vérone, se trouve un excellent champ de bataille qui a souvent décidé des destinées de l'Italie.

Durant les premiers jours d'avril Charles-Albert manœuvra pour franchir le Mincio; il obtint un brillant succès à Goïto et refoula devant lui les avant-gardes de l'armée autrichienne. Le 11 avril l'armée piémontaise traversa le Mincio par les ponts de Borghetto et de Mozembano et vint prendre position à Vallegio. Elle essaya de s'emparer de Peschiéra à l'aide d'un coup de main, mais elle ne tarda pas à reculer devant les difficultés de cette entreprise. Il fallut également renoncer à enlever Mantoue de vive force. Cependant de nombreux renforts arrivaient sous les drapeaux de Charles-Albert et semblaient lui permettre de pousser vigoureusement la lutte. Vers la fin d'avril l'armée piémontaise avait atteint le chiffre de soixante-dix mille hommes. Le roi avait en outre sous ses ordres cinq mille Toscans, trois mille soldats volontaires de Parme et de Modène, dix-sept mille Romains et quatre à cinq mille volontaires lombards, outre ceux qui faisaient une guerre de partisan en Tyrol. En tout il avait quatre-vingt-dix mille soldats, sans compter les défenseurs de Venise et les quinze mille Napolitains qui s'avançaient par Bologne. Radetzki n'avait à lui opposer que cinquante mille hommes, car, des soixante-dix mille qu'il commandait avant la guerre, vingt mille étaient perdus par la désertion, la mort et les suites de la révolution de Milan.

La lutte continuait, sans événement décisif, entre le Mincio et l'Adige. Les escarmouches de Villafranca,

de Cala, de Sandra et de Santa-Giustina, eurent un heureux résultat et encouragèrent l'armée italienne. Le 30 avril l'armée de Charles-Albert fut victorieuse près de Pastrengo. Ce même jour la division de Toscane repoussa une sortie de la garnison de Mantoue; les volontaires qui avaient remplacé, à Governalo, les Romains envoyés en Vénétie, avaient eu en même temps un semblable succès.

Depuis le combat de Pastrengo Radetzki cessa de vouloir se maintenir sur la langue de terre qui sépare l'Adige du lac de Garda et permit aux Italiens de s'étendre sur le célèbre plateau de Rivoli, qui avait tenté leur ambition historique par une fausse imitation de Napoléon. Lorsque Bonaparte s'empara de Rivoli il était le maître de Vérone, de Legnano et de tout le cours de l'Adige, et il voulait justement assurer son aile gauche. Au contraire, tant que Radetzki était maître de Vérone, le cours de l'Adige supérieur était indirectement défendu; il pouvait reprendre Pastrengo quand bon lui semblerait, surtout si des renforts devaient lui arriver de ce côté. La proximité des frontières, la facilité de passer la rivière à Vérone même, et de tomber sur la ligne des Piémontais, rendaient la position de cette forteresse décisive, et les Italiens auraient donné tout au monde pour s'en emparer si cela eût été possible. Malheureusement les obstacles étaient supérieurs à leurs moyens. La ville de Vérone, qui comptait soixante mille habitants, est située sur les deux rives de l'Adige, à l'endroit où ce fleuve sort des montagnes pour se jeter dans la plaine. Elle avait jadis été entourée de murailles qui, à une époque

moins reculée, avaient été remplacées par une enceinte bastionnée, construite sous la direction de l'ingénieur San-Michiéli. Les Autrichiens avaient fortifié cette place, depuis 1814, en ménageant des issues pour la facilité des sorties. La rive gauche est défendue, outre l'enceinte continue, par des citadelles qui montent en échelons sur le penchant de la montagne, de telle manière que, si la ville s'insurge, elle peut être facilement bombardée du haut des forts. La rive droite est dans une plaine entourée d'un amphithéâtre de collines qui ne sont que le rebord d'un plateau élevé; ces collines sont couronnées par les villages de Chiéro, Crocé-Bianca, San-Massimo, Santa-Lucia, Tomba, Tombetta. Comme ils dominent la partie de la ville qui est en plaine, Radetzki les avait fait occuper par des troupes qui pouvaient s'y maintenir facilement. De grandes maisons, des plantations de mûriers et d'autres arbres, qui couvrent toute la contrée comme une forêt, des murs faits d'une pierre friable ou d'une terre durcie, qui bordent les routes et percés de meurtrières, les petits chemins tortueux, accessibles à celui qui connaît exactement la contrée, enfin quelques abatis et des ouvrages de l'art rendaient la défense de ce pays très-facile tandis que l'attaque offrait les plus grandes difficultés.

Charles-Albert échoua, après avoir obtenu quelques avantages dont il ne sut pas tirer parti. Le duc de Savoie, qui de nos jours est roi d'Italie, commandait la brigade de Cunéo. Il déploya un brillant courage, contint l'ennemi et protégea devant Santa-Lucia la

retraite de son père. Sous les drapeaux de l'Autriche combattait à la même heure l'archiduc François-Joseph, qui, depuis lors empereur d'Autriche, a eu affaire aux mêmes hommes. Les Italiens, dans cette journée, comptèrent quinze cents hommes tués ou blessés; les Autrichiens n'en perdirent que neuf cents. Quant à l'effet du revers il fut immense, en ce qu'il refroidit considérablement l'ardeur des Italiens. Pour n'être plus attaqué une seconde fois aux portes de Vérone, Radetzki fit fortifier les villages de Santa-Lucia, San-Massimo, Tomba, Santa-Crocé, ce rivage élevé du thalweg de l'Adige. On donna aux retranchements les noms des généraux de l'armée, comme moyen d'encourager leurs efforts. Les redoutes de Clam, Wratislaw, Schwartzemberg, Aspre, Lichtenstein, Walmoden, les batteries Strassaldo et Kapal devaient désormais rappeler un courage déployé à une époque difficile; l'ouvrage principal était décoré, à juste titre, du nom de Radetzki (mai 1848).

XIII

Après un intervalle de courte durée donné à l'inquiétude et à la prudence, le czar de Russie avait jugé que la révolution de 1848, en multipliant les agitations et les tempêtes sur tous les points de l'Europe occidentale, faisait naître une situation favorable aux vues ambitieuses de la Moscovie sur l'Orient. Il entrevoyait l'heure où toute liberté lui serait donnée de se rapprocher de Constantinople et d'envelopper toute l'Allemagne de son action. Les czars aspirent à

la possession de Constantinople et à la domination au moins indirecte de tout l'Occident. Pour y arriver ils emploient deux armes qui leur ont été jusqu'ici fort utiles : le protectorat religieux et ce qu'on appelle le panslavisme. Par la première ils se constituent les protecteurs-nés des Grecs schismatiques, qui forment la plus grande partie de la population chrétienne de la Turquie, et ils ont ainsi une multitude d'occasions de peser sur les résolutions du divan, en même temps qu'ils accoutument cette population à les regarder comme des sauveurs. Par la seconde ils cherchent à rattacher à la Russie toutes les populations slaves répandues au nord de la Turquie, en Pologne et en Autriche. Le protectorat religieux menace particulièrement la Turquie et mène à Constantinople ; le panslavisme mène au cœur de l'Allemagne, dont il pourrait détacher, à un moment donné, tous les fragments de l'ancienne Pologne, la Bohême, l'Illyrie, la Transylvanie, etc. A ces séductions de race, de religion et de nationalité, les czars ajoutent les alliances matrimoniales. Alexandre Ier avait épousé une princesse badoise ; Nicolas Ier épousa une fille du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III ; le czar actuel, Alexandre II, a épousé la sœur du grand-duc de Hesse (1848) ; son frère, le grand-duc Constantin, est marié à une fille du duc de Saxe-Altenbourg. Les princesses allemandes *honorées* de ces choix doivent abjurer leur religion pour la religion grecque dite *orthodoxe ;* les princesses protestantes ne font guère de difficultés à cet égard, et c'est un moyen de plus d'influence pour le schisme grec et pour la puissance qui le représente.

XIV

Les Polonais sont de race slave, mais ils sont en majorité catholiques, et d'ailleurs, ayant la conscience de posséder une civilisation supérieure à celle des Russes, ils refusent d'entrer dans le panslavisme et de rester subordonnés à la Russie. De là les efforts des czars pour dénationaliser la Pologne ; de là la persécution contre le catholicisme, qui est la plus puissante et la seule véritable sauvegarde de cette nationalité. La Pologne ne peut oublier sa gloire passée; elle ne peut se résigner à l'iniquité dont elle a été la victime, et chaque génération proteste à son tour. En 1830 l'insurrection faillit réussir, mais, défaite, elle n'amena qu'un redoublement de rigueurs. En 1846 et 1848 de nouveaux mouvements, moins bien concertés et moins importants, ne firent qu'appesantir le joug. La Russie fit transporter des milliers de Polonais en Sibérie et dans le Caucase; elle affaiblit l'aristocratie par des confiscations et transporta la plupart des grands services publics à Saint-Pétersbourg; elle rendit obligatoire la connaissance de la langue russe pour les enfants de condition, et elle fit entrer de force dans le schisme des populations entières, tantôt par la ruse, tantôt au moyen de violences brutales, qui excitèrent, à plusieurs reprises, l'indignation de l'Europe (1).

A la suite des journées de Février la Pologne était

(1) M. J. Chantrel.

encore sous le coup des émotions de 1846. La révolution accomplie en mars à Berlin entraîna des soulèvements dans le grand-duché de Posen. Le drapeau polonais, rouge et blanc, fut arboré, et un comité s'organisa spontanément en vue de réclamer en faveur du grand-duché une sorte d'autonomie et des institutions libérales. Vers le même moment un soulèvement national s'opérait à Cracovie et en Gallicie, et ne rencontrait de la part des autorités autrichiennes qu'une ombre de résistance.

Abandonnée à ses seules ressources la Pologne prussienne se trouvait placée dans de fâcheuses conditions; elle rencontrait, dans la population allemande au milieu de laquelle on la voyait confondue et presque absorbée, la volonté assez sérieusement exprimée de s'opposer à son affranchissement et d'éviter un démembrement territorial dont le résultat devait être d'affaiblir la monarchie prussienne. Elle ne pouvait donc espérer du gouvernement de Berlin que des concessions incomplètes, timidement accordées, habilement retirées, et elle n'avait d'autre moyen de reconquérir sa nationalité séparée que d'en venir à une lutte armée, nécessairement inégale. Pour surcroît de malheur le parti national se divisait. Les uns ne voulaient attendre leur salut que de l'Allemagne démocratique, et ils aspiraient à fomenter dans toute l'Allemagne une révolution radicale qui serait le prélude de la révolution polonaise; les autres n'espéraient rien de l'Allemagne et demandaient que par une insurrection immédiate on fît à la France un point d'honneur d'intervenir dans un bref délai et

d'accourir, à travers les territoires germaniques, au secours de la nationalité polonaise une fois encore réveillée et prête à la lutte.

Une armée polonaise organisée par le comité insurrectionnel était répartie en quatre camps, formés à Szroda, à Wrzesnia, à Ksionz, à Pleszew. Des forces militaires composées de Prussiens, la landwehr de la Poméranie et de la Silésie, se disposaient à commencer l'attaque. Douze mille Polonais, plus ou moins bien armés et équipés, allaient avoir à combattre vingt ou trente mille Prussiens. Une convention conclue à Jaroslawiec par les soins de Miéroslawski, qui commandait l'insurrection polonaise, retarda la collision sanglante prête à s'engager. Cette convention ne pouvait être bien longtemps maintenue; elle fut rompue par les généraux allemands, et de glorieux combats furent livrés à Ksionz et à Miloslaw (30 avril). Dans cette dernière bataille Miéroslawski avait remporté un avantage signalé, il avait vaincu un ennemi supérieur en nombre; mais un acte d'audace, si heureux qu'il pût être, ne suffisait pas pour réveiller la Pologne; il en fut de même du combat de Wrzesnia (2 mai), et les Polonais, épuisés par leurs propres victoires, se trouvèrent réduits à se disperser et à capituler. Au bruit de leur désastre un tressaillement de douleur se fit sentir au cœur même de la vieille Pologne, mais ce fut tout, et la nation polonaise se résigna à attendre des jours moins mauvais pour elle, si jamais de pareils jours devaient se lever.

En France le contre-coup de ces événements et la nouvelle de ces revers causèrent une émotion pénible

qui servit de prétexte à la plus imprévue, à la plus téméraire des révoltes populaires dont notre pays ait gardé le souvenir.

XV

L'Assemblée nationale constituante, élue en France par le suffrage universel, venait d'adhérer à la république et de recevoir les comptes du gouvernement provisoire. Investie, au nom du peuple, de la plénitude de tous les pouvoirs, elle décida qu'une commission de cinq membres, élue dans son propre sein, serait chargée de l'autorité exécutive. Durant la discussion qui précéda ce vote on vit avec étonnement et regret M. de Lamartine demander que M. Ledru-Rollin fît partie de cette espèce de directoire. Les modérés et les amis de l'ordre, qui avaient compté leurs forces, se disaient qu'on n'avait plus besoin de faire une concession à l'esprit révolutionnaire et de maintenir au gouvernement du pays les héritiers des traditions de 1792. Ils blâmèrent énergiquement M. de Lamartine de cette étrange alliance conclue avec le démagogue qui leur avait causé tant de peur et dont ils se croyaient délivrés. M. de Lamartine, qui se rendait autrement compte des dispositions de l'Assemblée et des mouvements de l'opinion populaire, crut qu'il serait de la plus haute imprudence, de la part de la majorité, de briser aveuglément les idoles de la veille et de jeter le gant à la démocratie. Il voulut prévenir des conflits ardents, des récriminations passionnées, et, quand on l'accusait d'avoir fait un pacte inu-

tile avec la révolution et le socialisme, il se glorifiait, lui, d'avoir apprécié plus sainement les nécessités de la situation et d'avoir enlevé à la guerre civile, prête à éclater, le prétexte qu'elle aurait invoqué pour verser le sang et s'insurger contre le vœu même de la France.

Quoi qu'il en soit, la commission exécutive nommée par l'Assemblée fut composée de MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin, qui tous avaient été membres du gouvernement provisoire.

Une commission fut nommée pour diriger une enquête dont l'objet devait être de rechercher et d'étudier tous les moyens qui seraient propres à améliorer le sort des classes laborieuses, la condition morale et matérielle des travailleurs. Cette combinaison eut pour résultat d'enlever tout prétexte légal aux plaintes des ouvriers, mais elle n'endormit ni leurs prétentions, ni leurs espérances. On avisa à la direction des départements ministériels. Celui de l'intérieur fut confié à M. Recurt, républicain d'ancienne date, mais étranger à la pratique des grandes affaires, incapable d'occuper la tribune, et qui n'apportait au gouvernement aucune force, ni conservatrice, ni révolutionnaire. Un autre médecin, M. Trélat, qui s'était placé au premier rang dans les luttes du parti républicain par son talent et sa fermeté d'âme, mais qui était moins apte encore que M. Recurt aux affaires proprement dites, remplaça M. Marie au ministère, si important alors, des travaux publics.

M. Flocon succéda, au ministère du commerce, à M. Bethmont, nommé ministre des cultes; M. Duclerc prit, des mains de M. Garnier-Pagès, le portefeuille

des finances; M. de Lamartine voulut être remplacé au département des affaires étrangères par M. Bastide, homme d'un caractère incorruptible, mais trop peu préparé par ses antécédents aux discussions parlementaires, trop peu prémuni surtout, par la nature de son esprit, contre les habiletés de la diplomatie européenne. MM. Carnot et Jean Reynaud restèrent au ministère de l'instruction publique, malgré le déplaisir du parti catholique, dont l'influence n'était pas éteinte; le portefeuille de la justice demeura à M. Crémieux; l'amiral Cazy eut le département de la marine; le lieutenant-colonel Charras devint ministre de la guerre par *intérim*, en attendant l'arrivée du général Cavaignac, nommé ministre.

M. Ledru-Rollin obtint sans trop de peine que M. Caussidière, encore très-bien vu de la bourgeoisie parisienne, qu'il avait tout à la fois rassurée et amusée pendant la crise révolutionnaire, restât à la préfecture de Police. M. Jules Favre fut nommé secrétaire général du ministère de la justice; au ministère de l'intérieur le même poste fut confié à M. Carteret, ami dévoué de M. Ledru-Rollin, et qui exerçait d'ailleurs sur lui une honnête influence.

XVI

Or à peine le nouveau pouvoir exécutif entrait-il en fonctions qu'il était déjà l'objet des attaques les plus vives. Les journaux orléanistes et royalistes, mettant à profit la liberté de la presse, raillaient amèrement les *pentarques* et annonçaient la chute prochaine

de cette *quasi-royauté*, comme ils l'appelaient; les feuilles révolutionnaires répétaient sur tous les tons que *le suffrage universel, faussé par mille manœuvres électorales, avait menti au peuple, que la république était pervertie, la question de la royauté gagnée.* Les murs de Paris, couverts pendant si longtemps de dithyrambes à la fraternité et de louanges au gouvernement provisoire, changeaient d'aspect; on n'y voyait plus qu'avertissements hostiles et menaces. « Si vous persistez à défendre l'ancienne forme sociale, » disait, entre autres, une affiche de la société *des Droits de l'homme*, qui portait la signature de Barbès et qui s'adressait aux *privilégiés de l'ancienne société*, « vous trouverez à l'avant-garde, au jour de la lutte, nos sections organisées; et ce ne sera plus de *pardon* que vos frères vous parleront, mais de *justice.* »

Chaque jour on répétait dans les journaux, comme une chose toute simple, que, si l'Assemblée ne se hâtait d'exécuter les volontés du peuple, il *chasserait cette fausse représentation nationale;* ou bien on disait encore que les ouvriers de Paris apporteraient aux représentants une constitution toute faite, proclamée au champ de Mars, et qu'ils les forceraient à la voter séance tenante (1).

Pour essayer un pareil attentat, pour donner le signal d'une révolution nouvelle, il fallait un prétexte. Les affaires de la Pologne causaient une certaine émotion dans les esprits; on en fit comme le mot d'ordre de l'insurrection.

(1) Daniel Stern, tome 2, p. 746.

XVII

Les Prussiens venaient d'écraser, par la force du nombre, la petite armée polonaise commandée par Miéroslaswki. Une ordonnance revêtue de la signature du roi Frédéric-Guillaume incorpora arbitrairement Posen et dix-huit districts à la confédération allemande, et les colonnes d'insurgés polonais qui avaient pris part à la lutte furent refoulées vers la France et vinrent de nouveau solliciter chez nous le pain de l'exil.

Les conspirateurs, qui cherchaient à pousser la révolution française dans les voies de la propagande et de la guerre, organisèrent sur-le-champ une manifestation populaire à Paris en faveur de la Pologne. Ils résolurent de présenter en masse une pétition à l'Assemblée constituante, et de contraindre la majorité, sous la pression de cette démonstration menaçante, à déchirer les traités de 1815 et à proclamer l'indépendance des provinces polonaises de la Lithuanie, du grand-duché de Posen, de la Gallicie et de Cracovie. On comptait sur la complicité tacite de Ledru-Rollin, sur la coopération avouée de Caussidière, sur l'épée de Barbès, sur les rancunes de Louis Blanc, d'Albert et de Raspail. Le principal moteur du mouvement fut le président du *Comité centralisateur*, l'ancien détenu Huber, condamné sous le règne de Louis-Philippe pour avoir pris part à un complot contre la vie du roi, et dont les antécédents politiques prêtaient d'ailleurs aux inquiétudes des partis.

M. Buchez, un historien qui avait entrepris, à une

autre époque, de réhabiliter les noms de Robespierre et de Marat, et qui néanmoins était un homme doux et affable, un sectateur du *néo-christianisme*, présidait alors l'Assemblée constituante et avait mission de veiller à la répression de tout acte contraire au respect et à la liberté de la représentation nationale. Vaguement averti des dispositions des factieux, il fit rendre un décret qui interdisait d'apporter des pétitions à la barre de l'Assemblée.

Le 14 mai, en lisant sur les murs de Paris une lettre de convocation signée Huber et Sobrier, qui fixait le rendez-vous populaire pour le 15 au matin à la Bastille, le président de l'Assemblée et la commission exécutive concertèrent quelques mesures pour le cas où le mouvement prendrait un caractère séditieux. Le général Courtais réclama avec beaucoup d'insistance le commandement en chef de toute la force armée, et, ayant réuni dans la soirée les colonels des légions, il leur ordonna de convoquer dans chaque mairie mille hommes de réserve pour défendre, si cela devenait urgent, les abords de la Chambre. La réserve de la première légion, commandée par M. de Tracy, devait occuper la place de la Concorde afin d'interdire le passage aux colonnes des pétitionnaires; le général Foucher, commandant de la première division, eut ordre de se tenir à l'École militaire, prêt à marcher avec toutes les troupes disponibles; mais il ne devait sortir que si l'attaque était sérieuse et ne faire agir la troupe que dans le cas d'une nécessité absolue.

Sur l'ordre de M. Buchez un bataillon de la garde mobile était chargé de garder le pont de la Concorde;

deux autres bataillons devaient se placer dans le jardin du palais; un quatrième devait stationner sur l'esplanade des Invalides. En même temps la commission exécutive faisait afficher sur les murs une proclamation contre les attroupements.

Ces précautions semblaient plus que suffisantes, car, dans tous les rapports envoyés le 14 de la préfecture de Police, M. Caussidière annonçait que la manifestation serait pacifique. Il répondait des hommes qui la conduisaient; ses agents, d'ailleurs, disait-il, mettraient la main sur Blanqui et sur Sobrier au premier signal; il répondait de tout enfin, à une seule condition : *c'est que l'on ne ferait pas battre le rappel.* Les souvenirs de la journée du 16 avril donnaient à penser à Caussidière, et ce conspirateur, préposé au maintien de l'ordre dont il trahissait la cause, redoutait avant tout et surtout l'intervention armée et loyale de la garde nationale de Paris.

XVIII

Parmi les hommes que les factieux appelaient à se joindre à leur cortége le plus grand nombre étaient de bonne foi dans l'expression de leurs sympathies pour la Pologne et ne songeaient aucunement à renverser le gouvernement, encore moins à chasser l'Assemblée. Ce fut par les cris de Vive la Pologne! vive la République! que les corporations, les clubs et les délégués du Luxembourg se saluèrent en arrivant, le 15 mai, à dix heures du matin, sur la place de la Bastille. Ils se rangèrent dans le plus grand ordre et se mirent

lentement en marche par les boulevards. Huber et Sobrier conduisaient la colonne, où l'on voyait flotter, entre les soixante-dix bannières des ateliers nationaux, les drapeaux des nations étrangères ornés de rubans, de fleurs et de feuillages. Une foule de curieux affluaient dans les contre-allées et se montraient l'un à l'autre l'aigle de la Pologne, la harpe de l'Irlande, les trois couleurs italiennes. M. Raspail, disposé à voir partout la main de la police, était resté, avec son club, à l'autre extrémité du cortége. On le détermina à se porter au premier rang, en l'assurant qu'il pourrait seul veiller au mantien de la discipline et du calme. A cet égard il se faisait une étrange illusion et ne tarda pas à être détrompé. Comme il arrivait sur la place de la Madeleine, il vit le général Courtais, commandant supérieur de la garde nationale, qui répondait par des saluts aux saluts de la foule et consentait, en dépit de ses devoirs, à laisser les rassemblements populaires défiler devant le palais de l'Assemblée. Peu d'instants après, encouragée par Blanqui, la multitude franchit le pont de la Concorde, et la garde mobile ne mit aucun obstacle à son passage.

XIX

La séance s'était ouverte, le 15 mai, à l'heure accoutumée; rien n'indiquait l'appréhension qui aurait dû régner dans l'enceinte de l'Assemblée; des femmes élégantes garnissaient les tribunes, et l'on venait de donner lecture d'une lettre du chansonnier Béranger. Ce singulier député de Paris envoyait sa démission,

conjurant le peuple de le rendre à l'obscurité de la vie privée. La discussion s'ouvrit alors sur les questions de la politique extérieure et sur l'attitude que la France devait prendre dans l'intérêt de l'Italie et de la Pologne. M. L. Wolowski, membre de l'Institut, Polonais d'origine, mais naturalisé Français, venait de monter à la tribune et déclarait que la Pologne n'était pas encore morte. Soudain les rassemblements envahirent les cours, les corridors, les couloirs du palais de l'Assemblée, et s'introduisirent de vive force soit dans les tribunes, soit dans l'enceinte réservée aux représentants. Bientôt la foule déborda sur tous les points, et l'Assemblée se trouva comme enlacée, comme étouffée par la multitude. Le général Courtais, au lieu d'agir pour la dégager, déclara qu'il briserait son épée plutôt que d'agir contre le peuple. Cependant le tumulte en était venu à présenter tous les caractères d'une sédition. « Malheureux ! s'écria une voix qui s'adressait aux factieux et aux clubistes, que faites-vous ? Vous faites reculer la liberté de plus d'un siècle. »

La chaleur était suffocante. MM. Ledru-Rollin, Clément Thomas, Barbès, Louis Blanc se succédaient à la tribune essayant de se faire entendre ; M. de Lamartine, debout et plein de courage, semblait défier l'insurrection et la condamner au nom des lois ; M. Raspail, invité par le président lui-même à lire la pétition du peuple attroupé, essaya de prendre la parole, mais sa voix fut couverte par les protestations des représentants qu'indignait un pareil scandale. Pendant qu'il déclamait lentement, au milieu du bruit, des hommes de tumulte, des factieux de toutes classes ne ces-

saient d'affluer du dehors et de redoubler la confusion et la crainte. Barbès, Blanqui, Laviron, Borme, Flotte, Villain, Seigneuret cherchaient à diriger l'émeute et se faisaient applaudir plus encore qu'obéir. « Le peuple, dit Blanqui, exige que l'Assemblée nationale décrète sans désemparer que la France ne mettra l'épée au fourreau qu'après avoir reconstitué la vieille Pologne. » Il se livra ensuite à de sanguinaires divagations au sujet des événements de Rouen. Il parlait encore tandis que Louis Blanc, Albert et Barbès, appuyés sur l'entablement d'une fenêtre, cherchaient à haranguer le peuple et à donner une direction régulière à ses entraînements. La foule porta Louis Blanc en triomphe, et le jeune socialiste, plus intelligent que ses admirateurs, chercha vainement à se dérober à cette dangereuse ovation. Ledru-Rollin et Raspail adjurèrent l'Assemblée de se déclarer en permanence. Barbès reparut à la tribune et demanda à la majorité de voter sur-le-champ le départ d'une armée pour la Pologne et d'ordonner la levée d'un *impôt extraordinaire d'un milliard sur les riches*. En ce moment le bruit du tambour, retentissant aux abords du palais de l'Assemblée, rendait un peu de confiance aux amis de l'ordre et semblait une menace pour leurs ennemis. Les attentats redoublèrent. Le président, M. Buchez, qui avait loué dans ses livres le courage de Boissy d'Anglas, manqua d'énergie pour s'élever à la hauteur de ce souvenir et s'effaça devant les colères des séditieux. Cette scène inouïe ne pouvait indéfiniment se prolonger; le rebelle Huber y mit fin en montant au fauteuil et en prononçant ces sinistres paroles : « Au nom

« du peuple, l'Assemblée nationale est dissoute. »

Les conjurés se partagèrent alors les rôles. Tandis qu'une partie des hommes du peuple qui obéissaient à Huber et à ses complices cherchaient à usurper les droits de représentants, d'autres, tels que Sobrier, allaient envahir les principaux postes administratifs, et M. Recurt, ministre de l'intérieur, se laissait placidement surprendre par une bande de factieux qui enlevaient les sceaux du ministère et se disposaient à gouverner. D'autres insurgés, en plus grand nombre, se portaient sur l'hôtel de ville à la suite d'Albert et de Barbès et allaient à leur tour prendre possession de la république. Soudain le bruit des tambours redoubla, des cris de guerre se firent entendre ; Paris tout entier, passant de la stupeur à la vengeance, s'arma pour accabler les coupables et reconstituer les pouvoirs de l'Assemblée nationale méconnue et dispersée.

XX

Ceux d'entre nous qui ont assisté, comme témoins, comme acteurs, aux événements de cette trop fameuse journée, se rappelleront toujours quel fut l'élan unanime de la garde nationale de Paris. A l'aspect du commandant Clary, qui accourait à la tête du deuxième bataillon de la garde mobile, les factieux, surpris au moment même de leur triomphe, prirent la fuite et se dérobèrent au châtiment qui les attendait. Le général Courtais, qui avait joué un si triste rôle, osa intimer à la garde mobile l'ordre de se retirer. On se jeta sur lui aux cris de *A bas le traître!*

on lui arracha ses épaulettes et on mit ses jours en danger. Le colonel de la deuxième légion, M. Clément Thomas, prit le commandement de la force armée et acheva de dégager l'Assemblée. Les membres de la commission exécutive montèrent à cheval et se rendirent à l'hôtel de ville, dont les factieux s'étaient rendus maîtres. Ils le reprirent sans essuyer aucune résistance, tant l'insurrection se sentait vaincue, tant elle était désavouée par la France entière. MM. Barbès, Raspail, Pierre Leroux, Huber, Sobrier, Laviron, Albert, Louis Blanc avaient suivi des routes différentes; les uns s'étaient enfuis; d'autres avaient essayé d'organiser un nouveau gouvernement; en quelques minutes la force armée fit disparaître ce fantôme de pouvoir, et la révolution fut vaincue. Dans la soirée, protégée par cent mille baïonnettes et par une forte artillerie, l'Assemblée nationale décrétait l'arrestation et la mise en accusation des principaux coupables, au nombre desquels figuraient plusieurs de ses membres.

XXI

L'un des complices, inaperçus, mais très-sérieux, de l'attentat qui venait d'échouer, était Caussidière, préfet de police. Se sentant justement soupçonné par le gouvernement et l'Assemblée, il publia une proclamation par laquelle il essayait de donner le change à la population et qui renfermait ces paroles à l'adresse de la garde nationale : « Vous étiez avec moi sur les *barricades de la liberté ;* je serai avec vous

sur les *barricades de l'ordre.* » L'Assemblée le mit en demeure d'expliquer les motifs de son inertie. Sa réponse, empreinte d'un style vulgaire, mais expressif, ne déplut pas à la majorité. Après avoir fait l'éloge de ses acolytes, le corps de police désigné sous le nom de *Montagnards*, il s'excusa d'avoir relâché quelques prisonniers en peignant le zèle excessif des dénonciateurs. « La moitié de Paris voulait emprisonner l'autre, » dit-il. Puis il résuma son propre panégyrique par ce mot resté célèbre : « J'ai fait de l'ordre avec du désordre. » Arrivant aux causes de l'insurrection, il prit à tâche de l'amoindrir, de la réduire à rien, rejeta tout sur Blanqui, renia Sobrier, se mit à couvert derrière M. de Lamartine, qui, au commencement de la séance, n'avait pas craint de se faire sa caution, d'attester sa moralité et son patriotisme. Il termina enfin sa longue harangue par un mouvement d'éloquence qui ne laissa pas de produire quelque impression sur l'Assemblée.

« Oui, je le confesse, s'écria-t-il, mes pensées et mes paroles sont pour le peuple, pour le peuple souffrant, pour le peuple travaillant, pour le peuple que l'on doit aider. Rappelons à ce peuple, dit-il encore, qu'il est nous et que nous sommes lui ; ne soyons ni de la réaction, ni de la démagogie ; faisons de la modération et de la politique. »

La garde nationale de Paris n'était point d'humeur à se contenter de ces excuses déclamatoires ; vainement la commission exécutive, dominée par la crainte, avait-elle paru renoncer à exiger la démission du préfet de police ; Caussidière se vit contraint de se retirer, et les janissaires montagnards, organisés sous

la dénomination de Garde républicaine, cessèrent de bivouaquer dans les bâtiments de la préfecture de Police et d'en faire leur place d'armes. Caussidière fut remplacé par M. Trouvé-Chauvel, autrefois banquier au Mans, et qui était l'ami personnel de Ledru-Rollin. La révocation de M. Saisset, sous-chef d'état-major de la garde nationale, accusé de n'avoir pas voulu faire battre le rappel, suivit de près celle de Caussidière. Le club *des Droits de l'homme* et celui de Blanqui furent fermés, et les conspirateurs mis en arrestation pour avoir pris part à la tentative insurrectionnelle du 15 mai furent conduits à Vincennes. Quant à la popularité de M. de Lamartine, elle acheva de s'éteindre lorsque l'on vit l'illustre poëte, toujours dominé par la crainte exagérée de déplaire à la démocratie parisienne, se maintenir dans l'amitié de Ledru-Rollin et couvrir de son indulgente protection l'attitude équivoque de Caussidière.

Ces revirements énergiques et inattendus de l'opinion publique paralysèrent l'influence morale de la commission exécutive; on se dit que cette espèce de Directoire, trop fidèle aux errements de Ledru-Rollin et de Louis Blanc, n'avait ni la volonté, ni la force de protéger l'Assemblée constituante contre les violences de la révolution, et la majorité de l'Assemblée se promit à elle-même de veiller à l'indépendance de la représentation nationale.

On n'avait point osé prescrire l'arrestation de Louis Blanc, encore plus protégé par la sympathie des socialistes que par le caractère inviolable de représentant du peuple. Le procureur général et le procureur de la

république demandèrent à l'Assemblée l'autorisation d'exercer des poursuites contre cet ancien membre du gouvernement; M. de Lamartine s'opposa de tous ses efforts à l'adoption de cette mesure. Une commission fut nommée. Le 2 juin, par l'organe de M. Jules Favre, elle conclut à ce que des poursuites judiciaires fussent ordonnées. A une majorité assez faible ces conclusions furent repoussées. Le cabinet vota avec la majorité, à l'exception d'un de ses membres, M. Bastide. Le résultat immédiat du vote fut la retraite de M. Jules Favre et les démissions de MM. Portalis et Landrin.

XXII

Cette affaire porta un nouveau coup à la commission exécutive et elle acheva de la dépopulariser dans Paris. Le peu d'accord de ses membres entre eux, leur manque de décision apparurent à tous les yeux avec une évidence accablante.

C'était dans des circonstances pareilles, quand la discorde éclatait partout, que l'on imaginait de célébrer la fête de la *Concorde*. Cette fête était offerte aux gardes nationales des départements, dont les délégués devaient être passés en revue dans le champ de Mars par la commission exécutive et par l'Assemblée. Le gouvernement n'avait pas voulu que la revue eût un caractère purement militaire; l'agriculture, l'industrie et l'art y devaient être représentés. Toutes les professions, tous les métiers, portant leurs insignes et des œuvres excellentes de leur travail, allaient passer

sous les yeux du peuple et lui montrer, pour ainsi dire, son propre génie dans ses applications les plus variées. On n'épargna rien pour rendre cette solennité splendide. La saison la favorisait ; le lieu était merveilleusement approprié au déploiement des pompes théâtrales. La pensée, le plan, la décoration, tout était bien conçu et fut bien exécuté. L'à-propos seul manquait.

Le mécontentement de la population parisienne en était encore à cette première période où il se fait jour par les propos moqueurs ; dans la fête de la Concorde chaque chose devint matière à raillerie. On rit du char de l'agriculture, traîné sur le programme par des bœufs à cornes dorées, mais en réalité par des chevaux de labour ; on persifla les cinq cents jeunes filles couronnées de chêne qui suivaient le char ; on se moqua de la République et des quatre lions couchés à ses pieds ; on s'obstina, enfin, à ne voir dans la fête de la Concorde qu'un mauvais pastiche de la fête à l'Être suprême. Combien l'on était loin, en 1848, de cette disposition naïvement déclamatoire qui permettait, en l'an III, au peintre David de célébrer, dans son programme, *le peuple laborieux et sensible ;* d'inviter les *mères à s'enorgueillir de leur fécondité ;* les jeunes filles à promettre, *au pied des rameaux protecteurs de l'arbre de la liberté, de n'épouser jamais que les hommes qui auraient servi la patrie ; de faire périr, enfin, dans les flammes et rentrer dans le néant le monstre désolant de l'athéisme.*

La commission exécutive, en ordonnant une semblable fête, montrait assez qu'elle avait complétement perdu ce tact, cette divination de l'état des es-

prits qui sont l'un des secrets de l'art de gouverner. Le refus de l'archevêque de Paris de se joindre au cortége aurait dû lui servir d'avertissement. En lisant dans *le Moniteur* le programme de la fête de la Concorde, en voyant la place assignée au clergé, derrière le char de l'agriculture, après les choristes de l'Opéra, l'archevêque comprit que le peuple allait tourner toutes ces choses en ridicule, et il fit dire aux ordonnateurs de la fête que ni lui ni aucun prêtre n'y assisteraient. Ce refus n'était pas sans gravité (1).

XXIII

Au milieu de la confusion des idées et des esprits la tradition napoléonienne s'était maintenue dans le peuple des villes et des campagnes ; elle surgit nécessairement comme un obstacle de plus à opposer à l'anarchie, lorsqu'il fut bien démontré que la commission exécutive était à la fois impuissante et incapable. Un instinct de conservation et de crainte ramenait le pays vers la monarchie ; mais on n'y pouvait remonter que par degrés, et les glorieux souvenirs de Napoléon Bonaparte semblaient seuls rendre possible une transaction entre l'avenir et le passé de la révolution française.

Nous avons vu plus haut que le gouvernement provisoire, encore ému par la tempête du 24 février, avait enjoint au prince Louis-Napoléon de retourner à Londres dans l'exil. Le neveu de l'empereur, au

(1) *Histoire de la Révolution de* 1848, par Daniel Stern, tom. 2, p. 262-293.

lieu d'en appeler au peuple, avait préféré obéir, ne voulant servir en aucune façon de prétexte à la guerre civile. Dès que la république fut entrée dans des voies normales des candidatures lui furent spontanément offertes pour prendre place sur les bancs de l'Assemblée nationale. Le 6 juin il fut élu député par quatre départements; celui de la Seine était du nombre.

La commission exécutive fut en proie aux émotions les plus vives. Devançant de quatre années l'histoire de notre pays, elle crut assister à la résurrection de l'empire, et elle manifesta la volonté de fermer les portes de l'Assemblée et de la France au prince dont le nom seul était pour la démagogie un sujet d'épouvante.

Le 12 juin, une agitation très-sérieuse s'étant produite à Paris, le gouvernement annonça à l'Assemblée, par l'organe de M. de Lamartine, qu'il allait sans retard faire exécuter contre Charles-Louis-Napoléon Bonaparte la loi de 1832, aux termes de laquelle la branche aînée des Bourbons et la famille de Napoléon I[er] se trouvaient exclues de France (1).

(1) « Citoyens, dit M. de Lamartine, une circonstance fatale vient « d'intervenir dans cette discussion; pendant que je parlais un coup « de feu a été tiré sur un garde national, un autre sur M. Clément « Thomas, commandant de la garde nationale, un autre sur un officier de « l'armée, et ces coups de fusil ont été tirés aux cris de *Vive l'empereur Napoléon!* — Ces malheurs, il n'a pas dépendu du gouvernement de les prévenir. Ce matin nous avons tous signé d'une main « unanime le présent décret, que les circonstances m'obligent à vous « communiquer à l'instant même :

« Vu l'article 4 de la loi du 12 janvier 1816 et les articles 12 et 6 « de la loi du 16 avril 1832;

« Considérant que Charles-Louis-Napoléon Bonaparte est compris dan

La discussion s'étant ouverte à ce sujet, dans la séance du 13 juin, un député, M. Bonjean, donna lecture d'une lettre adressée à l'Assemblée par le député qu'on refusait de reconnaître. Cette missive était conçue en ces termes :

« la loi du 16 avril 1832, qui exile du territoire français les membres de « la famille Bonaparte ;

« Considérant que, s'il a été dérogé de fait à cette loi par un vote de « l'Assemblée nationale qui a admis trois membres de la famille Napo- « léon à faire partie de l'Assemblée, cette dérogation tout individuelle « ne s'étend ni de droit ni de fait aux autres membres de la fa- « mille ;

« Considérant que la France veut fonder en paix et avec ordre le gou- « vernement républicain et populaire, sans être traversée dans cette « œuvre par des prétentions dynastiques de nature à susciter des factions « et à fomenter, même involontairement, la guerre civile ;

« Considérant que Charles-Louis-Napoléon a fait deux fois acte de « prétendant en rêvant une république avec un empereur, c'est-à-dire « une république dérisoire, dans les termes du sénatus-consulte de « l'an XIII ;

« Considérant que des agitations attentatoires à la république popu- « laire que nous voulons fonder, compromettantes pour la sûreté des ins- « titutions et pour la paix publique, se sont déjà révélées au nom de « Charles-Louis-Napoléon Bonaparte ;

« Considérant que ces agitations, symptômes de menées coupables, « pourraient acquérir de la gravité si, par négligence, imprudence ou « faiblesse, le gouvernement abandonnait ses droits ;

« Considérant que le gouvernement ne peut accepter la responsabilité « des dangers que courraient la tranquillité publique et la forme répu- « blicaine de nos institutions s'il manquait au premier de ses devoirs et « n'exécutait pas une loi existante, justifiée plus que jamais pendant un « temps indéterminé par la raison d'Etat et *par le salut public ;*

« La commission du pouvoir exécutif déclare qu'elle fera exécuter, en « ce qui concerne Charles-Louis-Napoléon, la loi de 1832, jusqu'au « jour où l'Assemblée nationale aura prononcé l'abrogation de cette loi. »

Telle était la réponse faite par le gouvernement aux élections de quatre départements.

« Citoyens représentants, j'apprends par les journaux qu'on a proposé dans les bureaux de l'Assemblée de maintenir contre moi seul la loi d'exil qui frappe ma famille depuis 1816; je viens demander aux représentants du peuple pourquoi je mériterais une semblable peine.

« Serait-ce pour avoir toujours publiquement déclaré que, dans mes opinions, la France n'était l'apanage ni d'un homme, ni d'une famille, ni d'un parti?

« Serait-ce parce que, désirant faire triompher sans anarchie ni licence le principe de la souveraineté nationale, qui seul pouvait mettre un terme à nos dissensions, j'ai deux fois été victime de mon hostilité contre le gouvernement que vous avez renversé?

« Serait-ce pour avoir consenti, par déférence pour le gouvernement provisoire, à retourner à l'étranger après être accouru à Paris au premier bruit de la révolution?

« Serait-ce pour avoir refusé, par désintéressement, les candidatures à l'Assemblée qui m'étaient proposées, résolu de ne retourner en France que lorsque la nouvelle constitution serait établie et la *république affermie?*

« Les mêmes raisons qui m'ont fait prendre les armes contre le gouvernement de Louis-Philippe me porteraient, si on réclamait mes services, à me dévouer à l'Assemblée résultat du suffrage universel.

« En présence d'un roi élu par deux cents députés je pouvais me souvenir que j'étais l'héritier d'un

empire fondé par quatre millions de Français.

« En présence de la souveraineté nationale je ne peux et ne veux revendiquer que mes droits de citoyen français; mais ceux-là je les réclamerai sans cesse, avec l'énergie que donne à un cœur honnête le sentiment de n'avoir jamais démérité de la patrie.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

« Votre concitoyen,

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Après avoir entendu lecture de cette déclaration, l'Assemblée, conformément aux conclusions de la commission chargée de la vérification des pouvoirs (1), prononça à une grande majorité l'admission du nouvel élu.

Dès le lendemain le prince adressa au président de l'Assemblée la lettre suivante, qui fut lue à la tribune dans la séance du 15 juin :

« Monsieur le Président, je partais pour me rendre à mon poste quand j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs funestes. Je n'ai pas cherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injurieux dont j'étais l'objet. Je rechercherais encore moins le pouvoir. *Si le peuple m'imposait des devoirs je saurais les remplir*; mais je désavoue tous ceux qui me prêtent des intentions que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité, de

(1) Cette commission avait pour rapporteur M. Jules Favre.

gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur je resterais plutôt en exil. Je suis prêt à tout sacrifier pour le bonheur de la France. »

Cette lettre causa une impression très-pénible au parti républicain et des protestations s'élevèrent, formulées avec une grande violence de langage. Le 15 juin le prince écrivit de nouveau à l'Assemblée. « Monsieur le Président, disait-il, j'étais fier d'avoir été élu représentant à Paris et dans trois autres départements; c'était, à mes yeux, une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité; mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue.

« Je désire l'ordre et le maintien d'une république sage, grande, intelligente, et, puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains.

« Bientôt, je l'espère, le calme renaîtra et me permettra de rentrer en France comme le plus simple des citoyens, et aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de son pays.

« Recevez, etc.

« LOUIS-NAPPOLÉON BONAPARTE. »

En renonçant à sa triple élection, le prince Louis-Napoléon apparut plus redoutable que par le passé à

la démocratie révolutionnaire. Dès ce jour il personnifia en lui, sinon l'avenir, au moins l'inconnu, et les aspirations vers l'inconnu étaient celles de la nation presque tout entière, qui subissait malgré elle le joug de la république et les angoisses de la situation créée par la révolution de Février. Le nom de Bonaparte était, depuis le 18 brumaire, le symbole de la force; depuis Lodi et Arcole, le symbole de la gloire; il allait devenir le symbole de la résistance à l'anarchie socialiste, et la France entrevoyait un nouveau 18 Brumaire.

Mais avant d'arriver aux heures de repos, elle avait à traverser les lamentables épreuves de la guerre civile.

XXIV

On sentait, sous tous les drapeaux, qu'une grande bataille allait s'engager entre les partis et que la victoire disposerait de l'avenir. Les socialistes, après avoir vu déconcerter leurs efforts et leurs espérances, en appelaient à une journée heureuse pour en finir non-seulement avec l'idée monarchique, encore en état de lui disputer le pays, mais aussi avec la république modérée et conservatrice dont les élections générales venaient d'assurer le triomphe. Les intérêts manufacturiers et industriels, compromis depuis trois ou quatre mois, avaient hâte de réagir contre des théories et des doctrines pleines de péril et auxquelles on attribuait la plus large part des souffrances du pays. Le prolétariat, avec ses haines brutales et aveugles, menaçait la bourgeoisie et faisait

trembler en France quiconque avait encore quelque chose à perdre. L'armée était impatiente de se venger de l'outrage de Février. La garde nationale avait horreur de ces bandes, vouées au pillage et à l'émeute, avec lesquelles il avait trop souvent fallu fraterniser, et qui parlaient insolemment de tout ce qui se posait en face d'elles pour leur faire obstacle. Les vaincus de Février et les vaincus du 15 mai, les uns et les autres encore armés de fusils et animés de ressentiments implacables, ne demandaient qu'à offrir de nouveau le combat à leurs ennemis et à prendre une éclatante revanche de leur défaite. Tout était prêt pour la lutte.

L'Assemblée nationale, instinctivement avertie de cette situation et tenue en défiance vis-à-vis de la commission exécutive, agissait avec prudence et sagesse, comme si elle eût espéré se trouver en mesure de retarder jusqu'au bout une collision armée. D'une part elle ne négligeait aucun moyen, aucune occasion de montrer ses sympathies pour les classes ouvrières; tantôt elle votait des fonds de secours, tantôt elle étudiait, avec une complaisance exagérée, les systèmes des utopistes en faveur de l'amélioration morale et matérielle du peuple. On eût dit qu'elle ne voulait laisser nul prétexte aux agressions de ses ennemis, et, pour en venir là, elle dépassait les bornes de l'utilité et de la raison. Cette attitude ne lui conciliait d'ailleurs ni la confiance, ni l'amour des prolétaires. Aigris par la souffrance et la misère, les ouvriers disaient que l'Assemblée avait peur de leurs colères, qu'elle cherchait à les endormir, et que, tout

en reconnaissant leurs droits, elle ne se préoccupait en aucune façon de leur faire rendre justice. Ils allaient se répandant partout en paroles violentes, et déclaraient dans les journaux ou sur la place publique que tout cela ne devait pas tarder à aboutir à une bataille. Ces déplorables menaces étaient chaque jour formulées par des feuilles démagogiques dont le titre seul épouvantait les gens de bien, savoir : *le Tocsin des travailleurs*, le *Robespierre*, *la Carmagnole*, le *Journal de la Canaille*, *le Père Duchesne*. Une circonstance redoublait l'anxiété des classes riches : sur tous les points de la France l'agitation était vive et se traduisait trop souvent en attentats contre les propriétés et les personnes.

L'Assemblée constituante avait rendu un décret contre les attroupements; elle fit plus, elle osa dissoudre les ateliers nationaux, qui rassemblaient à Paris cent sept mille ouvriers, parmi lesquels on avait vu se glisser plusieurs milliers de forçats et de repris de justice. Et toutefois, alors que sa volonté se manifestait ainsi, elle avait eu l'imprudence d'autoriser le socialiste Pierre Leroux à développer ses théories à la tribune et à faire le procès aux principes sur lesquels le monde civilisé repose. Poussant à l'extrême la hardiesse du langage, cet étrange novateur en vint à accuser le gouvernement d'agir sans ensemble, *sans une idée, faute de connaître la situation profonde de la société, faute d'avoir médité sur le problème que la révolution de Février a présenté aux esprits.* « Vous n'avez pas de solution, dit-il, pas d'autre que la violence, la menace, le sang, la vieille, fausse, absurde éco-

nomie politique. Il y a des solutions nouvelles, le socialisme les apporte; ne le calomniez pas comme vous faites depuis trois mois; *permettez au socialisme de faire vivre l'humanité*. Examinez les solutions du socialisme, et, *si vous n'avez pas le temps, laissez le peuple les essayer, car il en a le droit, car il ne veut pas détruire le présent, mais le mettre d'accord avec l'avenir, réaliser dans un temps plus ou moins prochain la république*. »

Cet étrange discours causa dans l'Assemblée une impression profonde; on sentait que la société était acculée jusqu'aux extrémités du sol et qu'on ne pouvait désormais poser le pied que sur un terrain miné par la démence ou la révolte. Il importait d'en finir. Sur les conclusions éloquentes et courageuses d'un député de la droite, M. de Falloux, la dissolution immédiate des ateliers nationaux fut résolue, et le gouvernement eut ordre de diriger sur l'intérieur de la France les ouvriers dont l'accumulation dans Paris était une cause permanente de danger. Le premier convoi de travailleurs se mit en route, le 22 juin, pour la Sologne.

XXV

Le même jour douze à quinze cents ouvriers des ateliers nationaux et des corporations, portant leurs bannières, se dirigeaient vers le Panthéon. Sur la route ils rencontrent un de leurs lieutenants, nommé Pujol; celui-ci les arrête; il leur dit qu'ils se trompent, que ce n'est pas au Panthéon qu'il faut aller, mais au siége même du gouvernement, au Luxembourg. A

cette proposition on bat des mains; Pujol se place à la tête de la colonne; on se remet en marche. Depuis un certain temps cet homme exerce sur les ouvriers un ascendant extraordinaire. Il est doué d'une sorte d'éloquence naturelle à laquelle il sait donner un tour mystique qui répond à la disposition générale des esprits, accoutumés dans les clubs et dans les banquets à entendre les orateurs socialistes emprunter leurs textes et leurs métaphores aux Écritures. Généralement le peuple était comparé, dans ces harangues, au Christ flagellé, outragé, crucifié par les grands de la terre, et jamais cette image, quoique incessamment répétée, ne manquait de produire un grand effet. A la réouverture du club de Blanqui, le 15 juin, on applaudissait avec frénésie le président Esquiros, qui représentait l'Assemblée nationale et la commission exécutive souffletant tour à tour le peuple couronné d'épines, en lui criant : « Devine qui t'a frappé! »

Pujol était l'auteur d'un pastiche des *Paroles d'un Croyant* intitulé *la Prophétie des Jours sanglants*, où il mêlait le plus bizarrement du monde *le vent de la colère de Dieu* avec *la griffe de Tarquin*, *le sang d'Abel et le baiser de Judas* avec *les mousquets*, *les baïonnettes et les cavernes mystérieuses de la royauté*.

La dernière strophe de ce dithyrambe politique faisait un appel direct aux ressentiments qui couvaient dans le cœur du peuple.

« Ils espèrent réserver les jours d'agonie pour le peuple, disait le *prophète des Jours sanglants* en parlant des hommes qui gouvernaient la république,

et garder pour eux les fêtes et l'ivresse de l'or (1). »

Pujol conduisit les rassemblements d'ouvriers auprès des hommes qui dirigeaient le gouvernement et avaient mission de maintenir l'ordre. Énergiquement accueillis par M. Marie, ils déclarèrent qu'ils en appelleraient à la force. Vers le soir ils se séparèrent, après avoir juré, sur la place du Panthéon, de verser leur sang pour la cause des travailleurs.

XXVI

Le vendredi 23 juin, dès six heures du matin, ils se portèrent, à la voix de Pujol, sur la place de la Bastille, et ils renouvelèrent le serment de la veille, en s'agenouillant autour de la colonne de Juillet. Bientôt après les rassemblements se déroulèrent le long des boulevards, et des barricades s'élevèrent en face du Gymnase et aux abords de la rue Mazagran. Vers le même moment les insurgés en construisirent d'autres au faubourg Saint-Martin, au faubourg du Temple, dans tout le quartier Saint-Antoine, dans la Cité, aux abords du Panthéon et de l'Hôtel-Dieu. Vers midi la moitié de Paris était au pouvoir de l'émeute et nulle part on n'apercevait la force armée. Alors seulement les tambours de la garde nationale battirent le rappel.

La commission exécutive insistait auprès du général Cavaignac, ministre de la guerre, pour que la répression fût ordonnée immédiatement et sur tous les points. Elle demandait qu'on se hâtât de disperser les

(1) Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de* 1848.

faiseurs de barricades au lieu d'attendre qu'ils se fussent retranchés derrière ces remparts improvisés. Le général Cavaignac, averti par les défaites subies en juillet 1830, et en février 1848, ne voulait point éparpiller ses forces. Concentrer les troupes, les masser autour de l'Assemblée, afin de mettre hors de toute atteinte, même en cas de défaite, la souveraineté nationale; laisser la garde nationale défendre, comme il le disait un peu dédaigneusement, ses maisons et ses boutiques; en aucun cas ne disséminer ses troupes, ne pas les engager isolément dans les rues, mais les jeter par colonnes puissantes dans les directions menacées, en maintenant toujours la libre communication avec le point central; et si, enfin, l'armée ne pouvait tenir dans Paris contre la masse du peuple, sortir des murs et livrer bataille en rase campagne, tel était le plan stratégique du général. Que l'on dût acheter la victoire par des pertes plus ou moins considérables, que plus ou moins de sang dût être versé, ce n'était là pour lui qu'une considération secondaire. Il s'impatientait, il s'indignait presque de voir les membres du gouvernement insister sur ce point. Pour lui il s'agissait de sauver, avec son propre honneur, celui de son armée. A quel prix? Il ne s'en occupait même pas. Il était de ceux qui pensent que rien n'est perdu quand l'honneur reste. D'ailleurs il se voyait fortifié dans son dessein par les officiers supérieurs dont il avait demandé l'avis. Le général Bedeau, commandant de la garde mobile depuis le 15 mai, et le général Lamoricière, qui, tous deux, avaient pris l'engagement formel de servir sous ses ordres dans le cas où il

aurait à combattre une insurrection sérieuse; le général Négrier, questeur de l'Assemblée; le colonel Charras, M. Clément Thomas, qui gardait le commandement de la garde nationale en attendant l'arrivée du général Changarnier, tous étaient convenus qu'il fallait donner pour base d'opérations à l'armée un centre fixe, sur lequel chacune des ailes devrait pouvoir se replier au besoin, sans jamais risquer d'être coupée. Tous obéissaient au général Cavaignac, moins ancien par le grade que la plupart d'entre eux, mais dont les pouvoirs légaux n'admettaient ni discussion, ni incertitude. Dans le cœur de ces hommes de guerre un sentiment régnait avec force : c'était l'idée qu'on en était venu à l'une de ces heures solennelles durant lesquelles se joue le sort de la société elle-même; on n'était pas sûr de vaincre, on avait à combattre des fanatiques supérieurs en nombre et solidement retranchés dans leurs positions; mais de l'issue de la lutte dépendait l'avenir du pays et de la civilisation elle-même : il fallait vaincre ou mourir.

XXVII

La bataille s'engagea simultanément à la porte Saint-Denis et aux abords du Panthéon. La garde nationale, qui d'abord avait montré de l'hésitation, venait enfin de comprendre l'étendue du péril et les sacrifices que réclamait la cause de la France; elle fit son devoir avec un calme intrépide. Tandis qu'on perdait du temps et des hommes à enlever quelques

barricades dans le quartier des Écoles et sur les boulevards de la rive droite, il s'en formait d'autres dans tous les faubourgs et dans les communes populeuses de l'ancienne banlieue. Ni les armes, ni les munitions de guerre ne manquaient aux insurgés. Les barrières de Paris tombèrent, pour la plupart, en leur pouvoir, et la troupe de ligne, en dépit de sa bravoure et de son dévouement, ne pouvait faire face sur tous les points à la fois. De grandes causes d'inquiétude régnaient d'ailleurs dans les esprits. On se défiait à bon droit de la garde républicaine, force de police organisée par Caussidière et ses affidés, et qui semblait prête à se joindre aux insurgés; surtout on ne savait de quel côté se rangerait la garde mobile, recrutée parmi les enfants de Paris et les artisans de barricades, et qui n'avait point encore fait ses preuves sous les drapeaux de la loi et de l'ordre.

La garde républicaine montra de l'énergie, mais la garde mobile fit preuve d'un admirable courage; elle enleva de nombreuses positions aux insurgés et détruisit toutes les barricades qui lui firent obstacle. Mais ce dévouement ne suffisait pas pour retarder les progrès de l'insurrection. Refoulés sur un point, les socialistes se présentaient en force sur un autre. Les généraux formés par les guerres d'Afrique se multipliaient en quelque sorte pour prolonger la lutte et entretenir l'ardeur de leurs soldats. De toutes parts coulait un sang précieux, et de sinistres pressentiments gagnaient les âmes les plus éprouvées. La journée du 23 juin se passa ainsi. La nuit ne termina point la lutte et la suspendit à peine. Le combat avait été très-

meurtrier dans la Cité et le long des rues étroites du faubourg Saint-Jacques. Le Panthéon était au pouvoir des insurgés ; on ne se croyait point en mesure de se maintenir à l'hôtel de ville. Mais la résolution de tous ne fut point ébranlée par cette situation ; tous ceux qui avaient à cœur de sauver les débris de l'ordre social s'entendirent pour accepter le combat et ne reprendre leurs querelles subalternes qu'après la victoire. Républicains, légitimistes, nobles, bourgeois, industriels, marchands, gardes nationaux, soldats, tous restèrent au poste du devoir et se montrèrent les dignes fils de la France. Hélas ! ceux qu'ils avaient à combattre, leurs frères égarés, les satellites de l'anarchie et de l'insurrection, déployaient une résolution égale, un dévouement semblable, et la France n'avait à prévoir que le regret et le deuil.

XXVIII

Les généraux Bedeau, Lamoricière, Duvivier, Damesme, Rapatel, et plusieurs de leurs illustres émules, obéissant aux ordres du général Cavaignac, abordaient partout leurs ennemis et donnaient l'exemple de l'intrépidité ; les représentants du peuple Bixio, Dornès, Arago, Recurt, et tant d'autres dont l'énumération serait trop longue, se montraient à la tête des troupes et des détachements de la milice civique, payant hardiment de leur personne et enseignant aux hommes faibles le mépris du danger. Il nous serait impossible de suivre chaque chef et chaque corps dans les opérations diverses d'une lutte qui dura qua-

tre jours, couvrant de sang les rues de Paris, livrant d'immenses quartiers aux ravages des boulets et de la mitraille, se transformant à chaque heure et multipliant sur tous les points susceptibles d'attaque et de défense des combats acharnés obscurs et des batailles meurtrières. Tandis que la guerre civile ensanglantait ainsi les rues et les carrefours, l'Assemblée nationale se déclarait en permanence et se trouvait d'ailleurs en proie à toutes les anxiétés du moment. Au milieu des incertitudes que les rapports confus de la police et de la force armée ne cessaient d'accroître, la majorité des représentants du peuple se montrait énergiquement dévouée à la répression. Des proclamations étaient adressées à la garde nationale et au peuple; elles avaient pour but d'éclairer ceux des insurgés que la misère avait poussés aux barricades et de stimuler le courage de ceux dont le devoir était de donner ou de recevoir la mort. Les membres de la commission exécutive ne savaient quelle attitude prendre. M. Garnier-Pagès faisait entendre à l'Assemblée des paroles empreintes d'un sombre dévouement; on se défiait de M. Ledru-Rollin; M. de Lamartine montait à cheval pour exalter par sa présence le zèle des soldats de la loi. En dépit des exemples de quelques-uns, de la vigilance des autres et des protestations qui se produisaient de toutes parts en faveur de l'ordre, la lutte se prolongeait, et les factieux, vaincus sur divers points de la cité, se reformaient en masse sur d'autres, et la crainte ne cessait de croître.

Pour mettre un terme à cette situation, autant qu'il dépendait d'une assemblée délibérante, un décret fut

rendu qui déclarait Paris en état de siége et concentrait tous les pouvoirs exécutifs entre les mains du général Cavaignac. La commission exécutive se retira devant ce vote, laissant au pays le souvenir d'une administration souvent bien intentionnée, mais toujours impuissante. Au bruit du canon, qui retentissait dans Paris, on s'aperçut à peine de la retraite de cette commission directoriale, et tous les regards, tournés vers le général Cavaignac, attendirent avec résignation et confiance le salut que semblait promettre sa dictature.

XXIX

Le général Cavaignac adressa sans retard des proclamations à l'armée, à la garde nationale et aux insurgés; nous citons ces documents qui appartiennent à l'histoire.

« Soldats, disait-il à ses compagnons d'armes, le salut de la patrie vous réclame! C'est une terrible, une cruelle guerre que celle que vous faites aujourd'hui. Rassurez-vous, vous n'êtes point agresseurs; cette fois, du moins, vous n'aurez pas été de tristes instruments de despotisme et de trahison. Courage, soldats! imitez l'exemple intelligent et dévoué de vos concitoyens; soyez fidèles aux lois de l'honneur, de l'humanité; soyez fidèles à la République; à vous, à moi, un jour ou l'autre, peut-être aujourd'hui, il nous sera donné de mourir pour elle. Que ce soit à l'instant même si nous devons survivre à la République! »

Le général disait aux gardes nationaux :

« Citoyens, votre sang n'aura pas été versé en vain;

redoublez d'efforts, répondez à mon appel, et l'ordre, grâce à vous, grâce au concours de vos frères de l'armée, sera rétabli.

« Citoyens, ce n'est pas seulement le présent, c'est l'avenir de la France et de la République que votre héroïque conduite va assurer.

« Rien ne se fonde, rien ne s'établit sans douleurs et sans sacrifices ; soldats volontaires de la nation intelligente, vous avez dû le comprendre.

« Ayez confiance dans le chef qui vous commande, comptez sur lui comme il peut compter sur vous.

« La force, unie à la raison, à la sagesse, au bon sens, à l'amour de la patrie, triomphera des ennemis de la République et de l'ordre social.

« Ce que vous voulez, ce que nous voulons tous, c'est un gouvernement ferme, sage, honnête, assurant tous les droits, garantissant toutes les libertés, assez fort pour refouler toutes les ambitions personnelles, assez calme pour déjouer toutes les intrigues des ennemis de la France.

« Ce gouvernement, vous l'aurez ; car avec vous, car avec votre concours entier, loyal, sympathique, un gouvernement peut tout faire. »

Il disait aux insurgés :

« Citoyens, vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers, c'est contre eux que vous combattez, c'est sur eux seuls que retombera tant de sang versé. Si une pareille lutte pouvait se prolonger il faudrait désespérer de l'avenir de la République, dont vous voulez tous assurer le triomphe irrévocable.

« Au nom de la patrie ensanglantée,

« Au nom de la République que vous allez perdre,

« Au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé, trompez les espérances de vos ennemis communs, mettez bas vos armes fratricides, et comptez que le gouvernement, s'il n'ignore pas que dans vos rangs il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés et qu'il rappelle dans les bras de la patrie.......

« Ouvriers, et vous tous qui tenez encore les armes levées contre la République, une dernière fois, au nom de tout ce qu'il y a de respectable, de saint, de sacré pour les hommes, déposez vos armes! L'Assemblée nationale, la nation tout entière vous le demandent. On vous dit que de cruelles vengeances vous attendent! Ce sont vos ennemis, les nôtres, qui parlent ainsi! On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid! Venez à nous, venez comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir. »

Ces proclamations ne devaient exercer aucune influence sérieuse sur l'issue de la bataille. Les phrases pèsent peu dans la balance des révolutions lorsque la parole appartient aux événements et trop souvent à la mort. Le langage du général Cavaignac avait surtout pour but de démontrer qu'un gouvernement issu d'une révolution a comme tout autre le droit de se défendre; il initiait les républicains au travail qui venait de se faire dans l'esprit d'un homme sorti de leurs rangs, et qui réclamait leur concours pour en finir avec la révolte brutale et sauvage du prolétariat. Ce n'était là qu'une question de force; on ne s'ap-

puyait pas sur des principes, mais on maintenait un ordre établi par ce qu'on appelait la souveraineté nationale, c'est-à-dire par la majorité contre la minorité. Après tout, ces deux mots, dont trop souvent on abuse, majorité et minorité, ne représentent ni des vérités, ni des doctrines; ce ne sont que des nombres.

XXX

La guerre civile continuait avec une exaltation, avec une opiniâtreté sans exemple. Partout le sang coulait, dans la Cité, aux abords du Panthéon, aux extrémités du faubourg Saint-Denis et du faubourg Poissonnière, dans les rues étroites qui avoisinaient alors la place du Châtelet et la place Saint-Michel. Des généraux qui avaient glorieusement conduit nos campagnes d'Afrique étaient déconcertés par les hasards et les dangers inextricables de cette guerre de rues, de soupiraux, de carrefours et de barricades. Les insurgés, maîtres des quartiers du nord, s'étaient fortement retranchés au clos Saint-Lazare et dans les constructions encore inachevées de l'hospice Lariboisière. Ils s'étaient barricadés dans les bâtiments de l'octroi, dans les abattoirs, dans les prolongements des embarcadères des chemins de fer de Strasbourg et de Lille. Ils étaient commandés par d'anciens sous-officiers de l'armée; leurs mouvements étaient combinés avec une grande habileté stratégique, et les efforts de la troupe de ligne, aussi bien que ceux de la deuxième légion, ne parvenaient ni à les faire rétrograder, ni à les abattre. En ce moment on vit paraître, de l'autre côté de cet

étrange champ de bataille, des masses d'hommes armés de fusils et qui accouraient intrépidement au secours de l'ordre. C'étaient les premiers détachements des gardes nationales de Normandie et de Picardie. Leur présence inattendue détermina, sur ce point, la défaite des insurgés ; mais partout ailleurs ils se maintenaient avec avantage, menaçant l'hôtel de ville d'une invasion prochaine, transformant le quartier Saint-Antoine et les abords de la place des Vosges (la place Royale) en autant de camps retranchés, et mettant à profit, pour continuer la lutte, les dépôts d'armes et de munitions qui existaient dans les mairies et qu'on laissait tomber entre leurs mains.

Tandis que les généraux Lamoricière, Bedeau et Damesme faisaient face au danger, un combat violent, acharné, terrible, s'engageait dans le quartier des Écoles et aux abords de l'église Sainte-Geneviève. La troupe de ligne était maîtresse de l'école de Droit; les insurgés occupaient la mairie du Ve (alors XIIe) arrondissement. On se fusillait de part et d'autre, séparés qu'étaient les deux camps par un intervalle de moins de cent mètres. A la fin le général Damesme, apprenant que le colonel Thomas venait de dégager les rues voisines, ordonna d'attaquer le Panthéon et fit établir une batterie dans la rue Soufflot. Solidement établis dans l'église, les insurgés tiraient sur les canonniers du haut des galeries. Par deux fois il fallut renouveler le service des artilleurs. A la fin, la brèche paraissant praticable, le général donna le signal de l'assaut, et la garde mobile, se précipitant en masse par toutes les portes ouvertes de -

vant elle, se battit corps à corps avec les insurgés et les chassa de leur position. Cet engagement coûta de part et d'autre beaucoup de sang, et le général Damesme tomba atteint d'une blessure mortelle (24 juin).

Aux abords du canal Saint-Martin, dans la rue Saint-Maur, près de l'Entrepôt, dans ces quartiers peuplés d'ouvriers et abandonnés aux fureurs de l'insurrection, le général Lamoricière déployait un courage qui tenait presque du désespoir. Hors d'état d'en finir avec l'émeute avec une poignée d'hommes dévoués, mais accablés de fatigue, il donnait l'exemple du dévouement et ne cessait de braver la mort. Vers la fin du jour il réussit enfin à refouler une partie des insurgés sur la Villette, à repousser l'autre vers Montmartre; il était admirablement secondé par le colonel Dulac et le général Lebreton.

Quand la nuit s'étendit sur Paris elle suspendit une fois encore le combat, mais une tristesse sombre commençait à gagner toutes les âmes et la population se sentait accablée par le deuil. Jamais, depuis les mauvais jours de la première révolution, la guerre civile n'avait revêtu un caractère aussi déplorable. L'ivresse horrible que cause à tous les hommes la vue du sang avait amené des excès et des représailles dont on voudrait en vain effacer le souvenir. Au point du jour, le 25 juin, la bataille se déploya de nouveau dans la plupart des quartiers de Paris. Ce jour-là le général de Bréa, qui avait remplacé le général Damesme, s'était porté à la tête d'un détachement vers la barrière de Fontainebleau. Bon, humain autant que brave, il avait plus d'une fois réussi à déterminer des

corps d'insurgés à poser les armes et à fraterniser avec la troupe. Attiré dans un guet-apens par des hommes en blouse qui défendaient une barricade, invité par eux à venir s'entendre avec leurs chefs, il eut le courage de se rendre au milieu d'eux et d'essayer sur ces ennemis implacables le langage de la conciliation. Il était seul, accompagné de son aide de camp, M. Armand de Mangin, capitaine d'état-major. A peine se fut-il approché des insurgés, qui semblaient disposés à se rendre, qu'on l'environna, lui et son compagnon d'armes, et qu'on s'apprêta à les fusiller. Quelques hommes généreux essayèrent de retarder cette catastrophe; mais la multitude, exaltée par la vengeance, assassina lâchement le général et le capitaine. Peu d'instants après, le colonel Thomas, accourant au secours des deux prisonniers, enlevait la barricade et ne trouvait plus que deux cadavres mutilés et défigurés. Ce fut l'un des plus déplorables incidents de cette guerre fratricide, celui qui laissa le plus d'horreur dans la mémoire des citoyens de Paris.

Mais un sang plus illustre encore allait couler.

XXXI

La bataille, ardente et sans répit, continuait dans la rue Saint-Antoine, dans le faubourg du même nom, au marché Saint-Jean, aux abords de la Bastille. Une immense barricade crénelée s'étendait depuis la rue Bourdon jusqu'à la rue Jean-Beausire, et se reliait aux barricades qui défendaient l'entrée des rues de la Roquette, du faubourg Saint-Antoine et de Charenton.

Le drapeau rouge flottait sur la colonne de Juillet. Des hommes intrépides, le général Négrier, le représentant Charbonnel, venaient de tomber en donnant l'exemple du devoir, mais la lutte demeurait toujours indécise. On eût dit qu'une dernière victime était attendue.

Le diocèse de Paris était gouverné par Mgr Denis Affre, homme savant et modeste, qui avait cherché, depuis huit ans, à se tenir en dehors des partis, à ne connaître d'autre cause que celle de Dieu. Le spectacle de la guerre civile qui désolait Paris l'avait affligé profondément et lui avait inspiré une terreur mêlée de pitié. Longtemps accablé par ces sentiments, qui se partageaient son âme, il s'était borné à la prière. A la fin une inspiration plus sublime lui conseilla une démarche pleine de périls, mais qui pouvait être décisive, celle qui consistait à se rendre sur le théâtre même du combat et à porter aux insurgés des paroles de paix. On essaya de le dissuader d'une pareille tentative ; il insista en disant : « Ma vie est si peu de chose! »

Le 25 juin, revêtu de ses habits pontificaux et suivi de ses grands-vicaires, il vint demander au général Cavaignac la permission d'accomplir son sacrifice. Le général, pénétré de respect pour une résolution sainte si modestement exprimée, fit quelques efforts pour en détourner le vénérable archevêque. Il lui peignit l'état violent des esprits, l'échec de toutes les tentatives conciliatrices, la colère et la défiance avec lesquelles elles avaient été repoussées. Il lui apprit l'assassinat du général de Bréa, la mort de plusieurs représentants. « D'autres, lui dit-il, qui sont allés dans

les faubourgs, y sont retenus prisonniers, et l'on craint tout pour eux. »

L'archevêque reçut sans se troubler ces avertissements sinistres, mais il insista, et le général Cavaignac s'inclina devant cette volonté. Peu de temps après Mgr Affre entrait dans le quartier Saint-Antoine, n'ayant près de sa personne qu'un serviteur fidèle, et un homme intrépide, nommé Albert, qui portait un rameau pacifique. La troupe de ligne suspendit le feu, et le prelat, après avoir franchi la grande barricade, pénétra dans le faubourg. Il envisagea alors sans trembler ces insurgés, armés de fusils, souillés de sang et de poudre, et dont les regards sinistres étaient autant de menaces de mort. « Mes amis, dit-il, écoutez-moi!... » Comme il parlait, le cri : *Aux armes! nous sommes trahis!* se fit entendre; la fusillade éclata, et on vit tomber le saint archevêque atteint d'une balle dans les reins. A ce spectacle un sentiment d'horreur pénétra les combattants, des marques de douleur et de désespoir se manifestèrent; on cessa cette lutte impie, et les insurgés, relevant eux-mêmes Mgr Affre, le transportèrent dans une maison voisine et de là dans le presbytère du curé de Sainte-Marguerite. En s'acquittant de ce devoir ils pleuraient et disaient au prélat : « Ce n'est pas nous, Monseigneur, qui vous avons blessé: ce sont des traîtres. Vous serez vengé. » Et l'archevêque leur répondait : « Mes amis, on vous trompe: déposez les armes; il y a déjà trop de sang versé. » La balle avait pénétré très-avant et restait dans les chairs: la moelle épinière était lésée: il n'y avait aucune chance de salut. De

cris involontaires, des mouvements convulsifs échappaient de temps en temps au martyr; il le regrettait, il s'en accusait; il priait les assistants de lui pardonner une faiblesse qu'il trouvait indigne d'un chrétien. Bientôt il se rendit assez maître de lui pour étouffer toute plainte, et quand, sur ses instances, le vicaire Jaquemet, qu'il avait fait chercher, lui eut déclaré que sa blessure était mortelle : « Ma vie est peu de chose, » répéta-t-il avec une sérénité parfaite, ainsi qu'il l'avait fait en quittant le général Cavaignac. Pendant les courts instants de répit que les ressources de l'art apportaient à ses souffrances : « Pauvres ouvriers! disait-il à ceux qui l'entouraient; allez leur parler de ma part; dites-leur que je les conjure de cesser une lutte impie. Assurément le gouvernement ne les abandonnera pas. » Et comme, à sa demande, on s'apprêtait à lui donner le Viatique : *Parce, Domine*, murmurait-il à voix basse, *parce populo tuo.*

A quatre heures du matin seulement son médecin, le docteur Cayol, arriva au presbytère, conduit par les insurgés. Il voulait que le prélat fût immédiatement transporté à l'archevêché afin que ses derniers moments fussent adoucis par plus de soins. Les hommes du peuple qui gardaient la chambre du blessé priaient qu'on le laissât parmi eux. « Qu'il ne nous quitte pas, disaient-ils avec une naïveté incroyable; qu'il reste avec nous; il nous portera bonheur. Nous répondons de lui; nous le veillerons; nous nous ferons tuer tous plutôt que de souffrir qu'il lui soit fait aucun mal. »

On ne put se rendre à leurs vœux et l'illustre martyr fut ramené chez lui. Le brancard, recouvert d'un dais,

sur lequel fut placé le prélat, était porté par six insurgés; six autres marchaient auprès pour relayer au besoin les premiers. Six soldats du 28e de ligne, autant de voltigeurs et de gardes mobiles complétaient le cortége. Sur leur passage le peuple se découvrait respectueusement, beaucoup de femmes s'agenouillaient, et tous avaient honte et horreur de la guerre civile. Au milieu de ses souffrances Mgr Affre répéta plusieurs fois : « O mon Dieu, faites que mon sang soit le dernier versé! » Le surlendemain il expira.

L'Assemblée nationale décréta qu'il lui serait élevé un monument sur lequel seraient gravées ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, paroles que Mgr Affre avait prononcées à son tour en se rendant au pied des barricades : *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.*

XXXII

La lutte, un moment suspendue, avait de nouveau recommencé, mais le faubourg Saint-Antoine, menacé d'être détruit par les bombes, paraissait disposé à capituler. Des députations d'insurgés vinrent faire à M. Senard, président de l'Assemblée constituante, et au général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, des propositions qui ne devaient point être acceptées parce qu'elles dictaient au gouvernement des conditions inadmissibles. Après une courte suspension d'armes, le général Perrot, combinant ses mouvements avec ceux du général Lamoricière, entra de vive force dans le faubourg Saint-Antoine, protégé par soixante-

cinq barricades. Cernés sur trois points les insurgés comprirent qu'il n'était plus possible de continuer le combat. Le plus grand nombre d'entre eux posèrent les armes, les autres se replièrent dans les communes de la Villette, de la Chapelle et de Belleville, d'où il fallut encore les déloger. A la fin le bruit du canon et des fusils cessa de se faire entendre, et la proclamation suivante fut affichée sur tous les murs de Paris :

« CITOYENS, SOLDATS!

« La cause sacrée de la République a triomphé. Votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs. Au nom de la patrie, au nom de l'humanité, soyez remerciés de vos efforts, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire.

« Ce matin encore l'émotion de la lutte était légitime, inévitable; maintenant soyez aussi grands dans le calme que vous l'avez été dans le combat. Dans Paris je vois des vainqueurs et des vaincus; que mon nom reste maudit si je consentais à y voir des victimes.

« La justice aura son cours; qu'elle agisse! C'est votre pensée, c'est la mienne.

« Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je reporterai au milieu de vous ce souvenir civique de n'avoir, dans ces grandes épreuves, repris à la liberté que ce que le salut de la République lui demandait lui-même, et de léguer un exemple à quiconque pourra être à son tour appelé à remplir d'aussi grands devoirs.

« Général E. CAVAIGNAC.

« Paris, 26 juin 1848. »

A deux jours de là, le 28 juin, le général Cavaignac venait déposer ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée nationale; elle refusa de les reprendre ou de les confier à d'autres mains; puis, en les lui conférant de nouveau pour un temps indéterminé, elle décréta qu'il avait *bien mérité de la patrie*.

XXXIII

Pour la deuxième fois, depuis février, le prolétariat succombait dans la lutte qu'il avait engagée lui-même contre la civilisation et le droit, et toutefois la victoire remportée par la société sur l'anarchie révolutionnaire n'était pas tellement décisive qu'il fût déjà permis de s'endormir dans une fausse sécurité. La bourgeoisie se croyait en possession du repos et de l'avenir, mais elle a coutume de se rassurer beaucoup trop aisément, comme elle s'alarme volontiers sans cause; elle ne sait pas que la durée appartient aux principes et non aux fusils, à la vérité et non à la force. Au-dessus d'elle, plus haut que dans la sphère étroite où la garde nationale organise le service des patrouilles et discute le mérite des gouvernements, ceux qui ont la perception des dangers réels et la conscience du devoir public voient qu'il ne suffit pas de vaincre l'émeute dans les carrefours, mais qu'il faut encore l'expulser des lois et des idées et restituer à la justice la domination des intelligences. Dès le lendemain des journées de juin il ne pouvait être question de désarmer la société en la proclamant victorieuse; il fallait assurer le terrain sur lequel on était réduit à marcher

il importait d'éteindre les tisons fumants à l'aide desquels l'ennemi public pouvait recommencer l'incendie. La société, guidée par ses chefs, comprit cette nécessité et se dévoua à cette mission. Ceux qui méditaient de lui livrer de nouveaux assauts et de l'exposer à de nouvelles causes de ruine eurent pour dernière ressource de crier à la réaction et de disposer, autant qu'il dépendait d'eux, les hommes et les choses en vue de la prochaine revanche du socialisme.

La bourgeoisie parisienne ne manque ni de courage, ni de patriotisme; elle accepte le travail, elle accueille volontiers les axiomes sur lesquels l'ordre matériel repose, elle se dévoue, au besoin jusqu'à la mort, pour maintenir la sécurité des propriétés et des personnes. Quant à l'ordre moral, elle n'en soupçonne pas même les conditions; elle ne comprend rien aux rêveries des *songe-creux* qui aiment à remonter aux origines du droit et des idées. Sauf un petit nombre d'intelligences d'élite qui s'élèvent au-dessus des intérêts commerciaux et des faits visibles, la bourgeoisie parisienne croit surtout à la puissance de l'argent et à celle du sabre; les doctrines, livrées aux disputes des penseurs, la touchent peu; elle n'a guère le temps de les étudier et de les connaître. Le général Cavaignac venait de présider à la victoire de l'ordre; peut-être avait-il mal engagé la lutte; peut-être avait-il retardé trop longtemps l'action répressive. Beaucoup d'hommes pratiques s'étonnaient de ses lenteurs au début de l'attaque, et quelques malveillants cherchaient à y voir un calcul politique plus digne d'un ambitieux que d'un soldat. La bourgeoisie parisienne ne voulut voir que le fait matériel de la

versaire de l'insurrection, et cela lui suffisait pour élever le général Cavaignac au rang des idoles populaires. Elle lui pardonnait volontiers d'être républicain au fond de l'âme et de méditer un ordre social dans lequel le monde serait livré à la liberté, exposé à tous les caprices variables des scrutins, à tous les hasards du nombre. Il était vainqueur, il était fort, il tenait le sabre ; c'était assez pour faire face aux périls de la journée et à ceux du lendemain. Les autres viendraient plus tard et il serait temps d'aviser. Est-il besoin de se préoccuper du surlendemain ?

A la suite des journées de juin 1848 on vit se produire dans l'opinion un mouvement analogue à celui qui s'était manifesté après les journées de juin 1832. Cette disposition aurait pu se traduire en ce peu de mots : *Malheur aux vaincus !* On ne parlait que de fusiller et de déporter en masse tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection, tous ceux qui s'en étaient réjouis, tous ceux qui, à un jour marqué, pouvaient compter sur le succès d'une pareille tentative. Les ouvriers, naguère maîtres du terrain, étaient traités en ennemis et pour le moins en suspects. Les vainqueurs pouvaient d'ailleurs se rassurer au spectacle de leur propre fortune et de la misère de leurs ennemis. Paris était encombré de prisonniers ; les maisons d'arrêt, les casernes, les forts détachés regorgeaient d'hommes arrêtés durant l'insurrection, et qui attendaient, au milieu des angoisses de la faim, de la soif, de la fièvre et des cachots, la justice implacable ou clémente qui déciderait de leur sort. Un grand nombre de malheureux qui n'avaient point participé aux

attentats des quatre jours néfastes dont nous avons rappelé le souvenir se voyaient en butte aux dénonciations, aux menaces, aux poursuites de leurs ennemis, et un profond sentiment de terreur se répandait dans les régions subalternes, dans les quartiers habités par la classe laborieuse. Et qui aurait pu rétablir, comme par enchantement, le règne de la fraternité et la garantie des lois? La guerre civile, à laquelle on venait d'échapper, avait laissé dans les imaginations une impression douloureuse que l'aspect de Paris ravivait à toute heure. Ce n'était, dans d'immenses quartiers, qu'une succession de ruines et de décombres, attestant l'opiniâtre énergie du combat et rappelant à tous les funèbres épreuves, les désolantes réalités de la destruction et de la mort. Ajoutons encore que, longtemps après la défaite de l'insurrection, l'annonce de quelque événement impossible venait chaque jour jeter l'alarme dans la population. Tantôt les insurgés, cachés dans les catacombes, allaient faire sauter en l'air le faubourg Saint-Germain; tantôt ils devaient couper tous les conduits de gaz et se livrer dans les ténèbres à un immense massacre. Le soir on prétendait apercevoir des signaux qui se répondaient de maison en maison; on entendait dans les caves des bruits inexplicables; les orgues de Barbarie jouaient des refrains mystérieux. Les imaginations troublées attribuaient aux insurgés une volonté et une puissance du mal véritablement sataniques. Le spectacle que présentaient les hôpitaux était navrant. Pendant les premiers jours l'affluence y avait été si grande que, malgré le dévouement des médecins, on n'était

parvenu à donner à tous les blessés que les premiers soins indispensables. En dépit de la surveillance des gardiens, les gardes nationaux, les gardes mobiles, les insurgés, qui gisaient là, dans les mêmes salles, dans les mêmes rangs, s'insultaient, se menaçaient d'un lit à l'autre, ceux-ci gardant à leur chevet le drapeau qu'ils avaient enlevé sur la barricade, ceux-là disant tout haut qu'ils ne tarderaient pas à prendre leur revanche.

XXXIV

Il était impossible de maintenir sous la main de la justice vingt-cinq mille prisonniers pour la plupart inconnus, saisis en dehors de toute preuve, à l'égard desquels des procès-verbaux n'avaient pu être dressés, contre lesquels on ne trouvait plus de témoins. Plus de la moitié de ces hommes furent rendus à la liberté, et, en procédant ainsi, on agit vite, au hasard, et dans l'impossibilité de faire un choix raisonnable. Pour en finir avec ceux qui restaient on obtint de l'Assemblée constituante, qui venait de fonder la république, une de ces mesures extraordinaires dont la pensée seule aurait fait reculer, huit jours auparavant, les partisans les plus dévoués de la dictature et de l'autocratie. Un décret ordonna que les prisonniers qui seraient reconnus avoir pris part à l'insurrection seraient *transportés* dans les possessions françaises d'outre-mer : et par ce mot *reconnus* il n'était pas question d'une déclaration judiciaire, après information et enquête contradictoires, mais d'une simple cons-

tatation administrative dont personne ne vérifiait l'autorité ni la certitude.

Et voilà où en était venue la république, quatre mois après la révolution de Février, après avoir, depuis trente ans, fait le procès à la monarchie, par toutes les voix de la tribune ou de la presse, chaque fois que le plus obscur citoyen s'était cru lésé ou froissé dans sa liberté individuelle, dans ses droits isolés, dans ses intérêts les moins avouables. Que n'avait-on pas dit, contre les pouvoirs tombés en 1830 et en 1848, au moindre soupçon d'une arrestation arbitraire, à la seule pensée d'une vexation ordonnée par les agents de la justice ou de la force? Et c'étaient les anciens libéraux de 1821, les anciens *Amis du peuple* de 1830, les anciens rédacteurs de *la Tribune*, du *National*, de *la Réforme*, les anciens membres de la société *Aide-toi*, ceux qui étaient encore fatigués d'avoir maudit la police de la Restauration et les juges de Louis-Philippe, qui, de sang-froid, et oublieux de tant d'éloquentes catilinaires, décrétaient la transportation en masse des vaincus et invoquaient le prétexte commode du salut public!

XXXV

Le chef du pouvoir exécutif reconstitua sur de nouvelles bases le gouvernement et la haute administration. M. Bastide fut maintenu aux affaires étrangères, le général Lamoricière eut le portefeuille de la guerre; le département de l'instruction publique et des cultes fut confié à M. Vaulabelle, qui effrayait un peu moins

que M. Carnot le parti catholique et l'épiscopat. M. Goudchaux remplaça M. Duclerc aux finances; M. Tourret fut chargé de l'agriculture et du commerce. A l'intérieur M. Recurt, républicain sincère, mais un peu trop engagé peut-être avec le socialisme, ne pouvait guère se maintenir après les journées de mai et de juin, qu'il n'avait su ni prévoir, ni conjurer; il avait d'ailleurs toléré autour de lui et au-dessous de lui un système de réaction révolutionnaire plus dur et plus ombrageux que n'avait été, sous le gouvernement provisoire, l'administration même de M. Ledru-Rollin; du consentement de tous les hommes d'ordre on écarta ce ministre faible et peu capable, dont personne d'ailleurs ne contestait l'honorabilité, et on le remplaça par M. Senart, l'une des illustrations libérales de Rouen, et qui, en sa qualité de président de l'Assemblée nationale durant les journées de juin, *avait bien mérité de la patrie*. M. Senart justifia les espérances que faisaient reposer sur lui les républicains honnêtes, les ennemis de toute persécution et de tout désordre, ceux qui, las d'amonceler des ruines, voulaient reconstruire quelque chose de durable et demandaient au pouvoir des garanties de conciliation et de sagesse. A dater du jour de son avénement aux affaires le mouvement aventureux imprimé à l'administration française depuis le 24 février, fut enrayé avec énergie, et la politique intérieure entra dans une voie de modération et de sagesse dont on ne tarda pas à apprécier les bienfaits.

Une réunion composée de tous les hommes politiques qui, sous les deux derniers gouvernements,

avaient donné des gages à la liberté et à l'ordre, s'était formée sous prétexte d'aider le pouvoir à triompher de l'anarchie et en réalité pour prendre la haute main dans les affaires publiques et faire rétrograder la révolution. Elle tenait ses séances rue de Poitiers, et dans ses rangs, spécialement composés d'orléanistes, de légitimistes et de catholiques militants, elle avait admis un certain nombre de républicains ennemis de toute injustice et de toute violence. Cette organisation amena peu à peu, soit par une habile entente des chefs, soit par la disposition favorable de l'opinion publique, des actes de réparation vivement réclamés par le pays, et des mesures de précaution et de répression envers les hommes les plus compromis du mouvement démocratique. Dominée par l'influence de la rue de Poitiers, l'Assemblée ordonna une enquête sur les événements de mai et de juin; elle autorisa la justice à poursuivre MM. Louis Blanc et Caussidière; elle vota des lois destinées à mettre fin à la licence des clubs et aux abus du droit de réunion; elle édicta des pénalités contre les délits et les crimes commis par la voie de la presse et fit revivre plusieurs lois répressives qui étaient tombées en désuétude depuis la révolution de Février. Bientôt après, mettant à profit la sécurité et la force dont elle disposait, sous la garde du pays lui-même, elle discuta et vota plusieurs lois réparatrices destinées à faire disparaître les concessions dangereuses que la démagogie armée avait arrachées au gouvernement provisoire, et on la vit successivement repousser des propositions désastreuses ayant pour

nut de rétablir le divorce, de rendre l'enseignement obligatoire et gratuit (aux frais de l'État), de mobiliser la fortune publique et la fortune privée et d'organiser le travail sur les bases du socialisme.

Durant le cours de ces travaux, que la France accueillait avec une légitime satisfaction, M. Armand Marrast fut élu président de l'Assemblée nationale et la préfecture de la Seine fut rétablie. La tranquillité publique étant pleinement assurée, Paris cessa d'être en état de siége, et les conseils de guerre, saisis de plusieurs procès intentés à quelques insurgés de juin, suspendirent leurs travaux pour faire place à la juridiction des cours d'assises. L'Assemblée attirait d'ailleurs à elle l'autorité et l'action qu'elle pouvait raisonnablement enlever au pouvoir exécutif; pour le surplus elle surveillait le général Cavaignac sans cesser de l'entourer de sympathie et de respect; elle se plaisait à honorer en lui l'homme qui avait eu le glorieux privilége de vaincre l'insurrection, mais elle se défiait un peu de sa tendresse exagérée pour les institutions démocratiques et des liens qui le rattachaient aux anciens chefs du parti révolutionnaire. Dominé par l'Assemblée, contrôlé de près par la réunion de la rue de Poitiers, combattu de front par les bonapartistes, le général Cavaignac commençait à s'étonner de n'être qu'un instrument qu'on briserait dès qu'il aurait été jugé inutile. Intrépide sur un champ de bataille, il portait dans les affaires de gouvernement une grande indécision de volonté; il ne se faisait remarquer par aucune de ces vues larges et hautes de l'homme d'État qui mesure les obstacles et les

surmonte sans engager la lutte et sans fléchir. Il avait terrassé la révolte et éprouvait pour les rebelles une pitié mal contenue, comme s'il eût conservé l'espoir de trouver parmi eux des auxiliaires. Il aimait sincèrement la république et arrangeait tant bienque mal cette prédilection avec des actes arbitraires tels que la transportation des prisonniers et la suspension des journaux. Il tendait une main à Ledru-Rollin et signait de l'autre des ordres rigoureux contre les orateurs de clubs et les tribuns du journalisme. Plein de confiance, au surplus, dans la popularité dont l'avaient entouré la bourgeoisie parisienne et les classes moyennes sur tous les points du territoire, il ne doutait pas que le suffrage universel ne réussît, dans peu de temps, à consolider son autorité et à confier à son courage l'avenir de la république.

XXXVI

Cependant, par suite de la démission ou de la mort d'un certain nombre de représentants du peuple, plusieurs siéges étaient devenus vacants à l'Assemblée nationale, et le prince Louis-Napoléon Bonaparte fit de nouveau appel aux suffrages des électeurs. Cinq départements l'envoyèrent à l'Assemblée, et il accepta le mandat qui lui fut décerné par la Seine.

Le 26 septembre, son élection ayant été reconnue valide, il monta à la tribune et s'exprima ainsi, au milieu d'un profond silence :

« Citoyens représentants, il ne m'est pas permis de me taire après les calomnies dont j'ai été l'objet.

J'ai besoin d'exprimer hautement, et dès le premier jour où il m'est permis de siéger dans cette enceinte, les vrais sentiments qui m'animent, qui m'ont toujours animé.

« Après trente-trois ans de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et mes droits de citoyen. La République m'a fait ce bonheur; qu'elle reçoive mon serment de reconnaissance et de dévouement, et que les généreux compatriotes qui m'ont porté dans cette enceinte soient bien certains qu'ils me verront toujours dévoué à cette noble tâche, qui est la nôtre à tous, assurer l'ordre et la tranquillité, premier besoin du pays, développer les institutions démocratiques que le peuple a le droit de réclamer.

« Longtemps, Messieurs, je n'ai pu consacrer à mon pays que les méditations de l'exil et de la captivité. Aujourd'hui la carrière où vous marchez m'est ouverte. Recevez-moi dans vos rangs, Chers Collègues, avec le sentiment d'affectueuse sympathie qui m'anime moi-même. Ma conduite, vous ne devez pas en douter, sera toujours inspirée par un dévouement respectueux à la loi; elle prouvera à tous ceux qui ont tenté de me noircir que nul plus que moi n'est dévoué à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République. »

Ces déclarations étaient loin de rassurer les montagnards qui siégeaient à l'Assemblée et veillaient avec une jalouse défiance à la durée de la république. Plusieurs députés orléanistes, qu'effrayait l'ombre même d'une restauration impériale, s'associèrent aux préventions de l'extrême gauche et cherchèrent à

écarter pour le présent et pour l'avenir l'intervention de la famille Bonaparte dans le gouvernement du pays. Un ancien clubiste de 1830, M. Antony Thouret, demanda à l'Assemblée d'interdire à tous les membres des familles qui avaient régné sur la France le droit de solliciter les suffrages du peuple pour les hautes fonctions de président de la République. M. Molé se contentait d'un ajournement indéfini qui devait, pour l'heure présente, permettre au général Cavaignac de poser sa candidature pour le gouvernement de la république et de la faire triompher en écartant les plus redoutables concurrents. L'Assemblée refusa d'entrer dans cette voie. Puis, pour remplir son mandat et justifier les suffrages du pays concentrés sur elle, elle se détermina à entreprendre sans désemparer la discussion et le vote de la constitution qu'elle devait donner à la France.

XXXVII

En attendant que cette œuvre fût achevée, le mouvement révolutionnaire imprimé à l'Europe par la surprise du 24 février se développait toujours en Italie et en Allemagne.

Vers le Mincio, l'armée piémontaise, dont les débuts avaient été heureux, ne s'était point rapidement portée au secours de la Vénétie et perdait un temps précieux à faire le siége de Peschiéra. Une politique plus confiante, moins indécise, aurait conseillé au roi Charles-Albert de détacher un corps d'armée et de l'opposer au général Nugent, qui, à la tête de forces

considérables, avait occupé le Frioul, s'était emparé d'Udine et accourait au secours de Radetzky. Au lieu d'ordonner ce mouvement, qui lui eût permis d'attaquer et de battre séparément ses deux adversaires, le roi de Piémont appelait à lui l'armée romaine et attendait encore sa grosse artillerie. Tandis qu'il temporisait ainsi, les souverains d'Autriche et d'Italie, que menaçait la révolution, trouvaient le loisir de se reconnaître et de concerter leurs moyens de résistance.

Le roi de Naples avait été contraint par des insurrections victorieuses de donner une constitution libérale à ses peuples. Vers le 15 mai (le jour même où les factieux socialistes tentaient un mouvement à Paris) une émeute révolutionnaire eut lieu à Naples, et le roi, poussé à bout par les exigences de la démocratie italienne, accepta la lutte et triompha de l'anarchie. Cet événement exerça une fâcheuse influence sur les affaires de l'Italie septentrionale. Vingt mille hommes de bonnes troupes et trente pièces de canon étaient à la veille d'aller renforcer en Lombardie le contingent napolitain. Un corps d'armée fort de dix mille hommes et de seize pièces d'artillerie, commandé par le général Pépé et le général Stradella, s'était avancé jusqu'à Ferrare. Le roi Ferdinand rappela ces troupes, dont il avait besoin pour contenir ses propres sujets, et la campagne conduite par le roi Charles-Albert fut de plus en plus compromise.

Sur ces entrefaites les contingents autrichiens envoyés au secours de Radetzky descendaient des montagnes et menaçaient les insurgés de la Vénétie. Du 12 au 16 mai le général Nugent avait été arrêté par

la résistance de Vicence, ville que défendait alors le duc de Montéfeltro et qui était en outre protégée par un corps de huit mille volontaires des États romains. D'un autre côté le général Durando, tardivement envoyé sur le théâtre de l'action, rétrogradait de Bassano sur Mogliano afin de se trouver à portée, d'une part de couvrir Venise, de l'autre de venir en aide à Trévise. En dépit de ces dispositions, le général Nugent bombarda Vicence le 23 mai, et, le 24 mai, opéra sa jonction avec l'armée du maréchal Radetzky.

La forteresse de Peschiéra tomba, le 30 mai, au pouvoir de l'armée piémontaise, mais Radetzky avait mis le temps à profit pour relever l'esprit de ses troupes, recevoir des renforts et combiner un nouveau plan de campagne. Il marcha sur Milan et fut arrêté à Goïto par le roi Charles-Albert, qui, après un combat sanglant, le contraignit de rétrograder. Surpris par ce revers inattendu, il se replia sur Mantoue d'abord, bientôt après sur Vicence et Vérone. Durant le cours de ces incidents le général d'Aspre enleva aux insurgés lombards et vénitiens Padoue, Trévise et Palma-Nuova.

Charles-Albert avait étendu ses lignes du Tyrol jusqu'à l'embouchure du Mincio et le gros de son armée assiégeait Mantoue. Le maréchal Radetzky entreprit de forcer les lignes des Piémontais à Rivoli et de prendre à revers le reste de leur armée. La lutte fut opiniâtre et meurtrière; cinq mille Italiens, après avoir tenu tête à douze mille Autrichiens, furent rejetés derrière le Mincio; Charles-Albert essaya à son tour de

prendre les Autrichiens en flanc et de les séparer de Vérone. Ce mouvement échoua, et le 25 juillet l'armée autrichienne, d'ailleurs bien supérieure en nombre, battit à Custozza l'armée piémontaise et la rejeta en déroute sur le territoire lombard. Ce fut le signal des revers.

Durant le cours des événements militaires dont nous venons d'esquisser le souvenir on vit figurer dans les affaires de l'indépendance italienne deux hommes dont le nom sinistre devait se trouver associé à de nombreuses catastrophes révolutionnaires. Le propagandiste Mazzini, tout-puissant par la crainte qu'il inspirait aux uns, par la sombre sympathie qu'il inspirait aux autres, multipliait les efforts pour détruire en Italie l'idée monarchique et ce qui restait des notions d'ordre et de discipline; l'aventurier Garibaldi, récemment arrivé d'Amérique, offrait d'abord ses services au roi Charles-Albert; bientôt après, imprudemment éconduit par ce prince, il s'enrôlait dans la horde de la démagogie et apparaissait à l'Italie religieuse et amie de la justice comme une vivante menace, comme le plus redoutable soldat du désordre et de la révolte.

XXXVIII

La défaite de Custozza, bien qu'elle eût entraîné des pertes peu sensibles, n'en exerça pas moins un fâcheux effet sur l'esprit des soldats piémontais. Ils avaient fait des prodiges de valeur, à l'exemple du roi, qui s'exposa constamment à la grêle des balles; ils voyaient leur sang inutilement répandu; la fatigue,

des chaleurs caniculaires, le manque de provisions, joints au dépit d'une défaite, développèrent promptement les défauts d'organisation de l'armée et les germes de décomposition semés par la démocratie de Milan. Les Piémontais perdirent la conscience de leur force.

Le feld-maréchal Radetzky était victorieux ; il avait montré les qualités d'un grand capitaine par la manière dont il avait rassemblé des forces supérieures sur le champ de bataille ; il avait été excellent stratégiste, mais il avait moins excellé dans la tactique. Il ne s'était pas aperçu de sa grande supériorité de forces pendant toute la journée de la bataille ; il avait constamment attaqué les Italiens de front, au lieu de les tourner, ce qui aurait rendu la victoire plus rapide et plus complète ; il n'avait pas poursuivi l'ennemi avec vigueur. Il était vainqueur surtout par le découragement des Italiens, ayant versé peu de sang, ce qui ne diminue pas le mérite d'une victoire.

L'armée italienne se repliait sur Milan, vaincue et découragée, manquant de vivres et de munitions. Le 3 août Charles-Albert, après avoir abandonné la ligne de l'Adda, qu'il aurait pu défendre avec succès, arriva sous les murs de Milan. La population se prépara à se défendre ; mais le roi, déconcerté par ses récentes défaites, ne comptait plus sur le patriotisme vantard des insurgés et n'espérait point se maintenir longtemps dans une ville travaillée à dessein par les émissaires de Mazzini. Les Milanais se montrèrent froids et malveillants envers les Piémontais, qui venaient de verser leur sang pour leur indépendance. Sur ces entrefaites le ma-

réchal Radetzky parut devant la ville, et le combat s'engagea entre les vainqueurs et les vaincus de Custozza. Charles-Albert déploya une grande intrépidité personnelle; mais il ne tarda pas à reconnaître (trop tôt selon les Italiens) qu'il était impossible de prolonger la défense. Au fond, une bataille dans les rues de Milan aurait privé le Piémont de vingt-cinq mille hommes de ses meilleures troupes, de ceux qui ne s'étaient pas dispersés dans les jours de l'adversité et qui faisaient la force réelle de l'Italie. Une pareille bataille aurait mis la ville à feu et à sang, l'aurait exposée à être détruite par le pillage, comme cela arrive toujours dans les villes prises d'assaut. Les Autrichiens, qui avaient leur revanche à prendre pour les journées de mars, n'auraient pas ménagé le foyer de l'insurrection. Le seul parti qu'il convenait de prendre, c'était de conclure avec Radetzky une capitulation pour sauver la ville et l'armée. Les généraux Rossi et Lazzari, accompagnés de MM. Campbell, consul anglais, et de Reiset, chargé d'affaires de France, qui avait montré beaucoup de courage et d'intelligence, allèrent le soir au camp autrichien à travers une grêle de balles, parce que les avant-postes croates n'avaient pas reconnu leur caractère diplomatique. Les envoyés de Charles-Albert obtinrent de Radetzky plus qu'ils ne pouvaient espérer : la liberté de se retirer sur le Tessin avec armes et bagages, la promesse de bien traiter la ville, de respecter la vie et les propriétés des habitants, et douze heures après l'entrée des Autrichiens pour ceux qui voudraient quitter Milan. On ne pouvait désirer de meilleures conditions, et toutefois, le 5 août, lors-

que cette capitulation avantageuse fut connue en ville, le parti républicain se souleva contre le roi et l'armée, qu'il accusa de trahison. Un assez grand nombre de démocrates entourèrent le palais Greppi en criant : « Mort à Charles-Albert le traître! » On ferma les portes, on fit entrer des députés. Les paroles calmes du roi et de ses généraux persuadaient ceux qui pouvaient les entendre; mais, une fois sortis, ils ne pouvaient ou ne voulaient pas communiquer leur conviction à la foule. Le roi, menacé, outragé par les anarchistes, courut de sérieux dangers que ses fils vinrent partager avec lui. Cette situation ne pouvait durer. L'armée dégagea son souverain et battit en retraite, à la faveur de la nuit, indignée de l'ingratitude des révolutionnaires milanais. Le lendemain, 6 août, les Autrichiens occupèrent cette ville.

Un armistice fut conclu à Milan le 9 août; il stipulait la remise de la place et des forts; la limite des États respectifs devait servir de ligne de démarcation pour les deux armées. Les troupes et les vaisseaux sardes devaient être rappelés de Venise. La durée de l'armistice, fixée à quarante-cinq jours, pouvait être indéfiniment prolongée. Conformément à la capitulation, la forteresse de Peschiéra se rendit après en avoir reçu l'ordre du roi; car, jusqu'à la réception de cet ordre, le général Fédérici se défendit bravement contre les assiégeants et leur pesante artillerie et fit deux excursions. Le rocher d'Osopo, situé au pied des Alpes sur le Tagliamento, fut défendu par des volontaires vénitiens jusqu'au mois d'octobre. Venise se proclama de nouveau république; le général Pépé demanda aux

deux mille Piémontais présents dans cette ville s'ils voulaient renoncer au parti du roi pour passer au service républicain; ils repoussèrent cette proposition avec horreur et revinrent dans leur pays.

Les volontaires lombards se retirèrent vers Bergame et Brescia; mais, se voyant dans l'impossibilité de s'y maintenir, ils passèrent par la Suisse pour revenir en Piémont. Garibaldi conserva mille hommes près du lac Majeur, voulant y faire une guerre de partisan; entouré d'ennemis et n'ayant pas la sympathie des habitants du pays, qu'il était obligé de piller pour vivre, il quitta la Lombardie.

Les Autrichiens occupèrent sans résistance les duchés de Parme et de Modène. Le jeune duc de Parme, injustement emprisonné à Milan lorsqu'il se rendait en Piémont, revêtu d'un grade d'officier de la garde nationale, recouvra sa liberté et son pouvoir. Le général Welden entra dans les États du pape et poussa jusqu'à Bologne; mais, voyant que les habitants étaient prêts à se défendre et arrêté par les vœux du vénérable pontife, il revint sur ses pas. Telle fut, dans sa courte durée, la campagne de Lombardie.

XXXIX

La république française assista les bras croisés à ces événements qui déconcertaient le parti révolutionnaire. Le général Cavaignac n'osa prendre sur lui d'entraîner l'Assemblée à la guerre. Dans le conseil des ministres, le général Lamoricière et M. Bastide se prononcèrent seuls pour l'intervention. Leurs collègues

hésitèrent, et le général Cavaignac attendit, dans l'espérance que les destinées de l'Italie ne tarderaient pas à être remises aux délibérations d'un congrès. Délivrée de la crainte d'une intervention, contre laquelle elle n'aurait point essayé la lutte, l'Autriche sentit qu'elle pouvait user librement de sa force, et elle retira, l'une après l'autre, toutes les concessions que la peur lui avait arrachées.

Et toutefois ce qui se passait dans les provinces du royaume de Naples donnait à réfléchir aux plus aventureux ennemis de la liberté. L'armée du roi Ferdinand avait, il est vrai, terrassé la révolution à Naples même, mais les montagnards de la Calabre ne semblaient pas disposés à subir le joug sans résistance. On ne put les réduire qu'au prix de beaucoup de sang.

XL

En Sicile le gouvernement de Ferdinand II poursuivait énergiquement le système de répression et de compression qui devait mettre fin au soulèvement de l'île. Par l'effet des suggestions de l'Angleterre l'opinion sicilienne s'engageait chaque jour davantage dans l'idée d'un royaume séparé à constituer en dehors de l'autorité de Naples. Le 12 juillet le duc de Gênes, second fils du roi Charles-Albert, fut proclamé à Palerme roi de Sicile sous le titre d'Albert-Amédée. Ce prince refusa les bénéfices de cette élection. Au fond le vrai mot de l'insurrection italienne était partout « république; » la monarchie n'était conservée qu'à titre de forme transitoire. Les provinces

siciliennes, en proie à la division et à l'anarchie, commençaient à marchander l'obéissance au gouvernement provisoire établi à Palerme. Le roi de Naples, informé de ces dispositions, jugea que le moment était opportun de faire rentrer la Sicile sous ses ordres. Le 30 août il chargea le général Filangiéri de soumettre par les armes l'île révoltée. Le 3 septembre la flotte royale ouvrit le feu contre Messine. Les rues étaient partout dépavées et barricadées, les maisons démantelées, et l'enthousiasme des Siciliens s'exaltait jusqu'au fanatisme le plus aveugle. Le 6 septembre Filangiéri fit sortir sa flotte de Reggio, fit taire en passant les batteries de Messelles, débarqua sur les récifs de la côte avec dix canons de campagne, et fit éloigner les vaisseaux pour ôter à ses soldats la possibilité de se rembarquer. Il s'avança contre Messine, tandis que le général Pranio, commandant de la citadelle, faisait de son côté une sortie vigoureuse ; mais le feu des assiégés et l'heure avancée ne permirent pas de prendre la ville en ce jour. Les défenseurs de Messine se croyaient vainqueurs; pleins d'une joie sauvage ils se livraient au pillage et au désordre. Ayant tué quelques prisonniers qu'ils avaient faits aux Napolitains, ils mutilèrent leurs restes d'une manière atroce et firent rôtir de la chair humaine. Or le lendemain Filangiéri fit recommencer l'attaque par la position de Campanaro-Longo, dans le village de Gazi ; l'ayant enlevée, il occupa le village de Cantessa et les faubourgs de Messine. Chaque position coûtait beaucoup de sang; il fallait enlever les maisons une à une. Le général Pranio,

qui était sorti de son côté, fit sa jonction avec les troupes de Filangiéri au couvent de la Madeleine. Ce poste, muni de douze canons, fut défendu avec acharnement; les quatre fils du général Stoekalper y trouvèrent la mort. Le soldat Aunet enfonça une grille de fer qui fermait l'entrée d'un portique sans périr; on fit une brèche dans le mur, on enleva le couvent, on le brûla, tuant tous ceux qui se présentaient. Cette position étant aux portes de la ville, les Napolitains commencèrent à escalader les murs, les maisons, les barricades, s'aidant du fer et du feu. L'incendie s'était déjà déclaré dans cinq ou six endroits différents, soit par le feu des assiégeants, soit par celui des assiégés, qui était maladroitement dirigé. Après trois jours de combat la garnison de Messine, renonçant à une défense impossible, s'enfuit dans les montagnes; mais avant de quitter la ville elle la saccagea, pillant et tuant les habitants. Les malheureux citoyens de Messine, livrés à une terreur panique, fuyaient dans les champs ou sur la mer; ceux qui ne trouvaient pas de bateau entraient dans l'eau jusqu'à la ceinture. Les vaisseaux français *l'Hercule* et *le Panama*, le bateau anglais *le Bulldog* étaient surchargés de fugitifs. Les premiers à fuir étaient les chefs du gouvernement révolutionnaire; blottis à fond de cale, ils parlaient encore des Napolitains avec mépris et voulaient donner des ordres; mais le capitaine français leur dit : « Lorsqu'on obéit à la peur on n'a pas le droit de commander à des braves. Si vous voulez parler en maîtres il faut aller où vos frères combattent ! »

La prise de Messine donnait aux Napolitains une

base d'opérations qui ne permettait pas aux Siciliens une longue résistance; Mélazza et Catane capitulèrent. Un armistice, ménagé par les amiraux français et anglais, mit un terme à l'effusion du sang, et on put prévoir que l'insurrection ne tarderait pas à fléchir sous la force.

Les événements dont Rome était le théâtre préoccupaient bien autrement l'attention de l'Europe et les sollicitudes de la France.

XLI

On a déjà vu que Pie IX, résistant aux conspirateurs, dont les manœuvres lui étaient révélées, avait refusé, comme père commun des fidèles, d'associer ses armées aux troupes italiennes qui guerroyaient contre l'Autriche et combattaient pour détruire, dans la Péninsule, l'œuvre des traités de Vienne. Vainement avait-il essayé de rassurer les amis d'une liberté honnête; vainement avait-il appelé au ministère le comte Térence Mamiani, dont le nom était cher au parti du mouvement; ces concessions n'avaient amené entre lui et ses ennemis qu'une trêve de courte durée, et les révolutionnaires voulaient mener à terme un sytème qui consistait à isoler le pape de ses cardinaux et à le retenir virtuellement captif dans son palais, en conservant encore à son égard de grandes formes de respect. L'action extérieure de la diplomatie tendait à aggraver les difficultés de cette situation au lieu de les résoudre. Tout en se maintenant dans le principe de la non-intervention, la république fran-

çaise encourageait les espérances militaires de l'Italie et rassemblait, comme une menace pour l'Autriche, une armée sur les versants occidentaux des Alpes. Quant au cabinet anglais, par suite de son antipathie jalouse contre la France, il suivait une politique diamétralement opposée à celle de M. Bastide; cessant, à cette heure, de patroner en Italie toutes les insurrections, il négociait à Naples et à Florence pour amener l'isolement du Piémont dans sa lutte contre l'Autriche. Il reconnaissait le blocus de Venise par l'escadre impériale et insistait auprès du pape pour qu'aucune troupe romaine ne fût envoyée à Charles-Albert pour combattre sous ses ordres en faveur de l'indépendance italienne.

Le peuple romain était en possession d'une charte constitutionnelle qu'il devait à la généreuse confiance du pape-roi. Les obscures délibérations de la Chambre élective étaient plus ou moins dominées par le parti révolutionnaire. Au dehors l'émeute se trouvait presque en permanence et s'exaltait à chaque prétexte. Les prêtres, les couvents, les écrivains religieux étaient menacés par des sicaires mazziniens. Dans les premiers jours du mois d'août 1848 la Chambre romaine se déclara en permanence et somma le pape de déclarer la guerre à l'Autriche. Pie IX s'y refusa. La populace, furieuse, se livra aux plus déplorables excès; les émeutiers parcouraient la ville avec des torches en criant : *Mort aux prêtres! à bas le pape!* Les Autrichiens venaient d'entrer à Ferrare; Pie IX protesta contre l'occupation de cette ville, et les troupes allemandes se retirèrent. Le 16 septembre le

ministère que le pape avait subi donna sa démission, et le souverain pontife se vit réduit à charger de la direction des affaires de l'État le célèbre comte Pellégrino Rossi, ancien pair de France, dont le nom offrait peu de garanties catholiques. Naturalisé Français, le comte Rossi obtint du général Cavaignac la permission de servir Pie IX en qualité de premier ministre, et bientôt après, trompant les craintes des amis de la religion, justifiant la noble confiance du saint-père, il prit en main le pouvoir et entreprit courageusement de faire reculer la révolution.

XLII

Les sicaires de Mazzini ne trouvaient pas leur compte à la conduite ferme et intelligente du comte Rossi. Ils organisèrent contre lui de sourdes trames et dévouèrent sa tête aux vengeances des sociétés secrètes. Le généreux ministre ne fléchit pas devant le danger; il appela dans Rome des renforts de troupes. Leur présence excita l'indignation de la garde nationale romaine, qui subissait docilement les inspirations des conspirateurs. Le 15 novembre, jour désigné pour l'ouverture des Chambres, le comte Rossi reçut un billet conçu en ces termes : « Gardez-vous bien d'aller au Corps législatif; la mort vous y attend. » Sans avoir égard à cet avertissement il se rendit auprès du saint-père, qui lui donna la bénédiction que le ministre obtenait pour la dernière fois. Comme il descendait l'escalier il rencontra un prêtre, qui lui dit à l'oreille : « Ne sortez pas, ou vous êtes

mort! » Le comte répondit : « La cause du pape est la cause de Dieu. »

En marchant le ministre repassait dans sa mémoire le discours qu'il allait prononcer et dont le manuscrit a été conservé. Le comte Rossi rappelait les bienfaits émanés de Pie IX ; obligé de faire allusion aux déceptions, aux agitations, aux fausses doctrines qui troublaient l'Italie, il attribuait le mal au temps de transition, le bien aux hommes. Il annonçait que l'armée serait portée au chiffre de vingt-quatre mille hommes, tout en indiquant les moyens de ramener l'équilibre dans le budget. Il prévoyait en 1849 un déficit d'un million, mais en 1850 les recettes devaient égaler les dépenses. Rome, à son avis, a de grandes ressources pour l'avenir : la richesse du sol et le voisinage de deux mers qui facilitent le commerce. Les Romains ne payent que trois scudi par tête, tandis que les Français en payent neuf, les Anglais dix. En augmentant la production ils pourront payer davantage. Le ministre ajoutait : « En quelques mois Sa Sainteté a accompli d'elle-même une œuvre qui aurait suffi à la gloire d'un long règne et a donné aux chefs des nations les plus nobles exemples de sagesse civile. L'histoire impartiale et véridique répétera, et à bon droit, en racontant les actes de ce pontificat, que l'Église, inébranlable sur les fondements divins et inflexibles de la sainteté de ses dogmes, comprend et seconde toujours avec une admirable prudence les honnêtes changements des choses de la terre et les mouvements que la Providence imprime à la vie des peuples. »

Arrivé sur la place du palais, que semblaient protéger deux bataillons de la garde civique, le ministre entendit sortir de la foule des clameurs injurieuses et leur opposa le dédain et le mépris. Comme il avançait d'un pas ferme sous le péristyle de la chancellerie, il fut soudainement enveloppé par les conjurés et tomba atteint d'un coup de poignard qui lui coupa la gorge. Ce crime demeura impuni, vanté et glorifié par la perversité ou la peur. La Chambre écoutait la lecture du procès-verbal, faisant semblant d'ignorer le crime commis à la porte de ses séances. Informée plus tard officiellement de ce forfait, elle entendit en silence les détails du meurtre. Parmi les représentants du pays pas une seule voix ne s'éleva pour blâmer cet horrible attentat. Au bas de l'escalier, dans la place, la garde civique était en armes; personne n'arrêta le meurtrier, personne même n'en manifesta l'intention. Le criminel fut conduit en triomphe dans la ville par ses complices, auxquels se joignirent quelques dragons et carabiniers. Ils chantaient un cantique nouveau : « Bénie la main qui poignarda Rossi ! » Le fer de l'assassin, couronné de fleurs, fut exposé dans le café des Beaux-Arts à la vénération du public. Les meurtriers de Rossi vinrent insulter sa veuve en la forçant, par une cruelle ironie, d'illuminer sa maison. Les journaux romains approuvèrent le crime comme l'expression nécessaire du suffrage universel. A Bologne un des conjurés disait en regardant sa montre: « Il est arrivé un grand événement : Rossi a cessé d'être dangereux. » A Livourne la populace vint avec des cris de joie devant le palais du gouverneur, le

docteur Pigly, qui ne trouva que des paroles de sympathie pour un des fils de *l'ancienne république romaine* qui avait tué Rossi. On aurait cru entendre, dans les fêtes d'Athènes, retentir les chants de gloire composés pour éterniser le dévouement d'Harmodius et d'Aristogiton. Ces infâmes parodies épouvantèrent l'Europe.

XLIII

Le lendemain, 16 novembre, le parti révolutionnaire était seul maître de Rome, et Pie IX, assiégé dans son palais du Quirinal, entouré d'assassins et ne sachant comment sauver les victimes, voulut épargner aux conjurés le crime à jamais exécrable, depuis le déicide, de tremper leurs mains dans son propre sang. Il subit le ministère que lui imposait l'insurrection et qui comptait dans ses rangs plusieurs affidés de Mazzini. Lorsque les hordes qui le retenaient captif se furent pour un moment retirées, Pie IX déclara au corps diplomatique, appelé près de sa personne, qu'il n'entendait participer en rien aux actes des ministres que lui imposait une faction victorieuse et qu'il n'acceptait que pour arrêter l'effusion du sang. Pendant qu'il protestait, pour que l'Europe ne prît pas le change, Joseph Galetti, l'un de ses ministres, faisait désarmer la garde suisse, attachée au service du saint-père, et ne plaçait auprès de Pie IX qu'un rassemblement de démagogues qui s'intitulaient la garde civique.

Ainsi le chef vénérable de l'Église était devenu pri-

sonnier d'État. Ses communications avec le dehors étaient gênées par une surveillance jalouse; sa voix n'était plus libre; on publiait des mensonges en son nom. La proclamation des nouveaux ministres se couvrait du voile de la modération et de l'autorité nominale du saint-père. Cet état de choses était pire qu'une prison pure et simple, car il pouvait induire en erreur des hommes de bonne foi, mais ayant la vue basse. La conscience de tous les catholiques était inquiète. Le pape ne pouvait plus gouverner ni ses États, ni le monde catholique. Il pouvait craindre qu'on ne voulût le contraindre, comme on l'avait fait quand il était libre encore, à commettre des actes contraires à sa conscience, qu'on ne le persécutât plus encore à cause de sa résistance, et qu'on ne mentît en publiant de sa part des faits mensongers. La résistance matérielle étant donc devenue impossible, il devait épargner aux séditieux de nouveaux crimes. Tous ces motifs, ainsi que les conseils des ambassadeurs étrangers, le poussaient à quitter Rome, mais il hésita longtemps avant de consentir à s'éloigner de son diocèse. Enfin, après huit jours de captivité, le saint-père reçoit un paquet de l'évêque de Valence : c'était la pyxide qui servait à Pie VI pour porter le très-saint Sacrement pendant son exil; le pape prit ce cadeau pour un avis du Ciel et n'hésita plus à quitter la cité rebelle. L'évasion n'était point facile; mais à l'aide des ambassadeurs de France et de Bavière le pape réussit à fuir et à se réfugier à Gaëte, sur les terres du roi de Naples (25 novembre).

XLIV

Tandis que Pie IX, chassé de ses Etats par une sanguinaire anarchie, rendait grâce à Dieu qui avait protégé sa fuite et adressait à toutes les Églises et à toutes les cours une protestation contre les événements accomplis à Rome, la maison d'Autriche, menacée par de nouvelles explosions révolutionnaires, n'avait jamais été plus voisine de sa perte.

A la suite des mouvements que nous avons mentionnés plus haut, et qui avaient bouleversé l'Allemagne dans le sens d'une transformation démocratique, dès la fin de mars on avait décidé à Heidelberg qu'une grande assemblée des principaux chefs du libéralisme germanique, recrutés dans les divers États de la Confédération, se réuniraient en *diète du peuple* et siégeraient à Francfort avec les pouvoirs d'un parlement national. Le parlement devait commencer ses travaux le 18 mai.

La démocratie allemande choisissait, un peu à la hâte, les représentants qui allaient (du moins l'espérait-elle) renouveler l'organisation politique et constituer l'unité de la patrie; sur ces entrefaites les événements suivaient en Allemagne une marche rapide, fatale, et les gouvernements se trouvaient entraînés dans une série de dangers et de luttes dont personne n'osait entrevoir l'issue.

La Prusse, en dépit des scènes sanglantes de Berlin, avait aidé son roi à comprimer les tentatives insurrectionnelles des Polonais de Posen; Miéroslawski

était emprisonné dans une forteresse, et ceux de ses compagnons d'armes qui avaient partagé sa défaite se dispersaient au loin dans l'exil. Quant à l'empereur d'Autriche, tout contraint qu'il s'était vu de fléchir sous la pression et la menace de la démocratie de Vienne, il s'attachait de tout son pouvoir à comprimer l'explosion du mouvement révolutionnaire en Hongrie.

Comme on l'a vu, à la suite de l'insurrection de Vienne (19 mars), un ministère libéral avait été donné à la Hongrie, sous la présidence du comte Batthiany, et l'archiduc Étienne avait été nommé vice-roi de ce pays; en même temps s'était écroulée une portion de l'édifice féodal qui, depuis plusieurs siècles, pesait sur les peuples de l'Europe centrale et orientale; la noblesse hongroise, par l'organe de ses représentants, avait voté d'enthousiasme l'abolition de ses priviléges; elle admettait l'égalité de tous devant la loi, elle supprimait la distinction des classes, elle renonçait à être une caste pour faire partie de la nation. L'avocat Kossuth dirigeait ce mouvement et avait fait voter par la seconde Chambre, sans l'intervention de celle des Magnats, une adresse à l'empereur, véritable programme de la révolution. On y demandait la nomination d'un ministère purement hongrois, responsable devant la Diète de tous les actes du pouvoir; une nouvelle représentation de la population entière, sans distinction de rang ou de naissance; l'organisation d'une garde nationale; la translation de la Diète de Presbourg à Pesth; enfin une constitution libérale pour tous les autres États de l'empire.

XLV

Or, en même temps que la nationalité maggyare grandissait ainsi pour le péril de l'Autriche déjà aux prises avec les races italiennes, une autre agitation, plus inconnue, plus grave peut-être pour l'avenir, naissait parmi les populations slaves de l'empire, et la ville de Prague était, elle aussi, le centre de prétentions nouvelles. Égalité des deux races devant la justice et devant l'autorité; obligation pour tout employé de parler les deux langues; fusion de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie, garantie par l'unité d'une Diète commune, qui se tiendrait tantôt à Brienne, tantôt à Prague; élargissement des bases de la représentation nationale; administration élective et indépendante pour les municipalités et pour les revenus municipaux; oralité et publicité des débats judiciaires; liberté absolue de la presse; une chancellerie responsable siégeant à Prague; l'armement du peuple; la suppression des droits féodaux, des corvées, des justices privilégiées; le service militaire obligatoire pour tous; la liberté personnelle assurée; l'égalité de toutes les confessions, tel était dans son ensemble un peu hâté le programme formulé par les Tchèques.

Après la révolution de mars l'Autriche avait étudié sérieusement les besoins révélés par ces exigences.

Le ministère autrichien, renouvelé, appela le publiciste Schafarik à Vienne pour s'éclairer sur les besoins de la littérature et de l'enseignement slaves.

Toutes ces concessions répétées de jour en jour depuis le commencement d'avril en amenèrent une plus définitive encore, et un rescrit impérial du 8 avril ne laissa plus rien à désirer aux patriotes de Prague. Toutes leurs demandes étaient purement et simplement homologuées. L'empereur accordait tout, droits politiques et restauration nationale. L'héritier présomptif de l'empire, le jeune François-Joseph, fils de l'archiduc François-Charles, était nommé vice-roi de Bohême. La Bohême devenait ce qu'elle avait cessé d'être depuis des siècles, un royaume à part, comme la Hongrie, et le réveil de son indépendance d'autrefois coïncidait avec l'inauguration des plus larges libertés de l'ère moderne.

Au fond, et par la pratique, les Tchèques gagnaient même tout de suite plus que l'égalité. Le rescrit du 8 avril établissait sans réserve que tous les employés de l'État devraient en Bohême parler les deux langues.

L'obligation qu'on avait faite aux Tchèques d'apprendre la langue allemande tournait maintenant au désavantage de l'Allemand lui-même, qui ne s'était jamais familiarisé avec la langue tchèque. Il se trouvait aussi des districts tout germaniques, le cercle de Leitmeritz, celui de Saatz, celui d'Elbogen, où l'on ne devait jamais voir que des fonctionnaires tchèques. Puis, à l'inverse de l'ancien état de choses, la Bohême aurait des écoles exclusivement tchèques et n'en aurait point qui fussent exclusivement allemandes. Le rescrit accordait enfin cette *autorité particulière et responsable* que les patriotes voulaient installer à Prague pour être gouvernés en dehors de l'ensemble

général des États autrichiens, et les Allemands de la Bohême, qui forment les deux cinquièmes de la population, se sentaient par là comme retranchés de la mère patrie. Les Allemands s'apercevaient peut-être tardivement que la révolution de Vienne et la surexcitation des esprits dans la capitale de la Bohême servaient avant tout cette nationalité dissidente qui n'avait cessé, depuis des années, de se préparer à la résurrection et d'en épier le moment.

XLVI

De Prague, et grâce à de nombreux émissaires, l'agitation rayonnait dans les villes de district et dans les campagnes. Point d'élections pour Francfort! Plus de communauté avec l'Allemagne! Le cri de ralliement courait et se répétait partout. Cette situation se prolongea durant le mois de mai.

A Prague la rue fut souvent troublée par l'émeute, et la garde nationale et la *légion philosophique*, seules forces qui restassent organisées pour la défense de l'ordre, se divisaient de plus en plus sur la question de savoir en quelle langue on devait commander; les exaltés se permettaient tout. Le 10 mai la garde nationale et le peuple furent invités, par convocations anonymes, à s'assembler devant l'hôtel de ville; on voulait délivrer un éditeur tchèque arrêté pour un pamphlet incendiaire. Un agitateur du nom de Faster monta au tribunal et dit que le peuple était là, que la troupe ne tirerait pas contre lui, qu'il s'entendait avec la garde nationale, qu'on ne lais-

serait pas pierre sur pierre si le patriote arrêté n'était point élargi. Le tribunal céda, et la foule victorieuse emmena en triomphe le prisonnier dans un fiacre dont elle détela les chevaux pour le trainer elle-même, cassant les vitres sur son chemin. Ce ne fut point la vraie garde nationale qui commit ces excès; elle s'en indigna, les désavoua, les réprima; les coupables étaient dans le *Swornost*, que le comte de Them voulait en vain dissoudre. Le Swornost comptait plus de six cents hommes à Prague, plus de dix mille dans tout le pays. Son chiffre grossissait tous les jours. Les étudiants, déjà enrégimentés dans la *Slavia* sous le patronage de Schafarik, se mêlèrent aux artisans dans le Swornost.

XLVII

Évidemment le courant révolutionnaire qui entrainait alors l'Allemagne et l'Europe à la suite de la France était soumis à une action secrète, à une direction occulte. La simultanéité des tentatives anarchiques qui avaient éclaté le même jour, 15 mai, à Paris, à Vienne, à Berlin, à Cracovie, à Naples, avait dévoilé cette communauté de complots contre l'ordre social. Partout ailleurs la démagogie avait été tenue en échec; à Vienne elle parut triompher un instant, mais elle ne tarda pas à être embarrassée de sa victoire.

Depuis le 15 mars toutes les lois répressives étaient annihilées ou non avenues; la licence des journaux était arrivée à un point incroyable. L'Université était

devenue pour ainsi dire le véritable gouvernement! Quelques centaines de jeunes fous prenaient l'initiative de tous les projets de lois, nommaient les ministres, les renversaient et donnaient le signal de tous les mouvements populaires. Ces étudiants n'étaient eux-mêmes que les agents involontaires d'une influence occulte étrangère. L'organisation secrète de la démagogie européenne dirigeait les têtes enthousiastes avec des mots sonores, avec des théories philosophiques. A Paris, à Londres, à Berlin, à Vienne, à Naples, à Rome, à Milan, à Turin, en Suisse, cette société secrète, organisée pour le bouleversement de l'Europe, étendait partout ses ramifications; soldats aveugles, les peuples obéissaient sans comprendre.

Le 15 mai au matin l'Université s'agitait à Vienne; des ouvriers payés se rassemblaient sous ses ordres. Une proclamation affichée à l'Université engageait toutes les légions académiques à s'y rendre armées. Aussitôt le rappel fut battu dans tous les faubourgs; la garde nationale se mit en mouvement sans comprendre même de quoi il s'agissait. La troupe, expulsée de la ville, attendait sur les glacis, tandis que la garde nationale occupait toutes les portes et les places publiques. Vers le soir les étudiants en masse, avec leurs fusils chargés et accompagnés d'ouvriers armés de pelles et de pioches, se dirigèrent vers le palais. Alors seulement on apprit qu'il s'agissait d'une pétition à l'empereur; la plupart des bourgeois eurent la faiblesse de sanctionner par leur attitude ce mode de présentation menaçant et factieux. La pétition

imposait au gouvernement impérial l'établissement immédiat d'un régime représentatif basé sur le suffrage universel; elle exigeait du souverain une adhésion complète à la grande unité allemande et faisait passer l'action répressive des mains de l'armée dans celles de la garde nationale. Les factieux n'entendaient point, d'ailleurs, que la puissance législative fût exercée par deux Chambres; ils n'en admettaient qu'une seule, élue par le peuple, et qu'ils déclaraient investie d'une sorte d'omnipotence.

Ils étaient armés, ils avaient la force, ils dictaient la loi; le gouvernement consentit à tout, mais l'empereur se réserva de revenir sur des concessions arrachées par la menace. Deux jours après, Sa Majesté partit pour Schœnbrunn, d'où elle se rendit dans le Tyrol, suivie de tous les membres de son auguste famille. Ce départ, qui ressemblait à une fuite, consterna les réformateurs modérés et fut une cause de joie pour les révolutionnaires. Plusieurs de ces derniers poussèrent l'audace jusqu'à essayer de proclamer la république, mais le bon sens public fit justice de cette tentative et les masses demeurèrent fidèles à la maison de Habsbourg. Tandis que l'insurrection triomphait ainsi dans la capitale de l'Autriche, des démonstrations menaçantes avaient lieu à Berlin pour interdire au roi de rappeler près de sa personne son fils, le prince royal, que l'on supposait hostile aux idées nouvelles.

Telle était la situation de l'Allemagne lorsque s'ouvrit à Francfort ce parlement qui avait pour principale mission d'établir et d'organiser l'unité germanique.

XLVIII

Le 18 mai les membres de l'assemblée nationale de Francfort se rendirent en grand cortége de la salle des Empereurs du Rœmer à l'église Saint-Paul; les cloches sonnant à toute volée répondaient au bruit du canon tiré sur les bords du Mein. La garde nationale formait la haie pour rendre honneur aux députés. Le parlement allemand présentait d'ailleurs un singulier spectacle. Recruté de préférence, comme on l'a vu plus haut, dans les rangs de la démocratie, il ne représentait guère que les intérêts des classes inférieures; l'aristocratie, si puissante en Allemagne, la haute noblesse, l'armée ne comptaient dans l'assemblée qu'un très-petit nombre de délégués; les noms qui faisaient la gloire de l'Allemagne, ceux de Humboldt, de Schwanthaler, de Grimm, de Savigny, de Liébig, de Thiersch, ne figuraient pas sur la liste des députés; à leur place on pouvait y rencontrer le nom de l'apostat Ronge, celui de Robert Blum, caissier du théâtre de Leipzig. Quelques illustrations de la diplomatie, de l'administration, du professorat et de la presse, attiraient les regards de la foule, et dans ce nombre d'hommes bien connus on remarquait Henri de Gagern, autrefois fondateur de la *Burschenschaft*, le comte d'Arnim, M. de Schmerling, M. Abel, M. Camphausen, le poëte Uhland, MM. Arndt et Jahn, et M. Fitz, l'un des chefs du parti exalté à Mayence. En somme la démagogie était là en grande majorité.

M. de Gagern fut élu président. En prenant place au fauteuil il indiqua le rôle qui était réservé à l'assemblée. « L'Allemagne, dit-il, veut *être une*, elle veut être un grand empire régi par la volonté nationale, avec le concours de toutes les classes de citoyens et de tous les gouvernements. Voilà l'idéal que l'assemblée devra réaliser. » Il était plus facile de proposer et d'entrevoir le but que de l'atteindre. Il fallut près de deux mois pour s'entendre sur la forme qu'on donnerait au pouvoir exécutif. On nomma un *vicaire de l'empire*, qui fut un prince autrichien, l'archiduc Jean, frère de l'empereur François Ier. Le nouveau vicaire de l'empire mit aussitôt fin à la Diète créée en 1815 et qui était l'objet de toutes les haines libérales (12 juillet). Quelques jours après il forma son ministère, à la tête duquel il plaça M. de Schmerling, l'un des chefs du parti opposé en Autriche à la politique du prince de Metternich. Les souverains des différents États acceptèrent tout ce qui se faisait à Francfort; la révolution triomphait alors partout; les princes laissaient s'écouler le torrent pour en diriger ensuite plus sûrement le cours.

Le parlement de Francfort montra bientôt des dispositions qui auraient amené une guerre générale s'il avait entraîné l'Allemagne après lui. La démocratie est de sa nature envahissante; les démocrates allemands déclaraient que le Limbourg, réuni à la Hollande depuis 1839, devait faire partie de l'empire; que les duchés de Holstein et de Lauenbourg devaient être détachés du Danemark; que la Prusse ferait bien de conquérir le Sleswig, où il se trouvait des Alle-

mands. Un député rappela que l'Alsace est allemande; tous se prononçaient en faveur de la guerre faite par l'Autriche en Italie, c'est-à-dire qu'ils voulaient réunir à l'empire tout ce qui était allemand et ne rien perdre de ce qui ne l'était pas.

XLIX

Tandis que le parlement de Francfort, dominé par ses entraînements démocratiques, entreprenait de doter l'Allemagne d'une constitution unitaire, aux « bienfaits » de laquelle ce pays ne semblait nullement préparé, la révolution suivait sa marche à Berlin, en Autriche, en Hongrie, partout où elle avait des droits à nier, des priviléges à détruire, la souveraineté du peuple à asseoir sur des bases impossibles.

A Berlin les états généraux reprenaient le cours de leurs travaux parlementaires. Depuis près de deux mois ils avaient nommé une commission chargée de modifier et de réviser le pacte fondamental du royaume; ce qu'on savait du travail de cette commission ne permettait plus au ministère monarchique de rester aux affaires; l'administration qui avait la confiance du roi se retira, et une émeute sanglante troubla, le 14 juin, la capitale de la Prusse. Les agitateurs étaient en force à Berlin, mais les provinces ne leur venaient point en aide et neutralisaient leurs tentatives en refusant de s'y associer; cependant le parti révolutionnaire ne se laissait point aller au découragement, et le 21 août une nouvelle insurrection éclata dans la ville. Le peuple, cédant aux sugges-

tions des meneurs, voulait en finir avec le ministère que dirigeaient alors MM. d'Auerswald et Maercker; l'hôtel du président du conseil fut attaqué par une multitude furieuse que la garde bourgeoise dut refouler à la baïonnette sur la Wilhemstrasse; des barricades furent élevées près de la Behrenstrasse et de la Friédrichstrasse, et des collisions meurtrières eurent lieu sous les Tilleuls. Ces agitations anarchiques ajoutaient aux graves embarras qui surgissaient, pour le gouvernement prussien, de l'injuste agression par lui engagée contre le Danemarck et qu'il parvint à suspendre à l'aide d'un armistice..

Sur ces entrefaites l'empereur d'Autriche, retiré à Inspruck, avait essayé par un manifeste de prendre l'opinion publique pour juge entre lui et les insurgés victorieux à Vienne. Les Tchèques hésitaient entre leur souverain et ses ennemis. Leurs sympathies parurent d'ailleurs se concentrer sur l'empereur, et le *comité national*, siégeant à Prague, protesta dans une adresse énergique contre la révolte des factieux de Vienne. Par le même acte l'empereur était supplié de venir fixer sa résidence en Bohême, où il comptait d'aussi nombreux fidèles que dans le Tyrol. Les Bohêmes, *désolés du cruel outrage* par lequel on avait récompensé de sa générosité leur *bien-aimé seigneur et roi*, s'unissaient du fond de l'âme au cri de tous les cœurs : « Tout pour notre César et roi Ferdinand! nos biens et notre sang pour lui, qui a reconnu les droits nationaux de ses peuples! » On le suppliait d'ouvrir en personne les prochains états de Bohême, « la première Diète que dût éclairer le soleil de la liberté. » Ainsi, autour

de l'empereur et roi se manifestaient deux éléments divers, la fidélité d'une partie de ses peuples, la révolte de l'autre. Tandis que les insurgés viennois, d'accord avec les députés assemblés au parlement de Francfort, voulaient constituer une et forte la nationalité allemande, en Bohême on cherchait à organiser l'unité slave, alors qu'en Hongrie on invoquait les droits des races maggyares ; celles-ci, de longue main disposées pour l'insurrection ; élevaient à leur tour des volontés dominatrices ; elles prenaient l'attitude d'une nationalité conquérante. Les Slaves, déterminés à résister à ces prétentions, les Illyriens, les Croates eux-mêmes parlaient de provoquer le rappel de l'union, et on voyait prêts à se briser les liens pesants qui, depuis les traités de Vienne, tenaient enchaînés dans le même faisceau autrichien des peuples nombreux et rivaux, les Italiens, les Polonais, les Bohêmes, les Maggyares, les Illyriens, les Croates et les Valaques.

Il était difficile aux peuples de l'Europe occidentale de se rendre compte du véritable caractère de cette agitation, dont ils ne pouvaient comprendre les causes, dont le but réel échappait à l'observateur, et qui se manifestait d'une manière contradictoire et diverse, sans cesser d'être, pour chaque pays, la revendication du système de l'autonomie, de la séparation et du retour à la nationalité primitive des races.

L

Les faits extérieurs semblaient toutefois parler d'eux-mêmes. La Lombardie et la Vénétie étaient

soulevées; les Tchèques essayaient de reconstituer une Bohême indépendante; les Maggyares cherchaient à détacher la Hongrie du reste de l'empire, et Ferdinand Ier était en fuite. Toutes les différentes races dont la réunion formait les États de Ferdinand revendiquaient à la fois leur nationalité et des droits politiques; c'était une dislocation générale.

La révolution s'accomplit d'abord assez paisiblement en Bohême; les états convoqués à Prague (2 juin) se contentèrent d'obtenir l'égalité des races, qui aurait assuré la supériorité des Slaves, plus nombreux que les Allemands dans l'empire d'Autriche. Mais les meneurs voulaient aller plus loin; ils demandèrent l'organisation d'une garde nationale à Prague (12 juin). On rejeta cette demande. Aussitôt des barricades s'élèvent, un combat s'engage avec les troupes autrichiennes. La princesse de Windisch-Graetz (1) fut tuée à une fenêtre, un de ses fils tomba mortellement blessé, le prince de Windisch-Graetz faillit lui-même être pendu, et les troupes impériales furent chassées de la ville. Les Autrichiens bombardèrent Prague et s'en remirent en possession après une lutte acharnée (14 juin). Le soulèvement de la Bohême fut terminé.

LI

La Hongrie ne fut pas aussi facile à soumettre. Kossuth et l'archiduc Étienne, qui partageait ses vues, profitaient de leur position pour rendre ce pays tout

(1) Née princesse de Schwartzenberg, en 1796.

à fait indépendant de la cour de Vienne; mais les Maggyares, qui cherchaient ainsi à relâcher les liens de leur dépendance, s'efforçaient en même temps de resserrer ceux qui rattachaient à la Hongrie la Transylvanie et la Croatie, c'est-à-dire qu'ils violaient à l'égard des Valaques, des Slaves et des Croates, les droits qu'ils revendiquaient vis-à-vis de l'Autriche.

Entre ces nationalités jalouses de la prépondérance des Maggyares, les Croates et les Serbes étaient à la fois les plus fanatiques, les mieux organisés, les plus capables de reconquérir leur indépendance.

Le gouvernement autrichien profita habilement de ces divisions et de cet antagonisme. Secondé par la propagande russe du parti qui s'intitule *panslaviste*, il s'assura, au moyen de faveurs et de promesses de tout genre, un soldat croate, distingué parmi les siens par sa haine contre les Hongrois, par son zèle pour le panslavisme, par son intelligence, son activité et quelques talents militaires, le colonel Jellachich. Mandé à Vienne par le baron de Kulmer, qui l'avait désigné à la cour comme très-capable de jouer un rôle, il s'était vu en moins de huit jours promu au grade de feld-maréchal lieutenant, nommé commandeur de plusieurs ordres et enfin administrateur civil et militaire de la Croatie, avec le titre de *ban*. Le comte de Fickelmont, l'archiduc Louis et l'archiduchesse Sophie avaient noué avec lui des négociations secrètes. Fort des promesses qui lui étaient faites par de si grands personnages, Jellachich se hâta de convoquer à Agram une diète croate-esclavonne, dont le premier acte fut d'annuler toutes les décisions de

la Diète de Hongrie. On y brûla en effigie l'archiduc palatin et le premier ministre Batthiany; puis, après avoir conclu une alliance offensive et défensive avec le comité central des Serbes réunis à Carlowitz, qui de son côté décidait de faire de la Serbie une voïvodie indépendante, on fit serment de ne pas remettre l'épée au fourreau avant d'avoir abattu la domination des Maggyares. Sur ces entrefaites Jellachich levait de nombreuses troupes et s'apprêtait à entrer en campagne.

L'archiduc palatin Étienne, vice-roi de Hongrie, qui paraissait d'accord avec Batthiany et Kossuth, accourut à Inspruck, près de l'empereur, et obtint de ce souverain un manifeste dans lequel le ban Jellachich était déclaré traître à la patrie; nanti de ce désaveu officiel, que Jellachich se gardait bien de prendre au sérieux, l'archiduc revint à Pesth, où il convoqua une Diète nationale. Il parut devant cette assemblée, donnant le bras à Kossuth et à Batthiany, et il obtint un vote ordonnant la levée d'une armée hongroise de deux cent mille hommes. Sur ces entrefaites (11 septembre) Jellachich franchit la Drave à la tête de quarante mille combattants, et, forçant les lignes d'un corps d'observation hongrois commandé par le comte Adam Télecki, il marcha rapidement sur Pesth. Le 20 septembre on apprit qu'il était à Veszprim, sur les bords du lac Balaton, au cœur même de la Hongrie. En ce même moment les succès que venait d'obtenir le feld-maréchal Radetzky en Lombardie avaient rendu toute confiance à la cour de Vienne. L'empereur Ferdinand ne se crut plus dans la nécessité de feindre; il désavoua le manifeste qu'il

avait consenti à signer contre le ban Jellachich, et il invita ses généraux et ses officiers, en Hongrie, à se rallier à cet homme de guerre.

La diète nationale de Hongrie organisa un comité de défense qui fut placé sous la direction de Kossuth; elle offrit le commandement général de l'armée à l'archiduc Étienne, qui parut l'accepter et demanda au ban Jellachich une entrevue destinée à régler pacifiquement les questions en litige. Le ban refusa d'entrer en conférence avec l'archiduc, et ce prince, au lieu de retourner à Pesth, envoya sa démission au conseil de défense et rentra dans Vienne. La Diète, menacée par les armes impériales, se constitua en permanence et déclara la patrie en danger. Le 27 septembre Kossuth prit en main la conduite des troupes insurrectionnelles, et le général Lamberg, par ordre de l'empereur Ferdinand, se rendit à Pesth pour faire rentrer le pays dans l'obéissance. Comme il traversait le pont de la ville, un tumulte populaire s'éleva, et le lieutenant de l'empereur fut massacré.

La guerre était commencée. Le 29 septembre Jellachich fut vaincu par les Hongrois, à Pakozd; le 6 octobre les généraux Perczel et Gœrgey, à la tête des insurgés, obtinrent de nouveaux avantages. Bientôt après, Jellachich fut rejeté sur l'autre bord de la Laitha, qui marquait la frontière autrichienne. Lorsque la nouvelle de ces événements parvint à Vienne, le cabinet se détermina à envoyer des renforts à Jellachich; les patriotes viennois s'opposèrent au départ de ces troupes, et une sanglante insurrection éclata dans la ville. Le peuple s'empara succes-

sivement de tous les postes, massacra le comte de Latour, ministre de la guerre, et contraignit le commandant militaire d'Auersperg à se retirer.

La diète autrichienne, élue à la suite de la révolution, siégeait encore à Vienne; une partie de cette assemblée se retira; l'autre continua de siéger et ouvrit des négociations avec la cour, qui s'était installée à Olmütz. Le gouvernement impérial traîna les choses en longueur; puis, ayant sous la main l'armée du feld-maréchal Windischgrætz, qui venait de réprimer l'insurrection de Prague, il l'employa à bloquer Vienne, de concert avec les troupes de M. d'Auersperg, et il le fit appuyer par le ban Jellachich. C'était un instant décisif pour la fortune de la maison d'Autriche; l'on venait d'apprendre que le parlement de Francfort avait envoyé à Vienne quatre de ses membres, Robert Blum, Moritz Hartmann, Frœbel et Trampusch, pour soutenir le courage des insurgés, encore maîtres de la ville.

LI

Les circonstances s'aggravaient d'heure en heure. Le parti unitaire allemand subissait volontiers l'influence de la Prusse. Plein de haine contre la France, indifférent à la cause italienne, hostile à la Pologne, ce parti se laissait aveugler par l'orgueil germanique et parlait d'incorporer à l'Allemagne le duché de Posen, Trieste, l'Illyrie et Venise. Le vicaire de l'empire, l'archiduc Jean, réussit à neutraliser les espérances de la faction démocratique, livrée à l'influence de la

Prusse; il rétablit l'autorité morale de l'Autriche. Dans ces conditions imprévues il ne resta plus à la minorité radicale, siégeant à Francfort, d'autre ressource que d'en appeler à la force populaire.

La majorité venait de ratifier un armistice conclu, pour sept mois, entre le roi de Prusse et le roi de Danemark, qui se disputaient le Schleswig-Holstein. Le peuple, à l'instigation de la minorité, se souleva contre l'assemblée qui avait adhéré à cet armistice. Le vote favorable à l'armistice de Malmoë avait eu lieu le 16 septembre; dès le lendemain la multitude se rassembla en masse, sous la conduite de meneurs révolutionnaires étrangers à la ville de Francfort; des clubs furent improvisés dans la rue; on y entendit les orateurs qui étaient en possession du triste privilége de stimuler les passions populaires ; ces anarchistes firent succéder l'une à l'autre des motions démagogiques et socialistes, dont les sociétés mazziniennes semblaient avoir seules le secret. Sur tous les points on fit adopter une résolution aux termes de laquelle les députés qui avait adhéré à l'armistice étaient déclarés traîtres à la liberté et à l'Allemagne. Le lendemain, 18 septembre, la multitude se porta à l'église Saint-Paul pour signifier cet arrêt à la majorité du parlement. Une collision armée s'engagea entre les insurgés et la garde; sur tous les points de la ville des barricades furent construites; mais la troupe, mettant en œuvre le fusil, le sabre et le canon, enleva aux rebelles la plupart de leurs positions; la ville fut déclarée en état de siége. Durant cette bataille meurtrière, qui se prolongea jusqu'à la nuit, deux

des membres les plus distingués du parlement, le prince de Lichnowski et M. d'Auerswald, qui portaient un message de l'assemblée au vicaire de l'empire, furent assaillis par le peuple et tombèrent victime de la férocité des démagogues. Partout la révolution se souillait des mêmes crimes et menaçait la civilisation des mêmes dangers.

L'anarchie était à peine vaincue à Francfort que le parlement apprit la défaite d'une insurrection républicaine provoquée dans le grand-duché de Bade par le révolutionnaire Struve.

Ces nouvelles, de plus en plus fâcheuses pour la démocratie européenne, et qui, tout en manifestant l'impuissance des démagogues, apprenaient aux peuples de quels excès ils étaient capables, ne pouvaient manquer d'accroître la résistance du gouvernement impérial d'Autriche et la confiance des armées chargées de réduire à l'obéissance les insurgés de Vienne. Ceux-ci étaient loin de se décourager. Leur camp insurrectionnel comptait environ quarante mille hommes; un officier polonais, le colonel Bem, commandait la garde mobile viennoise, et dirigeait, de concert avec Messenhauser, commandant de la garde nationale, les opérations destinées à protéger la ville et les habitants contre l'armée du général Windischgrætz. Ce dernier, à la tête de soixante mille hommes, poussait vigoureusement le siége et multipliait les assauts. Serrés de près, refoulés chaque jour dans leurs positions, les insurgés viennois n'avaient d'autre espoir que dans les secours de l'armée nationale de Hongrie aux ordres de Kossuth.

Deux fois les insurgés maggyares avaient passé la Laitha; deux fois ils s'étaient vus rejetés en arrière. En dépit des conseils de Moga et de Gœrgey, qui démontraient l'impossibilité de vaincre une armée régulière avec des troupes levées à la hâte et mal exercées, Kossuth déclara que l'honneur et le devoir commandaient impérieusement aux Hongrois de secourir les insurgés de Vienne, armés pour la cause de la Hongrie, et, le 30 octobre, après avoir résolu de franchir de nouveau la Laitha, il attaqua devant Schwechat les forces réunies de Windischgrætz et de Jellachich. A Vienne on courut aux armes, au mépris d'une capitulation qu'on venait de signer, et on se mit en devoir de placer les Autrichiens entre un double ennemi. Les Autrichiens commencèrent par battre et disperser les Hongrois; se retournant ensuite sur Vienne, ils la bombardèrent et l'emportèrent d'assaut. Durant cette terrible journée les Croates, commandés par Jellachich, mirent la ville à sac et au pillage. Bientôt après le député Robert Blum, qui s'était rendu de Francfort à Vienne pour encourager l'insurrection, fut pris, jugé et fusillé, sans être protégé par le droit des gens. Le gouvernement impérial, exalté par sa victoire, semblait ne reconnaître d'autre droit que celui de la vengeance.

Un mois après la soumission de Vienne, l'empereur Ferdinand I[er], las de tant de luttes, renonça au trône en faveur de son neveu, le jeune archiduc François-Joseph, fils de l'archiduchesse Sophie (2 décembre). C'est le même prince qui, à l'heure où nous traçons ces lignes, porte encore la couronne impériale d'Au-

triche et vient de subir des épreuves dont le récit trouvera ailleurs sa place.

LII

En Prusse les événements qui s'étaient accomplis, après avoir traversé des phases un peu différentes, n'en avaient pas moins abouti à des résultats presque semblables.

On a vu qu'à la suite de la sanglante journée du 21 mars 1848 le roi Frédéric-Guillaume, contraint de fléchir sous les menaces populaires, avait subi le triomphe de la révolution dans les conditions les plus humiliantes et les plus douloureuses. Il n'avait eu garde de se croire vaincu sans retour. Dès qu'il eut adopté les couleurs germaniques et convoqué à Berlin une assemblée constituante, il laissa volontiers ses amis engager contre le parti démocratique une lutte sourde, mais opiniâtre, destinée à reconquérir pour la royauté le terrain tombé au pouvoir de ses ennemis. La majorité de l'assemblée, dominée par l'influence des insurgés de mars, travaillait à organiser le pays dans un sens franchement républicain; la minorité résistait à ces tendances et se ralliait à l'idée d'une monarchie constitutionnelle. Entre la couronne et l'assemblée, les divers ministres qui se succédaient, MM. de Camphausen, Hansemann, de Beckerath, d'Arnim, d'Auerswald, essayaient de concilier et soutenaient alternativement les prétentions opposées. Mais il n'était pas de conciliation possible entre un prince qui avait sa dignité à venger et une Chambre

qui refusait au roi ses sympathies et sa confiance. On avait soumis aux délibérations de la majorité un projet de constitution élaboré par le gouvernement. Les discussions de l'assemblée, à laquelle le roi refusait la qualité de *constituante* et qui refusait à son tour à Frédéric-Guillaume le titre de roi *par la grâce de Dieu*, allèrent s'animant et s'envenimant de plus en plus, jusqu'au jour où le roi, qui voyait la révolution partout arrêtée en Allemagne, se crut en mesure de braver l'opinion, quitta Berlin, s'établit à Potsdam, et de là, après avoir fait prendre au général Wrangel les dispositions militaires nécessaires pour réduire au besoin sa capitale, promulgua un décret (8 novembre) qui suspendait les séances de l'assemblée et la transférait à Brandebourg, sous le prétexte qu'elle était opprimée à Berlin par les sociétés révolutionnaires.

L'assemblée ne voulut pas céder. Quand le comte de Brandebourg se présenta, au nom du roi, pour lui intimer l'ordre de se dissoudre, son président, Unruhe, refusa de lever la séance. Deux cent cinquante-deux représentants contre trente déclarèrent qu'ils ne se sépareraient pas; mais, comme ils ne voulaient pas faire appel à l'insurrection, la force armée les expulsa et les poursuivit partout où ils essayèrent de se réunir; la garde nationale, qui les soutenait, fut dissoute. La nouvelle de la prise de Vienne vint achever leur défaite. Frédéric-Guillaume, résolu à ne plus rien ménager, chargea le général Wrangel de soumettre Berlin. L'état de siége fut proclamé, et, le 5 décembre, le roi octroya à la Prusse une constitution qui effaçait les dernières traces de ses conces-

sions et remettait toutes choses à peu près dans l'état où elles étaient avant la révolution.

LIII

Le gouvernement français, alors dirigé par le général Cavaignac, en proie à ses propres difficultés et redoutant de se voir entraîné au delà des principes de non-intervention qu'il s'était proposés pour règle de sa politique extérieure, assistait, sinon impassible et insoucieux, du moins inerte et sans autorité, aux terribles événements dont nous venons d'esquisser le récit.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

LA CONSTITUTION DE 1848. — PRÉSIDENCE DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. — DERNIERS TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE [1848 — 1849].

I

Au milieu des luttes et des collisions qui troublaient plusieurs régions de l'Europe, en face des partis toujours prêts à relever leurs drapeaux, l'Assemblée constituante se préoccupait de sa principale mission et travaillait à doter la France d'une loi fondamentale destinée à organiser la république sur des bases possibles. Pendant plusieurs mois elle élabora une constitution qui faisait une part très-large aux théories démocratiques et désarmait à peu près le pouvoir, de peur qu'il ne lui prît fantaisie d'abuser de sa force. Les législateurs de 1791 avaient procédé de même; toutefois l'assemblée de 1848 se montra moins hostile aux idées vraiment sociales, aux principes religieux, aux choses politiques, administratives et judiciaires, qui avaient pour elle la longue expérience d'un demi-siècle.

La Déclaration des Droits, qui servait comme de préface à la nouvelle constitution, justifierait, en quelque sorte, notre opinion au sujet de ce code po-

litique, promis à l'avenir comme tant d'autres, et dont la durée devait être si courte; il y était dit :

« En présence de Dieu et au nom du peuple français, l'Assemblée nationale proclame :

« La France s'est constituée en république. En adoptant cette forme définitive de gouvernement elle s'est proposée pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société, d'augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des dépenses publiques et des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être.

« La République française est démocratique, une et indivisible.

« Elle reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives.

« Elle a pour principe la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle a pour base la famille, le travail, la propriété et l'ordre public.

« Elle respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne, n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

« Des devoirs réciproques obligent les citoyens envers la République et la République envers les citoyens.

« Les citoyens doivent aimer la patrie, servir la

République, la défendre au prix de leur vie, participer aux charges de l'État en proportion de leur fortune; ils doivent s'assurer, par le travail, des moyens d'existence, et, par la prévoyance, des ressources pour l'avenir. Ils doivent concourir au bien-être commun en s'entr'aidant fraternellement les uns les autres, et à l'ordre général en observant les lois morales et les lois écrites qui régissent la société, la famille et l'individu.

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes; elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

Venaient ensuite les dispositions constitutionnelles que nous nous bornons à résumer.

La souveraineté résidait dans l'universalité des citoyens français; elle était inaliénable et imprescriptible, et il était interdit à aucune fraction du peuple de s'en attribuer l'exercice. Cette dernière clause contenait le désaveu de la prépondérance, de l'omnipotence que s'était attribuée la ville de Paris, en imposant successivement à la France entière, sans la consulter, des révolutions, des dynasties et des lois plus ou moins improvisées par des insurrections victorieuses.

Aux termes de la constitution, le pouvoir législatif,

le droit de déclarer la guerre et de modifier les traités étaient confiés à une assemblée unique (Assemblée nationale), composée de sept cent cinquante représentants, permanente, élue par tous les Français âgés de vingt et un ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Tout électeur était éligible; il n'y avait aucune condition de cens. Le pouvoir exécutif était attribué à un *président* nommé pour quatre ans, comme aux États-Unis, au suffrage universel, rééligible seulement après un intervalle de quatre années, responsable, partageant l'initiative des projets de loi avec l'Assemblée, promulguant les lois et en assurant l'exécution, disposant des troupes, mais sans pouvoir les commander lui-même. Une haute-cour de justice était en même temps instituée pour juger les crimes contre la sûreté de l'État. Un conseil d'État, dont les membres étaient nommés par l'Assemblée, élaborait les lois, sous la présidence du vice-président de la République, qui était aussi choisi par l'Assemblée sur une liste de trois candidats dressée par le chef du pouvoir exécutif. La constitution reconnaissait le droit de réunion et de pétition; elle accordait une pleine liberté de la presse. Du reste elle conservait l'organisation administrative du Consulat et de l'Empire, comme l'avaient conservée la Restauration et le gouvernement de Juillet, et consacrait le principe de l'inamovibilité de la magistrature.

Les principaux changements portaient sur la souveraineté et sur son exercice; le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif se trouvaient placés dans un état d'antagonisme d'où devaient sortir de perpétuels con-

flits. L'Assemblée nationale, également souveraine, n'avait pas, en fait, la force à sa disposition; unique, elle pouvait trop facilement se laisser aller à des mesures précipitées sur lesquelles il était ensuite difficile de revenir. La constitution demandait bien l'épreuve préalable de trois lectures consécutives pour l'adoption des propositions les plus importantes, mais ce n'était là qu'un palliatif qui indiquait le danger sans le prévenir efficacement. En s'opposant à la réélection immédiate de président de la République elle ne faisait aussi que s'interposer entre ce président et la volonté nationale, et il y avait là une nouvelle source de conflits. Les représentants s'étaient trop préoccupés de l'idée d'empêcher le retour à la monarchie; les mesures prises contre ce retour, dans un pays monarchique comme la France, ne pouvaient que le précipiter. Beaucoup d'entre eux, qui prévoyaient tous ces dangers, ne donnèrent leur vote que parce que la constitution se déclarait elle-même réformable. Un article statuait qu'elle pourrait être soumise à révision et en effet réformée aux deux tiers des voix.

La discussion engagée au sein de l'Assemblée constituante, lorsqu'elle élabora les dispositions de ce code politique, avait été remarquable au plus haut degré par l'éloquence des orateurs qui se succédaient à la tribune et par la libre manifestation des opinions les plus opposées. Contrairement à M. Thiers, à M. O. Barrot, à M. Duvergier de Hauranne, M. Dupin vota avec les républicains les plus éprouvés en faveur du système d'une Chambre unique. M. Ar-

mand Marrast parla dans le même sens. Après avoir écarté l'exemple de l'Amérique et de l'Angleterre comme inapplicable à la société française, dont le caractère et les mœurs exigeaient une organisation politique qui leur fût propre, M. Marrast insista sur les inconvénients d'une dualité qui ne pouvait manquer d'enfanter la lutte entre les pouvoirs législatifs.

M. de Lamartine parla dans le même sens. Tout en déclarant qu'il préférait théoriquement le système des deux Chambres et en lui réservant l'avenir, M. de Lamartine, en présence des difficultés actuelles, reconnut l'avantage d'un pouvoir concentré, et l'Assemblée, qui s'était déjà prononcée dans ses bureaux avant la discussion publique, adopta à une immense majorité « l'unité du pouvoir législatif et sa délégation à une assemblée unique. »

Le parti montagnard avait demandé que le président de la république fût élu par l'Assemblée et non par le peuple; c'était le moyen de subordonner le pouvoir exécutif à la représentation nationale. M. de Lamartine, d'accord avec M. de Tocqueville et avec la commission chargée de rédiger le projet de loi, combattit énergiquement ce système; il parla de la république comme d'un *beau rêve* qu'auraient fait *la France et le genre humain;* il reporta l'honneur de ce rêve au peuple; mais, prévoyant que ce peuple *allait s'abandonner lui-même*, *se jouer du fruit de son propre sang*, *déserter la cause gagnée de la liberté et du progrès de l'esprit humain pour courir après un météore*, M. de Lamartine s'écria, en achevant un discours qui entraîna toutes les opinions indécises :

« Oui ! quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance mal éclairée peut-être redouterait de lui voir choisir, n'importe : *Alea jacta est !* Que Dieu et le peuple prononcent ! »

II

La constitution républicaine votée par l'Assemblée nationale fut promulguée le dimanche 12 novembre, en grande pompe, sur la place de la Concorde. On avait disposé à la hâte ce vaste terrain pour une cérémonie officielle. Les fossés qui bordaient alors les terrasses des Tuileries avaient été comblés par des charpentes portant des estrades couvertes, destinées à l'Assemblée nationale et aux corps constitués. Au centre, un peu en saillie, s'élevait, à une hauteur d'environ vingt mètres, un autel entouré d'immenses tentures de velours cramoisi, doublées de drap d'or. C'était là que Mgr l'archevêque de Paris, assisté de nos seigneurs les évêques d'Orléans, de Langres, de Quimper et de Madagascar, devait célébrer la messe.

Autour des lambrequins du dôme s'étalait, en lettres d'or, la formule évangélique de la fraternité : *Aimez-vous les uns les autres*. Autour de la place étaient rangés quatre-vingt-huit mâts surmontés de flammes tricolores et portant le nom des quatre-vingt-six départements, de l'Algérie et des colonies.

Aux angles se dressaient quatre mâts vénitiens, du haut desquels flottaient de larges bannières portant les dates mémorables des journées de Février 1848.

Sur le pont de la Concorde, quatre grandes colonnes de style égyptien et de granit rose servaient d'accompagnement à l'obélisque, et, de distance en distance, le ton et le caractère de cet antique monument étaient rappelés dans les motifs de la décoration générale. Une statue de la Constitution était placée au pied de l'obélisque et faisait face à l'autel. Des trépieds d'une proportion colossale laissaient échapper une fumée claire semblable à celle de l'encens.

A neuf heures et demie, les représentants, en écharpe, prirent place sur l'estrade de droite, aux roulements du tambour; celle de gauche fut occupée par les corps constitués, la cour de cassation en robes rouges, le conseil d'État, l'Université, l'Institut avec son costume à palmes vertes, la municipalité, ayant à sa tête le préfet de la Seine. Après l'arrivée du clergé, venu processionnellement et en grande pompe de l'église de la Madeleine, le président de l'Assemblée nationale, M. Armand Marrast, ayant à sa droite le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, à sa gauche M. Marie, ministre de la justice, et accompagné de tous les ministres, se rendit sur une petite estrade ménagée devant l'autel. La tête découverte, en dépit de la neige qui tombait en ce moment, le président donna lecture de la constitution. Cette lecture, écoutée par les cinq prélats, la mitre en tête, fut suivie des cris répétés de *Vive la constitution! vive la République!* et la cérémonie fut terminée par le chant du *Te Deum*.

Tandis qu'on promulguait, en présence de Dieu et sous les regards du peuple, une constitution à laquelle

les hommes d'alors promettaient un long avenir, la France, investie pour la seconde fois du droit d'exercer sa volonté par le suffrage universel, se disposait à élire le futur président de la République.

III

C'était une crise attendue depuis trois mois et à laquelle cependant l'opinion ne semblait pas encore préparée, tant d'événements s'étaient accomplis à la suite de la surprise du 24 février! On avait tant vécu dans cet espace si resserré qu'on disait tout haut que ce n'était pas vivre. Chaque jour avait manifesté son travail, introduit son changement, accumulé ses misères. La ruine, la banqueroute, le communisme, la guerre civile, la peur, la victoire, le désespoir, l'incertitude, la confiance, la mort, chacun de ces éléments s'était associé pour composer, pendant moins d'une année, l'histoire d'un peuple, et cette histoire, si lamentable qu'elle fût, avait été communiquée et transmise à d'autres peuples, qui en traversaient encore les phases. D'où venait-on? On se disputait sans pouvoir s'entendre sur les termes de ce problème, les uns maudissant le passé, les autres l'exaltant outre mesure, et nul de ceux qui avaient amené la France au point où elle en était venue ne voulait abdiquer ses haines, ni confesser ses fautes. Où allait-on ? Personne n'en avait conscience, mais tout le monde se sentait entraîné. Un abîme sombre et mystérieux séparait le connu, qui ne satisfaisait personne, de l'inconnu, qui faisait peur à tous. Seule-

ment la France se disait que Dieu, après l'avoir secourue au milieu de tant d'épreuves, ne l'avait pas sauvée pour la perdre, qu'il avait voulu lui donner de rudes mais de salutaires enseignements, et qu'il la sauverait encore, pourvu qu'elle consentît à être sauvée ; et, pour manifester son consentement, elle n'avait qu'à revenir à la vérité et à la justice, qu'à fuir le chemin des criminelles utopies et à suivre sa propre mission, qui est de conduire le monde par l'intelligence et le droit.

En ce moment, comme à la veille des élections d'avril, les partis commençaient à se grouper autour de certains noms, à se compter en prévision du scrutin. Les enfants perdus du socialisme faisaient beaucoup de bruit et se trompaient sur leur propre force.

Parce qu'ils péroraient sans contradiction dans les ateliers de Paris et des grands centres manufacturiers, ils se croyaient maîtres de la situation et ne doutaient pas de placer à la tête de la France les apôtres et les chefs de leurs écoles anarchiques, les Raspail, les Cabet, les Barbès, les Pierre Leroux, ces étranges Moïses qui montraient de loin à la France la terre promise de Babeuf et de Robespierre. Les républicains ardents, qui ne rêvaient ni la communauté des biens, ni l'abolition de la propriété et de la famille, mais qui suivaient follement les vieilles bannières de la Convention et du comité de Salut public, les *Rouges*, pour leur donner le nom de haine qui les désignait alors, se ralliaient autour de M. Ledru-Rollin et ne voulaient pas chercher ailleurs le représentant de la grandeur nationale. La bourgeoisie parisienne, un

assez grand nombre de commerçants et d'industriels qui avaient peur de l'émeute, beaucoup de républicains modérés, les uns par reconnaissance, d'autres par sympathie, voulaient décerner la présidence de la République au général Cavaignac, et l'Europe s'attendait à voir surgir de l'urne électorale le nom d'un homme en qui paraissaient se résumer les espérances et les besoins de la situation. Le général avait dirigé la résistance de la société aux jours néfastes de juin ; on disait volontiers de lui qu'il avait sauvé la France ; son gouvernement, depuis quelques mois, avait présenté les caractères de la modération et de la prévoyance ; il avait sur ses rivaux l'avantage, si grand en France, d'avoir une situation toute faite, d'être déjà en possession du pouvoir, et les quatre cinquièmes des chances semblaient être pour lui. Comme si, dans ces conditions, il eût pu douter de sa prochaine victoire, ses ministres, ses familiers, ses journaux allaient partout rappelant au peuple les services rendus pendant les sanglantes luttes de juin, évoquant les souvenirs républicains qui se rattachaient au nom du général et à celui de son frère Godefroy, disant aux conservateurs et aux amis de l'ordre que la France devait se rallier à son sauveur, disant aux autres que la liberté et la gloire de la patrie périraient si elles étaient confiées à des mains moins puissantes, faisant peur aux démocrates du triomphe du despotisme, effrayant les classes riches ou montrant à l'horizon le double spectre de l'anarchie et de la guerre.

IV

Or une candidature bien autrement populaire et puissante, une candidature que les républicains avaient d'abord affecté de dédaigner, venait de surgir, en face des partis déjà aux prises, et attirait à elle cette nation dont on se disputait les suffrages.

Réélu depuis peu de temps, le prince Louis-Napoléon Bonaparte avait enfin pris place sur les bancs de l'Assemblée nationale, et on s'était lassé de vouloir l'exclure, en dépit des volontés du pays affirmées par le suffrage universel. A la Chambre, durant les discussions et les votes, il avait su prendre une attitude fort réservée, qui déconcertait ses ennemis. On épiait ses gestes, ses paroles, ses résolutions, pour s'en faire contre lui des prétextes d'attaque, et, comme il devinait aisément cette tactique, il s'était résigné à garder bien souvent le silence et à s'abstenir.

Les républicains ombrageux qui siégeaient à la Montagne et les affidés du général Cavaignac ne négligeaient aucune occasion de l'incriminer, de faire le procès à ses intentions, et ils en étaient venus, par l'organe d'un député, M. Clément Thomas, à lui faire un crime de prétendre aux suffrages du peuple. Mis en demeure de repousser une agression inconstitutionnelle, le prince monta à la tribune.

« Citoyens représentants, dit-il, l'incident regrettable qui s'est élevé à mon sujet ne me permet pas de me taire. Je déplore profondément l'obligation où je suis de parler encore de moi, car il me

répugne de vous entretenir sans cesse de questions personnelles alors que nous n'avons pas un moment à perdre pour nous occuper des graves intérêts de la patrie.

« Je ne parle pas ici de mes sentiments et de mes opinions; je les ai déjà manifestés, et jamais personne n'a pu encore douter de ma parole.

« Quant à ma conduite parlementaire, de même que je ne me permettrai jamais de demander compte à aucun de mes collègues de celle qu'il aura choisie, de même je ne reconnais à personne le droit de m'interpeller sur la mienne. Ce compte, je ne le dois qu'à mes commettants.

« De quoi m'accuse-t-on? d'accepter du sentiment populaire une candidature que je n'ai pas recherchée. Eh bien! oui, je l'accepte, cette candidature qui m'honore. Je l'accepte, parce que des élections successives et le décret unanime (1) de l'Assemblée contre la proscription de ma famille m'autorisent à croire que la France regarde mon nom comme pouvant servir à la consolidation de la société. (*Nombreuses exclamations. Interruption bruyante et prolongée.*)

« Ceux qui m'accusent d'ambition connaissent peu mon cœur. Si un devoir impérieux ne me retenait pas ici, si les sympathies de mes concitoyens ne me consolaient de l'animosité de quelques attaques et de l'impétuosité même de quelques défenses, il y a lontemps que j'aurais regretté l'exil.

(1) Les lois de proscription contre la famille impériale avaient été légalement abrogées le 10 octobre 1848.

« On voudrait que j'eusse montré de grands talents et occupé brillamment cette tribune; mais il n'est donné qu'à peu de personnes d'apporter une parole éloquente au service d'idées justes et saines. N'y a-t-il qu'un seul moyen de servir le pays? Ce qu'il lui faut surtout, c'est un gouvernement stable, intelligent, ferme, sage, qui pense plus à guérir les maux de la société qu'à les venger. Quelquefois on triomphe mieux, par une conduite habile et prudente, que par les baïonnettes, de théories non fondées sur l'expérience et sur la raison.

« Citoyens représentants, on veut, je le sais, semer mon chemin d'écueils et d'embûches; je n'y tomberai pas. Je suivrai la voie que je me suis tracée, sans m'inquiéter, sans m'irriter. Je saurai montrer toujours le calme d'un homme résolu à faire son devoir. Je ne veux que mériter l'estime de l'Assemblée nationale et de tous les hommes de bien, la confiance de ce peuple magnifique qu'on a si légèrement traité.

« Je déclare donc à ceux qui voudraient organiser contre moi un système de provocation que, dorénavant, je ne répondrai à aucune interpellation, à aucune espèce d'attaque. Je ne répondrai pas à ceux qui voudraient me faire parler alors que je veux me taire. Je resterai inébranlable contre toutes les attaques, impassible contre toutes les calomnies. »

Ainsi, pour la première fois, la candidature du prince à la première magistrature de la République se trouvait solennellement posée.

Un système d'outrages et de calomnies, organisé dans la presse et énergiquement secondé par tous

ceux qui aspiraient au triomphe des autres candidatures, avait pour but de détacher la France de tout souvenir napoléonien et de protéger la République contre celui qu'on appelait, dans les rangs des partis contraires, « le Prétendant. » Pour se défendre le prince Louis-Napoléon publia un manifeste conçu en ces termes :

« Mes Concitoyens, pour me rappeler de mon exil vous m'avez nommé représentant du peuple ; à la veille d'élire le premier magistrat de la République, mon nom se présente à vous comme un symbole d'ordre et de sécurité.

« Ces témoignages d'une confiance si honorable s'adressent, je le sais, bien plus à ce nom qu'à moi-même, qui n'ai rien fait encore pour mon pays ; mais plus la mémoire de l'empereur me protége et inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous faire connaître mes sentiments et mes principes. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

« Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Elevé dans des pays libres, à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle au devoir que m'imposeront vos suffrages.

« Si j'étais président je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice, pour défendre la société si audacieusement attaquée ; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une république sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes.

« Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de

quatre ans, à mon successeur le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel et accompli.

« Quel que soit le résultat de l'élection, je m'inclinerai devant la volonté du peuple, et mon concours est acquis d'avance à tout gouvernement juste et ferme, qui rétablisse l'ordre dans les esprits comme dans les choses; qui protége efficacement la religion, la famille, la propriété, bases éternelles de tout état social; qui provoque les réformes possibles, calme les haines, réconcilie les partis, et permette ainsi à la patrie inquiète de compter sur un lendemain.

« Rétablir l'ordre, c'est ramener la confiance, pourvoir par le crédit à l'insuffisance passagère des ressources, restaurer les finances, ranimer le commerce.

« Protéger la religion et la famille, c'est assurer la liberté des cultes et la liberté de l'enseignement.

« Protéger la propriété, c'est maintenir l'inviolabilité des produits de tous les travaux; c'est garantir l'indépendance et la sécurité de la possession, fondements indispensables de la liberté civile.

« Quant aux réformes possibles, voici celles qui me paraissent les plus urgentes :

« Admettre toutes les économies qui, sans désorganiser les services publics, permettent la diminution des impôts les plus onéreux au peuple; encourager les entreprises qui, en développant les richesses de l'agriculture, peuvent, en France et en Algérie, donner du travail aux bras inoccupés; pourvoir à la vieillesse des travailleurs par des institutions de prévoyance; introduire dans nos lois industrielles les

modifications qui tendent, non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous ;

« Restreindre, dans de justes limites, le nombre des emplois qui dépendent du pouvoir, et qui, souvent, font d'un peuple libre un peuple de solliciteurs ; éviter cette tendance funeste qui entraîne l'État à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui : la centralisation des intérêts est dans la nature du despotisme ; la nature de la république repousse le monopole ;

« Enfin, préserver la liberté de la presse des deux excès qui la compromettent toujours : l'arbitraire et sa propre licence.

« Avec la guerre, point de soulagement à nos maux ; la paix serait donc le plus cher de mes désirs. La France, lors de sa première révolution, a été guerrière parce qu'on l'a forcée de l'être ; à l'invasion elle répondit par la conquête. Aujourd'hui qu'elle n'est pas provoquée, elle ne peut consacrer ses ressources aux améliorations pacifiques sans renoncer à une politique loyale et résolue. Une grande nation doit se taire ou ne jamais parler en vain.

« Songer à la dignité nationale, c'est songer à l'armée, dont le patriotisme si noble et si désintéressé a été souvent méconnu. Il faut, tout en maintenant les lois fondamentales qui font la force de notre organisation militaire, alléger et non aggraver le fardeau de la conscription. Il faut veiller au présent et à l'avenir non-seulement des officiers, mais aussi des sous-officiers et des soldats, et préparer aux hommes qui

quatre ans, à mon successeur le pouv
liberté intacte, un progrès réel et ac

« Quel que soit le résultat de
clinerai devant la volonté du
cours est acquis d'avance à tr
et ferme, qui rétablisse l'or
dans les choses ; qui prot
la famille, la propriété
social ; qui provoque
les haines, réconc
la patrie inquièt

« Rétablir l' ...mense, je
pourvoir par ... de l'accomplir
ressources. ... distinction de parti, les h
merce. ...ent à l'opinion publique leur

« Pr ...e et leur probité.
libert ...ailleurs, quand on a l'honneur d'être à
« ...peuple français, il y a un moyen infaillible
bi... bien : c'est de le vouloir. »

On nous saura gré de remplacer ici par de
ments acquis à l'histoire, et dont on ne saur
cer le souvenir, nos jugements, nos apprécia
nos commentaires, qui seraient peut-être prém
et dont on pourrait discuter l'impartialité ou
venance.

V

Le parti républicain hésitait et ne craignai
disperser ses forces en les employant à appu
vers candidats qui s'excluaient réciproquem

ont servi longtemps sous les drapeaux une existence assurée.

« La République doit être généreuse et avoir foi dans son avenir; aussi, moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra, sans danger, faire cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos discordes civiles.

« Telles sont, mes chers Concitoyens, les idées que j'apporterais dans l'exercice du pouvoir si vous m'appeliez à la présidence de la République.

« La tâche est difficile, la mission immense, je le sais; mais je ne désespérerais pas de l'accomplir en conviant à l'œuvre, sans distinction de parti, les hommes que recommandent à l'opinion publique leur haute intelligence et leur probité.

« D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple français, il y a un moyen infaillible de faire le bien : c'est de le vouloir. »

On nous saura gré de remplacer ici par des documents acquis à l'histoire, et dont on ne saurait effacer le souvenir, nos jugements, nos appréciations et nos commentaires, qui seraient peut-être prématurés, et dont on pourrait discuter l'impartialité ou la convenance.

V

Le parti républicain hésitait et ne craignait pas de disperser ses forces en les employant à appuyer divers candidats qui s'excluaient réciproquement et

rrespondaient à des principes inconciliables. La
ijorité se déclarait toutefois pour le général Cavai-
ac, et s'appuyait, pour réussir, sur les instincts
ureux du parti de l'ordre, sur les sympathies tou-
urs étroites de la bourgeoisie parisienne. Le parti
poléonien s'étayait, lui, de l'opinion des masses; il
appelait au vrai peuple, non au peuple des clubs
des sociétés secrètes, non au prolétariat avide et
utal qui veut se procurer sans effort toutes les
iissances de la fortune et de l'oisiveté, mais au peu-
e qui travaille, mais au peuple honnête des villes
des campagnes, à celui qui a conservé le culte des
uvenirs de nos grandes guerres, à celui qui garde,
ins la chaumière et dans la mansarde, l'image de Na-
oléon Ier, vêtu de la capote grise, les bras croisés sur
poitrine, présidant à la victoire et arborant le dra-
eau français du Kremlin à l'Escurial, du Mont-Thabor
ux rives de la Sambre et de la Meuse. Vainement on
sait à ce peuple : L'empire a fini son temps; le
ècle n'a plus besoin de gloire, mais de repos; le tem-
e de la guerre est fermé et le temple de l'industrie
seul droit à votre culte. Le peuple ne comprenait
en à ce mépris philosophique déversé sur les épopées
xquelles il avait été associé lui-même, acteur ou
moin, et qui, avec le temps, s'étaient revêtues
un prestige idéal, de tous les charmes de la légende.
incu en même temps que Napoléon, le peuple avait
ivi par la pensée le conquérant sur le rocher de
inte-Hélène; comme le peuple ne meurt pas, il n'a-
it pas cru que Napoléon pût mourir; il le voyait
paraître et revivre en tous ceux qui portaient digne-

ment le nom de Bonaparte; il se disait que celui qui avait sauvé la France après Marengo la sauverait bien une fois de plus en déployant sur nous son nom et son aigle, et il reléguait volontiers, comme aux jours de 1815, parmi les ennemis publics ou les traîtres, les Français qui, se ralliant à un autre nom, déversaient l'outrage ou la haine sur la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. Vainement les écrivains, les artistes, les fabricants de brochures ou de caricatures, à la solde du ministère d'alors, cherchaient-ils à déconsidérer le neveu de l'empereur, à le livrer en butte à la risée publique sous d'indignes travestissements; le peuple n'est pas, comme la bourgeoisie, comme les classes privilégiées, en garde contre ce qui est exposé au ridicule ou à l'injure; il ne se laisse point ébranler par des piqûres de ce genre, qui ne l'atteignent pas; il suit tout droit sa route vers le bon sens et laisse le reste des hommes faire parade d'esprit, de sophismes ou de science politique. Pour lui il va en avant, avec la conscience de sa volonté, et, quand même il ne sait où il va, il marche toujours, et Dieu le pousse. Le peuple, séduit par le nom de Bonaparte, voulait le triomphe de Louis-Napoléon, et rien ne pouvait le faire dévier de cet entraînement.

VI

Plusieurs républicains, parmi lesquels figuraient MM. Garnier-Pagès et Duclerc, avaient répandu un écrit dans lequel, en faisant allusion aux journées de juin, on accusait le général Cavaignac d'avoir tar-

divement réprimé l'insurrection afin de se rendre nécessaire et d'élever sa fortune politique au niveau de la grandeur du péril. Dans la séance du 25 novembre cette imputation fut portée à la tribune ; le général Cavaignac réfuta fort habilement les insinuations et les attaques de ses adversaires. Peu de jours après, le parti montagnard eut à subir une humiliation devant le pays. Il avait fait instituer une commission des récompenses nationales chargée de répartir des secours annuels entre ceux qui, sous le règne de Louis-Philippe, avaient été *victimes* de leur patriotisme républicain. Lorsque la liste des élus fut rendue publique, on n'y vit pas, sans un sentiment de répulsion et d'effroi, figurer les parents de ceux qui avaient été condamnés pour régicide, et dans ce nombre la veuve et les enfants du supplicié Pépin, la sœur de l'assassin Lecomte et des individus condamnés pour vols. Averti par la conscience publique du déplorable effet que causait ce travail de répartition, le ministre de l'intérieur, M. Dufaure, s'empressa de le retirer.

Déjà, et ce souvenir ne s'était point encore effacé, M. Quentin Bauchart avait déposé à la tribune, au nom de la commission d'enquête, un long rapport sur les véritables causes des attentats de mai et de juin, et les complices de la république rouge avaient eu le déplaisir d'entendre signaler leurs manœuvres, de voir leurs conspirations étalées au grand jour de la publicité. Les longs détails, les témoignages consignés dans le rapport d'enquête ne faisaient guère honneur à l'intelligence et au dévouement des autorités républicaines qui avaient laissé le champ libre

aux artisans de complots lorsqu'elles n'avaient pas elles-mêmes participé aux criminelles tentatives du socialisme. La discussion qui eut lieu à ce sujet ne pouvait avoir d'autre résultat que de dévoiler la connivence du pouvoir, l'incurie de la commission exécutive, les arrière-pensées fort peu rassurantes des montagnards. M. Ledru-Rollin saisit d'ailleurs cette occasion de porter à la tribune la justification de ses actes et de mettre en cause l'ancienne opposition dynastique, qui, après avoir préparé la révolution de Février, cherchait à donner des garanties à l'ordre, tout en protestant de la sincérité de son dévouement à la république.

« Cette république, dit-il, c'est cependant vous qui l'avez faite, chose étrange ! presque autant que nous. Oui, oui, il faut qu'une certaine portion du pays, qui fait tomber sur nous la responsabilité tout entière, vous la fasse partager. . . . .

« En effet, est-ce que vous croyez, par hasard, que quelques hommes à Paris, suivis par de généreux citoyens, auraient pu révolutionner le pays ? Est-ce que vous croyez, par hasard, que si, pendant dix-huit ans, ceux qui ont été au pouvoir n'avaient pas profondément blessé le sentiment national au dehors, n'avaient point au dedans livré le pays à tant d'hommes d'argent qui, eux, exploitaient le travail, est-ce que vous croyez que la révolution de Février se serait faite en quelques secondes ? Vous vous dites attachés à la république, je veux le croire ; mais vous n'avez pas l'exacte mesure de vos sentiments pour elle, vous l'aimez moins peut-être que vous ne le voulez.

« Oui, oui, vous faites ici ce que vous avez fait pendant dix-huit ans. Pendant dix-huit ans vous aimiez la dynastie d'Orléans; le gouvernement que vous aviez établi, vous vouliez le conserver, et chaque jour vous le miniez sans avoir une idée à mettre à la place. Vous le combattiez sans cesse, vous l'ébréchiez; et vous disiez : Nous voulons le conserver; et vous n'aviez pas, je le répète, un gouvernement quelconque, une idée quelconque à substituer à ce gouvernement.

« Ah! vous avez été, permettez-moi de vous le dire, impuissants dans votre opposition, parce que vous auriez été impuissants au pouvoir. Eh bien! ce que vous avez été pour la révolution de Juillet, que vous aviez fondée, pour cette révolution que vous aimiez tant, je crains bien qu'à votre insu vous n'essayiez de l'être pour la république que vous n'avez pas fondée.

« Je vous crois sincèrement attachés à votre pays; j'en suis convaincu; mais tous les jours on se trompe dans le culte de ses affections, et je crois que vous avez des amours malheureux. Oui, oui, vous avez eu des amours malheureux; car, quand vous avez jeté cette agitation de la réforme, quand, à un jour donné, vous avez assigné un rendez-vous à une population tout entière, quand deux cent mille hommes se promenaient majestueusement sur les boulevards, vous avez manqué au rendez-vous que votre honneur leur avait assigné, et, en voulant donner une leçon au gouvernement de votre choix, vous les avez jetés entre les bras de la république.

« Il faut donc aujourd'hui fortifier cette république que vous avez indirectement amenée par votre imprudence, il faut la fortifier, mais il ne faut pas que les discussions d'hommes viennent de nouveau s'agiter ici, comme pendant dix-huit ans elles se sont agitées au grand scandale, au grand malheur du pays; il ne faut pas que vous substituiez à des questions de principes des questions de personnes; autrement votre grand amour pour la république tournerait à son grand dommage.

« Il ne faut pas que vous recommenciez l'opposition tracassière qui ne peut pas aboutir, parce que, encore un coup, vous n'aviez pas d'idées sous le gouvernement de Juillet, et qu'aujourd'hui vous n'en apportez pas de nouvelles pour remédier aux maux qui nous assiégent. Il s'agit de fonder, et vous n'avez jamais su que détruire.... »

Il y avait un peu d'aigreur et beaucoup de vérité dans ces accusations rétrospectives jetées à la face de l'opposition parlementaire qui avait entravé et déconsidéré pendant quinze ans le gouvernement de Louis-Philippe et qui pourtant n'avait point voulu le détruire. Mais, si impitoyable que fût la logique de M. Ledru-Rollin, celle des événements parlait plus haut encore et stigmatisait en face de l'Europe la révolution de Février.

Quoi qu'il en soit, au point où en étaient venues les choses, il ne s'agissait plus de savoir par qui la France avait été mise en péril et compromise; il importait de hâter sa délivrance et son salut en confiant ses destinées à d'autres mains.

VII

Les deux principales candidatures furent énergiquement soutenues par leurs adhérents. Comme on l'a vu, le général Cavaignac avait pour lui les ressources multiples dont tout gouvernement dispose, le souvenir de services récents et incontestables; le prince Louis-Napoléon était accepté par le peuple des campagnes, par les classes laborieuses, par le soldat, par le paysan, et en outre par l'élite de la noblesse et du clergé, qui se ralliaient à lui pour en finir, s'il était possible, avec le désordre républicain. Il était de race impériale et royale, il représentait l'inconnu, et le connu, c'était la république de février et de juin. Celle-ci portait une partie de ses suffrages sur Ledru-Rollin. Quant aux classes moyennes, elles se ralliaient en majorité au général Cavaignac et perdaient quelques suffrages en les reportant sur M. de Lamartine.

Les républicains rouges, et à leur suite les partisans exaltés du général Cavaignac, commençaient à être inquiets de la popularité de leur adversaire. Ils employaient pour ainsi dire des armes dont on aurait pu suspecter la loyauté; ils le calomniaient à l'aide de la presse et du crayon. Les amis du prince faisaient preuve d'une activité mieux disciplinée et plus contenue, mais ils n'épargnaient aucun effort pour éclairer le pays. Le frère de M. Odilon Barrot, s'associant à ces tentatives, publia, le 19 novembre, un écrit dont l'effet fut très-grand sur l'opinion. Il y était dit :

« Vous parlez d'aveugle engouement! Le peuple n'a pas de ces engouements subits et irréfléchis; ses instincts sont sûrs; ceux qui le gouvernent peuvent quelquefois le tromper; livré à lui-même il ne se trompe jamais. J'ai eu peur du suffrage universel, je l'avoue; combien j'avais tort! Ce que j'ai vu depuis le 24 février, le bon sens si parfait, la volonté si ferme dont le peuple a donné tant de marques, ont affermi en moi la foi nouvelle que j'ai mise dans le suffrage universel.

« Au lieu de chercher uniquement dans la séduction des souvenirs la raison de cet élan général vers Louis-Napoléon, il serait raisonnable de la chercher, et on la trouverait, dans la situation même des choses. Ce sont les fautes accumulées, ce sont les désastres et les menaces qui préoccupent l'opinion, ce sont les doutes que chaque jour accroît et dont s'assombrit l'avenir, qui ont fait la fortune de la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte.

« . . . .

« Il y a des temps où il ne suffit pas, pour gouverner, du dévouement à ses devoirs, du sens pratique des affaires, d'un coup d'œil sûr en politique et d'une volonté persévérante; où il faut, avant tout, être désigné aux peuples par la foi qui surgit, la foi qui, en venant à vous, vous donne la force, rallie les esprits et vous assure l'avenir. Cette foi, d'où sort-elle? Elle sort presque toujours des pressentiments qui s'éveillent dans les cœurs, de ces courants invisibles, insaisissables, dans lesquels un jour les idées et les sympathies se sentent entraînées. Ce sont les instincts de

l'humanité qui la révèlent; elle ne se décide pas par la logique rigoureuse; elle éclate inopinément, elle naît d'un souvenir, elle s'attache à un nom.

« Un nom! dit-on; faire d'un nom un titre aux suffrages du pays! n'invoquer qu'un tel titre, quelle insolence! C'est trop de colère vraiment, et l'indignation manque de sens. Pourquoi méconnaître l'influence du nom? et comment guérir l'esprit humain de cette faiblesse? Tant qu'un fils s'appellera du nom de son père, tant qu'un frère s'appellera du même nom que son frère, résignez-vous à voir se perpétuer l'héritage des sympathies et des répulsions. Le nom n'est pas une illusion, c'est une présomption de nature; le nom, ce sont les traditions de la famille, les exemples et les préceptes du foyer. . . . .

« C'est cette présomption qui fait de Louis-Napoléon Bonaparte un candidat sérieux à la présidence. Que signifie donc ce nom aux yeux de ceux qui s'y rallient? que signifie-t-il pour la propriété? que signignifie-t-il pour le commerce et l'industrie? que signifie-t-il pour la France?

« Il signifie un gouvernement national, une organisation féconde, une puissante administration.

« Il signifie les capacités appelées sans esprit d'exclusion, les talents glorifiés, les coteries impuissantes.

« Il signifie la société régulière, la propriété défendue, l'industrie et le commerce ravivés, encouragés et récompensés. C'est là le seul sens que puisse avoir aujourd'hui ce grand nom, qui peut servir de symbole aux ères de paix et d'organisation aussi bien qu'aux ères de guerre et de conquête.

« Vous affectez de redouter la force que l'élection lui donnera. Oui, sans doute, il aura derrière lui les masses, la population des campagnes, c'est-à-dire l'élément d'ordre et de fécondité; la population ouvrière, c'est-à-dire le travail et la force; les soldats, c'est-à-dire la nation éveillée et armée; oui, il arrivera à la présidene de la République, salué par l'enthousiasme qu'inspirent de grands souvenirs; oui, il aura cette puissance qu'on appelle *popularité*, puissance qui, depuis trente ans, a manqué à tous les gouvernements. »

Tandis que cette candidature ralliait à elle l'immense majorité du pays, tandis que le général Cavaignac sentait d'heure en heure le terrain diminuer sous ses pieds, M. de Lamartine voyait l'opinion s'écarter de lui et le punir, en quelque sorte, par une ingratitude motivée, de la faute qu'il avait faite en protégeant de son nom la mission politique de Ledru-Rollin.

Bientôt une dernière épreuve augmenta les chances du prince. Le pape venait d'être obligé de quitter Rome; il fuyait devant les violences des hommes ingrats à qui il avait rouvert les portes de ses États. Dans cette circonstance on attendait ce que ferait le gouvernement français; le général Cavaignac offrit au pape l'hospitalité, mais il n'osa pas aller jusqu'à promettre plus que des garanties pour la sûreté personnelle du souverain Pontife; le prince Louis-Napoléon, au contraire, écrivit à M. de Montalembert une lettre dans laquelle le neveu de Napoléon Ier se prononçait en faveur de la souveraineté temporelle du pape.

VIII

Le 10 décembre, un temps magnifique permit à tous les électeurs de se rendre près des urnes. Il y eut un immense mouvement, digne de l'épreuve solennelle d'où dépendait le sort de la France, et, on peut le dire, de l'Europe tout entière. Dans les campagnes, dans les petites villes, le nom de Napoléon excitait un véritable enthousiasme; des troupes d'électeurs se rendaient au scrutin, drapeaux déployés, curés en tête, et criant *Vive Napoléon! Vive l'empereur!* Le dépouillement du scrutin fit connaître les forces respectives des partis : 5,562,831 suffrages s'étaient portés sur le prince Louis-Napoléon et le général Cavaignac n'en avait obtenu que 1,469,166. Ledru-Rollin attira à lui 377,000 voix; Raspail, 37,000; M. de Lamartine, moins de 18,000. La France avait prononcé.

Dans la séance du 20 décembre M. Waldeck-Rousseau lut à la tribune le rapport de la commission qui avait été chargée de vérifier les opérations électorales; ce rapport renfermait les passages ci-après :

« Fille du suffrage universel, puisant dans le peuple sa force et sa puissance, l'Assemblée nationale a demandé au peuple de désigner le citoyen qui exercerait la plus haute magistrature de la République, voulant ainsi qu'il reçût de la même main qu'elle le baptême de la force et de la même pensée l'inspiration des devoirs qui rendraient cette collaboration commune profitable aux intérêts sacrés du pays.

« Dans cette disposition constitutionnelle, l'Assemblée déposait l'hommage de son respect pour l'origine vraie et incontestable de tous les pouvoirs dans un gouvernement dont l'origine est le peuple, dont le but doit être le bonheur du peuple.

« La nation, convoquée par son appel, s'est assemblée ; elle a déposé dans l'urne électorale le témoignage de sa confiance, et sa désignation vous a donné le mandat d'investir des droits et des devoirs mesurés par la constitution le citoyen auquel elle confère la dignité vraiment populaire de président de la République française.

« L'Europe admirera avec nous ce grand et magnifique spectacle d'une nation se levant tout entière afin de nommer son premier magistrat, marchant dans le calme, l'ordre et la liberté la plus entière, vers la salle où ses magistrats reçoivent l'expression solennelle de ses votes. On reconnaîtra, à ce mouvement régulier de toutes les populations, combien la nation française est devenue intelligente de la gravité des devoirs qu'elle s'est imposés, combien elle apprécie la dignité et le prix de cette liberté dont elle vient de faire à la vie politique la plus éclatante application.

« Plus de sept millions de citoyens se sont pressés autour du scrutin. Cette manifestation, si imposante par l'empressement qui l'a conduite, si puissante à cause de la sagesse dont elle a retenu l'empreinte, protégera, n'en doutez pas, Messieurs, la République, dont elle inaugure si glorieusement l'action, désormais garantie et réglée par la constitution. Quand la con-

science politique d'un peuple se répand dans un témoignage aussi spontané, aussi unanime, il n'appartient plus aux partis de chercher dans une pénible et contestable interprétation les éléments d'une victoire dont leurs désirs personnels revendiquent l'honneur et le profit. Cette conscience du peuple ne parle pas pour le bénéfice de quelques groupes politiques, elle parle au nom du pays tout entier et pour le pays tout entier ! C'est l'intérêt vraiment national qu'elle revendique et qu'elle protége. C'est le sceau de son invincible puissance que la nation, par cette admirable exécution donnée à la loi fondamentale, pose elle-même sur la constitution, pour la rendre sainte et inviolable. Il n'y a point, dans ces rencontres pacifiques de tous les citoyens, de vainqueurs et de vaincus; il n'y a, Messieurs, que la manifestation grave, religieuse, patriotique, des sentiments, des vœux qui font battre le cœur de la nation, et qui tracent aux hommes auxquels elle confie le pouvoir la route qu'elle leur recommande de suivre...

« Par le nombre des suffrages et par la régularité de l'élection, le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte est donc l'élu du peuple français.

« Le pouvoir exécutif va lui être confié par vous, Citoyens, et devant l'histoire ce grand fait vous sera compté comme il sera compté à la France. Sans secousse, sans violence, avec calme et dignité, le pouvoir exécutif sort des mains qui l'exerçaient avec un zèle empressé, un patriotisme si dévoué. Ce dépôt est transmis comme il convient à une grande nation qui se sent appelée à de grandes choses, au milieu

du recueillement de l'Assemblée qui résume les forces vives de la nation.

« Plus la reconaissance publique, plus les sympathies personnelles nous rapprochent des hommes qui ont le bonheur et la gloire de remettre aujourd'hui le pays paisible et pacifié à leurs successeurs, et plus nous faisons éclater par notre loyale obéissance le respect que nous inspire le suffrage écrit par le peuple.

« Ces grandes transmissions des pouvoirs publics sont souvent fatales aux nations; d'autres fois elles appellent la confiance et prophétisent de fécondes destinées; il en est ainsi lorsque ces transmissions s'accomplissent pacifiquement... »

Après avoir pris connaissance du vœu national, l'Assemblée constituante proclama LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE *président de la République*; le chef de l'État prêta alors le serment constitutionnel, et, s'adressant à la Chambre, parla ainsi :

« Citoyens représentants, les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé; je le remplirai en homme d'honneur.

« Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer par des voies illégales ce que la France entière a établi. (Très-bien! très-bien!)

« Entre vous et moi, Citoyens représentants, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos désirs sont les mêmes.

« Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses

bases, affermir les institutions démocratiques et rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance. (Très-bien! très-bien!)

« La majorité que j'ai obtenue non-seulement me pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au gouvernement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas d'autorité.

« Avec la paix et l'ordre notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés et calmer les passions.

« Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, capables et dévoués au pays, assuré que, malgré les diversités d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir avec vous à l'application de la constitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la République. (Approbation.)

« La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui la précède des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité publique. (Marques d'assentiment.)

« La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité du chef d'un État (Nouvelle approbation.)

« Nous avons, Citoyens représentants, une grande mission à remplir; c'est de fonder une république dans l'intérêt de tous et un gouvernement juste, ferme,

qui soit animé d'un sincère amour du progrès sans être réactionnaire ou utopiste. (Très-bien!)

« Soyons les hommes du pays, non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses. »

Après ce discours l'assemblée entière se lève et fait entendre à plusieurs reprises le cri de *Vive la République!* Le bureau de l'Assemblée conduisit ensuite le président de la République au palais de l'Élysée, qui lui était assigné pour résidence.

Une nouvelle ère commençait pour le pays...

IX

Un nouveau ministère fut constitué sur les bases suivantes : M. Odilon Barrot, garde des sceaux et président du conseil, MM. Léon de Maleville à l'intérieur, Drouyn de l'Huys aux affaires étrangères, général Rullière à la guerre, de Tracy à la marine, Passy aux finances, Léon Faucher aux travaux publics, de Falloux à l'instruction publique, Bixio à l'agriculture et au commerce.

Le même jour où ce cabinet s'emparait des affaires, M. Changarnier était investi du double commandement de la garde nationale et des troupes de la première division militaire.

Les difficultés étaient grandes; deux pouvoirs se trouvaient en présence : celui du président de la République, qui avait à peu près les priviléges d'un roi constitutionnel, avec cette différence, à son avantage, qu'il était responsable, et que, par conséquent, il

pouvait gouverner par lui-même ; celui de l'Assemblée nationale constituante, souveraine en droit, et libre de prolonger indéfiniment son mandat au moyen des lois organiques qui lui restaient encore à voter. En réalité l'Assemblée ne jouissait plus que d'un reste d'autorité, parce que les circonstances n'étaient plus les mêmes qu'au moment de son élection, tandis que le président puisait une force immense dans les millions de suffrages qui venaient de se réunir sur son nom. Une lutte ne pouvait tarder de s'ouvrir entre les deux pouvoirs ; l'Assemblée était jalouse de son autorité et se défiait des intentions du président ; celui-ci était bien résolu de n'abandonner aucun de ses droits, tout en s'efforçant, dans l'intérêt de l'ordre, d'éviter les conflits trop sérieux.

Avant d'affermir son autorité Louis-Napoléon avait un double ennemi à vaincre : d'une part les révolutionnaires, de l'autre les légitimistes et les Orléanistes, dont la fusion tendait à s'opérer dans le but de disputer à la dynastie napoléonienne l'avenir de la France. Il se sentait soutenu par l'immense majorité de la population, mais il était évident que les masses ralliées autour d'un nom par des traditions et des souvenirs ne se détachaient pas pour cela de leurs habitudes libérales et du respect qu'elles avaient voué à l'Assemblée constituante. Les débats parlementaires et la presse exerçaient nécessairement une puissante influence sur l'opinion ; on aimait le chef de l'État par instinct, en quelque sorte sans le connaître et par un retour vers un passé glorieux ; mais on tenait à rester dans les termes de la loi, on se passionnait

pour la liberté, on avait toujours coutume d'admirer les harangues de la gauche et des coryphées du vieux parti libéral. En face d'une pareille situation il y avait des ménagements à garder, et, pour se maintenir en bonne harmonie avec le pays, il fallait attendre que l'éducation du pays fût faite, que le bon sens public, averti par l'expérience, éclairé par les faits, eût donné raison au président de la république et fait sévère justice des utopies, des idées fausses auxquelles trente ans de parlementarisme avaient accoutumé la France. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée constitutante, vaincue par le scrutin du 10 décembre, s'effrayait pour la durée de son œuvre et voulait aussi longtemps que possible garder entre ses mains la plénitude de la souveraineté déléguée par le peuple. Une semblable prétention, désavouée le 10 décembre au nom de la France, inquiétait l'opinion et commençait à l'irriter.

X

Elle s'éteignait enfin, après de longues et constantes vicissitudes, cette année 1848 qui devait laisser au monde tant de souvenirs, tant de regrets. La révolution de 1789 avait déposé dans les institutions et dans les choses des germes d'émancipation et de luttes sociales dont le développement ne s'était point régulièrement accompli; l'anarchie, la terreur, le sabre avaient comprimé, retardé, rendu impossible les progrès vers la liberté; l'idée constitutionnelle s'était réveillée en 1814; elle était devenue, dix ans plus tard,

l'une de ces forces qu'on ne fait point rétrograder; mise en question en 1830, elle avait prévalu, et le conflit dans lequel l'idée de l'autorité avait succombé ne s'était point terminé sans avoir causé aux peuples et aux rois une commotion profonde. En 1848 ce n'était plus contre la violence avouée des coups d'État que la liberté avait eu à se défendre : les rois alors n'étaient point sortis du cadre tracé par le texte des lois écrites ; ils s'étaient bornés à tourner les obstacles par la ruse, à faire alliance avec les convoitises les moins avouables, à faire avorter les principes sous la pression des cupidités et des intérêts. En se débattant, en regimbant, la liberté, à son tour, avait dépassé la mesure de son droit; elle avait appelé à son aide l'idée révolutionnaire, elle s'était appuyée sur le mépris de l'autorité, sur la négation du pouvoir, sur la révolte, et des maux sans mesure avaient été épanchés parmi les nations de l'Europe, en attendant qu'un juste équilibre eût pu être rétabli entre les droits et les devoirs.

Quoi qu'il en soit, cette année, qui avait soumis la France à tant d'épreuves, la laissait, en finissant, en présence de difficultés encore redoutables. Le pouvoir exécutif puisait sans doute une grande force dans la majorité immense d'où il était sorti; mais il était placé sur le terrain, nouveau pour lui, nouveau pour tous, d'une constitution imparfaite dans quelques-unes de ses parties, et dont l'application rigoureuse était temporairement suspendue, précisément dans celles de ses dispositions qui réglaient les relations du pouvoir législatif avec le pouvoir exécutif.

La nouvelle administration constituée, la France se trouvait en face de cette question terrible : La société française est-elle encore capable d'enfanter et de supporter un gouvernement ? Déjà trois pouvoirs avaient été élevés et renversés en dix mois. Aujourd'hui commençait une nouvelle épreuve et celle-là durerait quatre ans à peine. Le pays pourrait-il souffrir cette instabilité normale? Ses forces vives ne se perdaient-elles pas dans ces agitations maladives, dans ces convulsions répétées ?

Puisque la nation avait dû être consultée pour le choix d'un chef temporaire, c'était au moins un symptôme rassurant que de la voir se prononcer d'une manière aussi claire et presque unanime. Si ce n'était pas une solution de l'avenir, au moins c'en était une du présent. L'entraînement et en quelque sorte l'enthousiasme de la France pour un nom constituait au profit du pouvoir nouveau une force morale incontestable.

Ce qu'il était encore impossible de ne pas voir dans le scrutin du 10 décembre, c'était un jugement porté par le pays sur l'œuvre de dix mois. Gouvernée depuis lors comme au hasard, menacée, par l'anarchie et par des théories désorganisatrices, dans sa fortune et même dans sa vie, la société française manifestait ses rancunes. Les auteurs de la révolution de Février, ceux-là mêmes qui avaient le plus énergiquement combattu la démagogie, étaient repoussés par elle avec colère, et M. de Lamartine, pesé dans sa balance, était trouvé plus léger même que M. Ledru-Rollin. Malgré d'incontestables services, malgré une

modération qui l'avait, dans une certaine mesure, rapproché du parti de l'ordre, le général Cavaignac avait été également écarté. C'est que, par ses antécédents, ses doctrines, par ses amitiés, il appartenait à la fraction militante du parti révolutionnaire.

L'union qui s'était manifestée pour le vote dans la nation n'existait pas, d'ailleurs, au même degré dans la représentation nationale. Ce vote, qui, aux yeux de beaucoup, signifiait le rétablissement de l'ordre et la condamnation d'une anarchie de dix mois, appliqué cependant à un nom, se prêtait aux plus dangereux commentaires des partis.

L'Assemblée, après avoir terminé l'œuvre de la constitution, s'était néanmoins réservé tous les droits d'un pouvoir constituant, situation exceptionnelle, anormale, qui pouvait faire craindre de graves conflits d'attributions entre elle et le pouvoir exécutif, si une grande modération, une grande sagesse ne réglaient pas des deux côtés l'exercice de deux prérogatives parallèles, sinon rivales.

Malgré ces germes de désordre le pays se rassurait. Sollicitée par d'inexorables besoins, la consommation semblait vouloir reprendre son cours régulier et rendre au travail une activité depuis longtemps perdue. Les entrepôts, surchargés jusqu'alors, commençaient à écouler le trop plein de leurs marchandises; dans la plupart des centres industriels les métiers se remontaient, les usines se rallumaient, les commandes arrivaient, l'ouvrier reprenait le chemin de l'atelier. Tout enfin autorisait à espérer une reprise sérieuse de travail et d'affaires, si quelque nouvel inci-

dent politique ne venait entraver ce premier essor, encore faible et incertain.

XI

Le maréchal Bugeaud fut nommé au commandement en chef de l'armée des Alpes, dont l'effectif s'élevait à près de quatre-vingt mille hommes et qu'avait admirablement organisée le général Oudinot; le général Changarnier fut chargé du double commandement des gardes nationales de la Seine et de la première division militaire.

Un incident amena la retraite de M. de Maleville, ministre de l'intérieur. Au moment où s'accomplissait l'élection du 10 décembre, par respect pour l'élu de la France, et pour ne pas livrer ses secrets et son passé aux spoliations des curiosités hostiles ou subalternes, l'employé principal, chargé des affaires politiques, avait pris sur lui de faire renfermer et clore dans dix-sept cartons toute la correspondance administrative et tous les rapports de police qui s'étaient rattachés, depuis douze ans, aux tentatives du parti napoléonien. Ce devoir, accompli dans un intérêt de haute responsabilité, fut envisagé par quelques malveillants comme une précaution prise contre le prince lui-même, pour sauvegarder le passé de ses propres ennemis. Le président de la république, étonné d'une mesure d'ordre dont la cause lui était inconnue, invita M. de Maleville à lui envoyer les cartons dont on lui signalait l'existence, et M. de Maleville, croyant entrevoir dans cette injonction une arrière-pensée déso-

bligeante pour lui, se retira sur-le-champ du ministère. Mieux informé, le président de la république n'insista plus, et les dix-sept cartons restèrent aux archives du département de l'intérieur. La démission de M. de Maleville fut néanmoins acceptée, et M. Léon Faucher fut appelé au ministère de l'intérieur. Il fut remplacé aux travaux publics par M. Lacrosse, et M. Buffet succéda à M. Bixio au ministère de l'agriculture et du commerce. Démocrate sincère, mais trop engagé avec les partis extrêmes, M. Bixio ne pouvait rester dans un cabinet réparateur et conservateur.

Un autre choix fut fait de concert entre le chef de l'État et l'Assemblée nationale. A la majorité de 417 voix sur 694 votants, M. Boulay (de la Meurthe) fut élu vice-président de la République.

La constitution présentait une singulière anomalie; elle avait ordonné que le président serait responsable; dès lors la maxime si chère aux partisans du régime anglais : *Le roi règne et ne gouverne pas*, ne pouvait plus trouver d'application. Responsable des actes du gouvernement, le président de la république voulait gouverner lui-même et ne pouvait plus admettre la fiction à laquelle notre pays était habitué depuis 1814, celle qui, en proclamant la responsabilité des ministres comme garantie essentielle de la liberté, faisait passer le gouvernement réel aux mains des ministres eux-mêmes, et ne laissait aux rois qu'une souveraineté apparente, que le droit aux respects et aux hommages. Mais si, aux termes de la constitution de 1848, le président gouvernait seul, sous sa responsabilité; si les ministres n'étaient que ses commis et

non des hommes d'État sérieux ; se disputant l'adhésion des majorités et s'attachant à établir la valeur de leurs actes, on en était venu, à l'insu des républicains et par la simple mise en œuvre des nouveaux ressorts constitutionnels, à remplacer le gouvernement parlementaire par l'autorité absolue d'un homme. On pouvait dire, pour se consoler, que cet homme était responsable ; mais, tant qu'il exerçait le pouvoir, ce mot ne recevait aucune application sérieuse. Voilà où on en était venu après avoir fait deux révolutions pour abolir le gouvernement personnel.

XII

Les partis s'observaient avant d'engager la lutte, et, de part et d'autre, on essayait ses forces en discutant des lois de finances. L'opposition, comme toujours, demandait des économies assez fortes pour rendre le gouvernement impossible. M. Billault était le chef des parlementaires, qui se groupaient pour renverser le cabinet et enlever d'assaut le ministère à la faveur d'un vote. Il s'efforçait de justifier ses prétentions en disant que le niveau du pouvoir n'était pas tellement élevé qu'il ne fût permis d'y atteindre. L'Assemblée, toute disposée à rechercher la popularité, fût-ce par de mauvaises voies, supprimait des impôts utiles et enlevait au pouvoir exécutif les moyens de faire face aux besoins de l'État. C'était une façon peu loyale de le désarmer ou de rendre sa mission impossible.

Des escarmouches à propos de petites dépenses et

de petites économies; une loi relative à l'organisation du conseil d'État; quelques propositions, plus ou moins malheureuses, en ce qui concernait le travail, les salaires, l'enseignement, furent tour à tour les prétextes offerts, dans l'Assemblée et dans la presse, aux récriminations des hommes politiques de second ordre qui se disputaient un peu de renommée ou d'influence. Cependant le pouvoir voyait avec satisfaction se produire dans le pays un double mouvement de résistance à l'Assemblée nationale et à la domination de Paris. On demandait, dans les journaux et dans les départements, que l'Assemblée se hâtât de clore sa mission et d'en finir avec les lois organiques promises par elle au pays et qu'elle ne discutait pas encore; on insistait pour que des garanties sérieuses fussent données à la France contre la suprématie turbulente d'une seule ville. « Il ne faut pas, disait-on, que Paris ait le privilége détestable de nous expédier des révolutions par la malle-poste. » On ajoutait : « Il est inouï dans l'histoire que quelques milliers d'hommes, aventuriers politiques prêts à tous les coups de main, aient pu, à diverses reprises, mettre en péril les destinées de la France. Nous offrons à l'Europe l'étrange spectacle d'une nation de trente-cinq millions d'hommes exposés à recevoir la loi d'une poignée de faiseurs de révolutions qui descendent sur la place publique à l'appel de quelques ambitieux mécontents et traitent la France en pays conquis. Une résistance unanime se déclare contre la tyrannie parisienne; un violent désir de se soustraire à son joug éclate aux yeux mêmes du gouvernement

central. Ce n'est pas une conspiration, encore moins une pensée de fédéralisme; c'est un dessein ouvert et réfléchi : les provinces de France, comme les anciennes provinces des Gaules, ne veulent plus que leurs intérêts aillent s'engloutir dans Rome. » Et, pendant que ces protestations se manifestaient par la presse et à la tribune, un conseil général, celui de la Gironde (pays traditionnellement hostile au joug des révolutionnaires de Paris), rédigeait un programme complet de décentralisation administrative.

Un député de la Charente, M. Rateau, avait fait une motion aux termes de laquelle l'Assemblée législative, qui devait succéder à l'Assemblée constituante, serait élue le 4 mars et se réunirait le 19. Repoussée par le comité de législation à la majorité de 19 voix contre 18, cette proposition fut l'objet d'un rapport de M. Grévy. Énergiquement combattue par le représentant Pierre Bonaparte, elle fut très-vivement appuyée par M. de Montalembert. M. Billault monta à la tribune et parla dans le sens du prince Pierre Bonaparte; son discours trouva l'Assemblée froide et inquiète. M. Odilon Barrot demanda la parole et fit connaître la pensée du gouvernement. A l'entendre, l'Assemblée constituante avait fini son œuvre, et, par l'expression de son mauvais vouloir à l'encontre de l'élu du 10 décembre, elle s'était séparée de l'opinion et du pays. De nouvelles élections étaient donc devenues nécessaires. On alla aux voix, et, à une très-faible majorité de 400 suffrages sur 796 votants, la proposition de M. Rateau fut prise en considération par l'Assemblée. Quand vint la discus-

sion, le cadre des travaux assignés à cette assemblée par la proposition fut un peu agrandi, mais on indiqua pour le 13 mai les prochaines élections générales.

XIII

Le parti révolutionnaire, abattu et désorganisé à la suite des journées de juin, avait peu à peu relevé la tête et manifesté de coupables espérances. De violentes attaques étaient dirigées dans la presse démagogique contre l'élu du 10 décembre; on l'accusait d'organiser la banqueroute sociale et la misère du peuple par l'obstination calculée de son gouvernement à résister à toute réforme financière et économique; on faisait appel contre lui aux violences de la Montagne et aux insurrections des faubourgs. On proclamait tout haut que les républicains qui avaient conspiré le 15 mai contre la représentation nationale ne pouvaient et ne devaient pas être jugés par la haute-cour séant à Bourges. De jour en jour l'imminence d'un conflit redoublait l'agitation dans les bas fonds de la démagogie. Les sociétés secrètes, partout organisées sous l'apparence de comités électoraux, transmettaient aux affiliés le mot d'ordre de la révolte; on osait déclarer à haute voix, on ne craignait pas d'imprimer que la lutte s'engagerait dans la journée du 29 janvier, et des craintes indéfinissables, tantôt vagues, tantôt réelles, se répandaient de proche en proche sur Paris et dans toute la France.

Le gouvernement organisa ses moyens de défense autant que le lui permettaient les mauvais vouloirs

de l'Assemblée. Il proposa, le 26 janvier, un projet de loi contre les clubs, mais, à la demande de Ledru-Rollin, tous les députés de la Montagne déposèrent une proposition tendant à obtenir la mise en accusation des ministres. Les journalistes socialistes et les clubistes s'émurent à leur tour dans le même sens et s'associèrent aux propositions de la Montagne. Parmi les écrivains et les orateurs dont on remarqua les noms au bas de ces protestations virulentes, on mentionnera M. d'Alton-Shée, ancien pair de France, MM. Madier de Montjan, fils de l'ancien député libéral, M. Darimon, aujourd'hui membre du Corps législatif, et des révolutionnaires exaltés, tels que MM. Henri Bigi, H. Castille, Delescluse et Toussenel. En même temps la démagogie essayait d'entraîner dans son action la garde mobile, qui se plaignait d'une réorganisation récente destinée à réduire ses cadres et à restreindre ses priviléges. A la suite de ces manœuvres et de ces démonstrations on vit s'accroître l'émotion publique, et l'appréhension d'un grave danger pénétra dans les esprits. Le conseil des ministres se réunit à l'Élysée national et prit connaissance exacte de la situation. Après avoir entendu le rapport qui lui fut soumis à cet égard, le chef de l'État déclara qu'il ne modifierait pas sa politique et que le cabinet pouvait compter sur son appui ferme et persévérant.

XIV

Le 29 janvier était le jour désigné pour engager une collision armée. Les sociétés secrètes s'étaient dé-

clarées en permanence, une fermentation inquiétante se manifestait dans les casernes de la garde mobile, les conspirateurs allaient partout donnant le mot d'ordre. Mais les dangers de la rue ne devaient point trouver l'autorité au dépourvu, et le gouvernement était prêt à combattre ceux des conspirateurs qui cherchaient à soulever contre lui l'Assemblée nationale. Dès le matin le rappel fut battu dans tous les quartiers de Paris; l'armée et la garde nationale occupèrent les rues et les places publiques; un formidable appareil militaire consterna les agitateurs et rendit confiance aux amis de l'ordre. L'Assemblée ayant paru étonnée de ces démonstrations énergiques, M. Odilon Barrot prit la parole et n'eut pas de peine à justifier les intentions du gouvernement. M. Jules Favre demanda si l'on voulait exercer une pression sur l'Assemblée, mais ses accusations furent réduites à leur juste valeur. M. Victor Hugo parla avec modération et convenance, et ses conclusions déplurent aux montagnards, qui cherchaient un prétexte pour prolonger la dictature de l'Assemblée nationale. La majorité se montra disposée à renoncer dans un bref délai au mandat constituant dont elle était investie. Pendant que le parti révolutionnaire, dans le sein de l'Assemblée, constatait avec dépit son infériorité numérique et sa faiblesse, il étalait au dehors son impuissance et se trouvait vaincu avant même d'avoir osé combattre. Par l'ordre du président, par les soins du général Changarnier, toutes les mesures militaires que comportaient les intérêts de la sûreté publique avaient été prises en temps opportun, et aucun artisan d'é-

meute n'essayait d'arborer un drapeau. Le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, homme intelligent et ferme, avait dissous la *Solidarité républicaine*, société démagogique qui s'était recrutée parmi les débris des clubs et qui s'était flattée d'être en mesure de livrer bataille au pouvoir. L'anarchie était partout surprise et déconcertée.

Vers une heure de l'après-midi le président de la république sortit de l'Élysée à cheval, escorté de quelques aides de camp, et parcourut la capitale pour se trouver face à face avec ses ennemis. Sa présence fit éclater des cris d'enthousiasme dans tous les rangs de la population, et les malveillants, consternés de leur isolement, se dispersèrent dans les rues désertes. Le soir tout était calme, et la garde nationale s'étonnait d'une victoire qu'on n'avait point tenté de lui disputer. Il ne resta d'autre ressource aux factieux que de reprocher au gouvernement, au général Changarnier et à la police, d'avoir imaginé un complot pour se donner le facile mérite de le déjouer. C'est l'éternelle tactique de la sédition lorsqu'elle échoue et qu'elle a honte de sa faiblesse. Terrifiée à Paris, elle essaya de prendre sa revanche dans les départements. A Dijon, à Marseille, à Mâcon, à Châlon-sur-Saône, il y eut permanence des sociétés révolutionnaires et agitation tumultueuse. A Strasbourg les meneurs organisèrent des démonstrations désordonnées. A Limoges l'attitude de la classe ouvrière parut menaçante, mais l'excellente tenue de la garde nationale et de la garnison rassurèrent les esprits. Sur toutes les routes, aux abords de la capitale, on ob-

serva le passage de bandes nombreuses qui accouraient des départements au rendez-vous de l'émeute, pendant que des émissaires, partis de Paris, allaient susciter la révolte dans les départements.

XV

L'Assemblée n'avait point voulu s'associer aux actes matériels de désordre, aux tentatives brutales du parti révolutionnaire; elle n'était toutefois qu'assez mal disposée à venir en aide à la politique du chef de l'État, élu contre elle et malgré elle, et qui représentait une pensée rivale. Les séances étaient chaque jour troublées par des interpellations de la Montagne, par des violences socialistes, et, si la majorité imposait silence à ces exaltés dont les haines maladroites se faisaient une arme de tout prétexte, elle n'appuyait que très-faiblement et seulement de loin les ministres du prince Louis-Napoléon. La situation était visiblement tendue. Comme on vient de le dire, sous la monarchie constitutionnelle, les Chambres pouvaient à volonté se débarrasser des ministres en rejetant sur eux toute la responsabilité de la politique royale; grâce à la constitution de 1848, la responsabilité pesant sur le président de la république, les ministres n'étaient que les commis du chef de l'Etat, ne dépendaient que de lui seul, et pouvaient être légalement maintenus aux affaires tant qu'il plaisait au président de les conserver, tant qu'un vote solennel ne traduisait pas le dépositaire du pouvoir exécutif devant la haute-cour, sous l'accusation de trahison. Par le fait l'auto-

rité du président de la république se trouvait plus dégagée d'entraves, plus absolue que ne l'avait jamais été celle du roi, et la constitution le voulait ainsi. Il y avait là un contre-sens dont la majorité s'indignait et qu'elle était hors d'état de faire disparaître.

On comprend aisément qu'une situation aussi anormale, aussi fausse, amenait une surexcitation dans le pays et provoquait des résistances tumultueuses et désordonnées. Chaque jour révélait des excès tentés, dans les départements, au nom de la souveraineté du peuple, et que s'empressaient de réprimer les chefs militaires et les magistrats du parquet. Les préfets et les sous-préfets, pour la plupart choisis parmi les républicains de vieille date, ne faisaient preuve d'aucune énergie lorsqu'il était question de réduire au silence les perturbateurs et les utopistes; mais le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, leur adressait des admonitions sévères et les signalait à la juste réprobation du président. Le ministre de la justice, M. Odilon Barrot, revenu de ses complaisances libérales et instruit par de terribles leçons, déployait une loyale fermeté dans l'accomplissement de ses devoirs. Le besoin de rallier tous les hommes qu'effrayait l'anarchie autour d'une politique de résistance était d'autant mieux compris dans les hautes régions qu'il fallait traverser, sans succomber sous la pression démagogique, le premier anniversaire de la révolution de février. On n'y parvint pas sans effort et sans péril. A Paris et dans les départements on avait réussi à comprimer des manifestations séditieuses ; mais le danger était visi-

ble, il environnait la société de toutes parts, et la société, au milieu des hésitations, des conflits et des incertitudes de ses propres chefs, trouvait encore la force de veiller à son propre salut et de gagner, à la sueur de son front, l'une après l'autre, chaque journée de son existence.

XVI

L'Assemblée constituante discuta et adopta une loi électorale qui avait pour but de régulariser l'exercice du suffrage universel; elle vota une loi contre les clubs, et restreignit, autant que le principe républicain semblait le permettre, l'exercice du droit de réunion. La Montagne protesta avec fureur contre ce qu'elle appelait un attentat digne des plus mauvais jours de la monarchie. « Le peuple restera calme, dirent ses publicistes; *il attend!* » L'Assemblée procéda ensuite au vote des lois de finances et s'attacha, avec plus de zèle que d'expérience, à introduire des réformes dans le budget du pays. Plus soucieuse de sa popularité que loyale et sincère, elle ne craignit pas de supprimer des impôts qui étaient pour le gouvernement le seul moyen de faire face aux dépenses de l'État. La Montagne proposait avec ardeur des économies inintelligentes, des réductions désorganisatrices; la majorité ne savait pas résister avec assez de courage à ces fâcheuses provocations; on eût dit parfois que de gaîté de cœur elle préparait à l'Assemblée législative, qui devait hériter d'elle, tous les embarras que le gouvernement provisoire

lui avait légués lui-même en matière de ressources fiscales.

Après de stériles discussions on ajourna des lois qui avaient pour but de régler l'organisation judiciaire, l'organisation de la force publique, la responsabilité du président de la république et la liberté de l'enseignement. Au moment où l'on essayait de résoudre ces questions ardues et complexes, le pays était en proie à une vaste agitation électorale de laquelle devait bientôt surgir la nouvelle assemblée représentative. Tandis que des comités rouges ou socialistes prenaient en main la direction des affaires de leurs partis, toutes les nuances modérées et conservatrices sentaient le besoin de se concerter. Une réunion qui s'était formée dans la rue de Poitiers, et qui cherchait à rassembler en un seul faisceau tous les éléments du parti de l'ordre, se mit en devoir d'éclairer la France entière sur la nécessité de lutter contre l'idée révolutionnaire. Un comité central fut formé en vue de rendre plus active et plus sûre l'action des conservateurs. On vit, même sans surprise, figurer dans cette direction des hommes qui ne s'étaient point encore rencontrés sous la même tente, M. Thiers, M. Berryer, M. de Montalembert, M. de Noailles, M. de Persigny, M. Cousin, M. de Sèze, M. Chambolle, M. de Riancey, M. Victor Hugo, M. Amédée Thayer, M. de Wagram, M. Casimir Périer, M. Lucien Murat, M. de Vogué, M. de Kerdrel, et beaucoup d'autres dont la mention serait trop longue. Pendant que ces hommes politiques, si différents quant au point de départ, si peu semblables quant au but, se trouvaient réunis pour le même

intérêt, des associations républicaines fortement organisées cherchaient à étendre leur action sur la France entière et travaillaient activement à soulever contre l'ordre social toutes les passions et toutes les souffrances. La *Propagande démocratique et sociale* venait en aide à ces associations, en jetant, non-seulement dans les ateliers des villes, mais au milieu des campagnes, des pamphlets, des libelles, des brochures avant tout propres à enflammer, à égarer les esprits. Pour neutraliser ces redoutables tentatives, le comité de la rue de Poitiers, qui disposait de beaucoup d'argent, favorisait de tout son pouvoir la publication de divers écrits antisocialistes, et, en moins d'un mois, près de six cent mille exemplaires de ces petits livres à bon marché furent colportés et distribués dans les villes et dans les campagnes.

D'autres comités de direction, agissant isolément, mais avec ardeur, prenaient part dans un sens contraire à ce vaste mouvement électoral. C'étaient l'*Association des Amis de la constitution*, la réunion du *Palais national*, l'*Union électorale*, le *Comité démocratique socialiste*, et quelques autres groupes analogues dont on nous dispensera d'exhumer l'obscur et inutile souvenir.

XVII

Tandis que la France était sollicitée en tous sens par les réunions électorales et les candidatures, la haute-cour, présidée par M. Bérenger, ancien pair de France, jugeait à Bourges les auteurs ou les complices

de l'attentat commis le 15 mai contre la représentation nationale. Ce procès fut fertile en violences et en scandales; les accusés essayèrent de renouveler les résistances brutales qui, en 1835, avaient marqué le procès d'avril; les uns inculpèrent le gouvernement, d'autres mirent en cause l'ordre social, plusieurs étalèrent au grand jour leurs ressentiments, leurs défiances, leurs implacables haines, et de ce nombre furent les accusés Blanqui, Flotte et Barbès. Malgré le bruit qu'ils essayèrent de faire ou de provoquer, leur procès ne préoccupait que fort médiocrement l'attention publique; on était las, depuis quinze ans, de ces scènes de prétoire à l'aide desquelles les coupables osent s'ériger en juges et incriminer la société ou la loi. Après de longs débats, qui ne grandirent nullement la renommée des accusés, l'arrêt fut rendu le 3 avril. Six d'entre les détenus, MM. Degré, Larger, Borme, Thomas, Villain et le général Courtais, furent acquittés; déclarés coupables d'un double attentat ayant pour but de renverser le gouvernement et d'exciter la guerre civile, les accusés Armand Barbès et Alexandre Martin, dit Albert, furent condamnés à la déportation; Louis-Auguste Blanqui, à dix années de détention, Sobrier à sept, Raspail à six, Flotte et Quentin à cinq années de la même peine. Les accusés contumaces, au nombre desquels on citait Louis Blanc et Caussidière, encoururent la peine de la déportation.

La théorie des révolutions avait été formulée durant les débats de la haute-cour. Armand Barbès n'avait pas craint de qualifier de tyrannie le gouvernement

des majorités et de mettre au-dessus de la souveraineté du peuple la souveraineté du but. C'était, en d'autres mots, ériger en doctrine politique le délire de l'individualisme. De son côté M. Ledru-Rollin, ayant à déposer comme témoin, s'était trouvé amené à merttre au jour la marche ordinaire des transformations sociales accomplies par le triomphe des multitudes. « Est-ce qu'on fait, avait-il dit, une révolution avec des mots, avec des noms propres? Est-ce que, quand on veut faire une révolution au profit de la royauté, on crie : Vive le roi? Est-ce que, quand on fait une révolution au profit de la régence, on crie : Vive la régence? Non. On saisit le sentiment qui domine dans la foule, on l'excite, on s'en empare; puis, avec un tour de main, on substitue au gouvernement dont on ne veut pas celui dont on veut. » Ces étranges paroles, qui résumaient si bien l'histoire de la révolution de Février, ne passèrent point inaperçues. Elles révélaient, avec une indiscrétion naïve, le secret d'un bouleversement dont le monde n'avait point eu d'exemple et réduisaient l'établissement de la république à la condition d'un adroit escamotage. Les habiles, parmi les républicains, furent désagréablement surpris de la franchise de M. Ledru-Rollin, mais l'aveu resta.

D'autres procès agirent alors sur l'opinion dans un sens défavorable à l'anarchie; quelques individus, reconnus coupables de l'abominable assassinat du général de Bréa, furent condamnés à mort, et plusieurs d'entre eux payèrent de leur tête ce crime sauvage; leurs complices, au nombre de trois, obtin-

vait une commutation de peine. La justice crut avoir découvert, parmi les rebelles de juin, l'individu qui avait tué d'un coup de fusil Mgr Affre, l'archevêque martyr. Une accusation criminelle fut dirigée contre le démagogue que signalaient divers indices; faute de preuves plus sérieuses, la cour se vit contrainte de prononcer un acquittement, et la mort du vénérable prélat demeura impunie.

XVIII

Les derniers travaux de l'Assemblée constituante furent marqués par des délibérations d'un ordre élevé et qui se rattachaient à l'attitude que prendrait la France à l'égard de Rome, du pape et de l'Italie. Qu'il nous soit permis de résumer ici les événements qui s'étaient accomplis depuis plusieurs mois dans la Péninsule, et auxquels l'action directe de la France n'avait pas été associée.

Léopold, grand-duc de Toscane, averti par la catastrophe qui avait détruit dans Rome le pouvoir temporel de Pie IX, s'était senti le courage de résister aux entrainements révolutionnaires; hors d'état de prolonger la lutte contre le parti libéral qui exigeait des concessions incompatibles avec les droits et la conscience du prince, il se détermina à fuir et à se rendre à Gaëte pour y partager l'exil du souverain pontife. Un gouvernement provisoire fut installé à Florence au mois de janvier, les statues du grand-duc furent renversées et les armes de l'Autriche furent brûlées. Mazzini se trouvait alors à Florence,

stimulant l'orage; mais il ne voulait pas y rester, prévoyant sa courte durée; il allait à Rome pour s'opposer diamétralement au chef de l'Église. Comme le comte Paul Fontani lui demandait, chez Montanelli, quels étaient ses projets pour Rome, il répondit : « Nous n'avons pas de plan fixe; notre but est la destruction complète de l'ordre actuel de la société. Après l'avoir fait nous verrons comment en construire un nouveau. Point de pape ni de rois. »

Le gouvernement provisoire fit dissoudre les Chambres et convoqua une constituante. Les élections eurent lieu, mais les hommes modérés se mirent à l'écart. Les villes et les villages toscans, faisant peu de cas des libertés imposées par la violence, commençaient à manifester une sourde réaction. Les colonnes mobiles des volontaires de Livourne sillonnaient le pays par ordre du gouvernement provisoire, emprisonnant les suspects. Laugier était à Carrare avec ses troupes, fidèles au grand-duc; espérant un secours de Gioberti, il s'avança sur Piétra-Santa. La chute de Gioberti le désarma; son armée passa au général républicain Apice. Les triumvirs proclamèrent la loi *stataire*, mais ne trouvèrent pas un seul juge pour le conseil de guerre. Le docteur Pigli, gouverneur de Livourne, aidé d'un secours pécuniaire du gouvernement, inaugura la république au son des trompettes. En ce même jour Mazzini se faisait porter en triomphe à Livourne. La Constituante se réunit le 25 mars; le triumvirat déposa ses pouvoirs, et, à la nouvelle de la bataille de Novare, dont nous parlerons tout à l'heure, Guerrazzi fut nommé dictateur et se défit de son collègue

Montanelli en l'envoyant comme ambassadeur à Paris. Prévoyant la restauration de la monarchie, Guerrazzi négociait secrètement avec les ministres étrangers. Le temps lui manqua pour opérer lui-même la restauration du grand-duc en stipulant des conditions au nom de la révolution momentanément vaincue. Une insurrection éclata à Florence ; la Constituante fut dissoute par la force armée, Guerrazzi fut mis d'abord en prison, puis rejeté en exil, et la Toscane presque tout entière se vit en peu de jours replacée sous le sceptre de Léopold. Une seule ville, Livourne, se maintint en état de révolte sous l'autorité d'une commission de gouvernement composée de démocrates et de constituants chassés de Florence. Le 11 mai 1849 un corps autrichien, placé sous les ordres du baron d'Aspre, entra de vive force à Livourne et y rétablit le gouvernement du grand-duc. Cette intervention, que Léopold n'avait point sollicitée, laissa dans l'âme des républicains des ferments de colère et de haine.

XIX

En Piémont et dans le Milanais la guerre demeurait suspendue par un armistice. Le parti de l'indépendance italienne, découragé par plusieurs défaites, ne se hâtait nullement de recommencer la lutte, mais il attribuait à la trahison les malheurs de la campagne de 1848. Plus audacieux, plus entreprenant, le parti républicain poussait à la guerre. C'était le moment où l'influence de l'abbé Gioberti, l'un des chefs de

la révolution italienne, exerçait sur les esprits une influence prépondérante. La chambre des Députés qui siégeait à Turin fut dissoute; une autre fut élue, qui se trouva animée de sympathies démocratiques qui se manifestèrent aux yeux de Charles-Albert et de Gioberti comme un grave embarras ajouté aux difficultés de la situation. Les événements de Rome et de Florence inquiétaient le roi et son conseiller. Gioberti s'épouvanta du terrain que l'anarchie gagnait chaque jour en Italie, et il se rapprocha visiblement du parti qui voulait la restauration du pape et la compression du désordre. Les révolutionnaires s'indignèrent de ce qu'ils appelaient une défection, et Gioberti, abandonné à leurs attaques par le roi Charles-Albert, envoya sa démission, qui fut acceptée.

On était au mois de mars, et la démocratie piémontaise poussait le roi dans les hasards d'une nouvelle guerre. L'armée sarde était nombreuse, mais indisciplinée, mal pourvue d'armes et de vivres, et en grande majorité sans expérience des batailles. Parmi les chefs qui commandaient les principaux corps des divisions on remarquait le Polonais Ramorino, qui avait assez mal fini dans son pays la guerre de 1831 et qui avait beaucoup plus mal encore dirigé, en 1834, une invasion de révolutionnaires cosmopolites sur le territoire de Savoie. Les clubs imposaient à Charles-Albert cet étrange auxiliaire. Les autres généraux, presque tous italiens, étaient courageux et dévoués, mais ils s'entendaient mal entre eux, et aucun n'avait une réputation assez haute pour qu'on osât lui confier le commandement en chef de l'armée. Les deux fils du roi, les ducs

de Savoie et de Gênes, étaient de jeunes et intrépides officiers, qui savaient combattre avec courage, mais n'avaient pas assez d'autorité pour suppléer à l'inexpérience de leur père et à l'insuffisance des autres chefs. Un corps de réfugiés et de volontaires polonais, placé sous le commandement du général Chrzanowski, formait l'un des éléments les plus énergiques et les plus solides de l'armée de Charles-Albert.

Les troupes autrichiennes, d'autre part, étaient parfaitement exercées; les soldats, présents sous les drapeaux depuis quelques années, étaient habitués aux fatigues de la guerre; les officiers connaissaient parfaitement leurs devoirs respectifs. L'armée, composée d'éléments hétérogènes et même hostiles, de Slaves, d'Allemands, de Hongrois, d'Italiens, animée de l'esprit de corps, contenue dans les limites de la discipline, pleine de confiance dans la justice de sa cause et dans la prudence de son chef, était prête à combattre. Appuyée sur l'excellente base d'opérations de l'Adige et du Mincio, abondamment pourvue de vivres, remarquable par l'aplomb de son infanterie, par l'habileté de ses chasseurs, par la légèreté de sa cavalerie, cette armée comptait une artillerie nombreuse, soit trois canons pour mille hommes. Le chiffre nominal s'élevait à cent mille hommes; en réalité le maréchal Radetzki avait quatre-vingt-dix mille hommes disponibles, partagés en cinq corps, dont chacun de deux divisions (quatre brigades), c'est-à-dire huit régiments ou seize à dix-huit mille soldats. Ce partage facile accélérait les mouvements de l'armée. Les cinq corps étaient commandés par les généraux Wratislaw,

Asper, Appel, Thuru et Wocher. Le général en chef Radetzki, né en Gallicie en 1765, âgé de quatre-vingt-trois ans, mais d'une santé robuste et d'un esprit vigoureux, instruit à la grande école des guerres de l'Empire, habitué au commandement par des victoires récentes, tenait réunies dans sa main les rênes du gouvernement civil et militaire de la Lombardie.

XX

L'armistice fut dénoncé le 20 mars. En ce moment les deux armées étaient en quelque sorte voisines l'une de l'autre; le Tessin coulait entre elles jusqu'à Pavie, le Pô les séparait ensuite. Le centre des Piémontais était à Alexandrie, celui des Autrichiens à Pavie; la grande ligne, des deux côtés de laquelle on avait établi les positions respectives, se développait de Novare et de Magenta jusqu'à Stradella et Castel-San-Giovanni, en passant par Vigévano et Vogliéra.

Le 20 mars l'avant-garde piémontaise franchit le Tessin dans la direction de Magenta et s'arrêta dans cette position que les Autrichiens, n'entreprirent pas de défendre. Le maréchal Radetzki, de son côté, traversa la même rivière beaucoup plus au midi et manœuvra en appuyant sa base d'opérations sur Pavie. De fausses manœuvres, conduites par le général Ramorino, facilitèrent les mouvements de l'ennemi. Le 21 les Autrichiens attaquèrent Mortara et emportèrent cette position après avoir rencontré une vive résistance. Le combat avait duré cinq heures. Le roi Charles-Albert voulait, dès le lendemain, reprendre

l'offensive, mais ses lieutenants à demi découragés l'en dissuadèrent, et les troupes sardes furent concentrées sur Novare. Le maréchal Radetzki s'était ouvert la route d'Alexandrie et de Turin, mais il ne pouvait laisser sur ses derrières une armée italienne qui, bien que démoralisée, comptait encore cinquante mille hommes et cent onze pièces de canon. Il résolut de livrer bataille à ses ennemis avant de leur laisser le temps de se reconnaître. Cependant, de leur côté, ils se disposaient à le recevoir.

Le 23 mars le général Chrzanowski rangea l'armée piémontaise en bataille dans une plaine qui s'étend entre la route de Mortara et celle de Verceil, appuyant sa gauche à un fort mamelon qui domine Novare et sur lequel est bâti le village de la Bicocca, sa droite sur le plateau de Nuova-Corté, ayant son flanc protégé par un canal qui longe l'Agogna; le centre s'appuyait à une cassine nommée la Citadella. La clef de la bataille était la Bicocca; le roi Charles-Albert, apprenant que la lutte allait s'engager, accourut en toute hâte, à cheval, vers la position la plus disputée et où le danger était le plus grand. Vers dix heures du matin l'infanterie autrichienne engagea le combat vers la Bicocca, et fut promptement soutenue par d'autres corps. Les divisions piémontaises, d'abord ébranlées, revinrent à la charge et refoulèrent les Autrichiens. Durant ce combat opiniâtre les divisions de Savoie, de Gênes et de Savone, infanterie et cavalerie, firent preuve d'une grande solidité et reprirent plusieurs fois les positions que leur enlevait l'armée autrichienne. A la fin elles se virent réduites à plier,

et la gauche piémontaise, rompue et mise en désordre, se rejeta sur Novare. La réserve, sous les ordres du duc de Gênes, fit des prodiges de bravoure pour retarder ce désastre. Les Autrichiens, supérieurs en nombre et en expérience, enfoncèrent successivement le centre et la droite de l'armée italienne. Vaincue et hors d'état de combattre davantage, cette armée se retira, sous la protection d'un régiment de la garde royale et d'une batterie d'artillerie légère que le duc de Savoie avait amenés au secours des Piémontais. La journée avait été glorieuse pour les Italiens, mais enfin elle était perdue, et les Autrichiens ne rencontraient plus d'obstacles. Leur perte s'élevait à environ quatre mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers; celle des Piémontais dépassait six mille hommes et douze pièces de canon. Ce ne fut pas, à coup sûr, la différence des pertes, mais le résultat moral qui décida du sort de la guerre. L'armée italienne était complétement découragée et démoralisée, il était impossible de la ramener au feu. Les soldats quittaient leurs drapeaux, pillaient les bourgeois, disant qu'ils n'avaient rien à manger et que les démocrates bourgeois étaient cause de la guerre. Ils voulaient même les passer au fil de l'épée et brûler la ville. Ils l'auraient fait s'ils eussent été à Milan au lieu d'être à Novare. La cavalerie dut charger les mutins, dont plusieurs périrent. Les mêmes scènes de désordre se renouvelèrent les jours suivants, de telle sorte que les habitants furent obligés de se défendre contre leurs compatriotes. Après cette douloureuse épreuve le roi Charles-Albert, qui s'était battu héroïquement, désespéra de

la fortune de l'Italie et abdiqua la couronne en faveur de son fils, du duc de Savoie.

XXI

Le ministère piémontais et le conseil municipal de Turin, en apprenant les désastres de Novare et l'abdication de Charles-Albert, sollicitèrent un armistice, par l'intercession des représentants de la France et de l'Angleterre, auprès du maréchal Radetzki. Mais déjà le jeune roi Victor-Emmanuel avait conclu une trêve dont les conditions étaient fort dures et que, de part et d'autre, les gouvernements de Sardaigne et d'Autriche se réservaient de discuter. Les révolutionnaires de Turin étaient plongés dans la torpeur et aucun d'eux n'osait donner l'exemple du dévouement. « Tandis que le fils du roi, en chargeant l'ennemi, recevait seize balles dans son manteau, pas un agitateur n'osait sortir de la ville de Turin (1). » Deux jours après, le 27 mars, Victor-Emmanuel II appelait aux affaires de nouveaux ministres, au nombre desquels on remarquait MM. Pinelli, da Bormida et Nigra. Une députation de patriotes ayant réclamé la continuation de la guerre, le roi répondit : « Trouvez-moi un soldat qui veuille livrer bataille, et moi je serai le second. » Ces paroles expressives résumaient la situation respective du Piémont et de l'Autriche.

Une insurrection républicaine éclata dans Gênes;

(1) Paroles de M. Drouyn de Lhuys à la tribune. — Séance de l'Assemblée nationale, 30 mars 1849.

le général la Marmora, revenant de Parme avec des soldats qui n'étaient point encore découragés, reçut l'ordre d'étouffer la sédition et marcha sans retard sur la ville. Lorsqu'il l'eut sommée de se rendre, le chef de l'émeute, Avezzana, répondit au nom des Génois qu'ils voulaient se défendre aussi longtemps qu'un seul d'entre eux resterait en vie. La Marmora força la porte Saint-Thomas, occupa le môle neuf et bombarda la ville. Avezzana voulut se défendre jusqu'à la dernière extrémité; forçant par la terreur les habitants à le seconder, il publia que tout homme qui ne se présenterait pas dans les rangs au son du tocsin serait fusillé; qui prendrait les armes serait amnistié. On s'emparait de force dans les rues des hommes, des femmes, des enfants, pour augmenter le nombre des défenseurs de l'anarchie; on tirait les citoyens paisibles de leurs maisons, des prêtres de leurs couvents. On publiait que les Lombards étaient arrivés, que la Marmora voulait dévaster la ville, qu'il avait promis à ses soldats six heures de pillage, et que tout homme qui tomberait dans leurs mains serait tué sans pitié. Mais les prières, les menaces, les nouvelles dont on avait pu apprécier la fausseté, les barricades n'aboutirent à rien. La municipalité conclut, le 6 avril, un armistice, et envoya à Turin des députés qui obtinrent la ratification de l'amnistie, excepté pour les chefs de la révolte. Ces chefs avaient déjà fui à l'approche de la Marmora; Avezzana seul se défendit à outrance. La Marmora occupa Gênes le 11 avril. Traduit devant un conseil de guerre sous l'inculpation de trahison, le général Ramorino, qui n'était peut-

être coupable que d'incapacité et d'ignorance, fut condamné à mort et fusillé.

XXII

Le roi Charles-Albert, honoré des sympathies de son peuple et des regrets de l'Europe, s'était mis en route pour chercher, dans le royaume de Portugal, une retraite au sein de laquelle il pourrait oublier les déceptions et les orages de sa vie politique. Il ne tarda pas à y mourir. Sur ces entrefaites le Piémont, protégé par un armistice, discutait avec l'Autriche le prix plus ou moins élevé de sa rançon. D'un autre côté la Lombardie, la Toscane, Parme et Modène étaient replacées sous l'autorité de leurs anciens souverains, et les Autrichiens marchaient sur Bologne, laissant derrière eux Venise vigoureusement assiégée et qui prolongeait sa résistance héroïque. Rome était au pouvoir des tribuns et des sicaires mazziniens qui l'avaient subjuguée par la ruse et la terreur après la fuite du souverain pontife, et qui venaient de lui imposer la forme républicaine. Un nouvel ennemi allait bientôt se joindre à ceux qui, dans le nord, accablaient sous la puissance du sabre les manifestations de l'idée révolutionnaire. Nous voulons parler du roi des Deux-Siciles.

Après la prise de Messine par le général Filangiéri, au mois de septembre 1848, la Sicile ne s'était point tout entière soumise aux ordres royaux qui lui venaient de Naples. Des négociations, suivies avec sollicitude par les représentants de la Grande-Bretagne

et de la république française, s'étaient engagées dans le but de déterminer les conditions et les concessions aux termes desquelles l'autorité de Ferdinand serait de nouveau acceptée par l'île. Les bases de l'*ultimatum* proposé à cet égard étaient extrêmement modérées, mais les révolutionnaires siciliens prétendaient maintenir jusqu'au bout l'indépendance de Palerme. Maîtres de cette importante cité, ils avaient appelé à leur aide les démocrates de tous les pays, et, entre autres, le Polonais Miéroslawski, général des causes perdues.

Le parti sicilien et ses auxiliaires avaient conçu le projet de se défendre en désespérés; on avait établi des corps d'observation à Catane, à Taormina, à Trapani, à Mazzara, à Girgenti, à Palerme. On avait envoyé des émissaires pour appeler les populations aux armes. On ne parlait qu'avec mépris des soldats napolitains, et l'on présentait la prise de Messine sous un faux jour pour stimuler la crainte et la haine. On fit une loi de conscription : tout Sicilien de dix-huit à trente ans était soldat; on ordonna une levée de toutes les classes; on devait exiger de chaque localité un contingent de trois sur mille, dans le délai de quinze jours. On offrait six ducats (vingt-sept francs) pour chaque engagement volontaire. Celui qui aurait présenté cent vingt hommes équipés serait nommé capitaine; on autorisa une légion de volontaires. Une partie de la garde nationale fut mobilisée; on augmenta l'artillerie et l'on déclara que celui qui marcherait contre l'ennemi aurait bien mérité de la patrie. Les ecclésiastiques devaient conserver l'ordre à l'intérieur. Les

armes de calibre, les poudres et les manufactures d'armes étaient mises à la disposition du gouvernement; tous les ouvriers et les chevaux étaient mis à la disposition des ordonnateurs de l'armée. On avait même proposé une flottille de corsaires. Ces impuissantes résolutions ne devaient pas tarder à être déjouées par les événements de la guerre.

L'armistice fut dénoncé le 19 mars, les hostilités devant recommencer le 30. Bientôt après, le général Filangiéri, nommé prince de Satriano, débarqua sur les côtes de Sicile à la tête d'un corps d'armée. Il attaqua et emporta successivement les positions d'Ali, de Taormina, d'Aci-Réalé et de Baltiati. Poursuivant ses succès, il entre dans Catane, où Miéroslawski avait vainement concentré des masses de troupes et multiplié les moyens de défense. Contraint de fuir, ce propagandiste étranger, qui avait fait preuve de peu de talent mais de courage, réussit à s'évader et à se réfugier en France (6 avril). La prise de Catane détermina la soumission des autres villes de la Sicile; Syracuse défendue par douze cents fantassins, quatre cents artilleurs et un château très-fort, paya rançon à la garnison pour en être quitte et se soumit au vainqueur. Filangiéri, marchant en triomphe sur Palerme, était reçu partout avec des démonstrations de joie, aux cris de « Vive le roi! Mort aux révolutionnaires! » A Caltanisetta, capitale de province, le peuple sortit au-devant du vainqueur avec des palmes et des couronnes de fleurs, au son des cloches et de la musique, qui entonnait l'hymne cher aux Bourbons. Aux fenêtres drapées de blanc se te-

naient les dames qui le saluaient sur son passage. Un *Te Deum* fut chanté à l'église. En cinq jours l'île fut soumise, excepté Palerme.

Palerme était en proie à l'anarchie. Ceux qui pouvaient profiter des désordres prolongés s'opposaient à la soumission par la violence. Les autorités étaient obligées de se cacher pour se soustraire à la vengeance d'une populace fanatisée. Les négociations pour la reddition de la ville furent conduites sans bonne foi, traînées en longueur et rompues. Filangiéri s'approcha de Palerme. Les insurgés sortirent au-devant de lui le 7 mai; la journée se passa à se harceler des deux côtés. Le lendemain le bataillon de l'Université se mit à crier : « En avant les Français ! » La légion étrangère essaya d'enlever les hauteurs de Misliméri, mais elle fut repoussée. Les troupes du roi délogèrent les insurgés des hauteurs de Mezzagno et de Villa-Abbate, prirent leurs ouvrages à revers, se jetèrent sur les insurgés et les dispersèrent. Les villages de Mezzagno et de Villa-Abbate furent brûlés. En ce moment l'amiral Baudin manda au consul français de conseiller la paix. Les ministres, qui voulaient la guerre, donnèrent leur démission; le parlement décréta la soumission entière de Palerme et de l'île ; les factieux les plus compromis se réfugièrent à bord des escadres de France et d'Angleterre, et la municipalité remit à Filangiéri les clefs de la ville. Les troupes napolitaines entrèrent à Palerme aux applaudissements de la foule; en même temps la flotte royale entrait dans le port. Filangiéri envoya un détachement pour occuper Trapani et des colonnes mobiles

pour pacifier le pays. C'est ainsi que la Sicile fut délivrée du joug de l'anarchie. Le roi donna une large amnistie, dont il excepta quarante-trois chefs de la révolte.

XXIII

Venise était le seul point de l'Italie vers lequel se tournaient encore les sympathies des vrais amis de l'indépendance et de la justice. Sa généreuse population continuait à repousser les efforts des armées autrichiennes qui la tenaient bloquée et ne négligeaient ni les efforts, ni les menaces pour la replacer sous le joug des traités de 1815. L'avocat Manin ne cessait d'être l'âme de cette résistance. Homme de talent, patriote sincère, orateur sympathique, il n'était pas cependant à la hauteur des circonstances et ne savait les comprendre. Dominé par l'idée de l'unité, tandis que celle de l'indépendance aurait dû seule entraîner son âme, il ne rêvait pas pour son pays le rétablissement de l'antique forme républicaine, il n'aspirait qu'à une fusion avec le Piémont et la Lombardie. Cette fusion, qui de nos jours est devenue plus logique, plus acceptable, n'avait pas de sens lorsque l'Italie se trouvait morcelée en un grand nombre de souverainetés diverses ; mais alors, il faut le dire, le mot d'ordre était donné de constituer une grande Italie en un seul corps, et de ne tenir aucun compte des traditions, des nécessités, des rivalités historiques. Le parti de la fusion était donc prépondérant à Venise, et Manin se traînait à sa suite. Au lieu de proclamer

la république de Venise, avec un doge, une assemblée élue constitua dans ce pays une espèce de gouvernement provisoire dont la présidence fut, par acclamation, confiée à Manin. La tâche que ce gouvernement avait à remplir se résumait en ce peu de mots : organisation de la défense nationale contre l'Autriche.

Après la bataille de Novare, la république de Venise, qui luttait courageusement depuis près d'un an, ne se laissa point aller à un découragement au delà duquel il n'y avait plus qu'une capitulation sans honneur. Le général Pépé, qui commandait dans les lagunes, n'était point en mesure de tenir tête à des troupes disciplinées et nombreuses. Cependant la diète vénitienne déclara, le 2 avril, qu'il fallait résister à tout prix, et, du consentement du peuple, tous les pouvoirs furent concentrés aux mains de Manin. Le jour de la fête de saint Marc, le patron de Venise, après la messe, il y eut une revue sur la place. Manin promit la victoire comme prix de la persévérance, en criant : « En mer ! Vive Saint-Marc ! » Il excita l'enthousiasme du peuple, qu'il savait agiter à son gré. Venise se confia à la protection de la sainte Vierge, dont l'image miraculeuse, exposée dans la basilique de Saint-Marc, fut visitée successivement chaque jour, durant un mois, par les paroisses de la ville, le clergé en tête, pour implorer le secours du Ciel. Ces prières ne furent pas vaines; car, si Venise ne put alors reconquérir son indépendance, elle sut la mériter par une longue et glorieuse résistance qui, de nos jours, a produit des fruits mûris au soleil de la patience et de la justice.

Vers la fin d'avril 1849 Venise, qui jusque-là n'avait été bloquée que par huit à neuf mille hommes, fut assiégée du côté de terre par trente mille hommes commandés par le général Haynau, homme d'une énergie sauvage, qui venait de réduire Brescia. Après une tentative inutile contre Brandolo, les Autrichiens tournèrent leurs efforts contre le fort de Malgherra, véritable clef de la défense. Ce fort, élevé par Napoléon entre 1808 et 1810, mais augmenté par les Vénitiens, était un pentagone en terre entouré d'un fossé plein d'eau et d'une double enceinte semblable à la première, précédée de trois lunettes, dans le but de faciliter les sorties des casemates qui mettent à couvert la poudre et les soldats. Deux redoutes détachées, alors appelées du nom de Manin et du général Rizzandi, relient le fort au pont du chemin de fer, qui est protégé par une batterie spéciale. Du côté de Venise le feu des canons et l'eau des marais ne permettent pas à l'ennemi de s'approcher et assurent les libres communications du fort avec la ville. Les Vénitiens avaient armé Malgherra de cent trente canons de six, douze, vingt-quatre, quarante-huit et quatre-vingts livres, et de vingt-quatre mortiers de huit et de douze pouces. Les Vénitiens étaient pourvus d'une artillerie nombreuse; ils fondirent peu de canons, mais ils en trouvèrent beaucoup dans l'arsenal et n'eurent que la peine de construire les affûts et d'armer sept barques et batteries flottantes pour le barrage des canaux. Un millier de canons en tout défendait les abords de Venise, sur terre et sur mer, dont deux cent cinquante canons fixes, deux bat-

teries de campagne et six canons; le reste flottant. Les Autrichiens entourèrent Malgherra d'une parallèle de six kilomètres de longueur, à une distance d'un kilomètre, double de la distance ordinaire, à cause de la difficulté des travaux dans les marais; ils y firent travailler six mille ouvriers ou soldats à la fois. Leurs canons ouvrirent le feu dès le 4 mai; mais la supériorité de l'artillerie du fort les réduisit bientôt au silence. Le général Paoluzzi, commandant du fort, injustement soupçonné, fut remplacé par le colonel Ulloa, depuis général, qui déploya la plus grande énergie. On assure que des officiers napolitains contribuèrent beaucoup à la défense de Venise par leur connaissance du métier des armes. De nuit les Autrichiens lançaient contre le fort des congrèves qui éclairaient la contrée. Les Vénitiens regardaient de loin le combat qui devait décider de leur sort. Le 5 mai l'assiégeant leur proposa de se rendre; mais Manin répondit que le décret du 2 avril l'obligeait à se défendre, et qu'il comptait sur la médiation de la France et de l'Angleterre. Le feld-maréchal déclara que l'Autriche ne souffrirait pas que les puissances étrangères protégeassent ses sujets rebelles et revint à Vérone. Le feu recommença le 6 mai. Les assiégés firent des sorties fréquentes et retardèrent par leur intrépide dévouement les progrès de l'armée autrichienne. Cette lutte désespérée, signalée par de mémorables faits d'armes, se prolongea durant les mois de mai, de juin et de juillet, et l'importante position de Malgherra ne cessa de protéger Venise, de la mettre à couvert des ravages de l'artillerie.

Les Autrichiens, fatigués de tant d'efforts meurtriers renouvelés sans relâche, firent venir des pièces d'un très-fort calibre, à l'aide desquelles ils parvinrent enfin à faire pleuvoir dans Venise des bombes et des boulets rouges. Sur ces entrefaites le choléra, qui sévissait alors cruellement en Europe, se déclara dans cette malheureuse ville et la décima. La guerre, la faim, la contagion s'unissaient pour contraindre les habitants à implorer la clémence de leur ennemi; mais leur courage ne fléchissait pas sous tant de fléaux, et, quand l'archevêque de Venise osa parler de capitulation et de paix, on eut beaucoup de peine à le soustraire aux fureurs de la multitude. Cependant il n'était plus possible de prolonger la défense. Le 6 août l'assemblée nationale de Venise chargea Manin d'aviser de son mieux à l'honneur et au salut de Venise : c'était, en d'autres termes, l'autoriser à capituler. Il n'y avait plus de vivres que pour dix jours, la poudre commençait à manquer. Manin voulut tenter un dernier effort; il força la flotte à sortir le 8 août. L'ennemi prit le large pour l'attirer en mer; mais la flotte vénitienne, au lieu de l'attaquer avec le courage du désespoir et de vaincre ou de périr, rentra tranquillement le 10 août et s'établit dans les lagunes. Le retour de la flotte éteignit la dernière lueur d'espoir.

Le 11 août Manin ouvrit des pourparlers en vue d'une capitulation; le 21 l'ennemi cessa le feu, et le 24 Manin déposa le pouvoir entre les mains de la municipalité, qui stipula les conditions de la reddition de la place. Les aigles de l'Autriche furent de nou-

veau installées dans les rues et sur les monuments de Venise, la vieille reine de l'Adriatique, déchue de sa splendeur et de sa puissance. A la suite des événements qui placèrent de nouveau cette généreuse ville sous le joug allemand, les patriotes les plus compromis, et avec eux Manin, cherchèrent un refuge en France.

Mais depuis plusieurs mois nos baïonnettes avaient délivré Rome elle-même de la tyrannie révolutionnaire.

XXIV

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, à la suite de l'assassinat du comte Rossi, le vénérable Pie IX, exposé aux attentats des sicaires, avait réussi à s'enfuir de Rome et à trouver un refuge à Gaëte, dans les domaines du roi de Naples. Le monde catholique tout entier s'était ému à la nouvelle de cette catastrophe et l'on se demandait ce qu'allait faire la France. A cette époque M. Cavaignac n'était point encore dépossédé du pouvoir par le vote national du 10 décembre, et le général hésitait, ne sachant comment mettre d'accord ses doctrines en faveur de la souveraineté absolue des peuples et de la non-intervention, et la nécessité où il se trouvait d'attirer à lui ou de retenir les sympathies du clergé et du parti catholique, qui étaient d'une si grande importance pour le résultat de l'élection présidentielle.

Un député républicain fort peu accessible au sentiment religieux, et qui, en mourant, n'a que trop fourni

la preuve de son peu de sympathie pour la foi catholique, M. Bixio, puisqu'il faut le nommer, monta à la tribune et prononça de généreuses paroles contre l'anarchie romaine. « Messieurs, dit-il, une faction qui se dit libérale, mais qui semble prendre à tâche de faire haïr la liberté, une faction qui de l'esprit révolutionnaire semble ne connaître que les excès, la faction démagogique, tandis que l'Autriche opprime l'Italie du Nord, fait peser sur l'Italie du Centre, fera bientôt peser sur celle du Midi une servitude nouvelle presque aussi effroyable que celle de l'étranger, la servitude du désordre. (Très-bien!) Des villes entières ont fêté un lâche assassinat... » (Mouvement. — Très-bien! — Rumeurs à l'extrême gauche.) L'orateur continue : « Si nous en croyons les dernières nouvelles, Rome a été et est peut-être encore le théâtre d'une insurrection aussi impolitique que funeste, et la papauté, qui n'est pas une institution italienne apparemment, mais une institution de droit public et religieux en Europe et dont le maintien se lie au maintien même de l'équilibre et des croyances de l'Occident, la papauté, dans la personne d'un vénérable pontife, premier promoteur de la résurrection de l'Italie, est insultée par ceux-là mêmes dont elle est peut-être la dernière ancre de salut. (Très-bien! très-bien!)

« Ces nouvelles sont-elles vraies?

« Qu'a fait, que se propose de faire le gouvernement? Quelle conduite l'Assemblée entend-elle approuver à l'égard de cette partie de la question italienne? »

Le général Cavaignac répondit :

« C'est avant-hier matin (26 novembre) que les dépêches officielles du ministre de la République à Rome nous ont informés des événements qui s'y étaient passés. Avant-hier, dans la journée, un ordre télégraphique a été expédié à Marseille et à Toulon pour qu'une brigade qui s'y trouvait précédemment, et depuis longtemps réunie en vue d'éventualités diverses, fût immédiatement embarquée sur des frégates à vapeur prêtes à les recevoir. (Mouvement. — Très-bien !) M. de Corcelles, représentant du peuple, notre collègue, a accepté une mission dont je vais donner connaissance à l'Assemblée. »

Le général Cavaignac donna lecture de ces instructions qui renfermaient les passages ci-après :

« En présence des événements, le gouvernement de la République vient de décider que quatre frégates à vapeur, portant à leurs bords une brigade de 3,500 hommes, seraient dirigées sur Civita-Vecchia.

« Il a décidé également que vous vous rendriez à Rome en qualité d'envoyé extraordinaire. Votre mission a pour but d'intervenir, au nom de la République française, pour faire rendre à Sa Sainteté sa liberté personnelle, si elle en a été privée...

« Si même il entrait dans son intention, vu les circonstances actuelles, de se retirer momentanément sur le territoire de la République, vous assurerez, tant qu'il sera en vous, la réalisation de ce vœu, et vous assurerez le pape qu'il trouvera au sein de la nation française un accueil digne d'elle et digne

... des vertus dont il a donné tant de preuves.

« Vous n'êtes autorisé à intervenir dans aucune des questions politiques qui s'agitent à Rome. (Très bien!) Il appartient à l'Assemblée nationale seule de déterminer la part qu'elle voudra faire prendre à la République, dans les mesures qui devront concourir au rétablissement d'une situation régulière dans les États de l'Église. Pour le moment vous avez, au nom du gouvernement qui vous envoie, et qui en cela reste dans la limite des pouvoirs qui lui ont été confiés, à assurer la liberté et le respect de la personne du pape.

« A votre arrivée devant Civita-Vecchia vous débarquerez de votre personne pour vous rendre auprès de M. d'Harcourt, avec lequel vous aurez à vous entendre pour agir ensuite conjointement dans la ligne qui vous est tracée par le gouvernement. Vous ne ferez débarquer les troupes mises à votre disposition que dans le cas où, soit à Civita-Vecchia même, soit dans un rayon extérieur proportionné à leur effectif, elles pourraient concourir à assurer le succès de votre mission. Des mesures sont prises pour renforcer cette brigade, si cela devenait nécessaire, et vous recevrez sans doute des instructions ultérieures plus développées, si l'Assemblée nationale l'a jugé convenable.

« Je ne saurais trop insister pour vous faire comprendre que votre mission n'a et ne peut avoir, pour le moment, d'autre but que d'assurer la sûreté personnelle du Saint-Père, et, dans un cas extrême, sa retraite momentanée sur le territoire de la République. Vous aurez soin de proclamer hautement que

vous n'avez à intervenir à aucun titre dans les dissentiments qui séparent aujourd'hui le Saint-Père des peuples qu'il gouverne.

« La République, mue par un sentiment qui est une vieille tradition pour la nation française, se porte au secours de la personne du pape ; elle ne pense pas à autre chose..... »

Ainsi le gouvernement de la République, confié au général Cavaignac, n'entendait point intervenir dans les questions romaines. Il ne voulait qu'une chose, maintenir la sûreté personnelle du pape, et, au besoin, offrir au vénérable pontife un asile en France.

Le général n'osait point aller au delà pour donner satisfaction au sentiment catholique ; le prince Louis-Napoléon, son concurrent (on était à la veille de l'élection du 10 décembre), prit une attitude plus décidée, et déclara formellement, dans une lettre qui équivalait à un manifeste, « que la souveraineté temporelle du pape était intimement liée à l'éclat de la religion comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. »

XXV

Peu de temps après l'inauguration de la présidence du prince Louis-Napoléon, les révolutionnaires et les meurtriers du comte Rossi avaient convoqué, dans les États romains, une assemblée constituante et l'avaient fait élire, par le suffrage universel, sous la pression de la menace et des poignards. Cette assemblée se réunit pour la première fois le 6 février 1849; elle se

composait de cent quarante-quatre députés qui, le 7 février, prononcèrent la déchéance du pape comme souverain temporel et proclamèrent le rétablissement de la *république romaine*. Le pouvoir exécutif fut confié à un triumvirat qui ne tarda pas à être composé de trois chefs du parti révolutionnaire : Mazzini, Armellini et Aurélio Saffi.

Les puissances catholiques s'étaient émues ; le cardinal Antonelli adressa, au nom du pape, une note à l'Autriche, à la France, à l'Espagne et au royaume des Deux-Siciles, sollicitant de ces divers États un secours armé.

L'Espagne n'avait pas attendu cet appel pour prendre une attitude généreuse. Dès le 21 décembre elle avait proposé, de concert avec la France, un congrès qui aurait mission de rétablir la souveraine indépendance du pape, garantie par les puissances catholiques, afin qu'un petit pays ne décidât pas une question qui intéresse la chrétienté, et qu'une ville italienne n'insultât pas celui qui est vénéré par tout l'univers catholique, et ne lui donnât pas, dans son gouvernement spirituel, une dépendance dont elle pourrait abuser. Le congrès n'eut pas lieu par l'opposition de Gioberti, qui prétendait faussement que c'était une question italienne avant tout et que l'Italie seule devait la régler. Les Espagnols, ne perdant pas courage, résolurent d'envoyer un détachement par mer à Terracine pour appuyer la cause de l'Église, et, comme le sénateur Avécilla s'étonnait de ce que le gouvernement envoyait des troupes en Italie, le ministre Pidal lui répondit très-justement « qu'on n'inter-

venait pas pour rétablir un prince temporel, comme le grand-duc de Toscane, mais qu'on allait à Rome dans l'intérêt catholique de la liberté de l'Église; que le pape n'est pas nommé par le peuple romain, mais par les cardinaux, aussi espagnols; que Rome ne serait qu'une province étrangère sans le pape; que l'Espagne y avait aussi de grands intérêts à protéger, et que la liberté du monde dépendait de celle du pape. » En ce même temps le Piémont était encore en guerre avec l'Autriche et ne pouvait entrer dans une alliance que d'ailleurs sa politique repoussait. Les troupes napolitaines ne firent que paraître sur le territoire romain; l'aventurier Garibaldi les repoussa sur le territoire napolitain. Les Autrichiens, qui s'étaient chargés d'opérer dans le nord, occupèrent Ferrare, Bologne et les Romagnes. D'un autre côté le général Cordova débarqua près de Gaëte avec des troupes espagnoles; l'escadre de Sa Majesté Catholique croisa devant ce port, sous les ordres du brigadier Rustillo, et se tint prête à porter secours au Saint-Père.

En France les catholiques, dont la grande majorité s'était ralliée à la présidence du prince Louis-Napoléon, avaient la juste confiance que le chef de l'État agirait avec énergie pour rétablir à Rome la souveraineté spirituelle et la souveraineté temporelle de Pie IX. A Gaëte on se montrait animé de quelques appréhensions que le parti autrichien cherchait adroitement à entretenir. On essayait de faire croire au pape qu'il avait un ennemi caché dans tout ce qui portait le nom de Bonaparte, et on cherchait à appuyer

cette fausse opinion sur la part que Louis-Napoléon, à peine âgé de vingt ans, avait prise aux soulèvements de l'Italie, après la révolution de 1830. Ces accusations plus perfides qu'habiles contrariaient l'expansion de la confiance du pape envers le président de la république française. On oubliait trop aisément, à Gaëte, qu'il faut savoir faire la part des entraînements de l'imagination, et les catholiques, qui s'effrayaient à tort, au delà des Alpes, ne pouvaient ignorer que le président de la république française avait appelé jusque dans son conseil des hommes d'État dévoués à la cause sacrée du chef de l'Église.

XXVI

Le parti révolutionnaire, en France et à l'Assemblée, veillait avec une sollicitude ombrageuse sur les intérêts de la démocratie italienne; il s'indignait à la seule pensée que le gouvernement de Louis-Napoléon fît servir les soldats et les trésors de la république française à détruire la république romaine et à rappeler le pape dans la capitale du monde chrétien. Des interpellations eurent lieu à la tribune, et M. Ledru-Rollin protesta énergiquement contre l'attitude du président, contre les intentions de ses ministres en faveur du Saint-Père. Mis en demeure de fournir des explications, M. Drouyn de Lhuys se maintint dans une réserve officielle. « Le but à atteindre, dit-il, le résultat que nous poursuivons tous, c'est le rétablissement de la paix et de l'ordre dans le sein de la religion catholique par le rétablissement

de la paix et de l'ordre dans les États romains. Par quels moyens? . . . L'Assemblée me permettra de n'en rien dire. » M. Coquerel, pasteur protestant, prit la parole dans cette discussion et dit : « Je déclare que, dans ma pensée, au point de vue de la morale et de la politique, si la république française rétablit le pape à Rome, elle fera bien. » Violemment interpellé par la Montagne, M. Coquerel ajouta : « Savez-vous qui a été expulsé par les ingrats Romains? Ce n'est pas seulement le pape, c'est le premier ami des libertés italiennes! » L'orateur finit en démontrant que la république française ne pouvait être solidaire de la république romaine, qui avait débuté par deux crimes. La majorité, s'imposant dans une question aussi délicate une circonspection qui venait en aide à la pensée du gouvernement, mit fin à la discussion en votant l'ordre du jour.

Mais le débat devait être de nouveau soulevé. Le 8 mars MM. Buvignier et Ledru-Rollin sommèrent le gouvernement de faire connaître ses intentions à l'égard de l'Italie; après une discussion dans laquelle intervinrent MM. Cavaignac, de Lamartine et Jules Favre, l'Assemblée passa purement et simplement à l'ordre du jour. La majorité (438 contre 341) ne fut point assez forte pour décourager la Montagne, qui se promit bien de revenir à la charge. Les événements qui avaient eu lieu en Piémont, le désastre de Novarre et l'abdication du roi Charles-Albert fournirent un thème aux protestations du parti républicain le plus avancé. M. Billault, qui ne laissait tomber aucune occasion d'attaquer la politique

du cabinet, mit énergiquement en cause M. Drouyn de Lhuys, dont plus tard il devait être le collègue et le défenseur, et il sollicita la majorité de refuser au gouvernement un vote de confiance. Il ne lui fut pas, d'ailleurs, possible de bien préciser ce qu'il voulait mettre à la place de ce vote et dans quels termes l'Assemblée devait dicter au ministre l'attitude politique qu'il fallait prendre à l'égard de l'Italie. M. Billault, longtemps exercé sur le terrain de l'opposition, savait par quels arguments on renverse un pouvoir; il ignorait encore l'art de le défendre, art qu'il sut pratiquer plus tard avec une incontestable habileté; mais alors il voulait seulement condamner et détruire. L'ordre du jour invoqué en faveur du gouvernement par le général Baraguay-d'Hilliers fut repoussé à la majorité de 442 voix contre 327. M. Flocon en proposait un qui impliquait en quelque sorte la nécessité d'une intervention armée en Italie, dans le seul intérêt de la révolution. M. Thiers demanda qu'on s'expliquât avec franchise. Était-ce la guerre qu'on proposait? S'adressant avec une puissante ironie à la politique des anciens membres du gouvernement provisoire, il constata qu'en avril 1848 elle avait été timide et circonspecte, et que, maintenant, depuis que M. Ledru-Rollin et ses collègues se trouvaient dépossédés du pouvoir, ils ne parlaient plus que de lancer la France dans les aventures belliqueuses. Dans tous les cas, contradiction ou non entre le passé et le présent de l'opposition révolutionnaire, il importait qu'elle se prononçât et qu'elle mît en évidence ses projets. Toute cette argumentation de M. Thiers,

étincelante d'esprit et de verve, fut entremêlée de dures vérités à l'adresse de la démagogie. M. Ledru-Rollin crut produire beaucoup d'effet en opposant la politique conservatrice de M. Thiers en 1849 à celle qu'il aurait voulu faire prévaloir en 1840. Les temps, les situations, les hommes étaient changés, et ces récriminations tombèrent dans le vide. M. Ledru-Rollin n'ayant pas craint de déclarer qu'il regrettait de ne point avoir, en 1848, lancé les armées de la France au cœur de l'Italie, M. Odilon Barrot lui répondit : « Nous ne sommes pas venus au pouvoir pour réparer les regrets de M. Ledru-Rollin, mais pour réparer ses fautes et relever les ruines dont il a couvert le sol de la patrie. » Fortement remuée par la parole de M. Thiers et du président du conseil, l'Assemblée nationale adopta l'amendement ci-après, proposé par M. Bixio, et dont les termes, légèrement amendés, avaient été acceptés au nom du gouvernement lui-même :

« L'Assemblée nationale, jalouse d'assurer la conservation des deux plus grands intérêts qui lui soient confiés, la dignité de la France et le maintien de la paix fondé sur le respect des nationalités;

« S'associant au langage tenu par M. le président du conseil des ministres;

« Confiante, d'ailleurs, dans le gouvernement du président de la République;

« Déclare que, si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croyait devoir appuyer ses négociations par l'occupa-

tion partielle et temporaire d'un point quelconque de l'Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier concours. »

Cette importante résolution passa à la majorité de 444 voix contre 320.

XXVII

Dans la situation où se trouvait la France les rôles étaient assez nettement dessinés. Le parti révolutionnaire voulait prévaloir seul, en Italie, contre l'Europe, à l'aide d'une guerre de propagande soutenue contre l'Autriche, l'Allemagne et la Russie. L'opposition républicaine se contentait d'une déclaration formelle qui, au nom de la France, enlèverait à l'Autriche les fruits de la victoire de Novarre, maintiendrait l'indépendance nationale de Turin, de Milan et de Venise, et abandonnerait les États pontificaux à la démocratie victorieuse, en réservant toutefois la sécurité personnelle du pape. Le parti conservateur n'éprouvait aucune sympathie pour le Piémont et sollicitait le gouvernement d'intervenir sans retard pour en finir avec la démagogie romaine et rendre au pape la souveraineté temporelle des États de l'Église. Il manifestait d'ailleurs de justes sympathies en faveur de Milan et de Venise. Le ministère, présidé par M. Odilon Barrot, appuyé par M. Thiers, et qui comptait M. de Falloux parmi ses membres, acceptait volontiers cette politique contre-révolutionnaire et se trouvait en cela d'accord avec les principales cours étrangères, avec l'Espagne, la Belgique, la Grande-

Bretagne, les Pays-Bas, le Danemark. Quant au président de la république, il aspirait à affranchir le plus promptement possible l'Italie de la domination autrichienne et de l'influence étrangère. Il ne se dissimulait pas qu'une guerre énergiquement entreprise contre l'Autriche pour garantir le Piémont, délivrer le Milanais et sauver Venise, était le seul moyen de réaliser des combinaisons et des espérances qui n'avaient cessé de lui être chères. Il acceptait volontiers la nécessité de rétablir Pie IX à Rome par une intervention armée, mais il entendait faire ses conditions et stipuler au nom de la liberté italienne l'établissement d'un ordre de choses qui succéderait à Rome au régime de gouvernement constitué par les souverains pontifes et que Pie IX n'avait point entièrement aboli. Ces dispositions personnelles du chef de la république française étaient contrariées par la politique avouée de ses propres ministres et par les déclarations bien connues du parti conservateur.

XXVIII

Le président de la république avait cherché à sonder le terrain autour de lui. Après avoir étudié les livres et les actes de M. Thiers, il avait pensé que cet homme d'État, autrefois aventureux et disposé à la guerre, s'associerait à ses pensées et entraînerait à sa suite tout ce qui, dans le parti conservateur, se piquait de suivre le mouvement national. Il le manda près de lui et eut avec l'ancien ministre une conversation très-longue, très-sérieuse. M. Thiers est un

homme d'une rare intelligence; comme historien il a compris le général Bonaparte, le premier consul, le premier empereur; comme député ou ministre il a eu l'intuition de la politique française; sous la maison d'Orléans il a parfaitement discerné le caractère de la révolution de Juillet; dans nos Chambres, dans nos assemblées, il a possédé, il possède encore à un degré éminent le don d'agir sur les majorités, de les pressentir, de les conduire sans paraître les dominer, de les éclairer en paraissant se borner à se servir de leurs propres lumières, de vulgariser leurs aspirations alors qu'elles ne s'en rendent pas elles-mêmes un compte bien exact; mais, à force de faire preuve de ces facultés, de ce talent, de cette puissance, M. Thiers en est venu à croire en lui au delà de toute mesure, à ne point assigner une assez large place, une assez juste autorité à ceux qui n'admettent point ses idées, à ceux qui pensent et agissent dans une sphère différente. M. Thiers était, en dépit de sa perspicacité et de sa lucidité orgueilleuse, l'un de ceux qui, dans l'organisateur des tentatives de Strasbourg et de Boulogne, dans le prisonnier de Ham, dans l'élu du 10 décembre, n'avaient ni découvert, ni pressenti l'homme à qui, plus tard, Dieu donnerait de rétablir l'empire napoléonien et d'être l'arbitre de l'Europe. De nos jours, peut-être, accablé sous la grandeur imposante des résultats accomplis, M. Thiers a admis l'empereur et ne s'est point opiniâtré à nier le génie là où ses yeux n'avaient point su le deviner; mais, en 1849, il n'avait point encore consenti à l'entrevoir, il ne daignait pas même le soupçonner, et le prince

Louis-Bonaparte, président de la république, n'était pour lui, comme pour les anciens chefs du parlementarisme, qu'un instrument dont les hommes habiles devaient se servir pour comprimer l'anarchie et reconquérir, au profit de la royauté constitutionnelle ou des classes moyennes, le terrain dont on s'était laissé déposséder le 24 février.

XXIX

La majorité de l'Assemblée nationale venait, implicitement, d'autoriser le gouvernement à protéger par les armes contre l'Autriche l'indépendance de l'Italie. Une guerre entreprise en 1849 pour enlever à la maison de Hapsbourg la haute Italie et restituer à Pie IX les domaines de l'Église; une guerre dont le résultat certain et facile eût été d'assurer l'indépendance de la confédération italienne sans porter atteinte à l'intégrité du territoire pontifical, sans déposséder les princes italiens, sans laisser, ni à l'Allemagne, ni à la révolution, ni au despotisme, le moindre prétexte pour réagir dans la Péninsule; une guerre semblable, disons-nous, était alors possible et aurait amené des résultats grands et durables. Ajournée pour dix ans, reprise plus tard, en face d'une Europe qu'il fallait ménager, d'une révolution que rien ne pouvait assouvir, et avec des auxiliaires tels que MM. de Cavour et Garibaldi, la guerre de 1859, qui a remis en question en Italie tout ce qui était admis, consacré, hors de doute, n'a pas été de nature à mettre en évidence la sagesse de ceux qui se sont applaudi de l'avoir empêchée en 1849.

M. Thiers s'attacha de tout son pouvoir à démontrer au président qu'il était dangereux et inopportun de tirer l'épée contre l'Autriche. L'idée de ne rien faire après le Waterloo italien répugnait visiblement au patriotisme du prince ; il lui coûtait de ne donner aucune satisfaction aux sentiments belliqueux du pays et d'hésiter à prendre en mains la cause des vaincus. M. Thiers accumula les chiffres. Esprit aventureux, homme d'État téméraire, il se fit petit, timide, circonspect; il représenta la France comme mise par la révolution hors d'état d'engager la lutte. A la suite de cette entrevue M. Thiers écrivit au baron de Hübner, alors simple secrétaire de légation et qui représentait à Paris le cabinet de Vienne. Ce jeune diplomate se rendit en toute hâte à l'hôtel de la place Saint-Georges. Interrogé par M. Thiers sur les intentions de son gouvernement, M. de Hübner montra des dispositions peu favorables au Piémont. « C'est donc la guerre que vous voulez? interrompt vivement l'ancien président du conseil. En ce cas vous allez être servis à souhait et plus vite que vous ne pensez. » Et M. Thiers rendit compte à M. de Hübner de l'entretien qu'il venait d'avoir à l'Élysée. « Vous pouvez écrire à votre gouvernement, dit-il ensuite, que Louis-Napoléon est tout à la guerre, que le parti démocratique n'attend qu'un signe de lui pour l'acclamer, que le parti modéré tient seul pour la paix et peut encore la conserver, mais à une condition : c'est que l'Autriche ne s'obstinera pas dans des conditions inacceptables. » Et comme M. de Hübner ne restait pas à court d'objections: « Croyez-vous donc, répliqua M. Thiers, que, parce que

nous voulons la paix, nous sommes des poltrons? N'en doutez pas, c'est la guerre, et, en même temps, c'est la révolution! L'épée une fois hors du fourreau, il n'y a plus de partis en France, et le chef de l'État est assuré d'avoir derrière lui ceux-là mêmes qui aujourd'hui s'opposent à la reconstruction de l'empire. Nous ne sommes plus en 1814; nous avons derrière nous trente-quatre ans de paix et une armée d'Afrique qui n'a pas montré encore tout ce qu'elle peut faire!... Si vous ne me mettez pas à même de rapporter ce matin au président une réponse satisfaisante, je ne réponds pas des résolutions qui peuvent être prises!... » Quelques heures après, un courrier envoyé à Vienne par M. de Hübner adjurait le gouvernement autrichien de céder aux représentations de la France et de ne rien entreprendre contre l'indépendance du Piémont.

XXX

Le président de la république, ne pouvant en appeler à la révolution et ne voulant pas s'aliéner le parti conservateur, porta son attention toute particulière sur les affaires de Rome. L'Europe semblait attendre de la France, gouvernée par un Napoléon, qu'elle ramenât le pape dans la capitale du monde chrétien d'où l'avaient exilé l'anarchie et le meurtre. Un crédit fut demandé et obtenu en vue de dépenses extraordinaires pour l'entretien du corps expéditionnaire de la Méditerranée. Le soir même du vote de l'Assemblée, le général Oudinot, chargé de conduire l'armée française au secours de Pie IX, se mit

en route pour Marseille et disposa tout en vue de la réussite d'une aussi glorieuse entreprise. La ville de Civita-Vecchia avait été désignée pour point de débarquement. Le général de division Regnault de Saint-Jean d'Angely, placé sous les ordres du duc de Reggio, commandait l'armée de terre, répartie en trois brigades, ayant pour chefs les généraux Molière, Levaillant et Chadaysson. La flotte comprenait plusieurs bâtiments à vapeur, *le Panama*, *l'Orénoque*, *l'Albatros*, *le Salvador*, *le Christophe-Colomb*, *l'Infernal*, *le Véloce*, *le Ténare* et *le Tonnerre*. Le 24 avril le général Oudinot parut devant Civita-Vecchia. Le gouverneur de ce port fortifié, Manucci, ex-rédacteur d'une feuille républicaine, *le Tribun*, sur l'invitation de la municipalité, ne s'opposa pas au débarquement, qui eut lieu le 25 avril. Si le général en chef avait marché sur Rome le jour même il serait entré dans une ville sans défense; en perdant deux jours il perdit deux mois. La France voulait prendre Rome, si c'était possible, sans effusion de sang, et donner l'occasion aux Romains de déclarer leurs intentions spontanées sans crainte du poignard démocratique. Un grand nombre de républicains étaient d'avis de laisser entrer les Français, sachant bien que la résistance serait inutile; Armellini partageait cette opinion; mais Mazzini craignait par-dessus tout la libre expression de l'opinion publique, car c'était se tuer par ses propres armes. Son opinion, appuyée au besoin d'arguments irrésistibles, dut prévaloir. Le général Oudinot désarma la garnison de Civita-Vecchia, recommanda une stricte discipline à ses soldats et fit paraître une proclamation adressée aux Romains.

XXXI

A Rome l'exaltation démagogique avait été surexcitée par les triumvirs et Mazzini. A la nouvelle du débarquement de nos troupes ils firent placarder une proclamation invitant le peuple à prendre les armes; ils annonçaient que les Français venaient exterminer les hommes, enlever les femmes et détruire jusqu'au dernier vestige de la ville éternelle.

Le général Oudinot n'était point suffisamment renseigné sur les dispositions de ses ennemis. On lui avait fait croire qu'au seul aspect de nos drapeaux les Romains, heureux d'être délivrés de l'anarchie, se porteraient en masse à sa rencontre et fraterniseraient avec la troupe française. L'avant-garde, aussi confiante que le général, entra dans Rome; les Romains criaient : *Vive la France!* et, avant d'avoir pu faire usage de ses armes, une de nos colonnes, d'environ deux cent cinquante soldats, fut enveloppée par trahison, et son chef consentit à mettre bas les armes.

Les prisonniers furent échangés, mais la guerre était commencée. Les triumvirs improvisèrent à la hâte une résistance facile. Six mille hommes, dépourvus presque d'artillerie, ne pouvaient prendre aisément une ville de cent soixante-dix mille habitants, entourée d'un mur bastionné et comptant de nombreux défenseurs. Exaltés par leurs chefs, les Romains se montraient prêts à une résistance opiniâtre. Dans le camp français l'insuccès n'avait servi qu'à éveiller le désir d'une juste vengeance.

XXXII

Le guet-apens du 30 avril avait profondément ému l'opinion en France; les partis, qui se font une arme de tout, exploitaient ce malheur contre le gouvernement et affectaient de s'indigner de ce que le sang de nos soldats eût coulé au profit de ce qu'ils appelaient dédaigneusement « la cause cléricale. » L'immense majorité du pays ne s'associait point à ces iniques accusations et se bornait à demander que la perfidie italienne reçût un châtiment prompt et énergique. Le prince Louis-Napoléon se hâta d'écrire au général Oudinot. « J'espérais, lui dit-il, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une action bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement; vos soldats ont été reçus en ennemis; notre honneur militaire est engagé; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines. » Ces généreux sentiments n'étaient point partagés par un grand nombre de membres de la Constituante. Le 7 mai des interpellations sévères furent adressées aux ministres. M. Jules Favre demanda que l'Assemblée, *faisant acte de vigueur*, retirât au pouvoir exécutif la direction de la guerre et envoyât sur le théâtre des événements deux de ses membres chargés de donner des instructions au général Oudinot. C'était là comme une

réminiscence d'une époque trop fameuse, mais on ne pouvait confondre la Constituante de 1848 avec la Convention de formidable mémoire. Quoi qu'il en soit, une commission fut chargée d'examiner cette grave affaire, et, le soir même, le rapporteur, M. Senard, proposa un ordre du jour ainsi motivé : « L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui avait été assigné. » Cette étrange proposition était le désaveu formel de l'expédition romaine, entreprise dans l'intérêt de Pie IX ; elle déversait un blâme injuste et impolitique sur l'attitude prise par le président de la république pour sauvegarder l'honneur de la France en Italie. M. Odilon Barrot s'éleva courageusement contre un semblable vote. « Que veut-on, d'ailleurs ? ajouta-t-il. A-t-on la prétention que la France recule ? Cela est impossible. L'Autriche et les Napolitains marchent sur Rome. Le drapeau de la France ne peut pas céder la place. » M. Senard, au nom de la commission, persista à maintenir la rédaction de l'ordre du jour motivé, et l'Assemblée nationale, perdant de vue ce qu'exigeait la dignité du pays, osa voter cet ordre du jour à la majorité de 328 voix contre 241.

XXXIII

Le ministère, contraint de céder, au moins en apparence, chargea M. de Lesseps de se rendre auprès du général Oudinot et de ramener à son but l'expédi-

tion d'Italie. M. Ledru-Rollin, peu satisfait de cette concession, dont il suspectait la sincérité, protesta avec sa violence accoutumée contre la lettre du président de la république. M. Odilon Barrot parut de nouveau à la tribune et opposa aux emportements de la Montagne un courage et une énergie dont tous les amis de l'ordre lui surent gré. M. Jules Favre essaya de répondre et ne fut pas heureux dans le choix de ses arguments, qui blessèrent vivement les représentants de l'armée. « C'est bien assez, répondit l'un des membres de l'Assemblée, M. le général Le Flo, c'est bien assez d'avoir tenté d'humilier l'armée en lui fermant, il y a quinze mois, les murs de Paris. Elle s'est vengée depuis en sauvant la société; ne la flétrissez pas aujourd'hui. Je n'ai pas l'honneur d'être citoyen romain, moi; le titre de citoyen français suffit à mon ambition. C'est donc comme Français que je parle, laissant à d'autres le soin de faire acte de patriotisme en prenant contre nous la défense de la république romaine. » M. Jules Favre, sans se laisser intimider par ces paroles et par les interpellations de la droite, demanda la nomination d'une commission nouvelle chargée de formuler un décret aux termes duquel l'Assemblée déclarerait que le ministère avait perdu sa confiance. La majorité, cette fois, se prononça en faveur du gouvernement et rejeta toutes les propositions qui avaient pour objet de renverser le ministère, de mettre en accusation le prince président et de reconnaître solennellement la république romaine.

XXXIV

L'agitation était extrême dans le pays et dans l'Assemblée, et, d'ailleurs, l'émotion que causaient les événements du dehors empruntait une gravité exceptionnelle au mouvement électoral imprimé à la France par la nécessité de renouveler sans retard la représentation nationale. Le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, homme intelligent et hardi, adressa aux départements une dépêche télégraphique destinée à rendre compte des derniers votes politiques de l'Assemblée. Le gouvernement n'était pas fâché de mettre au jour la violence de ses ennemis et de montrer qu'en dépit de tant de colères il était demeuré en possession de la confiance de l'Assemblée. Cet acte du ministre fut considéré comme une manœuvre ayant pour but d'agir sur les élections et de signaler les députés de la gauche à l'animadversion de la France. Un blâme parlementaire intervint et le ministre donna sa démission.

Les élections générales eurent lieu le 15 mai. A Paris, sur vingt-huit députés élus, la plupart appartenaient aux nuances modérées et conservatrices; les autres avaient été inscrits sur la liste socialiste, et celui de tous qui avait réuni le plus de voix était Charles Lagrange, l'ancien chef du complot d'avril, le fanatique à qui l'on imputait d'avoir tiré, le 23 février au soir, le coup de pistolet à la suite duquel la révolution avait recommencé la lutte et remporté la victoire. Dans la plupart des départements les

révolutionnaires furent moins heureux, et l'on vit échouer, sur plusieurs points de la France, les coryphées du parti rouge, les implacables auxiliaires de la démagogie. En résumé, aux termes de la constitution, l'assemblée qui eut pour mandat de remplacer la constituante était composée de 750 députés, et réunissait en elle le pouvoir législatif, le droit de déclarer la guerre, de ratifier les traités de paix et de nommer les conseillers d'État. Elle était permanente; en cas d'ajournement elle était représentée par son bureau et par vingt-cinq membres élus au scrutin secret. Les représentants recevaient 25 francs d'indemnité par jour; la durée de leur mandat était de trois ans. Dans l'assemblée de 1849 les royalistes se trouvaient en plus grand nombre qu'à la Constituante; ils avaient cependant à lutter contre une minorité de plus de deux cents députés socialistes, dont le chef reconnu était M. Ledru-Rollin, qui venait d'être nommé représentant par cinq départements à la fois. La majorité se divisait en trois fractions : l'une composée de quelques républicains modérés et dévoués à la constitution, l'autre des légitimistes, la troisième d'orléanistes. Ainsi fractionnée elle se trouvait hors d'état d'affirmer une politique et d'atteindre un but. Une majorité pouvait toujours se former dans son sein pour répudier un système, pour rejeter une idée; il était difficile qu'il s'en rencontrât une qui aurait une volonté un peu hardie, une attitude nettement dessinée. Chaque parti en rencontrait toujours deux autres prêts à se coaliser pour le combattre et le vaincre, et

sa seule vengeance était de s'allier à son tour avec un autre parti pour neutraliser celui des deux dont il avait peur. Impuissance et inertie, ces deux mots résumaient donc l'avenir d'une assemblée dont les membres, pris isolément, étaient presque tous des hommes d'intelligence, de talent et de cœur.

XXXV

L'Assemblée constituante s'éteignait dans une sorte d'obscurité; ses derniers moments manquaient de cette dignité calme dont la France fait un devoir à ceux qui ont l'honneur de la représenter: elle ne savait pas mourir. Étonnée de l'indifférence qu'elle rencontrait autour d'elle, aucun instinct ne l'avertissait qu'elle avait cessé d'être du côté du pays et qu'elle n'exprimait plus les besoins de la situation. Elle accusait la France d'une espèce d'ingratitude lorsqu'elle aurait dû n'imputer qu'à elle-même le peu de sympathie dont elle s'indignait mal à propos. Au fond elle avait rendu des services signalés; elle avait mis fin à la tempête; elle avait montré du calme, de l'énergie, de l'intelligence, et, par-dessus tout, elle s'était préoccupée du devoir d'améliorer le bien-être des masses, de venir en aide aux classes souffrantes. Mais, élue au mois d'avril 1848, elle avait été l'expression d'un besoin transitoire, l'union de tous les partis dans le régime républicain. Depuis lors l'opinion avait marché; elle s'était manifestée, elle avait en quelque sorte éclaté sous son enveloppe légale. La république, au 24 février, n'avait été imposée à la France que par surprise;

au 23 avril, jour des élections générales, la France s'était résignée à contre-cœur, et par une sage prudence, à accepter la république pour ne point périr dans l'anarchie. Les attentats de mai et de juin avaient révélé, non sans causer de sérieuses craintes, que la république sincèrement acceptée et comprise ne suffisait plus aux multitudes ; qu'au delà les hommes du mouvement rêvaient un progrès qu'ils appelaient le socialisme, et que, bon gré mal gré, le principe républicain déjà réputé suranné et réactionnaire, allait aboutir à l'anarchie. Pour se créer un moyen de salut la France, lors de l'élection du 10 décembre, s'était résolument séparée de l'Assemblée et avait mis à sa tête un homme dont le nom illustre, populaire entre tous, ne s'accordait point avec la durée indéfinie de la constitution républicaine et de l'omnipotence du parlementarisme. Dès ce moment il y avait eu rupture entre l'Assemblée constituante et la France, et le tort de l'Assemblée était d'en vouloir au pays et de se croire victime d'un entrainement aveugle, d'un caprice inintelligent, d'un engouement représenté par un nom et par une épée.

L'Assemblée, en majorité ennemie de la violence et du désordre, avait eu l'honnêteté de ne point s'appuyer sur les passions ignorantes du prolétariat, et, dans les heures décisives, elle s'était rangée du côté du pouvoir; mais cette résignation lui avait coûté. L'Assemblée assistait donc avec une profonde tristesse à son propre déclin, comme aussi à l'avénement d'un principe contraire au sien, d'un déplacement de souveraineté et de force. Elle respectait la

volonté de la France sans l'aimer. Elle croyait emporter avec elle la république, et, à un certain point de vue, elle ne se trompait pas, puisqu'elle léguait le mandat législatif et le véto national à une assemblée dans les rangs de laquelle on ne pouvait former qu'une majorité négative, du sein de laquelle aucune politique nette et ferme ne pouvait surgir pour s'affirmer et se faire suivre. Dans tous les cas son œuvre était faite, et rien ne pouvait prolonger sa vie.

Le 28 mai l'Assemblée constituante se retira et fit place à l'*Assemblée législative*, récemment investie par le suffrage universel de tous les droits et de tous les priviléges de la représentation nationale.

XXXVI

Une agitation factice avait été organisée dans Paris dans le seul but d'exercer une pression révolutionnaire sur l'attitude et les actes de la nouvelle assemblée. Des dispositions habilement concertées par les chefs du gouvernement et ceux de la force publique firent avorter ces manœuvres. La minorité socialiste qui siégeait sur les bancs de la Montagne comptait à peine cent soixante membres, mais ils suppléaient au nombre par la violence et l'audace. Les premières séances consacrées à la vérification des pouvoirs furent très-orageuses. Nous avons mentionné la retraite de M. Léon Faucher, qui fut remplacé par M. Dufaure; le ministère des affaires étrangères fut confié à M. de Tocqueville, celui du commerce à M. Lanjuinais; les autres ministres conservèrent leurs portefeuilles.

La Chambre procéda à la nomination de son président; M. Dupin, qui représentait à la fois les opinions républicaines modérées et l'ancien parti constitutionnel, fut élu à la majorité de 336 voix contre 182, qui furent données à M. Ledru-Rollin, porté par les républicains *socialistes* et les républicains *rouges*. Un tiers-parti, dans les rangs duquel se groupaient beaucoup de royalistes et un certain nombre de catholiques libéraux, porta ses suffrages sur le général Lamoricière; mais les voix ainsi recueillies par cet illustre officier ne dépassèrent pas le chiffre de 76. En terminant l'allocution d'usage M. Dupin fit allusion à la gravité des circonstances dans lesquelles se trouvait le pays et en appela à l'union des *grands pouvoirs* de l'État. « Il n'y a qu'un pouvoir ! » s'écrièrent les chefs de la Montagne. M. Dupin les invita à relire la constitution et il ajouta : « Que Dieu nous soit en aide! Vive la République ! »

XXXVII

Peu de jours après, le 6 juin, l'Assemblée reçut communication d'un message du président de la république, contenant l'exposé de la situation générale du pays. Ce document commençait en ces termes :

« Mon élection à la première magistrature de la
« République avait fait naître des espérances qui n'ont
« point encore pu toutes se réaliser.

« Jusqu'au jour où vous vous êtes réunis dans cette
« enceinte, le pouvoir exécutif ne jouissait pas de la
« plénitude de ses prérogatives constitutionnelles.

« Dans une telle position il lui était difficile d'avoir « une marche bien assurée.

« Néanmoins je suis resté fidèle à mon manifeste.

« A quoi, en effet, me suis-je engagé en acceptant « les suffrages de la nation?

« A défendre la société audacieusement attaquée;

« A affermir une république sage, grande, honnête;

« A protéger la famille, la religion, la propriété;

« A provoquer toutes les améliorations et toutes les « économies possibles;

« A protéger la presse contre l'arbitraire et la licence;

« A diminuer les abus de la centralisation;

« A effacer les traces de nos discordes civiles;

« Enfin à adopter à l'extérieur une politique sans « arrogance comme sans faiblesse.

« Le temps et les circonstances ne m'ont point per« mis d'accomplir tous ces engagements; cependant « de grands pas ont été faits dans cette voie. »

Dans ce message, rédigé avec ce style clair et sobre auquel nous ont habitués depuis lors les écrits émanés de la même source, l'état de la France et de l'Europe était apprécié sans illusion, les difficultés politiques étaient envisagées avec calme et franchise. Questions politiques, administratives, économiques, financières, diplomatiques et internationales, tout était compris dans ce programme. Les documents statistiques les plus importants sur les ressources du pays, sur l'armée, la marine, l'instruction publique, les colonies, les douanes, les voies de communication, le commerce, l'industrie, l'agriculture et les travaux publics, étaient réunis et classés dans cet inventaire.

Les réformes de tout genre, les améliorations reconnues possibles, dans l'ordre moral et dans l'ordre social, étaient annoncées comme par prévision, en attendant qu'elles fussent soumises à la sanction de l'Assemblée nationale.

Le message se terminait ainsi :

« J'appelle sous le drapeau de la République et sur « le terrain de la constitution tous les hommes dé« voués au salut du pays. Je compte sur leur concours « et sur leurs lumières pour m'éclairer, sur ma cons« cience pour me conduire, sur la protection de Dieu « pour accomplir ma mission. »

XXXVIII

La question romaine était entrée dans une phase nouvelle. M. de Lesseps avait cru devoir conclure avec les triumvirs qui gouvernaient la république romaine une convention dont les amis de Pie IX et de la France n'avaient guère à s'applaudir. De là le rappel du ministre français. Dans l'intervalle des nouvelles apportées par les courriers d'Italie annonçaient que nos troupes occupaient chaque jour des positions autour de Rome et en vue du siége prochain de cette ville. D'autres récits mentionnaient les meurtres, les pillages, les assassinats dont se rendaient coupables les démagogues romains envers les couvents et les prêtres. Une pareille situation ne pouvait se prolonger davantage. Vers la fin de mai, et en dépit des mauvais vouloirs de notre Assemblée constituante, la question romaine ne pouvait plus être tranchée que par les armes.

En ce même moment les forces des assiégeants et des assiégés se trouvaient à peu près égales : il y avait de chaque côté environ vingt-cinq mille hommes; les Romains avaient en outre les murs de la ville et cinq mille gardes civiques, qui ne manifestaient, il est vrai, aucune envie de se battre. Les rues étaient hérissées de barricades; les habitants avaient ordre de préparer des pierres, des planches hérissées de clous et autres moyens décraser l'ennemi une fois qu'il serait entré dans la ville.

Rome est située sur les deux rives d'une étroite rivière, le Tibre. Sur la rive gauche sept collines célèbres, mais peu élevées, sont entourées d'un mur défendu çà et là par des tours; de ce côté l'accès est facile et donne dans le centre de la ville. La rive droite, c'est-à-dire les collines du Vatican et du Janicule, sont munies d'un mur bastionné, doublé en partie d'un second mur Aurélien. La hauteur des pentes du Janicule, l'épaisseur du mur et l'appui du fort Saint-Ange, qui complète la défense de cette partie de Rome du côté de la vallée d'Enfer, rendent l'accès de ce côté beaucoup plus difficile. En revanche le Janicule, une fois occupé, domine tellement la ville et la campagne qu'il rend impossible la prolongation de la lutte; c'est pour cela que le général français, avant même la reprise des hostilités, avait fait occuper le monté Mario. C'est l'endroit où apparut la croix à Constantin avant sa victoire sur Maxence, avec l'inscription : *In hoc signo vinces*. Le général Oudinot y plaça son aile gauche. L'aile droite était sur la colline de Santa-Passéra; par un pont jeté sur le Tibre elle communiquait avec

la basilique de Saint-Paul et l'occupait en force. Le centre était au monté Verdé, à la villa Santucci; c'est là qu'étaient le quartier général, les hôpitaux et les fours de campagne.

Les troupes françaises, augmentées, comptaient trois divisions : la division Regnault de Saint-Jean d'Angely, brigades Mollière et Morris; la division Rostolan, brigades Charles Levaillant et Chadaysson; la division Guesviller, brigades Jean Levaillant et Sauvan. Le général Vaillant commandait le génie, le général Thixey dirigeait l'artillerie, M. l'intendant Pâris fournissait les vivres. Les convois arrivaient par le Tibre, remorqués par des bateaux à vapeur et déchargés à Santa-Passéra. Il y avait des fours à Civita-Vecchia, Palo, Fiumicino et Castel-Guido. Le vin et le bétail étaient achetés sur place.

Le 2 juin au soir le général Oudinot donna l'ordre de commencer l'attaque. Le 3 juin, au point du jour, les brigades Mollière et Levaillant, commandées par le général Regnault de Saint-Jean d'Angely, c'est-à-dire les 33e et 66e régiments de ligne, les 16e et 25e régiments d'infanterie légère, attaquèrent la villa Pamphili, fortifiée et bravement défendue par les Lombards de Mélara. Ils y firent deux cents prisonniers; puis ils s'emparèrent de la villa Corsini, nommée Quatro-Venti, défendue par Garibaldi à la tête de quatre mille hommes; ils prirent enfin l'église Saint-Pancrace et la villa Valentini. Toutes ces positions coûtèrent beaucoup de sang et de peine. La position des Quatre-Vents, prise et reprise trois fois, resta enfin au pouvoir des Français, mais la lutte dura jusqu'à la

nuit. Le 4 juin la tranchée fut ouverte, et bientôt après le feu de l'artillerie française fut dirigé contre la place. L'ennemi tenta des sorties qui furent vigoureusement repoussées et coûtèrent beaucoup de monde aux Romains. Les généraux espagnols et napolitains offrirent au général Oudinot le concours de leurs troupes; on leur répondit par un juste refus. L'honneur de la France exigeait que seule elle accomplit son œuvre.

L'armée assiégeante n'était point assez nombreuse pour entourer la ville d'une enceinte de vingt kilomètres; les intervalles qu'elle ne put occuper furent sillonnés par des patrouilles de cavalerie. Les triumvirs qui concentraient dans Rome les efforts de la défense faisaient appel, avec emphase, au dévouement du peuple, et des hordes d'exaltés, parmi lesquels figuraient des enfants et des femmes, se préparaient à retarder de tous leurs efforts la victoire des Français. Le 11 juin les Romains lancèrent un brûlot sur le Tibre pour incendier le pont de Saint-Paul, mais ils ne purent y réussir. Le 12 juin Garibaldi fit une sortie avec cinq ou six mille hommes vers la villa Pamphili, comprenant bien que cette position centrale, élevée, entourée de murs crénelés et boisée, était la clef du champ de bataille; il fut repoussé avec une perte tellement considérable que les triumvirs durent demander trois heures de trêve pour faire enterrer leurs morts. Oudinot profita de cette occasion pour engager les Romains à se rendre, mais les triumvirs et l'assemblée rejetèrent ces propositions. Le 13 Garibaldi voulut de nouveau empêcher les travaux,

avec le général Arciani, nouvellement arrivé, et avec la compagnie polonaise; après une demi-heure de combat acharné il dut se retirer avec perte. Un bataillon sorti de nuit contre le ponté Mollé fut repoussé sans peine. Le même jour le capitaine Castelnau, avec la frégate à vapeur *le Magellan*, fut envoyé à Porto-d'Anzo et y détruisit des établissements militaires utiles à la défense de Rome. Le 15 juin les assiégés tentèrent une nouvelle sortie et furent refoulés sur la porte del Popolo. Le même jour les Français occupèrent le mont Parioli, au delà du Tibre, et s'étendirent jusqu'à la villa Borghèse. Le 19 juin ils repoussèrent une nouvelle sortie des assiégés, qu'encourageait la nouvelle d'un mouvement révolutionnaire essayé à Paris. Cependant les travaux de la tranchée avançaient toujours; trois brèches furent ouvertes par l'artillerie française; le 21 juin le général Oudinot donna ses ordres pour l'assaut. A dix heures du soir l'attaque eut lieu et une partie des ouvrages de défense tomba au pouvoir des Français. Ce n'était là qu'un succès partiel, qui ne suffisait pas pour décourager l'ennemi. Le 28 juin au soir une attaque bien autrement sérieuse fut ordonnée; elle eut lieu le 30. Les Romains y étaient préparés; ils se défendirent avec le courage du désespoir; il fallut prendre chaque maison une à une à la baïonnette. Les artilleurs au service de Mazzini se firent tuer sur leurs pièces. De part et d'autre on fit preuve d'une ardeur égale.

La résistance des assiégés ne pouvait durer. Cependant Mazzini parlait de combattre à outrance; moins

téméraire, le général Bartolucci proposait de capituler. Garibaldi proposa d'abandonner aux Français le Transtévère et de prolonger la défense sur les autres points de la ville. Rome ne voulut pas s'associer à cette résolution, qui pouvait entraîner sa ruine; la garde civique refusa d'obéir ; un décret de la Constituante romaine proclama que la défense était devenue impossible. Alors Mazzini et ses collègues, ayant déposé leurs pouvoirs, un autre triumvirat, composé de MM. Mariani, Salicetti et Calandrelli, essaya de représenter les intérêts de la république romaine ; mais ni les conditions que ce comité proposa, ni celles qui furent portées au général Oudinot au nom de la municipalité de Rome, n'étaient de nature à être acceptées. Le 2 juillet les Français occupèrent les portes de la ville; le 3 le général Oudinot fit son entrée à Rome, à la tête de son armée, après un mois de siége régulier, conduit d'après les principes de l'art de la guerre. Par une discipline admirable, maintenue par les chefs, observée par les soldats, les vainqueurs ne commirent pas d'excès dans une ville prise d'assaut. Ils furent reçus au Transtévère, vrai quartier populaire, avec l'enthousiasme de la joie. Sur la rive gauche du Tibre la ville était sous l'impression de la terreur des poignards républicains; les rues étaient sombres et désertes. Au Corso, au café des Beaux-Arts et à la place Colonna, on trouva encore des drapeaux républicains, des sifflets et des cris, qui furent réprimés à coups de plat de sabre. Un prêtre qui criait : « Vivent les Français! » fut tué d'un coup de poignard. Le général Oudinot établit, le jour même, un gouvernement

militaire, ferma l'assemblée et les clubs, soumit les journaux à la censure militaire, nomma le général Rostolan gouverneur et le général Sauvan commandant de place.

Dans la nuit précédente Garibaldi avait quitté Rome à la tête de cinq mille hommes, leur promettant la faim, la soif, le froid, la chaleur et des combats continuels à l'arme blanche, faute de cartouches. Poursuivi par la division Regnault de Saint-Jean d'Angely à Albano et Tivoli, il se jeta dans les Apennins; traqué ensuite par les Autrichiens, il perdit ses troupes, qui se dispersèrent peu à peu. Sa femme, qui partageait ses fatigues avec un mâle courage, mourut en chemin et fut enterrée dans le sable, et Garibaldi reprit seul le chemin de l'exil. Bientôt après, Mazzini ayant à son tour pris la fuite, ceux qui se tenaient cachés dans Rome par crainte des républicains reparurent. Le cardinal Castracane, à la tête d'une députation du clergé, vint complimenter le général Oudinot, qui fit ressortir, dans sa réponse, que l'union du sacerdoce et du glaive pouvait seule sauver l'avenir. Le 15 juillet le drapeau du pape fut rétabli sur le Capitole et sur le château Saint-Ange. Un *Te Deum* fut chanté à l'église Saint-Pierre, en présence de l'armée française, de l'armée romaine et du peuple. Le cardinal Castracane donna la bénédiction du Saint-Sacrement.

XXXIX

En France les événements s'étaient nettement dessinés. Le lundi 11 juin des interpellations furent adressées au gouvernement, par M. Ledru-Rollin, au sujet de l'expédition de Rome. La Montagne soutint en termes véhéments que le siége de cette grande ville et la lutte armée engagée pour détruire la république romaine étaient autant d'actes attentatoires à la constitution française et aux votes de l'Assemblée constituante. M. Odilon Barrot monta à la tribune pour justifier la politique du gouvernement et notre intervention militaire dans les affaires d'Italie. De part et d'autre on discuta avec une énergie fébrile, tant la question touchait de près à la sécurité et à l'honneur de la France. M. Ledru-Rollin s'écria : « La constitution a été violée ; nous la défendrons par tous les moyens possibles et même par les armes ! » Ces paroles causèrent dans l'assemblée une émotion profonde, et la majorité y mit un terme en votant l'ordre du jour pur et simple. Sur 564 votants, 361 voix contre 203 donnèrent une adhésion directe ou implicite aux actes du président de la république, et la Montagne, vaincue sur le terrain parlementaire, avisa aux moyens de prendre sa revanche à force ouverte.

XL

Le moment était mal choisi. Paris se trouvait alors désolé pour la seconde fois par l'invasion du choléra asiatique, et le nombre des victimes du fléau commençait à égaler celui des mauvais jours de 1832. Au milieu du deuil des familles, sous la sombre préoccupation de la contagion et de la mort, Paris se souciait assez peu de venir en aide aux colères de la Montagne et de s'insurger contre le pouvoir. Il n'y avait pas un an que la guerre civile avait inondé de sang nos rues et nos places publiques, et l'immense majorité de la population s'indignait à la seule pensée d'un appel au retour de pareilles calamités.

Le 13 juin les journaux officiels de la République rouge imprimaient en tête de leurs colonnes deux manifestes incendiaires : le premier, qui portait les signatures de cent représentants, déclarait le mandat des ministres et de la majorité de l'Assemblée déchiré par l'expédition; il appelait aux armes la garde nationale, l'armée, le peuple. Le second donnait le signal de l'émeute en termes encore plus violents; le voici :

« Le président de la République et les ministres
« sont hors de la constitution. La partie de l'Assem-
« blée qui s'est rendue leur complice par son vote
« s'est mise hors la constitution. La garde nationale
« se lève, les ateliers se ferment; que nos frères de
« l'armée se souviennent qu'ils sont citoyens, et que,

« comme tels, le premier de leurs devoirs est de dé-
« fendre la constitution.

« Que le peuple entier soit debout! »

A ces sinistres provocations de la révolte le gouvernement répondit en prenant d'urgence des dispositions militaires très-adroitement combinées. Il était temps. Vers dix heures du matin des rassemblements séditieux se formèrent en colonnes sur les boulevards et se dirigèrent vers le palais de l'Assemblée. Au moment où la manifestation dépassait la rue de la Paix elle fut sur-le-champ partagée en plusieurs tronçons par des détachements de troupe de ligne postés à cet effet par le général Changarnier, et les soldats refoulèrent dans tous les sens les hordes de l'émeute. Quelques coups de feu furent tirés de part et d'autre, mais aucune lutte sérieuse ne s'engagea. Les députés montagnards et leurs adhérents les plus exaltés avaient compté sur le concours de l'artillerie de la garde nationale. C'est à peine si trois cents hommes répondirent à leur appel et consentirent à suivre le républicain Guinard, colonel de la légion. Cette petite troupe se rallia autour de ceux des représentants qui lui donnaient l'exemple de la révolte, et, bientôt après, elle se porta vers le Conservatoire des Arts et Métiers, précédée de Ledru-Rollin, de Boichot, de Rattier, de Gambon et de quelques socialistes depuis longtemps éprouvés. Les uns et les autres marchaient aux cris de *Vive la république romaine! vive la constitution! vive la Montagne!* En chemin une partie des artilleurs, qui commençaient à craindre les suites de cette démonstration, trouvaient le

moyen de s'évader; des gens en blouse, plus dévoués à l'émeute, les remplaçaient et appelaient *leurs frères* à prendre les armes. La population se montrait sur leur passage à peine curieuse, et, à coup sûr, calme et indignée.

Le poste du Conservatoire refusa de rendre ses armes, mais se trouva hors d'état d'employer la force pour disputer aux insurgés cet établissement national, ce Louvre des classes laborieuses. Les représentants et les chefs de l'émeute s'établirent dans la salle des filatures et y tinrent séance; au dehors des barricades furent élevées pour les protéger. Vers trois heures les chefs du mouvement firent distribuer une proclamation conçue en ces termes :

« Au peuple, à la garde nationale, à l'armée!

« La constitution est violée! le peuple se lève pour la défendre. La Montagne est en permanence.

« Aux armes! aux armes!

« Vive la République! vive la Constitution!

« Au Conservatoire des Arts et Métiers, le 13 juin, à deux heures.

« SIGNÉ : *Les Représentants de la Montagne.* »

Suivaient les signatures des absents et celles des présents.

Quelques instants après des détachements de la 6e légion accoururent et la fusillade s'engagea. Quatre compagnies du 62e de ligne se portèrent alors sur le lieu de l'action, à la suite du chef de bataillon Gelly de Montcla, et en peu d'instants elles furent soutenues par des renforts. La lutte était impossible. A peine

commencée elle fut terminée, et les conspirateurs se hâtèrent de chercher leur salut dans la fuite. Ils s'échappèrent, pour la plupart, en gagnant les petites rues situées aux abords du Conservatoire, et M. Ledru-Rollin fut assez heureux pour s'échapper par un vasistas ouvert sur le jardin. Dans les quartiers voisins l'insurrection essaya de tenir avec une certaine vigueur; mais rien ne put résister à l'élan des troupes, et les factieux se virent avant la nuit réduits à une complète impuissance.

XLI

Durant le cours de ces événements le président de la République avait parcouru à cheval, escorté de son état-major, les rues où l'émeute essayait de se retrancher, les quartiers que la révolte transformait en champ de bataille. Sur tous les points il avait été salué par les acclamations de la population et de l'armée. En rentrant au palais de l'Élysée il dicta à son secrétaire, M. Mocquard, la proclamation suivante, qui fut affichée sur tous les murs de Paris :

« LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU PEUPLE FRANÇAIS !

« Quelques factieux osent encore lever l'étendard « de la révolte contre un gouvernement légitime, « puisqu'il est le produit du suffrage universel.

« Ils m'accusent d'avoir violé la constitution, moi « qui ai supporté, depuis six mois, sans en être ému, « leurs injures, leurs calomnies, leurs provocations.

« La majorité de l'Assemblée elle-même est le but « de leurs outrages.

« L'accusation dont je suis l'objet n'est qu'un « prétexte, et la preuve, c'est que ceux qui m'at- « taquent me poursuivaient déjà avec la même « haine, avec la même injustice, lorsque le peuple « de Paris me nommait représentant, et le peuple « de la France président de la République.

« Ce système d'agitation entretient dans le pays le « malaise et la méfiance, qui engendrent la misère.

« Il faut qu'il cesse.

« Il est temps que les bons se rassurent et que « les méchants tremblent.

« La république n'a pas d'ennemis plus implaca- « bles que ces hommes qui, perpétuant le désordre, « nous forcent à changer la France en un camp, « nos idées d'amélioration et de progrès en prépa- « ratifs de lutte et de défense.

« Élu par la nation, la cause que je défends est « la vôtre ; c'est celle de vos familles, de vos proprié- « tés, celle du pauvre comme du riche, celle de la « civilisation tout entière.

« Je ne reculerai devant rien pour la faire triom- « pher.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

L'Assemblée législative, sur la demande de M. Odilon Barrot, s'était déclarée en permanence; le ministre de l'intérieur, M. Dufaure, proposa de mettre Paris en état de siége, et cette résolution fut votée, le soir même, à la majorité de 394 voix contre 82. Le

lendemain la justice intervint à son tour, en vue de poursuivre les coupables, et réclama de l'Assemblée la mise en accusation de plusieurs représentants du peuple.

XLII

La tentative qui venait d'avorter à Paris avait des ramifications sur différents points du territoire. Les grands foyers d'industrie et de population étaient enveloppés dans un vaste plan insurrectionnel. A Reims, à Toulouse, à Bordeaux, à Lille, il fallut comprimer les agitateurs et déjouer leurs complots. A Mâçon, à Dijon, à Valence, à Amiens, à Limoges, des démonstrations factieuses alarmèrent les bons citoyens ; à Strasbourg et à Colmar on eut à contenir par l'appareil de la force le mauvais vouloir des anarchistes.

A Lyon un journal républicain avait emprunté à une feuille du Midi la fausse nouvelle d'un désastre subi par notre armée sous les murs de Rome. On fit circuler dans la ville d'autres rumeurs sinistres, telles que le triomphe des démagogues de Paris, la mise en accusation du chef de l'État et l'installation de la Montagne érigée en convention nationale. Le 15 au matin, en dépit des nouvelles rassurantes qui démentaient ces coupables inventions, une insurrection éclata à la Croix-Rousse et dans le faubourg de Vaise. Un poste de cent cinquante hommes fut désarmé et plusieurs soldats fraternisèrent avec l'émeute. Le général Gémeau, commandant la division,

verses mesures répressives ou réparatrices qui furent prises, de concert, par le gouvernement et l'Assemblée, et qui eurent pour but, les unes de relever les ruines sociales éparses depuis la surprise du 24 février, les autres de désarmer la révolution et de donner de nouveaux éléments de force au parti de l'ordre. Ces services rendus au pays le trouvèrent reconnaissant et plein de confiance, et, toutefois, ils ne furent que trop oubliés, tant les rancunes des anciens partis étaient opiniâtres, tant la France se trouvait tiraillée en sens divers, d'un côté par ceux qui, en donnant au prince Louis-Napoléon un concours provisoire, n'avaient d'autre but que de disposer d'avance de l'avenir en faveur des Bourbons des deux branches; de l'autre, par ceux qui voulaient livrer le pays à la république sociale et reprendre, à l'expiration prochaine des pouvoirs présidentiels, l'œuvre de la démagogie vaincue, l'utopie de Babeuf, continuée par Cabet, Louis Blanc et Raspail.

XLIV

Les ravages du choléra, qui avaient pris une grande extension, diminuèrent peu à peu vers le commencement de juillet et eurent un terme vers les premiers jours de l'automne. En cette année, du moins, on ne vit pas se reproduire les sauvages manifestations qui avaient marqué l'invasion du fléau dans les premiers temps du règne de Louis-Philippe. La population, cruellement atteinte, fit preuve de rési-

gnation et de patience. Les listes nécrologiques de 1849, consultées de nos jours, présentent un grand nombre de noms auxquels se rattachent des souvenirs chers au pays; parmi eux on ne voit pas sans émotion figurer celui du maréchal Bugeaud, duc d'Isly, l'homme de guerre le plus considérable qui eût surgi en France depuis la grande épopée impériale. Cet homme, en qui l'armée avait foi, et qui avait à la longue lassé les haines de l'anarchie, fut atteint du choléra dans les premiers jours de juin, au moment où on le croyait réservé à la gloire de combattre et de terrasser la révolution, si elle osait relever la tête. Durant sa douloureuse agonie le président de la république se rendit auprès de lui et vint lui porter l'expression sincère des sympathies de la France. L'illustre malade se souleva sur son séant et dit au prince : « Je vous remercie. Vous avez une grande mission à remplir. Vous sauverez le pays avec l'union et le concours des gens de bien. Dieu ne m'a pas jugé digne de me laisser ici-bas pour vous aider. Je me sens mourir. — Dieu vous sauvera, lui dit le prince; la France a besoin de vous! » Cette espérance ne fut point réalisée, et le vainqueur de l'Isly ne tarda pas à aller rejoindre aux Invalides Napoléon le Grand, sous les ordres duquel il avait été initié à la science de la guerre.

XLV

Les journaux qui avaient rendu compte du siége de Rome publièrent bientôt après la lettre suivante,

adressée par le président de la république au colonel Edgar Ney, son officier d'ordonnance :

« Mon cher Ney, la République française n'a pas
« envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté
« italienne, mais, au contraire, pour la régler en la
« préservant de ses propres excès, et pour lui donner
« une base solide, en remettant sur le trône ponti-
« fical le prince qui s'était placé hardiment à la tête
« de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveil-
« lantes du Saint-Père, comme notre propre action,
« restent stériles en présence de passions et d'in-
« fluences hostiles. On voudrait donner comme base
« à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie.
« Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit
« pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore
« on commette aucun acte qui puisse dénaturer le
« caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir
« temporel du pape : amnistie générale, sécularisa-
« tion de l'administration, Code Napoléon et gou-
« vernement libéral.

« J'ai été personnellement blessé, en lisant la pro-
« clamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était
« pas même fait mention du nom de la France, ni des
« souffrances de nos braves soldats.

« Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre
« uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de
« bien faire savoir que, si la France ne vend pas ses
« services, elle exige au moins qu'on lui sache gré

« de ses sacrifices et de son abnégation. Lorsque nos « armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent « partout, comme trace de leur passage, la destruc- « tion des abus de la féodalité et des germes de li- « berté ; il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée « française ait pu agir dans un autre sens ni amener « d'autres résultats.

« Dites au général de remercier en mon nom l'ar- « mée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine « que, physiquement même, elle n'était pas traitée « comme elle devait l'être. Rien ne doit être négligé « pour établir convenablement nos troupes.

« Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sin- « cère amitié.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Cette lettre, qui, dans le principe, ne paraissait point destinée à la publicité, reproduisait les instructions déjà données aux agents du gouvernement français alors en mission auprès du pape, à Gaëte. Elle renfermait l'expression des sentiments bien connus du président de la république et préludait, sans que personne pût encore s'en rendre compte, à la situation qui plus tard fut faite au pape, et qui, de nos jours, s'est longtemps prolongée. Ceux qui rêvaient la restauration de l'indépendance de Pie IX s'en étonnèrent; les puissances catholiques manifestèrent leur émotion, et on ne put obtenir dans le *Journal de Rome* l'insertion d'un document auquel on cherchait à contester tout caractère officiel. Pour que l'opinion cessât

de prendre le change à cet égard, *le Moniteur* reproduisit textuellement la lettre du prince. Cette déclaration contribua à rendre plus prompte la retraite du ministère présidé par M. Odilon Barrot, et qui comptait dans son sein des hommes d'État venus de points de départ fort opposés, MM. Dufaure, de Falloux et de Tocqueville.

XLVI

Ces ministres étaient demeurés fidèles aux traditions du gouvernement parlementaire; façonnés à la théorie anglaise qu'on cherchait, depuis trente-quatre ans, à mettre en honneur dans notre pays, ils ne voyaient pas que, avec une constitution déclarant le chef de l'État *responsable*, le pouvoir du président de la république était plus absolu, plus *personnel*, plus indépendant de tout contrôle que ne l'avait été, de 1814 à 1848, le pouvoir des rois de France, obligés de régner dans les limites tracées par les deux chartes. Cette maxime, si souvent répétée : *Le roi règne et ne gouverne pas*, en même temps qu'elle leur semblait être l'idéal des régimes vraiment libéraux, ne pouvait évidemment être acceptée que dans un pays où la royauté, environnée de déférence et d'honneurs plus que d'autorité réelle, ne doit s'exercer que selon la volonté des ministres et le caprice des assemblées représentatives. Lorsque la personne des souverains est proclamée inviolable, lorsque toute la responsabilité des actes du prince pèse sur le ministre qui contresigne les ordonnances et porte la parole dans les

Chambres, la royauté peut bien craindre les révolutions, mais nul n'a le droit de la mettre en cause, et elle se voit élevée dans une sphère si haute qu'elle échappe à la responsabilité du bien et du mal. Elle cesse alors d'être un pouvoir sérieux pour être une fiction magnifique; on l'entoure d'hommages et on ne lui obéit pas; on invoque la splendeur de ses priviléges, mais on la réduit à l'état d'une idole couronnée, à la condition d'un automate doré et vêtu de pourpre, qui répète les harangues rédigées par des commis responsables, qui pose un nom au bas des actes officiels, qui, lorsque les majorités se déplacent, change d'instruments d'une manière passive et enregistre ce qu'on appelle les volontés du parlement ou de la nation. L'Angleterre, depuis deux siècles, se contente d'un gouvernement établi sur ces bases et conduit par de semblables ressorts. Plusieurs pays du continent ont accepté, avec plus ou moins de bonne foi, cette combinaison politique. Il en est d'autres, la France est de ce nombre, qui ne s'accommodent pas de cette théorie et aiment se sentir *gouvernés* par celui qui *règne*. N'est-il pas un peu juste, au surplus, que ceux qui exercent en France l'autorité exécutive aient le droit et la force de gouverner par eux-mêmes, puisqu'après tout, dans toutes les crises, on ne s'en prend qu'à eux-mêmes, on ne reconnaît d'autre responsabilité que leur responsabilité propre? Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe avaient été déclarés inviolables et irresponsables par la constitution qu'ils avaient jurée ; on sait ce que les révolutions en ont fait et jusqu'à quel point le peuple et l'histoire

ont admis en leur faveur la théorie constitutionnelle, la fameuse doctrine du gouvernement de la Grande-Bretagne. Les faits sont là et il est devenu inutile de les rappeler davantage.

XLVII

Les auteurs de la constitution de 1848, par le seul fait de leurs défiances démocratiques poussées à l'excès, par cela même que, pour diminuer l'autorité et l'influence du chef du gouvernement, ils l'avaient déclaré *responsable*, en étaient donc venus, bien contre leur volonté, à le rendre plus fort, plus indépendant, plus affranchi du contrôle ministériel et du joug des majorités, que ne l'avaient été les Bourbons eux-mêmes et les d'Orléans durant leur règne. Qu'aurait-on pu répondre au président de la république s'il avait dit : « Je choisis mes ministres sans me mettre en peine des décisions variables de l'assemblée et du scrutin électoral ? Nul pouvoir parlementaire n'a le droit de m'imposer tel ou tel commis, tel ou tel collaborateur, tel ou tel auxiliaire, lorsque je dois répondre moi-même, personnellement, et au péril de ma liberté ou de ma vie, des moindres actes de mon gouvernement. Si je suis responsable, qu'on me laisse libre de choisir mes instruments et mes agents politiques. Si je trahis la France, si je foule aux pieds la loi, que l'Assemblée me mette en accusation : c'est son droit. Jusque-là j'use en pleine liberté de mes pouvoirs constitutionnels, et je ne reconnais à aucune majorité la faculté de les entraver, à aucun de mes commis le privilége de pa-

ralyser, par un refus de concours, l'exercice de mon autorité légale. Les ministres qui ne s'associeront pas à ma pensée pourront se retirer; j'accepterai leur démission et je choisirai d'autres hommes mieux en état de comprendre ma politique et d'en seconder l'action? » Évidemment, tout en s'étonnant prodigieusement d'un pareil langage, inusité depuis trente ans, on n'aurait pu s'empêcher d'admettre qu'en saine logique constitutionnelle il était vrai et rigoureusement basé sur les textes.

Le cabinet Barrot-Dufaure en fit la première expérience. Le prince-président, fatigué de subir des précédents parlementaires qui ne lui laissaient point une suffisante initiative, résolut de s'affranchir de cette tutelle. Vers la fin d'octobre il se détermina à rompre avec des ministres plus soucieux de plaire à l'Assemblée qu'à lui, et à se séparer avec éclat, non des doctrines, mais des chefs de la majorité.

Plein d'estime pour la probité de M. Barrot, il voulut le charger de composer un nouvèau ministère. M. Barrot déclina cette tâche, en disant que des engagements le liaient à M. Dufaure.

Le prince confia alors à MM. de Persigny et Ferdinand Barrot, ses confidents intimes de tous les jours, le soin de lui présenter une liste de ministres. Il leur demanda des hommes nouveaux, étrangers aux anciens partis, mais sympathiques aux principes d'ordre et d'autorité, tels enfin que la Chambre ne pût les repousser sous prétexte qu'elle ne serait pas représentée par eux.

Dix jours après, le 31 octobre, tout étant arrêté

et conclu, le président de la république envoya le message suivant à l'Assemblée législative :

« Élysée, 31 octobre 1849.

« *Message du président de la république.*

« Dans les circonstances graves où nous nous « trouvons, l'accord qui doit régner entre les diffé- « rents pouvoirs de l'État ne peut se maintenir que « si, animés d'une confiance mutuelle, ils s'expli- « quent franchement l'un vis-à-vis de l'autre. Afin de « donner l'exemple de cette sincérité, je viens faire « connaître à l'Assemblée quelles sont les raisons « qui m'ont déterminé à changer le ministère, et à « me séparer d'hommes dont je me plais à proclamer « les services éminents et auxquels j'ai voué amitié « et reconnaissance.

« Pour raffermir la république menacée de tous « côtés par l'anarchie, pour assurer l'ordre plus « efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, pour « maintenir à l'extérieur le nom de la France à la « hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, « animés d'un dévouement patriotique, comprennent « la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une « politique nettement formulée, qui ne compromet- « tent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient « aussi préoccupés de ma propre responsabilité que « de la leur et de l'action que de la parole.

« Depuis bientôt un an j'ai donné assez de preuves « d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur « mes intentions véritables. Sans rancune contre « aucune individualité, contre aucun parti, j'ai laissé

« arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus « diverses, mais sans obtenir les heureux résultats « que j'attendais de ce rapprochement. Au lieu d'o- « pérer une fusion de nuances je n'ai obtenu qu'une « neutralisation de forces. L'unité de vues et d'inten- « tions a été entravée, l'esprit de conciliation pris « pour de la faibesse. A peine les dangers de la rue « étaient-ils passés qu'on a vu les partis relever leur « drapeau, réveiller leurs rivalités. Au milieu de « cette confusion, la France, inquiète parce qu'elle « ne voit pas de direction, cherche la main, la vo- « lonté, le drapeau de l'élu du 10 décembre. Or « cette volonté ne peut être sentie que s'il y a com- « munauté entière d'idées, de vues, de convictions, « entre le président et ses ministres, et si l'Assem- « blée elle-même s'associe à la pensée nationale dont « l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression.

« Tout un système a triomphé au 10 décembre, « car le nom de Napoléon est à lui seul tout un pro- « gramme. Il veut dire : à l'intérieur, ordre, au- « torité, religion, bien-être du peuple ; à l'extérieur, « dignité nationale. C'est cette politique, inaugurée « par mon élection, que je veux faire triompher avec « l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. Je veux « être digne de la confiance de la nation en mainte- « nant la constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer « au pays, par ma loyauté, ma persévérance et ma « fermeté, une confiance telle que les affaires re- « prennent et qu'on ait foi dans l'avenir. La lettre « d'une constitution a sans doute une grande in- « fluence sur les destinées d'un pays, mais la manière

« dont elle est exécutée en exerce une encore plus « grande peut-être. Le plus ou moins de durée du « pouvoir contribue, certes, puissamment à la sta- « bilité des choses; mais c'est aussi par les idées et « les principes que le gouvernement sait faire pré- « valoir que la société se rassure.

« Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie « liberté. Calmons les craintes en domptant hardi- « ment les mauvaises passions et en donnant à tous « les nobles instincts une direction utile. Affermis- « sons le principe religieux sans rien abandonner des « conquêtes de la Révolution, et nous sauverons le « pays malgré les partis, les ambitions, et même les im- « perfections que nos institutions pourraient ren- « fermer. »

Ce message étonna l'Assemblée et l'irrita, mais elle renferma en elle-même ses colères et prit patience. Cependant les noms des nouveaux ministres étaient publiés par le journal officiel. M. Ferdinand Barrot était chargé du portefeuille de l'intérieur. Les autres ministres étaients MM. d'Hautpoul à la guerre, de la Hitte aux affaires étrangères, Fould aux finances, Bineau aux travaux publics, Dumas au commerce, Parieu à l'instruction publique, Desfossés à la marine et Rouher à la justice.

XLVIII

Les partis se dessinèrent. Un certain nombre d'hommes politiques, pour la plupart membres de l'Assemblée nationale, ne craignirent pas de pro-

clamer à haute voix que le prince Louis-Napoléon leur paraissait appelé par la Providence même à conduire le pays dans la voie tracée par la révolution de 1789 et à réaliser l'alliance du principe de l'autorité et de la démocratie. Au mois de novembre ils se constituèrent en réunion qui tint ses séances d'abord au palais des Beaux-Arts, peu de temps après au palais *National*. Cette réunion ne dura pas longtemps; à peine formée elle fut attaquée par les autres fractions de la majorité, qui prétendirent qu'on brisait le faisceau du grand parti de l'ordre. Alors, pour ne pas éloigner les tièdes et les timides, pour prouver leur désir de marcher d'un commun accord avec le côté droit de l'Assemblée, les représentants dévoués à la cause bonapartiste renoncèrent à faire plus longtemps classe à part. La réunion fut dissoute, et, parmi ceux qui en faisaient partie, les uns crurent devoir demeurer isolés dans la Chambre, les autres, dans l'espoir d'être utiles à leur opinion, s'affilièrent à la réunion de la rue de Richelieu, qui s'établit plus tard rue des Pyramides.

Dans ces conditions s'ouvrit l'année 1850; elle fut comme une période de trêve entre deux campagnes. Les émotions de la dernière révolution étaient apaisées; le renouvellement de l'Assemblée et l'élection présidentielle ne devaient avoir lieu qu'en 1852; on avait quelque temps devant soi. Les partis n'avaient point abdiqué, mais ils ajournaient le combat, et, si l'Assemblée et le président ne marchaient pas toujours d'accord, ils évitaient du moins des collisions directes.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

SITUATION DE L'EUROPE. — ÉVÉNEMENTS DU DEHORS. — EN FRANCE, APRÈS UNE PÉRIODE D'APAISEMENT, COMMENCE UNE PÉRIODE DE CONFLITS ET DE LUTTES (1849-1851).

I

Depuis la commotion de février, l'Angleterre, satisfaite de voir la plupart des nations de l'Europe aux prises avec des difficultés d'un ordre assez grave pour neutraliser leur action extérieure, comprenait mieux que jamais les avantages de la paix et ne s'écartait guère de la politique d'attermoiement, d'observation et de prudence, dont elle s'était fait une loi. Elle laissait s'accomplir les révolutions des autres peuples sans y prendre part, sans les combattre, et sa diplomatie se bornait, tantôt à stipuler des garanties en faveur des intérêts britanniques, tantôt à conseiller la modération aux gouvernements ou aux insurrections. Elle n'avait tiré aucun coup de canon en Europe, n'avait engagé sa responsabilité dans aucune lutte, ne s'était immiscée d'une manière impérieuse ou prépondérante dans aucun conflit. C'était chose profitable à ses intérêts manufacturiers et à son commerce que cette abstention calculée; mais il y avait là, de sa part, il faut le dire, une politique d'effacement

qui, loin de grandir la réputation et l'influence de l'Angleterre, arrivait peu à peu à l'amoindrir, à la faire disparaître. Les coups heureux de la fortune ne viennent qu'à ceux qui osent jeter les dés et risquer un enjeu. L'Angleterre se croisait les bras, mais l'Europe, après l'avoir consultée du regard, prenait le parti de s'arranger sans elle.

La diplomatie anglaise, durant le cours des événements dont nous avons fait mention, se montra sans consistance, sans esprit de suite; après avoir refusé sa médiation à l'Autriche elle parut disposée à prendre parti pour le Piémont. En Espagne, malgré les efforts conciliants du roi des Belges, elle ne parvint pas à renouer les relations interrompues entre le cabinet britannique et le gouvernement d'Isabelle. En Grèce sa connivence avec les agents de désordre ne servait qu'à diminuer son autorité morale. A Rio-Janéiro et à Buénos-Ayres elle ne rencontrait que des déconvenues, et ses menaces ne réussissaient nullement à entraîner le Brésil dans l'abolition de l'esclavage et à décourager l'insolence de Rosas. En Portugal la politique anglaise suivait une voie douteuse et trouvait le moyen plus ou moins avoué de pactiser avec les insurrections. En Suisse et en Italie lord Palmerston offrait une médiation équivoque et poussait secrètement à la guerre.

Les sessions parlementaires de 1848 et de 1849 n'avaient été signalées par aucun de ces débats remarquables qui attirent sur la tribune anglaise toutes les préoccupations de l'Europe. On avait néanmoins discuté la réforme de l'acte de navigation et multiplié

les créations de chemins de fer. L'attention publique s'était en outre, à plusieurs reprises, portée sur les colonies. L'Inde entière était pacifiée, sauf le Punjab. Dans cette dernière province une armée commandée par lord Gough travaillait à combattre les insurrections que l'inaction du gouvernement n'avait que trop encouragées. Elle obtint des avantages qui intimidèrent sur quelques points les révoltés, et les chefs sikhs demandèrent à capituler sous la condition d'une amnistie. Sur ces entrefaites l'armée du général Whish, campée devant Moultan, attendait pour agir des renforts et du canon. Quand elle se trouva en état de prendre l'offensive elle attaqua la ville, l'emporta de vive force et contraignit plusieurs forteresses occupées par les rebelles à se rendre à merci. Le général Gough échoua devant Djelum contre l'armée sikhe campée sur la droite du Chenaf. Cette bataille, qui fut livrée le 13 janvier 1849, coûta aux Anglais plusieurs régiments détruits ou désorganisés, quatre pièces de canon, six drapeaux, et un grand nombre d'hommes d'élite tués ou blessés. On avait vu un régiment de cavalerie, le 14e de l'armée de la reine, saisi d'une terreur panique, fuir devant les barbares et porter la confusion dans l'arrière-garde des Anglais. La Grande-Bretagne s'émut au récit d'un tel désastre; on se répandit en injustes reproches contre lord Gough, dont on oublia les services, et on lui donna pour successeur sir Charles Napier, ancien gouverneur du Scinde. Il n'avait point encore eu le temps d'arriver à son poste lorsque lord Gough répara l'honneur des armes anglaises en

remportant, près de Goudjerat, sur les Sikhs, une victoire vaillamment disputée, mais qui fut décisive et permit de pacifier tout le pays jusqu'à l'Indus.

Dans la séance du 8 février 1850 lord John Russell présenta à la chambre des Communes tout un plan de réforme coloniale. Ce système admettait l'émancipation des colonies quant à l'administration locale, tout en maintenant le lien politique qui les rattachait à la métropole. Rien d'important ne se produisit, d'ailleurs, en cette même année 1850, dans l'histoire intérieure des colonies, et l'Inde anglaise elle-même continua de jouir d'une profonde sécurité.

A l'intérieur du Royaume-Uni la situation devint chaque jour plus prospère, et l'Angleterre, dont la vie entière se résume en une spéculation commerciale, eut à s'applaudir d'avoir renoncé à s'immiscer activement dans les conflits de l'Europe. Tandis que, pour la plupart des États européens, les expériences révolutionnaires aboutissaient à d'énormes déficits, la Grande-Bretagne présentait le spectacle d'une nation qui diminue toutes les taxes dont sont grevés les objets de consommation populaire, qui ouvre ses ports et ses lignes de douane aux produits du monde entier. On la voyait, en Irlande, remanier les lois qui régissent la propriété, et intervenir en toute sécurité dans les conventions destinées à régler les intérêts réciproques du fermier et du propriétaire. L'année financière (1850) présenta un résultat magnifique et se solda par un excédant de recettes de plus de 50 millions, ce qui permit de soulager considérablement la propriété et l'agriculture. Dans l'ordre des faits poli-

tiques il s'était fait un immense apaisement, et, depuis près de trois ans, aucune attaque sérieuse n'était venue troubler l'existence du cabinet dirigé par lord Russell. En 1850 l'opposition reprit des allures plus vives, plus hostiles, et la tribune parlementaire vit s'engager des luttes qui affaiblissaient le pouvoir. Tout ce que le parti tory perdait alors en influence et en esprit de conduite était regagné par le parti protectionniste, dirigé par un chef actif et brillant, M. d'Israëli. Le ministère eut donc à essuyer quelques échecs partiels qui l'affaiblirent sans le renverser.

En Chine la population de Canton se souleva contre les commerçants européens et méconnut les stipulations adoptées de concert entre le gouvernement anglais et l'Empire céleste (1849). A la Guiane, à la Jamaïque, à Sainte-Lucie, aux îles Ioniennes, au Canada, au cap de Bonne-Espérance, partout l'autorité du gouvernement anglais fut méconnue. Vers le même temps (23 février 1850) l'empereur de la Chine, Tao-Kwang, mourut à Pékin, à l'âge de soixante-huit ans, et l'on se demanda, non sans inquiétude, en Europe, si le changement de règne n'amènerait pas une perturbation regrettable dans les rapports qui commençaient à s'établir entre les nations chrétiennes et le Céleste Empire.

II

Le 26 août 1850 le roi Louis-Philippe, qui depuis plus de deux ans vivait en exil, mourut à Claremont d'une attaque de choléra. Ce fut une étrange ressem-

blance entre sa destinée et celle de Charles X. Louis-Philippe était âgé de soixante-dix-sept ans; il avait supporté ses revers, comme sa grandeur, avec calme et simplicité; l'exil, comme le trône, lui avait paru l'un des accidents vulgaires de la vie politique, et, s'il avait regretté la France, il ne s'était jamais laissé aller à se plaindre d'elle. Des services funèbres furent célébrés, pour le repos de son âme, tant en France qu'à l'étranger. On remarqua celui qui fut ordonné à Viesbaden par M. le comte de Chambord. Confondus dans une même infortune, les deux branches de la maison de Bourbon tendaient à se réconcilier sur des tombes.

III

A Viesbaden M. le comte de Chambord reçut un certain nombre de personnages notables, appartenant à l'opinion légitimiste et qui vinrent lui présenter leurs hommages. En se séparant d'eux, il leur dit : « J'ai parlé à plusieurs d'entre vous; je leur ai fait connaître mes intentions, mes volontés. Je leur ai désigné les hommes qui ont ma confiance. » L'explication de ces paroles ne tarda pas à être donnée au public par une lettre circulaire, portant la signature de M. de Barthélemy, secrétaire du comité légitimiste, et datée de Viesbaden le 30 août 1850. Elle renfermait les passages suivants :

« M. le comte de Chambord a formellement et absolument condamné le système de l'appel au peuple, comme impliquant la négation du principe national de l'hérédité monarchique. Il repousse d'avance toute

proposition qui, reproduisant cette pensée, viendrait modifier les conditions de stabilité qui sont le caractère essentiel de notre principe et doivent le faire regarder comme l'unique moyen d'arracher enfin la France aux convulsions révolutionnaires. Le langage de M. le comte de Chambord a été formel, précis... plein de fermeté.... L'émotion profonde et l'expression de vrai bonheur qu'il pouvait remarquer sur tous les fronts semblaient lui promettre que cette déclaration venue de l'exil serait désormais une règle absolue pour tous les légitimistes de France..... La direction de la politique générale étant réservée par M. le comte de Chambord..... en dehors de lui il ne peut y avoir aux yeux des légitimistes que les mandataires qu'il a désignés et qui sont : MM. le duc de Lewis; le général de Saint-Priest, représentant de l'Hérault; Berryer, représentant des Bouches-du-Rhône; le marquis de Pastoret; le duc Des Cars... »

IV

Durant cette même période, comme en 1848, toute l'histoire extérieure de la Russie avait été liée à l'histiore des pays sur lesquels s'étendait son action, et nous la retrouverons tout à l'heure en Allemagne, surtout en Hongrie. Le gouvernement du czar, par des manifestes impériaux et des circulaires diplomatiques, avait bien voulu admettre le droit des États européens à modifier leurs institutions, mais il s'était réservé la pleine liberté d'agir dans le cas où la réaction des révolutions menacerait sa propre sûreté ou l'équilibre

établi aux frontières de l'empire. La politique moscovite suivait avec un soin vigilant la lutte engagée entre le Danemark et l'Allemagne, mais elle ne jugeait pas à propos d'intervenir par l'épée. Des relations officielles s'étaient rétablies entre la Russie et le saint-siége, grâce à l'engagement pris par le czar de laisser ses sujets catholiques romains en pleine jouissance des bienfaits spirituels de leur Église. On avait pourvu, de concert avec le pape, aux évêchés vacants dans les divers diocèses russes. Cependant la guerre se prolongeait dans le Caucase, grâce à l'opiniâtre résistance de Schamyl, que ne décourageait aucune défaite. Les tribus transkoubaniennes avaient tenté un coup de main sur une stanitza; elles furent vaillamment contenues par les Cosaques au service du czar. Le 3 juin les montagnards attaquèrent la tête du pont d'Olghinsk, établie sur la rive gauche du Kouban; ils furent repoussés par la garnison russe. Peu de jours après, à l'aile droite de la ligne du Caucase, le scheik Mahomet, émissaire de Schamyl, s'approcha de Laba et fut mis en fuite par le général major Kowalewsky.

En 1850 la Russie se posa plus que jamais en Europe comme la protectrice naturelle et nécessaire de l'ordre et des droits garantis par les traités de 1815. Elle affecta de s'indigner de voir l'esprit d'agitation et de révolte se manifester partout où des résidents anglais pouvaient exercer une influence sérieuse, et elle se promit bien de déjouer, autant qu'il dépendrait d'elle, l'action patente ou cachée de la politique britannique. En Grèce, en Toscane, dans le royaume des Deux-Siciles, la diplomatie russe se conforma à

cette pensée et vint en aide aux gouvernements établis, menacés par des difficultés au fond desquelles on rencontrait toujours une main anglaise.

Dans le Caucase, la guerre, qui se prolongeait sans amener des résultats bien décisifs, était néanmoins, pour l'armée moscovite, une rude et excellente école. Là, comme pour la France en Algérie, on avait à combattre un ennemi intrépide et opiniâtre, et, pour lui faire face, il fallait se fortifier à découvert, étendre sur toutes les lignes stratégiques des blockhaus reliés entre eux, abattre les forêts qui servaient de retranchements aux barbares, faire partout triompher la tactique et la discipline européennes, lorsqu'on avait à refouler les hordes indigènes, les montagnards, les Circassiens, et tous ceux qui cherchaient à disputer l'Asie occidentale aux aigles russes. Vers la fin de l'année 1850 on remarqua à l'armée du Caucase la présence du grand-duc héritier de la couronne (aujourd'hui l'empereur Alexandre II), et l'armée moscovite sut gré au jeune tzaréwitch de ce qu'il voulait bien partager ses fatigues et ses luttes.

V

La Turquie, hors d'état de prendre parti dans les conflits qui agitaient plusieurs nations du centre et de l'occident de l'Europe, concentrait son action sur son propre territoire et dans les provinces vassales, qui sont toujours prêtes à dénouer le faible lien au moyen duquel elles sont encore rattachées aux destinées de l'empire ottoman. Le ministre de la guerre, Riza-

Pacha, fut destitué et remplacé dans ses fonctions par Méhémet-Ali-Pacha, beau-frère du sultan; on attribua ce changement à la pression exercée sur le divan par l'ambassade anglaise. Soleyman-Pacha, autrefois ambassadeur à Paris, fut nommé ministre de la marine; c'était un choix désagréable pour la Russie. Il s'agissait de régler, de concert avec le gouvernement du czar, les droits de la Porte sur les provinces danubiennes. Un arrangement intervint à cet égard entre les puissances. Grégoire Ghika fut nommé hospodar de la Moldavie en remplacement du prince Stourdza, qui la pressurait depuis 1834, et le prince Barbo-Stirbey fut nommé hospodar de la Valachie. La Porte persista à demeurer neutre dans les conflits qui avaient éclaté dans la Transylvanie, en Servie, chez les Magyares. Elle refusa à l'Autriche et à la Russie l'extradition des réfugiés hongrois et polonais qui avaient trouvé asile sur son territoire. Menacée par ses redoutables voisins, elle se sentit instinctivement appuyée par la France et l'Angleterre, et ne craignit pas (1850) de persister dans ses refus, se bornant à interner loin de la frontière ceux des réfugiés qui faisaient le plus ombrage aux cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne.

Le vieux parti musulman s'indignait des concessions faites par la Porte aux chrétiens de l'empire; des révoltes éclatèrent à ce sujet sur plusieurs points, notamment en Bosnie; elles furent comprimées. En Syrie, à Alep, les chrétiens furent exposés à des sévices et à des massacres; des troupes envoyées sur les lieux châtièrent vigoureusement les rebelles, dont les biens furent

confisqués au profit des églises et des familles catholiques qui avaient eu beaucoup à souffrir de l'insurrection. En Bulgarie des hordes soulevées par le fanatisme musulman furent taillées en pièces par Omer-Pacha et Zia-Pacha. La Porte-Ottomane eut également à combattre une insurrection dans le Kurdistan. A l'intérieur de l'empire, et dans l'ordre des faits administratifs, le gouvernement du sultan s'occupa de la refonte des monnaies, de la régularisation des lois de finances, de l'institution d'une banque d'escompte et d'une nouvelle organisation de la douane.

En Égypte, où venait de s'étendre Méhémet-Ali, la Porte fit quelques efforts pour contraindre le vice-roi Abbas-Pacha, successeur d'Ibrahim-Pacha, à faire recevoir dans le pays le *Tanzimat*, espèce de charte de réforme promulguée dans la Turquie d'Europe pour assurer à ce pays, dans la mesure de ce qui semblait possible, le respect des droits civils et la tolérance religieuse. Abbas-Pacha, attaché aux anciennes coutumes, fit observer qu'une révolution aussi complète dans les mœurs du pays rencontrerait les plus graves obstacles; cependant il se prêta à des réformes qui avaient pour but de diminuer, en Égypte, les misères et les charges des fellahs (cultivateurs) et d'adoucir le fardeau des taxes qui augmentaient beaucoup le prix des denrées. Artin-Bey, ministre du commerce et des affaires étrangères, s'efforçait de maintenir ou de rétablir les anciens monopoles; pour en finir le vice-roi se vit réduit à le destituer. Ces incidents n'altérèrent point d'ailleurs la tranquillité profonde dont jouissait alors l'Egypte.

VI

La Grèce continuait à vivre au hasard dans la corruption et la désorganisation la plus complète; ses revenus diminuaient d'année en année et les rapports avec la Turquie ne cessaient d'être maintenus sur un pied d'hostilité réciproque. Les agitations si multipliées de l'Europe centrale ne pouvaient d'ailleurs manquer de surexciter en Grèce l'ardeur des partis et de créer à ce malheureux royaume de nouveaux embarras. Des symptômes d'effervescence se firent jour sur divers points, particulièrement en Thessalie. A Athènes l'arrivée d'un certain nombre de réfugiés polonais et hongrois donna lieu à des manifestations bruyantes, à des désordres dans les rues. Le patriotisme de faux aloi qui troublait la Grèce était encouragé par un parti assez influent dans la Chambre élective et dans la presse. L'Angleterre avait à faire valoir quelques griefs contre la Grèce et le gouvernement du roi Othon; elle agit, dans cette circonstance, avec une dureté brutale dont il lui arrive trop souvent d'user avec les faibles. La Grèce demanda que le différend fût soumis à l'arbitrage de la France et de la Russie; mais le représentant de l'Angleterre, M. Vyse, passa outre, et les côtes voisines du Pirée furent soumises à un blocus rigoureux que nulle agression ne justifiait. M. Thouvenel à Athènes, M. Drouyn de Lhuys à Londres adressèrent des représentations au gouvernement britannique; l'Angleterre accepta de mauvaise grâce, en faveur des sujets du roi Othon, les bons

offices de la France, et toutefois, par suite des retards calculés de lord Palmerston, de l'amiral Parker et de M. Vyse, le blocus du Pirée se prolongea jusqu'au 2 mars 1850. Les réclamations de la France étant éludées, l'affaire traînant en longueur, la Russie protesta à son tour, avec énergie, contre l'attitude prise en Grèce par les agents de l'Angleterre. Forcé dans ses retranchements par cette double intervention de deux grandes puissances, lord Palmerston feignit de céder, mais il s'arrangea de manière à humilier profondément la Grèce par ses menaces. La difficulté s'aggrava à un tel point que M. Drouyn de Lhuys demanda ses passeports. Intimidé à son tour par cette résolution énergique de l'ambassadeur français, le cabinet de la reine Victoria consentit à ne pas insister davantage et à adoucir les conditions qu'il avait imposées au gouvernement du roi Othon. Ainsi se termina un différend qui ne fit qu'un médiocre honneur à l'Angleterre.

VII

En Suisse les révolutionnaires, exaltés par le triomphe de leurs frères et amis dans plusieurs contrées de l'Europe, avaient continué de tenir sous l'oppression la population paisible et honnête de la république. Les gouvernements étrangers s'émurent, à plusieurs reprises, de la complicité des démagogues helvétiens avec les artisans insurrectionnels de l'Italie et de l'Allemagne. L'extradition du réfugié prussien Heinzen fut réclamée, et le gouvernement central

n'osa point la refuser ; plus hardi, le gouvernement de Genève dédaigna d'obtempérer à cette injonction; les cantons de Vaud, de Zurich, d'Argovie et de Berne, ne voulurent pas davantage adhérer à l'expulsion des réfugiés badois qui avaient trouvé asile sur leur territoire et abusaient de cette hospitalité pour fomenter de nouveaux complots. On voulait les rejeter sur la France; il y avait en France trop d'éléments anarchiques pour que le gouvernement du prince-président se prêtât volontiers à recevoir les démagogues allemands auxquels on voulait interdire la Suisse. La légation de France se refusa à viser les passeports de ces étrangers. La faction révolutionnaire dominait presque sans obstacles dans la plupart des cantons suisses, notamment à Genève ; dans ce dernier canton (novembre 1849), l'élection du pouvoir exécutif donna lieu à des désordes, à des violences dont la brutalité révolta l'Europe civilisée ; on s'indigna en voyant la souveraineté du peuple confisquée au profit d'un despotisme d'autant plus insupportable qu'il se parait hypocritement du nom de liberté. L'année suivante (1850) les excès commis depuis deux ans avec impunité par les radicaux amenèrent quelque réaction vers les idées de modération et d'ordre. A Berne les élections pour le nouveau grand-conseil électoral appartinrent en majorité à l'opinion libérale-conservatrice. Le malheureux canton de Fribourg, opprimé par les radicaux et les protestants, adressa de justes plaintes à l'assemblée nationale helvétique; ces réclamations furent écoutées, au moins à quelques égards, et les catholiques vain-

cus, et rançonnés sans pitié ni miséricorde, commencèrent enfin à respirer. A Genève le parti révolutionnaire demeura en pleine possession du pouvoir sous la dictature de M. Fazy. Dans le canton de Neuchâtel le gouvernement prussien essaya de reprendre la tutelle du pays, que lui avaient attribuée les traités de 1815, mais le conseil fédéral ne se trouva point en mesure de faire droit à ces réclamations. Les régiment suisses au service du roi de Naples avaient très-énergiquement contribué à réprimer dans le royaume des Deux-Siciles les dernières insurrections révolutionnaires; l'Angleterre et la France demandèrent que les capitulations conclues avec le roi de Naples pour le recrutement et l'organisation du corps auxiliaire suisse, fussent annulées et supprimées; l'assemblée nationale helvétique admit en principe cette suppression, et toutefois ajourna l'exécution de la mesure. Fatigué des plaintes de la France, de l'Italie et de l'Allemagne, le conseil fédéral ne cessait, en 1850, de rendre des arrêtés aux termes desquels il était enjoint aux cantons d'expulser ou d'interner les anarchistes italiens, français et dadois, qui avaient concentré en Suisse le foyer de leurs menées les plus dangereuses; mais ces décisions, prises pour la forme, ne recevaient dans la pratique aucune suite sérieuse, et le gouvernement helvétique n'osait ou ne voulait pas en assurer l'exécution.

VIII

A Rome, depuis la délivrance de cette grande cité par l'armée française, les événements avaient pris une tournure plus décisive. Le pape, ne voulant point accepter le programme tracé par la lettre adressée au colonel Edgar Ney, avait différé son retour dans la capitale des États de l'Église ; il refusait d'y reparaître dans des conditions qui seraient de nature à restreindre son indépendance comme souverain temporel. Le retour du pape était, d'ailleurs, retardé par des difficultés matérielles, car les caisses de l'État avaient été vidées par la république. En exil Pie IX ne manquait de rien par la générosité royale de Ferdinand ; son retour demandait de nouveaux frais. L'empereur de Russie offrait à Pie IX de lui prêter une somme considérable ; cette offre, émanant du chef d'un culte différent, ne fut pas acceptée. Le cardinal Antonelli préféra faire un emprunt chez M. Rothschild, à des conditions onéreuses, et promit de suite le prompt retour de Sa Sainteté.

Le séjour du pape à Gaëte avait duré neuf mois. Pendant ce temps Pie IX avait béni les armes des nations catholiques qui avaient contribué au triomphe de la bonne cause. Le Saint-Père adressa de Gaëte une lettre encyclique aux évêques du monde chrétien, les invitant à lui manifester, après avoir prié à cette intention, leur opinion, les vœux du clergé et les prières du peuple, relativement à l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, si elle devait être acceptée comme

dogme par l'Église catholique. C'est ainsi que les difficultés du moment ne faisaient pas oublier au chef du christianisme ses plus sublimes devoirs. Le pape fut consolé pendant l'exil par de nombreuses lettres des évêques, des prêtres et des fidèles. Un beau recueil de deux cent quarante-sept de ces pièces fut publié à Naples, en 1850, sous le titre de l'*Orbe cattolico Pio IX Pont. massimo exulante da Roma.* Ce recueil, qui commence par la lettre de l'évêque de Valence et finit par celle de l'archevêque de Québec, est un vénérable témoignage de l'opinion des représentants les plus distingués de la croyance chrétienne.

Avant de quitter Gaëte le pape voyagea dans les provinces du royaume de Naples; il alla visiter à Salerne le tombeau de saint Grégoire VII, qui mourut en exil pour *avoir aimé la justice et haï l'iniquité.* Peu de temps après il parcourut le duché de Bénévent, dont les papes revendiquent la possession légitime, et il n'était en ce moment escorté que de ses propres troupes, commandées par le général Zucchi. Enfin, il se détermina à revenir dans Rome vers les premiers jours d'avril 1850. Le 7 avril il était à Terracine, qui célébrait par de splendides illuminations le retour du souverain pontife. Quand il approcha de Rome la population sortit au-devant de lui en criant: *Vive le Pape! vive la religion!* et en demandant à genoux la bénédiction du Saint-Père. Arrivé au Vatican, le pape pria pour la France et pour le prince dont les armes avaient affranchi Rome et les États de l'Église du joug de l'anarchie révolutionnaire. Un corps d'armée française resta dans Rome pour veil-

ler à la sûreté et à l'indépendance du pontife-roi.

Au mois de septembre 1849, après le rétablissement du gouvernement pontifical par les armes françaises, S. S. le pape Pie IX avait publié un *motu proprio* dans lequel il promettait de réorganiser l'administration de ses États sur de nouvelles bases. Le Saint-Père remplit ses promesses. Il ne fallait pas s'attendre, il est vrai, à voir le chef de l'Église introduire dans ses États une constitution napoléonienne; ce qu'il fallait avant tout aux États romains, c'était une administration régulière.

Le 10 septembre le premier secrétaire d'État, le cardinal Antonelli, exécuta, par deux édits, les réformes promises. Le premier organisait cinq ministères, l'intérieur, la justice, les finances, le commerce et la guerre, et spécifiait les diverses attributions de ces divers départements. Le second instituait un conseil d'État composé de neuf conseillers ordinaires et de six conseillers extraordinaires, et présidé par un cardinal. Tous ces fonctionnaires seraient nommés par le pape, par l'intermédiaire du secrétaire d'État. Il faut ajouter à ces édits une loi sur le gouvernement des provinces et sur l'administration provinciale et un décret constitutif des communes. Par toutes ces mesures le gouvernement du Saint-Père montrait la ferme intention de ne pas rétrograder au delà du *motu proprio* de 1849; cet acte resterait le point de départ de l'administration nouvelle.

Le côté faible de l'administration romaine, c'était le côté financier. Le pro-ministre des finances avait à réparer tous les désordres causés par une longue

anarchie; l'institution d'une banque des États romains, l'émission de certificats de crédit sur le trésor public, un remède héroïque, un emprunt plus ou moins volontaire, mais généralement consenti, moyennant une prime, de nouvelles taxes sur ces professions, l'institution d'une consulte des finances, le maintien d'une contribution extraordinaire, toutes ces mesures, sans doute irrégulières pour la plupart, mais réparatrices, attestaient une activité qui ne tarderait pas à remettre quelque ordre dans la situation financière.

Quant à l'action spirituelle du saint-siége, on sait avec quel éclat et quelle puissance il relevait en Europe le drapeau du catholicisme. Il rappelait la Belgique à sa vieille foi un moment ébranlée par l'esprit libéral; il condamnait la direction fâcheuse du gouvernement sarde; il organisait fièrement le catholicisme en Angleterre malgré les indignations menaçantes du protestantisme intolérant. Partout la papauté montrait que, faiblement armée des armes terrestres, elle est toujours la maîtresse invincible du monde spirituel.

IX

Les gouvernements d'Italie, ébranlés par tant de secousses, employaient leurs soins à se raffermir, à éteindre dans leurs provinces les derniers brandons de l'incendie. La Belgique et la Néerlande, absorbées l'une et l'autre par leurs intérêts pacifiques, s'attachaient avec une prudente sollicitude à se garantir du fléau des révolutions, et aucun événement d'une gravité exceptionnelle ne marquait leurs annales.

L'Allemagne était loin de jouir d'une pareille sécurité.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, vers les derniers mois de l'année 1848 le gouvernement impérial d'Autriche s'était relevé à la suite des victoires successives remportées par ses armées sur les insurgés de Vienne, sur les Hongrois et sur les Italiens. Aussitôt après la soumission de Vienne, les armées du ban Jellachich et du prince Windischgraetz s'étaient tournées contre l'armée hongroise; Presbourg avait été évacué par les Magyares; Pesth tomba entre les mains des troupes autrichiennes. Kossuth, qui, sous le titre de président du comité de défense nationale, exerçait un pouvoir dictatorial, transporta le siége du gouvernement à Debreczin; là fut rédigée une déclaration qui proclamait l'indépendance de la Hongrie, l'établissement de la république et la déchéance perpétuelle de la maison de Habsbourg. En même temps quatre armées étaient levées, et les généraux Dembinski, Perezel, Gœrgey, Bem et Klapka organisèrent la défense nationale. Il y eut un moment d'étonnement en Europe lorsqu'on vit l'élément polonais prendre une part si active aux insurrections magyares.

Derrière la Theiss Dembinski organisa une armée de cinquante mille hommes dont le commandement en chef lui fut donné. Gœrgey, de son côté, multiplia les marches et les contre-marches, tantôt pour opérer une diversion, tantôt pour combiner ses entreprises avec celles de l'armée de Hongrie. Non moins énergique, Bem prit l'offensive en Transylvanie, et occupait rapidement cette contrée à la tête d'une armée de

partisans recrutée à la hâte. Ses mouvements stratégiques étaient signalés par l'incendie et le meurtre. Le 12 janvier cet aventurier se porta sur Hermanstadt, où les troupes impériales, en très-petit nombre, tenaient encore sous le commandement du général Puchner. La population, menacée d'une attaque ouverte et n'espérant pas trouver en elle-même la force de combattre Bem, adressa une demande de secours au général Luders, qui commandait les troupes russes dans les provinces danubiennes. C'était le prétexte qu'attendait la Russie pour intervenir contre les insurgés magyares et slaves; elle se hâta de le saisir, et ses généraux entrèrent en Transylvanie (février 1849). Pendant qu'ils occupaient successivement Hermanstadt et Kronstadt, donnant au général Puchner la liberté de ses mouvements, Bem, un moment intimidé, reprit l'offensive, obtint contre eux des avantages marqués, leur enleva les deux villes dont ils venaient de s'emparer, et fit d'ailleurs peser sur tout le pays un système de terreur organisée. Au pillage, à l'incendie succédèrent les menaces, les exécutions, les meurtres. La haine des Magyares contre les Valaques se déploya avec une brutale férocité ; c'étaient des tyrans qui croyaient avoir à châtier des vassaux rebelles.

Cependant, au milieu de ces luttes à demi sauvages, les diverses races qui s'étaient armées les unes contre les autres se sentaient instinctivement menacées par un même ennemi. En Transylvanie, en Croatie, en Dalmatie, on commençait à comprendre que, si l'on venait à écraser la Hongrie, on ne ferait que changer

de joug ou de maître, et que le résultat d'une guerre qui humilierait les Magyares serait de centraliser entre les gouvernants impériaux, aux mains du souverain de l'Autriche, tous les éléments divers, toutes les différentes races qui formaient l'empire. Cette déception des nationalités affranchies se traduisit à Pesth par un sourd dissentiment entre le ban Jellachich et le prince Windischgraëtz, celui-ci représentant la centralisation impériale, l'autre les prétentions slaves. Pendant qu'ils cherchaient à faire prévaloir leurs différents systèmes l'insurrection vaincue mit à profit leurs hésitations pour se reconnaître et présenter de nouveau, sur plusieurs points à la fois, bataille aux armées du gouvernement d'Autriche. Par malheur pour elle, ses divers chefs ne s'entendaient guère mieux que les lieutenants impériaux, et des revers déconcertèrent encore les tentatives de Dembinski, de Gœrgey, de Klapka. Les Polonais, les Slaves, les Hongrois ne se laissèrent point décourager et montrèrent une opiniâtreté sans égale. Il y eut des rencontres sanglantes, et les insurgés remportèrent des victoires qui consternèrent l'Autriche. Pesth fut repris, Presbourg menacé. Vers le milieu d'avril la situation avait pris sur tous les points un aspect favorable à l'insurrection. Gœrgey s'avançait librement sur Komorn; au sud Perczel rejetait sur la rive droite du Danube les débris du corps du général Théodorowich, il incendiait les villages des Serbes et en massacrait les habitants; à l'est Bem était maître de la Transylvanie tout entière. C'était le moment où les armées magyares et polonaises,

unies pour la même cause, s'élevaient à un effectif de plus de cent quatre-vingt mille hommes.

Le ban Jellachich avait vu ses plans déjoués par les victoires de l'insurrection; le prince de Windischgraëtz prévalut, et le général Welden prit le commandement en chef des troupes impériales.

De part et d'autre les rhéteurs politiques, les faiseurs de constitutions essayèrent de donner satisfaction aux peuples, mais la guerre seule pouvait dénouer une situation aussi difficile. Hors d'état de comprimer l'insurrection hongroise, le gouvernement autrichien prit le parti de faire sur une large échelle ce qu'avait fait en Transylvanie un général isolé : il réclama les secours de la Russie, et le gouvernement moscovite se hâta de répondre à cet appel qui s'accordait si bien avec ses vues cachées. Tandis que ce formidable ennemi se préparait à entrer en ligne, le gouvernement insurrectionnel perdait beaucoup de temps et se berçait des plus décevantes illusions; déjà il croyait pouvoir disposer de l'empire tout entier. Une proclamation impolitique de Kossuth rassembla dans une espérance commune les noms de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Pologne; en même temps cet audacieux républicain sollicita l'alliance de l'Angleterre. Cependant l'armée impériale se repliait sur Presbourg, et Gœrgey continuait son mouvement sur Komorn. Le général autrichien Gotz fut mis en déroute et périt de la mort des braves; le feld-maréchal lieutenant de Wohlgemüth fut vaincu, non loin de Gran, par Gœrgey, qui commandait des forces très-supérieures en nombre; les insurgés triom-

phèrent à Nagy-Sarlo et rejetèrent Wohlgemüth vers la plaine de la Waag; la division Csorich fut forcée de se replier sur Gran et la route de Komorn fut ouverte aux Hongrois.

Le général Guyon se jeta dans cette place, qu'une armée autrichienne enveloppait et disputait aux insurgés. Gœrgey apparut alors avec son armée et délivra des menaces des Impériaux la forteresse qu'on surnommait alors *la Vierge du Danube*. Komorn devint le point d'appui de l'insurrection. Les Hongrois cherchèrent à se rendre maîtres de Bude, où s'étaient retranchés les Impériaux à l'abri de batteries formidables. La défense fut énergique; les Hongrois forcèrent les Autrichiens à se rejeter sur Raab et Wiedelbourg; cependant ils ne parvinrent pas à se rendre maîtres de la place, où la résistance était confiée à un homme énergique, au général Hentzi. Pendant que les Hongrois s'acharnaient contre Bude les Autrichiens dirigeaient un feu terrible contre Pesth, située en face de Bude, sur la rive gauche du Danube. Après un mois d'efforts et de combats meurtriers Bude tomba aux mains des Magyares, qui ternirent par le pillage et le meurtre l'honneur de leur victoire. Tandis que les vainqueurs perdaient un temps précieux à s'emparer de quelques citadelles, le gouvernement insurrectionnel méditait d'envahir la Gallicie, la Podolie, la Volhynie, l'Ukraine. Une rivalité malencontreuse, qui se manifesta entre Gœrgey et Kossuth, contribuait à neutraliser l'effet des victoires de l'armée hongroise et à rendre moins difficile la tâche de l'Autriche et de la Russie.

Les Autrichiens reprirent l'offensive; Gœrgey fut chassé de Raab et rejeté sur Acs; les Hongrois furent vaincus à Cronok et à Szemère. Vers la fin de juin les Austro-Russes exécutèrent un mouvement sur Komorn; une forte armée hongroise réunie sous les murs de cette place, avec une nombreuse artillerie, était protégée par une grande tête de pont élevée au Sandberg; le 2 juillet le baron Haynau lui offrit la bataille, à la tête de l'armée autrichienne. La lutte n'amena aucun résultat décisif. Sur ces entrefaites le gouvernement insurrectionnel de Hongrie destitua Gœrgey et lui donna pour successeur le général Messaros, sous les ordres duquel Dembinski consentit à combattre. Le 11 juillet les Impériaux reprirent Bude; en revanche la forteresse d'Arad tomba, après neuf mois de siége, au pouvoir des Magyares. Vers le même temps Bem se trouva hors d'état de disputer la Transylvanie aux Serbes et aux Croates du ban Jellachich et aux Russes qui accouraient de Valachie. En dépit de la diète insurrectionnelle une partie des troupes magyares était demeurée sous le commandement de Gœrgey; il essaya de se faire jour à travers les armées ennemies; après une suite d'efforts hardis et désespérés il parvint à opérer sa retraite. Le maréchal Paskiéwicz, commandant en chef des troupes russes, passa la Theiss le 27 juillet, pour se jeter entre le corps de Gœrgey au nord et le reste des Hongrois que refoulait devant lui le baron Haynau. Quatre ou cinq autres corps austro-russes manœuvraient pour soutenir les mouvements du général en chef. L'aventureux Klapka ne fléchit

pas devant le danger, et, à la suite d'un coup de main hardi, réussit à s'emparer de Raab (4 août).

Malgré ce succès partiel les Austro-Russes dominaient toute la ligne de la Theiss et opéraient leur jonction, à Mokrin, avec le ban Jellachich. Dembinski, bien qu'il se trouvât à la tête de forces considérables, fut battu et chassé de ses retranchements de Szoreg. Ce combat, désastreux pour l'insurrection, recommença la période des revers de la cause magyare. Témeswar fut débloqué par les Austro-Russes; Dembinski fut rejeté sur Arad, et Gœrgey, battu par Schliek, enfermé par plusieurs corps d'armée, se rendit et capitula en qualité de dictateur militaire.

Les insurgés, abandonnés par ce chef, ne voulurent pas subir les conséquences de sa défaite ni s'associer à ce qu'ils appelaient sa trahison. Sur divers points ils continuèrent une lutte désormais impossible et sans issue; ils furent vaincus, dispersés et rejetés sur le territoire de la Turquie. En quelques jours plus de soixante mille personnes et deux cents pièces de canon tombèrent aux mains des Austro-Russes. Cependant les forteresses de Péterwardein et de Komorn prolongèrent la résistance. Gœrgey envoya à leurs commandants l'ordre de se rendre; le général qui était chargé de défendre Péterwardein obtempéra aux injonctions de l'ex-dictateur; Klapka, enfermé dans Komorn avec six mille hommes, refusa de suivre cet exemple. Il reçut des renforts, il accueillit sous ses drapeaux les débris de quelques légions magyares, et on le vit, bientôt après, tenir tête avec

vigueur à soixante mille Austro-Russes. Cette résistance vraiment glorieuse eut un terme, et le 2 octobre les Impériaux reprirent possession de Komorn.

X

Ainsi était terminée cette guerre gigantesque dans laquelle une victoire définitive de l'insurrection eût été l'anéantissement de l'empire d'Autriche. L'empire triomphait, mais à quel prix! Toutes les pertes dans les deux camps, c'était l'Autriche qui les avait essuyées. Presque au même moment où Gœrgey succombait à Vilagos Venise tombait en Italie; mais, sur les rives de l'Adriatique, l'Autriche triomphait seule, par ses propres forces, et d'un ennemi qui n'était pas sorti de son propre sein. Dans les plaines de la Hongrie, au contraire, c'était le sang de ses fils qui avait coulé sur tous les champs de bataille, dans la victoire comme dans la défaite; c'étaient ses propres ressources qui s'étaient épuisées à Debreczin, à Szegedin, à Arad, à Pesth, comme à Vienne. Et cependant ce n'était pas elle qui recueillait l'honneur de la victoire. L'Europe pouvait croire désormais que sans la Russie elle n'aurait pu soutenir la lutte, et on ne lui tenait aucun compte des efforts tentés et accomplis par ses armées. Ajoutons qu'après la pacification de la Hongrie il fallut punir, et alors tout l'odieux des mesures de rigueur retomba sur les autorités autrichiennes, tandis que les Russes recueillaient dans l'opinion publique tous les avantages de leur position passive. Le feld-maréchal Haynau appliqua avec une brutale sé-

vérité les lois de la guerre, surtout contre les coupables les plus illustres; l'opinion en Europe flétrit ses exécutions, tandis qu'elle ferma les yeux sur les sanglantes représailles des insurgés et feignit d'oublier que Bem avait, en trois mois, fait mettre à mort plusieurs milliers d'innocents. En résumé, la sympathie des peuples avait accompagné, depuis la première jusqu'à la dernière heure, cette insurrection féodale qui avait fini par s'appuyer sur la démagogie et n'avait proclamé aucun principe sérieux, aucun progrès réel.

Le fait le plus important peut-être de cette insurrection, c'était la part qu'y avait prise la Pologne révolutionnaire. En Hongrie comme à Vienne, comme à Rome, comme à Gênes, comme en Sicile, la présence des soldats polonais dans toutes les armées de la démagogie européenne avait créé une funeste solidarité entre la juste cause de la Pologne opprimée et celle de la révolte cosmopolite. Par suite de cette fatale solidarité, en même temps que tombait la Hongrie, l'allié qui s'était imposé à elle perdait, pour de longues années, l'espérance de voir se reconstituer en Europe la grande et généreuse nation dont le partage, vers le déclin du dix-huitième siècle, avait imprimé à Frédéric II, à la czarine et à Marie-Thérèse elle-même, une tache ineffaçable.

XI

En 1850 l'empire d'Autriche, éprouvé par de si longues secousses, se trouva plus fort, plus vigoureux qu'il n'avait paru l'être au début de ces mêmes évé-

nements; on l'eut dit régénéré par ses révolutions. Toutes les barrières féodales semblaient s'être effacées dans le choc des passions et des races; les dîmes, les corvées, les redevances financières, vieux priviléges depuis longtemps condamnés par la royauté, mais soutenus par la noblesse, s'étaient comme évanouis dans une tempête; aucune ligne de douane ne subsistait entre la Hongrie et les autres provinces de l'empire; il ne restait plus au gouvernement autrichien qu'à réparer les désastres financiers causés par la guerre, qu'à trouver, autant que possible, les moyens de combler un énorme déficit sous la menace duquel on n'abordait pas l'avenir sans appréhension et sans obstacle.

Or, pendant que l'Autriche soutenait en Hongrie et en Italie ces luttes qui lui promettaient plusieurs années d'une sécurité trompeuse (nous pouvons en juger à l'heure où nous écrivons ces lignes), l'Allemagne de l'Ouest et du Nord cherchait, dans les luttes plus dangereuses, peut-être, de la parole et de la presse, la voie nouvelle qu'elle aspirait à s'ouvrir. Aux illusions enthousiastes de 1848 avaient succédé des hésitations bien justifiées par de tristes expériences; une réaction contre les excès du libéralisme remplaçait dans beaucoup d'esprits l'aveugle fanatisme inspiré par les théories révolutionnaires; mais le mouvement unitaire et démocratique avait laissé des semences vivaces, et l'une de ses créations les plus bizarres, le parlement national de Francfort, survivait à la fièvre révolutionnaire qui avait agité les peuples allemands autour de son berceau.

XII

Ce parlement, vers les derniers mois de 1848, avait hautement posé le principe de race comme le fondement d'une politique nouvelle. Dans le projet de constitution qu'il élaborait alors il avait introduit cet article : « Aucune partie de l'empire germanique ne pourra être réunie *en un seul État* avec des pays *non allemands*. Si donc un pays allemand a le même souverain qu'un pays non allemand, les rapports entre les deux pays ne pourront être réglés que d'après les principes de *l'union personnelle pure*. » Ces dispositions, si elles eussent passé dans le droit public, auraient permis à l'Allemagne de revendiquer une sorte d'autonomie germanique en faveur de la Lorraine et de l'Alsace. Pour le moment de pareilles déclarations semblaient impliquer la dissolution du vaste corps formé par les États autrichiens. L'Autriche réclama avec une énergie qui affectait les caractères de la menace.

Le parlement s'occupa ensuite de donner un chef à l'empire d'Allemagne, d'où l'on excluait en quelque sorte la monarchie autrichienne. La candidature de la Prusse se trouva naturellement posée. Ce fut pour plusieurs États de la Confédération germanique la cause d'une émotion profonde. L'Allemagne catholique se crut menacée dans sa liberté religieuse si l'Autriche n'était plus là pour la défendre; le parti protectionniste craignit pour les tarifs de douane qu'allait compromettre la domination de la Prusse ; le parti

démocratique se demanda si la liberté des peuples allemands gagnerait beaucoup à une révolution qui placerait le corps germanique sous l'autorité d'un seul maître. Le parlement de Francfort éluda la difficulté en votant un article aux termes duquel la dignité impériale d'Allemagne ne serait point héréditaire, mais élective.

XIII

Le 26 février 1849 les Chambres prussiennes ouvrirent leur session à Berlin ; leurs travaux commençaient à peine lorsque l'assemblée nationale allemande réunie à Francfort conféra au roi de Prusse le titre d'empereur d'Allemagne ; vingt-huit gouvernements allemands, Bade, Hesse-Darmstadt, Hesse électorale, Oldenbourg, Mecklembourg, Holstein, Lauenbourg, Brunswick, Nassau, Saxe-Weimar, Cobourg-Gotha, Altenbourg, Meiningen, Anhalt-Bernbourg, Dessau, Schwarzbourg-Rudolstadt, Sondershausen, Reuss, Hohenzollern, Waldeck, Hambourg, Brême, Lubeck, Francfort adhérèrent à cette révolution. L'Autriche, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre et les États entraînés dans leur mouvement ne s'associèrent point à ce choix, qui élevait l'influence prussienne au faîte de l'empire. L'assemblée nationale constituante, nonobstant cette abstention significative, n'en voulut pas moins faire présenter au roi de Prusse le décret qui lui conférait la couronne impériale. Le roi refusa.

« L'assemblée nationale, dit-il, a compté sur moi de préférence à tous les autres lorsqu'il s'agit de fon-

der l'unité et la force de l'Allemagne. J'honore sa confiance, je suis prêt à prouver par mes actes que les hommes qui s'appuient sur mon dévouement, ma fidélité et mon amour pour la commune patrie allemande ne se sont pas trompés; mais je ne justifierais pas votre confiance, je ne répondrais pas au désir véritable du peuple allemand, je n'établirais pas l'unité de l'Allemagne si, méconnaissant des droits sacrés et des assurances antérieures, expresses et solennelles, j'adoptais, sans le concours libre des têtes couronnées, des princes et des villes libres de l'Allemagne, une résolution qui doit avoir les conséquences les plus décisives pour eux et pour les peuples qu'ils gouvernent. Les gouvernements des États de l'Allemagne auront donc à examiner dans une délibération commune si la constitution est avantageuse aux individus comme à l'ensemble, et si les droits qui me sont conférés me mettraient en état de diriger avec fermeté, comme l'exige de moi une pareille mission, les destinées de la grande patrie allemande et de remplir les espérances de ses peuples. Mais l'Allemagne peut-être sûre, et je vous prie, Messieurs, de l'annoncer dans toutes les contrées, que, si le bouclier et l'épée de la Prusse étaient nécessaires contre des ennemis extérieurs ou intérieurs, je ferais mon devoir, même sans être appelé, et alors je suivrais avec calme la voie de ma dynastie et de mon peuple, la voie de l'honneur et de la fidélité allemande. »

C'était dire, en termes à peine voilés, que l'ambition de la Prusse reculait devant la colère de l'Autriche et des royaumes de Bavière, de Hanovre, de

Wurtemberg et de Saxe, ralliés à la suite du jeune empereur François-Joseph. Et cependant, à cette heure, vingt-huit États ou villes libres d'Allemagne s'unissaient pour conférer la suprématie à la maison régnante de Prusse, pour reconstituer le vieil empire germanique au profit de l'Allemagne du Nord, de l'Allemagne protestante. De nos jours, à l'heure où nous écrivons, la victoire a parlé, la force a résolu le problème; l'Autriche s'est affaissée dans sa résignation, et le rêve de l'Allemagne unitaire, en dépit des traités et du droit européen, commence à se réaliser dans l'intérêt de la domination prussienne. Ce sont là les jeux imprévus de l'histoire, les triomphes que la Providence souffre, parce qu'elle ne livre pas son secret aux hommes et qu'elle est maîtresse de l'avenir.

XIV

Les événements se précipitèrent dans un sens contraire aux partisans de l'unité allemande et du règne de la démocratie au delà du Rhin. L'Autriche, qui venait de triompher de l'Italie et n'avait point encore prévalu en Hongrie, protesta contre les résolutions de l'assemblée de Francfort et la création d'un empire d'Allemagne ayant à son sommet la maison royale de Prusse. Elle annonça à l'Europe que le parlement de Francfort était sorti des limites du droit et qu'elle ne reconnaissait pas à cette assemblée la faculté de subordonner la maison impériale de Habsbourg à un pouvoir central exercé par un prince allemand, à une assemblée législative étrangère à la monarchie

autrichienne. Le gouvernement impérial, en prenant cette attitude, était plutôt d'accord avec les souverains ses alliés qu'avec les peuples. Une agitation se produisit dans plusieurs contrées dans le sens du vote de l'assemblée de Francfort. A Stuttgard les partis exaltés contraignirent le roi de Wurtemberg à adhérer à cette décision, contre laquelle il avait protesté l'un des premiers; le roi de Hanovre, pour se maintenir dans la ligne que lui traçait l'Autriche, fut obligé de dissoudre la Chambre élective; à Munich le parti unitaire prit une attitude menaçante; à Berlin une Chambre fut dissoute, l'autre fut prorogée, et l'on eut à réprimer une tentative insurrectionnelle (27 avril). A Dresde les soulèvements prirent un caractère plus sérieux; on se battit pendant cinq jours (5-9 mai) et la ville fut un moment au pouvoir de l'émeute qui installa à l'hôtel de ville une espèce de gouvernement provisoire. C'est ainsi que par toute l'Allemagne se révélait l'opiniâtre énergie du mouvement démocratique conduit par le parlement de Francfort, et cependant l'anarchie régnait dans cette assemblée d'où s'étaient retirés les députés de l'Autriche et des autres États opposés à la reconstitution de l'empire d'Allemagne. De son côté l'archiduc Jean, vicaire de l'empire, continuait à exercer de fait le pouvoir central, désormais dénué de base, mais auquel il ne se croyait pas autorisé à renoncer. Un comité insurrectionnel s'était d'ailleurs installé à Francfort, dans l'intention de centraliser les efforts des sociétés secrètes établies en Allemagne. La démagogie déployait ouvertement ses enseignes. Au

milieu de ces désordres et de cette confusion la Prusse essayait encore, de concert avec la Saxe et le Hanovre, de prendre la direction du mouvement constitutionnel allemand. Ces trois États s'entendirent pour proposer à tous les membres de la Confédération germanique une nouvelle organisation établie sur des bases libérales. Durant les pourparlers qui s'engageaient, les troupes de l'empire commençaient les opérations militaires exigées par la nécessité d'en finir avec les révoltes locales qui rendaient toute entente impossible entre les gouvernements et ne pouvaient aboutir qu'aux progrès d'une sanglante anarchie. Les incidents se succédèrent. A Stuttgard l'émeute avait obtenu un triomphe momentané; elle ne tarda pas à fléchir sous la force; à Dresde les troupes prussiennes rétablirent l'autorité du roi de Saxe, et, quand les exaltés du parlement de Francfort essayèrent de se réunir dans le Wurtemberg, il suffit d'un ordre de la police pour disperser les débris de cette assemblée. A cette heure le parlement national, qui avait un moment attiré à lui les sympathies de l'Europe, n'était plus qu'un club de démagogues et s'éteignait dans une fâcheuse obscurité.

Cette compression de la démocratie allemande, accomplie sur divers points par les troupes de l'empire, donna lieu à des collisions, à des rencontres, à des combats d'une importance médiocre au point de vue militaire, mais dont les résultats tournèrent au profit des souverains. Les Prussiens occupèrent le Palatinat; Miéroslawski, qui avait pris le commandement des révolutionnaires badois, essuya plusieurs dé-

faites; Rastadt tomba au pouvoir des Prussiens, et les rebelles, vaincus et dispersés, cherchèrent un refuge en Suisse ou en France. Brentano et Struve, les deux principaux chefs de la démagogie allemande, se renvoyèrent mutuellement la responsabilité de tant de mécomptes, mais Carlsruhe ne pouvait balancer bien longtemps la puissance de la Prusse et de l'Autriche.

XV

Les Allemands sont opiniâtres dans leurs convictions; des tentatives infructueuses de 1848 il resta dans les esprits une continuelle aspiration à l'unité, et la démocratie ne cessa d'essayer la réalisation de ses espérances en se servant de l'antagonisme qui, de tout temps, n'a cessé d'exister entre la Prusse et l'Autriche. On ne demandait plus la création d'un empire allemand, mais on réclamait la révision du pacte fédéral. Le roi de Prusse, bien qu'il eût, par prudence, refusé la couronne impériale, ne travaillait pas moins à devenir l'arbitre de l'Allemagne; l'Autriche, qui n'écoutait pas volontiers, à cette époque, les inspirations du découragement, mettait tout en œuvre pour maintenir en ses mains la prééminence. La Bavière résistait avec énergie à l'influence prussienne, et son attitude, tout isolée qu'elle fût, était d'un grand secours pour la politique de l'Autriche. La Russie, de son côté, laissait entendre qu'elle désapprouverait toute combinaison qui serait de nature à supprimer les autonomies germaniques consacrées par les traités de 1815 et à attribuer dans le

[illegible] Allemagne une prépondérance exclusive à [illegible]. La Prusse prenait à peine souci de [illegible] : tandis que la Bavière [illegible] en Allemagne, la direction [illegible] au collège des rois et des [illegible] acceptait un partage [illegible] entre elle et la Prusse, [illegible] que le chef de l'État [illegible] qu'il eût la disposition [illegible] militaires, et prétendait [illegible] aux autres princes qu'une participation [illegible] au pouvoir législatif. Ce rêve orgueilleux [illegible] alors tend à se réaliser au moment où nous [illegible] ces lignes : alors il révélait au monde entier l'idée de constituer en Allemagne l'unité sous le gouvernement de la Prusse, et l'Europe n'était point résignée à en passer par là.

Une entrevue eut lieu à Teplitz entre l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse : elle n'amena pas de [illegible], mais elle facilita, au moins [illegible], une solution pacifique. Des [illegible] intervinrent le 30 septembre [illegible] en principe, une [illegible] l'autorité devait cesser [illegible]. C'était un moyen de gagner du temps. Par suite de ce traité l'archiduc Jean cessa d'être investi de la dignité de vicaire de l'empire. La Prusse, qui n'entraînait encore à sa suite que les plus petits États d'Allemagne, s'en servit pour décréter [illegible] l'ouverture d'une diète constituante à Erfurt. L'Autriche ne dissimula pas son

mécontentement; elle protesta contre le peu de franchise d'une puissance rivale qui, n'ayant pu absorber l'Allemagne tout entière, tendait à ce résultat en organisant ce qu'on appelait alors *l'Union restreinte.* Le Hanovre et la Saxe se détachèrent de l'alliance prussienne; le Wurtemberg s'était associé aux réclamations de l'Autriche; la Bavière persistait à lutter contre la domination de Berlin; l'Allemagne échappait pièce à pièce au joug de la Prusse. Le 27 février 1850 la Saxe, le Wurtemberg, la Bavière signèrent à Munich un traité qui organisait, en face de l'union restreinte, dominée par la Prusse, une union particulière destinée à préparer la victoire de l'Autriche. Le Hanovre se maintint dans l'isolement. Le 13 mars le gouvernement impérial, sauf certaines réserves, donna son adhésion à l'union conclue à Munich; mais cette accession au traité transformait l'union des quatre États en une fédération partielle, placée sous le protectorat de Vienne.

En réalité l'Autriche profitait habilement des tergiversations des États secondaires pour ramener peu à peu les princes à la restauration de la diète fédérale; elle avait pour elle les principaux États et l'intérêt des souverains. Elle rétablit à Cassel l'électeur de Hesse et se montra prête à soutenir la guerre contre la Prusse si cette puissance persistait à repousser la diète. Le personnage le plus influent du ministère prussien était alors M. de Manteuffel, l'un des principaux chefs du parti conservateur; le ministre, pour éviter la guerre, consentit à signer la convention d'Olmütz (29 novembre 1850), qui rétablissait

la prééminence de l'Autriche et mettait virtuellement fin à l'union restreinte. Les conférences de Dresde, qui s'ouvirent le 23 décembre entre les ministres des différents États, et qui se prolongèrent pendant plusieurs mois, reconstituèrent l'Allemagne telle qu'elle était avant les dernières révolutions. Un moment même l'Autriche put espérer un accroissement considérable de puissance; elle essaya de faire entrer dans la confédération les diverses populations de son empire qui n'en faisaient pas partie, ce qui lui aurait donné une prépondérance incontestable. Alors la Prusse fut heureuse d'opposer à ces prétentions le pacte de 1815 et de voir intervenir la France et les autres puissances étrangères, qui protestèrent contre le changement d'équilibre qu'aurait amené ce triomphe de la *grande Allemagne*. La Prusse et l'Autriche finirent par se réconcilier, au moins en apparence, et les États secondaires, menacés à la fois par les deux grandes puissances allemandes, trouvèrent une nouvelle sécurité dans leur antagonisme réel et nécessaire.

XVI

Durant cette même période de trois années (1849-1851), marquée de tant d'événements graves pour la France, l'Allemagne et l'Italie, l'histoire des autres peuples ne fut point féconde (nous enviâmes leur bonheur) en crises sociales et en catastrophes politiques. En Espagne la dispersion des dernières troupes de Tristany, de Cosco et de Cabréra, et surtout

l'arrestation du comte de Montémolin (Charles V), mirent fin aux guerres civiles qui avaient si longtemps désolé ce royaume. Il y eut à Madrid un changement de cabinet, motivé par des intrigues de palais; mais cette espèce de coup d'État n'eut aucune durée, et le duc de Valence (le maréchal Narvaez) reprit la direction des affaires. Grâce à lui, le gouvernement de la reine Isabelle entra pour quelque temps dans une voie de réparation et de progrès. En 1850 le congrès fut dissous (4 août), et les élections générales qui eurent lieu dans tout le royaume (octobre) furent d'une manière éclatante favorables à la politique du ministère. Les États-Unis secondèrent clandestinement, mais d'une manière sérieuse, une tentative dirigée par un certain général Lopez et qui avait pour but d'enlever à l'Espagne l'importante colonie de Cuba. Cette expédition tourna à la honte de ses auteurs. Pareille tentative fut renouvelée l'année suivante (août 1851) et n'eut d'autre résultat que de livrer à la vengeance de l'Espagne les principaux aventuriers dont l'Amérique républicaine encourageait les efforts. Lopez et un certain nombre de ses complices furent passés par les armes ou pendus, et les États-Unis cessèrent de disputer à l'Espagne l'une de ses plus belles possessions transatlantiques.

L'état du Portugal était moins favorable, et toutefois ce royaume commençait à respirer sous l'administration ferme et intelligente du comte de Thomar. Le duc de Saldanha s'était placé à la tête de l'opposition; pour le punir on lui retira la charge de grand-maître de la maison de la reine. Des traités commerciaux

furent conclus avec la Russie et le Danemark; une convention postale intervint avec l'Espagne (1850). L'année suivante une coalition de tous les mécontents politiques se forma contre le ministère présidé par le comte de Thomar. Les grandes existences militaires, les grands noms de la vieille noblesse, dont l'influence est toujours si puissante en Portugal, s'associèrent en quelque sorte pour enlever le pouvoir aux conservateurs. Au mois d'avril 1851 un soulèvement eut lieu à Oporto dans l'intérêt du duc de Saldanha, et ce mouvement militaire, qui réussit, détermina la chute et l'exil du comte de Thomar. A la suite de cette insurrection le duc de Saldanha prit en main la conduite des affaires du pays et l'exerça, à l'égard de la reine dona Maria, avec la dureté et l'orgueil d'un maire du palais victorieux. Tout changea dans la marche du gouvernement et l'administration tout entière fut bouleversée pour satisfaire des avidités sans nombre. Il fallait se couvrir contre les résistances du pays; on édicta une nouvelle loi électorale qui amena dans le parlement une majorité dévouée au ministre, et il arriva cette situation étrange que le duc de Saldanha, après avoir détruit le respect de l'autorité et la discipline militaire, se vit réduit à s'appuyer sur deux éléments hostiles : le parti chartiste, qu'il essayait de gagner par des concessions de principes, et le parti septembriste, qu'il gorgeait de places et d'argent. A la fin de l'année le gouvernement portugais, ainsi dirigé, se trouvait réduit à décréter une banqueroute partielle et à ébranler toutes les bases du crédit.

XVII

Le gouvernement du Danemark, aux prises depuis plusieurs années avec des difficultés qui, de nos jours encore, n'ont point reçu leur solution définitive, soutenait une lutte honorable contre une insurrection de ses propres sujets et contre l'injuste intervention de la Prusse; il avait d'ailleurs accepté la médiation de la Grande-Bretagne et consenti à une suspension des hostilités; mais l'Allemagne n'avait point usé de modération à l'égard d'un royaume dont elle n'appréhendait ni l'inimitié, ni les entreprises. Le gouvernement de Francfort, au mois d'avril 1849, ayant fait marcher des troupes contre les provinces danoises, la guerre avait recommencé, et, bientôt après, l'armée de Frédéric VII avait subi des revers. Les batailles d'Ulderup (6 avril) et de Kolding (23 avril et 7 mai) contraignirent le général Rye à opérer dans le Jutland une retraite qui lui fit le plus grand honneur. La victoire de Fédéricia, remportée, le 6 juillet, sur les Holsteinois, qui assiégeaient cette ville, amena entre les parties belligérantes un second armistice (10 juillet) à la suite duquel les troupes allemandes évacuèrent le Jutland. La durée de cet armistice devait être de six mois; une ligne de démarcation fut tracée entre le territoire évacué et le duché de Slesvig, et l'on décida que ce dernier pays continuerait d'être occupé par un corps allemand, tandis que la ligne de démarcation serait gardée par des troupes neutres, fournies par le roi de Suède.

Cet arrangement était honorable pour le Danemark. La Prusse ne l'exécuta pas de bonne foi, car elle fit passer clandestinement des armes et des hommes dans les duchés insurgés contre la domination danoise. La France s'abstint d'intervenir pour mettre fin à ces tentatives, qui pouvaient, à un jour marqué, compromettre la sécurité de l'Europe; l'Angleterre réclama, sans énergie, en faveur des droits du roi de Danemark; la Russie montra plus de vigueur et adressa à la Prusse des représentations sévères. Ce langage fit réfléchir la diplomatie prussienne, et l'on convint, sur la proposition de l'Angleterre, que la question des duchés serait réglée pacifiquement par une conférence tenue à Londres. Les puissances qui intervenaient ainsi dans la querelle demandèrent que les possessions alors réunies sous la couronne du Danemark fussent maintenues dans leur intégrité et qu'on réglât dans ce but la succession au trône. L'Autriche et la Prusse ne donnèrent point leur adhésion à cette combinaison, exclusivement favorable aux prétentions du Danemark, et qui leur semblait de nature à retrancher le Holstein de la Confédération germanique. La Prusse insistait également pour que la nationalité allemande dans le Slesvig fût entourée des droits et des garanties que le Danemark semblait lui contester. Les hostilités recommencèrent au mois de juillet 1850; après une lutte opiniâtre et sanglante les Danois remportèrent à Idstecht une victoire décisive sur les insurgés du Slesvig-Holstein (25 juillet). La ville de Slesvig tomba en leur pouvoir, et les jours suivants de nouvelles défaites firent perdre à

l'insurrection des points d'appui et du terrain.

L'armée du Slesvig-Holstein ne se laissa pas décourager par ces revers; soutenue par les renforts qui lui arrivaient d'Allemagne, elle ne tarda pas à rentrer en ligne; les retranchements de Missunde furent vigoureusement attaqués, mais ils restèrent au pouvoir de l'armée danoise (12 septembre). Les Holsteinois occupèrent la forte position d'Eckernfœrde, l'un des plus beaux ports du Danemark sur la mer Baltique; les Danois revinrent à la charge et les contraignirent de battre en retraite. Les insurgés échouèrent également devant Dannevirke, et le général Willissen, qui les commandait, se replia derrière les positions de Rendsbourg. Bientôt après (30 septembre-5 octobre), à la suite de plusieurs jours d'un bombardement désastreux, mais inutile, l'armée insurrectionnelle vint de nouveau se briser contre les fortifications de Frédérikstadt.

C'était le moment où, comme on l'a vu plus haut, l'Autriche reprenait en Allemagne une situation prépondérante; ni le parlement de Francfort, ni la Prusse n'étaient en mesure de l'intimider. La Prusse retira aux insurgés du Slesvig l'appui plus ou moins avoué qu'elle leur avait prêté et les duchés ne se trouvèrent plus en mesure de soutenir la lutte. LAutriche ne présentait pas d'ailleurs au Danemark, dans cette question, de bien sérieuses garanties d'impartialité et de désintéressement; elle aussi prétendait exercer un patronage sur les duchés et les soustraire plus ou moins à la souveraineté danoise. La guerre n'avait pas entièrement cessé lorsque s'ouvrit l'année 1851; mais on ne pouvait laisser embraser

l'Europe pour l'affaire des duchés de Slesvig-Holstein, lorsque depuis deux ans on était parvenu à éteindre d'immenses, de formidables incendies en Allemagne, en Italie, en France. La diplomatie s'empara exclusivement de la solution et ne négligea rien pour la rendre prompte et pacifique.

Ici le Danemark fut moins heureux qu'il ne l'avait été sur les champs de bataille; la Prusse et l'Autriche avaient fait occuper militairement les duchés que l'Allemagne cherchait à soustraire à l'action de Copenhague. Ces deux puissances étaient d'accord pour faire au Slesvig une situation séparée. La Russie, de son côté, retira son appui au Danemark, et le roi Frédéric VII, à peine soutenu par l'Angleterre et la France, comprit que la résignation était devenue pour lui une nécessité politique. Il obtint cependant (à cette époque la Prusse respectait encore le droit des souverains), il obtint que le duché de Lauenbourg serait immédiatement replacé sous son autorité; quant à la question de succession, elle fut résolue d'après les bases fixées par le protocole de Londres, du 4 juillet 1850. En conséquence il fut décidé qu'à l'extinction de la dynastie danoise la couronne passerait sur la tête du prince Chrétien de Gluksbourg, avec succession directe. La Russie, pour faciliter ces arrangements, renonça à son droit éventuel de succession sur diverses parties du Holstein. L'Angleterre et la France demandèrent qu'il n'y eût qu'un seul et même ordre de succession pour toute la monarchie; l'Autriche se rallia à cette combinaison; la Prusse n'éleva aucune difficulté nouvelle. Quant

au droit que faisaient valoir sur le trône de Danemark les membres de la famille d'Augustenbourg, et qu'ils tenaient de leur mère, sœur de Frédéric VI, on le considéra comme éteint par la renonciation qui fut obtenue à cet égard de la landgravine Charlotte de Hesse, femme du prince Chrétien de Gluksbourg et nièce de Chrétien VIII.

XVIII

La Suède avait concouru, par ses bons offices et son intervention conciliatrice, à hâter l'apaisement de cette question si délicate. Le royaume d'Oscar I[er] avait eu le bonheur de demeurer étranger aux secousses qui ébranlaient alors l'Europe. Pour enlever aux révolutionnaires scandinaves jusqu'au prétexte d'une agitation, le roi avait fait préparer et avait soumis aux délibérations de la Diète un projet de réforme de la représentation nationale. Dans cette combinaison les quatre Chambres devaient être remplacées par deux assemblées, et la situation de la noblesse allait être gravement diminuée. Trois ordres rejetèrent cette loi, qui n'avait rallié à elle qu'un petit nombre de partisans. En Norwége les élections générales pour le storthing avaient donné une forte majorité au parti conservateur. Dans les deux États qui forment la presqu'île scandinave, la sécurité du pays réagissait heureusement sur les finances, dont la situation tendait chaque année à s'améliorer. Quelques désordres graves, mais partiels, qui eurent lieu en Norwége au mois de février 1851, ne suspendirent

pas la bonne condition et la prospérité générale du reste du pays ; il y avait même dans ces agitations l'indice de certains besoins sociaux respectables ; mais le roi, dans ses communications au storthing, déclara qu'il prendrait en sérieuse considération la demande formée par les classes ouvrières dans le but d'être admises à l'exercice des droits politiques et d'obtenir l'amélioration de leurs rapports économiques. Le 13 juin un vote du storthing abrogea le paragraphe 2 de la loi fondamentale, conçu en ces termes : « Les Israélites sont exclus de l'entrée du royaume. »

Et pourtant on put constater avec un profond regret que l'intolérance, toujours écrite dans les codes de la Suède, était pratiquée par les gouvernants de ce pays avec une dureté qu'on ne trouverait peut-être dans aucun autre peuple de l'Europe, sans excepter ceux qui professent l'islamisme. La secte luthérienne, toute-puissante en Suède et en Norwége, ne peut souffrir à côté d'elle aucune religion différente. Quelques femmes suédoises, mères de famille, avaient embrassé la foi catholique; dénoncées par l'un des rédacteurs de la feuille radicale *Folkets Rœst*, ces malheureuses victimes du fanatisme luthérien furent traduites devant les tribunaux correctionnels et devant la cour royale sous prévention d'*apostasie incorrigible*, et condamnées à l'exil pour avoir fait profession d'une *croyance erronée*. Cette honteuse sentence judiciaire révolta tous les peuples civilisés.

XIX

L'histoire de l'Amérique, durant cette période de trois ans, avait rarement sollicité les préoccupations de l'Europe.

Le 14 février 1849 le général Zacharie Taylor, officiellement proclamé président de la république des États-Unis, avait vu saluer son avénement avec un vif enthousiasme. La question de l'esclavage, soulevée par une pétition du Nouveau-Mexique, avait un moment agité le Congrès et mis en présence les deux partis qui divisaient l'Union. Les abolitionistes étaient en majorité dans la chambre des Représentants; dans le sénat le parti des États à esclaves obtenait parfois la prépondérance. Le Sud s'indignait à la seule pensée que le Nord, abusant de la force numérique, parviendrait un jour à imposer à la république entière le principe qui se résumait en ce peu de mots : suppression immédiate de l'esclavage. Les États du Nord, généralement manufacturiers, réclamaient de leur côté des tarifs protecteurs que refusaient les États du Sud, avant tout agriculteurs et par cela même partisans de la liberté du commerce. Cette double question passionnait avec une certaine violence toute l'Union américaine; elle avait presque seule le privilége de préoccuper la législature; elle envenimait tous les débats entre le Sud et le Nord. La querelle se compliquait bientôt (1850) de difficultés créées par la constitution que la Californie venait de se donner, et qui, en rejetant l'esclavage, faisait pencher la balance

dans le sénat du côté des abolitionistes. Un conflit sérieux s'éleva, sur ces entrefaites, entre le Texas et le Nouveau-Mexique; il s'agissait, en apparence, d'une contestation de territoire, mais, au fond, la question de l'esclavage était seule en cause. L'autorité fédérale de l'Union dut intervenir pour le maintien de la paix entre les deux États. On en était là (9 juillet 1850) lorsque le président Taylor mourut subitement. Aux termes de la constitution il fut remplacé par M. Millard Fillmore, vice-président de la république. L'année suivante (1851) les États-Unis participèrent, comme plusieurs autres grands peuples, à l'espèce de crise que devaient produire la découverte et l'exploitation des richesses métalliques de la Californie; déjà les Chinois eux-mêmes émigraient par masses imposantes dans cette contrée et introduisaient dans les nouveaux États de l'Union le surcroît de leur population industrieuse et féconde. L'océan Pacifique, entre la Chine et l'Amérique du Nord, était devenu le théâtre d'une grande activité commerciale, et l'on établissait, entre San-Francsco et Shang-Hai, une ligne de vapeurs faisant escale aux îles Sandwich. Déjà le contact avec l'énergie américaine électrisait la torpeur séculaire de l'Asie orientale, et l'on pouvait prévoir l'heure où les barrières du Japon tomberaient devant la civilisation des races chrétiennes. Ajoutons toutefois que les nouveaux éléments de richesses introduits parmi les peuples présentaient leurs dangers. Cette masse énorme d'or arrivant sur la place, cette émigration fiévreuse des déshérités et des spéculateurs surexcitaient toutes les convoitises. Les illusions industrielles

n'avaient plus de limites ; les affaires les plus gigantesques, les plus impossibles, trouvaient des promoteurs et des actionnaires, tandis que le signe monétaire, devenu plus commun, perdait en partie son prestige. Beaucoup d'entreprises importantes se montaient d'ailleurs sans capital et des banques colossales s'établissaient sans bases sérieuses. Au milieu de cette situation, dont on ne pouvait mesurer les conséquences, on remarquait un symptôme assez grave dans l'ordre des choses politiques : c'est que les relations de l'Union américaine avec les puissances étrangères commençaient à être compromises par l'immixtion de ce pays dans les affaires des autres peuples, chaque fois que le principe de la liberté semblait menacé.

XX

Ainsi le peu de succès de l'insurrection hongroise fut aux États-Unis le prétexte d'une manifestation inouïe dans les annales de la diplomatie. Déjà, dans le cours de l'année précédente, le général Cass avait demandé au gouvernement américain la cessation complète de toutes relations avec l'Autriche. Le cabinet whig avait fait dans cette voie un pas des plus hardis en accréditant M. Dudley Mann à titre de chargé d'affaires auprès du gouvernement révolutionnaire de la Hongrie. L'Autriche victorieuse évoqua ce souvenir par une protestation énergique de son ministre, M. le chevalier Huselmann. Une réponse insultante de M. Daniel Webster fut bientôt suivie d'un acte plus étrange encore, la réception faite à

M. Kossuth, que le gouvernement turc mit en liberté le 1er septembre et qui vint, suivi des autres réfugiés hongrois, demander asile à la république transatlantique. A cette occasion une frégate à vapeur de l'Union fut mise à la disposition de M. Kossuth et de ses compagnons d'exil.

Toutefois le gouvernement de Washington déplora bientôt la pensée qui avait attiré en Amérique ce brandon d'anarchie. Le président Fillmore, dans son message au Congrès le 13 décembre, se hâta de se débarrasser de toute responsabilité en priant le Congrès de décider ce qu'il voulait faire pour M. Kossuth. Quelques têtes chaudes du sénat demandaient qu'une députation de cette assemblée se rendît à New-York pour inviter solennellement le chef hongrois à se rendre au siége du gouvernement; mais la motion fut repoussée, ainsi que plusieurs autres propositions trop significatives, et enfin, après huit jours de discussion, le sénat adopta une motion qui décernait à M. Kossuth une bienvenue, un simple [illegible], sans aucune signification politique. La chambre des Représentants ne s'était pas encore, à la fin de l'année, occupée sérieusement de ce grave sujet; elle avait entendu seulement une motion projetant d'expulser M. Kossuth du territoire américain comme cherchant à y troubler la paix publique. Ces lenteurs calculées, et les discours par lesquels le Congrès repoussait unanimement toute idée d'intervention en Europe, tous ces échecs irritèrent l'ex-dictateur, et, dans sa réponse à la députation de Philadelphie, il répondit avec dédain qu'il ignorait s'il se rendrait

dans cette ville, que cela dépendrait de ce que le Congrès ferait pour lui, et que, s'il avait su le peu d'empressement qu'on montrerait à l'accueillir à Washington, il ne serait pas venu en Amérique.

La réception faite à M. Kossuth n'eut donc point l'éclat sur lequel avaient compté ses partisans. Une motion fut présentée au sénat par M. Foot pour qu'une invitation officielle fût adressée à l'ex-dictateur et pour que sa réception en Amérique prît le caractère d'une fête nationale. Cette proposition rencontra si peu de sympathie que son auteur fut obligé de la retirer. Une proposition plus modeste, présentée le lendemain par M. Seward, sénateur de l'État de New-York, fut ajournée à huitaine, de façon à ce qu'elle ne put être discutée avant l'arrivée de M. Kossuth à Washington.

M. Kossuth avait espéré exciter aux États-Unis des passions politiques sérieuses et productives; il n'y rencontra que cette enthousiaste curiosité qui, quelques mois auparavant, avait fait cortége à deux chanteuses, Jenny Lind et Catherine Hayes, et qui, quelques mois plus tard, allait l'abandonner pour une nouvelle *étoile*, la danseuse Lola Montès, héroïne de scandales récents.

Une autre affaire, l'expédition de forbans préparée au grand jour contre l'île de Cuba, et dont nous avons plus haut raconté la triste issue, montra une fois de plus ce qu'est devenu le sens moral dans l'Union. Jusqu'à ce jour, il est vrai, le gouvernement de Washington avait montré une louable intention de s'opposer à ces violations d'un territoire ami et d'ob-

server l'esprit des traités qui le lient à l'Espagne; des navires de guerre étaient en croisière sur toutes les côtes pour arrêter loyalement tout bâtiment suspect. Mais le pouvoir fédéral a peu d'action dans les États particuliers, et celle que lui accordent les lois est encore paralysée par la popularité honteuse qu'ont acquise les projets d'annexion de Cuba. L'année précédente le jury avait acquitté tous les acteurs et complices de l'expédition de Cardenas, et la certitude de l'impunité enhardissait les partisans de Lopez. De plus, si le parti wigh, actuellement au pouvoir à Washington, répudiait toute acquisition de Cuba par des moyens si peu honorables, le parti démocrate, qui se flattait de porter son candidat à la prochaine présidence, n'était pas animé des mêmes scrupules, et il était à craindre qu'on ne le vît seconder secrètement les tentatives de ce genre et s'empresser de reconnaître ensuite les faits accomplis.

XXI

Le Mexique continuait à être livré à l'impuissance et au désordre, et le chef de cette république, le président Herréra, n'était point de force à rétablir dans cet État la sécurité, le calme, la discipline. Le gouvernement mexicain continuait d'ailleurs de soutenir contre les Indiens du Yucatan une guerre qu'avaient fomentée les ambitions rivales de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

Dans l'Amérique du Sud la situation de Montévidéo et de Buénos-Ayres n'avait guère progressé

dans le sens de la paix et du rétablissement de la sécurité intérieure. MM. Deffaudis, Walewski et Gros, successivement envoyés sur les rives de la Plata, avaient épuisé vainement auprès du général Rosas tous les moyens de conciliation compatibles avec la dignité de la France. L'insolence du dictateur de Buénos-Ayres était en quelque sorte exaltée par la longanimité des gouvernements européens. L'amiral Leprédour réussit toutefois à s'entendre avec lui et à conclure un traité aux termes duquel on rétablissait le *statu quo ante bellum ;* on désarmait la légion étrangère de Montévidéo, on stipulait l'évacuation de tout le territoire oriental par les troupes argentines. L'article 6 reconnaissait la navigation du Parana comme navigation intérieure de la Confédération argentine, et l'article 7 consacrait, en faveur de cette même Confédération, tous les droits d'État souverain et indépendant. De son côté le général Oribe promettait l'oubli du passé et garantissait à la fois les droits commerciaux et la sécurité personnelle des étrangers. Cette convention ne fut point ratifiée par la France.

Tandis que notre gouvernement, fatigué, comme le pays, de sacrifices sans résultats, entrepris pour des intérêts lointains et des droits contestables, cherchait à sortir d'une manière utile ou honorable de la lutte engagée contre Rosas, le gouvernement brésilien, de concert avec le général Urquiza et le général Viravoro, s'arma à son tour contre Rosas et lança une armée dans l'Uruguay.

Cette détermination prise par le Brésil hâta la solution des difficultés qui s'accroissaient depuis plu-

sieurs années sans qu'il fût bien possible, en Europe, de faire la juste part de ce qu'exigeaient notre dignité et nos droits. L'armée brésilienne n'eut pas à combattre; mais la flotte de l'empire, forte de trente-deux navires de guerre, sous le commandement du vice-amiral Grenfell, se rendit maîtresse des rivières et défendit toute communication entre Rosas et Oribe. Le général Urquiza, qui allait en avant, trouva partout des adhésions, et Oribe fut successivement abandonné de toutes ses troupes, sans pouvoir présenter le combat. Urquiza et le général brésilien entrèrent à Montévidéo, et l'État oriental fut, en moins d'un mois, délivré des troupes argentines.

Le gouvernement brésilien avait stipulé à l'avance des traités avec l'État oriental, Urquiza et le Paraguay, comme récompense de cette intervention; mais ce n'était là que le premier acte du drame; il y manquait le dénoûment, qui eut lieu sur l'autre rive de la Plata.

Urquiza s'embarqua sur la flotte brésilienne avec une armée de dix-huit mille hommes, Argentins, Correntins, Entre-Rios et Montévidéens; cette armée, déposée sur le territoire de la Confédération argentine, marcha contre Buénos-Ayres. En ce même moment huit mille hommes du Paraguay étaient campés sur la rive du Parana. L'armée brésilienne prit position à la colonie del Sacramento, sur la rive gauche de la Plata, vis-à-vis de Buénos-Ayres, et n'était séparée de la ville que par cinq ou six heures de marche. Tel était l'état des affaires, dans ces contrées ensanglantées depuis plusieurs années par tant de

guerres obscures, et il ne paraissait pas douteux que, dès les premiers mois de l'année suivante (1852), Rosas aurait le même sort qu'Oribe et se trouverait hors d'état, avec une armée de douze mille hommes, sans munitions et sans discipline, de soutenir la lutte contre des adversaires trois fois supérieurs en nombre. L'Europe, occupée d'ailleurs d'événements bien autrement graves pour elle, bien autrement décisifs pour l'avenir de la civilisation, assistait sans beaucoup de curiosité à la chute de Rosas et à la solution des difficultés qui avaient si longtemps compromis nos intérêts dans l'Amérique du Sud.

XXII

En France, comme on a pu le voir, les partis, sans avoir encore abdiqué leurs prétentions ou leurs haines, semblaient s'être concertés pour ralentir leurs efforts et ajourner à la grande crise de 1852 les coups les plus hardis, les agressions les plus décisives. C'était comme une suspension d'armes tacite, que signalaient d'ailleurs les incidents des luttes parlementaires et des conflits toujours engagés dans la presse. La vie était moins violente, moins accidentée, mais il y avait plutôt trêve que torpeur, et encore cette trêve, dans tous les camps politiques, ne servait-elle qu'à mieux préparer les prochains combats.

La société, chez nous comme dans le reste de l'Europe, s'effrayait des pas que la démocratie l'avait contrainte de faire, en dépit de ses appréhensions; elle cherchait à se retenir sur une pente au fond de

laquelle l'anarchie ou le despotisme avaient creusé les abîmes de l'inconnu. Elle se rattachait avec une sorte de désespoir à tout ce qui lui avait donné jusqu'à ce jour la paix, l'ordre, la sécurité, et, pour gage, pour garantie de salut, elle ne voulait voir que la force. Une étonnante réaction s'était faite dans les esprits contre la liberté, et cette réaction allait bien au delà du but légitime. L'homme est ainsi fait; il passe en ignorant ou en aveugle d'un extrême à l'autre. Ceux qui, depuis trente ans, avaient consacré leur esprit ou leurs efforts à miner le sol sous les gouvernements, à faire une guerre opiniâtre au pouvoir, à affaiblir, à déconsidérer le principe d'autorité, en étaient venus, par leurs souffrances, à maudire l'exercice normal et légitime des droits civiques, à n'invoquer d'autres moyens de salut que la dictature et le sabre. La force militaire était leur seule espérance; là, pour eux, s'étaient réfugiés l'obéissance, le respect de la justice, le progrès réel, la vie.

On sent bien que la révolte n'était pas disposée à fléchir devant cette disposition excessive de l'opinion et qu'elle s'arrangeait de manière à livrer une grande bataille dont elle comptait sortir victorieuse. En France les émissaires du socialisme et du communisme pervertissaient les masses et conviaient le prolétariat à une immense curée de jouissances et d'or, au partage de tous les biens, à la spoliation légale de toutes les ressources dont la bourgeoisie et les classes hautes se trouvaient nanties. Au dehors la propagande recevait l'impulsion puissante d'un comité de niveleurs siégeant à Londres et dans le sein du-

quel se rassemblaient les principaux représentants de l'idée révolutionnaire, MM. Mazzini, Ledru-Rollin, Steuve et Pulsky. Et comment la France parviendrait-elle à se mettre à couvert de tant de dangers en restant dans le cadre fatal des institutions de 1848? C'était le problème que ne pouvait résoudre aucun de ceux qui avaient quelque chose à perdre; c'était la formidable perspective qui troublait sans relâche la paix de transition dont on semblait jouir. Surprise par la république, la France se débattait contre ses propres lois, et ces lois, si elle osait leur demeurer fidèle, la condamnaient, à un jour marqué, à périr. Elle avait soif de repos, de sécurité, d'autorité, et ses institutions ne lui faisaient entrevoir qu'une tranquillité provisoire. « La république est ce qui nous divise le moins, » avait dit un homme d'État illustre; ce qui était vrai lorsque le bruit de la tempête se faisait entendre, lorsque fumait encore le sang versé par la guerre civile, était devenu une illusion, un mensonge, lorsqu'il ne s'agissait plus de s'organiser pour le lendemain, mais pour l'avenir.

XXIII

Par le message du 31 octobre 1849, que nous avons textuellement reproduit, le prince Louis-Napoléon avait, en affirmant sa propre politique, dégagé sa personnalité, longtemps mise en tutelle par les anciens partis constitutionnels. C'était son droit; mais, en s'affranchissant ainsi du joug que lui imposaient des alliés fiers de leur passé et de leur influence,

le président de la république avait rompu avec eux et suscité dans leurs rangs des rancunes et des colères dont il lui fallait recueillir les fruits. L'Assemblée nationale, que ces hommes d'État, ces anciens coryphées parlementaires traînaient en quelque sorte à la remorque, attendait avec une incrédulité mal déguisée les premiers effets de la *politique d'action* si hautement annoncée. La situation matérielle du pays réagissait d'ailleurs sur la situation morale, et elle était loin d'être bonne. L'avénement de la république avait été signalé par une addition de cinquante-deux millions et demi de rentes au grand-livre de la dette publique; l'exercice 1850 devait se solder, malgré l'aggravation des impôts, par un découvert de cent cinquante millions; l'industrie, la propriété étaient livrées à de sérieux embarras; la rente montait, les capitaux français allaient alimenter les emprunts contractés par les diverses puissances de l'Europe, mais toutes les valeurs industrielles étaient délaissées, mais les actions de chemins de fer se dépréciaient chaque jour davantage, et le portefeuille de la Banque, mesure fidèle des transactions faites à crédit, diminuait chaque jour et en était venu à osciller entre quarante et quarante-cinq millions. Les récoltes avaient été abondantes, mais les produits de la terre ne pouvaient se vendre qu'à vil prix et les fermages rentraient difficilement, double circonstance qui, en pesant sur le cultivateur et en appauvrissant les campagnes, favorisait au delà de toute prévision la détestable propagande des communistes et de ceux que les paysans appelaient les *partageux*. D'abord repoussés avec mé-

pris et défiance, ces sectaires de Babeuf, qui réclamaient au profit du pauvre le partage des biens meubles et immeubles, commençaient à faire entrer dans les esprits leurs doctrines sinistres.

XXIV

Dans le sein de la représentation nationale la majorité s'était divisée : les hommes nouveaux, ceux qui, entraînés par le mouvement populaire du 10 décembre, avaient entrepris d'asseoir l'avenir sur l'idée napoléonienne, sur l'alliance de l'autorité et de la démocratie, se ralliaient de plus en plus à la politique et à la personne du chef de l'État et commençaient à ne point dissimuler leur volonté bien arrêtée de continuer en ses mains le pouvoir exécutif, en dépit de la constitution qui en limitait l'exercice à une période de très-courte durée. La constitution interdisait au peuple de porter une seconde fois ses suffrages sur le prince Louis-Napoléon; elle exigeait que, pendant quatre ans, un successeur lui fût donné, qui ne serait point membre de sa famille. Cette loi étrange, édictée dans une pensée de défiance, assignait à la souveraineté de la nation française une limite dont on ne pouvait sortir qu'en effaçant les textes mêmes du pacte constitutionnel, et le parti napoléonien s'indignait de cet obstacle. Les autres partis, au contraire, s'abritaient derrière les dispositions mêmes de cette loi; ils y voyaient une garantie contre le rétablissement d'une dynastie impériale. Ils mettaient le président au défi de briser cette entrave

autrement que par un 18 brumaire, et ils disposaient tout pour que, au premier indice d'une lutte engagée contre les termes constitutionnels, le pouvoir exécutif fût arraché de vive force au prince président, pour que toute tentative de coup d'État n'aboutît qu'à faire ouvrir au vaincu les cachots de Vincennes.

XXV

On s'observait de part et d'autre, en prenant bien garde, de chaque côté, à tout acte, à toute démonstration qui engagerait prématurément la lutte; on comptait d'ailleurs sur la Providence, qui, en dirigeant les destinées du pays, ferait inévitablement surgir un ordre quelconque de ces conflits latents, de cette sourde confusion, dont personne ne pouvait s'affranchir avant l'heure. L'Assemblée poursuivait avec persévérance le cours de ses travaux législatifs et s'accordait avec le chef de l'État dans toutes les questions où l'intérêt de l'ordre moral ou matériel semblait être seul en cause. Depuis vingt ans le pays attendait une loi sur l'organisation de l'enseignement; les scandales et les abus auxquels la révolution de Février avait donné l'essor, en transformant les instituteurs primaires en agents de socialisme, ne pouvaient être plus longtemps tolérés, et la nécessité de mettre un terme à cette espèce d'anarchie démontrait qu'il était urgent de reconstituer l'entier édifice de l'enseignement, au lieu de se borner à en étayer quelques murailles. Le 11 janvier 1850 l'Assemblée vota une loi qui soumettait à une juste sur-

veillance les instituteurs primaires et donnait au gouvernement le droit de révoquer ceux d'entre eux qui, dans l'exercice de leur enseignement, auraient manqué à leurs devoirs envers la société, envers la famille. Trois jours après, un projet de loi, élaboré par le conseil d'État, et qui avait pour but d'organiser la liberté de l'enseignement en France, fut soumis aux délibérations de l'Assemblée nationale et vint enfin ouvrir la lice à tous ceux qui, de cette grave et importante question, avaient fait la grande affaire de leur vie politique, la principale préoccupation de leurs pensées et de leurs aspirations religieuses.

La discussion fut longue et savante; les droits de la corporation universitaire furent soutenus avec une opiniâtre énergie par tous ceux qui appréhendaient de livrer l'éducation de la jeunesse au clergé et aux corporations religieuses; les évêques et les orateurs catholiques qui faisaient partie de l'Assemblée réveillèrent toutes les accusations formulées, depuis 1830, contre l'enseignement donné par l'État, contre l'impiété philosophique dont les professeurs patentés se faisaient gloire et qu'ils déversaient sur le pays du haut de leurs chaires. De part et d'autre on attaquait, on se défendait avec des convictions empreintes de violence, et on ne cédait le terrain que pied à pied, en résistant, en récriminant, en faisant entendre de sombres prophéties. Mgr Parisis, l'illustre évêque de Langres, qualifiait ainsi la situation dont les catholiques voulaient sortir : « C'est un état de choses inouï dans les fastes du monde; il est un corps qui enseigne, qui enseigne seul, qui s'attribue à lui seul le droit

d'enseigner, et qui n'a pas de croyances, précisément parce qu'il les a toutes, parce qu'il y a dans son sein des croyances, des doctrines qui se détruisent les unes les autres; et par suite de cela des milliers d'enfants nés pour la vérité, qui ont faim et soif de la vérité, qui demandent la vérité à leurs maîtres comme le pain de leur intelligence, et à qui l'on ne propose que des contradictions; une jeunesse enfin élevée le plus souvent par des mères chrétiennes, et qui, à cet âge inquiet, curieux, observateur, où tout exemple porte coup, en voyant, en comparant les discours, les actes des divers maîtres, voit constamment adorer ici ce qu'on blasphème là et adorer là ce qu'on blasphème ici... Et vous êtes surpris qu'il n'y ait plus de croyances! Mais étonnez-vous donc que par un miracle du Ciel il y en ait encore autant. Vous êtes surpris que le peuple n'ait plus le sentiment du devoir! Est-ce qu'il y a pour le peuple un sentiment du devoir sans croyance? » Insistant sur cet ordre d'idées, Mgr Parisis fit entendre de nobles et touchantes paroles; il caractérisa éloquemment l'esprit d'abnégation et de charité qui est le véritable esprit de l'Église, et la majorité l'en récompensa par ses acclamations.

M. Victor Hugo essaya, mais en vain, de détruire l'effet de ce discours. Dans une catilinaire étincelante de métaphores laborieusement ciselées, il attaqua le parti catholique avec une violence sans exemple, renouvelant contre l'Église et le clergé les accusations surannées dont un homme de cette valeur intellectuelle ne pouvait décemment se servir dans un siècle qui avait produit de Maistre et Bonald, à une tribune

où pouvaient monter des orateurs religieux tels que MM. de Cazalès, de Noailles, de Montalembert, de Vatimesnil, Berryer et de Tocqueville, en face d'une génération au sein de laquelle continuaient à se faire entendre les voix illustres de Lacordaire et de Ravignan. M. Victor Hugo s'en prit à ceux de ses collègues qui professaient ouvertement et courageusement les croyances chrétiennes. « Si le cerveau de l'humanité était là, sous votre main, dit-il, s'il était à votre disposition, ouvert comme un livre, vous y feriez des ratures. » Cette étrange attaque fut jugée de très-mauvais goût et l'Assemblée fit entendre des plaintes; M. Victor Hugo chercha alors à incriminer le projet du gouvernement, amendé par la commission. « C'est une loi stratégique, dit-il, c'est une loi qui a un masque; elle dit une chose et en fait une autre; c'est une confiscation qui s'intitule donation; c'est un monopole aux mains de ceux qui tendent à faire sortir l'enseignement de la sacristie et le gouvernement du confessionnal. » Une expérience de quinze ans, au moment où nous écrivons ces lignes, a démontré à la France que ces terreurs et ces colères n'avaient rien de sérieux, rien de juste.

L'orateur, dont les haines étaient plus violentes que lucides, proposait de substituer à la loi un système ainsi défini : « Un immense enseignement donné par l'État, partant du village pour arriver au collége de France, un vaste réseau d'ateliers intellectuels, le cœur du peuple mis en communication avec le cœur de la France. » A coup sûr cette combinaison n'était pas empreinte d'un excès de clarté, et ni M. Victor

Hugo, ni la Montagne, qui lui prodiguait ses acclamations, ne se rendaient un compte exact de ce que pouvait être cette théorie si on osait la soumettre à l'épreuve de l'application pratique.

M. Poujoulat, M. Béchard, M. Fresneau soutinrent le projet de loi et réfutèrent avec l'éloquence de la raison et du bon sens les attaques du parti révolutionnaire. M. de Montalembert fit entendre, contre les députés montagnards qui l'accusaient d'obscurantisme religieux, des récriminations fort véhémentes.

Vous êtes, dit-il, le parti qui, au lendemain de la révolution de Février, a tenté de substituer le drapeau rouge au drapeau tricolore; qui, au 15 mai, a violemment expulsé l'Assemblée constituante de la salle de ses séances et demandé l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches; vous êtes le parti que nous avons trouvé, au 23 juin, derrière ces formidables barricades qui nous ont coûté plus de généraux que la Bérésina et Waterloo; vous êtes le parti qui, au 13 juin dernier, a mis hors la loi la majorité de l'Assemblée législative, et qui poursuit, à cette heure, l'abolition de l'impôt et du capital, en attendant le moment propice pour hasarder un nouveau coup de main. Au socialisme théorique je reconnais en vous l'esprit démagogique et révolutionnaire, cet esprit de guerre et de révolte qui n'est jamais content de rien, qui pousse au renversement de toutes choses, qui transforme toutes les réformes en révolutions; qui, en 89, voulait l'anarchie de 92, qui demandait la république en 1830, qui aspire aujourd'hui à la république sociale, c'est-à-dire à la dissolution de la société... »

Et par qui était-elle menacée cette société? L'orateur osait le rappeler en ces termes :

« Ne l'oublions jamais, Messieurs, cette société si dédaigneuse de tout secours spirituel, si fière d'elle-même, cette société qui datait à juste titre de 1789, qui se croyait si sûre de son avenir, de sa grandeur, de sa prospérité, que lui est-il arrivé, Messieurs? d'être minée, ébranlée, menacée, envahie, conquise en un jour, dans un clin d'œil, par des hommes à qui elle ne faisait pas même l'honneur de les craindre.

« Aujourd'hui qu'est-ce qui la menace, cette société si civilisée et si intelligente? Qu'est-ce qui la menace, et qu'est-ce qui lui inspire cette terreur si légitime et qui se traduit, comme on nous le reproche fort à tort, dans presque toutes les mesures que nous avons à voter, qu'est-ce qui la menace? Sont-ce des hommes austères et purs comme les martyrs d'autrefois, qui ont changé la face du monde païen en y introduisant le christianisme? Non, certes. Sont-ce même de ces scélérats grandioses qui ont renversé l'ancienne société française et créé la république de 1793? Rien de pareil. La société est menacée par des conspirateurs de bas étage et par d'affreux petits rhéteurs dont la médiocrité est aussi incontestée que malheureusement elle est puissante; elle est bouleversée par des hommes dont les succès et l'influence seront aux yeux de l'histoire le phénomène le plus incompréhensible de notre siècle. »

L'orateur ne craignit pas de dire qu'on était arrivé à cette déplorable situation en retirant à la jeunesse ses croyances sans avoir rien mis à la place, sinon des

romans impurs et les œuvres de certains dramaturges qui avaient *dépravé le goût et sali l'âme de la France.*

Dans la dernière partie de son discours M. de Montalembert s'expliqua sur deux faits qui lui étaient personnels. Il voulut justifier son alliance avec quelques-uns de ses anciens et de ses plus énergiques adversaires; il donna la raison de sa rupture avec quelques-uns de ses anciens amis. L'orateur développa ces explications délicates avec dignité et convenance. Dans la position nouvelle que les dangers de la société lui faisaient prendre, il avait à se défendre, disait-il, contre les attaques de ceux qui l'accusaient en même temps de trahir la cause de la liberté et celle de la religion. Mais ne s'était-il rien passé qui rendît nécessaire l'alliance dont on lui faisait un crime?

« Messieurs, on fait la paix le lendemain d'une victoire, on fait la paix le lendemain d'une défaite, mais on la fait surtout, selon moi, le lendemain d'un naufrage.

« Eh bien! que l'honorable M. Thiers me permette de le dire, nous avons fait naufrage, lui et moi, en février; nous naviguions ensemble quand nous voguions ensemble sur ce beau navire qu'on appelait la monarchie constitutionnelle.

« Oui, quand nous voguions sur ce navire qui a porté pendant trente-quatre années avec tant d'honneur les destinées et le pavillon de la France, quand nous voguions ensemble sur ce navire sans nous connaître, en nous connaissant à peine, nous pouvions et nous devions nous disputer sur la direction du navire.

« Mais la tourmente est venue à éclater; le pilote

a été jeté à la mer, le navire a sombré dans un clin d'œil; nous périssions si la Providence ne nous avait permis de nous retrouver, lui et moi, sur le radeau... J'appelle le gouvernement actuel un radeau.

« Je ne sais vers quelle plage ce radeau nous conduit; mais je déclare que, tout en regrettant le navire, je bénis le radeau.

« Eh quoi donc! nous nous retrouvions ensemble, au lendemain du naufrage, sur cette frêle planche qui nous sépare à peine de l'abîme. Fallait-il, sans nécessité impérieuse, recommencer la lutte de la veille? Fallait-il repousser la main que, tout naturellement, nous étions portés à nous offrir l'un à l'autre? Fallait-il ressusciter toutes les récriminations, tous les ressentiments, même les plus légitimes? Non, je ne l'ai pas pensé, je ne l'ai pas voulu, je ne l'ai pas fait, je ne m'en repens pas.

« Malheur à ceux qui sont embarqués sur ce fleuve et qui ne s'arrêtent pas à temps pour aborder au rivage ou pour remonter le courant; ils sont engloutis!

« Eh bien! Messieurs, malheur à nous, car nous sommes embarqués sur un fleuve semblable, et il ne faut pas prêter une oreille bien attentive pour entendre de loin les rugissements de la cataracte qui doit nous engloutir tous.

« Nous serons engloutis si nous n'abordons pas au rivage ou si nous ne remontons pas d'un bras vigoureux le courant du rationalisme, de la démagogie. »

L'orateur, fidèle à ses convictions religieuses, déclara que dans sa pensée on ne ferait remonter la société vers les principes et vers la délivrance qu'à

l'aide du secours de l'Église. Ses paroles excitèrent de véhémentes récriminations; elles avaient mis en cause la Révolution avec ses produits divers, les *scélérats grandioses* et les *affreux petits rhéteurs.* M. Crémieux se chargea de leur défense. Sur ce terrain brûlant, si l'attaque avait pu aller jusqu'à l'injustice, la défense osa entreprendre la justification des crimes les plus déplorables.

Le débat s'allanguissait, M. Thiers vint le relever. Avec non moins d'autorité que M. de Montalembert, il expliqua comment l'état de la société avait rapproché les partis pour protéger l'ordre social et lutter ensemble contre un danger commun. L'accord était né des circonstances, sans sacrifice honteux pour les principes et les opinions. A ceux qui regardaient avec colère l'immixtion du clergé dans l'enseignement l'orateur répondait :

« Chose étrange! c'est vous qui avez rédigé la constitution de 1848, qui l'avez animée de votre esprit, et vous vous indignez quand il s'agit d'en appliquer les principes! On vous crie : Prenez garde, vous livrez l'enseignement au clergé, aux congrégations, aux jésuites! Mais à qui donc s'adresse un pareil reproche? ce n'est ni M. Thiers, ni M. de Montalembert, ni M. de Falloux qui ont inséré dans la constitution un article ainsi conçu : « L'enseignement est libre. » Puisque la constitution a proclamé la liberté d'enseignement, comment cette liberté pourrait-elle exister pour les uns et ne pas exister pour les autres? Comment établirait-on deux poids et deux mesures? Comment accorder le droit d'ouvrir des écoles aux laïques

et ne pas l'accorder au clergé? Comment l'accorder au clergé séculier et ne pas l'accorder aux congrégations religieuses? Comment l'accorder à certaines congrégations et ne pas l'accorder à d'autres? Comment ne pas l'accorder même aux jésuites? Ce n'est donc pas nous qui avons livré l'enseignement au clergé, ce sont les auteurs de la constitution. Si l'intervention du clergé dans l'instruction publique est un mal, ce n'est pas nous, c'est vous qui avez fait le mal; c'est vous qui avez posé le principe; les auteurs du projet de loi n'ont fait qu'en tirer la conséquence, la conséquence forcée, inévitable. Subissez donc la loi que vous avez faite. »

L'orateur, avant de descendre de la tribune, formula en termes très-éloquents ses idées sur l'alliance qui lui semblait désirable entre la religion et la philosophie.

« J'ouvre l'histoire du monde, dit-il, et je vois ces deux grandes puissances, la religion et la philosophie, se combattre souvent, puis faire la paix, après avoir combattu. Je les vois se combattre lorsque quelque grande question s'élève, qui remue à la fois le cœur et l'espèce humaine; mais je vois qu'après ces luttes elles y ont en général plutôt gagné que perdu. La religion, cette puissance auguste, permettez-moi de le dire, y a gagné un peu de savoir humain; la philosophie y a gagné le respect des choses sacrées.

« Elles se sont rapprochées, et je n'ai jamais vu, en prenant, non pas l'histoire factice faite par les partis, mais l'histoire vraie, je n'ai jamais vu que l'une ou l'autre eût succombé, fût morte. Ce sont

deux sœurs immortelles qui ne peuvent pas périr. La religion et la philosophie sont nées le même jour, le jour où Dieu a mis la religion dans le cœur de l'homme et la philosophie dans son esprit; il faut qu'elles vivent ensemble, immortelles, à côté l'une de l'autre, qu'elles ne se séparent pas, et que, dans les temps d'épreuve, elles cherchent à se rapprocher plutôt qu'à se détruire. C'est mon vœu; je crois qu'il est réalisé dans la loi. »

Un député de la Montagne, M. Richardet, demanda l'institution de la liberté *absolue* de l'enseignement. Ce système était contraire à la constitution en ce qu'il dispensait les instituteurs des conditions de capacité qui devaient être imposées et en ce qu'il ne réservait ni à l'État, ni aux communes, un droit légitime de surveillance. L'orateur ayant osé, à la tribune, aborder franchement l'éloge de Robespierre, fut interrompu par le président de l'Assemblée nationale. « Je ne permettrai jamais, dit M. Dupin, la glorification d'une époque détestée et détestable, et je ne laisserai jamais louer des hommes dont le nom est passé à la postérité avec l'escorte de leurs crimes. »

XXVI

L'Assemblée, dans sa séance du 15 mars 1850, à la majorité de 399 voix contre 237, se prononça en faveur du projet de loi qu'avait préparé M. de Falloux, et que M. de Parieu, son successeur, avait soumis aux délibérations de la représentation nationale. Toutes

les fractions du parti de l'ordre étaient tombées d'accord pour voter une loi qui pût donner des garanties à la société, tout en accordant à l'initiative privée l'action à laquelle elle avait droit. Le nom de l'Université fut supprimé; il resta en présence l'instruction publique et l'instruction privée ou libre. Plus de certificats d'études pour se présenter aux épreuves du baccalauréat; plus d'autorisation préalable pour ouvrir des établissements d'instruction, mais une simple déclaration avec des conditions d'aptitude déterminées. Au sommet de l'instruction publique se trouvait le ministre, ayant à côté de lui le conseil supérieur de l'instruction publique et pour agents des inspecteurs généraux. Cette organisation se reproduisait dans chaque département, où il y avait un recteur avec un conseil départemental dont faisaient de droit partie le préfet, l'évêque du diocèse, un autre ecclésiastique, un ministre des différents cultes professés dans le département et des conseillers généraux; ce conseil avait une grande autorité. Des lycées ou colléges soumis directement à l'action de l'État devaient être établis au chef-lieu de chaque département ou dans les villes les plus importantes; les colléges communaux étaient plus complétement placés sous la direction des conseils municipaux, qui pouvaient les transformer en établissements libres s'ils voyaient dans cette transformation un avantage pour la commune. Les instituteurs primaires étaient placés sous la surveillance spéciale du recteur de chaque académie. Les communes étaient appelées à se prononcer entre des instituteurs laïques et des instituteurs religieux pour les écoles pu-

bliques. En général la concurrence devenait possible avec les établissements de l'État; les religieux n'étaient plus exclus de l'enseignement secondaire; l'action de la société et de la religion se faisait plus fortement sentir; il y avait une réelle et sérieuse amélioration, quoiqu'il n'y eût pas encore une véritable liberté d'enseignement. On pouvait espérer qu'une loi attendue sur l'enseignement supérieur compléterait le progrès en permettant la création d'universités libres; cette loi n'est pas encore venue, et quelques mesures prises depuis 1852, sans rien enlever à l'enseignement libre, ont un peu plus resserré les liens qui rattachent au gouvernement l'enseignement public. Le nombre des recteurs a été considérablement diminué, l'ancienne organisation de l'Université reprise en partie, et les instituteurs primaires ont été placés sous la direction des préfets.

XXVII

Plusieurs évêques demandèrent à Rome des instructions sur l'attitude que le clergé français devait prendre en présence de la loi nouvelle; la réponse du saint-siége fut explicite. Une lettre du nonce apostolique engagea l'épiscopat à accepter comme une concession les dispositions de la loi qui avaient ce caractère et à s'associer aux autres par abnégation. Sauver la société avant tout, telle était, en substance, la pensée du chef de l'Église.

Un synode provincial fut tenu à Paris sous la présidence de Mgr Sibour, archevêque du diocèse.

Parmi les difficultés que l'on s'efforçait de résoudre il s'en présentait une assez inattendue; il s'agissait de réprimer ce qu'on appelait les écarts ou les fâcheux entraînements de la presse catholique et d'écarter le clergé de France des agitations de la politique. L'archevêque de Paris, auquel on attribuait des tendances assez libérales, essaya de soumettre les écrivains religieux à un système de surveillance qui, dans beaucoup de questions livrées aux disputes, pouvait diminuer leur initiative ou amoindrir leur indépendance. Cette tentative fut respecteusement éludée par des hommes fort avant engagés dans les luttes du jour et qui se montraient jaloux de garder la liberté de leurs allures.

XXVIII

Diverses lois furent votées par l'Assemblée; l'une prorogeait les dispositions transitoires édictées le 19 juin 1849 contre les clubs; une autre rétablissait contre les journaux politiques les obligations fort onéreuses du cautionnement et du timbre. L'un des articles de cette loi contraignait les rédacteurs de chaque journal à signer leurs articles; un autre avait pour objet de réprimer les abus du roman-feuilleton. Une loi régularisa le régime de la transportation auquel étaient assujettis les insurgés de juin; une autre, qui fait encore partie de notre système pénal, mais dont l'application n'est guère possible, détermina les clauses et les conditions de la déportation hors du territoire continental de la

France. On modifia l'article 472 du Code d'Instruction criminelle en ce qui concernait l'exécution des contumaces par effigie. Des lois de haute protection nationale organisèrent l'assistance publique, la caisse des retraites, les sociétés de secours mutuels, les associations ouvrières, la police des théâtres, le conseil d'État. Une loi rétablit l'impôt sur les boissons qu'avait follement supprimé l'Assemblée constituante; une autre détermina le régime et les effets de l'état de siége. Dans les différentes discussions que motivèrent l'exposé, la défense et le vote de ces lois, le gouvernement ne cessa de marcher d'accord avec la majorité de l'Assemblée.

Les événements qui se produisaient au dehors semblaient impliquer la nécessité de cette entente, et cependant la pensée de la majorité parlementaire et celle du prince-président étaient loin de se confondre en une même politique. De part et d'autre, tout en se faisant des concessions, tout en évitant des luttes prématurées, tout en s'abstenant de ce qui pouvait présenter les caractères d'un conflit ou d'un dissentiment, on s'observait, on se surveillait, et, sous des apparences pacifiques, sous des égards réciproques, on se traitait avec une défiance mal déguisée. On pressentait qu'au premier choc une résistance pouvait surgir, une agression opiniâtre prendre commencement, et, pour n'accepter devant le pays la responsabilité d'aucune rupture d'où aurait pu surgir l'anarchie, les deux pouvoirs rivaux contenaient leurs défiances et attendaient un prétexte.

XXIX

Les anciens partis étaient entrés dans le cœur même de la république sans dérouler leurs drapeaux. Ainsi postés ils entendaient reconstituer la monarchie constitutionnelle, les uns avec Henri V et une charte plus ou moins *octroyée*, les autres avec les princes et la charte de 1830. Pour en venir là ils avaient à renverser deux obstacles, l'empire et la république.

L'empire, c'était la démocratie triomphant par l'unité, par la force, par l'ordre; la république, c'était la démocratie arrivant aux fatales extrémités du socialisme, et s'aidant de l'insurrection, de l'indiscipline et de l'anarchie.

L'empire et la république, si différents par les moyens d'action et par le but, avaient la même base : le suffrage universel. Pour s'affranchir de ces deux adversaires qui tenaient en main l'autorité et disposaient des masses, il fallait amoindrir, atténuer, détruire le suffrage universel, et la restauration des Bourbons de la branche aînée ou des Bourbons de la branche cadette n'était plus qu'une affaire de temps et de forme; avec un peu plus ou un peu moins de hâte elle s'accomplirait d'elle-même.

Le suffrage universel avait mis le gouvernement du pays sous la tutelle des assemblées nationales et porté au faîte de la société l'héritier de Napoléon. Le suffrage restreint ramènerait à coup sûr les hommes et les idées de 1814 et de 1830, dont la fusion se préparait ouvertement et devait être achevée le

jour (à peine la durée d'une génération) où M. le comte de Chambord, plus ou moins reconnu roi, s'éteindrait comme le dernier des Stuarts s'était éteint, c'est-à-dire dans l'obscurité de l'exil et sans enfants. A dater de cette heure tous les éléments capétiens se réuniraient en un seul faisceau, et la monarchie traditionnelle reprendrait possession du pays en affirmant ses droits et sa candidature.

XXX

Le suffrage universel se manifestait d'ailleurs par des contradictions et des écarts qui fournissaient à ses ennemis des prétextes de doléance. Au mois de mars 1850 la ville de Paris, appelée à élire trois représentants du peuple en remplacement de MM. Considerant, Boichot et Rattier, conspirateurs condamnés par la haute cour de justice, porta la majorité des suffrages sur MM. de Flotte, Vidal et Carnot; ces noms appartenaient, les deux premiers à l'école socialiste la plus avancée, le dernier aux traditions du comité de Salut public. L'un des nouveaux élus, M. Vidal, ayant opté pour le département du Haut-Rhin, les électeurs de la Seine, convoqués de nouveau, le remplacèrent par le trop célèbre Eugène Sue.

Ces élections répandirent une consternation profonde dans les rangs de l'Assemblée législative; au lieu de tenir compte des circonstances exceptionnelles dans lesquelles la ville de Paris se trouve placée, au lieu de se rappeler que la population électorale de

cette grande cité, rassemblée de tous les points de la France et composée d'éléments d'opposition et de lutte, est heureusement démentie par la population électorale de l'immense majorité des départements, on ne voulut voir dans les résultats du scrutin qu'une menace effroyable pour l'avenir, que le glas funèbre du parti de l'ordre. Un même sentiment entraina tous ceux qui avaient peur de l'avenir vers une conclusion pareille : la nécessité de modifier l'organisation du suffrage universel et d'enlever au prolétariat et aux classes inférieures le pouvoir de changer à volonté par leurs votes les conditions de la paix et du progrès.

Cette tentative était d'une réalisation facile; la plupart des amis du gouvernement partageaient les appréhensions de la majorité à l'endroit du suffrage universel et sollicitaient le président de la république de s'associer à leurs alarmes. Le prince, consulté par son cabinet sur les restrictions à apporter au droit politique né en France de la révolution de Février, répondit : « Je veux bien qu'on suspende temporai-
« rement l'exercice du suffrage universel : la loi, dans
« les temps de crises, peut, au nom du salut public,
« suspendre un droit; mais l'abroger, l'anéantir, elle
« ne le peut pas. Le vote universel devra être rétabli
« aussitôt que les circonstances le permettront. »

C'est dans un tel état de choses que le nouveau ministre de l'intérieur, M. Baroche, qui avait succédé, au mois de mars, à M. Ferdinand Barrot, devenu ambassadeur à Turin, nomma une commission composée de MM. Benoist-d'Azy, Berryer, Beugnot, de

Broglie, Buffet, de Chasseloup-Laubat, Daru, Léon Faucher, Jules de Lasteyrie, Molé, de Montalembert, de Montébello, Piscatory, de Sèze, le général de Saint-Priest, Thiers, de Vatimesnil. « Cette commission, disait *le Moniteur*, du 4 mai, était chargée de « préparer un projet de loi sur les réformes qu'il « serait nécessaire d'apporter à la loi électorale. »

Le travail de la commission fut bientôt achevé et transformé en projet de loi par M. Baroche.

Ce projet de loi proposait de n'inscrire sur les listes électorales que les citoyens domiciliés depuis trois ans dans la même commune. Le domicile était constaté, non pas par la preuve légale faite devant les tribunaux, mais uniquement par la preuve fiscale de la cote personnelle. La loi exemptait cependant du domicile triennal le soldat sous les drapeaux, qui continuait de voter à sa commune, et le fonctionnaire, qui votait au lieu de ses fonctions. Le fils domicilié depuis trois ans chez le père, le salarié domicilié depuis trois ans chez le patron, étaient électeurs sur simple certificat du patron ou du père, sans être assujettis à fournir la preuve de la cote personnelle.

Ce projet de loi, après des débats passionnés, auxquels prirent part les orateurs les plus célèbres de toutes les parties de l'Assemblée, fut adopté et promulgué (31 mai) tel qu'il était, sauf deux modifications : le domicile fut étendu de la commune au canton, et la prestation en nature acceptée comme preuve supplémentaire de ce domicile.

Ce vote de l'Assemblée dépouillait de leurs droits de

citoyens trois millions d'électeurs; il créait une classe nombreuse de prolétaires exclus du vote et qui ne devaient pas tarder à demander compte à leurs représentants d'une exclusion dont ils contestaient la nécessité et le droit.

XXXI

L'un des hommes politiques qui nourrissaient l'arrière-pensée de se servir de la loi comme d'une arme contre le prince Louis-Napoléon et contre la démocratie, M. Thiers, appelé à la tribune pour expliquer la portée de cet acte, s'était exprimé ainsi :

« Il faut tout faire pour les pauvres, *tout, excepté leur laisser à décider les grandes questions d'où peut dépendre l'avenir du pays.* Oui, tout pour le pauvre, tout pour le pauvre, *mais rien avec le gouvernement du pauvre.*

« D'ailleurs, ces hommes que nous avons exclus, sont-ce les pauvres? Non, ce n'est pas le pauvre, c'est le vagabond; c'est celui qui, gagnant de forts salaires, n'a aucun souci de l'épargne, et s'en va, en quittant le travail, les dépenser au cabaret; ce sont ces hommes qui ne mettent aucun intérêt à un domicile parce qu'ils n'ont pas de famille, ou qu'ils ne se souviennent pas qu'ils ont une famille, qui n'ont pas de domicile parce qu'ils ne peuvent pas ou en veulent pas en avoir; ce sont enfin ces hommes dangereux qui ont mérité ce titre, l'un des plus flétris de l'histoire, entendez-vous? le titre de multitude!

« Je comprends qu'il y ait des hommes qui ne veu-

lent pas se priver de l'appui de la multitude ; mais des législateurs moraux doivent la repousser. Les républicains, les bons, les vrais républicains, ne doivent pas vouloir de la *vile multitude*, qui a perdu toutes les républiques.

« Je comprends que les tyrans s'en accommodent, parce qu'ils la nourrissent, la châtient et la méprisent; mais les républicains qui chérissent, qui adulent la multitude et la défendent ! ce ne sont pas de vrais, ce sont de faux républicains !

« Mais vous ne connaissez donc pas l'histoire? Ouvrez l'histoire : que vous apprend-elle? Je vais vous le dire.

« L'histoire nous apprend que c'est la vile, la *misérable multitude* qui a livré aux Césars la liberté romaine pour du pain et les jeux du Cirque ! C'est elle qui, après avoir honteusement accepté, en échange de la liberté romaine, du pain et les jeux du Cirque, a égorgé les empereurs qu'elle s'est successivement donnés. C'est elle qui a acclamé l'avénement d'un Néron, c'est elle qui trouvait Galba trop sévère, et qui hésitait entre le débauché Othon et l'ignoble Vitellius.

« C'est elle, c'est cette vile multitude qui a livré aux Médicis la liberté de Florence ; c'est elle qui, en Hollande, a massacré les Witt, dont vous ne direz pas assurément que c'étaient des ennemis de la liberté; c'est elle qui, en France, a ignominieusement égorgé Bailly; c'est elle qui a applaudi au supplice, qui n'était qu'un abominable assassinat, des Girondins!

« C'est elle qui a applaudi au supplice, mérité,

celui-là, de Robespierre, et qui, aujourd'hui, applaudirait au vôtre comme au nôtre? C'est elle enfin qui s'est soumise sous le grand homme qui la connaissait et savait la contenir, qui l'a enivré de ses applaudissements, l'a poussé au despotisme, et qui, en 1815, a mis une corde à sa statue! »

L'homme d'État qui faisait descendre du haut de la tribune sur le prolétariat cette véhémente catilinaire retrouvait des applaudissements et obtenait un triomphe qu'il n'avait pas rencontré depuis le jour où, ministre de Louis-Philippe, il avait obtenu des Chambres le vote des lois de septembre. Depuis ce jour-là il était resté sur le terrain de ses grandes victoires parlementaires; il n'avait changé ni de convictions, ni de vues, ni de théories, et il se croyait de bonne foi en possession de la vérité et du droit. Les temps ont changé, et l'illustre historien, s'il a gardé son talent et sa puissance, a dû perdre quelque peu de sa confiance dans l'infaillibilité de ses doctrines et de ses idées.

XXXII

Les symptômes d'un dissentiment profond, opiniâtre, redoutable même, entre le président de la république et l'Assemblée législative se manifestaient chaque jour d'une manière plus évidente.

Les anciens partis et leurs chefs, persuadés que la loi du 31 mai avait enlevé à la cause napoléonienne la moitié de sa force, ne gardèrent plus de ménagements et commencèrent à disposer l'avenir en vue de

leurs espérances. Leur malveillance éclatait au moindre prétexte. Le gouvernement ayant demandé pour le prince une allocation destinée à pourvoir aux frais de représentation du chef de l'État, on prit cette demande pour texte de commentaires blessants et injurieux, et la majorité se montra disposée à un refus. Le général Changarnier, qui convoitait l'héritage politique du président, jugea qu'il était sage et habile de ne point pousser les choses à cette extrémité et conseilla à la majorité d'accorder, au moins en partie, les subsides réclamés par le ministère. Cette intervention vaniteuse d'un ennemi rendit la dotation plus injurieuse encore.

Moins de deux mois après, l'Assemblée, avant de proroger la session, désignait les noms des membres d'une commission de permanence chargée de veiller à ses droits et aux intérêts du pays durant les intervalles de la session. Le 20 juillet elle chargeait de ce mandat MM. Odilon Barrot, Jules de Lasteyrie, Monet, le général de Saint-Priest, le général Changarnier, d'Olivier, Berryer, Nettement, Molé, le général Lauriston, le général de la Moricière, Beugnot, de Mornay, de Montébello, de l'Espinasse. Le 23 juillet elle ajoutait à cette liste les noms de MM. Creton, Rulhière, Vesin, Léo de Laborde, Casimir Perier, de Crouseilhes, Druet-Desvaux, et enfin elle complétait, le 25, son œuvre par le choix de MM. Combarel de Leyval, Garnon et Chambolle.

Tels étaient les hommes qui avaient pour mandat de surveiller les circontances et de convoquer immédiatement l'Assemblée *si quelque danger imprévu ou*

si quelque symptôme grave leur paraissait de nature à menacer la République. En grande majorité ils appartenaient à l'école légitimiste ou à la monarchie de Juillet, et ils avaient, presque tous, une signification hostile au prince Louis-Napoléon.

XXXIII

Le président de la république, contraint de lutter lorsqu'il aurait voulu gouverner, eut l'heureuse idée de se mettre plus directement en rapport avec le pays et de faire naître de fréquentes occasions d'exposer à la France elle-même sa pensée et sa politique. Désireux de savoir jusqu'à quel point ses ennemis avaient pu, comme ils osaient le vouloir, atténuer dans l'esprit des masses l'idée qui avait prévalu par le vote du 10 décembre, il résolut d'interroger par sa présence le peuple des villes et des campagnes, depuis deux ans travaillé par ses adversaires. S'étant rendu à Saint-Quentin pour inaugurer une section de chemin de fer, il dit à une députation d'ouvriers :

« Voyez-vous, mes amis les plus sincères et les plus dévoués ne sont pas dans les palais, ils sont sous le chaume; ils ne sont pas sous les lambris dorés, ils sont dans les ateliers, sur les places publiques, dans les campagnes. Je sais, comme disait l'empereur, que ma fibre répond à la vôtre, et que nous avons les mêmes intérêts ainsi que les mêmes instincts. »

Le 12 août 1850 le prince se rendit dans les provinces de l'Est, qu'on lui représentait comme perverties par le socialisme; en faisant choix de cet

itinéraire il n'allait point chercher des hommages, il allait aborder de front ceux qui le signalaient aux défiances de la démocratie, il allait rendre un peu de courage à ceux de ses amis qui s'étaient laissé intimider par les menaces du parti révolutionnaire. La population des campagnes l'accueillit partout avec un empressement sympathique; elle le retrouvait fidèle aux sentiments dont l'élection du 10 décembre avait été l'expression, et elle lui prouvait à son tour, par des acclamations enthousiastes, que le vrai peuple n'avait pas changé. Dans les villes, particulièrement dans celles où le socialisme avait établi des foyers d'insurrection et de propagande, la malveillance des anarchistes essaya de se faire jour, tantôt par des acclamations républicaines de fort mauvais goût, tantôt par des manifestations grossières dont la démagogie n'est jamais avare à l'encontre des princes. Louis-Napoléon ne fléchit pas devant ces démonstrations insolentes; son attitude ne cessa pas d'être fière et digne; elle fut comme un exposé de principes présenté au pays.

A Lyon la ville offrit un banquet au président; le prince répondit en ces termes au toast du maire :

« Que la ville de Lyon, dont vous êtes le digne interprète, reçoive l'expression sincère de ma reconnaissance pour l'accueil sympathique qu'elle m'a fait : mais, croyez-le, je ne suis pas venu dans ces contrées, où l'empereur mon oncle a laissé de si profondes traces, afin de recueillir seulement des ovations et de passer des revues.

« Le but de mon voyage est, par ma présence, d'encourager les bons, de rassurer les esprits égarés,

« de juger par moi-même des sentiments et des be-
« soins du pays. Cette tâche exige votre concours,
« et, pour que votre concours me soit complète-
« ment acquis, je dois vous dire avec franchise ce que
« je suis, ce que je veux.

« Je suis, non pas le représentant d'un parti, mais
« le représentant de deux grandes manifestations na-
« tionales, qui, en 1804 comme en 1848, ont voulu
« sauver par l'ordre les grands principes de la révo-
« lution française. Fier donc de mon origine et de
« mon drapeau, je leur demeurerai fidèle; je serai
« tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de
« moi, abnégation ou persévérance.

« Les bruits de coup d'État sont peut-être venus
« jusqu'à vous, Messieurs; mais vous n'y avez pas
« cru ; je vous en remercie. Les surprises et les usur-
« pations peuvent être le fait de partis sans appui
« dans la nation; mais l'élu de 6 millions de suffrages
« exécute les volontés du peuple, il ne les trahit pas.

« Le patriotisme, je le répète, peut consister dans
« l'abnégation comme dans la persévérance. Devant
« un danger général toute ambition personnelle doit
« disparaître.

« Dans ce cas le patriotisme se reconnait comme
« on reconnut la maternité dans un procès célèbre.
« Vous vous souvenez de ces deux femmes réclamant
« le même enfant : à quel signe reconnut-on les en-
« trailles de la véritable mère? au renoncement de ses
« droits que lui arracha le péril d'une tête chérie.
« Que les partis qui aiment la France n'oublient pas
« cette sublime leçon!

« Moi-même, s'il le faut, je m'en souviendrai. Mais, « d'un autre côté, si des prétentions coupables se « ranimaient et menaçaient de compromettre le repos « de la France, je saurais les réduire à l'impuissance « en invoquant encore la souveraineté du peuple, « car je ne reconnais à personne le droit de se dire « son représentant plus que moi.

« Ces sentiments, vous devez les comprendre, car « tout ce qui est noble, généreux, sincère, trouve « de l'écho parmi les Lyonnais. Votre histoire en « offre d'immortels exemples. Considérez donc ma « parole comme une preuve de ma confiance et de « mon estime. »

A Besançon les anarchistes, appuyés par des énergumènes que la démocratie helvétique avait mis à leur disposition, essayèrent d'organiser une manifestation brutale et factieuse; elle tourna à la confusion de ces hommes grossiers et dangereux. A Strasbourg les sommités municipales se concertèrent pour que la réception faite au prince fût pleine de froideur, mais l'élite des commerçants et des industriels offrirent au chef de l'État un banquet national. A Nancy, à Metz, à Châlons-sur-Marne, à Reims, le président ne cessa d'être accueilli avec une sympathie croissante. Bientôt après le prince se détermina à parcourir la Normandie, et, le 6 septembre, il assista à un banquet dans les vastes bâtiments de l'arsenal de Cherbourg.

« Messieurs, dit-il, plus je parcours la France, « et plus je m'aperçois qu'on attend beaucoup du « gouvernement. Je ne traverse pas un département,

« une ville, un hameau, sans que les maires, les « conseils généraux et même les représentants me « demandent ici des voies de communication, tels « que canaux, chemins de fer; là l'achèvement des « travaux entrepris; partout enfin des mesures qui « puissent remédier aux souffrances de l'agricul- « ture, donner de la vie à l'industrie et au commerce.

« Rien de plus naturel que la manifestation de ces « vœux; ils ne frappent pas, croyez-le bien, une « oreille inattentive. Mais, à mon tour, je dois vous « le dire, ces résultats tant désirés ne s'obtiendront « que si vous me donnez le moyen de les accomplir, « et ce moyen il est tout entier dans votre con- « cours à fortifier le pouvoir et à écarter les dangers « de l'avenir.

« Pourquoi l'empereur, malgré ses guerres, a-t-il « couvert la France de ces travaux impérissables « qu'on retrouve à chaque pas, et nulle part plus re- « marquables qu'ici? C'est que, indépendamment de « son génie, il vint à une époque où la nation, fatiguée « des révolutions, lui donna le pouvoir nécessaire « pour abattre l'anarchie, réprimer les factions, et « faire triompher, à l'extérieur par la gloire, à l'inté- « rieur par une impulsion vigoureuse, les intérêts « généraux du pays.

« S'il y a donc une ville en France qui doive « être napoléonienne et conservatrice, c'est Cher- « bourg : napoléonienne par reconnaissance, con- « servatrice par la saine appréciation de ses véri- « tables intérêts. Qu'est-ce, en effet, qu'un port créé, « comme le vôtre, par de si gigantesques efforts, sinon

« l'éclatant témoignage de cette unité française,
« poursuivie à travers tant de siècles et de révolu-
« tions, unité qui fait de nous une grande nation?
« Mais une grande nation, ne l'oublions pas, ne se
« maintient à la hauteur de ses destinées que lorsque
« ses institutions elles-mêmes sont d'accord avec les
« exigences de la situation politique et de ses intérêts
« matériels..... »

Le 13 septembre le prince revint à Paris et y fut salué, à la gare du chemin de fer, par les acclamations de la *Société du Dix Décembre,* association qui s'était formée à Paris dans un but avoué de bienfaisance mutuelle, et, en réalité, avec l'arrière-pensée de discipliner et de coordonner tous les éléments épars de l'opinion bonapartiste, de ceux qui, soit culte rendu aux souvenirs du passé, soit répugnance instinctive pour l'idée républicaine, aspiraient à préparer les voies à une restauration impériale, à faciliter le succès d'un nouveau 18 brumaire.

XXXIV

De retour à Paris le prince voulut se rendre compte des dispositions de l'armée; il passa dans la plaine de Satory, près de Versailles, une revue de cavalerie durant laquelle des officiers et des soldats firent entendre à plusieurs reprises les cris de *Vive le Président! vive Napoléon!* A ces cris se mêlèrent parfois, mais de loin en loin, ceux de *Vive l'Empereur!* et la constitution ne permettait pas une manifestation semblable. Ennemi politique de Louis-Napoléon, désireux

de recueillir son héritage, le général Changarnier désapprouva hautement l'attitude prise par les soldats et leurs chefs dans la plaine de Satory. Le conflit était engagé et chaque jour devait l'aggraver, tant la commission de permanence, qui représentait la majorité de l'Assemblée, se laissait aller sans modération et sans mesure à ses inquiétudes ombrageuses.

Pour calmer ces alarmes, pour ne rien autoriser qui pût fournir à ses ennemis un prétexte d'agression, le prince ordonna que la *Société du Dix Décembre* serait dissoute.

Le 12 novembre, l'Assemblée ayant repris ses travaux, le chef de l'État lui adressa, selon le vœu de la constitution, un message destiné à retracer la situation du pays et la marche de tous les services; ce document se terminait ainsi :

« J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte « d'expliquer publiquement ma pensée, que je con« sidérerais comme de grands coupables ceux qui, « par ambition personnelle, compromettraient le « peu de stabilité que nous garantit la constitution. « C'est ma conviction profonde; elle n'a jamais été « ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publi« que ont pu dénaturer les plus simples démarches « qui naissent de ma position.

« Comme premier magistrat de la République j'é« tais obligé de me mettre en relation avec le clergé, « la magistrature, les agriculteurs, les industriels, « l'administration, l'armée, et je me suis empressé « de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma « sympathie et ma reconnaissance pour le concours

« qu'ils me prêtent, et surtout, si mon nom et mes « efforts ont concouru à raffermir l'esprit de l'armée, « de laquelle je dispose seul, d'après les termes de « la constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je « crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tour- « ner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

« La règle invariable de ma vie politique sera « dans toutes les circonstances de faire mon devoir, « rien que mon devoir.

« Il est aujourd'hui permis à tout le monde, « excepté à moi, de vouloir hâter la révision de « la constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir « législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne rele- « vant que de lui, je me conformerai toujours à ses « volontés légalement exprimées.

« L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, « bien des appréhensions en réveillant bien des es- « pérances, sachons tous faire à la patrie le sacrifice « de ces espérances et ne nous occupons que de ses « intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision « de la constitution, une Constituante viendra re- « faire nos lois fondamentales et régler le sort du « pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, « en 1852, manifestera solennellement sa volonté « nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solu- « tions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne « soient jamais la passion, la surprise ou la violence « qui décident du sort d'une grande nation. Inspi- « rons au peuple l'amour du repos en mettant du « calme dans nos délibérations; inspirons-lui la reli- « gion du droit en ne nous en écartant jamais nous-

« mêmes, et alors, croyez-le, le progrès des mœurs « politiques compensera le danger d'institutions « créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

« Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en per- « suadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la « France en 1852, c'est d'employer le temps dont « je dispose de manière à ce que la transition, quelle « qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

« Le but le plus digne d'une âme élevée n'est point « de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels « expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans « cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de « tous, les principes d'autorité et de morale qui dé- « fient les passions des hommes et l'instabilité des lois.

« Je vous ai loyalement ouvert mon cœur; vous « répondrez à ma franchise par votre confiance, « à mes bonnes intentions par votre concours, et « Dieu fera le reste. »

XXXV

Le général Changarnier ayant rompu en visière avec le prince Louis-Napoléon et s'étant mis, en quelque sorte, à la disposition de l'Assemblée nationale, le président de la république ne voulut plus rester sous la garde d'un chef militaire dont l'hostilité à son égard ne prenait plus la peine de se dissimuler. Par une décision prise le 9 janvier 1851 le prince enleva au général son double commandement; cet acte, qu'autorisait la loi, servit de prétexte à une manifestation des plus hostiles dans le

sein de l'Assemblée. M. de Rémusat monta à la tribune; il demanda des explications au gouvernement et proposa à l'Assemblée de nommer sur-le-champ une commission chargée *de prendre d'urgence toutes les mesures que les circonstances pouvaient commander.* M. Baroche essaya de calmer les colères de la majorité, mais c'était là une tâche impossible. M. Berryer, M. Dufaure incriminèrent le gouvernement et le sommèrent de se justifier. L'Assemblée, dominée par les appréhensions dont ces orateurs s'étaient rendus les interprètes, nomma la commission réclamée par M. de Rémusat, et, le 14 janvier, au nom de cette commission de défiance, M. Lanjuinais vint proposer un blâme à l'adresse du ministère.

XXXVI

La discussion s'ouvrit, et plusieurs orateurs justement célèbres se hâtèrent d'y prendre part. M. Thiers prononça un de ces longs discours qui ont les apparences d'une causerie familière, et dans lesquels il a l'art d'aborder toutes les questions, de mettre au jour toutes les pensées, de disposer une longue série de preuves en faveur de conclusions qu'il sait, à volonté, rendre populaires ou hardies. Avant de descendre de la tribune l'éloquent discoureur fit entendre ces paroles qui eurent un immense retentissement :

« Je n'ajoute plus qu'un mot. Il n'y a que deux pouvoirs : le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Si l'Assemblée cède il n'y en aura plus qu'un, et, quand

il n'y aura plus qu'un pouvoir, la forme du gouvernement sera changée. Et, soyez-en sûrs, les mots viendront plus tard; quand? je ne sais, peu importe : le mot viendra quand il pourra. Vous luttez contre l'empire... *L'empire, il est fait!* »

Le débat fut clos par le vote d'un ordre du jour aux termes duquel l'Assemblée déclarait *qu'elle n'avait pas confiance dans le ministère.* Cette déclaration fut rendue à la majorité de 415 voix contre 276.

A la suite de ce vote le ministère du 31 octobre donna sa démission, que le président de la république dut accepter (18 janvier 1851). Ne pouvant former un cabinet en y appelant ses ennemis, le président de la république en choisit un en dehors des partis et qui eut le caractère d'une administration provisoire; il y appela les principaux chefs des services publics. L'Assemblée, ne pouvant incriminer cette détermination en invoquant des textes constitutionnels, prétendit que le prince avait voulu l'humilier en choisissant des ministres extra-parlementaires. Pour se venger elle rejeta, au mois de février, un projet de crédit supplémentaire destiné à mettre à la disposition du président de la république les moyens de faire face aux frais de représentation.

Peu de temps après, quelque apaisement s'étant fait dans les esprits, le ministère provisoire céda la place à un ministère définitif, dans le sein duquel on vit reparaître MM. Rouher, Chasseloup-Laubat, Fould, Léon Faucher et Baroche.

Au dehors l'opinion publique était tenue en éveil par un mouvement dont la portée semblait considé-

rable. Il s'agissait de contraindre l'Assemblée à entrer dans la voie ouverte par les lois en vigueur pour arriver à la révision des articles de la constitution de 1848 qui interdisaient au pays de réélire le président de la république avant que se fût écoulé un laps de quatre années après l'expiration de ses pouvoirs.

XXXVII

La constitution avait proclamé le principe de la souveraineté nationale ; elle en avait fait la base essentielle : le point de départ de toute organisation sociale, de toute politique, de tout progrès ; puis, par une contradiction étrange, elle avait interdit à cette souveraineté de se manifester librement dans le choix du chef de l'État, elle avait défendu au peuple de réélire son chef, traitant avec la même défiance celui qui aurait manqué à sa mission comme président de la république et celui qui aurait usé de ses pouvoirs pour sauver le pays. Un seul nom était assez puissant, assez national, assez populaire pour rallier à lui l'immense majorité de la France, et ce nom ne pouvait plus être proposé au suffrage universel. Cette disposition téméraire de la loi constituait en quelque sorte pour l'avenir l'occasion d'un choc formidable entre le pays et ses institutions politiques ; elle renfermait en elle-même un germe de guerre civile et de mort.

Deux voies s'offraient au gouvernement et à la France pour sortir de cette dangereuse impasse : la révision légale du pacte constitutionnel ou la

force. D'un commun accord le prince président et ceux qui se ralliaient à lui choisirent le premier moyen; leurs ennemis, qui se préparaient à une lutte implacable pour le triomphe du socialisme, se promirent bien de rendre impossible la révision de la constitution de 1848 et de réduire le chef de l'État et ses adhérents à la nécessité d'engager contre eux une lutte ouverte.

L'Assemblée législative fut saisie régulièrement d'une demande tendant à reviser plusieurs articles de la constitution de 1848, notamment l'article 45, aux termes duquel le président de la république ne pouvait être réélu qu'après un intervalle de quatre années.

La discussion s'ouvrit sur cette importante question; l'élite de la représentation nationale, des orateurs d'un talent éprouvé, M. de Lamartine, M. de Falloux, M. Molé, M. Berryer, M. de Broglie, M. de Montalembert, M. de Tocqueville, M. Odilon Barrot se prononcèrent en faveur de la révision; M. Thiers s'abstint de prendre un parti; M. Cavaignac, M. Jules Favre, M. de Mornay, M. Charras, M. Charamaule, M. Baze s'élevèrent contre cette idée. Le général Changarnier, d'accord avec plusieurs légitimistes et plusieurs orléanistes, comme lui adversaires implacables du prince Louis-Napoléon, demanda le maintien de l'article 45; les montagnards s'associèrent avec une ardente énergie à ces manifestations de crainte ou de défiance. Le pasteur Coquerel, tout dévoué qu'il fût au maintien de la république, déclara qu'à son grand regret le peuple réélirait le président de la république; il ajouta que, de peur de se

voir humiliée par le vote impératif du peuple, l'Assemblée agirait avec sagesse et prudence en votant la révision lorsqu'il en était temps encore. M. Berryer parla dans ce sens avec une éloquence dont seul il avait le secret et mit sous les yeux de l'Assemblée les précédents de l'Angleterre, notamment la lutte engagée entre Olivier Cromwell et le *long parlement*. M. Victor Hugo, orateur théâtral, eut le triste privilége d'un succès de scandale. M. Dufaure adjura la majorité de ne point changer la constitution, de ne point courir à l'inconnu. Quand la discussion fut close, on procéda au vote. Le nombre des députés qui y prirent part était de 724. L'article 111 de la constitution exigeait une majorité des trois quarts, c'est-à-dire que la révision, pour être acceptée, devait être votée par 543 membres. La majorité qui se prononça pour la révision ne dépassa point le chiffre de 446 suffrages contre 278 émis dans le sens contraire. La proposition de révision fut repoussée. MM. Thiers, Raspail, Nadaud, Charles Lagrange s'accordèrent à voter avec la minorité, et les anciens partis, associés ce jour-là avec la Montagne, obtinrent un déplorable triomphe.

Ceux que n'égaraient point la passion et la haine furent consternés au spectacle de ce vote; ils pressentirent qu'avant l'intervalle de huit mois, qui allait s'écouler avant le jour où le peuple français aurait de nouveau à élire son chef, la question de l'avenir serait posée et résolue, non plus selon la loi, mais par l'épée.

XXXVIII

De part et d'autre on s'observait avec inquiétude et défiance. Dans un banquet que lui avait offert la ville de Dijon le prince avait dit : « Depuis que je suis « au pouvoir j'ai prouvé combien, en présence des « grands intérêts de la société, je faisais abstraction de « ce qui me touche. Les attaques les plus injustes et « les plus violentes n'ont pu me faire sortir de mon « calme. *Quels que soient les devoirs que le pays m'im-* « *pose* il me trouvera décidé à suivre sa volonté, et, « croyez-le bien, Messieurs, la France ne périra pas « dans mes mains. » Ce discours fut l'objet d'une très-violente polémique, soit dans la presse, soit à la Chambre. On prétendit qu'il n'avait pas été fidèlement reproduit par *le Moniteur*, et que Louis-Napoléon avait, dans une phrase supprimée après coup, incriminé l'Assemblée nationale. On lui reprochait d'avoir dit que, « si la Chambre lui avait toujours prêté un con- « cours empressé pour les lois de répression, il n'en « avait pas été de même pour les lois d'amélioration « matérielle. » Un débat stérile s'engagea à ce sujet et aboutit au vote de l'ordre du jour. A Poitiers, où il vint présider à l'inauguration du chemin de fer, le prince s'exprima en ces termes :

« J'envisage l'avenir du pays sans crainte, car son « salut viendra toujours de la volonté du peuple libre- « ment exprimée, religieusement acceptée. Aussi j'ap- « pelle de tous mes vœux le moment solennel où la « voix puissante de la nation dominera toutes les

« oppositions et mettra d'accord toutes les rivalités;
« car il est bien triste de voir les révolutions ébranler
« la société, renouveler les ruines et cependant laisser
« ser toujours debout les mêmes passions, les mêmes
« exigences, les mêmes éléments de troubles.

« Quand on parcourt la France et que l'on voit
« la richesse variée de son sol, les produits merveil-
« leux de son industrie; lorsqu'on admire ses fleu-
« ves, ses routes, ses canaux, ses chemins de fer, ses
« ports que baignent deux mers, on se demande à
« quel degré de prospérité elle n'atteindrait pas si
« une tranquillité durable permettait à ses habitants
« de concourir de tous leurs moyens à ce bien géné-
« ral au lieu de se livrer à des dissensions intestines.

« Lorsque, sous un autre point de vue, on réfléchit
« à cette unité territoriale que nous ont léguée les
« efforts persévérants de la royauté, à cette unité
« politique, judiciaire, administrative et commer-
« ciale, que nous a léguée la Révolution; quand on
« contemple cette population intelligente et labo-
« rieuse, animée presque tout entière de la même
« croyance et parlant le même langage; ce clergé vé-
« nérable qui enseigne la morale et la vertu; cette
« magistrature intègre qui fait respecter la justice;
« cette armée vaillante et disciplinée qui ne connaît
« que l'honneur et le devoir; enfin, quand on vient à
« apprécier cette foule d'hommes éminents, capables
« de guider le gouvernement, d'illustrer les assem-
« blées aussi bien que les sciences et les arts, on re-
« cherche avec anxiété quelles sont les causes qui
« empêchent cette nation, déjà si grande, d'être plus

« grande encore, et l'on s'étonne qu'une société qui « renferme tant d'éléments de puissance et de pros- « périté s'expose si souvent à s'abîmer sur elle-même.

« Serait-il donc vrai, comme l'empereur l'a dit, « que le vieux monde soit à bout et que le nouveau « ne soit point assis? Sans savoir quel il sera, faisons « notre devoir aujourd'hui en lui préparant des fon- « dations solides.... »

L'Assemblée nationale, étonnée de la patience et du courage calme qui présidaient aux actes et aux paroles du prince, crut porter un coup décisif à son adversaire en saisissant le premier prétexte qui s'offrit à elle de déverser un blâme sur le ministère. La retraite du cabinet suivit ce vote inattendu, et le prince eut également à se priver des services de M. Carlier, préfet de police, qui déplaisait à la majorité.

XXXIX

Le 25 octobre, après dix jours de crise ministérielle, *le Moniteur* publia la liste d'un nouveau cabinet, composé de MM. Turgot aux affaires étrangères, de Thorigny à l'intérieur, de Casabianca au commerce, Lacrosse aux travaux publics, Leroy de Saint-Arnaud à la guerre, Giraud à l'instruction publique, Fortoul à la marine, Blondel aux finances. M. de Maupas, préfet de la Haute-Garonne, remplaçait M. Carlier.

L'Assemblée, en se prorogeant au mois d'août, avait nommé une commission de permanence qui, sans avoir le caractère provocateur de celle de 1850, était loin toutefois d'être bienveillante. Cette commis-

sion, composée de MM. Henri Didier, Dufougerais, Sauvaire Barthélemy, de Montigny, Changarnier, Berryer, Vitet, Poujoulat, de Melun, Passy, Druet-Desvaux, d'Olivier, Gouin, Bernardi, de Montébello, Bocher, de la Tourrette, Cécille, Rullière, Hubert-Delisle, Boinvilliers, de Kermarec, de Bar, Grouchy, de Mortemart, s'inquiéta ou feignit de s'inquiéter de la retraite du ministère Faucher-Baroche et des révélations de la presse sur les intentions attribuées au président contre la loi du 31 mai 1850. Trois membres, notamment MM. Dufougerais, Poujoulat et Vitet, demandèrent la convocation immédiate de l'Assemblée; mais les autres commissaires jugèrent qu'il n'existait aucun motif pour devancer le jour fixé par la Chambre elle-même pour la reprise de ses travaux.

XL

Au moment où les conflits politiques et sociaux mettaient en péril la France, et, en quelque sorte, la civilisation elle-même, l'Angleterre, plus heureuse que nous, conviait tous les peuples à se faire représenter dans un vaste concours industriel et artistique ouvert à Londres sous les arbres séculaires d'Hyde-Park. Nous voulons parler de l'*exposition universelle*.

C'était là une idée née en France au milieu des agitations de 1848. C'est au lendemain des luttes civiles, en pleine dictature, que cette conception d'une exposition générale de l'industrie des nations commença à germer. Mais le moment était assez mal choisi pour indiquer à la production universelle pour

rendez-vous pacifique ce Paris agité sans cesse par l'émeute, cette capitale d'un pays incertain de l'avenir. Et, d'ailleurs, où en était alors l'industrie française pour prendre l'initiative d'un mouvement semblable? Ses usines se fermaient par centaines, ses fabriques de luxe mouraient d'inanition, ses artistes, ses ouvriers émigraient en masse à l'étranger.

Déjà onze fois, depuis 1815, la France, à qui le monde entier doit l'initiative des institutions utiles au progrès de la société, avait donné le spectacle d'un concours national entre les arts utiles. L'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Prusse, l'Autriche, la Russie et les États scandinaves l'avaient, tour à tour, suivie dans cette voie, et avaient successivement établi, d'après son exemple, des expositions nationales. L'Angleterre seule était restée en arrière. Mais cette fois l'Angleterre comprit quel parti elle pouvait tirer de nos discordes; elle s'empara de cette idée féconde. La France était devancée : elle n'avait plus qu'à accepter la lutte sur un terrain étranger.

Le gouvernement demanda à l'Assemblée nationale et obtint un crédit de cinq cent mille francs destiné à faciliter aux manufacturiers et aux industriels de notre pays le transport des objets manufacturés ou des objets d'art et leur remise au palais de l'exposition. Pour son propre compte la ville de Paris envoya quatre-vingt-six ouvriers, et consacra à leur mission une somme de dix mille francs à laquelle la chambre de commerce en ajouta vingt mille. Dans les départements soixante chambres de commerce ou chambres consultatives, répondant à l'appel du gouvernement,

aidées par des subsides municipaux ou par des dons volontaires, subvinrent aux frais de voyage de cent soixante chefs ou sous-chefs d'ateliers et travailleurs de tous corps de métiers. Enfin l'État, grâce aux fonds votés, le 27 janvier, par l'Assemblée nationale, pourvut au complément de la dépense.

Le résultat de cette vaste enquête fut des plus significatifs. On vit d'un côté une fabrique dont tous les efforts tendent vers ce but d'inonder l'Europe de ses produits, et, de l'autre, quelques échantillons marqués au coin du goût de chaque nation et plus appropriés à son propre usage qu'à un emploi universel. C'était la première impression qu'on éprouvait à la vue de cette exposition où les Anglais l'emportaient par le nombre et le poids, par l'utilité pratique, tandis que le reste du monde n'y présentait que des spécimens choisis, mais rares.

La France seule, tout en conservant ce monopole du goût, que nulle nation ne lui dispute, luttait, pour une foule de produits manufacturés, avec sa rivale si abondamment pourvue de matières premières et si fière de son génie industriel.

Bien que la plupart de nos grands fabricants se fussent abstenus de figurer au Palais de Cristal, bien que la France sortît de la crise de 1848 pour entrer dans la crise de 1852, bien que les exposants anglais fussent quinze fois plus nombreux que les nôtres et qu'ils fussent chez eux, sur cent soixante-dix grandes médailles, le jury international en attribua cinquante-six à la France (1).

(1) *Annuaire historique universel pour* 1851. Thoisnier-Desplaces, éditeur.

Il serait peut-être injuste de demander à une autre nation qu'à la France cette bienveillante impartialité, cette générosité chevaleresque qui distinguèrent toujours notre pays; mais il peut être permis de faire observer que l'exposition d'Hyde-Park fut surtout une exposition anglaise. L'industrie britannique s'était fait la part du lion. Admirablement servie par les circonstances, car, seule, en Europe, elle avait échappé à la crise révolutionnaire, placée sur son propre terrain, disposant de toutes les facilités de transport, elle n'avait pas eu honte de s'adjuger plus de la moitié de l'espace consacré à l'industrie du globe; elle avait réservé à ses machines le privilége du mouvement qui devait mettre en relief leur puissance, elle s'était assuré la majorité dans le jury. Forcée pourtant par l'évidence irrésistible de la supériorité française, elle avait dû abandonner à la France plus de récompenses qu'à tous les autres pays, qu'à l'Angleterre elle-même. Mais, pour dissimuler sa défaite, elle avait surtout accordé les médailles d'honneur aux produits français portant un caractère artistique. Quant aux marchandises constituant réellement des produits manufacturés, le jury avait usé d'un assez triste subterfuge; pour éviter de récompenser les tissus français on décida qu'il ne serait pas accordé de médailles à ce genre de fabrication. C'était se condamner soi-même pour atteindre autrui; c'était, comme le dit M. Charles Dupin, *être partial avec impartialité.*

Quelques-uns de nos lecteurs tiendraient peut-être à nous voir consigner dans ce livre des détails plus précis sur ce grand tournoi industriel.

La première colonne du Palais de Cristal avait été posée le 26 septembre 1850 : l'exposition, ouverte le 1er mai 1851, fut close le 15 octobre : elle avait, durant ces cinq mois et demi, attiré sept millions de visiteurs, tant du Royaume-Uni que de toutes les parties du monde, et ses recettes s'étaient élevées à une somme de plus de treize millions de francs. Cette importante affaire fut conduite, à l'aide de ressources individuelles, sous la direction éclairée du prince Albert, mari de la reine Victoria.

Le 15 octobre les exposants furent réunis dans le Palais de Cristal pour une dernière cérémonie ; le vicomte Canning, président du conseil des exposants, présenta au prince Albert, président de la commission royale, les rapports du jury international et proclama les noms des exposants que le jury avait jugés dignes de récompenses.

La Grande-Bretagne comptait 9.970 exposants ; la France, 1.750 ; le Zollwerein, 1.450 ; l'Autriche, 750 ; les États-Unis, 600 ; la Belgique, 520 ; l'Espagne, 475 ; la Russie, 376 ; la Turquie, l'Égypte, Tunis, la Perse, la Grèce, 300 ; la Suisse, 280 ; l'Italie, 280 ; l'Allemagne du Nord, 170 ; les États scandinaves, 170 ; le Portugal, 128 ; la Hollande, 120 ; la Chine, le Brésil, le Chili, la Nouvelle-Grenade, 64. Le jury international était composé de 314 membres.

XLI

En France tout semblait se précipiter vers une situation décisive. Le conflit s'était chaque jour aggravé,

et les grands pouvoirs, s'observant avec une défiance mutuelle, semblaient se renvoyer l'un à l'autre la responsabilité de la première attaque. Ceux qui ont aujourd'hui atteint l'âge d'homme n'ont point assez le souvenir des anxiétés auxquelles le pays était alors en proie.

L'année 1851 touchait à son terme et avait été marquée par une longue série de désordres suscités par les passions anarchiques. Il serait trop long de les énumérer. Le parti socialiste, de plus en plus violent et agressif, avait fini par absorber le parti républicain lui-même, à force de lui inspirer la peur d'être dépassé, à force de faire croire que l'avenir appartenait inévitablement aux théories de Cabet, de Pierre Leroux, de Louis Blanc et de Babeuf. En Suisse, en Angleterre, en Allemagne, des foyers révolutionnaires étaient entretenus avec une criminelle audace, et la France semblait réservée à servir d'instrument à la sanguinaire conjuration ourdie en Europe pour détruire à la fois l'ordre politique, la propriété, la famille, la morale, la religion. A chaque instant on apprenait que, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, des manifestations révolutionnaires avaient menacé la société ou les lois. On avait eu à réprimer des troubles à Mâcon, à Poligny, à Montpellier, à Angoulême, à Massillargues; à Strasbourg la garde nationale elle-même avait paru prête à pactiser avec la démagogie. La ville de Lausanne, située à une bien faible distance de nos frontières, était comme un centre d'action d'où le parti de Mazzini cherchait à faire rayonner l'insurrection et la révolte sur tous les points de l'Europe

occidentale. Jusque dans le sein de l'Assemblée nationale des députés montagnards osaient faire l'apologie de la Terreur, glorifier le régicide et élever les sanglantes doctrines de 1793 à la hauteur d'une religion. A Londres un *comité central démocratique*, dirigé par Ledru-Rollin, Mazzini, Darasz et Arnold Ruge, publiait un journal d'insurrection universelle, intitulé *la Voix du Proscrit*, et provoquait chez toutes les nations l'établissement de sociétés chargées de concourir à la régénération sociale de l'humanité. L'une de ces associations, *l'Alliance des Communistes*, avouait son but, qui était « d'amener le prolétariat au pouvoir, de dissoudre l'ancienne société civile, basée sur l'opposition des classes, et de fonder une société nouvelle, sans classes, sans relations ou rapports civils de propriété, c'est-à-dire la *république démocratique et sociale.* »

En France les émissaires de cette odieuse propagande instituaient des comités de départements et d'arrondissements, parmi lesquels il s'en trouvait qui devaient avoir pour mission d'assurer *la surveillance et la punition des traîtres*, et, en outre, la confection des *listes des ennemis du peuple qui devaient être livrés à la justice du peuple*. Des publications clandestines, sous le titre de *Bulletins du Comité de résistance*, transmettaient à toutes les affiliations le mot d'ordre de la révolte. Jusque dans les prisons les conspirateurs se groupaient, se disciplinaient, laissant échapper au dehors le secret de leurs déplorables espérances. Il y avait les partisans de M. Barbès, ceux qui conservaient encore certaines traditions d'humanité et d'ordre : on les appelait les *aristos*; les autres formaient

une tourbe qui se groupait à la suite de M. Blanqui. Les conspirateurs de cette catégorie passaient, aux yeux des amis de Barbès, pour la *vile multitude*.

Le *Comité central de Résistance* redoublait de violence à mesure que l'heure s'approchait où pouvait s'engager la lutte; dans son dixième bulletin il osait dire : « Citoyens des départements, le moment est arrivé de reprendre le fusil et d'exterminer, d'un bout de la France à l'autre, les infâmes aristocrates que le 24 février avait épargnés généreusement... Que chacun de vous se prépare. Au premier son de tocsin comptez sur le concours énergique de vos frères de Paris... qu'au premier ébranlement tous se lèvent... Le peuple, en 1830 et en 1848, a fait grâce à tous les royalistes... aujourd'hui il n'y a plus de pardon possible; il n'en faut point; il ne doit point y en avoir... si nous voulons que la révolution que nous préparons soit la dernière et nous apporte enfin le bien-être, l'aisance, la richesse, en un mot le droit de jouir de notre travail. Frappez sans pitié : les traîtres ne méritent aucune miséricorde.... » Et cette prose de septembriseurs trouvait des séides qui l'admiraient avec enthousiasme et se préparaient à la mettre en œuvre.

XLII

Le président de la république se dévouait pour imposer un frein à cette démagogie sauvage qui n'aspirait à rien moins qu'à faire de la société un amas de ruines. Partout où les factieux osaient paraître

et violer la loi, il se hâtait de les comprimer par la force et de saisir la justice. Dans les départements du Centre et de l'Est, dans ce vaste territoire qu'habitent des populations pauvres et ignorantes, les factieux trouvaient des auxiliaires et des soldats prêts à combattre. Les bassins de l'Allier, de la Saône, du Rhône, de la Haute-Loire, du Cher, les régions du Bas-Languedoc, des Cévennes, du Vivarais, du Rouergue, les montagnes du Roussillon, de l'Auvergne et du Jura, les Basses-Alpes et le Var étaient en quelque sorte autant de camps retranchés où le communisme s'établissait en vue d'une prochaine bataille et d'un pillage révolutionnaire. Le prince Louis-Napoléon, armé de la loi, mettait en état de siége les départements où commençait la révolte et prescrivait, à toutes les forces sociales organisées pour la défense de l'ordre, un redoublement d'énergie et de surveillance.

Cette tâche devenait de plus en plus difficile. L'un des chefs du parti révolutionnaire, M. Gent, avait organisé dans les régions du Sud-Est une vaste association secrète, composée de *cercles* affiliés entre eux et dirigés par un comité secret entièrement socialiste. Quinze départements étaient enlacés dans ce réseau insurrectionnel très-habilement formé. On n'excite pas en vain les convoitises de la misère et de l'ignorance; des meurtres, des révoltes, des tentatives de pillage mettaient au jour le funeste travail de démoralisation opéré par les sociétés secrètes. Dans l'Ardèche, malgré l'énergique dévouement d'un jeune préfet, M. Henri Chevreau, les anarchistes menaçaient la propriété et l'ordre, et il fallut recourir à la mesure extrême de

l'état de siége. Des tentatives graves de soulèvement éclatèrent dans l'Allier. Des collisions semblaient partout imminentes et la société se demandait si elle aurait un lendemain.

XLIII

Par malheur l'Assemblée, épouvantée elle-même (à l'exception des montagnards) des symptômes qui faisaient pressentir une catastrophe, refusait plus que jamais de s'entendre avec le président de la république et de fortifier entre les mains de Louis-Napoléon des pouvoirs sans l'emploi desquels la société périssait. Elle ne croyait point à l'intelligence puissante de l'homme qu'elle surveillait avec un soin jaloux et puéril; elle s'imaginait que le salut du pays ne viendrait que d'elle seule; elle ne voyait pas que, éparpillée entre trois ou quatre camps rivaux et inconciliables, elle n'avait point le moyen de manifester une pensée collective, d'affirmer une politique : en état de détruire, elle n'avait pas le pouvoir de fonder. Dans toutes les questions qui s'agitaient elle trouvait une majorité de coalition disposée à tout nier, à tout repousser; elle ne voyait jamais se constituer en elle-même une majorité pour agir et gouverner.

XLIV

Le 4 novembre 1851 le président adressa à l'Assemblée nationale, qui venait de reprendre ses travaux, le message annuel prescrit par la constitution.

Après avoir exposé l'état général du pays il ajoutait :

« Cette situation offre pour le passé des résultats « satisfaisants; néanmoins un état de malaise général « tend chaque jour à s'accroître. Partout le travail se « ralentit, la misère augmente, les intérêts s'effrayent, « et les espérances antisociales s'exaltent à mesure « que les pouvoirs publics affaiblis approchent de « leur terme.

« Dans un tel état de choses mon devoir est le « même aujourd'hui qu'hier; il consiste à maintenir « l'ordre, à faire disparaître toute cause d'agitation, « afin que les résolutions qui décideront de notre sort « soient conçues dans le calme et adoptées sans con- « testation.

« Ces résolutions ne peuvent émaner que d'un acte « décisif de la souveraineté nationale, puisqu'elles « ont toutes pour base l'élection populaire. Eh bien! « je me suis demandé s'il fallait, en présence du dé- « lire des passions, de la confusion des doctrines, de « la division des partis, alors que tout se ligue pour « enlever à la morale, à la justice, à l'autorité leur « dernier prestige; s'il fallait, dis-je, laisser ébranlé « et incomplet le seul principe qu'au milieu du « chaos général la Providence ait maintenu debout « pour nous rallier. Quand le suffrage universel a « relevé l'édifice social, par cela même qu'il substituait « un droit à un fait révolutionnaire, est-il sage d'en « restreindre plus longtemps la base? Enfin je me « suis demandé si, lorsque des pouvoirs nouveaux « viendront présider aux destinées du pays, ce n'était

« pas d'avance compromettre leur stabilité que de « laisser un prétexte de discuter leur origine et de « méconnaître leur légitimité.

« Le doute n'était pas possible, et, sans vouloir « m'écarter un instant de la politique d'ordre que « j'ai toujours suivie, je me suis vu obligé, bien à re- « gret, de me séparer d'un ministère qui avait toute « ma confiance, pour en choisir un autre, composé « également d'hommes honorables, connus par leurs « sentiments conservateurs, mais qui voulussent ad- « mettre la nécessité de rétablir le suffrage universel « sur la base la plus large possible.....

« La loi du 31 mai, dans son application, a dépassé « le but qu'on pensait atteindre. Personne ne pré- « voyait la suppression de trois millions d'électeurs, « dont les deux tiers sont habitants paisibles des « campagnes. Qu'en est-il résulté? C'est que cette « immense exclusion a servi de prétexte au parti « anarchique, qui couvre ses détestables desseins de « l'apparence d'un droit ravi à reconquérir. Trop « inférieur en nombre pour s'emparer de la société « par le vote, il espère, à la faveur de l'émotion géné- « rale et au déclin des pouvoirs, faire naître, sur « plusieurs points de la France à la fois, des troubles « qui seraient réprimés sans doute, mais qui nous « jetteraient dans de nouvelles complications....

« Le rétablissement du vote universel sur sa base « rationnelle donne une chance de plus d'obtenir la « révision de la Constitution. Vous n'avez pas ou- « blié pourquoi, dans la session dernière, les adver- « saires de cette révision se refusaient à la voter. Ils

« s'appuyaient sur cet argument qu'ils savaient rendre « spécieux. La Constitution, disaient-ils, œuvre « d'une assemblée issue du suffrage de tous, ne peut « pas être modifiée par une assemblée née du suffrage « restreint. Que ce soit là un motif réel ou un prétexte, « il est bon de l'écarter et de pouvoir dire à ceux qui « veulent lier le pays à une Constitution immuable : « Voilà le suffrage universel rétabli. La majorité de « l'Assemblée, soutenue par deux millions de pétitionnaires, par le plus grand nombre des conseils d'arrondissement, par la presque totalité des conseils « généraux, demande la révision du pacte fondamental. Avez-vous moins confiance que nous dans « l'expression de la volonté populaire? La question « se résume donc ainsi pour tous ceux qui souhaitent « le dénoûment pacifique des difficultés du jour......

« La proposition que je vous fais, Messieurs, n'est « ni une tactique de parti, ni un calcul égoïste, ni « une résolution subite; c'est le résultat de méditations sérieuses et d'une conviction profonde. Je ne « prétends pas que cette mesure fasse disparaître « toutes les difficultés de la situation; mais à chaque « jour sa tâche. Aujourd'hui, rétablir le suffrage universel, c'est enlever à la guerre civile son drapeau, « à l'opposition son dernier argument. Ce sera fournir à la France la possibilité de se donner des institutions qui assurent son repos; ce sera rendre aux « pouvoirs à venir cette force morale qui n'existe « qu'autant qu'elle repose sur un principe consacré « et sur une autorité incontestable. »

Sur ce terrain la conciliation était encore possible;

l'Assemblée nationale, dans la démarche du président de la république, ne voulut voir que le désir plus ou moins avoué d'accroître sa popularité et de se grandir au détriment des influences parlementaires qui se croyaient en mesure de conduire le pays. Elle ne répondit à la démarche du prince que par des actes de défiance et de colère.

XLV

L'Assemblée nationale refusa de déclarer *l'urgence* du projet destiné à reviser la loi du 31 mai; elle ne voulut pas l'admettre aux honneurs de la seconde lecture. Les hommes qui cherchaient avec le plus de hardiesse à restaurer les anciennes royautés se déterminèrent à engager l'Assemblée plus avant dans les voies de la colère ou de la défiance. A leur instigation, et sous prétexte que la représentation nationale avait cessé d'être en sécurité, les questeurs proposèrent une loi ainsi conçue :

« Le président de l'Assemblée nationale est chargé « de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de « l'Assemblée. Il exerce, au nom de l'Assemblée, le « droit, conféré au pouvoir législatif par l'article 32 « de la Constitution, de fixer l'importance des forces « militaires que réclame sa sûreté, d'en disposer, « et de désigner le chef chargé de les commander. A « cet effet il a le droit de requérir la force armée « et toutes les autorités dont il juge le concours né« cessaire. Ces réquisitions peuvent être adressées

« directement à tous les officiers, commandants « ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer « immédiatement, sous les peines portées par la « loi.

« Le président peut déléguer son droit de réqui- « sition aux questeurs ou à l'un d'eux.

« La présente loi sera mise à l'ordre du jour de « l'armée et affichée dans toutes les casernes sur le « territoire de la République. »

Ainsi, sous prétexte de mettre l'Assemblée à couvert d'un ennemi que personne n'apercevait autour d'elle, on cherchait à lui donner les moyens de prendre l'offensive.

La majorité recula devant cette proposition; nonobstant l'insistance de M. Thiers, elle repoussa les pouvoirs dont on prétendait l'investir. Cependant l'alarme croissait; elle était dans l'air, et les chefs des diverses nuances parlementaires, dévoués à des hommes et à des principes qui avaient fait leur temps, se sentaient instinctivement menacés et ne savaient, à leur tour, sur quel point organiser la défense.

XLVI

Le président de la république n'hésitait pas à jeter à ses adversaires des paroles de défi qui allaient droit au but. Recevant avec apparat des officiers nouvellement arrivés à Paris et qui venaient lui présenter leurs hommages, il leur rappelait les difficultés du passé; puis il ajoutait :

« J'espère que ces épreuves ne reviendront pas; « mais, si la gravité des circonstances les ramenait et « m'obligeait de faire appel à votre dévouement, il « ne me faillirait pas, j'en suis sûr, parce que, vous le « savez, je ne vous demanderai rien qui ne soit d'ac- « cord *avec mon droit*, avec l'honneur militaire, avec « les intérêts de la patrie.... Si jamais le jour du dan- « ger arrivait, je ne ferais pas comme les gouverne- « ments qui m'ont précédé, et je ne vous dirais « pas : Marchez, je vous suis; mais je vous dirais : « *Je marche, suivez-moi.* »

S'adressant aux représentants de l'industrie française, à nos exposants de Londres, et leur distribuant des croix et des médailles, le prince leur disait :

« Combien elle serait grande cette nation si on « voulait la laisser vivre de sa vie!..... s'il lui était « permis de vaquer à ses véritables affaires et de réfor- « mer ses institutions, au lieu d'être sans cesse trou- « blée, d'un côté par les idées démagogiques, et, de « l'autre, par les hallucinations monarchiques... Au- « jourd'hui on lutte au lieu de marcher.... On voit « ceux qui ont le plus souffert des révolutions en pro- « voquer une nouvelle, et cela dans l'unique but de « se soustraire au vœu national, d'empêcher le mou- « vement qui transforme les sociétés de suivre un « paisible cours... Mais tout ce qui est dans la néces- « sité des temps doit s'accomplir; l'inutile seul ne « saurait revivre.... Messieurs, ne redoutez pas l'ave- « nir. La tranquillité sera maintenue *quoi qu'il arrive.* « Un gouvernement qui s'appuie sur la masse en- « tière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien

« public, et qu'anime cette foi ardente qui vous « guide sûrement même à travers un espace où il n'y « a pas de route tracée, ce gouvernement, dis-je, saura « remplir sa mission, car il a en lui le droit qui « vient du peuple et la force qui vient de Dieu. »

Cette déclaration énergique révélait un homme prêt à tout entreprendre et sûr du triomphe. A la lecture de ces discours la majorité de l'Assemblée fut saisie de crainte, et les classes moyennes, qui poussaient le pouvoir à tirer l'épée, se raffermirent et prirent confiance. Et déjà il était permis de mesurer d'un coup d'œil le chemin que la société avait parcouru depuis trois ans. Et le moins clairvoyant était en état de comprendre avec quelle patiente habileté, avec quelle ténacité prudente on avait joué cette partie dont le coup décisif arrivait enfin et allait retentir dans l'histoire.

XLVII

Cependant le sol tremblait sous les pas de ceux qui étaient à la veille de se disputer la France. Les hommes les plus illustres du régime parlementaire; ceux qui, en dehors d'eux, et dans la naïveté de leur orgueil, n'admettaient pour personne les dons du talent, de l'intelligence et de la sagesse; les chefs de la majorité, qui ne comptaient plus leurs chevrons et encore moins leurs triomphes, continuaient à se bercer d'une étrange sécurité, à dédaigner le président, à ne voir en lui que l'homme de Strasbourg et de Boulogne, qu'ils *enverraient à Vincennes* au premier geste d'in-

soumission, à la première bravade. Le prince, lui, après avoir tout préparé, tout combiné, tout achevé, complétait le travail de sa pensée en étudiant l'histoire des révolutions anciennes accomplies contre la démagogie et en dépit des constitutions auxquelles l'immortalité semblait promise. Il s'attachait surtout à bien comprendre le grand événement qui avait installé au faîte de la France le général en chef des armées d'Italie et d'Égypte et avait commencé pour les Bonaparte la mission d'une restauration sociale. Comme il interrogeait un vieillard, autrefois membre du conseil des Cinq-Cents, et qui avait figuré parmi les acteurs du 18 brumaire, l'ancien député crut deviner la pensée de son illustre interlocuteur et s'écria, hors d'état de maîtriser son inquiétude : « Monseigneur, êtes-vous bien sûr de l'armée ? » Le prince s'arrêta ; il recula d'un pas, il parut peu disposé à exprimer toute sa pensée ; puis, revenant vers celui qui avait fait entendre cette exclamation involontaire, il lui prit la main et répondit : *J'en suis sûr.*

Deux jours après, l'événement allait prouver que ce n'était point là une espérance vaine.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SEPTIÈME VOLUME.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

LA FRANCE ET L'EUROPE DURANT LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

INSURRECTION ET GUERRE CIVILE A L'ÉTRANGER ET EN FRANCE.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

LA CONSTITUTION DE 1848. — PRÉSIDENCE DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. — DERNIERS TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE [1848-1849].

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

SITUATION DE L'EUROPE. — ÉVÉNEMENTS DU DEHORS. — EN FRANCE, APRÈS UNE PÉRIODE D'APAISEMENT, COMMENCE UNE PÉRIODE DE CONFLITS ET DE LUTTES [1849-1851].

